This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

113

Econ 444.3.5

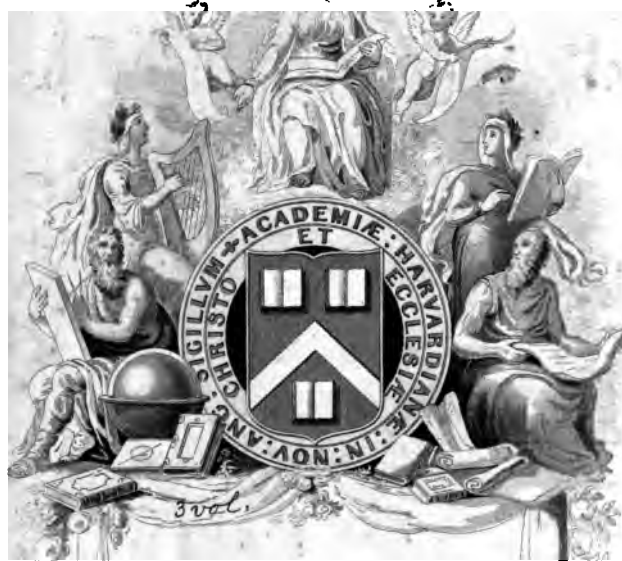

BOUGHT WITH

THE GIFT OF

THOMAS LEE,

Of Brookline, Mass.

Received 29 April, 1859.

DE LA

LIBERTÉ DU TRAVAIL.

DE LA

LIBERTÉ DU TRAVAIL

OU

SIMPLE EXPOSÉ DES CONDITIONS DANS LESQUELLES LES FORCES HUMAINES S'EXERCENT AVEC LE PLUS DE PUISSANCE;

PAR

(Pierre Joseph) (Barthélemy) CHARLES DUNOYER,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

—

TOME PREMIER.

PARIS.

CHEZ GUILLAUMIN, LIBRAIRE,

Éditeur du Dictionnaire du Commerce et des Marchandises, du Journal des Économistes, de la *Collection des principaux Économistes*, etc., etc.

RUE RICHELIEU, 14.

1845.

Econ 444.3.5

1859. Apr. 29.

Bought with the gift of
Thomas Lee,
of Boston.

vols 1-3.

TOME PREMIER.

TABLE

DES LIVRES ET DES CHAPITRES CONTENUS DANS CE VOLUME.

PRÉFACE . . . . . v.i

INTRODUCTION. — Origine, objet et plan de ce livre. — Méthode que l'auteur a suivie 1

LIVRE I. — Ce que l'auteur entend par le mot liberté. 25

LIVRE II. — Influence de la race sur la liberté . . . 44

LIVRE III. — Influence des circonstances extérieures sur la liberté 77

LIVRE IV. — Influence de la culture sur la liberté . . 107

Chapitre I. — Observations générales sur l'influence de la culture. . . . . *Ib.*

Chapitre II. — Liberté compatible avec le degré de culture des peuples sauvages 129

Chapitre III. — Liberté compatible avec le degré de culture des peuples nomades 154

Chapitre IV. — Liberté compatible avec le degré de culture des peuples sédentaires qui se font entretenir par des esclaves. 176

Chapitre V. — Liberté compatible avec le degré de culture des peuples chez qui la servitude domestique a été remplacée par le servage . . 214

Chapitre VI. — Liberté compatible avec le degré de culture des peuples chez qui le régime du servage a été remplacé par celui des privilèges . 253

Chapitre VII. — Liberté compatible avec le degré de culture des peuples chez qui les privilèges des ordres et des corporations ont été remplacés par une extension exagérée des pouvoirs de l'autorité centrale 278

Chapitre VIII. — Liberté compatible avec le degré de culture des peuples chez qui l'autorité centrale, dépouillée de tout caractère de domination injuste, laisserait en général les travaux à leur impulsion spontanée, et se bornerait à l'exacte répression des actes nuisibles; ou Régime industriel et degré de liberté qu'il comporte 335

Chapitre IX. — Obstacles qui s'opposent encore à la liberté dans le régime industriel, ou bornes qu'elle paraît rencontrer dans la nature des choses 381

Chapitre X. — Post-Scriptum sur les objections qu'on a soulevées dans ces derniers temps contre le régime de la libre concurrence . . . 408

TABLE ANALYTIQUE des Livres et des Chapitres. . 473

ERRATA.

—

En parcourant rapidement l'ouvrage pour la confection des Tables analytiques, je viens de découvrir un certain nombre de fautes typographiques, dont quelques-unes sont assez graves pour avoir besoin d'être corrigées.

Tome I, page 432, ligne 9, au lieu du nombre 5,100,000, lisez le nombre 1,500,000.

Tome II, page 14, ligne 15, trois mots sont omis; au lieu de : *ce qui serait les frais*, lisez : *ce qui serait* improductif ce seraient *les frais*.

Même volume, page 458, ligne 24, au lieu des mots : et le troisième *cinquante* hectares, lisez : et le troisième *cinq cents* hectares.

Tome III, page 358, ligne 12, remplacez, par le mot *aspect*, le mot *esprit*, qui fait un sens absurde.

Il y a d'autres fautes pour lesquelles je m'en remets à l'intelligence du lecteur. Je souhaite avoir aperçu toutes celles qui avaient indispensablement besoin de correction.

PRÉFACE.

—

Cet ouvrage, dont des fractions plus ou moins considérables, encore imparfaites à beaucoup d'égards, ont déjà été imprimées sous différents titres, n'a jamais eu, sous ces titres divers, qu'un objet unique et très simple :

Rechercher expérimentalement dans quelles conditions, suivant quelles lois, sous l'influence de quelles causes les hommes parviennent à se servir avec le plus de liberté, c'est-à-dire avec le plus de puissance, de ces forces, de ces facultés naturelles dont la mise en action constitue le travail humain, tel est purement cet objet.

Il m'a paru résulter des données de l'observation et de l'expérience que cette liberté, cette puissance d'action, dont je cherche les causes, dépendait essentiellement : — de la race d'abord, c'est-à-dire de l'organisation même des hommes et de la constitution plus ou moins heureuse de toutes leurs facultés ; — en second lieu, de la place qu'ils ont prise au soleil, des lieux où ils se sont établis, et des avantages de toute espèce que peut présenter la position qu'ils occupent sur la sphère terrestre ; — finalement, du plus ou moins de parti qu'ils sont déjà parvenus à tirer de leurs forces et de leur position, c'est-à-dire de leur degré de culture.

L'ouvrage tout entier est consacré au développement de ces aperçus fondamentaux. J'espère que l'économie en paraîtra simple et facile à saisir. Elle est clairement exposée dans l'Introduction qui suit cette Préface. La simple Table des livres et des chapitres, placée au commencement des volumes, en donne une première idée. On la retrouve, avec beaucoup plus de détails, dans la Table analytique

qui les termine. Enfin, le dessein de l'auteur se découvrira entièrement et sans trop d'efforts, je l'espère, à qui voudra prendre la peine de le chercher dans la lecture même de l'ouvrage.

Un seul livre, non subdivisé en chapitres, est consacré à exposer l'influence de *la race* sur la liberté.

Celle des *situations* a donné lieu à des développements plus considérables. Exposée d'une manière générale, comme celle de la race, dans un livre à part, elle a été rappelée d'ailleurs dans la suite de l'ouvrage, et présentée constamment, dans le cours des deux derniers volumes, comme un des moyens généraux sur lesquels se fonde la puissance du travail.

Mais l'influence que je me suis appliqué surtout à développer, c'est celle de *la culture*. Après avoir d'abord cherché d'une manière générale à rendre cette influence sensible par l'exposé comparatif des formes économiques que la société, dans son développement, a successivement revêtues, et en montrant que les hommes ont disposé toujours plus pleinement de leurs forces à mesure que les tendances, les aptitudes et les mœurs propres au travail ont acquis plus d'ascendant, à mesure que la société est devenue plus *industrielle*, j'ai considéré cet état social qu'on désigne aujourd'hui par le nom d'*état industriel*, dans tous les ordres de travaux et de fonctions qu'il embrasse, et montré comment, dans tous ces ordres de travaux et de fonctions, les hommes disposaient d'autant plus librement de leurs forces, que tous les moyens d'action propres au travail, tous les éléments intellectuels, moraux et matériels de sa puissance avaient été graduellement plus perfectionnés.

L'étude de la société industrielle est donc l'objet essentiel de cet ouvrage. Je cherche dans quelles conditions elle est née, au milieu de quelles circonstances elle a grandi, comment elle est devenue ou achève de devenir la société tout entière. Un second ordre d'investigations a pour objet de déterminer, avec plus de soin qu'on ne l'avait fait, les divers ordres de travaux et de fonctions qu'elle embrasse. Un troisième contient l'analyse encore plus attentive de l'ensemble des moyens auxquels la puissance de tout travail se lie. Le reste de l'ouvrage enfin n'est qu'une suite d'applications de ces moyens de li-

berté et de puissance aux divers ordres de travaux et de fonctions précédemment analysés.

Que l'ouvrage donne, de la société industrielle, de son origine, de ses développements successifs, de son économie, de l'ensemble des travaux qu'elle embrasse, du caractère propre à chacun de ces travaux, du rôle qu'il joue dans la société et de l'influence qu'il y exerce, enfin des conditions auxquelles sa puissance est liée, une idée plus exacte et plus complète qu'aucun travail précédemment publié, c'est ce qu'il faudrait qu'on pût dire et ce que je me suis efforcé de mériter qu'on dît.

Si ce livre a un mérite, c'est certainement d'avoir donné de l'économie de la société une idée plus étendue et plus juste; d'avoir fait des travaux qu'elle embrasse une nomenclature plus exacte et plus développée; d'avoir mieux fait comprendre comment y figurent, à côté des arts qui agissent sur les choses, ceux qui agissent sur les hommes, sur leur nature physique, sur leur imagination et leurs passions, sur leur intelligence, sur leurs mœurs, et comment les moyens développés par ceux-ci sont aussi nécessaires à l'action libre et puissante de ceux-là, que peuvent l'être les services matériels des premiers au libre exercice de ceux qui s'occupent directement de l'homme.

Mais quoi, dira-t-on, allez-vous donc parler de tout, à propos d'une seule chose, et, dans un livre d'économie politique, nous donner des traités d'hygiène, d'esthétique, de pédagogie, de morale, de théologie, de politique? Assurément, non. Il ne s'agit pas plus de faire ici des traités de politique ou de morale, que des traités d'agronomie ou de technologie. Il s'agit de traiter, non d'un art en particulier, mais des conditions de puissance qui sont communes à tous les arts ; il s'agit d'exposer plus exactement et plus complètement qu'on ne l'a fait encore quel est l'ensemble des travaux qui entrent dans l'économie de la société, et l'ensemble des moyens sur lesquels la puissance de tout travail repose. Or, non-seulement un tel exposé n'est pas un traité *de omni re scibili*, un pêle-mêle de toutes les sciences, mais c'est un travail très circonscrit, très déterminé, très spécial, et qui ne manque, on le reconnaîtra j'espère, ni de simplicité, ni d'unité.

Et quel rapport a cet objet, poursuivra-t-on, avec l'objet encore plus

spécial que se propose l'économie politique, avec la production et la distribution des richesses? Le rapport, répondrai-je, le plus direct et le plus évident, même en supposant que la production et la distribution des richesses soient l'unique objet qu'on doive assigner à la science qui s'occupe de l'économie de la société. Non-seulement les arts qui agissent sur les choses ne peuvent se passer (il n'est pas un économiste qui ne l'ait vu et reconnu) du concours de ceux qui agissent sur les hommes, mais ceux-ci versent directement dans la société des richesses, des valeurs tout aussi réelles, tout aussi échangeables, tout aussi susceptibles de se louer et de se vendre que les plus précieuses de celles que peuvent y répandre ceux-là. Et qui ne voit, en effet, que cette classe d'arts développe dans les hommes des forces, des facultés dont ils cherchent universellement l'emploi? qu'elle les rend aptes à des services dont ils poursuivent tous le placement avec ardeur? Chacun fait offre de son activité, de son intelligence, de ses talents, de son courage, de tous les moyens de se rendre utile qu'ont développé en lui les arts dont il est question; et, en vérité, il ne faut qu'ouvrir les yeux pour reconnaître qu'il se fait un commerce aussi général et aussi actif de services personnels de toute espèce que de choses matérielles propres à servir. Il est donc impossible de ne pas reconnaître que les arts qui agissent sur les hommes et qui, chacun à leur façon, les rendent aptes à ces services à la fois si demandés et si offerts, objet d'un commerce si universel et si animé, contribuent immédiatement à la production d'une richesse, et qu'ils devraient être un objet direct des considérations de l'économie politique, alors même que la production et la distribution des richesses en devrait être l'unique objet.

Mais est-il donc vrai que la richesse soit l'unique ou même le véritable objet qu'on doive assigner à l'économie politique? Nul doute assurément qu'on ne puisse faire de la richesse un objet d'étude particulier; que cet objet ne se distingue très nettement de tout autre; qu'il ne soit d'ailleurs fort digne d'intérêt; qu'à propos de la richesse, enfin, on ne puisse et ne doive s'occuper également de tous les arts qui entrent dans l'économie de la société. Mais, d'abord, va-t-on désigner cet ordre particulier d'investigations par le nom d'éco-

mie politique? Quoi donc! *Economie politique, économie de la société,* c'est-à-dire *production, distribution et consommation des richesses*? Mais c'est se moquer; on ne traduit pas avec une liberté pareille. Il ne faut qu'ouvrir le premier Dictionnaire venu d'étymologie pour voir que ces mots d'*économie politique* ne signifient point ou ne pourraient signifier que de très loin ce qu'on leur fait dire. Le mot *économie* n'exprime foncièrement que des idées d'ordre, de loi, de règle. L'économie d'une chose, c'est son arrangement en vue d'une certaine fin. On doit dire l'économie de la société, comme on dit l'économie du corps humain, ou bien l'économie du monde. L'économie du corps humain, c'est la manière dont tout y est ordonné pour l'exercice et l'accroissement de ses forces. Et l'économie de la société, qu'est-ce donc, sinon pareillement l'ordre suivant lequel tout y est arrangé pour l'exercice et le développement des forces sociales? Et qu'est-ce que la science de cette économie, sinon la connaissance de ces forces et de leurs moyens, c'est-à-dire la connaissanoe de tous les travaux de la société et celle des conditions auxquelles est subordonnée leur puissance? La richesse, sans doute, est un des résultats de ces travaux; mais elle n'en est pas et n'en peut pas être le résultat unique. Ils contribuent tous directement et indirectement à enrichir la société; mais ils ne sauraient avoir pour unique effet de la rendre riche : ils contribuent, en même temps et d'une manière non moins assurée, à l'instruire, à la polir, à l'éclairer, à l'ennoblir, à la moraliser. Il n'y a donc pas, à propos des arts qui entrent dans l'économie de la société, à se préoccuper uniquement de la richesse; car les lumières, la politesse, les mœurs, la justice, les bonnes relations, se manifestent en même temps qu'elle, et résultent également de tous les arts qui tendent à la développer, de l'ensemble des arts que l'économie sociale embrasse. Mais ce que l'économie sociale doit se proposer, c'est bien, je le pense, de savoir quels sont ces travaux qui entrent dans l'économie de la société. Elle ne s'occupe spécialement d'aucun; mais elle cherche à connaître la nature de tous, leurs relations, l'influence qu'ils exercent les uns sur les autres, et les moyens de puissance et de liberté d'action qui leur sont communs. Tel est du moins l'objet

qui lui est assigné dans ce livre; et quoique ce soit là sans nul doute un sujet étendu, ce n'en est pas moins, je le répète, un sujet très spécial, dans lequel il n'y a ni confusion, ni pêle-mêle, et qui n'implique pas le moins du monde la prétention de traiter *de omni re.*

Il a plu à de certains esprits de penser que le temps n'était pas venu encore de chercher à déterminer ainsi l'ensemble des travaux qui entrent dans l'économie de la société, non plus que celui des moyens dans lesquels réside leur force, et que toute tentative de ce genre était nécessairement prématurée. Elle est prématurée, ce ne peut être l'objet d'un doute, si elle a été faite sans succès; mais si, en effet, après avoir exposé, dans l'analyse d'une longue suite d'états sociaux, l'origine et les développements successifs de la société industrielle, j'avais su montrer, avec un degré suffisant de sagacité et justesse, l'ensemble des travaux qui la constituent et celui des moyens sous l'influence desquels ils agissent avec le plus de liberté et de puissance; si j'avais su faire ensuite une application heureuse de ces moyens à tous les arts qui participent aux fonctions vitales de la société; si j'avais su exposer clairement enfin les rapports économiques qu'établissent, entre tous ceux qui les exercent, les associations, les échanges, les transmissions héréditaires de biens, et l'influence active et féconde que ces derniers actes exercent sur le tout, peut-être l'indulgence du lecteur penserait-elle que l'essai n'a pas été trop hâtif. De savoir, après cela, s'il n'a pas été le fruit d'un long et patient effort, qu'importe? et que fait au lecteur la peine que j'ai pu prendre? Pussé-je en avoir pris assez pour lui épargner, à lui, toute fatigue, et faire qu'il me pût suivre sans aucun effort!

Bien que j'aie considéré la société dans son ensemble, c'est-à-dire dans la généralité de ses travaux et de ses fonctions, mon travail, ai-je besoin de le dire, n'a rien de commun avec celui des écrivains qu'on désigne aujourd'hui par le nom de socialistes, écrivains qui prétendent tous soumettre la société à des formes artificielles, généraliser l'organisation de ses travaux, et, de façon ou d'autre, en ramener la direction à un même centre. On sait de reste à quel point ces doctrines sont antipathiques aux dispositions habituelles de mon esprit. Je prends la société telle que ses instincts l'ont

faite, telle qu'elle est foncièrement constituée, laissant tous les travaux à leur naturelle indépendance, unis seulement par les rapports volontaires qui les lient, et visant de loin à remplacer par de simples répressions judiciaires les tutelles administratives auxquelles un grand nombre est encore soumis.

L'ouvrage donc est très ouvertement dirigé contre les tendances prétendues organisatrices de notre temps. Il n'admet pas que les pouvoirs publics eussent mission d'assigner à la société une fin quelconque, ni de l'organiser en vue de la fin qu'ils prétendaient lui assigner. Il ne leur reconnaît le droit d'intervenir dans les travaux et les transactions qui constituent sa vie, que pour réprimer ce qu'il peut s'y mêler d'actions punissables, et, tout en ne cessant de réclamer, dans un intérêt si sensible et si important, l'intervention assidue d'une police vigilante et fermement répressive, il reste d'ailleurs fidèle aux traditions libérales du passé, et poursuit l'œuvre d'affranchissement commencée depuis tant de siècles, et qui tend à dérober, de plus en plus, les existences individuelles à l'action illégitime du corps social ou de ses délégués.

Je ne saurais éviter d'ajouter que l'ouvrage est très entier dans ses principes. Je ne dis point qu'il ait beaucoup osé : il ne renferme rien que de très simple; mais la vérité scientifique y est partout scrupuleusement respectée. J'espère que la chose aura été possible, sans que je paraisse avoir manqué d'habileté ou de mesure. J'ai mis en effet de grands soins à distinguer partout, et en toutes choses, de la vérité théorique la vérité susceptible d'application, et, en montrant le but qu'il fallait atteindre, de marquer avec quelles préparations il en fallait approcher, et quel compte il y avait à tenir de la force et de l'étendue des résistances.

J'ai donc la confiance que j'aurai su concilier constamment avec les nécessités de la pratique, le respect inviolable dû à la vérité de théorie, et que ce travail ne se recommandera pas moins par la sagesse des applications, que par l'intégrité des doctrines. Je ne crois pas qu'il soit possible de sentir plus vivement que je ne fais le besoin impérieux que la liberté a de se régler, de mesurer ses réformes, et d'attendre, avec une patience qui n'est pas d'ailleurs obligée de do-

meurer oisive, que le moment de les opérer soit véritablement venu.

J'aurais beaucoup souhaité que ce livre sur la liberté fût assez exempt de défauts pour mériter d'être offert au suprême gardien de l'ordre, à cette puissance centrale qui sert de lien à toutes les activités, qui préside au mouvement des réformes, qui règle les oscillations de la société, qui est comme le pendule de cette immense horloge, qui veille à ce que la société, dans sa marche, ne s'écarte jamais trop de son centre de gravité, sans laquelle enfin les mouvements de la société ressembleraient aux vibrations précipitées et irrégulières d'une horloge privée de son balancier.

Et qui ne sentirait en effet la nécessité d'un point fixe et résistant au milieu de la prodigieuse instabilité des choses ? Si la société ne peut se passer d'aiguillons, encore moins se passerait-elle de frein ; s'il lui faut des forces qui la stimulent et la pressent, il lui faut aussi une main vigoureuse qui la retienne et la dirige. Il est tout à fait dans l'ordre que les forces qui créent se placent sous l'invocation de la force qui conserve, et plus la liberté est une puissance mobile, plus elle a besoin, dans son mouvement de progression, de rester suffisamment soumise aux directions du pouvoir qui, dans toute constitution bien faite, est le représentant de la durée.

Jamais au surplus la liberté n'a moins dû qu'aujourd'hui paraître une chose à craindre. C'est un mot qui n'est plus guère prononcé. La liberté est un sujet passé de mode. C'était bon, faute de mieux, du temps de la Restauration, alors que tant de fortunes étaient encore à faire, tant de positions à conquérir; alors que les classes de l'ordre moyen étaient systématiquement exclues du maniement des affaires. Aujourd'hui que nous sommes au pouvoir, parlez-nous de la centralisation, de la multiplication des tutelles et des censures administratives, de l'extension et de l'aggravation des tarifs douaniers, de la protection de l'industrie nationale, de l'organisation du travail national...

Ce que je dis de la liberté, on le pourrait dire aussi des vérités théoriques : c'est pareillement un sujet usé. Autrefois il n'était question que de principes, il n'est question que d'affaires aujourd'hui.

La pire chose qu'on pût dire d'un homme public, ce ne serait pas qu'il est un homme corrompu, un homme vénal, mais bien qu'il n'est pas un homme de pratique, et Dieu sait ce qu'on veut bien aujourd'hui appeler homme de pratique! Arrière donc les théories! Mais qu'arrive-t-il quand on ne croit plus à aucune vérité générale? C'est que chacun a ses théories particulières, ses petites théories de poche, ses théories pour le moment du besoin, dont l'unique objet est de masquer tant bien que mal les intérêts particuliers qu'on a mission de défendre. Allez demander à tel ou tel député quelle est la vérité de principe que ses commettants l'ont chargé de faire prévaloir, vous l'étonnerez fort, à coup sûr, et ne pourrez manquer de le faire sourrire. En fait de principes à soutenir, il vous parlera de son port, de son canal, de la direction par sa ville de tel chemin de fer, du droit sur les fers ou sur les houilles : trop heureux s'il n'a reçu le mandat de défendre aucun intérêt plus étroitement personnel.

Une telle situation n'était guère encourageante pour la publication des vérités théoriques que renferme cet ouvrage-ci, quelque large que soit d'ailleurs la part qu'on y a constamment faite à la pratique; et néanmoins cette situation ne m'a point rebuté. Je n'ai pu croire que l'ascendant des préoccupations matériellement intéressées eût pu faire perdre tout attrait à la vérité scientifique. J'ai dû compter beaucoup d'ailleurs sur la vitalité de mon sujet, qui semblait devoir suffire, à lui seul, pour assurer la vie de mon livre, et il faudrait en effet avoir eu la main bien malheureuse pour n'avoir pas su faire sortir d'une matière si féconde un ouvrage de quelque intérêt.

Pour être juste envers ce livre, peut-être faudrait-il se reporter à l'époque où, sous une forme à beaucoup d'égards différente, la première partie en fut publiée, c'est-à-dire à vingt ans en arrière (¹).

(¹) A l'année 1825, où une notable partie des matières qui forment le premier volume, fut publiée sous le titre de l'*Industrie et la morale considérées dans leur rapport avec la liberté*. Cinq ans plus tard, j'avais entrepris l'impression de l'ouvrage entier, sous le titre de *Nouveau traité d'économie sociale, etc.*, et deux volumes étaient déjà imprimés quand éclata la révolution de 1830, qui m'obligea de tout ajourner.

Il semble que, depuis, les idées dont je m'occupe devraient avoir fait bien du chemin. Elles en ont fait, hélas! bien moins qu'on ne le pense. On sait dans quelles voies singulières s'égare une génération nouvelle d'écrivains et de lecteurs. Il n'y aura donc encore que trop de nouveautés dans cet ouvrage. L'essentiel est que les idées neuves n'aient pas le tort d'être des idées fausses, et qu'il n'ait d'ailleurs été rien dit pour pousser plus qu'il n'était convenable à des applications non suffisamment préparées. C'est à quoi j'ai visé sans cesse. Ma double ambition, dans le cours de ce travail, aurait été de proclamer, dans toute son intégrité, la vérité théorique, sans jamais cesser de me montrer praticien intelligent et circonspect.

Je ne dis rien du style de l'ouvrage. Je me borne à cette simple réflexion, que j'ai écrit sur un sujet qui me passionnait assez pour avoir retenu plus de vingt ans mon attention captive, et que j'ai toujours plus aimé, à mesure que je l'ai mieux compris. Je voudrais que mon langage témoignât de la vérité de cette double affirmation, et prouvât qu'en effet j'ai eu l'intelligence de mon sujet, et qu'il m'a autant intéressé qu'il devait le faire. Tout mon art, à vrai dire, a consisté à tâcher de comprendre et de sentir. J'ai, du reste, considéré que si on ne lisait guère que les livres originaux, « l'originalité ne pouvait naître, ainsi que l'a dit excellemment un de nos meilleurs écrivains, que de vérités nouvelles vivement senties et naturellement exprimées dans la langue de tout le monde (1). »

Paris, 20 janvier 1845.

Plus tard, l'ouvrage, qui n'avait point été mis en vente, se trouva compris dans l'incendie de la rue du Pot-de-Fer, et fut consumé sans avoir été rendu public. Un petit nombre d'exemplaires seulement en avait été par moi distribué aux membres de l'Académie des sciences morales et politiques, et à quelques amis. Ce n'est donc qu'aujourd'hui, et pour la première fois, qu'il paraît entier. Il a subi de grands changements, sans doute; mais les principes sur lesquels il se fonde, confirmés dans mon esprit par tout ce que, depuis, j'ai pu faire d'études, ou acquérir d'expérience, en ont été intégralement maintenus.

(1) M. Cousin, Préface de son travail *Sur les pensées de Pascal*.

DE LA

LIBERTÉ DU TRAVAIL.

INTRODUCTION.

ORIGINE, OBJET ET PLAN DE CE LIVRE. — MÉTHODE QUE L'AUTEUR A SUIVIE.

L'origine de ce livre est déjà ancienne. La pensée en fut conçue dès les premiers temps de la restauration, à une époque où les hommes politiques de ce pays, et en particulier les organes des opinions dites libérales étaient enclins plus encore qu'aujourd'hui à tout rapporter au gouvernement, à voir en lui la cause première de tout ce que nous pouvons éprouver de biens et de maux, à tout espérer ou à tout craindre du changement de quelques noms propres, de la réforme d'un petit nombre d'institutions, d'une loi sur la responsabilité ministérielle, d'une modification des collèges électoraux, d'un équilibre plus ou moins bien pondéré des pouvoirs publics, et de je ne sais quels artifices encore; où l'on croyait fermement que, venu le moment où une certaine partie de la population arriverait aux affaires et où les cadres dans lesquels elle serait appelée à se mouvoir seraient disposés d'une certaine façon, tout irait par cela seul le

mieux du monde; c'est-à-dire que le pouvoir, à la fois intelligent et ferme et modéré, reconnaîtrait tous les droits, respecterait toutes les libertés, et, en se bornant à réprimer les actes malfaisants, laisserait d'ailleurs à leur libre et plein mouvement toutes les industries, toutes les professions, toutes les forces sociales.

Un doute me vint alors dont il ne semblait pas qu'on fût très affecté, à voir du moins l'ardeur si vive et si sincère avec laquelle tant d'hommes travaillaient à faire changer le pouvoir de mains ou à lui imprimer de nouvelles formes. Je me demandai si ces mutations, qui, depuis un quart de siècle, s'étaient si fréquemment et si vainement renouvelées, allaient suffisamment au but que l'on se proposait d'atteindre; si la liberté qu'on cherchait, si le despotisme dont on voulait se garantir avaient bien leurs causes dans le petit nombre d'hommes qui, tour à tour, étaient entrés en possession du pouvoir, et dans la manière dont ils s'étaient constitués pour agir; si ces causes, au lieu d'être tout entières dans le gouvernement, n'existaient pas plutôt dans la population dont il sortait, au sein de laquelle il se recrutait et se renouvelait sans cesse, et, partant, si ce n'était pas dans cette population même, dans ses idées, dans ses affections, dans ses habitudes, dans toute sa manière de sentir, de penser et d'agir qu'il fallait surtout étudier la liberté et en rechercher les véritables causes.

Cette direction donnée à mes études me conduisit à des résultats heureux et vrais, je crois, et à beaucoup d'égards inattendus; résultats que je ne puis avoir la pensée de développer ici, puisque c'est l'objet même de tout mon ouvrage, mais que je dois indiquer assez pour que, dès l'ouverture du livre, l'objet en soit clairement aperçu.

Je dis donc qu'il m'avait paru essentiel de détourner ma

pensée du gouvernement et de la porter tout entière sur la population.

Le premier fait général qui s'était offert à ma vue, c'est que, dans le nombre des torts qu'on reprochait au pouvoir, il n'en était pas un dont on ne pût découvrir avec détail toutes les causes dans la population même qui en souffrait, et, par conséquent, qu'aucun de ces torts ne pouvait cesser que par un changement préalable dans l'état de la population, c'est-à-dire par la formation, au sein même du pays, d'une majorité prépondérante autrement affectée que ne l'était l'ancienne, et qui ne voulût pas prêter les mains aux torts dont on se plaignait.

Cet aperçu me conduisit naturellement à plusieurs autres.

Les excès reprochés au pouvoir, disais-je, sont le fait de la population, de la population considérée dans sa vie publique, dans son activité collective. Mais n'y a-t-il d'oppressions dans un pays que celles que la population y exerce politiquement? Les violences que se font les individus dans leurs rapports mutuels ne sont-elles pas des oppressions aussi, et des oppressions absolument de la même nature et tenant à la même cause, c'est-à-dire à l'imperfection de leurs facultés, au mauvais emploi qu'ils en font les uns à l'égard des autres et à l'état peu avancé de leur morale de relation? Il ne leur suffirait donc pas, pour être libres, de se bien conduire collectivement, politiquement? Il faudrait donc encore que, dans leurs rapports privés, ils sussent mieux régler l'emploi de leurs forces?...

Il faudrait qu'ils sussent se modérer et se contenir dans leurs rapports privés. Mais serait-ce assez encore, et cela suffirait-il pour qu'ils pussent disposer librement de leurs facultés natives? N'arrive-t-il pas sans cesse que, par l'abus qu'ils en font isolément et par rapport à eux-mêmes, ils se

mettent également dans l'impuissance de s'en servir? Il ne leur suffirait donc pas, pour en user librement, de perfectionner leur morale de relation? Ils ont donc besoin aussi de perfectionner leur morale purement personnelle?...

Il leur faut, pour être libres, perfectionner leurs habitudes personnelles et leur morale de relation dans tous ses rapports. C'est indubitable; mais est-ce tout, me demandais-je encore? Ne voit-on pas sans cesse l'ignorance et l'inexpérience produire des effets absolument analogues à ceux de la violence et du vice, et réduire l'homme ignorant et inexpérimenté à l'impossibilité matérielle d'agir? Les hommes, pour pouvoir user librement de leurs forces, n'ont donc pas moins besoin de les développer que de les régler, d'en étendre que d'en rectifier l'usage?....

Ainsi, poursuivais-je, la liberté, que nous ne croyons possible d'obtenir que par d'habiles organisations du pouvoir, est, à un haut degré, très réellement, à la disposition de chacun de nous, et s'étend pour tous à mesure que nous apprenons, sous quelque rapport que ce soit, à mieux user de nos forces?...

Mais cet apprentissage est-il également facile à toutes les populations, à toutes les races d'hommes? N'existe-t-il pas entre les races des inégalités pareilles à celles qui nous frappent entre les individus?... Il y aurait donc des races, comme il y a des individus, qui devraient se résigner à une position secondaire, se contenter d'une puissance ou d'une liberté d'un ordre inférieur?...

La même somme de liberté n'est promise ni à tous les individus, ni à toutes les races; mais la même race est-elle susceptible de la même liberté dans toutes les situations? Peut-elle donner partout le même degré d'extension et de rectitude au développement de ses forces?... Il y aurait donc

à se préoccuper, lorsqu'on veut apprécier le degré de puissance et de liberté d'action dont un peuple est susceptible, non-seulement de la perfection naturelle de sa constitution, mais encore de la place qu'il occupe sur la sphère terrestre?...

Il y aurait surtout, pensais-je, à considérer ce qu'elle a acquis de culture : elle est d'autant plus libre qu'elle est plus cultivée, plus civilisée : cela est l'évidence même. Mais, s'il en est ainsi, que deviennent les jugements, depuis si longtemps accrédités, sur les divers âges de la société, et qui présentent comme les plus favorables à la liberté ceux où l'humanité était encore le plus inculte? C'est donc le contraire qui est vrai? L'humanité gagne en liberté à mesure qu'elle gagne en culture? Il y a moins de liberté dans la vie des peuples chasseurs que dans celle des peuples pasteurs? dans celle des peuples pasteurs que dans celle des peuples sédentaires? dans celle des peuples sédentaires où le fond de la population est dans un état complet de servitude que dans celle des nations où il est seulement en servage; et ainsi de suite, en s'élevant jusqu'à l'état actuel où l'on voit de nombreuses et florissantes populations, issues de l'esclavage domestique des anciens et de la demie servitude du moyen-âge, jouir d'un degré de puissance et de liberté d'action que n'avaient ni connu, ni même soupçonné les plus fameuses oligarchies des temps antiques?

Et puis, si ces observations sont justes à faire des sociétés considérées en bloc, seront-elles moins exactes appliquées aux divers ordres de travaux et de professions qu'elles embrassent? N'arrivera-t-il pas de même que toutes les professions seront d'autant plus libres et plus puissantes qu'elles auront plus perfectionné tous leurs moyens d'action, plus accru leurs capitaux, plus avancé les connaissances qu'elles requièrent, plus contracté les habitudes dont elles ne peuvent

se passer? N'arrivera-t-il pas aussi que les pouvoirs de chacune s'accroîtront de ceux de toutes les autres et que la puissance toute entière de la société naîtra de la perfection des détails et de celle de l'ensemble?...

C'est ainsi que surgissaient les questions; qu'elles découlaient les unes des autres, et qu'avec un degré limité, je dois en faire l'humble aveu, de pénétration et de puissance d'esprit, par le seul effet d'une bonne méthode et en me laissant conduire par l'analogie, après être parti d'une première donnée heureuse et juste, j'avais successivement découvert les divers points de vue qui sont exposés dans ce livre et dont je viens d'indiquer seulement les plus élevés.

Les hommes, disais-je, ne sortent de l'état de faiblesse et de dépendance où ils sont nés que par leurs conquêtes sur les choses et par leurs victoires sur eux-mêmes; ils ne deviennent libres qu'en devenant industrieux et moraux.

Considérez la société dans toutes ses manières d'agir, dans tous les ordres de travaux et de fonctions que sa conservation et son développement réclament, et vous verrez que, depuis le plus simple jusqu'au plus élevé, il n'en est pas un qui, pour s'exercer avec facilité, avec puissance, avec liberté, ne demande aux hommes deux choses : du savoir faire et du savoir vivre, de la morale et de l'industrie.

Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble, poursuivais-je, que dans nos efforts pour étendre et faciliter l'usage de nos forces, dans notre tendance vers la liberté, nous commettons de fâcheuses méprises.

La première et la plus capitale de toutes est de ne pas voir les difficultés où elles sont, de ne les apercevoir que dans les gouvernements. Comme en effet c'est souvent là que les plus grands obstacles se manifestent, nous supposons que c'est là

surtout qu'ils existent, et c'est là seulement que nous nous efforçons de les attaquer. Nous ne voulons pas arriver jusqu'aux nations, qui sont par derrière; nous ne voulons pas voir que les nations sont la matière dont les gouvernements sont faits, que c'est de leur sein qu'ils sortent, que c'est dans leur sein qu'ils se recrutent, qu'ils se renouvellent; que, par conséquent, lorsqu'ils sont vicieux, il faut bien qu'elles ne soient pas irréprochables. Nous ne voulons pas voir que le mal qu'ils font alors a ses véritables causes ou dans la corruption du public qui le provoque, ou dans son ignorance qui l'approuve, ou dans sa pusillanimité qui le tolère, quand sa raison et sa conscience le condamnent. Nous ne voulons voir que le gouvernement : c'est contre le gouvernement que se dirigent toutes nos plaintes, toutes nos censures; c'est sur le gouvernement que portent tous nos projets de réformation; il ne s'agit que de réformer le gouvernement; il n'est pas question que la société s'amende; on ne paraît pas admettre qu'elle en ait besoin; on nous dit bien assez que nous sommes victimes des excès du pouvoir : on oublie de nous dire qu'en réalité nous en sommes coupables, et ceci, qui n'est pas moins vrai, serait pourtant un peu plus essentiel à nous apprendre.

Ce n'est pas tout. Tandis que nous ne voulons pas voir les obstacles où ils sont, nous ne voulons apercevoir qu'une partie de ces obstacles, nous ne voulons considérer que ceux qui naissent des vices du gouvernement, ou, comme il serait plus exact de s'exprimer, ceux qui résultent de l'imperfection de nos idées et de nos habitudes politiques. Cependant il est sûrement très possible que nous ne soyons pas imparfaits seulement dans cette partie de nos moyens d'agir. Il est possible que nous ignorions la plupart des arts et des sciences; il est possible que nous ayons beaucoup de vices

personnels; il est possible que nous tombions, les uns envers les autres, dans un grand nombre d'injustices et de violences particulières. Or, très assurément, cette ignorance et ces désordres privés, s'ils n'affectent pas la liberté au même degré que le manque d'instruction et de moralité politiques, ne laissent pas de lui être encore excessivement opposés. On a donc tort de ne pas les comprendre au nombre des causes qui nous empêchent d'être libres.

Il y a à noter une troisième erreur fort accréditée. Tandis que nous ne voulons pas tenir compte de nos défauts, nous nous persuadons, chose singulière! que certains de nos progrès nous sont nuisibles, et, par exemple, nous prétendons que l'industrie, l'aisance, les lumières sont des obstacles à la liberté. Il n'est sûrement personne parmi nous qui n'ait fréquemment entendu dire que nous sommes trop civilisés, trop riches, trop heureux pour être libres. C'était naguère une expression universellement reçue, et dont les beaux esprits, et quelquefois même les bons esprits se servaient comme le vulgaire. Un de nos publicistes les plus justement estimés, M. B. de Constant, dans son ouvrage sur les Religions, croyait, il y a vingt ans, que l'Europe marchait à grands pas vers un état pareil à celui de la Chine, qu'il représentait à la fois comme très civilisée et très asservie. Un autre esprit élevé, M. de Châteaubriand, dans un opuscule en faveur de la septennalité, enseignait expressément que plus les hommes sont éclairés et moins ils sont capables d'être libres. De sorte que, suivant ces écrivains, l'espèce humaine semblait être réduite à la triste alternative de rester barbare ou de devenir esclave, et qu'il lui fallait nécessairement opter entre la civilisation et la liberté.

Enfin, tandis qu'on veut que la liberté soit diminuée par de certains progrès, il semblerait, à voir l'insouciance que l'on

montre pour des perfectionnements d'un ordre plus élevé, qu'on regarde ces perfectionnements comme inutiles. Nous travaillons de toutes nos forces à l'accroissement de cette industrie, de cette aisance, qui sont mortelles, disons-nous, pour la liberté, et, en même temps, nous ne mettons aucun zèle à développer nos facultés morales, qui lui pourraient être si favorables. Nous faisons aux arts de merveilleuses applications de la mécanique, de la chimie et des autres sciences naturelles, et nous ne songeons point à y appliquer la science des mœurs, qui pourrait tant ajouter à leur puissance. Nous ne voulons pas voir combien sont encore imparfaits les peuples qui ne sont qu'habiles, et combien se montrent plus habiles ceux qui sont devenus vraiment moraux. Nous ne sentons pas assez d'ailleurs qu'il n'est pas seulement question d'habileté, mais aussi de dignité, d'honneur, de puissance, de liberté; et que si la liberté naît de l'industrie, elle naît surtout du progrès des mœurs particulières et de celui des relations sociales.

Je m'écarterai, sur ces points fondamentaux, des idées qui paraissent le plus généralement accréditées.

Et d'abord je préviens que ce que je pourrai dire du gouvernement ne se distinguera pas de ce que j'ai à dire des populations. Je ne porterai mes regards que sur les masses: leur intelligence, leur industrie, leur morale seront le sujet de toutes mes observations, la matière de toutes mes expériences. C'est en effet là que sont tous les moyens de la liberté, et aussi tout ce qu'elle peut rencontrer d'obstacles, même ceux qui naissent du gouvernement, ordre de travaux ou de fonctions qui, comme tous les autres, n'est jamais, à dire vrai, que ce que l'état des peuples veut qu'il soit. Je trouverai les obstacles dans le défaut d'industrie, de savoir,

de capitaux, de bonnes habitudes particulières et publiques. Les moyens sortiront du progrès de tout cela.

Je considérerai ce progrès dans les masses, parce que c'est là qu'il doit se faire pour être de quelque effet, et aussi parce que c'est réellement là qu'en est le mobile et que s'en opère le développement. Les nations vivent d'une vie qui leur est propre. Elles ont, en toutes choses, l'initiative des améliorations. Ce sont les agriculteurs qui perfectionnent l'agriculture; les arts sont avancés par les artistes, les sciences par les savants, la politique et la morale par les moralistes et les politiques. Il y a seulement, entre les choses qui sont l'affaire particulière de chacun et celles qui sont l'affaire de tout le monde, cette différence que, dans les premières, les perfectionnements sont immédiatement applicables pour celui qui les invente, tandis que dans les secondes, à savoir dans les politiques, les applications ne peuvent avoir lieu que lorsque la pensée du publiciste est devenue la pensée commune du public, ou du moins d'une très notable portion du public. Jusque-là, on ne peut faire, pour les réaliser, que des tentatives impuissantes. Il est possible qu'un pouvoir de bonne volonté entreprenne de les établir; mais il ne fera point une œuvre durable. Il est possible que la chose soit essayée, malgré le pouvoir, par un parti qui le renverse et le remplace; mais les insurrections les plus heureuses n'auront pas plus d'effet que les concessions les plus bienveillantes. La chose ne s'établira que fort à la longue, à mesure qu'elle passera dans les idées et les habitudes du grand nombre. Par où l'on voit que ce dernier ordre de perfectionnements, qu'on voudrait réserver exclusivement à certains pouvoirs ou à certains hommes, est, plus qu'aucun autre, l'affaire de la société; puisque aucune amélioration de ce genre n'est praticable que lorsque la société y donne son consentement, et

ne devient effective que lorsqu'elle l'a réellement adoptée.

Encore une fois, je n'envisagerai donc que la société ; je ne chercherai les moyens de la liberté que dans les progrès de la société.

Ensuite je me garderai bien de ne considérer qu'une partie de ces progrès : je tiendrai compte de tous. Je me garderai bien de dire que certains sont nuisibles à la liberté, ou d'avoir l'air de croire que d'autres lui sont inutiles : je dirai qu'ils lui sont tous favorables et nécessaires, les progrès industriels comme les progrès moraux, les moraux comme les industriels. Telle est l'idée que je me fais des uns et des autres, qu'il me serait fort difficile de dire lesquels la servent le mieux, et quels hommes travaillent davantage à se rendre libres, de ceux qui acquièrent de l'industrie, de ceux qui contractent de bonnes habitudes personnelles, ou de ceux qui se forment à de bonnes habitudes civiles. Cet homme est un pilote expérimenté : il ne sera pas embarrassé pour conduire une barque et franchir une rivière. Cet autre a vaincu son penchant à l'intempérance : l'ivresse ne le fera plus trébucher malgré lui. Ceux-là renoncent mutuellement à toute prétention injuste : ils vont cesser par cela même de s'entraver dans l'usage inoffensif de leurs facultés. On voit ainsi que nos progrès de toute nature contribuent également à nous rendre libres : les uns nous tirent de la dépendance des choses, les autres de la dépendance de nous-mêmes, les autres de la dépendance de nos semblables.

Après cela on verra que ces divers développements, bien loin de se contrarier, comme on veut le dire, se soutiennent, s'aident réciproquement, et contribuent à l'extension les uns des autres, de même qu'ils contribuent tous à l'accroissement de la liberté. Nous ne faisons pas une espèce de progrès qui n'en provoque de plusieurs autres sortes. Nous ne pouvons

pas développer une partie de nos moyens sans travailler par cela même au perfectionnement de tous. L'amélioration des mœurs ajoute aux pouvoirs de l'industrie; les progrès de l'industrie amènent ceux de la morale. Il n'est pas vrai qu'en acquérant plus de bien-être nous devenions moins sensibles à la considération. Je ne veux pas admettre que les habitants de Paris aient moins d'honneur aujourd'hui qu'ils n'en avaient au temps de la Ligue ou à des époques plus reculées et partant plus barbares. Je ne saurais imaginer qu'en pavant et éclairant leurs rues, en purifiant et ornant leurs demeures, en se procurant de meilleurs habits et de meilleurs aliments, en se tirant par le travail de l'ordure et de la misère, ils aient dû perdre de leur dignité.

Il est vrai qu'en nous élevant sous un grand nombre de rapports nous semblons avoir décliné sous quelques autres. On pourrait observer avec raison, par exemple, que beaucoup de villes ont aujourd'hui, non-seulement moins de pouvoirs politiques (il est tout simple qu'on leur ait ravi ce qu'elles avaient abusivement usurpé), mais moins de pouvoirs municipaux qu'elles n'en possédaient aux XIIIe et XIVe siècles. Toutefois il ne serait ni raisonnable, ni historiquement vrai de dire que c'est la faute de l'industrie. C'était au contraire à l'industrie que ces villes étaient redevables de ces pouvoirs, qu'elles ne purent défendre plus tard contre les envahissements de la puissance royale. C'était l'industrie, au moyen-âge, qui avait affranchi les communes de la tyrannie des seigneurs : ce sera elle, tôt ou tard, qui les délivrera de ce qu'il peut y avoir d'exagéré et d'abusif dans l'action de l'autorité centrale. L'industrie prépare les peuples à l'activité collective comme à tous les genres d'activité nécessaires au développement et à la conservation du genre humain. Il ne faut qu'ouvrir les yeux pour voir que, de notre temps, les popu-

lations les plus industrieuses et les plus cultivées sont aussi celles qui ont le plus de vie et de capacité politiques.

Il n'est donc pas vrai que le développement de nos facultés morales soit incompatible avec celui de nos facultés industrielles. Mais ce qui est vrai, et ce que j'aurai soin de reconnaître, c'est que certaines dispositions de notre âme peuvent mettre de grands empêchements aux progrès des unes et des autres. Voilà ce que font notamment la passion du faste et cette sensualité excessive auxquelles, d'âge en âge, on accuse les peuples de se laisser entraîner. Il ne faut pas croire ce qu'on dit de ces vices, qu'ils sont un fruit de la civilisation, qu'ils sont particuliers aux nations que l'industrie a rendues très opulentes. On verra bien au contraire que ces nations, toute proportion gardée, s'y laissent infiniment moins entraîner que les peuples barbares, et que la civilisation, qui nous éloigne de tant d'excès, tend aussi, quoique avec plus de lenteur peut-être, à nous détourner de celui-là. Mais enfin il est vrai de dire que nous nous y livrons beaucoup trop encore; et qu'au point où ils nous dominent, ils continuent à opposer de très grands obstacles aux progrès de l'industrie, et surtout à celui des mœurs. Certainement, si nous consacrions à l'avancement de nos travaux ce que nous donnons de trop à la satisfaction de nos plaisirs, la richesse, et les arts qui en sont les créateurs, prendraient des accroissements bien plus rapides. Certainement encore si nous étions aussi sensibles à l'honneur qu'à la volupté; si nous prenions de notre dignité morale autant de soin que de notre bien-être physique, les mœurs ne resteraient pas autant en arrière de l'industrie. C'est, il n'en faut pas douter, à notre amour trop exclusif pour les jouissances sensuelles, c'est à l'universelle préférence qu'elles obtiennent sur des plaisirs plus nobles et plus relevés qu'il faut attribuer cette

disproportion choquante qu'on remarque entre la perfection des arts et celle des habitudes, entre la capacité industrielle et la capacité politique, entre la grandeur des fortunes et le peu d'importance des personnes. Je m'attacherai donc à faire sentir combien il nous importe de ne pas nous laisser absorber par le soin de notre bien-être physique, combien nous avons besoin de cultiver nos facultés morales, et à quel point le progrès de ces dernières, si nécessaire à celui des autres, est particulièrement indispensable à la liberté.

Je commencerai par dire ce que j'entends par ce mot.

Je chercherai ensuite successivement :

Si toutes les variétés de l'espèce humaine sont également aptes à devenir libres ;

Si elles peuvent également devenir libres sous toutes les latitudes et dans toutes les situations ;

Si la liberté peut être la même à tous les degrés de culture ;

Quel degré de liberté est compatible avec la manière de vivre des peuples sauvages ;

Avec celle des peuples nomades ;

Avec celle des peuples sédentaires qui se font entretenir par des esclaves ;

Avec celle des peuples chez qui la servitude domestique a été remplacée par le servage ;

Avec celle des peuples chez qui le servage a été remplacé par le privilège ;

Avec celle des peuples chez qui le régime des privilèges a été remplacé par une extension exagérée des pouvoirs de l'autorité centrale ;

Avec celle des peuples enfin chez qui l'autorité centrale aurait graduellement abandonné toute attribution abusive et dépouillé tout caractère de domination ; où l'activité univer-

selle serait dirigée vers l'industrie ; où il n'y aurait plus dans la société que du travail et des échanges, et où le gouvernement lui-même ne serait plus qu'un travail fait par une portion de la société au nom et pour le compte de la société tout entière (¹).

Parvenu ainsi à la vie industrielle, qui est le terme le plus élevé où il semble possible d'atteindre, au moins du point où est maintenant arrivée la société, je m'arrêterai quelques instants pour faire remarquer les obstacles qu'y trouve encore la liberté, et les bornes inévitables qu'elle paraît rencontrer dans la nature des choses.

Après quoi je considérerai cet état social dans les divers ordres de travaux et de fonctions qu'il embrasse, en commençant par les industries qui agissent sur les choses, telles que :

L'industrie extractive ;

L'industrie voiturière ;

L'industrie manufacturière ;

L'industrie agricole ;

Et en continuant par les arts qui s'exercent sur les hommes, tels que :

Ceux qui s'occupent du perfectionnement de notre nature physique ;

(¹) On sentira aisément, sans que je le dise, qu'en passant en revue ces divers âges de la société, ce n'est pas proprement une histoire de la civilisation que j'ai l'intention de faire. Mon seul dessein est d'examiner, dans leur ordre naturel, une série d'états sociaux, de manières d'être plus ou moins déterminées par lesquelles il paraît qu'il est dans la nature de notre espèce de passer, à mesure qu'elle se développe, et de chercher quel est le degré de liberté que comporte chacun de ces modes généraux d'existence. Cela suffit pleinement à l'objet de mon travail, qui est de montrer comment le genre humain devient plus libre à mesure que ses facultés acquièrent plus de force et de perfection, à mesure qu'il en étend et en rectifie l'usage.

Ceux qui ont spécialement pour objet la culture de notre imagination et de nos sentiments;

Ceux qui se chargent de l'éducation de notre intelligence;

Ceux enfin qui travaillent au perfectionnement de nos habitudes morales.

Je montrerai la place que chacune de ces professions occupe dans la société, la nature des fonctions qu'elle y exerce, l'importance du rôle qu'elle y joue, et l'ensemble des moyens auxquels se lie sa puissance.

Je parlerai, en dernier lieu, de certaines fonctions ou de certains actes qui ne sont pas proprement des industries, mais qui sont communs à toutes les classes d'industrieux, qui entrent de nécessité dans l'économie sociale, qui sont indispensables au mouvement, à la vie, au développement de la société; tels que:

Les associations;

Les échanges;

Les transmissions gratuites de biens entre vifs ou à cause de mort;

Et de même que j'aurai d'abord cherché comment nous devenons libres dans la pratique de tous les arts qu'embrasse la société industrielle, de même je chercherai comment nous devenons libres dans ces derniers modes d'activité, et quelle influence leur liberté exerce sur celle de tout le reste.

Il me semble qu'en me réduisant ainsi à de simples recherches sur des ordres de faits assurément très susceptibles d'observation; en me bornant à demander ce qui résulte, pour la liberté, de telle manière de vivre, de telles connaissances, de tels talents, de tels artifices, de la possession de tels instruments, de la pratique de telles vertus, je n'ai pas à craindre de me laisser égarer par l'esprit de système. Qu'ai-

je voulu prouver? Rien. Je cherchais une chose : je désirais savoir comment se produisait cette manière d'être à laquelle je donne le nom de *liberté*. Il m'a paru qu'elle naissait du progrès des arts et des mœurs, de tout ce qui étend nos facultés, et de tout ce qui en rectifie l'usage. J'ai voulu exposer comment cela se faisait. J'ai pu sûrement me tromper dans mes explications; mais sûrement aussi ce n'a pas été la faute de ma méthode. J'ai pu me tromper comme je l'aurais pu en faisant un calcul, sans que pour cela on dût faire le procès à l'arithmétique. Mes erreurs d'ailleurs seront faciles à rectifier : en donnant le résultat de mes observations, j'en ai exposé la matière; de sorte que si je me suis trompé, il sera bien aisé de le voir : chacun pourra refaire mes expériences.

On remarquera sans doute combien cette méthode diffère de celle de ces philosophes dogmatiques qui ne parlent que de *droits* et de *devoirs;* de ce que les gouvernements ont le *devoir* de faire, de ce que les nations ont le *droit* d'exiger: chacun *doit* être maître de sa chose; chacun *doit* pouvoir dire sa pensée; tout le monde *devrait* participer à la vie publique : voilà leur langage accoutumé. Je ne m'explique point de la sorte; je ne dis pas sentencieusement : *les hommes ont le droit d'être libres;* je me borne à demander : comment arrive-t-il qu'ils le soient? à quelles conditions peuvent-ils l'être? par quelle réunion de connaissances et de bonnes habitudes morales parviennent-ils à exercer librement telle industrie privée? comment s'élèvent-ils à l'activité politique? Il n'y a là, on le voit, rien d'impérieux, rien qui oblige. Je ne dis pas : il faut que telle chose soit; je montre comment elle est possible. Chacun peut voir sans doute si elle vaut que nous acquérions les qualités nécessaires pour en jouir;

mais je n'impose rien, je ne propose même rien : j'expose.

Non-seulement cette méthode ne tend point à surprendre ou à violenter les esprits ; mais elle est la seule propre à les éclairer. C'est celle qu'on suit dans toutes les sciences d'observation ; c'est par elle que, depuis un demi-siècle, ces sciences ont fait de si remarquables progrès. On ne parle point en physique, en mathématiques de ce qui *doit* être ; on cherche simplement ce qui est, ou comment il arrive qu'une chose soit. Le géomètre remarque dans quelles circonstances deux lignes forment un angle ; mais il ne dit pas que deux lignes ont le *droit* de former un angle. Le chimiste observe que l'eau soumise à l'action du feu passe à l'état de vapeur ; mais il ne dit pas qu'un *des droits* de l'eau est de se transformer en gaz. Le publiciste peut observer de même dans quelles circonstances l'homme parvient à la liberté ; mais il ne doit pas dire, s'il veut parler scientifiquement, que l'homme *a droit* d'être libre. Que nous apprendrait en effet ce langage, et que prétend-on en disant ici que l'homme *a droit ?* veut-on dire qu'il est dans l'ordre, qu'il est droit, qu'il est désirable qu'il devienne libre ? mais exprimer des vœux n'est pas expliquer des vérités. Veut-on dire que la liberté est une propriété de sa nature ? mais cela n'est vrai qu'à de certaines conditions. Deux lignes droites ont la propriété de former un angle ; mais ce n'est que lorsqu'elles se rencontrent en un point. L'eau a la propriété d'être compressible ; mais elle ne l'est à un haut degré que lorsqu'elle est réduite à l'état de gaz. La liberté est une propriété de la nature humaine ; mais seulement quand cette nature est cultivée. Vous avez beau dire *à priori* que *l'homme est une force libre*, tant qu'il conserve son ignorance et ses vices, il reste en effet très dépendant. Au lieu donc de lui dire dogmatiquement que *la liberté est sa loi*, enseignez-lui comment elle devient sa manière

d'être. Ce n'est véritablement qu'ainsi que vous pouvez le servir et l'éclairer (1).

Enfin, tandis que cette méthode est plus propre à instruire, elle est aussi plus propre à faire bien agir. Quand des déclamateurs viennent nous dire : *Vous avez droit d'être libres, la justice ordonne que vous le soyez*, ils parlent vivement à notre imagination, ils nous inspirent le désir de la liberté, mais sans nous rien communiquer de ce qui la donne ; et il est possible qu'ils nous poussent, pour la conquérir, à des résolutions violentes, qui nous causeront de grands maux, sans laisser peut-être après elles aucun bon résultat. Mais si l'on nous dit : « Plus vous serez habiles, ingénieux, éclairés, « et mieux vous disposerez de vos forces ; plus vous aurez « de modération, d'équité, de courage, et plus vous aurez de « liberté, » on n'a sûrement rien de pareil à craindre. Il se pourra que ce langage nous touche peu ; mais s'il nous excite à agir, ce sera d'une façon utile. Ce qu'il nous recommande en effet c'est de nous instruire, de nous fortifier, de

---

(1) *Les hommes ont droit d'être libres !* Autant j'aimerais dire qu'ils ont le droit d'être intelligents, actifs, instruits, prudents, justes, fermes, en un mot qu'ils ont le droit de réunir toutes les conditions d'où l'on sait que dépend l'exercice plus ou moins libre de leurs facultés. Les hommes ont sûrement le droit d'être libres... *s'ils peuvent;* mais l'essentiel est de savoir à quelles conditions cela leur est possible. L'abbé Raynal disait qu'*avant toutes les lois sociales l'homme avait le droit de vivre*. Il aurait pu, observe judicieusement Malthus, dire avec tout autant de vérité qu'avant l'établissement des lois sociales tout homme avait le droit de vivre cent ans. Il avait ce droit sans contredit, ajoute Malthus, et il l'a encore ; il a le droit de vivre mille ans, *s'il peut*, etc. » (*Essai sur le principe de la popul.*, liv. 4, c. 4.) Mais quels moyens a-t-il d'assurer, de prolonger son existence ? Voilà ce qu'il faudrait lui apprendre, et dont Raynal ne dit pas un mot. Il est vrai que ceci est moins facile que de proclamer emphatiquement le droit qu'il a de vivre, droit qu'on ne lui conteste pas, ou qu'il ne doit jamais supposer qu'on lui conteste.

devenir meilleurs ; il ne nous excite à la liberté qu'en nous exhortant à acquérir les qualités qui la procurent : il ne saurait jamais être dangereux d'inspirer aux hommes l'amour d'un art utile ou d'une vertu quelconque, et l'on est sûr, en les poussant dans les voies de l'industrie et de la morale, de les mettre sur le vrai chemin de la liberté.

J'aurai donc soin de rester fidèle à l'objet de cet écrit, qui est de montrer la liberté dans ses causes. Au lieu de la considérer comme un dogme, je la présenterai comme un résultat ; au lieu d'en faire l'attribut de l'homme, j'en ferai l'attribut de sa civilisation ; au lieu de me borner, comme on l'a presque toujours fait, à imaginer des formes de gouvernement propres à l'établir, ce qu'aucune forme de gouvernement n'est, à elle seule, capable de faire, j'exposerai de mon mieux comment elle naît de tous nos progrès (¹).

Que n'ai-je tout ce qu'un tel travail demanderait de talent et de connaissances positives pour être convenablement exé-

---

(¹) Dire que je ne me bornerai pas à parler des formes du gouvernement, ce n'est sûrement pas dire que je ne parlerai pas de ces formes. La manière dont la société s'ordonne pour agir n'est indifférente dans aucun ordre d'actions, et surtout elle ne l'est pas dans celui-ci. Je sais ce que peut une bonne organisation de la puissance publique ; mais je sais aussi ce qu'il y a d'insuffisant et de menteur dans les théories qui font venir toute liberté de là. C'est beaucoup sans doute que les pouvoirs publics soient bien constitués ; mais ce n'est pas assez pour qu'ils agissent d'une manière éclairée et morale. Ensuite, quand une nation serait capable à la fois de bien organiser son gouvernement et de le faire bien agir, cela seul ne la ferait pas être libre. Sa liberté, en effet, ne vient pas uniquement de sa capacité politique, elle vient de toutes ses capacités. Il ne suffit donc pas de la considérer dans un seul de ses modes d'action ; il faut, pour juger à quel point elle est libre, examiner ce qu'elle déploie dans tous d'intelligence et de moralité.

cuté! Je me croirais assuré de rendre un service réel aux études économiques et politiques. Je croirais aussi pouvoir contribuer efficacement à répandre parmi nous des semences d'ordre et de paix. Il est vrai que ce livre n'a pour objet que l'explication d'un seul mot; mais que ce mot renferme de choses, et combien pourrait faire cesser de discordes une bonne définition de la liberté! Qui de nous n'a vu quelquefois tout ce que peut, au milieu des débats les plus animés, une explication lumineuse et vraie de la chose débattue?

Mais ce sujet-ci est-il matière à expériences, comme d'autres? est-il de nature, par exemple, à être aussi clairement, aussi catégoriquement expliqué que ceux sur lesquels s'exercent les véritables sciences d'observation ? Je n'en fais aucun doute. Il n'y a pas plus d'effets sans cause en politique qu'en chimie. L'enchaînement des causes aux effets n'est pas plus impossible à apercevoir dans la première de ces sciences que dans la seconde. J'ai peine à croire, par exemple, que le phénomème moral auquel je donne le nom de liberté se refuse à l'analyse plus que la chaleur, la lumière, l'électricité et plusieurs autres phénomènes sensibles. Il me paraît très possible de bien expliquer comment la liberté naît, s'étend, se resserre, se modifie. Je ne me flatte pourtant pas d'avoir porté dans cet exposé le degré de certitude et de précision qu'on trouve dans les bons livres de chimie et de physique; mais cela est moins venu, je dois l'avouer, de la difficulté de la matière que de l'insuffisance de l'auteur. Tout en étant convaincu de l'imperfection de mon travail, je crois fermement à la possibilité de le bien faire, et peut-être ce que je tente d'autres réussiront-ils à l'exécuter. Quand je n'aurais fait dans cet ouvrage qu'ouvrir aux études politiques une nouvelle voie, que leur imprimer une direction un peu plus sûre,

que montrer un peu plus clairement le but où il s'agit d'arriver et les moyens que nous avons de l'atteindre, je serais loin d'avoir perdu mon temps. Mais cela même était une tâche immense, et je n'oserais dire que j'ai pris la plume avec l'espérance de la remplir.

—

LIVRE I.

CE QUE L'AUTEUR ENTEND PAR LE MOT LIBERTÉ.

—

L'homme, aux premiers regards que nous portons sur lui, se présente à nous comme un être sujet à des besoins, et pourvu de facultés pour les satisfaire. Sans rien dire en ce moment de ses besoins moraux, et à le considérer seulement ici par son côté matériel et sensible, nous savons tous qu'il a besoin de se nourrir, de se désaltérer, de se vêtir, de s'abriter. Nous savons aussi qu'il a pour cela des instincts, une intelligence, une volonté, des organes.

On a beaucoup cherché si le mobile de ses facultés était en lui-même ou hors de lui, en sa puissance ou hors de sa puissance; s'il donnait son attention, comparait, jugeait, désirait, délibérait, se déterminait, parce qu'il le voulait et comme il le voulait; ou bien si ses facultés étaient mises en jeu sans lui, malgré lui, par l'influence de causes sur lesquelles il n'avait aucun empire, et si le résultat de leur travail était aussi indépendant de sa volonté. Certains philosophes ont prétendu qu'il était également maître de leur action et des résultats de leur action; et ce suprême ascendant qu'ils lui attribuaient sur elles, ils l'ont appelé libre arbitre, liberté morale. D'autres, au contraire, ont nié qu'il eût sur elles un tel pouvoir, et ils ont soutenu que, la première impulsion

leur étant donnée du dehors, tous leurs mouvements, toutes leurs fonctions, tous leurs actes étaient des conséquences naturelles et nécessaires de cet ébranlement extérieur. Je n'ai point à m'occuper ici de ce débat. Il y a une autre recherche à faire.

Que l'homme ait ou n'ait pas en lui-même le premier mobile de son activité, on conviendra du moins qu'il n'agit pas toujours avec la même aisance; on m'accordera sans doute qu'il peut y avoir en lui, je veux dire dans ses infirmités, son inexpérience, ses vices, ses dispositions à la violence et à l'injustice, des causes très propres à l'empêcher de se servir de ses facultés; on m'accordera sûrement aussi qu'il parvient, plus ou moins, à s'affranchir de ces causes naturelles de faiblesse et de servitude, et qu'à mesure qu'il y réussit, il entre en possession d'une certaine puissance, d'une certaine facilité d'action qu'il ne sentait pas en lui auparavant. Enfin, on reconnaîtra, j'espère, que lorsqu'il vient à désapprendre ce qu'il avait appris, à recontracter les vices et les infirmités dont il était parvenu à se défaire, il perd peu à peu le pouvoir qu'il avait acquis, il repasse par tous les degrés d'impuissance au-dessus desquels il s'était successivement élevé, et finit par retomber dans son premier état d'imperfection et de dépendance.

Ce que j'appelle *liberté*, dans ce livre, c'est ce *pouvoir* que l'homme acquiert d'user de ses forces plus facilement *à mesure qu'il s'affranchit* des obstacles qui en gênaient originairement l'exercice. Je dis qu'il est d'autant plus *libre* qu'il est plus *délivré* des causes qui l'empêchaient de s'en servir, qu'il a plus éloigné de lui ces causes, qu'il a plus agrandi et désobstrué la sphère de son action.

Et il ne faut pas dire, comme on l'a fait, que lorsque je me sers ainsi du mot liberté, je l'écarte de son acception ordi-

naire; car je l'emploie au contraire dans son sens le plus usuel et le plus familier. Consultez, en effet, les livres des écrivains qui ont le plus cherché à mettre de la clarté et de la précision dans leur langage; ouvrez, par exemple, Locke, Condillac, de Tracy; interrogez l'Académie et son dictionnaire, et vous verrez que ce qu'on entend le plus communément par liberté c'est *puissance*, c'est le pouvoir que nous acquérons d'user de nos facultés, à mesure que nous écartons les obstacles qui s'opposent à leur exercice, de quelque nature d'ailleurs que soient ces obstacles, que le principe en soit en nous-mêmes ou hors de nous, dans nos propres infirmités ou dans l'injustice des autres hommes. C'est ainsi qu'on dit qu'un homme a l'esprit libre, qu'il jouit d'une grande liberté d'esprit, non-seulement quand son intelligence n'est troublée par aucune violence extérieure, mais encore quand elle n'est ni obscurcie par l'ivresse, ni altérée par la maladie, ni retenue dans l'impuissance par le défaut d'exercice. C'est encore ainsi qu'on dit qu'un homme a la langue et les mains libres, non-seulement quand on ne lui a mis ni des fers aux mains, ni un bâillon à la bouche, mais encore lorsque ces organes ne sont, chez lui, ni frappés de paralysie, ni livrés à une agitation convulsive, etc. La moindre réflexion suffit pour nous avertir que, dans le langage habituel, on appelle liberté le pouvoir que nous avons acquis d'user de nos forces, de quelque nature que fût l'obstacle qui s'opposait à leur exercice et dont nous sommes parvenus à les affranchir.

Au reste, sans m'inquiéter davantage de l'emploi que chacun peut faire de ce mot, je me borne à redire ici comment je l'entends, et quel sens il faut consentir à y attacher si l'on a le désir de m'entendre. J'avertis donc le lecteur, encore une fois, que le mot liberté correspond, dans ma pensée, à

l'idée de *puissance*, et que le phénomène que je veux désigner par là, c'est ce pouvoir toujours croissant d'agir qui se manifeste en nous à mesure que nous parvenons à débarrasser nos facultés de quelques-uns des obstacles qui nous empêchaient d'en faire usage.

Naturellement l'homme, dans l'usage de ses facultés, peut être empêché par plusieurs causes très générales.

Il est d'abord circonscrit par les lois de son organisation, lesquelles ne lui permettent pas de sortir d'une certaine sphère d'activité. Tandis qu'en un sens il peut se développer et s'étendre presque à l'infini, sous un autre aspect, il touche immédiatement aux limites du possible. Tout ce qui implique contradiction avec sa nature, il est dans l'impossibilité la plus absolue de l'exécuter. Il n'est aucunement en son pouvoir, par exemple, de se dérober aux lois générales de la pesanteur, de respirer dans un lieu privé d'air, de voir en l'absence de toute lumière. Il ne faut donc pas demander en quoi consiste à cet égard sa liberté; car, un obstacle insurmontable s'opposant ici à son action, il est visible qu'en ceci toute liberté lui est refusée (1).

Ensuite, dans la sphère même qui a été ouverte à son activité, l'homme peut naturellement être empêché d'agir, d'un

(1) Le mot liberté n'exprime jamais qu'une quantité relative. Il n'y a pas de liberté absolue. Tout être créé est soumis à des lois et ne peut agir que dans des limites fixes et précises. L'expression, *libre comme l'air*, dont on se sert quelquefois, comme pour désigner une liberté sans limites, n'exprime qu'une liberté très-limitée : l'atmosphère est invinciblement liée à le terre; les vents sont soumis à d'irréfragables lois : l'air n'est donc pas indéfiniment libre. Nul corps matériel ne l'est. Les êtres animés ne le sont pas davantage; et l'homme ne l'est pas plus que le reste de la création. L'homme, ainsi que les animaux, ainsi que toutes les forces répandues dans la nature, n'est susceptible que d'une certaine espèce et d'une certaine étendue d'action.

côté par l'ignorance et l'inexpérience, qui retiennent toutes ses facultés dans l'inertie, et d'un autre côté par la passion, qui leur donne une activité désordonnée, qui l'excite à s'en servir d'une manière préjudiciable pour lui-même ou pour les autres, et qui tend ainsi perpétuellement à en affaiblir, à en entraver l'usage.

L'homme, par les lois insurmontables de sa nature, ne peut donc user de ses forces sans empêchement ou avec liberté que dans l'espace où il lui a été donné d'agir; et, dans cet espace même, pour qu'il puisse en disposer librement, il faut,

Premièrement, qu'il les ait développées;

Secondement, qu'il ait appris à s'en servir de manière à ne pas se nuire;

Troisièmement, qu'il ait contracté l'habitude d'en renfermer l'usage dans les bornes de ce qui ne peut pas nuire aux autres hommes.

Je dis premièrement qu'il doit les avoir développées. Et en effet, qui ne voit qu'il n'a pas la liberté de s'en servir tant qu'il n'a pas appris à en faire usage. Mettez le clavier d'un piano sous les doigts d'un homme qui, de sa vie, n'aura manié que la bêche ou la charrue : sera-t-il libre d'exécuter une sonate? Nos organes, avant que nous les ayons formés, sont pour nous comme s'ils n'existaient point; nous ne sommes nullement les maîtres de nous en servir. Il est bien en général en notre pouvoir d'apprendre ce que nous ignorons; mais nous ne sommes les maîtres de le faire qu'après l'avoir appris : l'ignorance a pour nous tous les effets d'un invincible empêchement, et le plus violent despotisme ne nous mettrait pas dans une impuissance plus absolue d'agir que ne le fait le manque d'exercice et d'expérience.

En second lieu, je dis que, pour être libres d'user de nos

facultés, il faut que nous sachions en renfermer l'usage dan les bornes de ce qui ne nous peut pas nuire. Il est clair, e effet, que nous ne pouvons nous en servir de manière à nou faire du mal sans diminuer, par cela même, le pouvoir qu nous avons d'en faire usage. Nous sommes bien les maîtres jusqu'à un certain point, d'exécuter des actions qui nous sou préjudiciables; mais nous ne le sommes pas, en exécutan de telles actions, de ne rien perdre de notre liberté. Il e d'universelle expérience que ce qui dépravе, énerve, abrut nos facultés, nous ôte la liberté de nous en servir; et d toutes les prétentions, la plus absurde assurément et la plu contradictoire serait de vouloir à la fois en abuser et le conserver saines, vivre dans la débauche et ne pas nuire à s santé, prodiguer ses forces et n'en rien perdre, etc.

Je dis enfin, et cette troisième proposition n'est pas moin évidente que les deux premières, que, pour disposer libre ment de nos forces, il faut que nous nous en servions de ma nière à ne pas nuire à nos semblables. Nous avons bien, dan une certaine mesure, le pouvoir de nous livrer au crime mais nous n'avons pas celui de nous y livrer sans diminue proportionnellement notre liberté d'agir. Tout homme qu emploie ses facultés à faire le mal, en compromet par cel même l'usage : c'est en quelque manière se tuer que d'attente à la vie d'autrui; c'est compromettre sa fortune que d'entre prendre sur celle des autres. Il n'est sûrement pas impossibl que quelques hommes échappent aux conséquences ou d moins à quelques-unes des conséquences d'une vie malfai sante; mais les exceptions, s'il y en a de réelles, n'infirmen point le principe. L'inévitable effet de l'injustice et de la vio lence est d'exposer l'homme injuste et violent à des haines à des vengeances, à des représailles, de lui ôter la sécurité e le repos, de l'obliger à se tenir continuellement sur se

gardes, toutes choses qui diminuent évidemment sa liberté. « Si vous voulez, disait Sully à Henri IV, soumettre par la force des armes la majorité de vos sujets, il vous faudra passer par une milliasse de difficultés, fatigues, peines, ennuis, périls et travaux; avoir toujours le cul sur la selle, le haubert sur le dos, le casque en tête, le pistolet au poing et l'épée à la main (1). » Il n'est au pouvoir d'aucun homme de rester libre en se mettant en guerre avec son espèce. C'était, a-t-on dit, un propos banal de Bonaparte qu'il n'est rien qu'on ne puisse avec une forte armée : — « Eh bien ! j'irai à Madrid, j'irai à Vienne; avec une armée de cinq cent mille hommes on peut ce qu'on veut. » —Avec une armée de cinq cent mille hommes on peut aller mourir, captif et délaissé, sur un rocher désert, au milieu de l'Atlantique. Le despote le plus puissant ne saurait être assez puissant pour rester toujours le maître. Et ce que je dis d'un individu on peut le dire des plus vastes réunions d'hommes. On a vu bien des partis, on a vu bien des peuples chercher la liberté dans la domination, on n'en a pas vu que la domination, à travers beaucoup d'agitations, de périls et de malheurs provisoires, n'ait conduit tôt ou tard à une ruine définitive (2).

Hobbes dit qu'en l'état de nature il est loisible à chacun de faire ce que bon lui semble (3). Il n'est pas douteux qu'en quelque état que ce soit, un homme n'ait le pouvoir physique de commettre un certain nombre de violences. Mais est-il quelque état, selon Hobbes, où l'on puisse être injuste et méchant

---

(1) *Économies royales.*

(2) On connaît ces belles paroles d'un homme d'esprit qui était surtout un homme de sens : « Ce qui vient de la guerre s'en retournera par la guerre; toute dépouille sera reprise; tous les vainqueurs seront vaincus, et toute ville pleine de proie sera à son tour saccagée. » (*M. Joubert.*)

(3) *Éléments philosophiques du citoyen.*

avec impunité? N'est-il pas également vrai, dans tous les temps et dans toutes les situations, que l'injure provoque la haine, que le meurtre expose la vie du meurtrier? Que signifie donc de dire qu'en l'état de nature il est permis à chacun de faire ce que bon lui semble? Il est, en tout état, impérieusement commandé, à qui ne veut pas souffrir d'insultes, de n'en pas commettre. Je sais bien que, dans les premiers âges de la société, chacun exerce plus de violences; mais chacun aussi en endure beaucoup plus. La résistance se proportionne naturellement à l'attaque, et la réaction à l'action. C'est par là que l'espèce se maintient : il n'y a que ce qui résiste qui dure.

Aussi ajouterai-je que si, pour être libre, il est nécessaire de s'abstenir du mal, il est tout aussi indispensable de ne le pas supporter; car c'est par l'énergie qu'on met à ne le pas supporter qu'on intéresse les autres à ne le pas faire. Tant qu'on veut bien se plier à une injustice, on peut compter qu'elle se commettra. Rien de plus corrupteur que la faiblesse: en consentant à tout souffrir, on intéresse les autres à tout oser. Alceste fait un partage égal de sa haine entre les hommes *malfaisants* et les hommes *complaisants*. Je ne sais s'ils y ont un même droit. Le mal vient peut-être moins de la malice des hommes injustes, que de la faiblesse des hommes pusillanimes. Ce sont ceux-ci qui gâtent les autres. C'est le grand nombre qui déprave le petit en se soumettant trop facilement à ses caprices. Nous avons tous besoin de frein, et d'autant plus que nous disposons de plus de forces. S'il faut que les individus soient contenus par le pouvoir, le pouvoir, à son tour, a souvent besoin d'être contenu par la société, et souvent aussi la société, qui doit le contenir, est encore plus intéressée à réprimer les agressions de ses adversaires. On fait trop exclusivement, à l'heure où j'écris ceci, consister le

courage politique à résister au gouvernement. Ce courage, tout méritoire qu'il est quelquefois, n'est pas toujours assurément le plus nécessaire, ni surtout le plus difficile. Il est des temps où les factions ont besoin d'être surveillées et contenues avec infiniment plus de soin encore que le pouvoir : Si le pouvoir agit avec plus de suite, elles agissent avec plus d'emportement, et quand elles ne sont pas réprimées à temps, leur fougue devient telle qu'il n'y a bientôt plus moyen de les arrêter et qu'elles se livrent aux plus hideux désordres. Leur tyrannie est bien plus redoutable d'ailleurs, et partant la force d'âme nécessaire pour leur résister est bien plus rare et bien plus recommandable. Nos plus magnifiques gloires sont celles qui ont été acquises à lutter contre les factions. Rappelez les beaux noms de notre histoire, et voyez si vous en trouverez beaucoup de plus nobles que ceux des L'Hopital, des Molé, des Achille de Harlay, des Bailly! Songez, au contraire, à ces temps de dégradation et de faux courage, où l'opposition n'est plus qu'une manie, où l'on continue par habitude une lutte devenue sans péril, où l'on croit jouer encore le beau rôle en s'associant à des passions violentes contre un gouvernement juste, que l'on croit faible parce qu'il est modéré, et jugez s'il est quelque chose de plus nuisible et de moins honorable que de telles mœurs. Il ne suffit donc pas que la société sache contenir et modérer le pouvoir qu'elle a établi, il est pour le moins aussi essentiel qu'elle soit capable de réprimer à propos les factions qui l'attaquent, qu'elle ait acquis la sagacité, l'aplomb, le sang-froid, la fermeté nécessaires pour cela. C'est à elle de fournir à tout le monde des motifs de bonne conduite; c'est à elle d'attacher tant de dégoûts et tant de périls à l'abus de la puissance, que les despotes les plus hardis, que les factions les plus effrénées sentent le besoin de se contenir.

Au reste, à voir les choses avec un peu de fermeté et d'étendue, on peut dire que l'humanité ne s'est pas manquée à elle-même, et que, s'il y a eu dans le monde une effrayante masse d'agressions injustes, il y a eu encore plus de justes et d'honorables résistances. Cela est prouvé par cela seul que le genre humain n'a pas péri, que le bon droit, que les actions conservatrices de l'espèce, ont de plus en plus prévalu. Il faut donc que le mauvais droit ait été réprimé, que les méchants aient été punis; et, pour revenir à ma proposition précédente, il reste constant que l'homme injuste perd le libre usage de ses forces dans la pratique de la violence et de l'iniquité.

Ainsi l'homme, par la nature même des choses, ne peut avoir de liberté (dans la sphère où il lui a été donné d'exercer ses forces), qu'en raison de son industrie, de son instruction, des bonnes habitudes qu'il a prises à l'égard de lui-même et envers ses semblables. Il ne peut être libre de faire que ce qu'il sait; et il ne peut faire avec sûreté que ce qui ne blesse ni lui, ni les autres. Sa liberté dépend tout à la fois du développement de ses facultés, et de leur développement dans une direction conservatrice.

Si, pour être libres, nous avons besoin de développer nos facultés, ils s'ensuit que plus nous les avons développées, plus est étendu, varié l'usage que nous en pouvons faire, et plus aussi nous avons de liberté. Ainsi nous sommes d'autant plus libres que nous avons plus de force, d'activité, d'industrie, de savoir; que nous sommes plus en état de satisfaire tous nos besoins; que nous sommes moins dans la dépendance des choses : chaque progrès étend notre puissance d'agir, chaque faculté de plus est une liberté nouvelle. Tout cela est évident de soi. Rousseau a beau mettre la liberté de

l'homme sauvage au-dessus de celle de l'homme civil, son éloquence ne fera point que celui dont les facultés sont à peine ébauchées en puisse disposer aussi librement que celui qui les a développées, fortifiées, perfectionnées par la culture.

Si, pour être libres, nous avons besoin de nous abstenir, dans l'exercice de nos facultés, de tout ce qui pourrait en altérer l'énergie native, il s'ensuit que mieux nous en savons régler l'emploi relativement à nous, plus nous avons appris à en faire un usage éclairé, prudent, modéré, et plus aussi nous sommes libres. Mettez un homme qui ait de bonnes habitudes morales à côté d'un homme incapable de régler aucun de ses sentiments, de satisfaire avec mesure aucun de ses appétits, et vous verrez lequel, en toute circonstance, conservera le mieux la libre disposition de ses forces.

Si, pour être libres enfin, nous devons nous défendre, dans l'emploi de nos facultés, de tout acte préjudiciable à autrui, il s'ensuit que mieux nous savons en tirer parti sans nuire, plus nous avons appris à leur donner une direction utile pour nous-mêmes sans être offensive pour les autres, et plus aussi nous avons acquis de liberté. Cette proposition a toute la certitude des précédentes. Comparez l'état des peuples qui prospèrent par des voies paisibles à l'état des peuples qui ont fondé leur prospérité sur la domination; comparez les nations guerrières de l'antiquité aux nations industrieuses des âges modernes, et vous découvrirez bientôt où il y a le plus de véritable liberté.

Les hommes ne sont donc esclaves que parce qu'ils n'ont pas développé leurs facultés et appris à en régler l'usage. Ils ne sont libres que parce qu'ils les ont développées et réglées. Il est vrai de dire, à la lettre, qu'ils ne souffrent jamais d'autre oppression que celle de leur ignorance ou de leurs mauvaises mœurs; comme il est vrai de dire qu'ils n'ont

jamais de liberté que celle que comportent l'étendue de leur instruction et la perfection de leurs habitudes. Plus ils sont incultes et moins ils peuvent agir; plus ils sont cultivés, et plus ils sont libres: la vraie mesure de la liberté c'est la civilisation.

Il est peu de choses qu'on ait entendues plus diversement que la liberté, et dont on ait, en général, des idées plus imparfaites. Il est assez rare, au moins dans les livres de politique et de morale, qu'on la considère comme un résultat de notre développement. Loin de penser qu'elle suit le progrès de nos facultés, bien des gens s'imaginent qu'elle décroît à mesure qu'elles se perfectionnent, et que l'homme inculte, l'homme sauvage était plus libre que ne l'est l'homme civilisé. On n'a pas l'idée surtout que tous nos progrès, de quelque nature qu'ils soient, contribuent immédiatement à l'étendre. On dira bien peut-être que les hommes deviennent plus libres en devenant plus justes, en se renfermant tous plus exactement dans la limite de leurs droits; mais on ne dira pas, quoique la chose soit aussi certaine, qu'ils deviennent plus libres en devenant plus sobres, plus tempérants, en apprenant à mieux user de leurs facultés respectivement à eux-mêmes. On ne dira pas non plus qu'ils deviennent plus libres par cela seul qu'ils deviennent plus industrieux, plus riches, plus instruits, bien que ce soit une vérité également incontestable. Examinons succinctement quelques-unes des idées qu'on a de la liberté. Nous achèverons par là d'éclairer et de confirmer celle que, suivant nous, on doit s'en faire.

Les hommes naissent et demeurent libres, a dit l'assemblée constituante [1]. Ce peu de mots me feraient douter que cette

---

[1] Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, art. 1er.

illustre assemblée eût de la liberté une idée bien juste. La liberté n'est pas quelque chose de fixe et d'absolu, comme cette déclaration semblerait le faire entendre. Elle est susceptible de plus et de moins; elle se proportionne au degré de culture. Ensuite, elle n'est pas une chose qu'on apporte en naissant. Il n'est pas vrai, en fait, que les hommes *naissent* libres : ils naissent avec l'aptitude à le devenir; mais l'instant de leur naissance est assurément celui où ils le sont le moins. S'ils ne naissent pas libres, on ne peut pas dire qu'ils *demeurent* tels; mais on peut dire qu'ils le deviennent, et ce qu'il faut dire c'est qu'ils le deviennent d'autant plus qu'ils apprennent à faire de leurs facultés un usage plus étendu, plus moral et plus raisonnable.

L'assemblée constituante définissait la liberté *le pouvoir de faire ce qui ne nuit point à autrui* (1). Cette définition était au moins incomplète. Une des conditions de la liberté c'est bien sans doute que les hommes s'abstiennent réciproquement de se nuire; mais cette condition essentielle n'est pas la condition unique. Il ne nous suffirait pas, pour être libres, de savoir nous respecter les uns les autres, il faut encore que chacun de nous sache se respecter soi-même. Il ne nous suffirait pas non plus d'être moraux, il faut aussi que nous soyons habiles. La liberté dépend de toutes ces conditions et non pas d'une seule; elle est d'autant plus grande qu'elles sont toutes plus pleinement accomplies.

Un célèbre jurisconsulte anglais a sévèrement critiqué la définition de l'assemblée constituante. Il n'est pas vrai, suivant lui, que la liberté consiste à pouvoir faire ce qui ne nuit pas. « Elle consiste, dit-il, à pouvoir faire ce qu'on veut, le mal comme le bien; et c'est pour cela même que les lois sont

(1) Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, art. 4.

nécessaires pour la restreindre aux actes qui ne sont pas nuisibles ([1]). » On n'est pas peu surpris de voir un philosophe aussi éminemment judicieux que Bentham placer ainsi la liberté dans la licence, et trouver que les lois la restreignent en nous interdisant de faire le mal. Rien n'est assurément moins exact que cette proposition. Il n'est pas vrai que nous serions plus libres si les lois ne nous défendaient pas de nous faire mutuellement violence; il est manifeste au contraire que nous le serions infiniment moins; nous ne jouirions d'aucune sécurité; nous vivrions dans de continuelles alarmes; presque toutes nos facultés seraient paralysées. Les lois augmentent donc notre puissance d'agir, bien loin de la restreindre, en nous interdisant certaines actions; et au lieu de dire, comme le fait Bentham, « qu'on ne saurait empêcher les hommes de se nuire qu'en retranchant de leur liberté ([2]), » il faut dire qu'un des meilleurs moyens d'étendre leur liberté, c'est de les empêcher de se nuire.

Au surplus l'erreur que je relève ici n'est pas particulière à Bentham. C'est un préjugé de la plupart des publicistes, que les hommes jouissent d'une liberté plus étendue dans l'état sauvage, dans ce qu'ils appellent *état de nature,* qu'au sein de la société perfectionnée. « Dans l'état de nature, disent-ils, les hommes jouissent d'une liberté illimitée, tandis que dans l'état de société ils sont obligés de sacrifier une portion de leur liberté pour conserver l'autre. » Tout cela est on ne peut plus inexact. Observons d'abord qu'il n'existe point, en fait, d'état de nature différent de l'état de société. La société est l'état naturel de l'homme. L'homme est en état de société

([1]) Bentham, *Tactique des assemblées représentatives*, t. II, p. 345, édition de 1822.

([2]) *Ibid.*, t. II, p. 285.

dans la vie sauvage, dans la vie nomade, dans la vie agricole et sédentaire. Il est également en état de nature dans tous ces états, c'est-à-dire que tous ces états lui sont naturels, ou qu'il est dans sa nature de passer par tous. Si, dans l'infinie diversité de ceux qu'il traverse pour arriver à son plein développement, il en était quelqu'un qui méritât de préférence le nom d'état de nature, ce serait celui où il approche le plus de sa destination, l'état de société perfectionnée, et non certainement l'état imparfait qu'on a désigné par le nom d'état sauvage. Ensuite, si l'état sauvage n'est pas celui qui mérite le mieux le nom d'état de nature, il n'est pas non plus celui où l'homme jouit de la liberté la plus étendue. La liberté, bien loin d'y être illimitée, y est beaucoup plus circonscrite que dans aucun autre état. J'en ai dit assez pour le faire comprendre, et je n'insiste pas sur cette vérité qui sera d'ailleurs développée dans un autre livre (1). Enfin, il n'est pas vrai que dans l'état de société perfectionnée l'homme ne jouisse de la liberté qu'en en sacrifiant une partie. Ce qui est vrai, c'est que dans tous les états possibles l'homme ne peut être libre qu'en faisant le sacrifice de son ignorance et de ses vices, de sa violence et de ses faiblesses. Mais en faisant ce sacrifice à la liberté, ce n'est pas la liberté qu'il sacrifie, c'est ce qui la détruit ou l'empêche de naître. Il ne borne pas sa puissance en s'interdisant le vol, le meurtre, la débauche, en s'ôtant la triste faculté de déraisonner et de se mal conduire : il est visible au contraire qu'il l'étend, et ce n'est même qu'en s'enchaînant de la sorte qu'il peut se donner plus de latitude pour agir, et acquérir toute la liberté à laquelle sa nature lui permet de prétendre.

Rien n'est plus ordinaire que de voir présenter la liberté

(1) Liv. IV, ch. 2.

comme quelque chose d'opposé à l'ordre, à la raison, à la sagesse. On parle continuellement d'une *liberté raisonnable*, d'une *sage liberté*, par opposition à la *liberté* simplement dite, qui à elle seule ne paraît ni assez raisonnable, ni assez sage. On dit aussi que la liberté est précieuse, mais que *l'ordre* est plus précieux encore, et chaque jour on s'en vient demander, dans l'intérêt de l'ordre, le sacrifice de la liberté. Ai-je besoin de dire qu'il n'y a point entre ces choses l'opposition qu'on affecte d'y mettre? En quoi consistent la *sagesse* et la *raison*, si ce n'est dans l'usage le plus parfait de toutes nos facultés? et comment pouvons-nous jouir de la liberté, si ce n'est précisément en usant de nos facultés ainsi que le demandent la raison et la sagesse? Où voyons-nous régner *l'ordre* le plus vrai? n'est-ce pas là où chacun s'abstient de toute agression, de toute injustice? Et que demande la liberté? n'est-ce pas, entre autres choses, que chacun s'interdise la violence et l'iniquité? Il n'y a donc sous les mots d'ordre, de sagesse, de raison, aucune idée que le mot liberté n'implique; et qui demande le sacrifice de la liberté dans l'intérêt de l'ordre est tout aussi ennemi de l'ordre qu'ennemi de la liberté.

Un préjugé peu différent de celui que je viens de combattre est celui qui présente la liberté comme un élément de trouble, et le despotisme comme un gage de paix. C'est le sens de cet adage politique si connu et si fréquemment cité : *Malo* PERICULOSAM *libertatem quam* QUIETUM *servitium :* je préfère *les orages* de la liberté *à la paix* de la servitude. Il est insensé d'allier ainsi les idées d'ordre et de sécurité au despotisme, et celles d'agitation et de péril à la liberté. Si le despotisme était, plus que la liberté, favorable au repos des hommes, il faudrait le préférer, cela est indubitable. Mais il n'en est point ainsi : ce qui trouble le monde, au contraire, c'est le despotisme; ce qui le pacifie, c'est la liberté; et voilà justement pourquoi la

liberté est préférable au despotisme. C'est la liberté qui est tranquille, c'est le despotisme qui est turbulent. Partout où des hommes en veulent opprimer d'autres, il y a violence, désordre et cause de désordres; partout où nul n'affecte de prétentions dominatrices, partout où il y a liberté, il y a repos et gage de repos. Il ne faut qu'ouvrir les yeux pour s'en convaincre. Comparez les pays où il y a le plus de tyrannie à ceux où il y en a le moins, et dites si les plus libres ne sont pas réellement aussi les plus paisibles?

Certaines personnes placent, dans leur estime, la *liberté* fort au-dessous de la *sûreté;* d'autres l'estiment moins que la *propriété;* d'autres moins que *l'égalité*, et toutes croient devoir la distinguer de ces choses. Cette distinction me paraît peu motivée. Il y a ici plus de différence dans les mots que dans les idées qu'ils expriment; et quiconque tient à sa sûreté, quiconque regarde la propriété et l'égalité comme des choses importantes, doit, par cela même, attacher le plus grand prix à la liberté. Toutes ces choses en effet ne peuvent exister qu'aux lieux où la liberté règne. Il y a sûreté là où aucun homme ne songe à faire violence à aucun autre. Il y a propriété là où aucun homme n'en empêche aucun autre de disposer comme il lui plaît, en tout ce qui ne nuit pas à autrui, de sa personne, de ses facultés et du produit de ses facultés. Il y a égalité non pas là où tout le monde possède le même degré de vertu, de capacité, de fortune, d'importance, car une telle égalité ne peut exister nulle part; mais là où nul possède que l'importance qui lui est propre, là où chacun peut acquérir toute celle qu'il est l'égitimement capable d'avoir. L'égalité, la propriété, la sûreté résultent donc, sinon de toutes les causes qui concourent à la production de la liberté, du moins de l'une de celles qui contribuent le plus à la produire, c'est-à-dire de l'absence de toute injuste préten-

tion, de toute entreprise violente. Ces choses sont la liberté même, considérée sous un certain point de vue. La sûreté est spécialement cette liberté de disposer de sa personne, la propriété cette liberté de disposer de sa fortune, l'égalité cette liberté de s'élever en proportion de ses moyens, qui se manifestent là où chacun se tient dans les bornes de la modération et de la justice.

Parmi les erreurs où l'on tombe au sujet de la liberté, il en est une de particulièrement fâcheuse, et qu'il faut, pour cela, que je considère à part. On veut que la liberté résulte non de l'état de la société, mais de la volonté du gouvernement. On dit qu'il y a liberté de faire une chose quand le gouvernement la permet; on dit qu'il y a dans un pays tout juste autant de liberté que le gouvernement en accorde; et par gouvernement on entend une chose distincte de la société, et existant en quelque sorte en dehors d'elle.

C'est là une manière très inexacte et très incomplète d'envisager ce sujet.

Il n'y a pas moyen d'abord de distinguer de la société les pouvoirs publics qui la gouvernent. Le gouvernement est dans la société; il en fait intrinsèquement partie; il est la société même considérée dans l'un de ses principaux modes d'action, savoir l'administration de la justice, le jugement des contestations, la répression des violences, le maintien de la paix, de l'ordre, de la sûreté. Les formes suivant lesquelles il exerce cette action, et la manière plus ou moins éclairée et plus ou moins morale dont il l'exerce dépendent essentiellement de la volonté de la société. Il est, dans tous les temps, l'expression exacte des idées et des habitudes politiques qui prédominent au milieu d'elle, et jusqu'à un certain point dans les pays dont elle est entourée et à l'influence desquelles

elle est plus ou moins soumise (1). Plus ces idées et ces habitudes sont imparfaites; et plus le gouvernement est imparfait. Il est d'autant meilleur qu'elles sont meilleures elles-mêmes. Il n'est pas une institution défectueuse, il n'est pas un acte vicieux du pouvoir dont on ne puisse montrer avec détail toutes les causes dans l'état de la société. Au lieu donc de dire que la liberté dépend uniquement de cet ensemble d'individus et de corps constitués auquel on donne le nom de gouvernement, il faudrait dire d'abord qu'elle dépend de la bonté des idées et des habitudes politiques qui prédominent parmi les peuples.

Ensuite cette expression, quoique plus exacte, aurait encore le défaut de ne pas donner une idée complète des sources de la liberté. La liberté, en effet, ne dépend pas uniquement de la bonté de nos idées et de nos habitudes *politiques;* elle dépend de la bonté de toutes nos idées et de toutes nos habitudes; c'est-à-dire que nous sommes d'autant plus libres que nous savons faire, sous tous les rapports, un meilleur usage de nos facultés. Il est vrai que les connaissances et les vertus propres à constituer le bon citoyen en peuvent faire supposer un grand nombre d'autres, et que lorsqu'un peuple est parvenu à un point de culture assez élevé pour se bien conduire politiquement, il y a lieu de croire qu'il a fait des progrès considérables dans les autres parties de la civilisation, et qu'il jouit, sous tous les rapports, d'une liberté fort étendue. Mais de ce que la capacité politique en fait ordinairement supposer un grand nombre d'autres, il ne faut pas conclure que la liberté vient uniquement de celle-là; elle vient de celle-là et des autres; elle découle généralement de toutes; elle s'accroît par le progrès de tous nos moyens. Je

(1) *V.* liv. IV, chap. 1, à la fin.

ne vois pas la moindre raison pour dire que nous devenons libres en nous formant à la justice publique et non en nous formant à la justice privée, en devenant habiles dans le gouvernement et non en devenant habiles dans l'agriculture, le commerce ou tel autre mode spécial d'activité. Nos progrès en effet ont tous également pour résultat d'écarter quelques-uns des obstacles qui s'opposent à l'exercice de nos forces : ils ont donc tous pour résultat de contribuer immédiatement à l'extension de notre liberté.

Non-seulement la liberté ne gît pas tout entière dans ce que nous avons de vertu et d'habileté politiques, mais nos autres développements même ne dépendent pas nécessairement de celui-là. Nous commençons à faire des progrès en intelligence, en industrie, en morale, longtemps avant d'être sortis politiquement de la barbarie. Il est vrai que la barbarie politique rend d'abord ces progrès excessivements lents; mais l'expérience démontre qu'elle ne les rend pas absolument impossibles. Il suffit, pour s'en convaincre, de considérer à travers quelle série de guerres, de violences et de désordres publics de toute espèce la civilisation est parvenue à se faire jour.

Encore une fois, il n'est donc pas vrai que toute la liberté soit renfermée dans ce que nous avons de capacité politique, ni même que nos autres progrès dépendent nécessairement de ceux que nous avons faits sous ce rapport. La capacité politique est ordinairement la dernière qu'un peuple acquiert[1]. Se bien conduire politiquement est la dernière chose dont il devient capable. Ce dernier progrès couronne la liberté; mais

---

[1] Je dis *ordinairement*, parce que cette règle n'est pas sans exception. Aux États-Unis, par exemple, le développement de la capacité politique a précédé celui des autres capacités. On sait à qu'elles circonstances a tenu cette anomalie.

il n'est pas la liberté tout entière. Il rend, à mesure qu'il s'accomplit, les autres progrès plus faciles; mais il n'est sûrement pas la condition de tout progrès. Un peuple peut jouir d'une immense liberté avant de s'être élevé au gouvernement de lui-même, et surtout avant d'avoir appris à se gouverner raisonnablement. Il peut y avoir chez lui beaucoup de savoir, d'industrie, de capitaux, de bonnes habitudes personnelles et sociales. Or, il est visible qu'il ne peut avoir acquis tout cela sans s'être procuré, par cela même, une grande puissance, sans s'être donné beaucoup de facilité et de latitude pour agir. Il ne faut pas sans doute exclure la plus haute des capacités, la capacité politique de l'idée de la liberté; mais il ne faut pas l'y comprendre seule. Pour la définir avec exactitude, il faudrait faire l'inventaire de tout ce que l'humanité possède de connaissances réelles et de véritables vertus. Elle est égale pour chaque peuple à ce qu'il a fait de progrès dans toutes les branches de la civilisation; elle se compose de tout ce qu'il a de savoir-faire et de savoir-vivre : voilà sa véritable définition.

—

LIVRE II.

INFLUENCE DE LA RACE SUR LA LIBERTÉ.

—

Les hommes, ai-je dit, sont d'autant plus libres qu'ils ont plus développé leurs facultés et mieux appris à en régler l'usage. Mais d'abord les facultés de toutes les races d'hommes sont-elles susceptibles du même degré de rectitude et de développement? C'est une première recherche à faire.

Il n'est peut-être pas d'espèce vivante qui offre des variétés plus nombreuses que le genre humain. Ces variétés, par des causes qui ne nous sont que très imparfaitement connues, se sont tellement multipliées, qu'il est devenu comme impossible d'en faire une énumération exacte. On peut cependant, en supprimant un nombre infini de nuances intermédiaires, et en ne tenant compte que des différences les plus saillantes, en noter un certain nombre de très distinctes. Les zoologistes en comptent ordinairement cinq : la *Caucasienne*, qu'ils placent au centre, et qu'ils regardent comme la souche du genre humain; la *Mongole* et l'*Éthiopienne*, qui sont aux deux extrémités opposées, et à une égale distance de la première; enfin, l'*Américaine* et la *Malaie*, qui se trouvent comme in-

termédiaires, la première entre la caucasienne et la mongole, et la seconde entre la caucasienne et l'éthiopienne (1).

Les principaux traits caractéristiques de chacune de ces races sont assez connus.

Ce qui distingue surtout la *caucasienne*, c'est une peau blanche; un teint rosé ou tendant au brun; des joues douées de la faculté singulière de rougir, de pâlir, et de trahir ainsi les émotions de l'âme; une chevelure douce, épaisse et plus ou moins bouclée; une figure ovale et droite; le haut de la tête et surtout le front très développés; le devant du crâne s'abaissant perpendiculairement du côté de la face, etc.

La variété *mongole* est particulièrement caractérisée par un teint olive tirant sur le jaune; des cheveux noirs, droits, gros et clair-semés; peu ou point de barbe; une tête carrée; une face large et plate avec un front étroit et bas; les pommettes des joues saillantes; les yeux bridés et obliquement fendus; de grandes oreilles; des lèvres épaisses; une taille en général plus courte et plus ramassée que celle des Européens.

Les principaux traits de la variété *éthiopienne* sont une peau d'ébène; des cheveux noirs et laineux; le crâne comprimé par les côtés, aplati sur le devant, et s'allongeant dé-

---

(1) Cette classification, qui appartient Blumenbach (*De gen. hum. variet. nativa*), a été adoptée par W. Lawrence (*Lectures on physiology, zoology and the natural history of man*, page 549 à 572). Elle n'est sûrement pas à l'abri d'objection; elle a, comme toutes les classifications, le défaut d'être plus ou moins arbitraire : on ne passe pas en effet d'une race à une autre que par des nuances imperceptibles. Elle peut d'ailleurs paraître incomplète, et il n'est pas douteux que chacune des variétés notées par Blumenbach n'en renferme un grand nombre de très différentes. Mais outre que, dans l'état actuel de nos connaissances, il serait probablement impossible de faire une division exacte et complète du genre humain, celle que j'emploie est plus que suffisante pour l'objet que je me propose ici.

mesurément en arrière; un front bas, étroit et irrégulier; des yeux ronds et à fleur de tête; les os des joues proéminents; les mâchoires étroites et saillantes; les dents incisives supérieures inclinées en avant; le menton retiré en arrière; de grosses lèvres, un nez épaté et se confondant en quelque sorte avec la mâchoire supérieure; les genoux ordinairement tournés en dedans.

Tels sont les traits des trois variétés les plus prononcées et les plus distantes l'une de l'autre. Ceux des deux variétés intermédiaires n'en sont que des nuances différentes, qui servent comme de transition de la race *caucasienne* à ses deux dérivations les plus opposées. Les traits de la race *américaine* sont un mélange de ceux de la race *caucasienne* et de la race *mongole;* les traits de la race *malaie* sont un mélange de ceux de la race *caucasienne* et de la race *éthiopienne* (1).

On sent que des signalements aussi généraux ne sauraient convenir également à toutes les nuances qu'embrasse chaque variété. Cependant il n'est pas douteux qu'ils ne s'appliquent plus ou moins à chacune d'elles, et l'on a pu dire avec une certaine exactitude quels sont les peuples dont chaque variété se compose.

On a compris dans la race blanche ou caucasienne tous les Européens anciens et modernes, moins les Lapons et les débris de la race finnoise; tous les habitants anciens et nouveaux de l'ouest de l'Asie, dans l'étendue des pays qu'embrassent l'Oby, la mer Caspienne et le Gange; enfin les habitants du nord de l'Afrique, en y réunissant quelques tribus avancées vers le sud.

La race jaune ou mongole a embrassé le reste des nations asiatiques, les Lapons et les Finnois au nord de l'Europe, et

(1) W. Lawrence, p. 549 à 572.

les Eskimaux répandus à l'extrémité la plus septentrionale de l'Amérique, depuis le détroit de Bering jusqu'aux confins du Groenland.

Toutes les nations de l'Afrique qui ne font pas partie de la première variété, ont été comprises dans la race noire ou éthiopienne.

La variété rouge ou américaine a été composée de tous les naturels de l'Amérique, moins les Eskimaux.

Enfin, à la variété brune ou malaie ont appartenu tous les habitants des nombreuses îles de la mer du Sud, depuis le vrai Malai, que sa couleur, ses traits, ses cheveux longs et doux rapprochent beaucoup de la race européenne, jusqu'au sauvage de la terre de Diémen, qui, par sa peau noire et sa chevelure courte, crépue et serrée, paraît se confondre avec l'Africain (1).

Les différences que nous venons de noter entre les principales variétés du genre humain ne sont pas les seules qui les distinguent. Ces variétés, si fortement séparées par la couleur, les traits, les cheveux, l'air de la tête, ne diffèrent guère moins par la taille, par les proportions du corps, peut-être par la finesse des sens, mais surtout par la forme et la capacité du crâne, par le volume et le mode de développement du cerveau.

Il y a certainement quelque distance du crâne haut et bombé de l'Européen au crâne large et aplati du Mongol, ou au crâne étroit et oblong du nègre. Cette distance serait sensible alors même que, dans chaque race, on prendrait ses objets de comparaison dans les formes moyennement caractérisées. Tous les Caucasiens sans doute n'ont pas le front haut, ni tous les Mongols le crâne aplati, ni tous les Éthiopiens le

(1) Law., p. 549 à 572.

crâne allongé; mais on ne peut nier que cette différence dans la conformation du crâne ne soit, en général, un des types les plus caractéristiques de chacune de ces races.

Le volume et la disposition du cerveau paraissent avoir, dans la race caucasienne, une supériorité marquée sur les deux variétés qui s'éloignent le plus d'elle. Les organes de l'intelligence sont ceux qui prédominent dans la tête de l'*Européen*, et ceux de l'animalité dans la tête du *Mongol* et surtout du *nègre*. Ces dernières races sont peut-être mieux partagées du côté des sens; mais la première paraîtrait supérieure par les organes de la pensée. La face, qui est petite dans le Caucasien, comparativement au reste de la tête, est énorme dans le Mongol, et surtout dans l'Éthiopien, relativement au volume du cerveau ([1]).

Les proportions du corps ne sont guère moins différentes. Le Mongol a le buste large et carré, les extrémités courtes et musculeuses ([2]). Le nègre, au contraire, est mince du corps et surtout des reins; il a souvent les extrémités longues et grêles, et presque toujours la jambe et le pied renversés en dedans ([3]). Le Caucasien s'éloigne également de ces formes défectueuses; il n'est ni trapu comme le Mongol, ni flüet et dégingandé comme l'Éthiopien.

Au surplus, il ne s'agit point ici d'attribuer la supériorité à la race caucasienne, ni de constituer les races de couleur dans un état officiel d'infériorité : il s'agit seulement de noter quelques-unes des différences qui distinguent les diverses races; et quand on ne serait pas frappé de toutes les remar-

---

([1]) « The intellectual characters are reduced, the animal features enlarged and exagerated, » dit W. Law., parlant de la tête du nègre. (*Ouvr. cité plus haut*, p. 363.)

([2]) Law. et les auteurs qu'il cite. (*Ibid.*, p. 334 et 335.)

([3]) *Ibid.*, p. 398.

ques qui ont été faites à l'avantage de la race blanche, il n'en resterait pas moins évident qu'il existe, sous beaucoup de rapports, des différences très saillantes entre les grandes variétés dont la famille humaine se compose.

Ajoutons à ces remarques que les diverses variétés, tant qu'elles ne s'allient point entre elles, conservent invariablement les caractères qui leur sont propres. Ces caractères restent les mêmes sous toutes les latitudes et dans tous les climats. L'Américain est rouge d'un bout de l'Amérique à l'autre; l'Africain reste noir sous les glaces du pôle; l'Européen naît blanc sous le soleil d'Afrique; les Maures et les Arabes, qui sont de notre race, font encore, après une longue suite de générations, des enfants qui sont, en naissant, aussi blancs que les nôtres (1). Les Hottentots restent éternellement petits à côté des Cafres, qui sont grands; et les Chaymas, chétifs et fluets, à côté des Caraïbes ou des Carives, qui sont énormes. Les Gallas, nation africaine placée directement sous la ligne, ont, suivant Bruce (2), un teint presque blanc que n'altèrent pas les feux du soleil; et les Caffres, qui sont à quelques degré du cap, sous un climat dont la chaleur est très supportable, conservent, suivant Paterson (3), leur peau du noir d'ébène le plus foncé. Une même race, qui ne se mêle pas, reste identique sous les climats les plus divers (4). Des races diverses, qui ne se mêlent pas, conservent toutes, dans un même pays, les traits qui leur sont propres. Les mêmes quartiers du globe ont été successivement habités par des peuples très différents, sans que les traits caractéris-

(1) Poiret. *Voyage en Barbarie*, t. I, p. 31.
(2) Cité par Law., *ib.*, p. 533.
(3) *Id.*, *ibid.*
(4) Témoin la nation Juive, entre beaucoup d'autres.

tique d'aucun de ces peuples aient subi la moindre altération. Il n'est pas au pouvoir de l'homme enfin de modifier sa postérité en agissant sur lui-même. Nulle mutilation, accidentelle ou volontaire, n'est transmissible par la génération : les Caraïbes se déforment artistement le crâne; les femmes chinoises réduisent leur pied au tiers de ses justes dimensions; certains sauvages s'allongent démesurément les oreilles, et nul d'eux ne réussit à transmettre ces difformités à ses descendants. Il y a trois ou quatre mille ans que les Juifs se livrent à la pratique de la circoncision, et leurs enfants naissent encore incirconcis, observe le docteur Prichard (1).

Ce serait sortir du sujet que je traite que de rechercher ici d'où ont pu provenir ces différences entre les principales variétés de notre espèce. Sont-elles originaires ou adventices? A-t-il existé primitivement plusieurs races distinctes, comme le croient quelques auteurs, ou bien le genre humain était-il identique dans son origine, et toutes les variétés de l'espèce humaine ne sont-elles que des déviations plus ou moins sensibles de ce type original et primitif? S'il en est ainsi, comment se sont opérées ces déviations? Ont-elles été le fruit du climat, du sol, des aliments, ou d'autres causes extérieures, comme on l'avait toujours prétendu; ou bien, comme on l'a récemment expliqué, ont-elles été produites par cette tendance des espèces à la *variation*, qui est, dit-on, une loi du monde physique, qui agit également sur les plantes et sur les animaux, qui agit surtout dans l'état de domesticité, et avec une force d'autant plus grande qu'on est dans un état plus avancé de culture et de civilisation?

W. Lawrence, qui croit à l'unité originaire du genre hu-

(1) Cité par Law., p. 509.

elle est plus ou moins soumise [1]. Plus ces idées et ces habitudes sont imparfaites; et plus le gouvernement est imparfait. Il est d'autant meilleur qu'elles sont meilleures elles-mêmes. Il n'est pas une institution défectueuse, il n'est pas un acte vicieux du pouvoir dont on ne puisse montrer avec détail toutes les causes dans l'état de la société. Au lieu donc de dire que la liberté dépend uniquement de cet ensemble d'individus et de corps constitués auquel on donne le nom de gouvernement, il faudrait dire d'abord qu'elle dépend de la bonté des idées et des habitudes politiques qui prédominent parmi les peuples.

Ensuite cette expression, quoique plus exacte, aurait encore le défaut de ne pas donner une idée complète des sources de la liberté. La liberté, en effet, ne dépend pas uniquement de la bonté de nos idées et de nos habitudes *politiques;* elle dépend de la bonté de toutes nos idées et de toutes nos habitudes; c'est-à-dire que nous sommes d'autant plus libres que nous savons faire, sous tous les rapports, un meilleur usage de nos facultés. Il est vrai que les connaissances et les vertus propres à constituer le bon citoyen en peuvent faire supposer un grand nombre d'autres, et que lorsqu'un peuple est parvenu à un point de culture assez élevé pour se bien conduire politiquement, il y a lieu de croire qu'il a fait des progrès considérables dans les autres parties de la civilisation, et qu'il jouit, sous tous les rapports, d'une liberté fort étendue. Mais de ce que la capacité politique en fait ordinairement supposer un grand nombre d'autres, il ne faut pas conclure que la liberté vient uniquement de celle-là; elle vient de celle-là et des autres; elle découle généralement de toutes; elle s'accroît par le progrès de tous nos moyens. Je

---

[1] *V.* liv. IV, chap. 1, à la fin.

la génération : elle aurait formé dans l'espèce une variété bien plus différente de nous que ne le sont les nègres ; et si, plus tard, cette île avait été découverte, on n'aurait pas manqué de dire que c'étaient l'air, le sol, le climat qui en avaient ainsi défiguré les habitants ; ou bien on aurait soutenu que c'était une espèce qui n'avait pu provenir d'aucune autre, une espèce originairement différente, et nul de nous sans doute n'aurait voulu reconnaître pour parente une race d'hommes porcs-épics (1).

J'expose ces idées de Lawrence, sans les admettre ni les rejeter. Toutes ces questions plus ou moins curieuses, plus ou moins importantes, sont du domaine de la zoologie, et je n'ai point à m'en occuper dans cet ouvrage. Mais ce dont je peux et dois m'occuper ici, c'est de savoir si des différences aussi sensibles, aussi permanentes que celles qui existent entre les diverses variétés, n'en doivent entraîner aucune dans le degré de culture, et par suite dans le degré de liberté dont elles sont susceptibles.

Il est difficile de douter qu'elles n'en entraînent de considérables. On sait à quel point l'âge, les infirmités, les passions influent sur l'usage que l'homme est capable de faire de ses forces : comment la différence de conformation serait-elle, à cet égard, sans influence ? On reconnaît que cette différence en peut mettre une grande entre la capacité de deux individus : comment n'en mettrait-elle aucune entre la capacité de deux races ? On avoue que, hors du genre humain et dans les autres espèces d'animaux, toutes les variétés ne sont pas susceptibles d'une éducation uniforme ; que, par

(1) V. l'ouvrage cité, p. 300, 446, 510, 515.
(2) *Ibid.*, p. 448 à 451.

exemple, il n'est pas possible de donner au cheval flamand la vitesse du cheval anglais ou limosin, de procurer au dogue l'agilité du lévrier, de donner au lévrier l'odorat du chien de chasse, de communiquer au mâtin l'intelligence du barbet et du chien de berger : comment serait-il plus facile de tirer un même parti de toutes les races d'hommes? Existe-t-il donc entre un Boschisman et un naturel d'Europe, entre un Caraïbe et un Caucasien moins de différence qu'entre un mâtin et un chien de chasse, qu'entre un coursier arabe et le cheval pesant que nous employons aux charrois?

Je suis loin, et je prie qu'on y prenne garde, de prétendre que certaines variétés de notre espèce ne sont susceptibles d'aucune culture; je crois, au contraire, qu'une qualité commune à toutes, c'est d'être susceptibles à un très haut degré de se perfectionner par l'éducation; mais, en même temps, il me paraît impossible d'admettre qu'elles sont toutes également perfectibles ([1]).

Et d'abord, comment admettre que l'Eskimau pourrait par la culture devenir aussi grand que le Patagon? que les Hottentots pourraient acquérir autant de force que les Cafres? que les Lapons, les Groenlendais et les autres peuples pygmées de la variété mongole parviendraient à tirer de leurs fa-

---

([1]) Cette réflexion, que j'avais expressément faite dans la première édition de ce volume (*l'Industrie et la Morale considérées dans leur rapport avec la Liberté*), n'avait pas empêché que M. Benjamin Constant ne dît, dans le compte qu'il avait pris la peine de rendre de ce travail, t. 29, p. 427 de la *Revue encyclopédique:* « D'ailleurs, ce système (le système de la diversité des races) est faux en ceci que, s'il y a des races plus parfaites, toutes les races sont susceptibles de perfectionnement.» Qu'avais je dit autre chose? Avais-je nié que toutes les races ne fussent perfectibles? Non : javais affirmé le contraire. J'ajoutais seulement que toutes ne paraissaient pas l'être au même degré.

cultés physiques le même parti que les races les plus belles et les plus robustes de la variété caucasienne? Quand les Espagnols envahirent l'Amérique, dit Herréra, ils trouvèrent en général les Indiens plus faibles qu'eux, et ce fut même cette faiblesse des Indiens qui donna lieu à l'introduction des esclaves d'Afrique, beaucoup plus capables de soutenir les rudes travaux des mines (1). Volney remarque que, dans leurs combats, soit de troupe à troupe, soit d'homme à homme, les habitants européens de la Virginie et du Kentucky ont toujours déployé plus de vigueur physique que les indigènes de l'Amérique septentrionale (2). Plusieurs autres voyageurs ont trouvé, sur divers points de l'Amérique du nord, la même infériorité de force musculaire aux naturels du pays. D'un autre côté, certains peuples indigènes de l'Amérique paraissent doués d'une vigueur de corps qu'il serait probablement aussi difficile de trouver chez la plupart de nos paysans que de leur communiquer. Quel est, je le demande, le régime diététique qui pourrait donner aux habitants de certaines de nos provinces, dont la taille moyenne n'est pas de cinq pieds, la vigueur singulière de ces Caraïbes, qui peuvent ramer quinze heures de suite contre le courant le plus rapide, par une chaleur de trente degrés du thermomètre de Réaumur, ou bien la force encore plus athlétique de ces Indiens Ténatéros, employés aux travaux des mines du Mexique, qui peuvent rester, pendant six heures, chargés d'un poids de deux cent vingt-cinq à trois cent cinquante livres, et monter sept ou huit fois de suite, avec de tels fardeaux, des escaliers de dix-huit cents gradins (3)? Il est sensible que, par cela même que certaines

(1) Dec. I, livre 9, cap. 5.
(2) Tableau des États-Unis, t. I, p. 447.
(3) Humboldt, *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*. — D'a-

variétés diffèrent par la taille et les justes proportions du corps, elles doivent différer aussi par la vigueur physique, et que, sous ce rapport, elles ne peuvent se développer et devenir libres qu'à des degrés très inégaux.

Au reste, la force que les hommes possèdent dans leurs bras est toujours si petite en comparaison de celle qu'ils peuvent se procurer par leur intelligence, qu'elle mérite à peine d'être comptée; et, quelque différence qu'on puisse remarquer entre leurs muscles, je n'hésiterais pas à dire qu'ils sont susceptibles de la même liberté, s'ils l'étaient d'ailleurs du même degré de culture intellectuelle et morale. Mais la diversité de leur conformation physique n'en doit-elle entraîner aucune dans leurs pouvoirs moraux? Peut-on admettre que les sauvages tribus de la Terre-de-Feu ou de la Nouvelle-Hollande, par exemple, seraient capables, dans des situations d'ailleurs égales, d'apprendre à faire de leurs forces intellectuelles un usage aussi étendu, aussi pénétrant, aussi vigoureux que les nations de l'Europe les plus heureusement douées?

J'ai déjà fait remarquer la différence que les principales variétés de notre espèce offrent dans la conformation de la tête. Cette différence est l'une de celles qui paraissent les distinguer le plus fortement; et un nègre, un Calmouck, un Européen ne sont peut-être pas plus séparés par la couleur de la peau que par la forme du crâne. Pense-t-on qu'une pareille différence dans les organes intellectuels n'en doive en-

---

près les comptes présentés aux chambres en 1826, par le ministre de la guerre, sur 1,043,422 jeunes gens convoqués devant les conseils de révision, il y en avait eu 380,213, fort au-delà du tiers, de reformés, parce qu'ils n'avaient pas la faible taille de 4 pieds 10 pouces. (V. le *Courrier Français* du 20 juillet 1827.)

traîner aucune dans les fonctions de l'intelligence? et, voulût-on ne voir dans l'homme qu'un pur esprit *servi par des organes*, serait-il possible d'admettre que cet esprit est également puissant, quels que soient les organes qui le servent?

Nous n'avons, je le sais, aucun moyen de connaître comment, à cet égard, le physique influe sur le moral; mais n'est-il pas d'observation constante en zoologie que plus la tête des animaux s'approche de certaines formes, et moins est imparfait l'usage qu'ils peuvent faire de leurs facultés intellectuelles? C'est par là que certains animaux se montrent supérieurs à d'autres; c'est par là surtout que l'homme se distingue de la brute : pourquoi la même cause ne distinguerait-elle pas l'homme de l'homme?

Si les phénomènes de l'intelligence ne dépendaient en rien de l'organisation physique, on ne remarquerait aucune coïncidence entre les lumières des peuples et le mode de leur conformation. On rencontrerait indistinctement, dans toutes les races, un même mélange d'habileté et d'impéritie, de prospérité et de misère; les beaux caractères et les grands talents se montreraient en même nombre, toute proportion d'ailleurs gardée, dans les meilleures conformations et dans les organisations les plus imparfaites; l'Éthiopien, le Mongol, l'Européen seraient au même point civilisés. Mais il s'en faut qu'il en soit ainsi. Il se trouve au contraire que la supériorité de civilisation coïncide ici avec la supériorité d'organisation physique, et que la race dont la tête paraît la mieux faite est aussi la plus civilisée. Le Calmouck, à la face large, au front écrasé, ne s'est pas en général beaucoup élevé au-dessus de la vie nomade; le nègre, au crâne étroit et allongé, a toujours croupi dans un état voisin de la pure barbarie; tandis que le Caucasien, dont le front est très développé, et la figure presque verticale, est parvenu, à diverses époques, et sur-

tout dans les temps modernes, à un degré comparativement très élevé de civilisation. Tout semble indiquer que, des animaux de notre espèce, le plus susceptible de culture, c'est l'homme de couleur blanche, c'est l'animal que Linnée appelle *homo sapiens europeus.*

Je ne dis pas qu'un certain nombre d'individus dans les races de couleur foncée ne puissent s'élever aussi haut et plus haut peut-être que le commun des hommes de la race blanche : je serais certainement démenti par les faits. Je sais qu'on peut citer des exemples de nègres qui se sont plus ou moins distingués dans les arts, dans les lettres, et même dans les sciences (1). Mais ces exceptions, quoique nombreuses, ne semblent pas l'être assez pour infirmer la règle, et l'on ne parviendrait guère, en les réunissant, et en les comparant à la masse d'hommes distingués qu'a renfermée dans tous les temps la race caucasienne, qu'à montrer combien celle-ci est en général supérieure par les facultés de l'esprit et la force de la pensée.

Je ne dis pas non plus que les autres races, considérées dans leur ensemble, ne puissent pas s'élever à un certain degré de civilisation : les faits me seraient encore contraires. On peut citer, dans la race africaine, les noirs de Saint-Domingue; dans la malaie, les Otaïtiens; les Péruviens et les Mexicains, dans l'américaine; et dans la mongole, les Japonais et surtout les Chinois, qui sont parvenus, chacun à leur manière, à un degré de culture plus ou moins élevé. Cependant, quelle comparaison peut-on établir entre ces diverses civilisations et celle de la race européenne? Combien ne lui

(1) Voir les exemples rapportés par Blumenbach, *de gen. hum. var. nat.*, et ceux qu'ajoute Lawrence, p. 494 et 498 de l'ouvrage déjà cité. Voir aussi l'intéressant ouvrage de l'abbé Grégoire sur la littérature des nègres.

sont-elles pas inférieures en étendue, en intensité, en perfection? Celle des Chinois, la plus remarquable de toutes, paraît en être, sous beaucoup de rapports, à une distance infinie. Et d'ailleurs, fût-elle actuellement plus parfaite, un seul de ses caractères suffirait, avec le temps, pour la rendre inférieure. Je veux parler de son immobilité. Elle est stationnaire depuis quarante siècles; elle ressemble à une sorte d'instinct: bien différente de la civilisation européenne, dont le caractère essentiel est d'être à la fois mobile et progressive, c'est-à-dire de se modifier sans cesse et de s'améliorer en se modifiant (1).

La race caucasienne se distingue des autres dès les premiers temps de son histoire. Aucun monument, aucune tradition ne la montrent dans un état de dégradation et d'abrutissement pareil à celui où l'on a surpris diverses tribus des autres variétés. Il est permis de supposer qu'elle a commencé par être tout-à-fait sauvage; mais l'on ne saurait assigner d'époque où elle l'ait été, et les plus anciens monuments la représentent au moins dans l'état nomade. Les Arabes de la Genèse, les Grecs d'Homère, les Germains de Tacite ne sont

(1) Adelung dit, en parlant de la Chine et des contrées voisines de ce vaste empire : « Les peuples de ces immenses régions retiennent encore dans leur langage toutes les imperfections d'une langue qui vient de naître. Comme les enfants, ils n'articulent que des monosyllabes. Ils parlent comme ils parlaient il y a plusieurs milliers d'années, quand l'espèce était encore au berceau. Nul division des mots en plusieurs classes, comme cela a lieu dans toutes les langues; confusion pleine et entière des personnes et des temps; nulle inflexion des mots; nulle distinction des cas et des nombres; on forme le pluriel, ainsi que le forment les enfants en répétant plusieurs fois le même nombre, comme *trois et encore trois*, *trois et plusieurs autres* etc. (*Mithridate*, *p.* 18.) Un langage aussi imparfait, continue le même auteur, rend tous progrès impossible; et tant que les Chinois n'en parleront pas d'autre, ils feraient de vains efforts pour s'approprier les arts et les sciences de l'Europe. » (*Ib.*, p. 28, cité par Law., p. 471.)

ques qui ont été faites à l'avantage de la race blanche, il n'en resterait pas moins évident qu'il existe, sous beaucoup de rapports, des différences très saillantes entre les grandes variétés dont la famille humaine se compose.

Ajoutons à ces remarques que les diverses variétés, tant qu'elles ne s'allient point entre elles, conservent invariablement les caractères qui leur sont propres. Ces caractères restent les mêmes sous toutes les latitudes et dans tous les climats. L'Américain est rouge d'un bout de l'Amérique à l'autre; l'Africain reste noir sous les glaces du pôle; l'Européen naît blanc sous le soleil d'Afrique; les Maures et les Arabes, qui sont de notre race, font encore, après une longue suite de générations, des enfants qui sont, en naissant, aussi blancs que les nôtres (1). Les Hottentots restent éternellement petits à côté des Cafres, qui sont grands; et les Chaymas, chétifs et fluets, à côté des Caraïbes ou des Carives, qui sont énormes. Les Gallas, nation africaine placée directement sous la ligne, ont, suivant Bruce (2), un teint presque blanc que n'altèrent pas les feux du soleil; et les Caffres, qui sont à quelques degré du cap, sous un climat dont la chaleur est très supportable, conservent, suivant Paterson (3), leur peau du noir d'ébène le plus foncé. Une même race, qui ne se mêle pas, reste identique sous les climats les plus divers (4). Des races diverses, qui ne se mêlent pas, conservent toutes, dans un même pays, les traits qui leur sont propres. Les mêmes quartiers du globe ont été successivement habités par des peuples très différents, sans que les traits caractéris-

(1) Poiret. *Voyage en Barbarie*, t. I, p. 31.
(2) Cité par Law., *ib.*, p. 333.
(3) *Id.*, *ibid.*
(4) Témoin la nation Juive, entre beaucoup d'autres.

naturellement inférieures? Les Européens se sont développés dans les climats les plus défavorables; les autres races sont restées plus ou moins incultes dans tous les climats. Les Européens se sont civilisés dans les mêmes lieux où d'autres races n'ont jamais pu cesser d'être sauvages. Quel argument la florissante république des États-Unis n'offre-t-elle pas contre ceux qui veulent faire honneur au climat d'Europe de la civilisation des Européens?

Il ne serait pas plus exact de dire que les Européens sont redevables de leur civilisation à de meilleurs gouvernements, à des institutions moins barbares; car ces choses font partie de leur civilisation et sont précisément le fruit de leur supériorité. Si les autres races en étaient naturellement capables, pourquoi ne les possèderaient-elles pas? Pourquoi n'auraient-elles pas aussi des gouvernements réguliers et des institutions raisonnables? Les lois, les mœurs, les sciences, les arts, l'industrie de la race européenne ne sont pas des créations du ciel; l'auteur des choses en avait déposé le germe en elle; mais elle a le mérite de l'avoir développé : sa civilisation est son ouvrage; elle est l'effet et non la cause de sa supériorité.

On n'expliquerait pas mieux la supériorité des Européens sur d'autres races, et par exemple sur la noire, observée dans nos colonies, en disant que l'infériorité de celle-ci tient à son état de servitude. D'abord cette servitude est elle-même un phénomène assez étrange, et qui demanderait explication. Pourquoi n'est-ce pas la race noire qui commande? Pourquoi n'est-ce pas la blanche qui sert? Ensuite, la race noire ne soutiendrait peut-être pas mieux la comparaison avec la blanche dans son pays natal, où elle est libre, que dans nos colonies, où elle est esclave. Enfin, la race blanche a été vue aussi dans l'esclavage, et dans un esclavage pire que celui des

main, et qui donne de cette opinion des raisons infiniment plausibles, croit aussi pouvoir expliquer heureusement de cette façon la diversité des races humaines. On ne peut, suivant lui, assigner qu'une cause raisonnable à cette diversité : la survenance occasionnelle, accidentelle d'enfants nés avec des caractères particuliers et jusqu'alors inconnus, qui en ont fait une variété nouvelle, et la perpétuation de cette variété par la génération.

Cet anthropologiste avoue que, dans l'état actuel de la science, on n'a aucun moyen d'expliquer ces survenances inattendues de nouvelles races; mais l'expérience démontre, dit-il, qu'elles sont possibles, et il en cite de nombreux exemples. Il rapporte, entre autres, celui d'un homme appelé Édouard Lamberg, né dans le comté de Suffolk, à qui l'on avait donné le sobriquet de *Porc-Épic*, parce qu'il avait tout le corps, moins la face, la tête, la plante des pieds et l'intérieur des mains, couvert d'excroissances assez analogues à celles dont le porc-épic est revêtu. C'était comme une sorte de verrues noires, d'une substance cornée, longues d'environ un pouce, serrées les unes contre les autres, raides, élastiques, résonnantes.

Cet homme fut présenté, en 1731, à la société royale de Londres. Il se maria et eut six enfants, tous porcs-épics de naissance, comme lui. Un seul de ces enfants vécut. Il se maria à son tour, et transmit à ses descendants le trait caractéristique de sa race. On a vu, en Allemagne, les deux enfants qu'il eut, John et Édouard Lamberg : ils avaient tous deux la peau recouverte des mêmes excroissances que leur père et leur aïeul.

Or, supposons maintenant, dit Lawrence, que, par l'effet de circonstances quelconques, cette famille se fût trouvée reléguée dans quelque île déserte, et s'y fût perpétuée par

nation qu'elle y exerce, et l'extension continuelle de cette domination? Elle occupe presque exclusivement l'Europe; elle est souveraine maîtresse de l'Amérique; elle règne sur une portion considérable de l'Asie, et commence à abaisser les barrières qui la séparaient de la Chine; elle a des colonies en Afrique et à la Nouvelle-Hollande; elle s'est répandue dans tous les quartiers du globe; elle a des établissements partout, et ces établissements s'étendent sans cesse. Les autres races sont bien loin d'avoir montré la même curiosité, la même audace, la même force expansive. Ce ne sont pas elles qui sont venues chercher les Européens, ce sont les Européens qui ont été au-devant d'elles, qui sont allés les découvrir, les visiter dans les coins de la terre les plus retirés. Le monde, sans les Européens, ne saurait pas même leur existence, et la plupart d'entre elles seraient demeurées ignorées du reste du genre humain.

Une dernière marque de l'infériorité de ces dernières, un fait dont il semblerait résulter qu'elles ne sont que des dégénérations ou des déviations de la race blanche, c'est qu'elles tendent à revenir à sa couleur et à ses traits, tandis qu'elle ne prend leur couleur et leurs traits qu'avec une difficulté extrême. Tel est du moins l'avis de Blumenbach, adopté par W. Lawrence, et que ces savants anthropologistes appuient sur des observations faites dans les îles de la mer du Sud et dans plusieurs parties de l'Afrique ([1]).

Les faits sembleraient donc établir que les races de couleur, soit que chez elles l'appareil cérébral soit moins développé ou autrement développé que dans la race blanche, soit qu'il ne paraisse pas doué du même degré de sensibilité ou d'énergie, sont loin de manifester la même vivacité d'intelli-

---

([1]) W. Law., ouvr. cité, p. 534.

gence, de déployer le même fonds d'industrie, de se montrer au même point capables d'accroître par l'art leur puissance naturelle, en un mot de faire de leurs forces un usage aussi ingénieux, aussi savant, aussi varié, aussi étendu, surtout aussi sensiblement progressif; et si, dans le nombre des différences qui distinguent les diverses variétés de l'espèce humaine, il est une chose qui soit particulièrement de nature à frapper, c'est cette supériorité d'intelligence que manifeste dans l'ensemble de ses travaux et de ses œuvres la variété caucasienne.

La conséquence à tirer de ces remarques, en les supposant fondées, n'est sûrement pas que celle-ci peut se passer d'être juste envers les autres, et qu'au lieu d'employer son intelligence à étendre les bienfaits de la civilisation, elle doit la faire servir à écraser l'ignorance et la faiblesse; que son rôle est d'achever de rendre misérables les races qui ont déjà le malheur de lui être inférieures; qu'elle a bien fait d'établir la traite et l'esclavage des Africains; qu'elle avait eu raison de commencer par massacrer les indigènes de l'Amérique; qu'elle a fait preuve de sagacité quand elle a mis en question si les Indiens étaient des hommes, et s'il ne fallait pas des bulles du pape pour les traiter comme tels; qu'elle s'est montrée bien habile quand elle a condamné à une minorité perpétuelle le petit nombre de ces malheureux qu'elle n'avait pas exterminés ([1])... Si quelque chose pouvait rendre

---

([1]) Dans un siècle où l'on discuta formellement si les Indiens étaient des êtres raisonnables, dit M. de Humboldt, on crut leur accorder un bienfait en les traitant comme des mineurs, en les mettant à perpétuité sous la tutelle des blancs, et en déclarant nul tout acte signé par un natif de la race cuivrée, toute obligation que ce natif contracterait au-dessus de la somme de 15 francs. Ces lois se maintiennent dans leur

cultés physiques le même parti que les races les plus belles et les plus robustes de la variété caucasienne? Quand les Espagnols envahirent l'Amérique, dit Herréra, ils trouvèrent en général les Indiens plus faibles qu'eux, et ce fut même cette faiblesse des Indiens qui donna lieu à l'introduction des esclaves d'Afrique, beaucoup plus capables de soutenir les rudes travaux des mines (1). Volney remarque que, dans leurs combats, soit de troupe à troupe, soit d'homme à homme, les habitants européens de la Virginie et du Kentucky ont toujours déployé plus de vigueur physique que les indigènes de l'Amérique septentrionale (2). Plusieurs autres voyageurs ont trouvé, sur divers points de l'Amérique du nord, la même infériorité de force musculaire aux naturels du pays. D'un autre côté, certains peuples indigènes de l'Amérique paraissent doués d'une vigueur de corps qu'il serait probablement aussi difficile de trouver chez la plupart de nos paysans que de leur communiquer. Quel est, je le demande, le régime diététique qui pourrait donner aux habitants de certaines de nos provinces, dont la taille moyenne n'est pas de cinq pieds, la vigueur singulière de ces Caraïbes, qui peuvent ramer quinze heures de suite contre le courant le plus rapide, par une chaleur de trente degrés du thermomètre de Réaumur, ou bien la force encore plus athlétique de ces Indiens Ténatéros, employés aux travaux des mines du Mexique, qui peuvent rester, pendant six heures, chargés d'un poids de deux cent vingt-cinq à trois cent cinquante livres, et monter sept ou huit fois de suite, avec de tels fardeaux, des escaliers de dix-huit cents gradins (3)? Il est sensible que, par cela même que certaines

(1) Dec. I, livre 9, cap. 5.
(2) Tableau des États-Unis, t. I, p. 447.
(3) Humboldt, *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*. — D'a-

et sur elle-même, et de porter dans les travaux et les fonctions de la société les connaissances scientifiques, et les habitudes morales qui peuvent en faciliter l'exercice et le faire fructifier.

Je ne dois pas laisser ignorer que, depuis la publication de la première édition de ce volume, ces idées sur la prééminence de la race européenne ont été fort attaquées (1). On a observé qu'il était extrêmement difficile de discerner l'influence de la race, au milieu de toutes celles qu'exercent sur les progrès d'un peuple les circonstances locales où il se trouve placé, et tout à la fois le langage, les lois, les mœurs, la religion, le gouvernement, etc. Mais prenons garde que rien, au contraire, ne devrait être plus propre que le gouvernement, la religion, les lois, les mœurs, à montrer l'influence de la race; car rien de tout cela n'existant antérieurement à toute culture et à tout développement, il est évident que ces choses ne peuvent être que ce que les a faites le génie du peuple qui les a produites, sous l'influence, si l'on veut, des circonstances extérieures qui l'ont inspiré. De même qu'on reconnaît un arbre surtout à son fruit, de même le caractère des arts, de la langue, de la religion, des mœurs, du gouvernement, de tout ce qui constitue la civilisation d'un pays, est particulièrement propre à montrer de quelle race d'hommes cette civilisation est l'ouvrage. Sans doute, il n'est pas aussi aisé de juger de la race par la civilisation que de l'arbre à l'inspection du fruit qu'il porte; mais, loin que la civilisation d'un peuple empêche de voir comment il a été influencé par sa nature, il semble que rien ne doit plus contribuer que ses œuvres à révéler la nature et l'étendue de ses facultés.

---

(1) Voir notamment le *Traité de Législation* de M. Ch. Comte, t. III, liv. IV, ch. 10, 11, 12 et 13.

On n'a pas approuvé qu'en cherchant à faire remarquer ce qu'il y a de divers dans les races, et leur plus ou moins de perfectibilité, j'eusse fait particulièrement ressortir les traits favorables à l'une d'elles, et l'on a eu raison si, en relatant les faits qui paraissent établir la supériorité intellectuelle de la race blanche, j'ai eu l'air de faire son apologie. Mais, s'il faut s'abstenir de prendre parti pour une race, on ne doit pas éviter avec moins de soin de paraître plaider contre elle, et il ne serait certainement pas plus philosophique de la déprimer, que de l'exalter. L'essentiel est d'écarter toute préoccupation de ces recherches, et, partant, il n'y a pas à s'inquiéter d'avance des résultats que pourra avoir telle ou telle solution; il n'y a pas à dire, par exemple, que si toutes les races ne sont pas susceptibles de la même culture, plusieurs conséquences fâcheuses vont se manifester; il faut, sans doute, mettre le plus grand soin à examiner si la chose est exacte; mais il serait peu scientifique de commencer, avant de savoir si le fait est vrai, par énumérer tout ce qu'a d'affligeant la thèse de ceux qui le regardent comme véritable. Ce ne serait pas le moyen de préparer le lecteur à porter dans cette étude un esprit dégagé de prévention.

Je conviens que de l'inégale perfectibilité des races il peut résulter plusieurs choses assez tristes; par exemple, l'impossibilité de faire que toutes deviennent également industrieuses, riches, éclairées, morales, heureuses; ou bien d'empêcher que les plus fortes n'abusent souvent de leur prééminence, qu'elles n'en abusent longtemps, qu'elles n'en abusent jusqu'à ce qu'elles soient assez avancées pour comprendre que l'injustice dégrade celui qui l'exerce, et que l'oppression ne nuit pas seulement aux opprimés. Mais de l'inégalité naturelle des individus, il semblerait résulter aussi, dans chaque race et dans chaque nation, des choses mal-

heureusement assez fâcheuses (¹) Est-ce une raison néanmoins pour élever des doutes sur cette inégalité? Non sans doute. De même donc que les inconvénients qu'entraîne l'inégalité naturelle des individus, n'empêche pas de reconnaître qu'ils naissent avec des facultés très inégales, de même les suites plus ou moins graves que peut avoir l'inégalité des races, n'est pas non plus une raison pour fermer les yeux sur cette inégalité, si elle a en effet quelque chose de réel.

J'ai quelque peine à comprendre pourquoi l'on s'est récrié si fortement contre cette idée de l'inégalité des races. Elle n'offre pourtant rien, cela est sensible, de plus étrange et de plus paradoxal que celle de l'inégalité des individus. Si un individu peut différer d'un autre, on ne voit pas pourquoi dix individus ne pourraient pas différer de dix autres, mille de mille autres. Si un homme peut avoir sa physionomie, son caractère, son tour d'esprit particulier, on ne voit pas pourquoi ce qu'il y a de plus saillant dans cet esprit, ce caractère, cette physionomie, ne pourrait pas être commun à une multitude d'hommes. Non-seulement l'inégalité des races n'a rien de plus extraordinaire que celle des individus, mais la première de ces inégalités se présente comme une conséquence naturelle de la seconde. Toutes les races en effet ayant commencé par des individus, il est clair que si ces individus ont pu différer, leur postérité a pu naître différente; que si les premiers auteurs de chaque race ont pu avoir, chacun de leur côté, leur type particulier de figure, d'intelligence, de caractère, ces différences originaires ont pu continuer à se reproduire dans les races qui sont sorties d'eux. Il a suffi pour cela que ces races ne se mêlassent pas; et des causes malheureusement trop nombreuses ont concouru à prévenir les mé-

(¹) On verra cela plus loin, liv. IV, ch. 8.

langes : la distance qui séparait les populations; les obstacles naturels qui s'élevaient entre elles; l'attachement au sol natal; les différences de couleur, de forme, de langage, d'idées, de goûts, de mœurs; les antipathies violentes que toutes ces différences devaient produire, et que la guerre est venue encore envenimer, etc. Aussi, malgré beaucoup d'invasions, de conquêtes, de migrations, les diverses variétés dont la famille humaine se compose se sont-elles peut-être moins mêlées qu'on n'est communément disposé à le croire. D'abord la fusion entre les cinq principales variétés semble avoir été à peu près nulle. Le fond de chacune de ces grandes fractions du genre humain est resté fidèle au quartier du globe qui l'avait vu naître, ou sur lequel il s'est développé. Le fond de la race blanche est demeuré en Europe, de la rouge en Amérique, de la jaune en Asie, de la noire en Afrique, de la brune en Océanie. Les portions de notre race qui ont fait irruption parmi d'autres, en sont restées séparées. Des Européens ont envahi l'Amérique, sans se mêler à la race cuivrée. Ils y ont transporté des millions d'Africains, sans s'allier à la race noire. Il y a eu, de fait, quelques croisements entre plusieurs races sur le sol de l'Amérique, mais ces croisements ont été furtifs, clandestins, peu nombreux, et l'on peut dire qu'en réalité, il ne s'est point encore opéré de fusion entre les principales races. Bien plus, les diverses nuances de ces races, dans chaque quartier du globe, ne se sont encore que très imparfaitement mêlées. L'esprit de nationalité s'est plus ou moins maintenu par toute la terre, et les antipathies, les rivalités qui divisaient les peuples ne sont encore complètement effacées nulle part, pas même dans la race européenne, chez qui pourtant la raison et la sociabilité ont fait infiniment plus de progrès que dans aucune autre. Si donc les pères des nations, si les individus de qui sont graduellement sortis les

peuples ont pu différer entre eux, comme on n'hésite point à le reconnaître, qu'y aurait-il d'étrange à ce qu'il se manifestât encore des différences entre les générations qui en sont issues, surtout lorsque ces générations sont restées plus ou moins séparées. On trouve jusque dans notre race des preuves frappantes de cette constance avec laquelle une nation peut retenir les traits et le caractère de ses ancêtres. La nation juive en est un exemple. Les Écossais en sont un autre. « L'ensemble des mœurs écossaises, observe un écrivain anglais, nous offre le spectacle le plus étonnant : c'est toute l'ardeur des passions méridionales alimentées sous un ciel rigoureux : amitiés passionnées, haines vives et profondes, amours sans frein, instinct poétique et musical, habitudes domestiques, jusqu'à la danse rapide des paysans provençaux, tout se retrouve chez les habitants des monts et des plaines situés au nord de la Tweed. On ne peut méconnaître la race celtique et gallique, ancienne usurpatrice de ces plages désertes, et à jamais séparée par la force du sang et l'empire des mœurs de la race germanique qui a peuplé l'Angleterre (1). » Encore une fois, l'idée qu'il peut y avoir, non-seulement au physique, mais au moral, des différences entre les races, ne présente donc rien de bien singulier.

On est tellement averti de ces différences, que ceux-là même qui seraient le plus portés à les nier sentent quelquefois le besoin d'en tenir compte. L'auteur du *Traité de législation* par exemple, reproche à Montesquieu de ne pas le faire assez; et si, pour montrer l'influence du climat, Montesquieu imagine d'opposer les Chinois à des peuples d'Europe, son judicieux contradicteur ne manque pas de lui dire qu'il compare des peuples divers par la race, tandis que, pour raisonner

(1) *Revue Britannique*, tom. XIV, page 38.

juste, il n'aurait dû établir de parallèle qu'entre des peuples de même espèce, placés à des degrés de température différents.

J'avoue que les différences, non-seulement entre les peuples de même couleur, mais entre les variétés de notre espèce les plus caractérisées et les plus distantes l'une de l'autre, ont été assez mal observées, surtout en ce qui tient à l'intelligence et à ses organes; et peut-être le peu qu'on sait, à cet égard, ne suffit-il pas pour rendre raison de la prééminence que j'ai attribuée à la race européenne. Mais, que la supériorité de cette race tienne à une organisation plus heureuse ou à une sensibilité plus vive, elle se montre avec tant d'éclat dans ses œuvres qu'il est difficile de ne pas croire qu'elle existe aussi dans ses facultés, surtout quand on ne saurait l'attribuer, ainsi qu'on le verra dans le prochain livre, à l'avantage des circonstances locales sous l'influence des quelles elle s'est développée.

On a paru penser, au contraire, que c'est dans la différence des situations qu'il faut chercher la cause de celle qui existe entre les progrès qu'ont faits les diverses variétés de l'espèce humaine.—Si les Européens, a-t-on dit, s'étaient trouvés dans des circonstances locales aussi défavorables que les Calmoucks, que les Hottentots, que les sauvages de la Nouvelle-Hollande; si tout le sol de l'Europe avait ressemblé au désert de Cobi; si les Anglais n'avaient emporté aucun des produits de la mère-patrie dans la Nouvelle-Galle méridionale; si les Hollandais s'étaient trouvés réduits, au cap de Bonne-Espérance, aux seules ressources que la terre offrait aux naturels du pays, pense-t-on que ces peuples eussent pu faire les mêmes progrès? — Non sans doute; mais est-ce bien là la question? Il est clair que les hommes de toute race doivent être plus lents à se développer lorsqu'ils se trouvent dans des situations où les progrès sont plus difficiles. Mais tous les

peuples de race mongole ne sont peut-être pas établis dans des déserts ; toutes les nations africaines n'habitent pas des plages arides.... Il s'agit de savoir si les peuples de couleur, qui se sont trouvés dans des circonstances locales aussi avantageuses que les Européens, ont fait des progrès comparables. Or, ceci devient difficile à soutenir.

Si les Européens, objecte-t-on, sont plus perfectibles que les autres races par cela seul qu'ils sont plus perfectionnés, il faut admettre que ceux d'entre eux qui sont plus perfectionnés, sont, par cela même, plus perfectibles. — Et pourquoi n'y aurait-il pas, en effet, des différences entre les diverses nations dont la race caucasienne est composée ? Qui voudra affirmer que les Celtes, les Germains, les Scandinaves, les Hellènes, furent originairement des peuples également aptes à tout ? Et encore, même, quoique le mélange et le frottement aient sensiblement effacé la primitive empreinte des divers peuples de l'Europe, qui osera assurer qu'il n'existe entre eux aucune différence, et qu'ils naissent tous avec les mêmes aptitudes et les mêmes inclinations ? Qui nous répondra que les Espagnols sont naturellement doués du même talent pour la mécanique que les Anglais ; ou mieux encore, que les Anglais sont aussi heureusement organisés pour la musique que les Italiens ? Montesquieu avait sûrement tort d'attribuer au climat les effets si différents qu'il avait vu produire à la musique en Angleterre et en Italie ; mais aurait-il eu tort de dire que l'organe musical était plus prononcé dans les cerveaux italiens que dans les têtes anglaises, ou, si l'on n'approuve pas ce langage, que les Italiens naissaient avec une aptitude plus marquée pour la musique que les Anglais ? Les peuples européens, au surplus, pourraient être inégaux entre eux sans cesser pour cela d'être supérieurs aux autres races.

On a refusé de voir une preuve de cette supériorité dans le caractère à la fois mobile et progressif de notre civilisation. — Si les Chinois, répondait-on, n'ont pas avancé d'un pas depuis quatre mille ans, qu'est-ce que cela prouve, sinon qu'ils avaient déjà fait d'immenses progrès, quand nous étions encore barbares? — Cela prouve de plus que tout progrès chez eux a depuis longtemps cessé, et qu'ils se trouvent excessivement reculés quoiqu'ils eussent une immense avance. Les relations publiées dans le cours de la guerre que viennent d'avoir avec eux les Anglais ont assez fait voir dans quel état d'enfance ils se trouvent encore à beaucoup d'égards. Il est, dans le nombre des êtres animés, des espèces qui font, dès en naissant, par une impulsion instinctive, des ouvrages miraculeux, et qui, après, reproduisent éternellement les mêmes merveilles. On ne sait vraiment si les peuples de la Chine ne tiennent pas un peu de ces espèces-là. Il serait difficile, quoi qu'on en dise, de trouver dans notre race des exemples d'une immobilité comparable à la leur. Les invasions, les conquêtes, les oppressions, n'ont sûrement pas manqué parmi nous; et néanmoins on ne sache pas de conquête qui ait eu le pouvoir de nous arrêter quarante siècles. L'état de rétrogradation ou d'immobilité, comparativement peu durable dans notre race, n'a d'ailleurs été que local; et lorsque le mouvement et la vie ont été étouffés chez une nation, on les a bientôt vus renaître au sein d'une autre.

Je ne pousserai pas plus loin ces observations. Je ne veux me faire ici, je le répète, ni l'apologiste de notre race, ni le détracteur d'aucune autre : je ne me propose, proprement, ni d'établir que la blanche est supérieure à celles de couleur, ni de marquer le rang qui appartient à chaque espèce. Certaines qualités peuvent être communes à toutes. Il est possible que chacune ait ses avantages particuliers. Peut-être y

aurait-il pour toutes du profit à se rapprocher, à se mêler, à se croiser. A Dieu ne plaise, que j'avance légèrement rien qui soit de nature à entretenir des préjugés hostiles entre les diverses branches de la famille humaine, surtout lorsque, dans plusieurs quartiers du globe, un nombre considérable d'individus appartenant à ces diverses branches se trouvent réunis sur le même sol, et que leurs mutuelles inimitiés pourraient avoir pour les uns et pour les autres des conséquences si déplorables. Mais de même qu'on peut dire que les individus sont inégaux sans les exciter à se haïr, de même on peut observer qu'il existe entre les races des inégalités, sans les pousser pour cela à se faire la guerre. Tout ce que de telles observations doivent naturellement produire dans l'esprit des hommes, c'est un commun désir de travailler à l'amélioration de leur race, et il n'y aurait sûrement rien de fâcheux à faire naître en eux une semblable émulation.

Ce que j'ai dessein de montrer, c'est donc qu'il existe des différences entre les hommes; c'est qu'ils ne se ressemblent ni au physique, ni au moral; c'est qu'ils ne naissent pas tous également beaux, robustes, intelligents, sensibles, énergiques; c'est que le degré de puissance et de liberté qu'ils sont susceptibles d'acquérir, dépend, au plus haut degré, de la nature et de l'étendue des moyens dont ils naissent pourvus, et, partant, que leur premier besoin à tous est de songer à perfectionner leur race, comme le premier soin d'un propriétaire qui veut améliorer ses troupeaux, si l'on veut bien ne pas trouver la comparaison offensante, est d'en perfectionner d'abord l'espèce par des croisements intelligents.

Or, la question, réduite à ces termes, paraît à peine susceptible d'être controversée. Personne ne conteste d'abord que les individus, dans chaque race, ne naissent extrêmement différents, et, par conséquent, que le premier intérêt de ceux

dont l'organisation est peu avantageuse, ne soit de se rapprocher de ceux qui sont naturellement mieux organisés.

Mais on ne peut pas contester non plus qu'il n'existe des différences entre les races. Il est plusieurs de ces différences qui sautent aux yeux. Telles sont celles qui se manifestent dans la couleur, les traits, la physionomie, la chevelure, etc. Celles qui existent dans l'intelligence et les affections morales peuvent être plus difficiles à observer sans être pour cela moins réelles. Quand il n'y a pas deux hommes dans une nation qui aient précisément la même tournure d'esprit, la même mesure d'intelligence, le même degré de sensibilité, une parfaite identité de caractère, il est bien difficile de croire qu'aucune nation n'a son génie propre, ses passions dominantes, son tour d'esprit particulier. Quand il se manifeste entre les variétés d'une même espèce d'animaux des différences si sensibles d'humeur, d'instinct, d'intelligence, il est bien difficile d'admettre que toutes les races humaines sont intellectuellement et moralement semblables. Il est plus que probable, en un mot, que le terme moyen de la force, de la beauté, de l'esprit, des inclinations douces et bienveillantes n'est pas la même dans toutes les variétés.

Partant il ne peut pas être indifférent d'être semblable aux hommes de telle variété ou à ceux de telle autre. S'il importe à tel individu, né dans telle race et vivant au milieu d'elle, d'avoir les qualités qu'elle estime le plus, il y a de l'avantage, en général, à être fait à la guise de la race la plus puissante, et à posséder les facultés dont il est possible de tirer le plus grand parti. Il pourrait y avoir quelque chose à gagner à se rapprocher de telle race par la taille, à ressembler à telle autre par les proportions du corps ou la régularité des traits, à telle autre par la vivacité de l'esprit ou l'énergie morale. Il paraît incontestable, finalement, que le premier intérêt d'un

peuple qui voudrait parvenir à un haut degré de puissance et de liberté, serait de réunir, s'il était possible, dans la personne de tous ses membres, les perfections physiques, morales, intellectuelles qui peuvent se trouver départies entre les diverses variétés du genre humain.

Cependant, quelque évidente que me paraisse cette opinion, je n'oserais dire qu'elle est universellement admise. Quelques écrivains ont été conduits, en examinant l'influence qu'exerce sur l'homme le monde extérieur, à attacher une telle importance à l'action de cette cause, qu'ils ont fini par ne compter l'influence de la race que pour bien peu de chose, pour presque rien. M. Comte pense, par exemple, que les races les plus imparfaites sont encore assez heureusement douées pour parvenir à faire un usage facile et étendu de leurs forces. Il croit qu'un peuple quelconque pourrait pousser très loin le perfectionnement de son industrie et de ses mœurs, sans donner à ses facultés toute l'extension et toute la rectitude dont elles sont naturellement susceptibles. Il avance que ce sont les circonstances extérieures, et non le plus ou moins d'énergie et d'intelligence naturelle d'un peuple, qui décident de l'étendue de ses progrès, et, en propres termes, *que sa civilisation dépend, non du degré de développement dont il est susceptible par sa propre nature, mais de celui que sa position géographique lui permet de recevoir.*

J'avoue que cette conclusion me paraîtrait difficilement admissible. Je crois bien, et je vais avoir tout à l'heure occasion de dire pourquoi, que notre développement dépend, à un haut degré, des circonstances matérielles qui nous entourent, du milieu plus ou moins favorable dans lequel nous nous trouvons placés; mais, en même temps, je ne puis croire que, dans le fait de notre développement, les causes externes jouent le premier rôle; je pense, au contraire, que

le principe de notre développement est en nous-mêmes, dans la vigueur de notre intelligence, dans l'énergie de notre volonté; que la civilisation de l'homme est surtout l'œuvre de la nature humaine; en un mot, que c'est l'homme qui se fait et non les choses qui le font. Il est sans doute fort essentiel qu'il soit placé de manière à pouvoir tirer parti de ses facultés naturelles; mais il faut premièrement que ces facultés existent; c'est de ce fait que tout procède, et sa culture dépend, avant toutes choses, du plus ou moins de perfection et d'énergie natives dont ses facultés ont été douées.

—

LIVRE III.

INFLUENCE DES CIRCONSTANCES EXTÉRIEURES SUR LA LIBERTÉ.

—

Je n'avais pas donné à ce sujet, dans la première édition de ce volume, toute l'attention dont il est digne. Je n'en avais parlé qu'incidemment et avec peu d'étendue. J'avais bien reconnu, d'une manière générale, que l'homme est plus ou moins aidé ou contrarié, dans l'exercice et le développement de ses forces, par la nature des choses matérielles au milieu desquelles il vit, par la chaleur, l'humidité, le froid, la fertilité ou la stérilité du sol, la disposition des eaux et des terres, et en général par toute la constitution physique ainsi que par la position géographique du pays où il est placé; mais je n'avais pas montré avec assez de détail jusqu'où s'étendent ces influences. J'avais mis, au contraire, une sorte de hâte à écarter cet ordre de considérations, pour reporter l'attention du lecteur sur les forces naturelles et acquises de l'homme; observant qu'il était, de tous les animaux, celui sur qui le monde extérieur avait le moins d'empire, et que ce serait méconnaître évidemment sa nature que d'attribuer ses progrès à l'influence des causes externes, encore bien que cette influence fût très réelle, et qu'il y eût nécessité de reconnaître

qu'elle pouvait entraver ou seconder très puissamment l'action de ses facultés ([1]).

J'ai donc besoin de revenir sur cette matière et d'en faire l'objet d'un examen particulier; non pour rectifier à cet égard mes premières idées, qui étaient justes; mais pour les présenter avec plus de développement. Je persiste à penser et à dire, que le premier principe de la puissance et de la liberté de l'homme est en lui-même, dans son activité, dans son énergie, dans la perfection plus ou moins grande des instruments dont la nature l'a pourvu, dans le pouvoir qu'il a de perfectionner encore ces instruments par la culture, et non dans la nature des choses matérielles dont il est environné. Seulement, j'ai à montrer, avec plus de soin que je l'avais fait d'abord, jusqu'à quel point ces choses peuvent nuire au progrès de ses forces, ou bien jusqu'à quel point il est en elles de le favoriser.

Certains écrivains n'ont pas vu de bornes, en quelque sorte, à l'influence que le monde extérieur exerce sur le développement, non-seulement de l'homme, mais de tout ce qui a vie. Cabanis va jusqu'à croire que les différents êtres que la nature a placés dans chaque climat reçoivent leur caractère et leur physionomie des circonstances physiques qui les environnent. Il retrouve dans les productions végétales les qualités du sol qui leur sert de support, de l'eau et de l'air qui les alimentent. Les animaux, dont la nature est plus souple, modifiés, façonnés sans relâche par les impressions qu'ils reçoivent des objets extérieurs, lui paraissent la

---

([1]) Voir la première édition de ce volume, publiée sous le titre de *l'Industrie et la morale*, etc., p. 159 et suivantes. Cette lacune avait été remplie dès la seconde édition (l'édition incendiée), dont celle-ci n'est en bonne partie que la reproduction.

vivante image du lieu qu'ils habitent, de ses productions végétales, des aspects qu'il offre, du ciel sous lequel il est placé; et l'homme, le plus souple des animaux, diffère, dit-il, si sensiblement de lui-même, dans les divers climats, que certains naturalistes ont cru que le genre humain avait été formé originairement de plusieurs espèces distinctes. Cabanis ajoute que l'analogie de l'homme avec les objets qui l'entourent et qu'il est obligé d'approprier à ses besoins est si frappante qu'on peut presque toujours, à la simple inspection, assigner la zone à laquelle appartient chaque individu. Il ne fait pas difficulté de considérer, avec Buffon, les différences que les diverses variétés de l'espèce présentent dans les caractères extérieurs qui les distinguent, comme l'ouvrage des circonstances physiques auxquelles elles sont soumises. Enfin, il va jusqu'à attribuer la diversité des dispositions morales à la manière différente dont la sensibilité est excitée dans les divers climats, observant que des impressions particulières, mais constantes et toujours les mêmes, comme celles qui résultent de la nature des lieux, sont capables de modifier les dispositions organiques, et de rendre, par la génération, ces dispositions fixes dans les races (1).

M. Comte, dont j'ai parlé dans le précédent livre, ne va peut-être pas aussi loin que Cabanis. Il n'admet pas comme lui, par exemple, qu'il soit au pouvoir des causes externes d'altérer les caractères particuliers à une race, et de la faire dévier de son type primitif. Il convient, au contraire, d'accord sur ce point avec les anthropologistes les plus éclairés, que chaque race conserve inaltérablement, dans toutes les si-

---

(1) *Rapports du physique et du moral de l'homme*, neuvième mémoire. *Influence des climats, etc. V.* l'indroduction de ce mémoire et les paragraphes 3 et 5.

tuations, les caractères qui lui sont propres (1). Mais, à part cela, il est peu de chose, si je ne me trompe, qu'il ne reconnaisse au climat le pouvoir de faire. S'il hésite à attribuer quelque influence à la race, il en accorde sans hésitation une immense au climat, je veux dire à l'ensemble des circonstances extérieures dont tout homme subit l'action. Il consacre une portion notable de son grand ouvrage à montrer jusqu'où s'étend cette influence. « Si le climat, dit-il, ne peut pas effacer les traits caractéristiques des espèces, il peut diminuer ou accroître les forces physiques des individus, affaiblir ou fortifier leur facultés intellectuelles, irriter ou calmer leurs passions. L'ordre dans lequel les facultés des peuples se développent correspond, *en tout*, à la nature physique des régions où ils sont placés. Nous trouvons la même physionomie sociale à tous les peuples placés dans des circonstances physiques analogues, quelle que soit d'ailleurs la race à laquelle ils appartiennent; et la même analogie s'observe dans les animaux et jusque dans les végétaux. La différence des lieux étant donnée, il devient facile d'expliquer la différence des progrès qu'ont faits de certaines populations. Si, à la suite d'un nauffrage, des Européens avaient été jetés nus sur la côte du cap de Bonne-Espérance, et qu'ils s'y fussent trouvés réduits aux seules ressources que le pays offrait aux naturels, ils auraient été tout aussi incapables que les Hottentots de faire le moindre progrès dans la civilisation. C'est dans la différence des circonstances locales qu'on trouve la raison des progrès très différents qu'avaient faits les peuples indigènes de l'Amérique. Pêcheurs, chasseurs, pasteurs, les

(1) *V.* ci-dessus p. 49 et suiv. C'est un point sur lequel j'avais insisté dès la première édition de ce volume, et qu'on doit à Lawrence d'avoir mis hors de contestation.

peuples sont à peu près toujours ce que veulent qu'ils soient les circonstances où ils se trouvent. Ce qui a pu manquer à certains d'entre eux, ce ne sont pas les dispositions naturelles, mais des circonstances extérieures favorables à leur développement. Tout peuple convenablement placé, à quelque espèce qu'il appartienne d'ailleurs, porte en lui-même les moyens de parvenir à un haut degré de culture. L'avantage d'une bonne position est plus que suffisant pour compenser le désavantage de la race, si tant est que, sous ce rapport, un peuple puisse être inférieur à un autre; et le peuple le moins susceptible de développement ira plus loin que le mieux organisé, si celui-ci se trouve dans des circonstances moins favorables. En un mot, le degré de civilisation où chacun peut atteindre dépend, non du degré de développement dont il est susceptible par sa propre nature, mais de celui que sa position géographique lui permet de recevoir [1]. »

Je ne sais si je suis dans l'erreur, mais je crois que M. Comte, dans la suite de propositions que je viens de citer, et qui sont comme le résumé de ses idées sur l'influence des causes externes, accorde à ces causes beaucoup trop de pouvoir. J'ajoute que Cabanis me paraît en avoir encore plus exagéré la puissance.

Comment admettre d'abord avec Cabanis que les différents êtres reçoivent des circonstances physiques qui les entourent, leur caractère et leur physionomie? Nul être n'aurait donc de caractère qui lui fût propre! Tout porterait une physionomie d'emprunt! Les choses ne ressembleraient pas à ce

---

[1] *Traité de Législation*, t. II, p. 113 et 228; t. III, p. 243, 257, 271, 296, 353, 487.

qu'elles sont réellement, mais à ce que les objets extérieurs les feraient paraître! Je ne sais pas s'il est parfaitement conforme à la raison d'ôter ainsi à chaque chose la figure qui lui est particulière pour lui en composer une des traits de tous les objets dont elle est environnée. Il me semble que tout être créé a sa propre nature, qui se maintient identique partout où il peut exister. Un chêne, un peuplier, un bouleau, conserveront, en quelque lieu qu'on les transplante, la forme, le port, le feuillage particulier à l'espèce à laquelle chacun de ces arbres appartient. Ils pourront bien ne pas prospérer au même degré dans tous les terrains et sous toutes les lattitudes; mais partout où ils pourront vivre, ils conserveront les traits caractéristiques de leur espèce, et l'on ne verra certainement pas leur figure varier comme la nature des lieux. Or, ce que je dis des plantes, on peut le dire à plus forte raison des animaux, et à plus forte raison encore des hommes. Les hommes, non plus que les animaux, non plus que les plantes, ne prospèrent pas au même degré partout; mais partout où un peuple peut vivre il conserve invariablement les traits particuliers à sa race.

S'il ne paraît pas possible de dire avec Cabanis que le caractère et la physionomie des différents êtres sont déterminés par l'influence des objets extérieurs, je ne crois pas qu'on puisse admettre davantage avec M. Comte que le développement d'un peuple *dépend de la bonté de sa position géographique, et non du plus ou moins de perfection naturelle de ses facultés.*

Sans doute il est telle position où la race la mieux organisée ne saurait apprendre à faire usage de ses organes. Placez les hommes les plus heureusement doués au sein d'une nature immuable, sur une roche aride et dépouillée, au mi-

lieu d'un océan sans rivages, mettez-les dans une position où il leur soit impossible de vivre, et il est clair qu'ils ne pourront exercer aucun des arts qui ont pour objet de conserver, d'embellir ou d'honorer la vie.

Mais, de ce que la race la mieux faite a besoin, pour se développer, de se trouver dans une position où les progrès lui soient possibles, s'ensuit-il que les progrès dont un peuple est susceptible dépendent uniquement ou même principalement de la nature des lieux où il se trouve établi?

Si la civilisation des peuples dépendait, avant tout, de leur position géographique, ceux qui occuperaient les meilleures places sur cette planète devraient être, par cela même, les plus civilisés. Il faudrait graduer l'échelle de la civilisation d'après la position et la nature des territoires, et l'on verrait le degré de culture correspondre exactement, par toute la terre, à l'avantage des situations.

Pense-t-on qu'en fait il en soit ainsi? c'est la première chose que je demande. Je crois bien que, dans les divers quartiers du globe, les portions de terre les plus favorables à la vie des hommes, sont celles où les hommes ont dû commencer d'abord à se développer. Mais trouve-t-on que les progrès ont été partout dans la même proportion que les avantages physiques; et peut-on dire, à considérer la sphère terrestre d'une manière générale, que la civilisation s'est répandue dans le monde ainsi que l'ordonnait la nature des lieux? Est-il possible de prétendre que les régions de la terre les plus favorisées de la nature sont aussi celles où la civilisation a été le plus loin?

Je conviens sans peine que lorsque les Européens découvrirent l'Amérique, ils trouvèrent, dans cet immense continent, les peuples du centre plus avancés que ceux des extrémités. Mais quoiqu'il y eût, sans contredit, moins de culture

au Groenland qu'au Mexique, et dans la Terre-de-Feu qu'au Pérou, il y en avait certainement moins au Mexique et au Pérou qu'il n'y en avait de nouveau alors en Europe. Est-ce donc que les Européens s'étaient trouvés, sous le rapport des circonstances locales, dans une meilleure situation que les peuples indigènes du Mexique et du Pérou? Il serait difficile de le prétendre. Quels sont les pays de l'Europe qui, sous le rapport des avantages physiques, peuvent soutenir la moindre comparaison avec les contrées du Nouveau-Monde que je viens de nommer, surtout avec le Mexique? Où trouverait-on, dans notre quartier du globe, une contrée qui ait pu offrir originairement à ses habitants, des ressources plus variées, des mines plus riches, un sol plus fécond et plus propre à toute espèce de culture, un plus grand nombre de produits indigènes pouvant servir à l'exercice des arts et à la subsistance des hommes, un air plus doux et plus sain ([1])? Il est vrai que l'Europe, par ses contrées les plus méridionales, avait pu communiquer de bonne heure avec l'Egypte, que l'Égypte avait eu des communications avec l'Inde, et que l'Inde est un des plus riches pays du monde, et des plus anciennement civilisés. Mais si la supériorité de la culture doit être décidée par celle des lieux, on ne voit pas trop pourquoi la civilisation n'aurait pas été aussi avancée au Mexique

([1]) La presque totalité du Mexique jouit d'un climat tempéré. Dans la région que les indigènes appellent *tierras templadas*, pays tempérés, la chaleur moyenne de toute l'année est de 20 à 21°; et dans la zone à laquelle ils donnent le nom de *tierras frias*, pays froids, on jouit d'une température moyenne de 12 à 15°, égale à celle de la France ou de la Lombardie. La chaleur n'est très forte que vers les côtes, dans des terrains bas et entrecoupés de collines peu considérables. Encore, dans cette partie comparativement peu étendue du Mexique, la température ne s'élève-t-elle qu'à 25 ou 26° du thermomètre centigrade, 8 ou 9° au-dessus de la chaleur moyenne de Naples. (*V.* Malte-Brun, *Précis de la Géogr. univ.*, t. V, p. 457 et suiv. de la 2e édit).

que dans l'Inde même; et puis il s'agit de savoir si, dans l'Inde, elle se trouve bien en rapport avec l'avantage des situations.

Si donc nous passons d'Amérique en Asie, j'accorderai encore que les peuples de cette partie du monde qui en habitent la portion la plus élevée, la plus froide, la plus stérile, sont moins avancés que ceux qui occupent les régions basses et les plus susceptibles d'être cultivées : je conviendrai que la civilisation a fait moins de progrès sur le plateau central que parmi les habitants de la Chine et de l'Inde. Mais on m'accordera sans doute aussi que la civilisation des Chinois et celle des Hindous, quoique supérieure peut-être à celle qui s'était formée au Mexique, est encore très inférieure à celle qui s'est développée parmi nous; qu'elle est loin d'être aussi éclairée, aussi forte, aussi savante, aussi correcte... J'ai donc à demander encore si les peuples d'Europe se sont trouvés, pour faire des progrès, dans une meilleure situation que ceux de la Chine et de l'Indostan? Si, par exemple, il est en Europe des contrées que la nature ait plus favorisées que l'Inde, qui soient arrosées par des fleuves plus larges et plus nombreux, où l'on respire un air en général plus salubre, où une terre plus fertile se couvre de productions plus variées, plus propres à la nourriture de l'homme et à l'exécution de toute sorte de travaux; où l'on puisse cultiver à la fois les arbres, les céréales, les fruits, les fleurs de la zone tempérée, et les productions qui croissent entre les tropiques; où les entrailles de la terre recèlent des trésors plus précieux; où le règne animal présente un plus grand nombre de variétés utiles; où la nature offre aux hommes plus de moyens de communiquer entre eux et de se mettre en rapport avec d'autres nations?... Je ne crois pas qu'il soit possible de faire une réponse affirmative.

Voulons-nous nous transporter dans une autre partie du monde, et comparer à la situation des peuples de notre race, celle des peuples d'espèce malaie? Avec quel immense avantage ne pourra-t-on pas, ce semble, opposer au continent d'Europe ces innombrables archipels de la mer du Sud, ces labyrinthes d'îles dont les voyageurs nous ont donné des descriptions si ravissantes, où l'air est si pur et si doux, la nature si riante et si féconde; où les peuples, unis plutôt que séparés par l'Océan au sein duquel ils sont répandus, et qui les embrasse tous, trouvent dans ses eaux un moyen naturel si puissant de communiquer entre eux?... Et pourtant quelle comparaison sera-t-il possible d'établir entre la civilisation de ces peuples, si heureusement situés, et celle des peuples de notre race, qui se sont trouvés originairement dans des circonstances physiques comparativement si désavantageuses?

On trouve donc, en rapprochant successivement de l'Europe les plus belles régions de la terre, et en comparant la civilisation de ces pays à celle qui a crû parmi nous, la preuve constante que la civilisation ne s'est pas répandue dans le monde en raison de l'avantage des situations. Il se peut bien, je le répète, que, dans chaque quartier du globe, la race à qui ce quartier était affecté ait fait ses premiers progrès dans les lieux où la vie était le plus facile, où les arts destinés à la soutenir avaient le plus de moyens de s'exercer; mais il paraît impossible de dire, d'une manière générale, que les avantages physiques ont décidé de l'étendue des développements, et que les régions qui réunissaient le plus d'avantages, sont celles où l'espèce s'est le plus perfectionnée. Les Otaïtiens de race brune n'ont pas fait, et surtout n'avaient pas fait, il y a quatre siècles, autant de progrès qu'en avaient fait les Mexicains de race cuivrée, quoique ces peuples-ci ne se trouvassent pas, géographiquement parlant, dans une si-

tuation plus avantageuse. Les Mexicains d'espèce américaine n'avaient pas fait autant de progrès que les Chinois de race mongole, quoiqu'il ne semble pas que ces derniers peuples fussent dans une meilleure situation géographique que les Mexicains. Aucun de ces peuples enfin n'avait fait des progrès comparables à ceux de la plupart des nations d'Europe, quoique l'avantage des circonstances locales n'ait certainement pas été, originairement surtout, du côté des Européens. Il suffit de comparer ce qu'il y a de développements acquis dans notre quartier du globe, que la nature a traité avec tant de parcimonie et de mauvaise grâce, avec ce qu'on trouve de culture dans d'autres parties du monde, qu'elle a comblées de ses plus riches dons, pour être forcé de reconnaître que l'influence de la race a prévalu sur celle des lieux, et que le génie de l'homme a plus fait pour les progrès de la civilisation, que les circonstances physiques les plus favorables.

S'il est difficile de dire, en général, que les lieux les plus favorisés de la nature sont ceux où l'espèce a fait le plus de progrès, peut-on soutenir, en particulier, qu'elle s'est surtout développée dans les régions très chaudes et très fertiles ?

Montesquieu, dans les portions de son principal ouvrage où il traite du sujet qui nous occupe en ce moment, a paru regarder l'élévation de la température et la fertilité du sol, comme contraires, en général, au perfectionnement physique et moral de l'espèce ; de sorte que si l'on voulait déterminer l'influence de ces deux causes d'après ses principes, il faudrait, ce semble, faire un tableau dans lequel on verrait la civilisation décroître à mesure qu'on s'éloignerait des pôles, et qu'on descendrait vers les régions de la terre où la température est la plus élevée et la végétation la plus vigoureuse.

M. Comte a longuement combattu sur ce point la manière

de voir de l'auteur de l'*Esprit des lois;* et, se conformant aux idées plus justes que les progrès de l'histoire naturelle et de la géographie permettent de concevoir de la manière dont la vie s'est répandue sur notre planète, il a présenté au lecteur, dans une suite de chapitres, un tableau dans lequel les formes sous lesquelles la vie se manifeste, et les effets qu'elle produit, au lieu d'aller en se dégradant, des régions polaires au centre du globe, s'affaiblissent et se détériorent, au contraire, à mesure qu'on s'éloigne du centre de la terre et qu'on s'élève vers les pôles.

Cette manière d'envisager la sphère terrestre et les lois suivant lesquelles la vie s'y est propagée, paraît conforme, à beaucoup d'égards, à l'exacte observation des choses. Il est certain que le règne végétal, à mesure qu'on s'éloigne des régions centrales de la terre, perd graduellement de sa force et de ses proportions (1). Il paraît également vrai que la stature des animaux diminue à mesure que l'on avance vers les pôles. Enfin, il est peut-être possible de soutenir, malgré les exceptions assez nombreuses qu'on pourrait citer à cet égard, que les hommes eux-mêmes sont plus grands entre les tropiques que dans la zone tempérée, et surtout vers les cercles polaires (1).

Mais la vie morale observe-t-elle absolument ici les mêmes lois que la vie physique, et peut-on dire qu'elle perd régulièrement de sa force à mesure qu'on s'éloigne de l'équateur?

---

(1) Personne n'ignore que le même phénomène s'observe sur la pente des montagnes, à mesure qu'on s'élève à des régions plus froides. On peut, au Mexique, sans changer de degré de latitude, voir passer sous ses yeux les productions de toutes les zones, depuis celles des tropiques jusqu'à celles de la zone glaciale. Il suffit pour cela de s'élever, de plateau en plateau, jusqu'à la région des neiges éternelles.

(2) On peut trouver un certain nombre d'exceptions dans l'ouvrage de M. Comte, et l'auteur ne les cite pas toutes.

Je ne dirai sûrement pas que la civilisation nous est venue des régions polaires; je ne pense pas même qu'on pût, avec justice, accuser Montesquieu d'avoir eu une telle idée. Mais faudra-t-il adopter la proposition inverse; et dirons-nous, avec l'auteur du *Traité de législation*, qu'elle s'est particulièrement développée dans la zone torride, et que c'est de là qu'elle s'est répandue dans les zones tempérées? Je ne sais pas si cette proposition est plus conforme à la vérité que ne le serait la première. La Chine, l'Inde, l'Égypte, la Grèce, le Mexique, le Pérou : voilà les lieux qu'on signale communément comme de premiers foyers de la civilisation. Or, de tous ces lieux, il n'y a réellement que l'Inde qui soit sous une température torride. La Chine est en dehors des tropiques; le centre de l'Égypte est sous le trentième parallèle; celui de la Grèce sous le trente-septième. Si le Mexique et le Pérou se trouvent, en grande partie, dans les régions équatoréales, l'influence de la latitude est ici fortement contrebalancée par l'élévation du sol. Les deux tiers du Mexique, élevés, sous la forme d'un immense plateau, à une hauteur de deux mille à deux mille cinq cents mètres au-dessus du niveau de la mer, jouissent d'un climat plutôt froid ou tempéré que brûlant (1); et si la civilisation, pour se développer, a besoin d'une haute température, il semble que, dans le Nouveau-Monde, ce n'est pas sur le plateau du Mexique qu'elle aurait dû faire ses plus grands progrès. Il semble aussi que, dans l'ancien continent, ce n'est pas en Chine, en Égypte, en Grèce, qu'elle aurait dû naître, puisque ces pays sont tous dans la moyenne région du globe, et que la chaleur y est, et surtout y dut être d'abord assez modérée (2). Faut-il

(1) *Précis de la Géogr. univ.*, t. V, p. 445.

(2) Il est assez de points de l'ancien et du nouveau monde où l'on a

donc admettre que la civilisation a eu son premier foyer dans l'Inde, et que c'est de là que tout est venu? Mais comment le prouver; comment établir, par exemple, que la civilisation de l'Europe moderne est un produit d'origine asiatique? Quels traits de ressemblance ou quel air de famille pourrait-on apercevoir entre notre civilisation et celle des Indiens? Pourquoi vouloir d'ailleurs que toutes les civilisations soient sorties d'une seule? Pourquoi n'y aurait-il qu'un peuple au monde dont les progrès auraient été spontanés? « Il ne faut pas, dit, à ce sujet, un écrivain très instruit, chercher en Asie, ni en Éthiopie des origines obscures qui font négliger des faits certains et à notre portée. Il y a eu en Europe, notamment parmi les Turdetains, parmi les Celtes, parmi les Scandinaves, parmi les Étrusques, des foyers de civilisation contemporains de la civilisation primitive des Hellènes (1). » Si donc on ne pourrait pas soutenir raisonnablement que la civilisation est descendue des pôles, on ne peut pas admettre davantage qu'elle est venue de l'équateur.

Non-seulement l'espèce humaine ne s'est pas développée de préférence dans la zone torride, mais la partie chaude de la zone tempérée ne paraît pas être celle où elle a fait les plus grands progrès. La civilisation avait été moins parfaite en Égypte, sous le trentième degré de latitude, qu'elle ne le fut ensuite en Grèce sous le trente-septième. Elle le fut peut-être moins en Grèce qu'elle ne l'a été plus tard en Italie, à

---

la preuve que la température s'est graduellement adoucie pour qu'on soit fondé à supposer qu'il en a été de même partout, et surtout dans tous les pays où la terre a été cultivée, s'il est vrai, comme il est encore permis de le croire, que la culture a pour effet d'adoucir le climat. (*V.* plus loin, p. 91 et 92.)

(1) Malte-Brun, *Précis de la Géogr. univ.*, t. VI, p. 78, 2e édit.

quelques degrés plus au nord. Elle n'a jamais été en Italie, si ce n'est sous le rapport des beaux-arts, aussi avancée qu'elle l'est maintenant dans d'autres contrées plus septentrionales de l'Europe. Qui pourrait nier que la civilisation de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, des Pays-Bas, ne soit en général plus développée que ne l'est la civilisation présente, et que ne l'a été la civilisation passée du midi de l'Europe et du nord de l'Afrique? Bien loin donc de dégénérer en s'éloignant des tropiques, il paraît certain, au moins jusqu'ici, qu'elle a acquis plus de perfection.

M. Comte paraît vouloir attribuer ces progrès des dernières contrées que je viens de nommer, à une révolution survenue dans leur température. Du temps de Julien et de César, observe-t-il, la Gaule voyait, chaque hiver, tous ses fleuves se glacer au point de pouvoir, pendant plusieurs mois, servir de ponts et de routes. Peu à peu, ajoute-t-il, ces cas devinrent plus rares, et le climat s'étant adouci, il fut possible d'introduire dans le nord des cultures du midi qui exercèrent la plus heureuse influence sur les arts et bientôt sur la vie des hommes.

Mais, cette révolution dans la température, qu'est-ce qui prouve qu'elle avait devancé les efforts des populations; et pourquoi, au lieu de faire honneur au climat des progrès de l'homme, ne pas attribuer à l'homme les changements heureux survenus dans le climat? Il est très probable que cette révolution que la température a subie en Europe, et les changements non moins remarquables qu'elle éprouve graduellement dans l'Amérique du nord, sont la conséquence des modifications successives que la main des hommes a fait subir au sol, du dessèchement des marais, du défrichement des forêts, de tous les travaux qui ont eu pour objet ou pour effet de faciliter le prompt écoulement des eaux, et, en diminuant

qu'elles sont réellement, mais à ce que les objets extérieurs les feraient paraître! Je ne sais pas s'il est parfaitement conforme à la raison d'ôter ainsi à chaque chose la figure qui lui est particulière pour lui en composer une des traits de tous les objets dont elle est environnée. Il me semble que tout être créé a sa propre nature, qui se maintient identique partout où il peut exister. Un chêne, un peuplier, un bouleau, conserveront, en quelque lieu qu'on les transplante, la forme, le port, le feuillage particulier à l'espèce à laquelle chacun de ces arbres appartient. Ils pourront bien ne pas prospérer au même degré dans tous les terrains et sous toutes les lattitudes; mais partout où ils pourront vivre, ils conserveront les traits caractéristiques de leur espèce, et l'on ne verra certainement pas leur figure varier comme la nature des lieux. Or, ce que je dis des plantes, on peut le dire à plus forte raison des animaux, et à plus forte raison encore des hommes. Les hommes, non plus que les animaux, non plus que les plantes, ne prospèrent pas au même degré partout; mais partout où un peuple peut vivre il conserve invariablement les traits particuliers à sa race.

S'il ne paraît pas possible de dire avec Cabanis que le caractère et la physionomie des différents êtres sont déterminés par l'influence des objets extérieurs, je ne crois pas qu'on puisse admettre davantage avec M. Comte que le développement d'un peuple *dépend de la bonté de sa position géographique, et non du plus ou moins de perfection naturelle de ses facultés.*

Sans doute il est telle position où la race la mieux organisée ne saurait apprendre à faire usage de ses organes. Placez les hommes les plus heureusement doués au sein d'une nature immuable, sur une roche aride et dépouillée, au mi-

lieu d'un océan sans rivages, mettez-les dans une position où il leur soit impossible de vivre, et il est clair qu'ils ne pourront exercer aucun des arts qui ont pour objet de conserver, d'embellir ou d'honorer la vie.

Mais, de ce que la race la mieux faite a besoin, pour se développer, de se trouver dans une position où les progrès lui soient possibles, s'ensuit-il que les progrès dont un peuple est susceptible dépendent uniquement ou même principalement de la nature des lieux où il se trouve établi?

Si la civilisation des peuples dépendait, avant tout, de leur position géographique, ceux qui occuperaient les meilleures places sur cette planète devraient être, par cela même, les plus civilisés. Il faudrait graduer l'échelle de la civilisation d'après la position et la nature des territoires, et l'on verrait le degré de culture correspondre exactement, par toute la terre, à l'avantage des situations.

Pense-t-on qu'en fait il en soit ainsi? c'est la première chose que je demande. Je crois bien que, dans les divers quartiers du globe, les portions de terre les plus favorables à la vie des hommes, sont celles où les hommes ont dû commencer d'abord à se développer. Mais trouve-t-on que les progrès ont été partout dans la même proportion que les avantages physiques; et peut-on dire, à considérer la sphère terrestre d'une manière générale, que la civilisation s'est répandue dans le monde ainsi que l'ordonnait la nature des lieux? Est-il possible de prétendre que les régions de la terre les plus favorisées de la nature sont aussi celles où la civilisation a été le plus loin?

Je conviens sans peine que lorsque les Européens découvrirent l'Amérique, ils trouvèrent, dans cet immense continent, les peuples du centre plus avancés que ceux des extrémités. Mais quoiqu'il y eût, sans contredit, moins de culture

l'on n'a pas d'hiver à craindre, il n'y a pas, non plus, de précautions à prendre contre le froid. Il est assez connu qu'on se chauffe mieux en Russie qu'en Italie ou en Espagne. Les maisons sont mieux construites et de plus belle pierre en Hollande, où le sol ne renferme pas un caillou, qu'en France, où le pays est plein de carrières. C'est dans les pays très favorisés de la nature que viennent les fruits les plus doux, et dans les contrées moins heureuses qu'ils sont cultivés avec le plus de soin. Le marquis de Caraccioli ne dirait plus que les *pommes cuites* sont le seul fruit qui mûrisse en Angleterre. Le soleil de ce pays, auquel il reprochait de n'être *pas plus chaud que la lune de Naples*, a maintenant le pouvoir de colorer et de mûrir des fruits, non pas sans doute aussi savoureux, mais plus beaux peut-être que ceux d'Italie ([1]).

On peut poser en principe que l'industrie des hommes est moins stimulée par la facilité que par la difficulté de vivre. La nécessité est notre plus pressant aiguillon ; et des obstacles, pourvu qu'ils ne soient pas invincibles, peuvent être regardés, jusqu'à un certain point, comme une circonstance favorable à notre développement. Lorsque, pour trouver les moyens de satisfaire leurs besoins les plus immédiats, des hommes ont été obligés de tendre fortement toutes leurs facultés, leur intelligence, éveillée sur un point, se porte ensuite plus facilement sur d'autres objets, et, de proche en proche, ils arrivent à des perfectionnements que ne soupçonnent même pas les hommes qui, dès leur entrée dans la vie, en ont connu les jouissances.

Voilà ce qui explique, au moins en partie, comment des peuples placés dans des circonstances comparativement peu

---

([1]) *V.* dans la *Rev. Brit.*, t. II, p. 223 et suiv., un article curieux sur les progrès que l'horticulture a faits en Angleterre.

favorables, ont été plus loin que d'autres peuples très avantageusement situés; comment des pays pour qui la nature avait tout fait, ont moins prospéré que d'autres contrées où l'homme avait, pour ainsi dire, tout à faire. Les deux plus belles et plus fertiles provinces de la Chine, sont les provinces de Kiang-Nan, qui ont été tirées de dessous les eaux. Deux des plus riches contrées de l'Europe, ce sont les Pays-Bas et la Hollande, qui n'étaient originairement que des marais. On sait quelle puissance les Vénitiens étaient parvenus à fonder dans les lagunes de l'Adriatique. L'Europe entière, au rapport des historiens et des géographes, ne fut d'abord qu'une région indigente et rude, que la nature n'avait ornée que de forêts, n'avait enrichie que de fer. Il n'y avait ni or dans nos mines, ni diamants parmi nos cailloux. Nous ne pouvons nommer que quinze à vingt espèces de quadrupèdes qui nous appartiennent exclusivement; et encore sont-ce de petits animaux de peu d'apparence, tels que des rats et des chauve-souris (1). Nos races animales et végétales les plus précieuses paraissent être, en grande partie, des produits d'origine étrangère. Nous n'avions ni le cheval, ni le bœuf, ni l'âne ni le mouton. Le ver à soie est natif de l'Inde. Le noyer croissait en Perse, ainsi que le pêcher; l'oranger à la Chine, l'olivier en Syrie, la vigne aux bords de la mer Caspienne, l'orge et le froment en Tartarie, la patate en Amérique (2). Quelle pro-

(1) *Précis de la géogr. univ.*, t. VI, p. 1 et 2.

(2) Malte-Brun, en disant que la puissance organique dont la nature est douée, n'a pas agi, dans l'origine, sur un seul point du globe, et qu'un grand nombre de végétaux, en Europe, pourraient se passer de l'honneur d'une origine étrangère, avoue pourtant que les migrations de l'homme ont singulièrement favorisé l'extension géographique des plantes, et que l'Europe dans l'origine était dans un grand dénuement de plantes et d'animaux utiles. Rapprochez de ce qu'il dit, t. II, liv. 42, p. 504 de son *Précis*, ce qu'il ajoute pag. 505, et ce qu'il dit encore t. VI, p. 1 et 2.

digieuse métamorphose n'avons-nous pas fait subir à cette région, que la nature avait si cruellement disgraciée! « La science chercherait en vain maintenant à distinguer les bienfaits de l'art des produits indigènes; la culture a changé jusqu'au climat; la navigation a apporté les végétaux de toutes les zones. Cette Europe, où le castor bâtissait en paix ses digues et ses cabanes au bord des fleuves solitaires, s'est peuplée d'empires puissants, s'est couverte de moissons et de palais. Cette médiocre péninsule est devenue la métropole du genre humain et la législatrice de l'univers. L'Europe est présente dans toutes les parties du monde; un continent entier n'est peuplé que de nos colonies; la barbarie, les déserts, les feux du soleil ne soustrairont pas longtemps l'Afrique à nos actives entreprises; l'Océanie semble appeler nos arts et nos lois; l'énorme masse de l'Asie est presque traversée par nos conquêtes; bientôt l'Inde britannique et la Russie asiatique se toucheront, et l'immense, mais faible empire de la Chine, ne résistera pas à notre influence, s'il échappe à nos armes ([1]). L'Océan tout entier est le domaine exclusif des Européens ou des colons d'Europe : tandis que même les nations les plus policées des autres parties du monde n'osent s'éloigner de leurs rivages, nos hardis navigateurs suivent, d'un pôle à l'autre, la route que, du fond de leur cabinet, leur ont tracée nos géographes. Seuls, nous soumettons à notre volonté les forces de la nature même les plus redoutables. La foudre du ciel tombe enchaînée aux pieds de nos savants. Nous avons tenté, non sans succès, la conquête de l'atmosphère : nous pouvons nous élever avec sûreté au-dessus des nuages, et peut-être découvrirons-nous les moyens de nous

([1]) Je n'ai pas besoin de faire remarquer que les évènements contemporains commencent à justifier cette prévision de l'habile géographe à qui j'emprunte cette belle page.

diriger dans les régions de l'air, comme nous avons trouvé celui de nous conduire au sein des mers les plus vastes. L'arbre de la science a crû sur notre terre, d'abord si âpre et si sauvage, plus que dans les lieux du monde que la nature avait le plus comblé de ses faveurs [1]. » A la vérité, ces progrès si surprenants de l'Europe doivent être, en grande partie, attribués au génie particulier de la race d'hommes qui l'habite; mais peut-être cette race elle-même, si une tâche moins forte lui avait été imposée, si elle était née sur une terre plus féconde et sous un ciel plus doux, se serait-elle beaucoup moins illustrée par ses œuvres.

Du reste, l'élévation de la température et la fertilité du sol ne sont pas, à beaucoup près, les seules circonstances extérieures qui influent sur notre développement. A vrai dire, tout ce qui entre dans laconstitution physique d'un pays : la nature de l'air qu'on y respire; celle des vents qui y règnent, la qualité, le volume et la direction des eaux; la configuration du sol; sa nature et celle de ses productions de toute sorte sont autant de circonstances qui peuvent agir plus ou moins sur nous, solliciter dans un sens ou dans un autre l'action de nos facultés, et influer à la fois sur le caractère des arts que nous exercerons, et sur les progrès que nous parviendrons à y faire.

Il n'est pas possible, on le sent aisément, qu'un peuple soit inspiré de la même manière dans toutes les positions; que toutes les localités le portent à faire le même usage de ses forces; qu'il agisse pour se procurer des aliments, par exemple, de la même façon au bord d'une rivière ou d'une mer poissonneuse, qu'il le ferait au milieu d'un pays gi-

---

[1] *Précis de la Géographie Universelle*, t. VI, p. 2 et 3.

boyeux ou au sein d'un désert qui n'offrirait de ressources que pour le pâturage. Il est dans les arts que les hommes exercent, comme dans les usages qu'ils observent ou dans les pratiques auxquelles ils se livrent, une multitude de différences qui n'ont pu être inspirées que par la diversité des lieux. Toutes les différences ne sont pas venues de celles-là; mais celles-là en ont certainement entraîné beaucoup d'autres.

Partout l'homme a cherché, quoique avec des degrés très divers d'intelligence, d'activité, de courage, de persistance, et par suite avec des succès très divers aussi, à tirer parti de sa position locale, à profiter des avantages et à paralyser les inconvénients qu'elle présentait. Ici on a cultivé la vigne; là les céréales; ailleurs on a dû se livrer de préférence à l'éducation des bestiaux. Tel peuple vit de la pêche; tel autre des produits de la chasse. Les nations méridionales de l'Asie cultivent le riz et le maïs; celle de la zone froide le millet et l'orge. Le défaut de bois de construction oblige l'habitant du plateau central à se loger sous des tentes couvertes de peaux ou d'étoffes, provenant les unes et les autres de ses troupeaux; l'Indien, au contraire, qui est riche en bois et surtout en bois de palmier, s'est logé dans de légères maisonnettes, telles que lui conseillaient de les faire sa paresse naturelle et la douceur de son climat, etc., etc.

Le caractère des usages ne s'est pas moins ressenti que celui des travaux de la position locale des populations. Voltaire observe fort sensément que le même législateur qui était sûr de se faire obéir avec joie en ordonnant aux Indiens de se baigner dans le Gange, à certains temps de la lune, se serait fait lapider s'il avait voulu prescrire l'usage du bain aux peuples des bords de la Dwina. Il ajoute que Mahomet, qui avait interdit l'usage du vin en Arabie, où l'on a besoin de

boissons rafraîchissantes, ne l'aurait peut-être pas défendu en Suisse, surtout avant d'aller au combat. Il dit encore que certaines libations de vin pouvaient être prescrites dans les pays de vignoble, qu'aucun législateur n'aurait imaginé d'ordonner là où l'on n'aurait pas connu le vin ([1]). Il est possible qu'on ait quelquefois cédé légèrement, inconsidérément aux indications de la nature; mais il est certain que beaucoup de pratiques et d'habitudes ont été déterminées par ces indications.

Si la nature des lieux a influé sur la direction que nous avons donnée à l'usage de nos forces, elle n'a pas eu moins d'influence sur leurs progrès. Non-seulement on ne peut pas se livrer partout aux mêmes travaux, mais les mêmes travaux ne peuvent pas s'exercer partout avec la même puissance. Il n'est pas une industrie, surtout dans la classe de celles qui agissent sur le monde matériel, qui ne trouve dans la constitution physique des pays où il est possible de l'exercer des circonstances locales plus ou moins favorables à son exercice. Tout pays ne possède pas des mines également riches et également faciles à exploiter. On ne voit pas partout des terres, également fertiles, se prêter à des cultures également précieuses et également variées. Le travail de la végétation, puissamment secondé, en certains lieux, par l'état habituel du ciel, peut être ailleurs fréquemment interrompu ou contrarié par la même cause. Un pays est plus ou moins bien arrosé. Les rivières qui le traversent offrent à la navigation des voies plus ou moins commodes. Ses fleuves débouchent dans des mers plus ou moins fréquentées et entourées de peuples plus ou moins riches. Les côtes qu'il présente à ces mers ont plus ou moins d'étendue; elles sont plus ou moins acces-

---

([1]) *Dictionnaire philos.*, au mot *Climat.*

sibles et plus ou moins bien découpées. Tout cela est incontestable; et il est incontestable aussi que de ces circonstances il doit résulter plus ou moins de facilité pour l'exécution d'un grand nombre de travaux.

Si les circonstances locales ont le pouvoir de décider, jusqu'à un certain point, du progrès des arts, elles ne sont pas sans influence non plus sur le perfectionnement des sciences, des mœurs, des relations sociales. On sait l'étroite liaison qu'il y a entre toutes choses. Où l'industrie ne saurait se développer, on n'a pas le même intérêt à cultiver les connaissances que son exercice réclame; on n'a pas non plus les mêmes moyens de les cultiver. Où manquent les lumières et le bien-être, il est rare que les mœurs se distinguent par beaucoup de délicatesse et de pureté, et que les relations sociales soient très sûres et très douces. Placez un peuple dans un pays qui ne soit absolument propre qu'au pâturage, et il sera bien difficile que son industrie, ses connaissances, ses mœurs, ses relations avec d'autres peuples, et les relations de ses membres entre eux, soient autres que celles qu'on remarque chez la plupart des peuples nomades. Je laisse au lecteur le soin d'examiner s'il est possible que l'intelligence, les affections, les habitudes de l'Arabe bédouin ou du Tartare ne tirent pas une partie de leur caractère de la situation particulière où ces peuples sont placés.

On peut donc dire qu'il n'est aucun ordre de développements qui ne dépende, dans une certaine mesure, de l'action que le monde matériel exerce sur nous, et que par conséquent, les circonstances extérieures ont une influence très réelle sur la liberté.

Cependant il est tout-à-fait essentiel d'observer que le

pouvoir de ces circonstances peut être modifié par beaucoup de causes.

Premièrement, il n'agit pas au même point sur toutes les races. Tout peuple ne se montre pas également habile, à tirer parti des circonstances favorables et à se dérober à l'action des causes nuisibles. Il est possible qu'un peuple, très convenablement posé, laisse perdre, par inaptitude, par négligence, par paresse, les avantages d'une bonne situation. Il est possible qu'un peuple entouré de circonstances peu favorables, compense, à force d'industrie et d'activité, les désavantages d'une mauvaise place. Il y a assez d'exemples de l'une et de l'autre de ce ces choses, et je ne reviens pas sur un sujet qui nous a déjà beaucoup arrêtés.

Secondement, l'influence des circonstances locales n'est pas la même à tous les degrés de civilisation. A mesure que la société devient plus puissante, le pouvoir des circonstances favorables augmente, et celui des causes adverses diminue ([1]). Plus un peuple est avancé, et plus il est en état de profiter des avantages que sa position présente; plus il est avancé, et moins il est dominé par les inconvénients de sa situation. Des Européens établis dans quelques-unes des plus belles îles de la mer du Sud, ne se contenteraient probablement pas de la vie qu'y mènent les indigènes : aux délices du climat ils voudraient joindre les plaisirs de la civilisation, et ils sauraient faire sortir des ressources naturelles de ces lieux favorisés, des moyens de bien-être fort supé-

---

([1]) Il ne serait pas exact de dire, d'une manière générale, ainsi qu'on le fait quelquefois, que *l'influence du climat est d'autant plus grande que l'homme est moins civilisé :* cette influence est plus grande sans doute dans ce qu'elle a de pernicieux, mais non pas dans ce qu'elle a d'utile; les influences salutaires sont au contraire d'autant plus faibles que l'homme est moins en état d'en tirer parti, d'autant plus faibles qu'il est plus inculte.

ainsi l'évaporation, de détruire par degrés l'une des principales causes du refroidissement de l'atmosphère.

Bien loin donc qu'on doive attribuer à l'adoucissement de la température les progrès qu'ont faits les peuples de la région moyenne de l'Europe, il semble qu'un de leurs principaux mérites est d'avoir forcé leur climat à s'adoucir, et de l'avoir plié par des degrés à une multitude de cultures que sa nature semblait repousser. C'est malgré l'extrême désavantage de leur position qu'ils ont devancé les peuples du midi, dont l'éducation avait commencé bien avant la leur, et dans des circonstances infiniment plus favorables.

En somme, il se peut bien que les pays les plus chauds et les plus fertiles soient ceux où la civilisation a pris naissance; mais ils ne sont pas ceux où elle a le plus grandi. Je conçois que l'homme ait d'abord cherché à se fixer dans les lieux les plus favorables à sa faiblesse, à son inexpérience, à sa paresse, là où la vie était la plus aisée, là où il y avait le moins d'efforts à faire; mais les lieux où il y avait le moins à faire, ne sont certainement pas ceux où il a le plus fait. Il n'y a rien de déraisonnable à supposer que l'état imparfait où demeure l'industrie des peuples qui habitent les îles de l'Océan pacifique, est dû en partie au soin que la nature a pris elle-même de pourvoir aux besoins de ces peuples, et de leur rendre la vie douce et aisée. Un géographe non moins judicieux qu'érudit, Malte-Brun, regarde l'extrême fertilité de certains territoires en Asie, comme ayant presque autant nui aux progrès des hommes que l'extrême stérilité de quelques autres. La vie nomade, dit-il, est prescrite par la nature elle-même, à beaucoup de nations asiatiques; mais dans d'autres régions de l'Asie, la fertilité uniforme du sol et la douceur constante du climat, en récompensant trop rapidement le plus léger

travail, ont étouffé, presque dès sa naissance, l'énergie de l'esprit humain qui, pour ne pas se ralentir, veut être stimulé par le besoin et les obstacles (1). C'est en ce sens que Montesquieu dit fort sensément que les terres ne sont pas toujours cultivées en raison de leur fertilité; qu'on voit quelquefois des déserts dans les pays les plus fertiles; que les hommes restent incultes là où la terre produit d'elle-même beaucoup de fruits propres à les nourrir; que pour devenir industrieux, sobres, actifs, courageux, ils ont besoin que le sol leur refuse quelque chose et leur fasse acheter ses produits (2). Enfin, c'est dans le même sens que M. Comte lui-même, voulant expliquer pourquoi les Caraïbes sont les plus imprévoyants des sauvages, dit que la nature de la terre et des eaux sur lesquelles ils vivent, en leur assurant des provisions pour toute l'année, les dispense par cela même de prévoyance (3). Or, si des circonstances trop favorables peuvent dispenser l'homme de prévoyance, pourquoi ne pourraient-elles pas le dispenser aussi d'activité, d'industrie, etc.?

Bien certainement donc les lieux où l'homme peut vivre avec le moins d'efforts, ne sont pas ceux où il fait les progrès les plus considérables. Il est sensible que sous un ciel accablant, que sur un sol qui se couvre spontanément de produits propres à sa nourriture, sa paresse doit être doublement favorisée, et qu'il ne peut avoir ni le même ressort pour agir, ni le même intérêt à se donner de la peine. Diminuez le nombre de nos besoins, et vous réduisez, par cela même, celui de nos facultés. Où l'on est déjà vêtu par le climat, il y a moins à s'évertuer pour trouver les moyens de se vêtir. Où

---

(1) *Précis de la Géogr. univ.*, t. III, liv. 46, p. 21 de la 2e édit.
(2) *Esprit des lois*, liv. 18, ch. 3, 4 et 9.
(3) *Traité de législation*, t. II, liv. 3, ch. 8, p. 173.

la simple pêche du hareng la source d'une opulence et d'un luxe que n'avaient pas encore connus les peuples du nord. « Habillés autrefois comme de simples matelots, les Danois, dit Arnold de Lubeck, sont aujourd'hui vêtus d'écarlate et de pourpre. Ils regorgent de richesses que leur procure chaque année la pêche du hareng sur les côtes de Scanie (1). » La même industrie, en apparence si vulgaire et si bornée, fut la première source où les Hollandais puisèrent leur richesse et leur force. Telle était l'extension que cette pêche avait prise parmi eux, vers la fin du dix-septième siècle, qu'ils y employaient, selon Jean de Witt, plus de mille bâtiments de vingt à trente tonneaux de charge (2). En général, le principal et presque le seul avantage que les Hollandais trouvassent dans leur situation géographique était de pouvoir se livrer aisément à la navigation : mais ils surent tirer si habilement parti de cette circonstance, que, pendant un siècle et demi, ils furent les colporteurs et les agents commerciaux à peu près exclusifs de toute l'Europe. — L'Angleterre ne jouit ni d'un ciel bien brillant, ni d'une température bien chaude; les productions naturelles de son sol ne sont ni des plus riches ni des plus variées : mais ce pays a été si heureusement constitué pour l'exercice de certaines industries; il offre à l'agriculture, à la fabrication, au voiturage un petit nombre d'agents naturels si puissants, de circonstances locales si particulièrement favorables, que ces avantages, en apparence assez bornés, mis à profit par un peuple intelligent, laborieux, persistant et doué d'un grand esprit de suite dans ses affaires, ont suffi pour développer sur le sol que ce peuple habite,

(1) *V.* l'*Histoire des expéd. marit. des Norm.*, t. II, p. 197. Paris, 1826. — *V.* aussi le *Mémorial portatif de chronologie*, etc, Ire partie, au mot *Poissons*, p. 578 de l'édit. de 1829.

(2) *V.* le *Mémorial*, *ibid.*, p. 581 et 582.

plus de richesse et de puissance que le monde n'en a jamais vu ailleurs sur un espace de terre aussi étroit ([1]). — Mieux vaut donc, sans contredit, ne posséder qu'un petit nombre d'avantages dont on sait bien profiter, que de se trouver au milieu d'une multitude de ressources qu'on n'aurait pas l'esprit de faire valoir, et de moyens de prospérité qu'on laisserait perdre.

Cependant si un peuple était doué de facultés assez souples et assez actives pour exceller à la fois dans un grand nombre d'arts, ou bien si ses facultés devaient s'étendre à mesure qu'un champ plus vaste s'ouvrirait à leur action, il n'est pas douteux qu'il n'y eût profit pour lui à se trouver entouré d'une nombreuse réunion de circonstance favorables. Il est clair qu'à égalité proportionnelle de talents et d'émulation, le peuple qui possède le plus d'avantages doit être aussi celui qui fait le plus de progrès : de même qu'à égalité de force naturelle et de perfection dans les organes, l'arbre qui se trouve placé dans le milieu le plus favorable au travail de la végétation est celui qui pousse les jets les plus vigoureux et qui développe les rameaux les plus vastes. Sûrement il y a peu d'avantage à être chargé d'une tâche supérieure à ses

---

([1]) On peut voir dans l'ouvrage de M. Ch. Comte, t. III, liv. 4, ch. 5, p. 333 et suiv., quelles sont ces circonstances particulières dont l'Angleterre a su si habilement profiter. J'en avais indiqué une partie dans la première édition de ce volume, et surtout dans le cours que je fis à l'Athénée en 1826, lorsque je traitai du voiturage et des diverses causes auxquelles sa puissance se lie : *V.* plus loin, t. II, liv. 7, ch. 3. — M. Ch. Dupin, dans son ouvrage sur les forces productives de la Grande-Bretagne, avait fait voir aussi combien la terre et les eaux sont heureusement disposées en Angleterre pour l'exercice de l'industrie voiturière. M. Comte a joint à des remarques du même genre des considérations sur la température habituelle de ce pays et sur ses mines de charbon de terre, qui achèvent de montrer ce que peuvent pour la puissance d'une nation un petit nombre de circonstances favorables, lorsqu'elles sont vigoureusement exploitées.

forces, à posséder plus de ressources qu'on n'est en état d'en mettre en valeur; mais lorsque les facultés de deux peuples sont également capables de suffire à tous les travaux, de se proportionner à toutes les tâches, il est évident que celui qui a le plus de mines à exploiter, que celui à qui sa position offre le plus de sources de richesse est aussi celui qui peut devenir le plus riche et le plus puissant.

Concluons donc que si, pour devenir libre, le premier intérêt d'un peuple est d'être doué de facultés droites, fortes, actives, ardentes, et à un haut degré perfectibles, son besoin le plus immédiat, après celui-là, est de se trouver dans une situation physique qui n'offre pas trop d'obstacles à l'application de ces facultés, ou plutôt dans une situation qui présente à leur développement le plus grand nombre possible de circonstances favorables.

LIVRE IV.

INFUENCE DE LA CULTURE SUR LA LIBERTÉ.

CHAPITRE I.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'INFLUENCE DE LA CULTURE.

Les deux causes dont je viens de décrire les effets sont de nature à produire entre les individus et les nations les plus notables différences. Il tombe sous le sens qu'un peuple doué de peu de facultés, et placé dans des circonstances peu favorables à son développement, ne saurait acquérir le même degré de puissance et de facilité d'action qu'un peuple placé dans des circonstances plus heureuses, avec des facultés plus fortes, et qui voudrait profiter, autant qu'il serait en lui de le faire, de cette supériorité de position et de facultés.

Cependant hâtons-nous de remarquer que, pour que le dernier conservât sa supériorité, il faudrait qu'il voulût en effet tirer parti de ses avantages; car si son concurrent était le seul à faire effort pour se développer, il n'est pas douteux que, malgré le désavantage de sa position et l'infériorité de ses facultés natives, il ne résussît bientôt à le surpasser. L'influence d'une meilleure organisation et d'une situation plus heureuse peut être en effet singulièrement modifiée par

celle de la culture. Si les deux premières causes tendent à produire de grandes inégalités, la dernière est peut-être de nature à en faire naître de plus sensibles encore. Si l'homme né avec des facultés plus puissantes conserve sa prééminence sur l'autre pour les choses auxquelles ils se sont également exercés, le dernier, malgré l'imperfection relative de ses organes, a plus d'avantage encore sur le premier pour les choses qu'il a seul apprises.

Ce que l'homme peut ajouter par la culture, sinon à ses organes mêmes, du moins au pouvoir de s'en servir, est immense : c'est là la vraie source de sa liberté. Qui ne connaît la puissance de l'éducation! qui ne sait ce que peut la fréquente répétition des mêmes actes! qui n'a remarqué l'étendue et la variété des fonctions auxquelles l'homme parvient à plier ses facultés de toute espèce! et qui n'a été frappé mille fois en sa vie de l'extrême avantage qu'a pour faire une chose celui qui l'a apprise, sur celui qui ne s'y est point exercé? Est-il de races si imparfaites et si abruties qui ne se montrent infiniment supérieures aux races les mieux organisées et les plus savantes, pour les arts auxquels elles se sont formées et que celles-ci ignorent? Où sont les Européens qui, pour certains exercices de l'ouïe, de la vue, de l'odorat, de la main ou de telle autre partie du corps, pourraient se mesurer avec les membres de certaines peuplades appartenant à ce qu'il y a de plus difforme et de moins cultivé dans les races de couleur? Qui de nous pourrait se flatter de voir, d'entendre, de flairer à d'aussi grandes distances que certains sauvages; de se diriger avec autant de sûreté à travers des forêts où nul chemin n'a été tracé; de suivre aussi exactement, sur un terrain qui n'a pu recevoir aucune empreinte, les pas de l'homme ou des animaux; de tirer de l'arc avec une aussi rare justesse; de nager, de plonger avec

une aussi prodigieuse facilité? Est-ce que ces sauvages, d'ailleurs si grossiers, seraient, pour ces exercices, mieux organisés que nous?—Rien ne l'annonce.—Est-ce que leur position locale est plus favorable que la nôtre au développement des facultés de l'espèce? — Bien loin de là. — A quoi tient donc la singulière aisance avec laquelle ils exécutent de certains actes qui nous sont absolument impossibles, ou dans lesquels nous montrons une infériorité si marquée? A une seule cause : à celle qui fait que, parmi nous, certaines personnes exécutent en se jouant, et presque sans y songer, des actes que d'autres, avec toute l'application possible, ne parviendraient point à accomplir, ou ne feraient d'abord que d'une manière très imparfaite : à l'éducation, à l'exercice, à la longue habitude que leur position et leur manière de vivre leur ont fait contracter, dès l'enfance, d'exécuter ces actes mêmes qui excitent notre étonnement.

Il n'est pas de mode d'existence dans lequel l'homme ne soit obligé de donner un certain développement à ses affections morales, de tirer quelque parti de ses facultés intellectuelles, de diriger dans un sens ou dans un autre l'action de ses forces physiques. Il faut partout quelque activité, quelque intelligence, quelque mesure dans la satisfaction de ses appétits, quelque respect pour la personne et la propriété des autres hommes. Il y a partout à examiner plus ou moins attentivement quel usage on va faire, pour sa conservation, des organes dont on est pourvu; et à former ces organes à de certains actes. Partant, il n'est pas de mode d'existence dans lequel l'homme n'acquière une certaine liberté.

Cependant, il faut convenir que, de toutes les manières de vivre, celle de l'homme civilisé est, sans la moindre comparaison, celle où l'espèce humaine peut parvenir à faire de ses

forces l'usage le plus facile et le plus étendu. La liberté dont un peuple est susceptible dépend des progrès qu'il est capable de faire et que sa position lui permet de faire dans les arts de la civilisation. La liberté dont il jouit dépend des progrès qu'il y a déjà faits. Chacun, dans la mesure de sa capacité naturelle et des avantages de toute espèce que présentent la nature, la structure et la position géographique de son territoire, est plus ou moins libre, selon qu'il occupe dans l'échelle de la civilisation une place plus ou moins élevée.

J'ai déjà énoncé cette vérité dans le premier livre de cet ouvrage, et elle est si simple qu'elle ne devrait, à ce qu'il semble, souffrir aucune sorte de contradiction. Il en est peu cependant de plus contredite : on accuse la civilisation de ruiner les mœurs, d'avilir les caractères, de tendre à la dissolution de la société, que sais-je?

Examinez un peu l'idée que la plupart des hommes se font de la marche de l'espèce humaine, observée collectivement. On veut que les agrégations d'hommes, les sociétés, les nations aient, comme les individus, leur enfance, leur virilité, leur décrépitude; mais, en même temps, on croit que le progrès de l'âge produit sur elles des effets tout contraires à ceux qu'il opère sur les individus. On pense qu'il n'est donné qu'aux individus de devenir plus sages en prenant des années. Quant aux nations, on soutient qu'en vieillissant elles s'exaltent, elles s'égarent, elles se dépravent; et, chose singulière! c'est, dit-on, dans l'âge de la caducité qu'elles se laissent entraîner aux plus grands désordres : c'est alors qu'elles deviennent turbulentes, débauchées, corrompues, tous excès auxquels il serait, ce semble, plus naturel de supposer qu'elles se livrent dans la fougue de l'âge, que lorsqu'elles sont sur le retour et qu'elles touchent à leur fin. On

avoue qu'en vieillissant elles se civilisent; mais on dit qu'en se civilisant elles dégénèrent, et qu'elles dégénèrent d'autant plus qu'elles se civilisent davantage.

Ce procès à la civilisation n'est pas nouveau. On voit dans la plus ancienne des histoires que l'homme, qui était né innocent et non sujet à la mort, dès qu'il eut porté la main à l'arbre de la science, ne fut plus qu'un être vicieux et destiné à périr. Non-seulement le désordre entra dans sa nature morale, mais sa nature physique elle-même subit une profonde altération : sa stature diminua; son existence, qui devait ne jamais finir, fut d'abord limitée à neuf ou dix siècles (1), et il continua d'aller en se détériorant. On cesse de voir, dans les livres de Moïse, des races de géants après le déluge, et des hommes vivant huit ou neuf cents ans (2). A plus forte raison n'en voit-on plus à des époques postérieures. Homère, dans ses chants, fait souvent à ses contemporains le reproche d'avoir perdu de la taille et de la force des héros de Troie. Pline assure que, dans tout le genre humain, la stature de l'homme devient de jour en jour plus petite : *Cuncto mortalium generi minorem in dies fieri* (3).

Si nous passons des anciens aux modernes, nous allons

---

(1) *Genèse*, chap. 5.

(2) *Ibid.*, chap. 11, verset 10 et suiv. La vie humaine, après le déluge, a déjà décru de près de moitié.

(3) M. Cuvier explique fort bien à quoi a pu tenir l'illusion qui faisait supposer aux anciens que l'homme allait ainsi perdant toujours de sa force et de sa taille. « Il est probable, observe cet illustre naturaliste, qu'on a pris souvent des os d'éléphant pour des os humains, et que ce sont eux qui ont occasionné toutes ces prétendues découvertes de tombeaux de géants dont parle si souvent l'antiquité. » (*Recherches sur les ossements fossiles.*) M. Cuvier cite, à ce sujet, une multitude d'auteurs anciens qui parlent tous d'ossements monstrueux qui avaient été déterrés par diverses causes, et qu'on a pris tantôt pour ceux d'Oreste, tantôt pour ceux d'Entelle ou d'Otus, tantôt pour ceux d'Antée ou d'autres héros ou géants. — « De tout temps, observe un autre géo-

rieurs à ceux qu'en tirent les peuples encore barbares de ces îles. Les naturels de la Nouvelle-Galle méridionale, quand ils n'éprouveraient, sous le rapport de la race, aucune infériorité, seraient beaucoup plus influencés par ce que peut offrir de fâcheux la nature des lieux qu'ils habitent, que ne doivent l'être des Anglais, qui se sont établis dans ces lieux avec tous les moyens d'action que l'homme a acquis en Europe. La nature la plus rebelle finit toujours par accorder quelque chose aux efforts industrieux et patients de l'homme civilisé. Aussi serait-il peu sage d'affirmer que telle contrée encore déserte doit demeurer à jamais inhabitée. Qui sait jusqu'où est destinée à s'étendre la culture, à mesure que se multiplieront les hommes et que s'accroîtra la masse de leurs moyens? Cabanis observe avec raison que le climat n'agit pas de la même façon sur le riche et sur le pauvre (1). Un homme riche peut se faire un climat à sa guise partout. Il n'y a pour ainsi dire pas d'hiver à Saint-Pétersbourg pour un grand seigneur russe dont l'hôtel est parfaitement chauffé, et qui ne sort qu'enveloppé d'épaisses fourrures. Un lord anglais voit mûrir dans ses serres les fruits des tropiques, et il y cueille des raisins aussi doux que ceux de la France et de l'Italie.

Une troisième remarque à faire c'est que les mêmes causes externes peuvent être alternativement favorables ou contraires suivant les circonstances. Par exemple, la douceur du climat et la fertilité du sol pourraient très bien ne pas produire le même effet moral sur un peuple lorsqu'il est très en arrière et lorsqu'il est très avancé. Nous avons vu que ces circonstances contribuaient à entretenir la paresse de l'homme encore inculte, dont les besoins sont très bornés;

(1) *Rapports du physique et du moral de l'homme : Influence des climats*, § XVI. — M. de Tracy fait une observation analogue dans son commentaire de l'*Esprit des lois*.

et peut-être ne feraient-elles qu'imprimer un nouveau degré d'activité à l'industrie de l'homme civilisé, dont les besoins croissent sans cesse, et qui aspire à tirer de la position où il se trouve tout ce qu'elle peut donner. — C'est une circonstance très favorable aux progrès d'un pays que d'être extrêmement accessible, et de pouvoir se mettre aisément en communication avec un grand nombre d'autres contrées; cependant il ne faudrait qu'une chose pour que cette circonstance si favorable pût lui devenir excessivement funeste, ce serait qu'il se trouvât entouré de nations barbares qui aspireraient à l'envahir et à le subjuguer : mieux vaudrait peut-être alors qu'il fût bordé de rochers et de précipices, et qu'on ne pût arriver jusqu'à lui de pas un côté.—Les montagnes, qui ont l'inconvénient de gêner beaucoup les communications du commerce, ont eu, par contre-coup, l'avantage d'arrêter la marche des conquérants et de protéger quelquefois la liberté des peuples.—Supposez l'Europe paisible, active, prospère, raisonnablement gouvernée, et il y aura pour les États-Unis un désavantage réel à se trouver si éloignés d'elle : supposez-y, au contraire, la sainte-alliance reformée, la liberté vaincue, la contre-révolution triomphante, et ce sera peut-être pour les Anglo-Américains une circonstance heureuse que d'être séparés par quinze ou dix-huit cents lieues de mer d'un tel foyer de désordre et de tyrannie.

Enfin, une quatrième et dernière observation, c'est que la chose la plus essentielle pour un peuple n'est pas tant, ce semble, de se trouver entouré d'un grand concours de circonstances favorables, que de bien connaître sa situation, et de savoir diriger ses facultés de manière à tirer le plus grand parti possible des avantages qu'il possède. Un seul avantage, habilement exploité, suffit quelquefois pour faire la fortune d'un peuple. Les Danois, pendant un temps, trouvèrent dans

La révolution de 1830 n'a pas fait, à cet égard, plus qu'à beaucoup d'autres, de révolution très sensible dans les idées, et rien, à l'heure qu'il est, ne serait moins difficile encore que de découvrir dans les publications contemporaines des phrases analogues à celles que je viens de citer. On ferait aisément des volumes de ce qui a été écrit en divers temps contre la civilisation. Et ce langage n'a pas été seulement celui de quelques esprits moroses ou bizarres : c'était l'expression d'un préjugé commun à presque tout le monde, et que partagent encore, en assez grand nombre, des esprits d'ailleurs fort cultivés. Personne ne nie que la civilisation ne nous rende plus ingénieux, plus savants, plus riches, plus polis; mais on veut qu'elle nous dégrade. Les uns l'accusent de nous rendre turbulents et séditieux; d'autres, serviles et pusillanimes; le plus grand nombre, égoïstes et sensuels. Or, ce ne sont pas là, il faut bien le reconnaître, des qualités très favorables à la liberté, et, s'il était vrai que la civilisation nous les donnât, ma thèse évidemment serait mauvaise : j'aurais tort de dire que les peuples les plus libres ce sont les plus civilisés. Examinons donc un peu ce procès *de tendance* qu'on a fait à la civilisation, à toutes les époques, et qui n'est pas encore entièrement abandonné.

Il faut s'entendre avant tout sur les termes. Qu'est-ce que la civilisation.

Le mot de civilisation dérive visiblement de celui de *cité*, CIVITAS. *Cité*, c'est *société*. *Civiliser* les hommes, c'est les rendre propres à la *cité*, à la *société;* et les rendre propres à la *société*, qu'est-ce faire? c'est évidemment leur donner des idées et des habitudes *civiles*, *sociales*. La véritable propriété de la *civilisation* est donc, comme le mot l'indique clairement, de nous rendre *sociables*, de nous inspirer des

idées et des mœurs favorables à la *cité*, à la *société*. Une *civilisation* qui produirait des effets *anti-civils* ou *anti-sociaux* serait une civilisation qui n'en serait pas une; ce serait le contraire de la civilisation; et dire, comme on le fait, que *la civilisation tend à la ruine de la cité*, c'est dire une chose qui implique : cela est visible à la simple inspection des mots.

Mais, observe-t-on, le mot de civilisation est particulièrement, et même exclusivement employé à désigner l'industrie, les arts, les sciences, la richesse; et le propre de la richesse et de tout ce qui l'engendre, ajoute-t-on, est d'introduire la mollesse et la corruption dans les mœurs.

A cela, deux réponses bien simples :

La première, c'est que ceux qui emploient ainsi le mot de civilisation en font un mauvais usage; c'est qu'ils lui donnent un sens beaucoup trop limité; c'est qu'il signifie tout ce qui nous rend propres à la cité, et non pas seulement une partie de ce qui nous rend sociables; c'est qu'il comprend les mœurs en même temps que la science, et qu'il est absurde de dire que la civilisation nous façonne à la société, sans nous donner aucune bonne habitude civile, ou même en dépravant nos habitudes, et en nous en imprimant de funestes à la cité. Aussi n'est-ce point ainsi que l'entendent les personnes qui se piquent d'en avoir des idées justes et complètes; et, quand elles donnent à une nation le titre éminent de nation *civilisée*, elles ne veulent pas dire seulement de cette nation qu'elle est riche, polie, éclairée, industrieuse; elles veulent dire surtout qu'elle a de bonnes habitudes, qu'elle entend et pratique mieux la morale et la justice qu'une autre, qu'elle sait mieux à quelles conditions la vie commune est possible et quelles sont les véritables lois de la société [1].

---

[1] M. B. de Constant, dans un examen de ce volume, fait à l'époque

Ma seconde réponse, c'est qu'alors même que le mot de civilisation n'impliquerait pas immédiatement l'idée de morale, alors qu'on ne voudrait lui faire signifier que les arts et la richesse des peuples, il serait encore insensé de prétendre qu'elle tend à la corruption des mœurs.

Il est vrai que les arts adoucissent les mœurs; il n'est pas vrai qu'ils les corrompent. On leur reproche d'amollir les courages, de détruire les vertus favorables à la guerre. Ils font mieux que cela : ils détruisent la guerre même. Ils tendent à rendre inutiles les vertus farouches des peuples conquérants; ils apprennent aux hommes le secret de prospérer simultanément sans se nuire; ils les placent dans une situation où ils peuvent se conserver sans ces efforts surnaturels que des peuples guerriers s'imposaient autrefois la dure obligation de faire; efforts qui ne sont pas longtemps possibles à l'humanité, vertu qui s'use par les obstacles particuliers qu'elle rencontre, par les revers auxquels elle expose, surtout par les succès qu'elle obtient, par les profits qu'elle rapporte, par la dépravation qui suit toujours la fortune acquise dans le pillage, et qui, lorsqu'elle vient à s'éteindre, laisse le peuple de brigands à qui elle avait donné d'abord un faux air de grandeur et de noblesse, dans un état de dégradation et d'avilissement auquel rien ne saurait se comparer.

---

où il parut pour la première fois, observa que le mot de civilisation n'avait impliqué les idées d'honneur, de morale, d'humanité, de sociabilité que dans l'origine, et qu'il avait perdu cette acception en arrivant jusqu'à nous (*Rev. encyclop.*, cahier de fév. 1826, p. 121 et 125). Cette remarque manquait, je crois, de justesse. Lorsqu'on oppose un peuple civilisé à un peuple sauvage, ce sont leurs mœurs encore plus que leurs arts qu'on cherche à faire contraster : c'est par les mœurs surtout qu'on est *civilisé* ou *barbare;* et toutes les fois qu'un peuple se rend coupable de quelque trait de perfidie ou de cruauté : *ce sont là*, observe-t-on, *les pratiques de la barbarie : ce n'est point ainsi qu'en usent les nations civilisées.*

Les arts, dis-je, nuisent à la guerre; mais ils ne nuisent pas aux vertus guerrières. Ils n'offrent rien d'incompatible avec le courage; ils changent seulement sa nature; ils lui donnent un meilleur mobile : au lieu de l'enflammer pour le brigandage, ils l'enflamment contre le brigandage; au lieu de lui montrer des biens à ravir, ils lui donnent des biens à conserver. Toute la question est de savoir si l'homme n'est pas aussi susceptible de s'exalter pour sa propre défense que pour la ruine d'autrui; s'il ne peut avoir d'ardeur que pour l'oppression, et n'en saurait éprouver contre l'injustice. Or, cette question n'en est pas une assurément. L'histoire nous montre assez d'exemples de peuples laborieux et pacifiques, de peuples d'artisans, de laboureurs, de marchands, poussés à la guerre par le besoin impérieux de la défense, et qui ont su faire bonne contenance devant leurs oppresseurs, même alors qu'ils n'étaient pas soutenus, du moins au même degré que ceux-ci, par l'expérience des armes et l'habitude de la discipline.

Loin que les arts abâtardissent le courage, il semble qu'ils le rendent et plus ferme et plus vif. Classez les peuples d'après le degré de développement qu'a pris leur industrie et voyez si ceux qui cultivent les arts de la paix avec le plus d'ardeur ne sont pas aussi les plus propres à la guerre. Voyez si les Européens, dont la civilisation est si supérieure à celle des asiatiques, ont pour cela moins d'intrépidité. Voyez même en Europe si les vertus militaires ne sont pas en raison directe et non en raison inverse de l'énergie qu'on applique à la culture des arts. Si les arts nuisaient au courage, les Français qui les cultivent plus activement que les Russes, que les Espagnols, que les Italiens, devraient être par cela même moins courageux : est-ce une chose qu'on puisse prétendre? Si les arts nuisaient au courage, les Anglais devraient

être le peuple le moins brave de l'Enrope; car ils sont le plus riche et le plus industrieux. Cependant l'armée anglaise qui fit la première guerre d'Espagne, l'armée qui se présenta sous les murs de Toulouse, l'armée que nous rencontrâmes à Waterloo, cette armée que l'Angleterre tenait si abondamment pourvue de toutes choses était-elle pour cela dépourvue de valeur?

Loin que les arts abâtardissent le courage, dirai-je encore, ils ont pour effet de l'épurer et de l'ennoblir. Il s'y mêle toujours, dans les premiers âges de la société, des vices qui le déshonorent, du penchant à la forfanterie, à la férocité, etc. Peu à peu il rêvet un meilleur caractère : il devient plus humain, plus généreux; il devient surtout plus simple. Dans les temps barbares, le guerrier cherche à épouvanter son ennemi en se donnant un aspect formidable : de là le tatouage des sauvages; de là tous ces accoutrements plus ou moins bizarres destinés à agir sur l'imagination, et à affaiblir son adversaire en l'effrayant ([1]); de là ces débordements d'injures que s'adressent des guerriers barbares avant d'en venir aux mains. Tout cela tombe à mesure que l'homme se civilise, et le courage gagne en force réelle ce qu'il perd en vaine ostentation. Le caractère qu'il prend alors est celui d'une intrépidité calme, digne, réfléchie, sans éclat bruyant, sans pompe théâtrale. Pour juger des progrès que la civilisation lui fait faire, il suffit de comparer l'attitude, le langage et toute la manière d'être du guerrier sauvage à celle du guerrier civilisé. Peu de choses offrent un plus grand contraste. On en pourrait citer des exemples nombreux et frappants.

Les arts ne nuisent donc pas au courage militaire. Ils ne

([1]) Les Chinois, dans leur guerre avec l'Angleterre, nous en ont offert récemment de curieux échantillons.

sont pas plus défavorables au courage civil. Si les peuples, à mesure qu'ils se civilisent, paraissent moins enclins à la résistance, ce n'est pas qu'ils soient plus disposés à supporter l'oppression, c'est que l'oppression devient moins insupportable; c'est que, véritablement, les personnes et les fortunes sont beaucoup plus respectées. Loin que la civilisation tende à diminuer le courage civil, il est évident qu'elle doit l'accroître; car, nous donnant plus de lumières et de dignité, elle doit nous rendre plus sensibles à l'injure, plus impatients de toute injuste domination. On n'a jamais dit : *ô tyrannie aimée des peuples civilisés!* comme les Grecs disaient: *ô tyrannie aimée des barbares!* Nos ancêtres, encore incultes, souffraient des choses que leurs descendants, plus cultivés, ne consentiraient pas à souffrir; nous en avons supporté que nos neveux trouveront, j'espère, intolérables. Si, à des époques plus ou moins rapprochées de nous, on a pu commettre, sans nous émouvoir, bien des violences et des iniquités, dont la moindre aurait dû exciter des réclamations énergiques, universelles, ce n'est certes pas que nous fussions trop civilisés; c'est bien, au contraire, que nous manquions de culture; et la preuve, c'est que les mêmes excès du pouvoir ou des factions qui laissaient alors le gros du public indifférent, exciteraient aujourd'hui une sérieuse indignation, et sont devenus heureusement impossibles.

Mais, dit-on, les arts nous ont enrichis et c'est ainsi qu'ils nous ont corrompus. Autre méprise. Il y a sûrement des arts qui nous corrompent en nous enrichissant, et l'on conçoit que les arts divers par lesquels le conquérant, le voleur, l'intrigant, le joueur, se procurent le bien d'autrui peuvent contribuer à les pervertir, alors même qu'ils les enrichissent. Mais comment oser attribuer le même effet aux arts honnêtes, aux arts vraiment producteurs? Comment confondre les gens

qui travaillent aves les gens qui intriguent, et les hommes industrieux avec les chevaliers d'industrie? Si, dans l'ancienne monarchie, les courtisans, selon Montesquieu, puisaient leurs plus grands moyens de succès dans la bassesse, la flatterie, la trahison, la perfidie, l'abandon de leurs engagements, le mépris des devoirs sociaux, le véritable homme d'industrie a trouvé, dans tous les temps, ses meilleures chances de fortune dans l'activité, l'économie, la probité et la pratique des vertus les plus réellement sociales. Les arts, bien loin de nous corrompre en nous enrichissant, contribuent donc à nous rendre meilleurs en même temps qu'ils nous rendent plus riches.

Il s'en faut bien d'ailleurs que la richesse, envisagée en elle-même et abstraction faite des moyens de l'acquérir, soit une cause de dépravation. S'il y a eu, à d'autres époques, beaucoup de corruption dans les cours, c'était moins la faute des grandes fortunes dont on y jouissait que celle de l'espèce particulière d'industrie par laquelle on y devenait riche. Le courtisan, loin d'être rendu plus pervers par ses richesses, leur devait le peu qu'il avait de bon : c'était à l'état où elles le mettaient qu'il était redevable de cette politesse, de cette urbanité, de cette bienséance qui, si elles n'étaient pas des vertus, servaient du moins de masque à ses vices. De tous les moyens de réformer les mœurs, la richesse est peut-être la plus efficace : elle nous assure le bienfait d'une meilleure éducation; elle nous inspire des goûts et nous fait contracter des habitudes d'un ordre plus élevé; elle nous place dans une situation où nous avons un plus grand intérêt à nous bien conduire; elle nous donne un état et une considératian à ménager; elle nous procure du loisir enfin, et tous les moyens d'acquérir des lumières; et, loin que par là elle tende, comme on le dit, à nous corrompre, c'est par là plutôt qu'elle ten-

drait à nous réformer. Quelle apparence, en effet, que les lumières, qui nous mettent en état de mieux apercevoir les conséquences des mauvaises actions, soient pour nous un stimulant de plus à mal agir? Sans doute il ne suffit pas pour faire le bien de le connaître : il faut encore que les bonnes habitudes viennent prêter leur appui à la saine instruction ; mais n'est-ce pas sur la saine instruction que se peuvent fonder les bonnes habitudes, et n'est-il pas vrai que la science est le commencement de toute sagesse?

Je sais fort bien qu'il se mêle encore de nos jours à l'exercice de la plupart des arts beaucoup de prétentions injustes. Je sais aussi que nous usons à beaucoup d'égards des richesses qu'ils nous procurent d'une manière fort immodérée. Mais faut-il leur faire un crime de ces excès, qu'ils condamnent, que leur intérêt désavoue, qui opposent à leur progrès de si grands obstacles? Est-ce leur faute si nous connaissons si mal encore les lois morales et sociales de leur développement? Est-ce par excès de civilisation que nous sommes toujours si injustes dans nos prétentions et si déréglés dans nos habitudes? Qui pourrait sensément le soutenir?

Ne voulût-on voir sous le mot de civilisation que des idées d'art, de science, de richesse, il serait donc impossible encore de lui faire signifier, par induction, la corruption des mœurs. Encore une fois, ce qui déprave, c'est la manière de s'enrichir, et non pas la richesse : ce sont, si l'on veut, les arts qui la font seulement changer de mains, et non pas les arts qui la produisent. Loin que ces derniers, les seuls que la civilisation avoue, nous conduisent, par la fortune, à la dépravation, il est certain qu'en accroissant la masse des richesses, ils sont une des causes les plus actives de la diffusion des lumières et du perfectionnement des mœurs.

Mais si, de sa nature, la civilisation n'entraîne pas la ruine des mœurs et de la société, comment, dira-t-on, expliquer l'histoire? On n'y voit de nations fortes que les nations peu cultivées. Parvenus *au faîte de la civilisation, les empires tombent et s'écroulent*. Voyez *les États de l'antiquité*.

Il n'y a point dans l'histoire ce qu'on prétend y voir : on n'y saurait découvrir de nations qui aient péri par excès de culture. A proprement parler, il ne peut pas y avoir excès dans la culture d'un peuple : il serait absurde de dire qu'un peuple est cultivé avec excès : autant vaudrait dire qu'il possède trop d'instruction, trop de connaissances, trop de moyens d'action; qu'il fait preuve de trop de bon sens et de régularité dans ses mœurs; qu'il met trop de justice, d'équité et de probité dans ses relations sociales.... Mais il est encore plus insensé de prétendre qu'il y avait excès dans la civilisation des peuples antiques, et que c'est pour avoir été trop civilisés qu'ils ont péri. Jugez en effet de l'excès de civilisation où devaient être parvenus des peuples qui avaient fondé leur existence sur la guerre et sur l'esclavage. Il serait curieux de constater dans quel état se trouvaient au vrai les Romains, lorsqu'il furent parvenus, comme on dit, au faîte de leur civilisation, c'est-à-dire lorsqu'il eurent achevé leurs conquêtes; lorsqu'ils eurent pillé, saccagé, détruit un nombre immense de villes; massacré ou réduit en servitude des millions d'êtres humains; et ce que tout cela avait produit lorsqu'ils devinrent, à leur tour, la proie des barbares (1)? Il y a apparence qu'au lieu d'accuser la civilisation de leur décadence, on ne verrait dans leur chute finale que la dernière conséquence de leurs brigandages et des moyens exécrables par lesquels ils s'étaient élevés. Loin que l'empire romain ait péri d'excès de civi-

(1) On le verra, en partie, plus loin, ch. 4 de ce livre.

lisation, il est probable que, s'il avait été civilisé seulement au degré où le sont aujourd'hui quelques-unes de ses anciennes provinces, et par exemple la Gaule ou la Bretagne; si son sol avait été couvert d'une population aussi compacte, aussi avancée dans tous les arts, pourvue d'autant de moyens de défense et aussi intéressée à se défendre, le torrent des barbares aurait été facilement contenu. Qu'on juge en effet de la belle figure que feraient aujourd'hui, malgré toute leur fougue et toute leur ardeur pour le pillage, les bandes à moitié nues d'un Alaric ou d'un Attila, devant les armées disciplinées de l'Europe, et en présence de leur formidable artillerie; ou bien la plus nombreuse flotte de pirates normands devant un petit nombre de vaisseaux de guerre, munis de leurs canons à la Paixhans, de leurs fusées à la Congrève, et mis en mouvement par la machine à vapeur!

D'ailleurs les peuples de l'antiquité auraient été aussi civilisés que réellement ils le fureut peu, qu'il n'y aurait pas encore le moindre sujet d'accuser la civilisation de leur ruine. On pourrait faire honneur de leur élévation à leur culture, aux arts utiles et vivifiants qu'ils auraient pratiqués; mais il est évident qu'on ne pourrait accuser de leur chute que la barbarie de leurs ennemis. On pourrait se plaindre, non de ce que certains peuples étaient trop civilisés, mais de ce que beaucoup d'autres peuples ne l'étaient pas assez. Ce ne fut pas, en effet, la civilisation des Grecs qui causa leur ruine; ce fut la barbarie des Romains. Les Romains, à leur tour, ne furent pas détruits par leur propre civilisation; mais par la brutalité des Goths, des Huns, des Vandales et de toutes ces hordes de barbares qui, durant plusieurs siècles, ne cessèrent de fondre sur eux. A l'époque où s'écroula leur empire, la barbarie sur la terre était encore infiniment plus robuste et plus vivace que la civilisation. Ils ne pouvaient donc man-

quer de succomber. Combien de fois, depuis sa naissance, la civilisation n'a-t-elle pas éprouvé de ces catastrophes! On l'a vue expirer successivement en Égypte, en Grèce, à Rome, à Constantinople. Mais, étouffée sur un point, elle ne tardait pas à renaître sur un autre; elle s'y développait avec plus d'énergie; elle se répandait sur de plus vastes espaces. Il n'est plus guère maintenant en Europe de nation qu'elle n'ait attachée au sol, qu'elle n'ait plus ou moins éclairée et adoucie; et je cherche où seraient, parmi nous ou autour de nous, les barbares assez puissants pour la détruire ([1]).

Ceux qui nous trouvent trop civilisés nous font un reproche qu'en vérité nous ne méritons guère. Nous périssons d'excès de civilisation, disent-ils, et la civilisation, toute grande, toute ancienne qu'elle est, se trouve encore, sous bien des rapports, dans un véritable état d'enfance. La plupart de nos progrès sont d'hier; les plus essentiels sont encore à faire; si nos arts sont avancés nos mœurs sont loin de l'être, ou si nos habitudes personnelles et nos relations privées le sont un peu, nos mœurs publiques ne le sont pas

---

([1]) On a beaucoup fait de notre temps pour nous inspirer la crainte que des barbares assez forts pour détruire la civilisation ne surgissent, un jour, du fond même de la société ; et il n'est pas douteux que si le travail fait par de certaines sectes politiques pour égarer et pour exalter les classes de la société les moins heureuses n'était ni réprimé ni combattu, ni surveillé, il ne pût venir de là des dangers assez graves. Mais, outre que les excédants de population qui, en divers pays, ont, de temps à autre, quelque peine à trouver les moyens de s'occuper, sont heureusement faibles, en comparaison des classes nombreuses qui sont engagées en tout temps dans les voies d'un travail fructueux, la société sait fort bien qu'elle ne doit pas s'endormir dans une sécurité trop profonde, qu'elle a à veiller sur plusieurs classes d'ennemis ; et, grâce aux précautions qu'elle prend et aux ressources qu'elle présente au plus grand nombre de ses membres, il est certain que sa culture n'est menacée d'aucun danger sérieux.

du tout, ou ne le sont qu'à un degré infiniment moindre.

Je touche ici à la véritable cause de nos dissensions. Si le monde est dans un continuel état d'agitation et de trouble, ce n'est pas, comme on le dit, que la civilisation ait trop pénétré dans nos arts, dans nos usages, dans nos relations privées, c'est qu'à beaucoup d'égards encore elle n'a pas assez pénétré dans nos relations publiques.

Observez dans le commerce ordinaire de la vie l'élite des hommes qu'on appelle bien élevés : voyez-vous qu'ils s'injurient, qu'ils s'accusent, qu'ils s'attaquent, comme on le fait sans cesse dans les matières sur lesquelles les relations sociales sont encore peu perfectionnées? Non sans doute. Et d'où vient, dans le premier cas, cet état habituel de bonne intelligence? de ce qu'on sent à quels égards, à quelles règles de justice et de bienséance on doit mutuellement se soumettre pour rendre les relations sûres et aisées. Et d'où viennent, sur tant d'autres points, ces dissensions honteuses? de ce que, faute de justice ou de lumière, on ne sait pas s'assujétir à cet égard aux mêmes règles de convenance et d'équité. Mais attendez que, sur ces sujets encore mal éclaircis, le temps et l'expérience nous aient enfin appris à nous soumettre aux mêmes règles de morale qu'observent les gens de bien dans leurs relations habituelles et familières; attendez que la civilisation ait pénétré dans la législation politique, commerciale, économique, au degré seulement où elle est entrée dans la vie privée, et vous verrez cesser graduellement les discordes. Le trouble et l'agitation qui règnent dans la société sont donc visiblement le symptôme d'un défaut, et non pas d'un excès de civilisation.

En résumé, la civilisation accroît sans cesse, on le reconnaît, la masse de nos idées, de nos découvertes, de nos ri-

chesses, de tous nos moyens d'action. Loin que par-là elle nous corrompe, c'est par-là surtout, nous venons de le voir, qu'elle tend à nous amender. Elle adoucit les mœurs, elle les épure et les élève; elle est favorable au courage et à la dignité; elle implique les idées d'ordre et de justice, aussi fortement que celles de richesse et d'industrie : elle renferme donc en elle-même tous les éléments de la liberté, et j'ai raison de dire que *les peuples les plus cultivés sont les plus libres.*

Je prie, avant de finir, qu'on prenne garde à la manière dont je m'explique. Je dis qu'un peuple est d'autant plus libre qu'il est plus civilisé, que plus il est civilisé, et plus il est libre; mais je ne dis pas que sa liberté soit nécessairement égale à sa civilisation. Cette proposition, en effet, pourrait très bien n'être pas exacte; et, dans la réalité, il n'arrive presque jamais qu'elle le soit.

La raison en est simple : c'est qu'un peuple n'est jamais parfaitement isolé; c'est qu'il est entouré de populations plus ou moins civilisées que lui, et dont la civilisation doit nécessairement modifier les effets de la sienne et influer en bien ou en mal sur sa liberté. Une commune tient à son chef-lieu; les départements se lient à la capitale; la France au reste de l'Europe; l'Europe a des rapports avec l'Amérique, et la race européenne avec les nations de l'Afrique et de l'Asie.

Dans cet état de connexion universelle où presque tous les peuples sont entre eux, on pourrait dire sans doute que la liberté du genre humain est égale à sa civilisation; mais on ne peut pas répondre que la liberté de tel peuple en particulier soit exactement proportionnée à l'état de ses mœurs, de son industrie, de ses lumières. Il est en effet très possible, et même très ordinaire que l'ignorance et les vices d'un

peuple voisin ou même d'un peuple éloigné viennent contrarier, jusqu'à un certain point, le résultat de son instruction et de ses bonnes habitudes, et le rendre moins libre qu'il ne le serait sans l'interposition de cet élément étranger.

Ainsi, il n'y a certainement rien d'étrange à penser que l'état arriéré d'une partie de nos départements nuit à plus d'un égard à la liberté des autres et en particulier à celle de Paris. Il n'est pas plus absurde de croire que la liberté de la France souffre de l'état des pays environnants qui sont moins avancés qu'elle, et avec lesquels la prudence lui commande de demeurer jusqu'à un certain point en harmonie. La Manche ne soustrait pas complètement la liberté anglaise à l'influence du continent; ni même l'Atlantique celle des États-Unis à l'action morale et politique de l'Europe. Quand M. le président Monroë, dans un ancien message ([1]), disait qu'à la distance où l'Amérique était de nous, sa liberté ne pouvait être affectée de notre état politique, il était évident qu'il se trompait, et c'était prouvé par des faits irrécusables; car l'état de l'Europe, en ce temps même, obligeait l'Amérique d'élever des fortifications sur son littoral, d'entretenir une forte marine, d'avoir de nombreuses milices et une armée; et, certes, ces précautions dispendieuses et gênantes, que l'état imparfait de notre civilisation l'obligeaient de prendre, ne pouvaient pas être indifférentes à sa liberté.

Cependant, quelle que soit cette influence réciproque que la plupart des nations exercent les unes sur les autres, soit en bien, soit en mal, il est certain qu'elle a des bornes, et qu'elle ne change qu'en partie les résultats de la civilisation développée dans chaque pays. Ainsi, quoi que puisse sur les États-Unis, l'influence de la politique européenne, on ne

---

([1]) A l'ouverture du congrès de 1825.

peut raisonnablement douter que les Anglo-Américains, dont la civilisation politique est, à certains égards, plus avancée que la nôtre, n'aient, sous ces rapports, plus de liberté que nous. Ainsi la France resterait plus libre que des nations moins civilisées qu'elle, malgré les efforts que ces nations pourraient faire pour l'abaisser à leur niveau. Ainsi la capitale, quoique inévitablement soumise à l'influence des départements, a plus de liberté qu'ils n'en possèdent, par cela seul qu'il y a dans son sein plus d'intelligence, d'activité, d'industrie, de savoir, de richesse, de bonnes habitudes, et, en général, d'éléments d'ordre et de force de toute espèce. La liberté n'est peut-être nulle part exactement proportionnée à la civilisation; mais partout où la civilisation est plus avancée, la liberté est plus grande; partout les populations deviennent plus libres à mesure qu'elles sont plus cultivées.

Au surplus, nous allons voir si l'étude des faits confirme ces remarques; et, parcourant l'un après l'autre les principaux états par lesquels a passé la civilisation, depuis les plus informes jusqu'aux plus perfectionnés, nous examinerons quel est le degré de liberté que comporte chacun de ces degrés de culture.

—

CHAPITRE II.

LIBERTÉ COMPATIBLE AVEC LE DEGRÉ DE CULTURE DES PEUPLES SAUVAGES.

—

S'il est vrai que la liberté soit en raison de la civilisation, les peuples qu'on appelle sauvages doivent être les moins libres de tous les peuples; car ils sont précisément les moins civilisés. A ce premier âge de la vie sociale, les hommes ne savent faire encore ni un usage étendu, ni un usage bien entendu de leurs forces; ils n'ont encore appris ni à pourvoir amplement à leurs besoins, ni à les satisfaire avec mesure, ni à les contenter sans se faire mutuellement de mal. Ils ne savent pas comment il est possible à de nombreuses populations de subsister simultanément dans un même lieu sans se nuire; et lorsque les productions naturelles d'une contrée ne peuvent plus suffire aux besoins des tribus qui l'habitent, le seul moyen qu'elles conçoivent d'accroître leurs ressources, c'est de s'exterminer les unes les autres, et de réduire par la guerre le nombre des consommateurs. On peut dire que, dans cette enfance de la société, les hommes ne se doutent nullement encore des conditions auxquelles il est possible d'être libre.

Par quel singulier renversement d'idées, des philosophes du dernier siècle ont-ils donc affecté de présenter cet état social comme le plus favorable à la liberté? Plus un peuple était inculte, et plus ils le déclaraient libre. Un Français, un Anglais, un homme civilisé de leur temps était un es-

clave (1); un Romain était un homme libre, à plus forte raison un Germain; à plus forte raison un Tartare, un nomade. Finalement, le plus libre des hommes, à leurs yeux, c'était un sauvage, un Algonquin, un Iroquois, un Huron.

« Quand on sait creuser un canot, battre l'ennemi, construire une cabane, vivre de peu, faire cent lieues dans les forêts, sans autre guide que le vent et le soleil, sans autre provision qu'un arc et des flèches; c'est alors, dit Raynal, qu'on est un homme (2). »

« Tant que les hommes, dit Rousseau, se contentèrent de leurs cabanes rustiques; tant qu'ils se bornèrent à coudre leurs habits de peaux avec des épines ou des arêtes; à se parer de plumes et de coquillages; à se peindre le corps de diverses couleurs; à tailler avec des pierres tranchantes quelques canots de pêcheurs ou quelques grossiers instruments de musique; en un mot, tant qu'ils ne s'appliquèrent qu'à des ouvrages qu'un seul pouvait faire, et qu'à des arts qui n'avaient pas besoin du concours de plusieurs mains, ils vécurent *libres*, sains, bons et heureux autant qu'ils pouvaient l'être par leur nature.... (3). »

Ailleurs, le même écrivain ajoute qu'il n'y a pas d'oppression possible parmi les sauvages. « Un homme, dit-il, pourra bien s'emparer des fruits qu'un autre a cueillis, du gibier qu'il a tué, de l'antre qui lui servait d'asyle; mais comment viendra-t-il jamais à bout de s'en faire obéir?.... Si l'on me chasse d'un arbre, j'en suis quitte pour aller à un autre; si

---

(1) « Pour vous, peuples modernes, vous n'avez pas d'esclaves, mais vous l'êtes.... » (Rousseau, *Contrat social*, liv. 3, ch. 15.)

(2) *Histoire philosophique et politique des Deux-Indes*, liv. 15, p. 20.

(3) Discours sur l'origine de l'inégalité.

l'on me tourmente dans un lieu, qui m'empêchera de passer ailleurs (1) ? »

Ainsi, un sauvage est libre, suivant Rousseau, par cela seul qu'il a la faculté, s'il est tracassé dans un lieu, de se réfugier dans un autre. Mais à ce compte, un homme civilisé est-il beaucoup moins libre qu'un sauvage ? n'a-t-il pas aussi la faculté de fuir ? Si on le tourmente dans un lieu, ne peut-il pas aller dans un autre ? Et s'il ne trouve de sûreté nulle part dans la société des hommes, n'aura-t-il pas toujours, comme le sauvage de Rousseau, la faculté de s'enfoncer dans les bois et d'aller vivre avec les bêtes ?

On dira sans doute que l'homme civilisé ne saurait prendre une résolution pareille ; qu'il tient à la société par trop de liens : mais faut-il donc ne tenir à rien pour être libre ? La *liberté* consiste-t-elle dans la *nécessité* d'etouffer tous ses sentiments, de réprimer toutes ses affections ? Est-ce être libre que d'être à tout moment contraint d'abandonner son fruit, son gibier, son asyle ? Qu'y aurait-il de pire à être serf ?

Rousseau nous apprend comment nous pouvons être libres en consentant à ne rien produire, à ne rien posséder. N'ayez que des arbres pour abri ; ne vous couvrez que de peaux d'animaux ; ne les attachez qu'avec des épines ; interdissez-vous toute industrie ; réduisez-vous à la condition des brutes, et vous serez libres. Libres ! de quoi faire ? de vivre plus misérables que les bêtes mêmes ? de périr de froid ou de faim ? Est-ce à cela que vous réduisez la liberté humaine ? Étrange manière de nous procurer la liberté, que de commencer par interdire tout perfectionnement à nos forces, tout développement à nos plus belles facultés !

---

(1) Discours sur l'origine de l'inégalité.

Les hommes ne sont pas libres en raison de leur puissance de souffrir, mais en raison de leur pouvoir de se satisfaire. La liberté ne consiste pas à savoir vivre d'abstinence; mais à pouvoir satisfaire ses besoins avec aisance, et à savoir les contenter avec modération. Elle ne consiste pas à pouvoir fuir, comme dit Rousseau, ou a savoir battre l'ennemi, comme dit Raynal; mais à savoir diriger ses forces, de telle sorte qu'il soit possible de vivre paisiblement ensemble; de telle sorte qu'on ne soit pas réduit à se fuir ou à s'entre-tuer. La liberté, finalement, ne consiste pas à se faire bête, de peur de devenir un méchant homme; mais à tâcher de devenir, autant que possible, un homme industrieux, raisonnable et moral.

Quand on sait creuser un canot, construire une cabane, faire cent lieues dans les forêts, c'est alors qu'on est un homme! Oui, c'est alors qu'on est un homme sauvage; mais pour être réellement un homme, il y faut bien d'autres façons vraiment : il faut savoir faire un usage étendu et élevé de ses forces; il faut avoir développé son intelligence; et l'on est d'autant plus libre et d'autant plus homme qu'on sait mieux tirer parti de toutes ses facultés. Cela résulte même des expressions de Raynal; car, si l'on est un homme quand on sait creuser un canot, à plus forte raison quand on sait construire un navire; si, quand on peut édifier une cabane, à plus forte raison quand on sait élever des maisons, des temples, des palais; si enfin, quand on peut faire cent lieues dans les forêts, à plus forte raison quand on peut faire le tour de la terre?

Les détracteurs de la vie civile trouvent donc, comme nous, qu'on est d'autant plus libre qu'on sait mieux user de ses forces. Mais alors sous quel rapport serait-il possible de

soutenir que l'homme encore sauvage est plus libre que l'homme civilisé? L'emporte-t-il par la force du corps, par les facultés de l'esprit, par les habitudes privées et sociales? Comparons-les un peu sous ces divers points de vue.

On a longtemps présenté la vie sauvage comme la source de la vigueur physique. « Le corps de l'homme sauvage, dit Rousseau, étant le seul instrument qu'il connaisse, il l'emploie à divers usages dont, par le défaut d'exercice, les nôtres sont incapables; et c'est notre industrie qui nous ôte la force et l'agilité que la nécessité l'oblige d'acquérir. S'il avait une hache, son poignet romprait-il de si fortes branches? S'il avait une fronde, lancerait-il de la main une pierre avec tant de raideur? S'il avait une échelle, grimperait-il si légèrement sur un arbre? S'il avait un cheval, serait-il si vite à la course? Laissez à l'homme civilisé le temps de rassembler toutes ses machines autour de lui, on ne peut douter qu'il ne surmonte facilement l'homme sauvage; mais si vous voulez voir un combat plus inégal encore, mettez-les nus et désarmés vis-à-vis l'un de l'autre, et vous reconnaîtrez bientôt quel est l'avantage d'avoir sans cesse ses forces à sa disposition, d'être toujours prêt à tout évènement, et de se porter, pour ainsi dire, toujours tout entier avec soi [1]. »

Voilà des idées admirablement exprimées sans doute; mais ont-elles autant de justesse que d'éclat? Je ne nierai point que la vie sauvage ne paraisse propre, sous quelques rapports, à développer les forces physiques. Le sauvage est appelé par son état à un très grand exercice, et l'exercice est père de la vigueur. Mais si un exercice modéré fortifie, un exercice trop violent énerve; et le sauvage excède ordinairement son

---

(1) Discours sur l'origine de l'inégalité.

corps plutôt qu'il ne l'exerce. Ajoutez que, si souvent il agit trop, plus souvent encore il se nourrit mal, et qu'il s'exténue doublement par la fatigue et par le jeûne.

« Le sauvage, dit Péron, entraîné par le besoin impérieux de se procurer des aliments, se livre, pendant plusieurs jours, à des courses longues et pénibles, ne prenant de repos que dans les instants où son corps tombe de fatigue et d'épuisement. Vient-il à trouver une pâture abondante? alors, étranger à tout mouvement autre que ceux qui lui sont indispensables pour assouvir sa voracité, il n'abandonne plus sa proie, il reste auprès d'elle jusqu'à ce que de nouveaux besoins le rappellent à de nouvelles courses, à de nouvelles fatigues, non moins excessives que les précédentes. Or, quoi de plus contraire au développement régulier, à l'entretien harmonique des forces, que ces alternatives de fatigue outrée, de repos automatique, de privations accablantes, d'excès et d'orgie faméliques (1)? »

Joignez à cela ce que les relations des voyageurs rapportent de la saleté des peuples sauvages, de l'insalubrité de leurs aliments, de la puanteur de leurs habitations, de la manière dont ils s'y entassent quelquefois, des maladies, des infirmités auxquelles l'ensemble de ce détestable régime les expose, et vous reconnaîtrez que leur corps est presque toujours soumis à l'action d'un concours plus ou moins nombreux de causes essentiellement énervantes (2).

Il paraît donc fort incertain que, dans le combat proposé par Rousseau, l'homme sauvage eût, en général, sur l'homme cultivé autant d'avantage qu'il le suppose. Sans doute, si l'on

---

(1) *Voyage de découvertes aux terres australes*, t. I, p. 464.

(2) *V.* ce que dit là-dessus, d'après les relations des meilleurs voyageurs, l'auteur de l'*Essai sur le principe de la populat.*, t. I, ch. 3 et 4.

affectait de mettre aux prises avec l'artisan le plus chétif de nos cités, un sauvage choisi chez l'un des peuples de l'Amérique ou des îles de la mer du Sud qui sont les plus remarquables par la taille, les proportions et la force du corps, il est fort probable que le citadin ne sortirait pas vainqueur de la lutte. Mais pour juger quelle est de la vie civile ou sauvage la plus favorable au développement de la vigueur physique, il ne faut pas faire combattre un colosse avec un pygmée, un montagnard suisse ou écossais avec un Eskimau, un guerrier Cafre ou Carive avec le citoyen le moins robuste de Londres ou de Paris; il ne faut pas non plus faire combattre un homme de cabinet avec un homme de guerre, un homme qui n'aura jamais fait travailler que sa tête avec un homme qui se sera exercé, depuis l'enfance, à la lutte et au pugilat : il faut mettre en présence deux hommes égaux sous le rapport de la race, deux hommes qui se livrent habituellement aux mêmes exercices, et entre lesquels il n'y ait de différence que celle qu'y a pu mettre la manière de vivre et la civilisation. Or, si la lutte s'établit entre deux hommes choisis de la sorte, on peut poser hardiment en fait que l'homme sauvage sera constamment battu par l'homme civilisé.

On trouve, dans la relation du voyage de découvertes aux terres australes des preuves péremptoires de ce que j'avance. Péron a voulu juger sur les lieux ce grand procès de la supériorité de la nature brute sur la nature cultivée. Il a comparé les forces respectives des Européens et des naturels de la Nouvelle-Hollande. Il a vu lutter, corps à corps, et à plusieurs reprises, des matelots de l'expédition avec des sauvages : ceux-ci ont toujours été culbutés. Il a éprouvé leurs forces respectives avec le dynamomètre, et les sauvages ont encore été vaincus. Péron, bien loin de trouver dans les faits la preuve de cette plus grande force musculaire qu'on

a voulu attribuer aux peuples incultes, a été conduit par l'observation à penser que les hommes sont, en général, d'autant plus faibles qu'ils sont moins civilisés. Il a trouvé que les naturels de la Nouvelle-Hollande, un peu moins bruts et moins misérable que ceux de la terre de Diémen, étaient un peu plus vigoureux; que ceux de Timor étaient plus forts que ceux de la Nouvelle-Hollande, et les Européens beaucoup plus forts que les habitants à demi-civilisés de Timor. Il a remarqué que la vigueur physique, dans cette échelle de la civilisation, suivait la progression suivante : 50, 51, 58, 69 (1); c'est-à-dire que les sauvages de la terre de Diémen n'avaient pu, terme moyen, faire marcher l'éguille de pression du dynamomètre que jusqu'à 50 degrés, ceux de la Nouvelle-Hollande à 51, et ceux de Timor à 58; tandis que les Français, malgré l'affaiblissement résultant pour eux des fatigues d'une navigation très longue et très pénible, l'avaient fait avancer jusqu'à 69 (2).

Il y a peut-être à reprocher à Péron de n'avoir pas assez tenu compte dans ces expériences de la différence des races. Il serait possible en effet que l'infériorité des indigènes de la Nouvelle-Hollande vînt en partie de leur mauvaise conformation naturelle, et qu'elle ne résultât pas uniquement du peu de progrès qu'ils ont fait. C'est ce que j'ignore. Mais, fallût-il accorder quelque chose à la différence des races, la

---

(1) Je néglige les fractions.

(2) Dans ces épreuves, les Anglais établis au port Jackson firent avancer l'aiguille du dynamomètre jusqu'à 71 degrés. Mais Péron observe que cette différence à l'avantage des Anglais pouvait tenir à celle de l'état de santé où se trouvaient les individus des deux nations, dont les uns, établis dans leurs foyers et parfaitement dispos, jouissaient de la plénitude de leurs forces, tandis que les autres descendaient à peine de leurs vaisseaux, à la suite d'une navigation très longue et qui avait été excessivement fatigante.

conséquence générale tirée par Péron de ses expériences n'en resterait pas moins certaine. Elle serait modifiée, mais non pas détruite; et il serait toujours vrai de dire que la civilisation est favorable au développement et à l'extension des forces physiques (1). La civilisation ne fait pas sans doute que les hommes civilisés soient supérieurs aux hommes incultes dans de certains exercices que leur position leur permet de négliger, et auxquels les sauvages sont, par leur position même, obligés de se livrer habituellement; mais elle fait, et c'est là tout ce que je prétends ici, qu'ils sont, en général, mieux portants, plus sains, plus vigoureux, plus robustes. Un historien fort en crédit, M. Dulaure, m'en fournit une preuve curieuse dans son *Histoire de Paris*.

Cet écrivain, parlant des jeux auxquels se livraient, au quinzième siècle, les habitants de cette bonne ville, raconte que le 1er septembre 1425 il fut planté dans la rue aux Ours, en face la rue Quincampoix, un mât de cocagne qui n'avait pas plus de trente-six pieds de haut, et il ajoute que, dans tout le cours de la journée, il ne se trouva personne qui pût grimper jusqu'au faîte et aller décrocher le prix qu'on y avait suspendu (2). Si le fait est vrai, et l'historien le puise à bonne source, il faut convenir que les Parisiens de nos jours pourraient se moquer un peu de leurs robustes ancêtres. Est-il, en effet, rien de si commun dans nos fêtes publiques que de voir des gens du peuple grimper lestement à la cime de mâts de cocagne, non pas de trente-six pieds, mais de plus de soixante?

Ce qui nous porte à croire que la civilisation tend à faire

---

(1) *V.*, t. I, p. 472 à 475 de son voyage, tout ce qu'il cite de faits et d'autorites à l'appui de cette assertion.

(2) *Hist. phys., civ. et mor. de Paris*, t. II, p. 661 et 662, 1re édit.

peut raisonnablement douter que les Anglo-Américains, dont la civilisation politique est, à certains égards, plus avancée que la nôtre, n'aient, sous ces rapports, plus de liberté que nous. Ainsi la France resterait plus libre que des nations moins civilisées qu'elle, malgré les efforts que ces nations pourraient faire pour l'abaisser à leur niveau. Ainsi la capitale, quoique inévitablement soumise à l'influence des départements, a plus de liberté qu'ils n'en possèdent, par cela seul qu'il y a dans son sein plus d'intelligence, d'activité, d'industrie, de savoir, de richesse, de bonnes habitudes, et, en général, d'éléments d'ordre et de force de toute espèce. La liberté n'est peut-être nulle part exactement proportionnée à la civilisation; mais partout où la civilisation est plus avancée, la liberté est plus grande; partout les populations deviennent plus libres à mesure qu'elles sont plus cultivées.

Au surplus, nous allons voir si l'étude des faits confirme ces remarques; et, parcourant l'un après l'autre les principaux états par lesquels a passé la civilisation, depuis les plus informes jusqu'aux plus perfectionnés, nous examinerons quel est le degré de liberté que comporte chacun de ces degrés de culture.

—

CHAPITRE II.

LIBERTÉ COMPATIBLE AVEC LE DEGRÉ DE CULTURE DES PEUPLES SAUVAGES.

—

S'il est vrai que la liberté soit en raison de la civilisation, les peuples qu'on appelle sauvages doivent être les moins libres de tous les peuples; car ils sont précisément les moins civilisés. A ce premier âge de la vie sociale, les hommes ne savent faire encore ni un usage étendu, ni un usage bien entendu de leurs forces; ils n'ont encore appris ni à pourvoir amplement à leurs besoins, ni à les satisfaire avec mesure, ni à les contenter sans se faire mutuellement de mal. Ils ne savent pas comment il est possible à de nombreuses populations de subsister simultanément dans un même lieu sans se nuire; et lorsque les productions naturelles d'une contrée ne peuvent plus suffire aux besoins des tribus qui l'habitent, le seul moyen qu'elles conçoivent d'accroître leurs ressources, c'est de s'exterminer les unes les autres, et de réduire par la guerre le nombre des consommateurs. On peut dire que, dans cette enfance de la société, les hommes ne se doutent nullement encore des conditions auxquelles il est possible d'être libre.

Par quel singulier renversement d'idées, des philosophes du dernier siècle ont-ils donc affecté de présenter cet état social comme le plus favorable à la liberté? Plus un peuple était inculte, et plus ils le déclaraient libre. Un Français, un Anglais, un homme civilisé de leur temps était un es-

clave (1); un Romain était un homme libre, à plus forte raison un Germain; à plus forte raison un Tartare, un nomade. Finalement, le plus libre des hommes, à leurs yeux, c'était un sauvage, un Algonquin, un Iroquois, un Huron.

« Quand on sait creuser un canot, battre l'ennemi, construire une cabane, vivre de peu, faire cent lieues dans les forêts, sans autre guide que le vent et le soleil, sans autre provision qu'un arc et des flèches; c'est alors, dit Raynal, qu'on est un homme (2). »

« Tant que les hommes, dit Rousseau, se contentèrent de leurs cabanes rustiques; tant qu'ils se bornèrent à coudre leurs habits de peaux avec des épines ou des arêtes; à se parer de plumes et de coquillages; à se peindre le corps de diverses couleurs; à tailler avec des pierres tranchantes quelques canots de pêcheurs ou quelques grossiers instruments de musique; en un mot, tant qu'ils ne s'appliquèrent qu'à des ouvrages qu'un seul pouvait faire, et qu'à des arts qui n'avaient pas besoin du concours de plusieurs mains, ils vécurent *libres*, sains, bons et heureux autant qu'ils pouvaient l'être par leur nature.... (3). »

Ailleurs, le même écrivain ajoute qu'il n'y a pas d'oppression possible parmi les sauvages. « Un homme, dit-il, pourra bien s'emparer des fruits qu'un autre a cueillis, du gibier qu'il a tué, de l'antre qui lui servait d'asyle; mais comment viendra-t-il jamais à bout de s'en faire obéir?.... Si l'on me chasse d'un arbre, j'en suis quitte pour aller à un autre; si

---

(1) « Pour vous, peuples modernes, vous n'avez pas d'esclaves, mais vous l'êtes.... » (Rousseau, *Contrat social*, liv. 3, ch. 15.)

(2) *Histoire philosophique et politique des Deux-Indes*, liv. 15, p. 20.

(3) Discours sur l'origine de l'inégalité.

l'on me tourmente dans un lieu, qui m'empêchera de passer ailleurs (1) ? »

Ainsi, un sauvage est libre, suivant Rousseau, par cela seul qu'il a la faculté, s'il est tracassé dans un lieu, de se réfugier dans un autre. Mais à ce compte, un homme civilisé est-il beaucoup moins libre qu'un sauvage? n'a-t-il pas aussi la faculté de fuir? Si on le tourmente dans un lieu, ne peut-il pas aller dans un autre? Et s'il ne trouve de sûreté nulle part dans la société des hommes, n'aura-t-il pas toujours, comme le sauvage de Rousseau, la faculté de s'enfoncer dans les bois et d'aller vivre avec les bêtes?

On dira sans doute que l'homme civilisé ne saurait prendre une résolution pareille; qu'il tient à la société par trop de liens : mais faut-il donc ne tenir à rien pour être libre? La *liberté* consiste-t-elle dans la *nécessité* d'etouffer tous ses sentiments, de réprimer toutes ses affections? Est-ce être libre que d'être à tout moment contraint d'abandonner son fruit, son gibier, son asyle? Qu'y aurait-il de pire à être serf?

Rousseau nous apprend comment nous pouvons être libres en consentant à ne rien produire, à ne rien posséder. N'ayez que des arbres pour abri; ne vous couvrez que de peaux d'animaux; ne les attachez qu'avec des épines; interdissez-vous toute industrie; réduisez-vous à la condition des brutes, et vous serez libres. Libres! de quoi faire? de vivre plus misérables que les bêtes mêmes? de périr de froid ou de faim? Est-ce à cela que vous réduisez la liberté humaine? Étrange manière de nous procurer la liberté, que de commencer par interdire tout perfectionnement à nos forces, tout développement à nos plus belles facultés!

---

(1) Discours sur l'origine de l'inégalité.

loppée, mais il y a dans sa manière de vivre des obstacles presque insurmontables à ce qu'elle fasse aucun progrès sensible. Le sauvage, chasseur et guerrier par état, épuise toute son activité dans les exercices violents auxquels sa condition le condamne; et quand il revient de la chasse ou de la guerre, il ne sent plus que le besoin de réparer ses forces par la nourriture et le sommeil. Il n'y a de place dans sa vie que pour l'action physique; il n'y en a point pour le travail de l'esprit. Pour qu'il devînt capable de réflexion, il faudrait que son existence ne se partageât pas entre une activité désordonnée et un repos presque léthargique; il faudrait qu'il pourvût à sa subsistance par des moyens qui requissent moins de force et plus de calcul, c'est-à-dire qu'il faudrait qu'il changeât de manière de vivre; mais tant qu'il reste chasseur et guerrier, il paraît impossible que son intelligence se forme, et l'on n'a pas vu de peuple, dans cet état, dont les idées ne fussent excessivement bornées.

Telle est l'ignorance du sauvage, qu'il est incapable de pourvoir aux plus simples besoins de la vie. On sait dans quel état ont été récemment trouvés les naturels de la terre de Diémen et de la Nouvelle-Hollande. Ils étaient, dit Péron, sans arts d'aucune espèce, sans aucune idée de l'agriculture, de l'usage des métaux, de l'asservissement des animaux; sans habitations fixes, sans autres retraites que d'obscurs souterrains ou de misérables abat-vents d'écorce, sans autres armes que la sagaie et le casse-tête, toujours errants au sein des forêts ou sur le rivage de la mer (1). Cook trouva les habitants de la Terre-de-Feu mourant de froid et de faim, couverts d'ordure et de vermine, et placés sous le climat le plus rude sans avoir su découvrir aucun moyen d'en adoucir la

(1) *Voyages de découv. aux terres australes*, t. I, p. 465 et suiv.

rigueur (1). Le sauvage ne sait, en général, tirer de la terre que ce qu'elle produit spontanément, et telle est quelquefois sa stupidité que, pour cueillir le fruit qui le nourrit, il coupe au pied l'arbre qui le lui donne (2). Il reste exposé aux plus cruelles privations sur des terrains que féconderait la culture la plus imparfaite, et il s'y nourrit des mets les plus dégoûtants, il y souffre des famines hideuses quant la moindre industrie pourrait l'y mettre à l'abri du besoin (3). Il perd, faute de propreté, l'avantage d'occuper des régions étendues et naturellement saines, et quelquefois des hordes entières sont emportées par des épidémies que la moindre prudence aurait pu prévenir (4). Il ne reçoit enfin presqu'aucune aide de son intelligence ; elle le laisse à la merci de tous les éléments et sous le joug d'une multitude de nécessités dont se jouerait parmi nous l'industrie la plus vulgaire.

Rousseau trouve que la liberté ne souffre pas, tant qu'on ne dépend ainsi que des choses (5). C'est se méprendre étrangement. Les choses, dans bien des cas, n'agissent pas sur nous avec moins de violence que les hommes, et il n'est pas plus doux de dépendre d'elles que d'être sous le joug des plus formidables tyrans. Non-seulement cela n'est pas plus doux, mais cela n'est pas plus noble. Nous dépendons des choses au même titre que des hommes. Nous leur appartenons, comme aux despotes, par notre ignorance, notre incurie, notre lâcheté. Il est tel cas où un homme peut n'avoir

---

(1) *Second voyage*, t. II, p. 157.

(2) *Lettres édif.*, citées par Montesquieu.

(3) *V.* notamment ce que Péron et d'autres voyageurs racontent de la manière dont se nourrissent quelquefois les peuples de la Nouvelle-Hollande.

(4) *V.* Malthus et les voyageurs qu'il cite, *Essai sur le principe de la population*, liv. I, ch. 4.

(5) *Émile*, liv. 2.

pas à rougir de son indigence; mais pour un peuple, en général, être pauvre est aussi honteux qu'être esclave, et je sais tel pays qui n'est pas moins flétri par sa misère que par le peu de sûreté dont on y jouit. Un peuple n'est gueux, partout où la nature ne lui est pas trop contraire, que parce qu'il manque d'activité et de courage; il n'est dans la servitude ou l'anarchie, que parce qu'il manque de justice et d'équité. Tout cela provient des mêmes causes générales, c'est-à-dire du défaut de culture. Mais revenons à notre sujet.

Je disais donc que, dans l'état sauvage, l'homme ne sait encore tirer presqu'aucun parti de son intelligence et de ses forces. Ajoutons qu'il n'est pas beaucoup plus habile à diriger ses sentiments : il n'a point encore appris à mettre de la mesure dans ses actions à l'égard de lui-même et envers ses semblables; et il y a dans son mode d'existence autant d'obstacles à la formation de ses mœurs qu'au développement de ses idées.

Comme la manière dont il pourvoit à ses besoins l'expose fréquemment aux horreurs de la faim, il est naturel qu'il mange avec voracité lorsque l'occasion s'en présente, et l'intempérance est une suite presque inévitable de sa situation (1). D'un autre côté, comme il faut aux peuples chasseurs d'immences terrains pour se nourrir, il est très difficile, quelque peu nombreux qu'ils soient, qu'ils ne se disputent pas l'espace; et la guerre, avec toutes les passions qu'elle allume et qu'elle alimente, est encore, pour ainsi dire, une conséquence obligée de leur état (2). L'intempérance et le penchant

(1) Robertson, *Hist. d'Amér.*, liv. 4.

(2) En Amérique, dit Robertson (*ibid.*), de petites sociétés de sauvages chasseurs de deux ou trois cents personnes occupent souvent des pays plus considérables que certains royaumes d'Europe, et quoique

à l'hostilité sont donc deux vices inséparables de la manière de vivre du sauvage; et certes, il suffit bien de ces deux vices pour prévenir chez lui le développement des bonnes habitudes personnelles et de toute bonne morale de relation.

Le sauvage, considéré dans la portion de sa conduite qui n'a de rapport qu'à lui-même, semble presque entièrement destitué de moralité. L'homme moral sait résister aux séductions du moment; il sait se priver d'un plaisir dans la prévoyance du mal qui peut en être la suite. Le sauvage paraît tout-à-fait incapable de ce calcul; il cède sans résistance à l'impulsion de ses appétits; et telle est encore l'imperfection de ses mœurs, qu'il ne rougit pas même de son immoralité; il se livre à ses vices avec candeur et confiance, sans paraître soupçonner qu'il y ait dans cette conduite rien de funeste et de honteux.

Il me serait aisé de trouver dans les relations des meilleurs voyageurs de quoi confirmer ces remarques générales. On peut voir les détails qu'elles renferment sur les habitudes personnelles de l'homme encore inculte; sur sa voracité, son ivrognerie, son incontinence, son oisiveté, son apathie, son excessive imprévoyance; et l'on jugera aisément combien ses mœurs sont éloignées de ce caractère d'innocence et de pureté dont on a voulu faire l'apanage des peuples barbares, et qui n'appartient véritablement qu'à la meilleure portion des sociétés très cultivées ([1]).

---

très éloignées les unes des autres, ces petites nations sont dans des guerres et des rivalités perpétuelles.

([1]) Voici quelques traits des mœurs privées de l'homme au premier âge de la civilisation. — VORACITÉ. Lorsque les naturels de la Nouvelle-Hollande ont tué un phoque, dit Péron, « des cris de joie s'élèvent de toutes parts; on ne pense plus qu'à la curée; les féroces vainqueurs se groupent autour de leur victime; on la déchire de tous les côtés à

La morale de relation de l'homme sauvage ne vaut pas mieux que sa morale personnelle. Il ne paraît conduit dans ses rapports avec les autres que par des passions, comme il ne l'est envers lui-même que par des appétits; et il cède à ses affections comme à ses appétits, remarque Fergusson, sans

---

la fois; chacun mange, dort, se réveille, mange et dort encore. L'abondance avait réuni les tribus les plus ennemies entre elles, les haines paraissaient éteintes; mais dès que les derniers lambeaux corrompus de leur proie ont été dévorés, les ressentiments se réveillent et des combats meurtriers terminent ordinairement ces dégoûtantes orgies. Il y a quelques années que, dans les environs du port Jackson, une double scène de cette nature eut lieu entre les naturels du comté de Cumberland, à l'occasion d'une baleine énorme qui y avait échoué, et sur les ossements de laquelle ils s'entr'égorgèrent. » (*Voy. de découv. aux terres australes*, t. II, p. 50.)

Ivrognerie. « La police, dans la capitale de Mexico, dit M. de Humboldt, fait circuler des tombereaux pour recueillir les ivrognes que l'on trouve dans les rues; ces Indiens, que *l'on traite comme des corps morts*, sont menés au corps de garde principal; on leur met le lendemain un anneau de fer au pied, et on les fait travailler pendant trois jours à nettoyer les rues. En les relâchant le quatrième jour, *on est sûr d'en saisir plusieurs dans la même semaine.* » M. de Humboldt ajoute que les Indiens montrent le même penchant à l'ivrognerie dans les pays chauds et voisins des côtes, et il trouve que leur grossièreté *se rapproche, pour ainsi dire, de celle des animaux.* (*Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, t. I, p. 393.)

Incontinence. Le sauvage a peu de penchant à la volupté. C'est l'effet des rigueurs de sa condition, de la faim qu'il endure, des fatigues énervantes qu'il supporte. Les naturels de la terre de Diémen, dit Péron, ne comprenaient aucun des signes par lesquels nous manifestons nos sentiments affectueux. Les baisers, les caresses, l'action d'embrasser leur paraissaient des choses inintelligibles et tout-à-fait surprenantes. On a fait des remarques analogues sur la froideur des indigènes de l'Amérique et d'un grand nombre de peuples sauvages. Mais le sauvage est froid sans être continent; et partout où une condition moins dure le rend plus propre aux plaisirs de l'amour, la licence de ses mœurs est excessive. Les indigènes de l'Amérique, suivant Robertson, n'attachent aucun prix à la chasteté des femmes. John Heckwalder dit qu'elles sont peu fécondes, et avoue que cela tient à la vie dissolue qu'elles mènent depuis qu'elles font usage des liqueurs fortes. (*Hist., mœurs et coutumes des six nations, etc.*, p. 354.)

songer le moins du monde aux conséquences de ses actes (1).

Sa conduite, observée dans les rapports de père, d'époux, d'enfant, est remplie d'actions brutales et cruelles. Abandonner l'enfant qu'on ne peut plus nourrir, le vieux parent qui ne peut plus marcher, et non-seulement les abandonner, mais les détruire, sont, d'après les récits des voyageurs, des actes ordinaires à cette époque de la vie sociale (2). Les femmes surtout y sont maltraitées. Le mot de servitude est trop doux pour rendre l'état auquel elles sont réduites : elles font à la fois l'office de servantes et de bêtes de somme. Péron, parlant de celles de la Nouvelle-Galle du sud, dit qu'on remarque en elles je ne sais quoi *d'in-*

Oisiveté. C'est de tous les vices de l'homme inculte celui qu'il a le plus de peine à vaincre. Il y tient à la fois par inclination et par préjugé. Notre vie active lui paraît basse et servile. (Franklin, *Œuvres mor.*) Il n'y a, suivant lui, de dignité que dans le repos. Aussi, lorsqu'il n'est pas engagé dans quelque entreprise de guerre ou de chasse, passe-t-il son temps dans une inaction absolue, n'enviant d'autre bien que de ne rien faire, et restant des jours entiers couché dans son hamac ou assis à terre dans une stupide immobilité, sans changer de position, sans lever les yeux de dessus la terre, sans articuler une parole. (Bouguer, *Voyage au Pérou*, p. 102.)

Imprévoyance. La famine a beau châtier la paresse du sauvage et l'avertir de la nécessité du travail, elle ne le rend ni plus actif ni plus industrieux. Il subit, sans fruit pour ses mœurs, toutes les conséquences de ses vices, et la centième expérience est aussi perdue pour lui que la première. Le sauvage, dit Robertson, ne songe à bâtir une hutte que lorsqu'il y est contraint par la rigueur du froid, et si le temps s'adoucit tandis qu'il a la main à l'œuvre, il laisse sa tâche imparfaite, sans songer que la froidure puisse jamais revenir. Lorsque le Caraïbe a dormi, il donnerait son hamac pour une bagatelle ; le soir il sacrifierait tout pour le recouvrer, et le lendemain il le donnerait encore pour rien, sans penser à ses regrets de la veille. (*Hist. d'Amér.*, liv. 4.)

Je pourrais, sur tout cela, multiplier à l'infini les citations et les exemples.

(1) « They acted from affection, as they acted from appetite, without regard to its consequences. » (*Essai on the civ. soc.*, p. 130, *Basil.*)

(2) *V.* Péron et les voyageurs qu'il cite, t. I, p. 468 de sa relation.

dégénérer l'homme physique, c'est la vue de ces individus faibles et chétifs, qui se trouvent toujours en plus ou moins grand nombre dans les pays riches et très peuplés. Mais l'existence de ces individus est peut-être ce qui montre le mieux à quel point la civilisation est favorable à l'homme physique. Tous ces êtres en effet sont autant de forces que la civilisation conserve, et qui, dans l'état sauvage, seraient voués à une inévitable destruction. Il n'y a dans cet état rigoureux que les individus nés avec une complexion très forte qui puissent se promettre de vivre. Tout le reste est condamné d'avance à périr.

Un Spartiate dirait peut-être que c'est un des mauvais effets de la civilisation de conserver ainsi des corps grêles, des avortons, des guenilles...

> Guenille si l'on veut ; ma guenille m'est chère,

répondrait-on avec Chrysale. Il n'est pas du tout essentiel d'être taillé en Hercule pour trouver la vie douce et se féliciter d'en jouir :

> Mécénas fut un galant homme.
> Il a dit quelque part : qu'on me rende impotent,
> Cul-de-jatte, goutteux, manchot ; pourvu qu'en somme
> Je vive, c'est assez ; je suis plus que content.

D'ailleurs, il n'est ni impossible, ni rare que des épaules faibles portent une forte tête, ou qu'une âme énergique loge dans un corps fluet. Or les têtes fortes et les âmes énergiques ont bien aussi leur puissance peut-être. Il y a dans la tête de Newton ou de Blaise Pascal mille fois plus de pouvoir que dans les bras d'Alcide. Permis à des sauvages de ne tenir compte que de la vigueur des reins ou de l'énergie du

jarret : les hommes cultivés savent que l'homme vaut surtout par le sentiment et l'intelligence ([1]).

Enfin la question ici n'est pas de savoir si la civilisation a tort ou raison de conserver les êtres faiblement constitués, mais bien si elle est ou n'est pas favorable à la vigueur physique. Or cela se montre avec évidence, non-seulement dans ce qu'elle ajoute à la force des hommes naturellement robustes, mais surtout dans ce qu'elle donne de vie et de santé à des corps naturellement débiles; non-seulement dans ces millions d'êtres vigoureux qu'elle fait croître, mais surtout dans cette multitude de frêles existences qu'elle conserve : c'est dans ce qui la fait accuser d'être une cause de dépérissement et de mort que je la trouve particulièrement vivifiante.

Si une vérité si simple, et pourtant si longtemps méconnue, avait besoin de nouvelles preuves, on en trouverait de frappantes dans les curieuses recherches de M. Villermé sur la population de Paris. Ce judicieux observateur nous a appris qu'à l'époque où nous vivons, la mortalité générale annuelle dans Paris n'est que d'un habitant sur trente-deux,

---

([1]) On a fait la remarque, observe un écrivain anglais, que la plupart des artistes, des poètes, des philosophes qui ont le plus honoré l'humanité étaient d'une faible complexion. Pope fut forcé par sa constitution débile de vivre constamment au foyer domestique; Pascal, Fontenelle, Samuel Johnson et beaucoup d'autres hommes d'un esprit éminent ont passé leur vie dans un état habituel de souffrance. Walter-Scott, lord Byron, autres exemples d'une haute intelligence dans un corps chétif. On serait tenté de croire que la faiblesse physique est généralement compensée par un plus grand développement des facultés intellectuelles, et par l'habitude, en quelque sorte indispensable, de la méditation. Nous sommes convaincus que cette persévérance dans l'étude qui a distingué James Watt, pendant la durée de sa longue et pénible carrière, doit être attribuée, en grande partie, à la faiblesse de son tempérament. (*Rev. brit.*, t. II, p. 217. Notice sur James Watt.)

furie. Joignez qu'elle est encore envenimée par la férocité naturelle du sauvage, passion tellement emportée, dit Robertson, qu'elle ressemble plutôt à la fureur d'instinct des animaux qu'à une passion humaine (1).

Divisés ainsi par des haines cruelles, implacables, éternelles, les hommes, dans l'état que je décris, jouissent de beaucoup moins de sécurité qu'à aucun autre âge de la civilisation. « Je suis fondé à croire, dit Cook, d'après mes propres observations et les renseignements que m'a fournis Taweiarooa, que les habitants de la Nouvelle-Zélande vivent dans une crainte perpétuelle d'être massacrés par leurs voisins. Il n'est pas de tribu qui ne croie avoir éprouvé de la part de telle autre quelque injustice ou quelque outrage dont elle est sans cesse occupée à tirer vengeance... La manière dont s'exécutent ces noirs projets est toujours la même ; on fond, de nuit, sur l'ennemi qu'on veut détruire, et s'il est surpris sans défense, on tue tout, sans distinction d'âge ni de sexe... Ce perpétuel état de guerre, ajoute Cook, et la manière destructive dont elle se fait, produisent chez ces peuples une telle habitude de circonspection, que, de nuit ou de jour, on n'y voit aucun individu qui ne soit sur ses gardes (2).

Telles sont les relations des hommes sauvages : voilà comme ils usent entre eux de leurs facultés; ils les emploient à subjuguer les femmes, à accabler la faiblesse, à se faire entre eux des guerres atroces et non interrompues.

Sous quelque point de vue donc qu'on les considère, il est visible qu'ils sont infiniment moins libres que l'homme cultivé. Ils le sont moins physiquement : ils ont moins de force corporelle, et ne sont pas capables, à beaucoup près, de tirer

(1) *Hist. d'Amér.*, liv. 4.
(2) *Troisième voyage*, t. I, p. 124.

de leurs forces le même parti. Ils le sont moins intellectuellement: ils ont incomparablement moins d'esprit, d'industrie, de connaissances de toute espèce. Ils le sont moins moralement : ils n'ont, sous aucun rapport, aussi bien appris à régler leurs sentiments et leurs actions. Ils le sont moins, en un mot, dans toute leur manière d'être : ils sont exposés à une multitude de privations, de misères, d'infirmités, de violences dont l'homme civil sait se préserver par un usage plus étendu, plus juste et plus raisonnable de ses facultés. Voyez le sauvage dans les situations les plus ordinaires de sa vie, en proie à la famine que lui font souffrir son ignorance et sa paresse, dans l'état d'immobilité stupide où le retient son inertie, au sein de l'ivresse brutale où l'a plongé son intempérance, environné des périls qu'il a provoqués par ses fureurs; et vous reconnaîtrez qu'à aucun autre âge de la vie sociale l'homme ne fait de ses forces un usage aussi borné, aussi stérile, aussi violent, aussi dommageable, et que, par conséquent, à aucun autre âge il ne jouit d'aussi peu de liberté (1).

Cependant, si l'on ne trouve pas la liberté dans l'état sauvage, on y en découvre les éléments; on y aperçoit quelques

(1) « Sauvage! Qu'est-ce que ce mot-là? demande un de nos écrivains qui me paraît avoir caractérisé avec autant de justesse que d'énergie les côtés les plus repoussants de cet état. Sauvage, c'est-à-dire un milieu idiot et sanglant entre l'homme et la bête féroce; sauvage depuis le commencement jusqu'à la fin du monde; toujours la même créature informe, accroupie sur le bord de cette mer dont elle ne sait pas l'étendue; regardant sans les voir les étoiles du ciel; abandonnée aux plus vils appétits de la bête; sans pitié, sans cœur, sans amitié, sans amour; servi par son ignoble famille à genoux devant lui, et troquant contre une bouteille de rhum son enfant ou son père..... Mais à quoi bon visiter ces créations immondes? A quoi bon se fatiguer l'âme et le regard à contempler ces hébétements, sourires sans intelligence,

commencements d'industrie, de morale, de justice. L'homme n'y est pas exclusivement occupé à détruire; il s'y livre aussi quelquefois au travail paisible et productif; il construit une hutte; il la meuble de quelques ustensiles informes; il cultive quelquefois le sol qui l'entoure immédiatement; il échange contre des denrées, des outils, des ornements, la dépouille des animaux qu'il a pris à la chasse. Qu'il porte davantage son activité dans ces directions; que l'agriculture, le commerce, les arts, deviennent ses principaux moyens d'existence, et nous verrons croître insensiblement sa liberté. Sa nouvelle manière de vivre exigeant plus de réflexion et d'étude, son esprit deviendra plus inventif; ses exercices étant plus modérés, son inertie sera moins profonde; sa subsistance étant plus assurée, il mangera avec plus de modération; la vie lui devenant plus facile, il aura moins de sujets de dispute, il menacera moins ses voisins, et en sera moins menacé; finalement l'usage de ses forces s'étendant et devenant par degrés moins préjudiciable, sa liberté croîtra dans la même proportion.

Il suffit donc que l'homme sauvage fasse, à quelques égards, de ses forces un usage utile et non offensif, pour qu'on découvre les premiers éléments de la liberté dans sa manière de vivre. J'ai dit qu'elle existait en germe dans le peu d'industrie qu'il possède : elle existe aussi dans son impatience de toute suprématie factice, de toute injuste domination. Le sauvage se soumet volontiers au chef qu'il a choisi pour le conduire à la guerre ou pour diriger les chasses entreprises en commun; mais il ne supporterait pas, en général, qu'un de ses pareils voulût s'arroger quelque autorité

---

vagues paroles, vagues regards, ventres creux, dents noires, ongles sanglants?.... (M. J. Janin, *Sur le voyage de M. J. Arago autour du monde.*)

sur sa personne, et entreprendre de soumettre sa conduite à ses directions. Comme cet âge est celui où il y a le moins de sûreté, il est naturellement celui où l'homme est le plus disposé à la résistance, où il se montre le plus farouche, le plus ennemi de toute sujétion. Cette passion d'indépendance individuelle, cette *personnalité* du sauvage est un de ses plus énergiques sentiments, au moins dans les bonnes races; elle le rend capable d'actions héroïques; elle l'arme d'une patience invincible au sein des tourments. Il n'est pas de torture qu'un prisonnier sauvage ne supporte, plutôt que de s'avouer vaincu; et ce n'est pas seulement un courage passif que cette vertu lui inspire, elle lui donne quelquefois autant de valeur que de résolution. La guerre d'indépendance que les Araucans soutinrent contre les Espagnols, dit l'historien Molina, est comparable à tout ce qu'offrent de plus admirable, dans ce genre, les histoires anciennes et modernes de l'Europe. « Lorsque les Américains, dit Robertson, virent que les Espagnols les traitaient en esclaves, un grand nombre d'entre eux moururent de douleur ou se tuèrent de désespoir (1). »

La suite de nos recherches va nous apprendre comment ce sentiment se modifie dans les âges subséquents de la société, et en général comment se développent les germes de liberté que nous venons d'apercevoir dans la vie sauvage.

---

(1) *Hist. d'Amér.*, liv. 4.

CHAPITRE III.

LIBERTÉ COMPATIBLE AVEC LE DEGRÉ DE CULTURE DES PEUPLES NOMADES (1).

—

Dans le précédent chapitre, nous avons vu Rousseau faire de la liberté un attribut distinctif des peuples sauvages : dans celui-ci, nous allons voir d'autres écrivains la considérer, à leur tour, comme un apanage des peuples nomades. « Ces peuples, dit Montesquieu, jouissent d'une grande liberté; car, comme ils ne cultivent point la terre, ils n'y sont point attachés : ils sont errants, vagabonds; et si un chef leur voulait ôter la liberté, ils l'iraient d'abord chercher chez un autre, ou se retireraient dans les bois pour y vivre avec leur famille (2). »

Voilà donc que les peuples nomades sont libres, suivant Montesquieu, parce qu'ils peuvent se retirer dans les bois; comme les peuples sauvages sont libres, suivant Rousseau, parceque, si on les chasse d'un arbre, ils peuvent se réfugier au pied d'un autre. Il y a, comme on voit, beaucoup d'analogie dans les idées que ces deux grands écrivains paraissent se faire ici de la liberté.

A la vérité, ce que Montesquieu dit en cet endroit ne l'empêche pas de reconnaître, quelques pages plus loin, que les

(1) Quoiqu'on se serve de ce mot pour désigner indistinctement tous les peuples sans établissement fixe, il s'applique particulièrement aux peuples pasteurs, comme son étymologie l'indique, et c'est dans cette acception restreinte qu'il est pris ici.

(2) *Esp. des lois*, liv. 18, ch. 14.

peuples nomades de la grande Tartarie sont dans l'esclavage politique (1). Mais aussi déclare-t-il les Tartares *le peuple le plus singulier de la terre* (ce sont ses expressions). « Ces gens là, dit-il, n'ont point de villes; il n'ont point de forêts, ils ont peu de marais; leurs rivières sont presque toujours glacées; ils habitent une plaine immense, ils ont des paturages et des troupeaux, et par conséquent des biens, et ils n'ont aucune espèce de retraite (2). » Or, l'important, pour être libre c'est de savoir où se réfugier, où fuir; c'est à pouvoir fuir que la liberté consiste; et la règle générale, c'est qu'on est d'autant plus libre qu'on peut se sauver plus aisément, qu'on est moins chargé de biens, qu'on ne tient point à la terre, qu'on ne la cultive point, qu'on n'a ni feu ni lieu, qu'on vit de pillage et de vol au sein d'une vie errrante et vagabonde.

Ces préjugés étaient ceux du temps où Montesquieu a écrit; et si un esprit aussi éminent n'a pas su s'en défendre, on sent qu'il ne faut pas demander des idées plus justes à des écrivains d'un ordre moins élevé. J'ai cité Raynal à côté de l'auteur d'*Émile*: je peux faire parler Mably après l'auteur de l'*Esprit des lois*. « On jugera sans peine, dit Mably, parlant des Francs, tandis qu'il erraient encore à la suite de leurs troupeaux dans les forêts de la Germanie, on jugera sans peine *qu'ils devaient être souverainement libres*. » Et veut-on savoir pour qu'elle raison on en pourra porter ce jugement, d'après Mably? c'est qu'ils étaient un peuple *fier, brutal, sans patrie, sans lois, ne vivant que de rapine* (3).

Assurément, voilà de singulières manières d'entendre la

---

(1) *Esp. des lois*, liv. 18, ch. 19.
(2) *Ibid.*
(3) *Observ. sur l'hist. de France*, t. I, p. 138; in-12, 1782.

liberté. Un peuple est libre parce qu'il ne sait pas cultiver la terre, qu'il ne produit rien, qu'il ne possède rien, que rien ne l'empêche de fuir, qu'il ne vit que de pillage; parce qu'il est à la fois ignorant, brutal, intempérant, emporté, voleur. N'est-il pas étrange de voir des hommes comme Montesquieu, et même comme Mably, faire de la liberté l'apanage de mœurs pareilles ?

Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit précédemment de cette triste faculté de fuir, qui est le partage commun de tous les peuples errants et misérables, et dans laquelle on a voulu placer la liberté. La liberté ne consiste pas à pouvoir fuir quand on voudrait rester; mais à pouvoir rester ou partir, suivant qu'on le désire. Le nomade qu'on oblige de lever sa tente et d'abandonner ses pâturages, n'est pas plus libre que le sauvage qu'on expulse de sa cabane et de ses terres à gibier. Montesquieu l'a si bien senti, qu'il trouve les Tartares, tout misérables qu'ils sont, trop riches encore pour être libres; et il présente le peu de ressources qu'ils possèdent comme une des causes de leur assujétissement. Il ne voit pas que, ne possédassent-ils rien, on leur ferait encore violence en les forçant à fuir contre leur juste volonté, et que, par conséquent, il ne suffit, en aucun cas, de pouvoir fuir pour être libre. La servitude, d'ailleurs, n'est pas de ces maux auxquels on peut se dérober en fuyant; elle est étroitement liée à la faiblesse, à l'ignorance, aux vices, aux injustices des hommes; et un peuple grossier et vicieux aurait beau changer de place, il la retrouverait partout où il irait s'établir.

Je dois remarquer, à ce sujet, combien est outré ce que dit Montesquieu de l'influence qu'exercent sur la liberté le climat, le sol et d'autres circonstances extérieures. Autant j'aime qu'il parle de la longue chevelure des rois francs, à

propos de la nature du terrain [1], que de le voir expliquer la servitude de l'Asie par la neige qui manque à ses montagnes [2], ou la liberté des anciens Athéniens par la stérilité du sol de l'Attique [3].

Il peut y avoir sûrement dans la constitution physique du pays qu'habitent les Tartares des obstacles assez forts à l'exercice des arts sur lesquels se fonde l'existence des peuples civilisés. Il est possible que le sol s'y refuse d'une manière plus ou moins absolue aux travaux de l'agriculture; que la fabrication, l'industrie des transports ou telle autre, ne pussent que difficilement y faire des progrès; que les sciences qui se rapportent à l'exercice de ces arts y soient, par cela même, impossibles; que la grossièreté et la violence des mœurs y répondent à la barbarie forcée des esprits. Il est possible, en un mot, que la nature du pays s'oppose plus ou moins à tous ces développements qui permettent à un peuple de disposer avec facilité et avec étendue de ses forces, et qui constituent proprement la liberté.

Cependant, avouons que les Tartares ne sont pas esclaves, comme le dit Montesquieu, parce qu'*ils n'ont point de villes, point de forêts, peu de marais;* et qu'il n'est ville, forêts ni marais, qui pussent faire un peuple libre d'un peuple inculte comme les Tartares.

Avouons aussi que les peuples pasteurs ne sont pas libres parce qu'ils sont *errants et vagabonds:* lorsque la faim, le froid, les maladies et la guerre, plus meurtrière encore, vinrent assaillir dans leur migration les Calmoucks partis

---

(1) *Esp. des lois*, liv. 18 : *Des lois dans les rapports qu'elles ont avec la nature du terrain.* — Chap. 18 du même livre : *De la longue chevelure des rois francs.*

(2) Liv. 17, ch. 6.

(3) Liv. 18, ch. 1.

des bords du Volga pour aller former un nouvel établissement à la Chine, le grand nombre de ceux qui succombèrent ne trouvaient probablement pas que la vie *errante*, fût très favorable à la liberté (1).

Les peuples nomades ne sont pas libres davantage, parce qu'ils sont *ignorants* : l'ignorant ne sait point tirer parti de ses forces, et c'est mal prouver la liberté d'un homme que de dire qu'il est incapable de faire aucun usage de ses facultés.

Ils ne le sont pas non plus, parce qu'ils sont *intempérants*: l'intempérance, qui use et déprave nos organes, est sûrement un mauvais moyen d'en faciliter le jeu, d'en étendre et d'en affermir l'exercice.

Ils ne le sont pas non plus, parce qu'ils sont *fiers et brutaux*: la brutalité du nomade, si elle le rend quelquefois impatient de la domination, le dispose habituellement à la violence, et la violence est très assurément un mauvais moyen de liberté.

Ils ne le sont pas, enfin, parce qu'ils ne cultivent point la terre, qu'ils ne produisent rien, et ne vivent que de proie : tout peuple pillard est menacé de pillage. Montesquieu, parlant des ravages que les hordes errantes de la Germanie venaient exercer dans l'empire romain, dit que les *destructeurs* étaient sans cesse *détruits* (2) : leur destruction était donc la conséquence naturelle de leur manière de vivre. Ce résultat n'indique pas qu'elle fût très favorable à leur liberté.

Ainsi, tout ce que disent Montesquieu et Mably pour établir que les peuples nomades sont libres, prouve tout au contraire qu'ils ne le sont pas. Des hommes qui ne cultivent pas la terre, qui n'exercent aucun art, qui sont ignorants, débauchés,

---

(1) *V.* le *Voyage de Benj. Bergmann chez les Calmoucks.*
(2) *Esp. des lois*, liv. 18, ch. 4.

violents, ne sauraient être des hommes libres. Il ne peut y avoir de liberté véritable qu'au sein des pays où l'on possède de l'industrie et des lumières, et où l'on sait plier ses forces aux règles de la morale et de la sociabilité.

Si, prenant ainsi la liberté dans son acception véritable, je veux chercher maintenant qu'elle est celle dont jouissent les peuples pasteurs, je serai conduit à reconnaître qu'ils sont un peu plus libres que les nations sauvages. En effet, leur esprit ne se meut pas dans un cercle aussi étroit; ils savent faire un usage un peu plus étendu de leurs facultés naturelles; ils savent mieux se nourrir, s'abriter, se vêtir; leur nourriture est à la fois plus saine, plus abondante et moins précaire; leurs vêtements sont aussi meilleurs, et on n'en voit pas d'absolument nus; enfin la tente du nomade, toute grossière qu'elle est, vaut pourtant mieux que la hutte du sauvage.

J'ai dit qu'on apercevait quelquefois chez les peuples chasseurs de faibles commencements d'agriculture; on les retrouve avec un peu plus d'extension chez certains peuples pasteurs. Ces peuples commencent à faire usage des métaux; ils ont subjugué plusieurs espèces d'animaux, et les ont pliés à diverses sortes de services. Leur industrie manufacturière est un peu plus avancée que celle des peuples chasseurs et pêcheurs : ils construisent des chariots; ils fabriquent de meilleures armes, ils foulent le feutre, filent la laine, tissent quelques grossières étoffes. Ils ont aussi sur le commerce, les échanges, le calcul, des notions plus étendues que les sauvages. Enfin, comme ils sont en général plus industrieux, ils ne se trouvent pas sous le joug de nécessités aussi cruelles : ils ne tuent point, par exemple, une partie de leurs enfants, faute de pouvoir les nourrir tous; si une mère vient à mourir pendant la durée de l'allaitement, ils ne se croient pas obligés

d'étouffer sur son sein le fruit de ses entrailles ; enfin, comme ils possèdent quelques moyens de transport, ils peuvent, dans leurs fréquentes émigrations, emporter avec eux leurs vieux parents, et il ne paraît pas qu'ils soient jamais réduits à regarder le parricide comme un bon office ([1]).

Les peuples nomades savent donc faire de leurs facultés un usage un peu plus étendu que les peuples sauvages. D'une autre part, ils savent en faire vis-à-vis d'eux-mêmes un usage un peu mieux réglé : habituellement moins affamés, ils ne mangent pas, dans l'occasion, avec le même excès d'intempérance ; leur ivresse a peut-être quelque chose de moins brutal ; leurs fatigues étant moins outrées, ils sont moins enclins à la paresse ; leur repos n'offre pas le même caractère d'apathie et de stupidité. Ils sont donc en général plus dispos, plus maîtres d'eux-mêmes ; et, sous ce second point de vue, ils peuvent user de leur forces avec plus de liberté.

Enfin, les peuples nomades commencent à mettre quelque calcul dans leurs relations avec les autres hommes, et, sous ce rapport encore, ils sont supérieurs aux peuples chasseurs. Le sauvage ne faisait la guerre que pour exterminer ses ennemis : le nomade ne se propose pas toujours de les détruire ; il est capable de concevoir la pensée de les asservir, et ceci même, chose singulière ! est un progrès vers la liberté. L'intérêt, qui, à cet âge de la civilisation, persuade déjà à l'homme de ne plus massacrer ses prisonniers, lui persuadera plus tard de ne plus faire la guerre, et donnera par degrés une tendance moins violente et moins destruc-

---

([1]) *V.* dans Péron, t. I, p. 468 et suiv., combien ces excès sont fréquents dans la vie sauvage. Ils ne sont plus tolérés dans la vie nomade : « *Numerum liberorum finire, aut quemquam ex agnatis necare flagitium habetur.* » (Tac., *Mœurs des Germ.*, c. 19.)

tive à son activité. On est donc déjà plus près d'être libre. On est même déjà plus libre par le fait : comme le meurtre et la dévastation ne sont plus l'unique fin de la guerre, elle ne se fait peut-être pas avec le même degré d'exaltation et de fureur ; elle n'excite pas des ressentiments aussi violents, aussi implacables : c'est dans la vie nomade que commence à s'introduire l'usage des compositions, qui permet d'entrevoir un terme aux dissensions et aux guerres particulières. Il y a donc un peu plus de sécurité. La liberté souffre moins aussi des suites immédiates de la guerre ; car, quels que soient les malheurs de la servitude, il vaut mieux encore être pris pour être réduit en esclavage, que d'être pris pour être attaché à un épieu, mutilé, déchiré, brûlé, dévoré, et un esclave a beau être esclave, il est pourtant plus libre qu'un homme mort.

Soit donc que l'on considère les peuples nomades dans leurs relations avec les choses, avec eux-mêmes, avec leurs semblables, on trouve qu'ils font de leurs facultés un usage un peu moins borné, moins stupide, moins déréglé, moins violent que les peuples sauvages, et qu'en conséquence ils jouissent, sous tous ces rapports, d'un peu plus de liberté.

Cependant, ces progrès sont loin encore d'être très sensibles ; et, quand je dis qu'ils font de leurs forces un usage un peu moins aveugle et moins emporté, je ne prétends pas dire assurément qu'ils s'en servent d'une manière bien éclairée et bien morale. Quoique logés, nourris, vêtus un peu moins misérablement que les peuples chasseurs, ils ne savent pourtant encore pourvoir que très imparfaitement aux premières nécessités de la vie physique. Les anciens Scythes,

suivant Justin ([1]), n'avaient pour tout logement que des chariots couverts de peaux. C'est encore là l'unique abri des peuples tartares. Les Germains ne savaient employer dans la construction de leurs habitations ni la pierre, ni la brique, ni le ciment, ni la chaux : leurs demeures n'étaient que des huttes basses et grossières, construites en bois non façonné, couvertes de chaume, et percées à leur sommité pour laisser à la fumée un libre passage. Quelquefois même ils n'avaient pour asile que des souterrains obscurs, qu'ils recouvraient d'une couche épaisse de fumier ([2]).

Le vêtement des peuples pasteurs est encore plus grossier que leurs demeures. S'ils ne sont pas dans un état d'absolue nudité, comme plusieurs peuples sauvages, ils sont en général découverts de plus de la moitié du corps. Tacite et César s'accordent à dire que les Germains n'avaient, pour se défendre contre la rigueur du froid, qu'un léger manteau formé de la peau de quelque animal, qu'ils fixaient sur les épaules avec une agrafe et plus souvent avec une épine, et qui laissait la plus grande partie de leur corps à nu ([3]). La tunique que joignaient à ce vêtement la plupart des femmes germaines n'était qu'une espèce de sac de toile grossière, qui ne leur voilait ni les jambes, ni les bras, et qui laissait à découvert tout le haut de leur poitrine ([4]).

Les nations pastorales trouvent un aliment sain et substantiel dans le lait et la chair des troupeaux dont elles font leur principale nourriture; mais plus cette nourriture est aisée à obtenir, plus la population s'élève rapidement au niveau de ce faible moyen de subsistance, et, quand elles ont

---

(1) Liv. 2, ch. 2.
(2) Tac., *Mœurs des Germ.*, c. 16.
(3) *Ibid.*, c. 17. — *Guerre des Gaules*, l. 6.
(4) *Id.*, *ibid.*

épuisé cette ressource, elles ne savent y suppléer que fort imparfaitement : elles ne tirent presque rien du sol par la culture. Outre que les pays qu'elles habitent y sont généralement peu propres, elles sont encore plus détournées de s'y livrer par la férocité de leurs mœurs que par l'aridité du sol. Les Usbecks de la Grande-Bucharie, dit l'auteur de l'*Histoire généalogique des Tartares*, ne sont excités ni par la fécondité singulière de leur pays, ni par la prospérité de ceux qui le cultivent, à se livrer aux arts paisibles de l'agriculture et du commerce (1). Les Germains, au rapport de Tacite, ne répondaient guère mieux à la fertilité de leur contrée : ils ne lui faisaient produire que très peu de blé (2), et tous les fruits qu'ils mangeaient étaient sauvages (3).

D'ailleurs, la paresse et la grossièreté des peuples pasteurs ne sont pas la seule cause qui arrête les progrès de leur agriculture ; elle est encore arrêtée par leurs continuels déplacements, qui ne leur permettent de faire aucune accumulation, de donner aucune suite à leurs travaux ; elle l'est surtout par leurs éternelles déprédations, qui ne laissent au laboureur aucun espoir de recueillir le fruit de ses peines (4) ; elle l'est enfin par les précautions mêmes qu'ils prennent

(1) Tome II, p. 435.
(2) *Mœurs des Germ.*, ch. 26.
(3) *Ibid.*, ch. 23 et 26.
(4) « C'est moins la richesse du sol qu'un certain degré de sécurité, observe judicieusement Malthus, qui peut encourager un peuple à passer de la vie pastorale à la vie agricole. Lorsque cette sécurité n'existe point, le cultivateur sédentaire est plus exposé aux vicissitudes de la fortune que celui qui mène une vie errante et emmène avec lui toute sa propriété. Sous le gouvernement des Turcs, à la fois faible et oppressif, il n'est pas rare de voir les paysans abandonner leurs villages pour embrasser la vie pastorale, dans l'espérance d'échapper plus aisément au pillage de leurs maîtres et à celui de leurs voisins. (*Essai sur le principe de la pop.*, t. I, p. 177.)

quelquefois pour empêcher qu'elle ne fasse trop de progrès, qu'elle n'adoucisse leurs mœurs, et ne finisse par les dégoûter du brigandage. C'est dans cet esprit que les Germains faisaient tous les ans un nouveau partage du sol (1). Ils craignaient, dit César, que les charmes de la propriété ne leur fissent enfin quitter la guerre et les armes pour les douces occupations de la culture (2).

En somme, les peuples, à ce second âge de la civilisation, n'exécutent encore que des travaux singulièrement grossiers. Pour se faire une idée de l'imperfection de leurs arts, il suffit de dire qu'ils ignorent l'écriture (3), et qu'en général la monnaie manque à leurs échanges, et le fer à leur industrie (4). Aussi sont-ils excessivement misérables. Le commun des Bedouins, dit M. de Volney, vit dans un état habituel de misère et de famine. La frugalité des Arabes, ajoute-t-il, n'est pas une vertu de choix; elle leur est commandée par la nécessité des circonstances où ils se trouvent (5). Les Calmouks, suivant Pallas, mouraient de faim au sein des steppes fertiles du Volga; les hommes des dernières classes y étaient plongés dans la plus profonde misère. Ils étaient habituellement réduits à faire usage de toutes les espèces d'animaux, de plantes et de racines qui pouvaient leur fournir quelque aliment : des chevaux usés ou blessés, des bêtes mortes de maladie, pourvu qu'elles n'eussent succombé à aucune maladie contagieuse, étaient pour eux un véritable régal. Ils allaient jusqu'à manger des animaux tombés en pu-

---

(1) *Arva per annos mutant....* Tacite, *Mœurs des Germ.*, c. 26.

(2) *De Bello gall.*, liv. 6, ch. 21.

(3) *Litterarum secreta viri pariter ac feminæ ignorant.* Tacite, *Mœurs des Germ.*, ch. 19.

(4) *Ibid.*, ch. 5 et 6.

(5) *Voyage en Syrie*, t. I, p. 339.

tréfaction ; et telle était la détresse des plus misérables, qu'ils étaient quelquefois réduits, pour tromper leur faim, à dévorer la fiente des bestiaux ([1]).

Si les peuples nomades pourvoient encore si mal à leurs besoins, ils ne savent guère mieux régler leurs appétits, et la grossièreté de leur industrie se reproduit dans leur morale. Privés de tous les arts qui pourraient occuper leurs loisirs, ils passent à manger ou à dormir le temps que ne remplissent pas les exercices violents de la guerre ou de la chasse ; des esclaves gardent leurs troupeaux, leurs femmes vaquent aux travaux domestiques, et ils se reposent. Plus est profonde leur oisiveté, plus ils ont besoin d'émotions fortes pour sortir de leur engourdissement, et c'est de leur indolence même que naissent leurs passions les plus fougueuses ([2]). Ils se livrent sans aucune mesure aux excès de la boisson et du jeu. Les Germains avaient un goût si effréné pour les liqueurs enivrantes, qu'il était aussi facile, au rapport de Tacite, de les détruire par la boisson que par la guerre ([3]). Ils mettaient leur gloire à rester des jours entiers à table, et l'ivresse où ils se plongeaient était si brutale, qu'il était rare de ne pas voir ces parties de débauche finir par des rixes sanglantes ([4]). Tel était enfin le bonheur qu'ils trouvaient à satisfaire leur passion pour les liqueurs fermentées, qu'ils n'en voyaient pas

---

([1]) Pallas, *Voyage en Russie*, t. III, p. 272 à 274.

([2]) Il n'y a point à cet égard, dans leurs mœurs, la contradiction que croit y remarquer Tacite (*Mœurs des Germains*, ch. 15). L'indolence et l'impétuosité des Germains étaient deux excès qui naissent l'un de l'autre, et qui tenaient tous deux à la manière de vivre de ces peuples.

([3]) *Ibid*, ch. 23.

([4]) *Ibid.*, ch. 22.

de plus doux à promettre à leurs guerriers après une mort glorieuse; et plusieurs de leurs tribus avaient imaginé une sorte de paradis grossier où les héros devaient s'enivrer durant la vie éternelle ([1]).

Un seul trait suffit pour montrer avec quel emportement ils se livraient au jeu. Quand ils avaient tout perdu, ils se jouaient eux-mêmes, dit Tacite; et ces caractères indomptables, qui ne pouvaient souffrir aucun frein, même à leurs violences, mettaient leur liberté et leur personne au hasard d'un coup de dé ([2]).

Les peuples nomades, quoique moins malheureux que les sauvages, semblent être encore beaucoup trop exposés à la misère pour être très enclins aux plaisirs de l'amour; cependant, il s'en faut qu'ils aient, à cet égard, des mœurs sévères, et même qu'ils soient capables d'imposer quelque gêne à leurs désirs. Au nombre des causes les plus fréquentes de leurs querelles, on peut placer les enlèvements de femmes. Ils en épousent ordinairement plusieurs, et s'entourent, quand ils le peuvent, d'un nombre illimité de concubines. Tacite, en disant que les Germains se contentaient d'une seule femme, observe qu'ils étaient les seuls barbares qui montrassent à cet égard tant de retenue ([3]). Encore l'exception chez eux n'était-elle pas générale, ni peut-être bien relle; et des écrivains judicieux ont pensé que, dans son éloge de la continence des Germains, Tacite s'était un peu laissé aller au noble plaisir d'opposer la pureté de pâtres grossiers aux mœurs dissolues des dames romaines ([4]).

([1]) *L'Edda*, fab. 20, trad. par Mallet, *Introd. à l'histoire de Danemarck*.

([2]) *Mœurs des Germains*, ch. 24.

([3]) *Ibid.*, ch. 18.

([4]) Gibb., t. II, p. 76. — Voltaire, *Essai sur les mœurs*, t. I, p. 218.

On retrouve donc dans les habitudes privées des peuples pasteurs la plupart des vices des nations sauvages; et, bien que ces vices n'aient peut-être pas chez eux le même degré de violence et de brutalité, il n'est pas douteux que leurs facultés n'en soient fort altérées, et que leur liberté n'en reçoive de graves atteintes.

Ajoutons ici que leur liberté n'a pas moins à souffrir des excès auxquels ils se livrent les uns envers les autres, que de ceux où ils tombent à l'égard d'eux-mêmes. Leur vie, dans les relations de peuple à peuple, n'est qu'un tissu d'horribles violences, et l'usage qu'ils font de leurs forces dans l'intérieur de chaque tribu n'est pas, à beaucoup d'égards, plus modéré.

Quoique les femmes, parmi eux, ne soient pas traitées avec le même degré de mépris et de dureté que chez les peuples sauvages, elles s'y trouvent encore dans un profond état de dépendance et d'avilissement. Tandis que leurs maris peuvent avoir plusieurs épouses et faire des concubines de toutes leurs captives, la moindre infidélité de leur part les exposerait à des châtiments rigoureux. C'est sur elles que pèsent tous les travaux de la vie domestique : elles dressent les tentes, fabriquent le feutre qui doit les couvrir, préparent les fourrures qui serviront de manteaux à leurs maris, apprêtent leur repas, le leur servent, et ne sont pas admises à le par-

« Tacite, dit Voltaire, loue les mœurs des Germains, comme Horace chantait celle des barbares, nommés Gètes. L'un et l'autre ignoraient ce qu'ils louaient, et voulait seulement faire la satire de Rome. Le même Tacite, au milieu de ses éloges, avoue que les Germains aimaient mieux vivre de rapines que de cultiver la terre, et qu'après avoir pillé leurs voisins, ils passaient leurs temps à manger et à dormir. C'est la vie des voleurs de grand chemin d'aujourd'hui et des coupeurs de bourse. Et voilà ce que Tacite a le front de louer!.. »

tager, font à tous égards l'office d'esclaves, sont enfin soumises, ainsi que leurs enfants, à une autorité qui ne connaît point de limites, et dont le mari abuse quelquefois jusqu'à vendre comme esclaves la mère et les enfants ([1]).

Ici, comme je l'ai dit, les prisonniers ne sont pas toujours massacrés, mais ils sont alors asservis, et ce n'est pas, quoi qu'on en ait dit, une douce destinée que d'être l'esclave d'un Maure, d'un Arabe, d'un Tartare. Fergusson cite le propos d'un Grec qui aimait mieux, disait-il, être esclave des Scythes que citoyen de Rome ([2]). Ce Grec faisait de Rome une satyre trop forte. Je ne crois pas que le sort des Romains ait jamais été bien digne d'envie; mais il y avait sûrement encore assez loin de la condition d'un citoyen romain à celle de l'esclave d'un barbare. Tacite, qui s'efforce d'atténuer les maux que souffraient chez les Germains les hommes enchaînés à la glèbe, reconnaît pourtant que leurs maîtres, dans un accès de colère, pouvaient impunément leur ôter la vie ([3]).

Voilà donc chez les peuples pasteurs plusieurs classes de personnes, les femmes, les enfants, les esclaves, qui vivent sous l'empire absolu de la violence et de la force. Le guerrier lui-même n'y est pas à l'abri de toute sujétion. Ses terreurs superstitieuses le livrent sans défense au despotisme de ses prêtres; et, d'une autre part, la nécessité de la discipline, au sein des guerres éternelles où il est engagé, le force à se soumettre presque aveuglément à la volonté de ses généraux.

([1]) Malthus, *Essai sur le principe de la population*, t. I, p. 175 de la trad. — Chez les Barbares, dit Aristote, la femme et l'esclave sont confondus dans la même classe (*Polit.*, liv. I, ch. I, § 5). Chacun, maître absolu de ses fils de ses femmes, leur donne à tous des lois... (*Homère, cité par Aristote, ib.*, § 7, *trad. de M. Thurot*).

([2]) Fergusson, *Essai sur l'hist. de la soc. civ.*, p. 161 ; édition de Bâle, angl.

([3]) *Mœurs des Germ.*, ch. 25.

Le Germain, qui ne voulait plier sous aucune espèce de justice humaine, se laissait patiemment battre de verges par le ministre du dieu des batailles (1). Le Tartare, qui ne reconnaît habituellement aucune espèce d'autorité, jure, lorsqu'il s'unit à son kan pour quelque expédition militaire, d'aller partout où il l'enverra, d'arriver sitôt qu'il l'appellera, de tuer quiconque il lui désignera, de considérer dorénavant sa parole comme une épée (2) : il ne met plus de bornes à sa dépendance.

Enfin, tandis que dans l'intérieur du camp tout le monde subit quelque espèce de sujétion arbitraire, la horde tout entière est dans un péril continuel d'être assaillie, pillée, asservie. C'est la suite toute naturelle des violences qu'elle ne cesse de commettre, de l'état permanent d'hostilité dans lequel elle vit avec d'autres tribus. L'homme, à cet âge de la société, n'est encore qu'un animal de proie; les nations ne sont que des bandes de voleurs. L'universelle occupation est de chercher où l'on pourra trouver du butin à faire, et d'aviser par quel moyen on parviendra le plus sûrement à s'en saisir (3).

Fergusson veut que la liberté ne soit pas incompatible avec un tel ordre de choses. « Dans les âges de barbarie, dit-il, les hommes ne manquent de sûreté ni pour leurs personnes ni pour leurs biens. Chacun, il est vrai, a des ennemis; mais chacun aussi a des amis; et si l'on court le risque d'être attaqué, on est sûr d'être secouru (4). »

Ce raisonnement est un pur sophisme. Il est véritablement

---

(1) *Mœurs des Germ.*, chap. 7.
(2) Fergusson, *Hist. de la soc. civ.*, p. 156.
(3) *Ibid.*, p. 150 et 151.
(4) Fergusson, p. 162, « In the rude ages, the persons and properties of individuals are secure; because each has a friend, as well as

insensé de placer ainsi la sécurité au sein de la guerre et des alarmes; autant vaudrait dire que, sur un champ de bataille, il y a aussi de la sûreté pour les personnes et pour les biens. En effet, si on a les ennemis en face, n'est-on pas entouré de ses amis, et si l'attaque est imminente, la défense n'est-elle pas assurée? Cependant qui oserait dire qu'on est en sûreté sur un champ de bataille? Eh bien! on ne l'est pas davantage dans l'état social que je décris. La terre, à cet âge de la civilisation, n'est qu'un vaste champ de guerre où les hommes sont perpétuellement aux prises, où chacun est, tour à tour, assaillant ou assailli, pillard ou pillé, massacreur ou massacré, maître ou esclave. Il n'y a pas de sûreté en Arabie, même pour les pasteurs arabes (¹). Les Tartares s'entre-exterminent au sein de leurs déserts; les Germains, les Normands, toutes les hordes de barbares qui, à différentes époques, se sont précipitées du nord de l'Europe sur le midi, ne jouissaient d'aucune sûreté dans le cours de leurs déprédations et de leurs ravages: les destructeurs, comme dit Montesquieu, étaient perpétuellement détruits.

Bien donc que les peuples pasteurs, considérés dans leurs travaux industriels, et dans leur morale personnelle et sociale, soient un peu plus avancés que les peuples chasseurs, il est certain que, sous tous ces rapports, ils font encore un usage très grossier et très violent de leurs facultés, et qu'à cet âge de la vie civile, par conséquent, l'homme ne peut encore jouir que d'une liberté fort imparfaite.

---

an ennemy; and if the one is dispose to molest, the other is ready to protect. »

(¹) *V.* la peinture animée que Gibbon, t. X de son histoire, fait des dissensions furieuses et interminables des Arabes bédouins.

Je dois ajouter que le principe des violences et de la brutalité des peuples pasteurs est dans la manière même dont ils pourvoient à leurs besoins, dans leur état de nations pastorales. Quoique la terre, dans ce nouvel état, puisse nourrir un peu plus d'habitants que sous le régime économique des peuples chasseurs, la quantité d'aliments qu'elle peut produire est encore excessivement bornée, et les hommes, comme au premier âge de la civilisation, sont invinciblement entraînés à lutter pour leur subsistance.

La vie pastorale a ceci de particulier qu'elle est de tous les modes d'existence celui où l'homme obtient avec plus de facilité les ressources propres à chaque manière de vivre. Le chasseur ne trouve et n'atteint ordinairement sa proie qu'avec beaucoup d'efforts; l'agriculteur ne féconde son champ qu'avec de grandes peines : le pasteur, au contraire, recueille presque sans fatigue ce que peuvent lui donner ses pâturages et ses troupeaux. Cette manière de vivre est donc celle où doit se produire et se renouveler le plus facilement, non pas une population très forte, mais une population supérieure aux moyens d'exister, une population *excédante* (1). Par conséquent, elle est celle où la population doit sentir le plus souvent le besoin de sortir du pays, de former des entreprises guerrières. D'autres causes encore fomentent en elle cet esprit de conquête et d'émigration : le genre d'industrie sur lequel est fondée sa subsistance se concilie très bien avec les nécessités de la vie militaire; ses troupeaux, qui lui servent d'aliment, lui servent aussi de véhicule; elle se transporte

(1) Ce sont deux choses fort différentes, comme le fait très bien voir Malthus. Il peut y avoir excès de population dans les pays les moins peuplés : il suffit pour cela qu'il y ait plus d'hommes que de vivres.

par le même moyen qu'elle se nourrit, et le principe de ses entreprises est dans la même source que celui de sa vie; d'ailleurs elle est toujours assemblée, elle est armée, elle est désœuvrée, son désœuvrement l'ennuie, la famine l'aiguillonne, la vue de ses forces réunies et l'habitude qu'elle a de se mouvoir en masse excitent sa confiance et son audace... Elle est donc irrésistiblement poussée au brigandage, à la guerre, aux invasions.

De là ces irruptions formidables des peuples pasteurs du Nord vers le Midi, à une époque où le Midi n'était encore que très faiblement peuplé, et l'excessive facilité avec laquelle ces peuples réparaient leurs pertes et recommençaient leurs attaques (1). On ne vit la fin de leurs invasions que lorsqu'ils eurent successivement occupé les plus beaux pays de la terre, qu'ils s'y furent établis, qu'un certain degré de civilisation y eut développé leurs forces, et que les derniers venus de ces peuples trouvèrent enfin devant eux des populations trop nombreuses et trop puissantes pour pouvoir essayer de les détruire ou de les déloger (2). Maintenant, et depuis bien

(1) C'est cette facilité avec laquelle une certaine population se renouvelle et se déplace, dans la vie pastorale, qui a fait supposer si longtemps que le Nord était autrefois plus peuplé qu'aujourd'hui. La connaissance des vrais principes de la population a permis à Malthus de réfuter victorieusement cette erreur. Il prouve sans peine que le Nord, à une époque où il était encore couvert de bois et de marais, ne pouvait pas renfermer une population bien nombreuse; mais en même temps il montre que la population devait s'y élever rapidement au niveau des moyens de subsistance, et fournir bientôt à l'esprit entreprenant des barbares le moyen de tenter de nouvelles expéditions, qui, à leur tour, laissaient la place libre pour des générations nouvelles, et préparaient de loin de nouvelles invasions. (*Voy. son ouv.*, t. I, chap. 6).

(2) Pendant le cours des huitième, neuvième et dixième siècles, les nations de l'Europe réputées aujourd'hui les plus puissantes par les armes et par l'industrie avaient été livrées comme sans défense aux

des siècles, toute nouvelle entreprise de ce genre leur est devenue décidément impossible, et le reste de ces hordes barbares se trouve à jamais confiné dans les déserts brûlants de l'Afrique, ou dans les régions les plus élevées et les plus froides de l'Asie. Mais les mêmes causes continuent à produire parmi elles des effets semblables; et, désormais trop faibles pour pouvoir attaquer les nations civilisées, elles consument l'excédant de leur population dans leurs querelles mutuelles et sans cesse renaissantes.

La guerre est donc la suite inévitable du mode imparfait de subsistance adopté par les peuples pasteurs. Pour achever de faire sentir combien cette remarque est fondée, il suffit de dire que chez les Arabes la tradition a conservé, seulement pour les temps antérieurs à Mahomet, le souvenir de dix-sept cents batailles, et de rappeler cette trève annuelle de deux mois qu'ils observaient avec une fidélité religieuse, et qui caractérisait avec encore plus de force, comme l'observe Gibbon, leurs constantes habitudes d'anarchie et d'hostilité (1).

Si la guerre est une chose forcée dans la vie pastorale, l'ignorance et les excès de tout genre qui s'opposent au développement de la liberté y sont, à leur tour, des suites inévitables de la guerre. Le barbare, qui croit améliorer son sort

---

constantes déprédations des Normands. « A la fin, dit Malthus, elles crurent en force, et parvinrent à ôter aux peuples du Nord toute espérance de succès dans leurs futures invasions. Ceux-ci cédèrent *lentement et avec répugnance* à la nécessité, et apprirent à se renfermer dans leurs propres limites. Ils échangèrent peu à peu leur vie pastorale ainsi que le goût du pillage et l'habitude d'émigrations, pour les travaux patients de l'agriculture, qui, en les accoutumant à des profits moins rapides, changèrent imperceptiblement leurs mœurs et leur caractère. » (*Essai sur le princ. de la pop.*, t. I, p. 155 et suiv. de la trad. fr.)

(1) *Hist. de la déc. de l'emp. rom.*, t. X de la trad., édit. de M. Guizot.

par le pillage, ne fait qu'arrêter toute production, et se rendre de plus en plus misérable. La misère, en croissant, fortifie son penchant à la rapine, et le rend toujours plus incapable de faire de ses forces un utile emploi. Son incurable paresse naît, comme son ignorance, de ses exercices violents; son intempérance et ses débauches naissent, à leur tour, de sa paresse : tous ses vices sont ainsi la conséquence de son état social. L'esclavage de ses serviteurs, celui de sa femme; ses rixes sanglantes, sa dépendance politique et religieuse découlent de la même source. C'est parce qu'il fait la guerre qu'il a besoin de se soumettre à la volonté arbitraire d'autrui; c'est parce qu'il fait la guerre qu'il est ignorant, par conséquent superstitieux, par conséquent sous le joug de ses prêtres; c'est parce qu'il fait la guerre qu'il veut vider toutes ses querelles comme on les vide à la guerre, c'est-à-dire à main armée; c'est parce qu'il fait la guerre, et que la guerre le rend fainéant et brutal, qu'il néglige tous les travaux utiles, et en rejette le fardeau sur les êtres les moins capables de le supporter. Finalement, tout ce qu'il a de grossier dans son esprit et dans ses mœurs naît de son état habituel de guerre, qui, de son côté, est l'accompagnement en quelque sorte obligé de l'état pastoral.

Toutefois, on retrouve dans cet état les germes de liberté que j'ai fait apercevoir dans celui qui précède, et, comme je l'ai dit au début de ce chapitre, on les y retrouve plus développés. Il y a un peu plus d'industrie, un peu plus d'instruction, un peu moins de férocité; on entre en composition pour les injures et pour le meurtre; on maltraite moins les femmes; on n'extermine pas toujours les prisonniers, et il n'arrive jamais qu'on les dévore, comme cela se pratique quelquefois dans l'âge précédent.

Seulement, comme les périls et les maux sont moins grands, les mœurs ne sont plus tout-à-fait aussi farouches, et il semble que le sentiment de l'indépendance individuelle ait déjà perdu quelque chose de son âpre énergie. Quelque sauvage en effet que fût la vertu de ces femmes cimbres, qui, au moment d'une déroute, s'efforçaient de soustraire par la mort leurs parents à la servitude, étouffaient leurs enfants de leurs propres mains, les foulaient aux pieds des chevaux, et finissaient par se tuer elles-mêmes (1); il y a loin de cette frénésie à la fanatique obstination de ce sauvage qui, attaché à l'épieu fatal, subit, plutôt que de s'avouer vaincu, les plus effroyables tortures; qui, *pour quelque danger de la mort voisine, ne relasche aucun point de son asseurance*, et qui expire, comme dit Montaigne, *en faisant la moue* à ses bourreaux (2).

Nous allons voir maintenaint ce que deviennent ces progrès chez les peuples sédentaires; et, procédant par ordre, nous examinerons d'abord quelle liberté comporte la manière de vivre de ces deux peuples qui se font entretenir par des hommes asservis.

---

(1) Plutarque, *Vie de Marius*; et Tacite, *Mœurs des Germ.*, ch. 7 et 8.

(2) Essais; *des Cannibales*.

CHAPITRE IV.

LIBERTÉ COMPATIBLE AVEC LE DEGRÉ DE CULTURE DES PEUPLES SÉDENTAIRES QUI SE FONT ENTRETENIR PAR DES ESCLAVES.

—

L'homme fait d'abord sa principale nourriture de fruits et d'animaux sauvages; puis du lait et de la chair des animaux qu'il a subjugués; puis des produits du sol qu'il fait cultiver par son esclave. Il ne passe qu'avec une extrême lenteur de l'un de ces états à l'autre; et, quelque barbare que soit encore le dernier, on est obligé de reconnaître qu'il se trouve à une longue distance de ceux qui le précèdent, et qu'il y a déjà un grand espace de parcouru dans la route de la civilisation. Le guerrier sauvage ne fait point d'esclaves : ses passions sont encore trop impétueuses; et, d'ailleurs, quel moyen aurait-il de les garder, et à quel usage les emploierait-il? Le guerrier nomade n'en fait qu'autant qu'il en peut vendre : il lui en faut peu pour la garde de ses troupeaux et pour l'exploitation du peu de terres qu'il livre à la culture; mais, à mesure que les produits du sol entrent pour une plus grande part dans la nourriture de l'homme barbare, le nombre des captifs qu'il fait à la guerre devient plus considérable : le labour succédant au pâturage, il met des esclaves à la place des troupeaux, et finit par faire sa principale ressource de l'asservissement de ses semblables.

Je ne connais point d'expression propre à désigner l'état des peuples qui se font nourrir ainsi par des hommes vaincus et réduits en servitude. Le nom de peuples agricoles qu'on

leur a donné ne leur paraît guère applicable; ce nom appartiendrait à l'esclave qui féconde la terre plutôt qu'au barbare qui vit de ses sueurs. En général, il serait plus convenable de donner aux peuples encore barbares des noms pris de la guerre, que des noms empruntés à l'industrie. On devrait, à ce qu'il semble, réserver ceux-ci pour les nations qui ont abjuré toute violence, tout brigandage, toute sujétion forcée d'une classe à une autre, tout esprit de monopole et de domination, et fondé constitutionnellement leur existence sur le travail et les échanges.

Toutefois, pour n'avoir pas de dénomination qui lui convienne, l'état dont je parle n'en a été ni moins réel, ni moins général. Il n'est pas de nation qui, en passant de la vie errante à la vie sédentaire, n'ait été d'abord, et pendant fort longtemps, entretenue par des hommes asservis. Les peuples de l'antiquité ne connurent jamais d'autre manière de vivre. On voit dans la Genèse que, du temps des patriarches, l'esclavage existait déjà chez les Hébreux, et qu'Abraham possédait un nombre considérable d'esclaves (1) : c'étaient des esclaves qui pourvoyaient à la subsistance des anciens Grecs. Rome eut des esclaves dès son origine, et le nombre chez elle, ainsi que chez les Grecs, s'en accrut, avec le temps, d'une manière presque infinie. Il y avait à Athènes, du temps de Démétrius de Phalère, quatre cent mille esclaves pour nourrir vingt mille citoyens. Rome, à la fin de la république, comptait moitié moins de citoyens que d'esclaves. César trouva l'esclavage établi chez les Gaulois. Lorsque les peuples barbares du nord de l'Europe s'établirent et se fixèrent dans le

(1) *Quod cùm audisset Abram, captum videlicet Lot, fratrem suum, numeravit expeditos* vernaculos suos trecentos decem et octo, *et persecutus est usque Dan.* (*Genes.*, cap. 19, vers. 14.)

midi, ils eurent partout des esclaves pour travailler à la terre et produire les choses nécessaires à leurs besoins. Dans toutes les parties du monde où les Européens ont pénétré : en Afrique, en Amérique, dans les îles de la mer du Sud, partout où ils ont trouvé un commencement de culture, ils ont vu ce qui s'opérait de travail utile exécuté par des hommes plus ou moins asservis. Je ne sache pas finalement que l'histoire ancienne nous fasse connaître, ni qu'on ait découvert dans les temps modernes de société ayant un commencement d'industrie et d'agriculture, chez qui le travail fût exécuté par des hommes libres, ou chez qui les hommes libres eussent commencé par chercher dans le travail les moyens de pourvoir à leurs besoins. Partout la première disposition des forts a été de se faire servir par les faibles, et l'esclavage des professions utiles a été, si je ne me trompe, le régime économique de toute société nouvellement fixée [1].

Il semble dérisoire de demander si la liberté est compa-

---

[1] M. Charles Comte, dans son *Traité de législation*, publié postérieurement à la première édition de ce volume, paraît n'avoir pas adopté cette idée. Il pose en fait que la civilisation s'est d'abord développée dans les pays les plus favorables à la culture, et il semble supposer qu'elle s'y est développée librement, qu'il n'y a point eu d'abord d'esclaves, que tous les hommes s'y sont livrés spontanément au travail ; mais que l'industrie ayant fait naître chez eux des qualités différentes de celles qu'il faut pour se livrer à la guerre, ils n'ont pu se défendre ensuite contre des peuples placés dans des circonstances moins favorables et qui avaient conservé les habitudes et les talents de la barbarie. De là, suivant M. Comte, l'origine de l'esclavage. Il a été d'abord l'œuvre indirecte de la civilisation, qui ensuite a réagi contre lui, et peu à peu est devenue assez puissante pour le détruire.

Que la culture ait commencé dans les pays qui lui étaient le plus favorables, je n'ai nulle peine à en convenir ; que la population de ces pays ait ensuite été subjuguée par des peuples demeurés barbares, je le reconnais de même sans difficulté. Mais il ne me paraît pas, à beaucoup près, aussi certain que les premiers travaux de la civilisation aient été

tible avec un état social où la moitié, les trois quarts, et quelquefois une portion beaucoup plus considérable de la population se trouve ainsi la propriété de l'autre : aussi la question n'est-elle pas de savoir si cette portion de la population est libre, mais si celle qui a fondé sa subsistance sur son asservissement peut jouir de la liberté; si la liberté est compatible avec la manière de vivre des peuples qui se font entretenir par des esclaves.

Bien des gens peut-être décideraient encore cette question affirmativement. Qui n'a considéré les peuples de l'antiquité comme des peuples essentiellement libres ? Qui n'a entendu parler de la liberté des Grecs et des Romains? Combien de temps, en fait de liberté, n'avons-nous pas puisé chez eux nos autorités et nos exemples ? Rousseau appelle quelque part les Romains *le modèle de tous les peuples libres.* Il dit, en parlant des Grecs : « Des esclaves faisaient leurs travaux; leur grande affaire, c'était la liberté (1). » Il est si loin

---

faits par des mains libres, et que, chez les premiers peuples un peu civilisés qui ont été subjugués par des barbares, tout le monde jouit de la liberté. Les peuples les premiers asservis n'avaient-ils pas eux-mêmes des esclaves ? Existe-t-il quelque coin de la terre où l'industrie se soit d'abord librement développée, et où les hommes assez forts pour en contraindre d'autres au travail aient consenti à travailler eux-mêmes ? Je ne le pense point. Il me paraîtrait, au contraire, que l'industrie est née partout sous l'influence de la contrainte; que dans les premières sociétés civilisés il n'y a eu de travailleurs que les hommes faibles, tandis que les hommes forts se sont maintenus en armes au-dessus de la société, et que les premiers conquérants n'ont subjugué que des populations qui avaient déjà des maîtres. Il y avait très prabablement des esclaves chez les petits peuples d'Italie que subjuguèrent d'abord les Romains; ils en trouvèrent chez les Gaulois; il y en avait chez les Germains; ils en trouvèrent chez les Grecs : je demande s'il a jamais existé de société nouvellement fixée au sol, de société naissante qui ait spontanément exercé les arts et fait de l'agriculture sans esclaves ?

(1) *Contrat social*, liv. 3, 15.

de considérer la liberté comme inconciliable avec le mode d'existence des peuples qui font exécuter leurs travaux par des esclaves, qu'il fait assez clairement de l'esclavage une condition de la liberté. « Quoi! se demande-t-il, la liberté ne se maintient qu'avec l'appui de la servitude? peut-être. *Tout ce qui n'est pas dans la nature* a ses inconvénients, et *la société civile* plus que tout le reste. Il y a des positions malheureuses où l'on ne peut conserver sa liberté qu'aux dépens de celle d'autrui, et où le citoyen ne peut être parfaitement libre que l'esclave ne soit extrêmement esclave... Pour vous, peuples modernes, ajoute-t-il, vous n'avez pas d'esclaves, mais vous l'êtes; vous payez leur liberté de la vôtre (¹). »

Rousseau avait dit d'abord qu'on ne pouvait être libre que dans la vie sauvage, et en s'abstenant de toute industrie et de tout progrès. Il paraît ajouter maintenant que si l'on veut vivre dans un état aussi hors de nature que la société, il faut au moins, pour être libre, faire exécuter ses travaux par des esclaves. Cette nouvelle proposition est-elle plus admissible que la première?

Nous avons vu que les hommes ne sont libres qu'en proportion du développement qu'ils donnent à leurs facultés: bien loin donc que, pour jouir d'une grande liberté, ils doivent se faire nourrir par des esclaves, il est évident que s'ils se déchargent sur des esclaves du soin d'exécuter leurs travaux, leurs facultés resteront naturellement incultes, et qu'ils n'acquerront que d'une manière très imparfaite la liberté de s'en servir. Nous avons vu que, dans la société, tout le monde dispose d'autant plus librement de ses forces, que chacun sait mieux en renfermer l'usage dans les bornes de ce qui ne nuit point: bien loin donc que, pour être libre, il soit né-

(¹) *Contrat social*, liv. 3, 15.

cessaire d'asservir une partie de ses semblables, il est visible que celui qui fonde sa liberté sur la servitude d'autrui n'établit par là que sa propre servitude, qu'il se place dans une situation violente où il est sans cesse obligé de se tenir en garde contre ceux qu'il opprime, et où il est ainsi plus ou moins privé de la libre disposition de ses mouvements. — On peut apercevoir déjà que les peuples qui se veulent faire nourrir par des esclaves fondent leur existence sur une ressource naturellement contraire à la liberté.

Je commencerai pourtant par reconnaître que la liberté est un peu moins incompatible avec ce nouveau mode d'existence qu'avec le précédent, de même qu'elle l'était moins avec celui-ci qu'avec celui qui l'avait précédé. La raison en est simple : c'est que cette nouvelle manière de vivre est un peu moins violente et moins destructive. L'homme fondant ici sa subsistance sur les produits du travail de l'homme, il est impossible que les facultés humaines restent dans le même état d'inertie et d'abrutissement. Précédemment, on asservissait ses ennemis pour en faire des pâtres; maintenant on les asservit pour en faire des laboureurs, des artisans, comme on les asservira plus tard pour en faire des rhéteurs, des grammairiens, des instituteurs. Or, il est aisé de voir que ces nouvelles destinations données à l'esclavage rendent l'esclavage moins ennemi de la civilisation et de la liberté. D'une autre part, la liberté a moins à souffrir des suites de la guerre. Dans l'état pastoral, le guerrier voulait tout convertir en pâturages et en déserts : il rasait les villes, massacrait les populations, et n'épargnait que le petit nombre de captifs qu'il se croyait assuré de vendre, ou qu'il pouvait employer à la garde des troupeaux [1]. Dans

[1] Voltaire dit, en parlant de Gengis-Kan : « Dans ses conquêtes il

l'état actuel, il pille peut-être davantage, mais il détruit moins; il asservit plus d'hommes, mais il n'en extermine pas un aussi grand nombre : il ne commet que les ravages et les massacres indispensables au but de la guerre, qui est la conquête du terrain et la réduction des habitants à l'état d'esclaves ou de tributaires ([1]). Il est manifeste que cette nouvelle manière de vivre, toute violente qu'elle soit, est pourtant moins contraire à la liberté que la précédente.

Aussi l'expérience montre-t-elle que chez les peuples dont la subsistance est fondée sur ce nouveau moyen, l'espèce peut parvenir à un plus haut degré de développement et de liberté que chez les nations pastorales. Les monuments qui nous restent des arts et de la civilisation des anciens ne permettent d'élever aucun doute sur ce point. On ne peut sûrement pas nier que les peuples de la Grèce et de Rome n'aient été beaucoup plus cultivés qu'aucun de ceux de l'âge que j'ai décrit dans mon dernier chapitre; qu'ils n'aient été mieux pourvus des choses nécessaires à la vie; que l'industrie et surtout l'agriculture n'aient fait chez eux des progrès beaucoup plus grands; qu'ils n'aient eu des relations commerciales infiniment plus étendues. Ces peuples ont surtout excellé dans les arts de l'imagination et du goût; leurs poètes, leurs orateurs, leurs statuaires, n'ont été depuis ni surpassés, ni

---

ne fit que détruire, et si l'on excepte Boccara et deux ou trois autres villes dont il permit qu'on relevât les ruines, son empire, des frontières de la Russie à celles de la Chine, fut une dévastation. » (*Essai sur les mœurs*, ch. 60.)

([1]) Tout ce que demandaient les Romains c'était de forcer leurs ennemis à se rendre. Aussi condamnaient-ils ceux qui posaient les armes à un esclavage moins rigoureux que ceux qu'ils prenaient sur le champ de bataille ou après l'assaut d'une ville. Les premiers, qu'ils appelaient *deditiii*, conservaient une espèce de liberté, les seconds étaient vendus comme esclaves. (*Tite-Live*, liv. 5, ch. 22, et liv. 7, ch. 31.)

peut-être égalés. Enfin les écrits de leurs philosophes et les monuments de leur législation que le temps a épargnés prouvent que leurs mœurs avaient fait, à plusieurs égards, des progrès non moins remarquables que leurs idées.

Cependant, quels qu'aient été les progrès de ces peuples, je crois qu'il y a fort à rabattre de l'admiration que le monde leur accorde, et qu'on ne peut admettre qu'avec beaucoup de réserve et de grandes restrictions ce que l'on dit communément de leur culture et de leur liberté. Je crois cela surtout à l'égard des Romains, de tous les peuples de la terre celui qui a fondé le plus énergiquement son existence sur l'esclavage, et chez qui on peut le mieux observer tous les effets de ce genre de vie.

Par cela seul d'abord que ce peuple faisait exécuter la plupart de ses travaux par des esclaves, il semble que c'est à ses esclaves, et non point à lui que la gloire en devrait être rapportée. Est-ce bien le peuple romain qui a construit ces nombreux monuments d'architecture, ces égoûts, ces ponts, ces routes, ces aquéducs que l'on attribue à la civilisation romaine? Ne sont-ce pas plutôt, du moins pour une grande partie, des captifs, des esclaves, qui n'appartenaient point au peuple romain? n'était-ce pas avec l'industrie et les capitaux des nations vaincues que Rome exécutait ses plus magnifiques ouvrages? n'est-il pas vrai que, sous son empire, il ne se faisait presque rien de véritablement utile qui ne fût exécuté par des hommes asservis? La loi de Romulus avait interdit au Romain toute profession industrielle; les arts libéraux furent longtemps enveloppés dans la même proscription: c'étaient des esclaves qui exerçaient la médecine; la grammaire, la rhétorique, la philosophie étaient enseignées par des esclaves. Tout ce qu'il y avait chez ce peuple de vraie ci-

vilisation, toute celle qui pouvait survivre à ses violences, il la reléguait hors de l'État. Son industrie à lui, c'était la guerre; ses œuvres, c'étaient des pillages et des massacres; les monuments qu'il laissa, ce furent des ruines, ce furent l'appauvrissement et la dépopulation de l'univers. Sans lui, peut-être, nous n'aurions pas eu les débris d'un Panthéon, d'un Colysée; mais qui sait ce qu'aurait transmis à la postérité l'industrie libre et féconde des nations vaincues, par les mains de qui furent érigés ces fastueux édifices? Peut-être est-il permis de croire que, sans ce peuple, la civilisation aurait été beaucoup plus en mesure de se défendre contre la barbarie, lorsque les hordes errantes du nord de l'Europe vinrent exercer leurs effroyables dévastations dans le midi; et je ne sais si l'on ne peut justement imputer à ses brigandages le long retard que d'autres brigands purent, après lui, mettre aux progrès de l'espèce humaine (1).

---

(1) Avant les Romains, l'Italie, la Grèce, la Sicile, l'Asie Mineure, l'Espagne, la Gaule, la Germanie étaient pleines de petits peuples et regorgeaient d'habitants..... Toutes ces petites républiques furent englouties dans une grande, et l'on vit insensiblement l'univers se dépeupler.... « On me demandera, dit Tite-Live, où les Volsques ont pu « trouver assez de soldats pour faire la guerre, après avoir été si sou- « vent vaincus. Il fallait qu'il y eut un peuple infini dans ces contrées, « *qui ne seraient aujourd'hui qu'un désert, sans quelques* SOLDATS *et* « *quelques* ESCLAVES *romains.* » — « Les oracles ont cessé, dit Plutarque, « parce que les lieux où ils parlaient sont détruits : *à peine trouverait-* « *on dans la Grèce trois mille hommes de guerre.* » — « Je ne décri- « rai point, dit Strabon, l'Épire et les lieux circonvoisins, *parce que* « *ces pays sont entièrement déserts.* Cette dépopulation qui a com- « mencé depuis longtemps, continue tous les jours : de sorte que *les* « *soldats romains ont leur camp dans les maisons abandonnées.* » Strabon trouve la cause de ceci dans Polybe, qui dit que Paul Émile, après sa victoire, DÉTRUISIT SOIXANTE ET DIX VILLES DE L'ÉPIRE, ET EN EMMENA CENT CINQUANTE MILLE ESCLAVES... On eût dit que les Romains n'avaient conquis le monde que pour l'affaiblir et le livrer sans défense aux barbares. » (Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XXVIII, ch. 18, 19 et 25.)

Il s'en faut bien, d'ailleurs, que les arts eussent fait de vrais progrès chez les Romains, au moins tant qu'ils étaient demeurés fidèles au principe de leur institution. Ils restèrent barbares tout le temps qu'ils furent purement militaires, et ils ne commencèrent à civiliser le monde qu'après l'avoir pillé et asservi. Rome, à l'époque où les Gaulois la brûlèrent, c'est-à-dire 364 ans après sa fondation, ne renfermait encore que des cabanes couvertes de chaume (1). Rebâtie alors, elle le fut d'une manière un peu plus solide, mais non pas plus régulière. Il n'y avait pas de rues, les maisons étaient confusément éparses, et elles furent si grossièrement construites, que, du temps de Pyrrhus, à plus d'un siècle de là, elles n'étaient encore couvertes que de lattes et de planches (2), et qu'au commencement de l'empire la plupart étaient encore en bois (3). On peut juger par là de l'état où l'industrie devait se trouver sous d'autres rapports. Ce ne fut que sous le règne d'Auguste que la ville éternelle commença à posséder de beaux édifices, et, après avoir été incendiée par Néron, qu'elle fut bâtie avec une véritable splendeur (4). Les lettres ne commencèrent à fleurir que vers la fin de la république; elles ne brillèrent d'un grand éclat que sous les premiers empereurs; enfin les sciences et les arts utiles ne furent cultivés avec un grand succès à aucune époque. Il n'y a pas la moindre comparaison à établir entre les progrès qu'ils avaient faits chez eux, et ceux qu'ils ont faits parmi nous; entre l'agriculture des Romains et la nôtre, entre leurs moyens de transport et les nôtres, entre les manufactures qu'ils avaient et celles que nous avons. C'est même faire beaucoup d'hon-

(1) *Antiquités rom.* d'Adam, t. II, p. 389 de la trad. fr.
(2) *Id.*, *ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*, p. 389 et 390.

neur aux Romains, que de parler de leurs manufactures. A proprement parler, ils n'en avaient point : ils ne possédaient, pour ainsi dire, qu'une industrie de ménage, et chacun faisait fabriquer chez soi, par les mains de ses femmes et de ses esclaves, les produits ordinaires de sa consommation. Auguste, au dire de Suétone, n'avait d'habits que ceux que lui faisaient ses femmes et ses filles. A prendre le mot de manufacture dans l'acception étendue que lui ont donnée les peuples modernes, on peut dire qu'il n'y a eu de manufactures dans aucun État de l'antiquité. «Je ne me souviens point, dit Hume, d'avoir lu dans les auteurs anciens un seul passage où la prospérité d'une ville soit attribuée à l'existence de quelque genre de fabrique ; et, quant au commerce, il se bornait presque, là où l'on dit qu'il a le plus fleuri, à l'échange des productions propres au sol et au climat de chaque contrée (1). » Ce que le monde a gagné, depuis les Romains, en lumières, en richesses, est incalculable : de simples bourgeois, à Paris, à Londres et ailleurs, ont des habitations plus agréables, des ameublements plus commodes, des vêtements aussi riches et plus élégants que les plus riches patriciens de Rome. Les Romains n'avaient pas de chemise, et portaient immédiatement la laine sur la peau. Les étoffes de lin étaient, chez eux, très rares et du plus haut prix. Il n'y avait pas de vitres aux fenêtres des maisons : on les fermait avec du filet, de la toile de lin, de la corne ou de la pierre transparente. Il paraît que la même pièce (*atrium*) servait à la fois de cuisine, de salle à manger, de salon de compagnie, d'atelier, de galerie. On y étalait simultanément la vaiselle, les images des dieux, les portraits des aïeux, les objets fabriqués, etc. La lumière n'y pénétrait que d'en haut, et, comme il n'y avait pas

(1) *Essais*, t. I, 2e partie, Essai XI, p. 434.

de cheminée, tout y était ordinairement très enfumé. Les meubles des Romains pouvaient se distinguer par la beauté, l'élégance, la pureté des formes; mais ils ne possédaient qu'à un faible degré ce mérite de la commodité, de la convenance, de la propriété, que l'esprit d'invention et le génie scientifique sont parvenus à imprimer parmi nous à une multitude d'ustensiles. Les Romains n'avaient pour écrire que l'écorce de l'arbre appelé *papyrus;* ils ne commencèrent à faire usage du parchemin que vers la fin de la république, et ne connurent jamais le papier. Un poinçon de fer ou un roseau taillé leur servait de plume. Ils n'écrivaient qu'en lettres majuscules. Ils ignoraient absolument l'art de multiplier les copies par l'imprimerie. Ils n'avaient aucune idée de l'établissement des postes, et faisaient porter leurs lettres par des messagers. La plupart de leurs arts étaient dans le plus complet état d'enfance (1). Enfin, si le progrès des mœurs n'a suivi que de loin, parmi nous, les progrès des arts, si nous avons moins de vertu que d'instruction et de bien-être, il est toutefois impossible de nier que nous ne vivions mieux, je veux dire plus moralement, que ne faisaient les Romains; que nous ne sachions faire de nos forces un usage, non-seulement plus habile, plus savant, plus étendu, mais aussi plus juste et plus modéré. On sait que les mœurs de ces maîtres du monde, d'abord horriblement violentes, devinrent ensuite horriblement dissolues, et que le plus inique de tous les peuples finit par se montrer le plus dépravé. De quelque manière donc qu'on les considère, on est conduit à reconnaître qu'ils avaient infiniment moins de vraie civilisation, et par suite, infiniment moins de vraie liberté que nous.

---

(1) *V.* les *Antiquités rom.* d'Adam.

Non-seulement le peuple romain n'a pas été industrieux, éclairé, moral, et libre par conséquent, au même degré que nous le sommes, mais il n'était pas même possible qu'il le fût. L'obstacle était dans le genre de vie qu'il avait adopté, et dans l'état social qui devait en être la conséquence. Il était naturellement impossible qu'un peuple qui avait fondé son existence sur le pillage et l'asservissement successif de tous les autres pût croître beaucoup en civilisation, et jouir jamais d'une liberté bien grande.

Une telle manière de subvenir à ses besoins demandait une guerre perpétuelle; elle était dans l'objet de l'association; elle tendait d'ailleurs à se perpétuer d'elle-même; et, quand les Romains ne l'auraient pas faite pour renouveler ou accroître leurs provisions en denrées et en esclaves, ils l'auraient faite pour aller au-devant des vengeances et des représailles dont ils étaient perpétuellement menacés (1).

Voués ainsi à une éternelle guerre, il fallut que leur état social s'assortît à leur destination. La population en masse reçut, dès le commencement, une organisation toute militaire : elle fut divisée en tribus, curies, décuries; puis en classes et centuries, et ces divisions, toutes militaires, furent commandées par des tribuns, des curions, des décurions, des centurions, qui eurent sur elle toute l'autorité de chefs militaires (2). Le sénat, composé des officiers les plus riches et les plus distingués, fut en quelque sorte l'état-major gé-

---

(1) Depuis le règne de Numa jusqu'à celui d'Auguste, dans un intervalle de sept cents ans, le temple de Janus ne fut fermé que deux fois, la première sous le consulat de Manlius, à la fin de la première guerre punique, et la seconde sous Auguste même, après la bataille d'Actium. (Tite-Live, I, 10.)

(2) Denis d'Halicarnasse, liv. 2, ch. 3, § I. — Tite-Live., I, 42 et 43.

néral de l'armée; les consuls, choisis parmi les officiers supérieurs, en étaient les généraux en chef; les soldats, c'est-à-dire presque tous les citoyens, juraient aux consuls de se rassembler au premier ordre, et de ne jamais quitter l'armée sans permission [1]. Ce serment était peut-être moins énergique que celui des Tartares; mais il n'était pas moins obligatoire, et, de fait, il subordonnait invinciblement le peuple à ses chefs.

Cette subordination fut encore affermie par l'établissement des patronages et des clientelles. Tous les citoyens furent obligés de se choisir, dans la caste patricienne, des protecteurs qui devaient défendre leurs procès en justice, mais auxquels ils s'enchaînaient par les nœuds les plus étroits : de sorte que chaque individu, déjà subordonné comme militaire, le fut encore comme client.

Une dépendance encore plus rigoureuse s'établit au sein des familles. Chaque maison, *domus*, fut une domination; chaque chef de maison, *dominus*, fut investi d'un pouvoir sans bornes. Le père était à la fois le pontife, le souverain, le juge de toute sa famille; il pouvait condamner ses enfants à la prison, au fouet, à l'exil, à l'esclavage, à la mort. Toute maison romaine avait une prison (*ergastulum*) dans laquelle le père de famille avait le droit d'enfermer, à titre de correction, sa femme, son enfant, son esclave. Enfin ce pouvoir du père de famille, que rien ne limitait, et auquel on ne pouvait se dérober durant la vie du père, s'étendait à la fois à la mère, aux enfants, aux petits-enfants, à toute la postérité. La femme, en se mariant, devenait en quelque sorte la fille de son mari, et la sœur de ses propres enfants; elle perdait la possession de tout ce qu'elle avait, et ne pouvait rien ac-

---

[1] Tite-Live, III, 20; XXII, 38.

Non-seulement le peuple romain n'a p[illegible]s la maison, tom-
éclairé, moral, et libre par conséquen[illegible]
nous le sommes, mais il n'était p[illegible]
fût. L'obstacle était dans le ger[illegible]ion du patronat et de la
et dans l'état social qui deve[illegible]ion militaire établie entre
naturellement impossible [illegible] par l'établissement des cen-
existence sur le pillag[illegible], que l'on chargea spéciale-
les autres pût cro[illegible]nt de l'armée, et d'y maintenir
mais d'une libe[illegible] et l'inflexibilité de la discipline (1).

Une telle [illegible], dit Plutarque, un censeur a loy
une guer[illegible] et de réformer les mœurs d'un chas-
tion ; e[illegible] Romains ont estimé qu'il ne fallait pas
quar[illegible] à chascun de soy marier, vivre chez soy
ac[illegible] banquets et festins à sa fantaisie (2). »

Outre ces pouvoirs extraordinaires sur la vie privée, les censeurs en avaient d'immenses sur la vie publique. Ils pouvaient expulser les sénateurs du sénat, les chevaliers de l'ordre équestre, et rayer les simples individus de la liste de citoyens (3).

On eut encore une attention pour entretenir l'esprit militaire, ce fut d'empêcher que les Romains ne pussent s'occuper d'aucun travail manuel. Les professions industrielles, que l'on qualifia de sordides (*sordidæ artes*), leur furent sévèrement interdites ; et, dans le même temps, le service militaire fut pour eux d'obligation si étroite, que le citoyen qui aurait refusé de prendre les armes, ou qui seulement aurait négligé de se faire inscrire sur les livres du cens, aurait été

---

(1) Les censeurs étaient d'anciens généraux qui avaient passé par tous les grades de l'armée. Ils étaient pris ordinairement dans les familles consulaires. (Tite-Live, IV, 8 ; VII, 22.)

(2) *Hommes illustres de Plut.*, vie de Marc. Cat.

(3) *Senatu ejiciebant, equum adimebant, tribu movebant, ærarium faciebant.* (Tite-Live.)

ouillé de ses biens, battu de verges et vendu comme es-
au-delà du Tibre (1).

ainsi que leur état social s'était assorti au genre de
vaient adopté, et que tout tendait à les rendre forts
re, pour la conquête, pour le brigandage. Il faut
prendre cela pour avoir la clef de leurs institutions:
avaient essentiellement pour objet d'imprimer le plus
aut degré d'énergie possible aux arts violents sur lesquels ils avaient fondé leur existence. C'est mal interpréter, je crois, leurs lois fondamentales, que de prétendre, avec Montesquieu et d'autres publicistes venus après lui, que l'égalité des biens, les lois agraires, la censure, la juridiction illimitée du père de famille étaient des conséquences naturelles des formes républicaines de leur gouvernement. Je ne crois pas que Condorcet, M. de Sismondi et M. de Constant aient expliqué ces institutions d'une manière plus heureuse, quand ils ont dit que les anciens n'attachaient d'importance qu'à l'exercice des droits de cité, et que c'était dans l'intérêt de leur activité politique qu'ils avaient consenti à sacrifier toute indépendance individuelle. D'une part, il est peu exact de dire que les lois agraires, l'ostracisme, la censure, etc., entrent de nécessité dans la constitution du gouvernement républicain; et, d'un autre côté, il n'est pas croyable que des peuples se soient soumis aux plus dures contraintes pour le seul plaisir d'être en république et de prendre une part active à l'exercice du pouvoir collectif. Aussi, lorsque les citoyens romains consentaient à se rendre esclaves du corps politique dont ils étaient membres, avaient-ils des motifs plus sérieux et plus solides que ceux que leur prêtent les écrivains célèbres que je viens de nommer. S'ils voulaient bien se plier à

(1) Cic., *pro Cæcina*, 34. — Tite-Live, IV, 33.

un tel régime, c'est qu'ils sentaient qu'il y allait pour eux de la vie; c'est que, s'étant voués à la conquête et à l'asservissement des autres peuples, ils avaient besoin d'adopter l'ordre le plus propre à assurer le succès de leurs périlleuses expéditions (1).

Que, dans cet état, la nation romaine se trouvât très for-

---

(1) M. B. de Constant, dans l'examen critique qu'il voulut bien faire de la première édition de ce volume, dans la *Revue encyclopédique* de février 1826, disait qu'en ayant l'air ici de réfuter Condorcet, M. de Sismondi et lui-même, je ne fais réellement que m'emparer de leurs idées. Je crois très sincèrement que c'est là redresser ses prédécesseurs et non les piller. Je ne suis d'accord ici avec M. de Constant ni sur le but qu'il suppose à l'activité des anciens peuples, ni sur le sens des institutions par lesquelles il prétend qu'ils tendaient à ce but (*V.* son ouvrage intitulé : *De l'Esprit de conquête, etc.*). Il croit qu'il s'agissait pour les Romains de liberté politique : je crois qu'il s'agissait de conquêtes à faire, de brigandages à exercer. Il croit que c'était pour être libres politiquement qu'ils avaient renoncé à toute indépendance individuelle : je crois que c'était pour être plus forts comme nation armée. Quel rapport y a-t-il entre ses idées et celles que je développe? S'il ne s'était agi pour les anciens que de jouer, en quelque sorte, à la souveraineté nationale, que de s'amuser à faire des lois et à rendre des jugements, ils n'auraient pas eu besoin pour cela de se soumettre à tant de gênes, à tant d'institutions tyranniques : ils auraient pu, comme nous, faire servir l'activité politique à protéger l'indépendance privée. Mais il s'agissait de guerroyer, d'envahir des territoires, de subjuguer des populations, et pour cela on ne pouvait trop resserrer les individus, ni soumettre le corps entier des citoyens à une discipline trop sévère.

M. de Constant trouvait très ingénieuse la distinction que j'avais faite, suivant lui, entre la liberté des modernes et celle des anciens. C'était lui qui a fait cette distinction, non pas moi. Je pouvais bien parler de la domination militaire des anciens, mais je n'aurais su parler de leur liberté. Je ne crois pas qu'il soit possible, en aucun sens, de soutenir que les peuples anciens étaient des peuples libres. Les anciens étaient libres comme ces tyrans qui ne peuvent dormir qu'en s'entourant de gardes et de sentinelles, ou bien comme ces corps de troupes, placés en pays ennemi, et qui ne peuvent avancer qu'en ayant le plus grand soin d'éclairer leur marche, de ne marcher que l'arme au bras, et de se tenir bien unis, bien serrés, bien disciplinés. Mais je m'aperçois que j'anticipe sur ce que je vais avoir à dire.

tement organisée pour la domination, je l'accorde. Mais de quelle liberté était-elle susceptible? On voit d'abord qu'elle ne pouvait jouir de celle que donne le développement de l'intelligence et de l'industrie. Ce développement n'était pas compatible avec le genre de vie qu'elle avait adopté; et, d'ailleurs, nous venons de dire qu'elle s'était interdit tous les travaux qui auraient pu le faire naître. Le Romain, pour être propre à la guerre, avait besoin de rester grossier, brutal, superstitieux. C'eût été diminuer sa capacité pour le brigandage, que de le laisser se livrer à l'étude des sciences ou à la pratique des arts, et la première attention à avoir était sans doute de le préserver soigneusement de toute culture : aussi ne négligea-t-on rien pour le maintenir dans un favorable abrutissement. Rome, après cinq cents ans d'existence, n'était guère moins ignorante et moins farouche que sous ses premiers rois; et telle était, lorsque Diogène et Carnéade parurent dans ses murs, l'horreur qu'on y avait encore de toute instruction, que Caton se hâta de proposer au sénat de congédier ces ambassadeurs philosophes, et que, dans une diatribe insensée contre les lumières, ce vieux fanatique s'oublia jusqu'à traiter Socrate de bavard et de séditieux [1].

Il est vrai que, malgré ces semonces de Caton et des vieux sénateurs qui, comme lui, tenaient ferme pour le maintien de l'ignorance et des anciennes mœurs, il arriva à Rome ce qui était arrivé en Grèce, après une suite de guerres heureuses, c'est-à-dire que, lorsqu'on eut battu, pillé, asservi ses ennemis, et qu'on se fut procuré par ces honnêtes moyens du loisir et des richesses, n'ayant rien de mieux à faire, on eut le désir d'étudier. Mais, comme la manière de vivre resta la même, que l'on conserva le même mépris pour les travaux

(1) Plut., vie de Marc. Cat.

de l'industrie, les effets de cette passion nouvelle ne furent que très médiocrement avantageux. On étudia, comme on le faisait en Grèce, par passe-temps, sans aucune vue d'application utile, ou seulement dans des vues d'ambition. On apprit la rhétorique, la dialectique; on disputa sur le souverain bien; on s'exerça à séduire la multitude par l'artifice du langage et des discours étudiés; on eut des légistes, des orateurs, des sophistes, des poètes, des musiciens; mais, pour des hommes vraiment éclairés et capables de faire d'utiles applications de leurs connaissances, il ne pouvait guère s'en former : ce n'est que chez les peuples industrieux que les études, bien dirigées, peuvent produire de véritables lumières, et qu'elles conduisent à d'heureuses applications (1).

Ajoutons que, dans le temps où la vie guerrière des Romains prévenait en eux le développement de toute industrie, le régime de l'esclavage produisait le même effet parmi leurs esclaves, et qu'ainsi ils se privaient de la faculté de se servir eux-mêmes, sans acquérir véritablement celle de se faire servir par d'autres. On sait quels sont sur l'homme asservi les effets de la servitude : si elle abrutit le maître, elle abrutit bien plus sûrement l'esclave. L'homme n'a dans l'esclavage presque aucun intérêt à développer ses forces : la crainte du châtiment, loin de l'exciter à montrer sa puissance, lui conseille au contraire de la déguiser : « il se mettrait à l'amende par une œuvre de surérogation; il ne ferait, en montrant sa capacité, que hausser la mesure de ses devoirs. Il s'établit donc une ambition inverse, et l'industrie aspire à descendre plutôt qu'à monter (2). »

Aussi, partout où les Romains substituèrent des esclaves à

---

(1) *V.* plus loin, ch. VIII de ce livre.
(2) Bentham, *Traité de législation*, t. II, p. 183 et suivantes.

des hommes libres, la vit-on décliner très rapidement. L'agriculture fut également en décadence. Toutes les fois, dit Hume, que les agronomes de l'antiquité se plaignent de la diminution du blé en Italie, ils ne manquent pas d'attribuer ce décroissement de richesse territoriale à l'introduction de l'exploitation servile [1]. L'esclavage eut, à cet égard, de tels effets, que l'Italie finit par devenir presque aussi improductive que l'est aujourd'hui la campagne de Rome, et qu'au lieu d'exporter du blé, comme elle l'avait fait pendant quelque temps, elle fut obligée de compter pour sa subsistance sur les moissons de la Barbarie, de l'Égypte et de la Sicile [2].

Les effets de l'esclavage ne s'arrêtèrent pas là. La population déclina non moins rapidement que les moyens de subsistance. Les légions romaines avaient beau faire la traite et envoyer en Italie des nations entières réduites en servitude, elles ne pouvaient suffire à l'effroyable consommation d'hommes que faisaient l'esclavage et la misère, et le nombre des artisans et des cultivateurs allait sans cesse en décroissant. Il en était de même des hommes libres : il fallut tirer des citoyens du dehors, comme on en tirait des denrées et des esclaves; et le peuple-roi, recruté d'abord en Italie, le fut ensuite dans les provinces, et ensuite chez les barbares. « La nation tout entière disparut peu à peu, dit un publiciste, par l'effet de ce régime odieux. On ne trouvait plus de Romains qu'à Rome, d'Italiens que dans les grandes villes. Quelques esclaves gardaient encore quelques troupeaux dans les campagnes; mais les fleuves avaient rompu leurs digues, les forêts s'étaient étendues dans les prairies, et les loups et les

---

(1) Essai XI, p. 504.
(2) *Antiquités rom.*, t. II, 429.

sangliers avaient repris possession de l'antique domaine de la civilisation (1). »

Voilà quels étaient, relativement à l'industrie, à la richesse, à la population, les effets de la guerre et de l'esclavage.

Joignez que ce système, si contraire à l'industrie des Romains, n'était pas moins funeste à leur morale.

Je sais que les peuples qui fondent leur existence sur la spoliation et l'asservissement des autres nations peuvent concilier quelquefois une grande rigidité de mœurs avec le goût du brigandage. Tant que ces peuples ont affaire à des populations pauvres, qui ont peu de choses à leur donner, et qui savent défendre énergiquement ce qu'elles possèdent, il faut bien de nécessité qu'ils s'accoutument à vivre de peu. Mais cette frugalité n'est pas ordinairement une vertu bien méritoire; elle ne dure qu'autant qu'elle est forcée (2); et si les

---

(1) Sismondi, *Nouv. princ. d'Écon. polit.*, tom. I, p. 113. — Des enquêtes faites il y a vingt ans en Angleterre montraient à quel point l'esclavage était funeste à la population dans les colonies. A Tortola, à Démérari, à la Jamaïque, la population noire diminuait continuellement et ne pouvait être maintenue au même niveau que par la traite. La perte moyenne, pour toutes les colonies anglaises, moins la Barbade et les îles de Bahama, était de dix-huit mille esclaves tous les trois ans. Et la preuve que ce décroissement de la population noire tenait uniquement à son état de servitude, c'est qu'elle a fait des progrès assez considérables à Haïti depuis qu'elle y est affranchie. Au commencement de la révolution française, la population totale de cette dernière île n'était que de 665,000 ames; et malgré la suite d'expéditions sanglantes qui l'ont dévastée, depuis cette époque jusqu'en 1809 où l'expédition française a été expulsée, la population s'y élève maintenant à plus 935,000 ames. (*V.* l'*Edimburg review* de juillet 1825).

(2) Voici ce que dit un habile peintre de mœurs, parlant des montagnards d'Écosse, à une époque où la guerre était encore leur principale industrie : « Waverley ne pouvait en croire ses yeux; il ne pouvait concilier cette singulière voracité (des montagnards) avec ce qu'il avait entendu dire de leur vie frugale; il ignorait que leur sobriété n'était

mêmes peuples parviennent à subjuguer des nations opulentes, et à se placer dans une situation où ils puissent jouir avec quelque sécurité du fruit de leurs rapines, on les verra se livrer à des profusions, à des orgies, à des débauches incroyables. Voilà ce que montrent toutes les histoires de races militaires, et la romaine plus qu'aucune autre. Les Romains furent des modèles de tempérance et même d'austérité, tant qu'ils n'eurent à combattre que les Eques, les Volsques, les Latins, les Samnites, qui, sans cesse défaits, revenaient sans cesse à la charge, et qui leur vendaient très cher des victoires qui ne produisaient rien. Mais quand enfin ils eurent soumis l'Italie, quand ils eurent vaincu Carthage, quand ils n'eurent plus d'ennemis capables de leur résister, qu'ils furent tranquilles sur leur puissance et qu'ils eurent conduit à Rome les dépouilles de la terre, ils tombèrent dans une horrible dissolution de mœurs. Ces désordres étaient la conséquence toute naturelle de leur mode d'existence. Ce ne furent pas leurs richesses qui les corrompirent, comme on l'a tant écrit, et comme on le répète encore : ce fut la manière dont ils se les étaient procurées. Les hommes ne jouissent avec modération que des biens qu'ils ont acquis avec honneur. Il en est du butin fait à la guerre comme de l'argent gagné au jeu, comme des sommes extorquées aux nations qu'on opprime : on dissipe presque toujours d'une manière honteuse ce qu'on s'est procuré d'une manière honteuse. Il n'est pas possible

---

qu'apparente et forcée, et que, semblables à certains animaux de proie, les montagnards savaient jeûner au besoin, se réservant de se dédommager de cette abstinence lorsqu'ils en trouveraient l'occasion.» (*Waverley*, ou *l'Écosse il y a soixante ans*.) Voilà la frugalité que nous admirons chez les premiers Romains et dans les temps héroïques de la Grèce : c'est ce que nous appelons du *beau antique*. Les mœurs que décrit ici Walter-Scott sont tout-à-fait dans le goût de celles des héros d'Homère.

que des hommes assez dépravés pour fonder leur existence sur le pillage, le vol, la levée de tributs illégitimes, soient en même temps assez purs pour faire un usage moral de biens aussi immoralement acquis.

Le genre de vie des Romains ne faisait donc pas d'eux seulement des hommes ignorants, il tendait à en faire aussi des hommes dissolus, et l'on comprend assez qu'il ne pouvait leur procurer l'espèce de liberté qui naît du bon emploi qu'on fait de ses facultés par rapport à soi-même.

Enfin il leur pouvait encore moins donner celle qui résulte pour les hommes de l'usage inoffensif qu'ils font entre eux de leurs facultés.

Bien loin d'user ainsi de leurs forces, les Romains en faisaient l'usage le plus injuste et le plus agressif. Leur objet même était la spoliation et l'asservissement du monde. Or, il n'était pas possible qu'ils fissent ainsi violence à tout l'univers, sans se placer eux-mêmes dans une situation extrêmement violente.

On a vu de quelle manière ils avaient besoin de s'ordonner pour faire la guerre avec succès. Voulant asservir les autres, ils étaient obligés de commencer par s'enchaîner eux-mêmes. Il leur fallait, comme dans une armée, se classer, s'enrégimenter, se subordonner l'un à l'autre, multiplier au-dessus d'eux les pouvoirs arbitraires et illimités, renoncer à toute indépendance individuelle, n'exister en quelque sorte qu'en abstraction et comme membre de la masse organisée dont ils faisaient partie; se soumettre enfin aux plus tyranniques volontés de cette masse d'hommes, ou plutôt à celles des ambitieux qu'elle se donnait pour directeurs et pour maîtres.

Voilà à quel prix les Romains pouvaient dépouiller et as-

servir les autres peuples. Plus ils voulaient être forts pour la domination, moins ils pouvaient avoir de liberté. La liberté n'entrait pas dans l'objet de leur institution, elle n'était pas possible; elle aurait même été funeste; car elle aurait affaibli l'esprit guerrier et relâché le nerf de la discipline. Il eût été contre nature de vouloir donner de l'indépendance aux individus dans un état social où les individus, toujours engagés dans des expéditions militaires, avaient besoin, par cela même, de former une masse compacte et très énergiquement constituée.

J'ai parlé des pouvoirs exorbitants que la nécessité de la discipline avait fait établir; mais ai-je énuméré les actes arbitraires et violents qu'elle faisait commettre? Un père exilait ses enfants, il leur infligeait les travaux forcés des esclaves, il les condamnait à périr par la main du bourreau. Un censeur dégradait sans formalité un sénateur, un chevalier, un citoyen; il s'ingérait dans tous les détails de la vie privée, et défendait les actes les plus innocents ou en commandait qui moralement n'avaient rien d'obligatoire. Les derniers rangs de l'armée tombaient-ils dans le dénûment? on procédait à des expropriations pour rétablir entre les fortunes une égalité impossible; on décidait que nul ne pourrait posséder au-delà d'une certaine étendue de terrain, et on enlevait l'excédant à ceux qui en avaient pour le distribuer aux citoyens pauvres. La guerre, l'esclavage, le vice, la misère réduisaient-ils le nombre des citoyens et des soldats? on rendait des lois ridiculement vexatoires pour contraindre les gens à se marier et à procréer beaucoup d'enfants. Une fois, on réglait comment on pourrait voyager; une autre fois, comment on serait vêtu; une autre fois, la dépense qu'on pourrait faire pour sa table et le nombre des convives qu'il serait permis d'y recevoir. Il n'y avait réellement ni propriété, ni sûreté,

ni liberté; on ne tenait point compte de cela : tout était sacrifié au maintien de la discipline et à la bonne constitution de l'armée.

Et ce n'était pas seulement à cause de cet arbitraire que les Romains étaient peu libres. Remarquez qu'en se soumettant à ce dur régime le gros de la nation armée n'en retirait presque aucun profit. Dans cette domination, comme dans toutes, les agents subalternes n'obtenaient qu'une très petite part de richesse et d'autorité. Les dépouilles des ennemis vaincus étaient distribuées là, comme ailleurs les contributions levées sur les peuples : les gros lots étaient pour l'état-major de l'armée, pour les consuls, le sénat, les patriciens; le peuple, les soldats recevaient à peine de quoi vivre. On eût craint sans doute, en les enrichissant, d'affaiblir en eux cet utile amour des conquêtes et du pillage d'où dépendait la fortune des classes élevées. Jamais aristocratie n'a fait de son ascendant un usage plus dur, plus inique, plus hautain que l'aristocratie romaine. Tel était l'abaissement où elle tenait le peuple, que les mariages entre les personnes de la classe patricienne et de la classe plébéienne avaient fini par être regardés comme des unions contre nature; et que lorsque ces sortes d'alliances furent autorisées, on prétendit qu'il en sortirait des monstres (1). Telle était la hauteur des chefs, même du temps de la république, que lorsqu'un consul venait à passer, tout citoyen devait s'écarter de la route, se découvrir la tête, se lever de son siège ou descendre de cheval. Quiconque eût négligé de lui donner ces marques de déférence et de respect eût été promptement rappelé à son devoir par les licteurs : le préteur Lucullus ne s'étant pas levé, dans un moment où il rendait la justice, devant le consul

(1) *Proles secum ipsa discors.* (Tite-Live.)

Acilius, celui-ci fit briser à l'instant sa chaise curule ([1]). Il n'est peut-être pas de pays où une autorité plus arbitraire se soit exercée avec des formes plus dures et plus impérieuses. C'était proprement le régime d'un camp de Tartares.

Dépendants sous mille rapports comme individus, les Romains n'étaient pas même libres comme corps de nation. Leur existence sociale était perpétuellement menacée, au dedans par les esclaves et les prolétaires, au dehors par les ennemis que ne cessait de soulever leur ambition.

On sait ce que la république avait à craindre des esclaves. Le désespoir leur donna souvent des armes, dit Gibbon, et leur soulèvement mit plus d'une fois l'État sur le penchant de sa ruine. On les jugeait si redoutables qu'on n'osa pas les distinguer par un habit particulier. On pensa que le jour où ils pourraient s'apercevoir de leur nombre, leurs maîtres seraient exposés aux plus grands périls ([2]). Il fallut faire des lois terribles pour se mettre à l'abri de leurs entreprises, et agir avec eux comme avec des ennemis mortels. Ils purent être, pour de légers manquements, torturés, fouettés, marqués au visage d'un fer chaud, condamnés à tourner la meule ([3]). On établit que si un maître était tué dans sa demeure, et que le meurtrier ne fût pas découvert, tous les esclaves pourraient être mis à mort; et Tacite parle d'un cas où quatre cents esclaves furent exécutés par cela seul que leur maître avait péri et qu'ils n'avaient pas fait connaître l'auteur du meurtre ([4]). Voilà à quelles extrémités on en était réduit. On sent que de telles atrocités, loin d'augmenter la sûreté des citoyens, devaient achever de la détruire :

([1]) *Antiquités rom.* d'Adam, t. I, p. 163 et 164.
([2]) *Hist. de la décad. de l'emp. rom.*, t. I, ch. 2.
([3]) *Ibid.* — *Ant. rom.*, t. I, p. 56.
([4]) Annales, XIV, 42.

ce fut, observe Montesquieu, lorsque les Romains eurent perdu pour leurs esclaves tous les sentiments de l'humanité que l'on vit naître ces guerres serviles que l'on a comparées aux guerres puniques (1).

La sûreté du peuple romain, si gravement menacée par ses esclaves, l'était plus encore par ses prolétaires. Quoique dans l'origine les terres eussent été assez également partagées, il s'établit bientôt entre les fortunes cette inégalité inévitable, que nulle bonne institution ne pourrait entièrement prévenir (2), mais que favorisent presque toujours des institutions iniques; et l'on vit à Rome, comme ailleurs, et d'une manière beaucoup plus tranchée qu'ailleurs, la population partagée entre un petit nombre de gens riches et une masse de citoyens misérables. Dans un pays où les arts utiles n'eussent pas été avilis et abandonnés à des esclaves, cette dernière classe d'individus aurait pu trouver dans l'industrie une ressource contre l'indigence, et en devenant moins à plaindre elle eût été moins à redouter. Mais ne possédant rien et ne se livrant à aucun travail, cette populace gueuse et fière ne pouvait manquer de se rendre à la fin très redoutable. Elle ne cessait de contracter des dettes qu'elle n'avait aucun moyen d'acquitter, et qui devenaient entre elle et ses créanciers une source inépuisable de démêlés violents. On était obligé, pour étouffer ses clameurs, de lui faire régulièrement des aumônes qui ne servaient qu'à l'accroître et à la rendre de plus en plus menaçante. Sans doute, dans l'état de dénûment où elle se trouvait, et où s'efforçait peut-être de la retenir une politique avare et cruelle, elle offrait à l'ambition des sénateurs un puissant levier pour la conquête et l'oppres-

(1) *Esp. des lois*, liv. 15, ch. 16.
(2) *V.* plus loin, ch. IX de ce livre.

sion du monde; mais aussi quel point d'appui contre la république ne présentait-elle pas aux ambitieux mécontents? On pouvait s'en servir pour la guerre civile comme pour la guerre étrangère; elle était l'instrument des brigues, des conjurations, des discordes; « elle devint l'auxiliaire soldé d'un Marius et d'un Sylla, d'un César et d'un Pompée, d'un Octave et d'un Antoine; » et après avoir soumis l'univers à Rome, elle finit par mettre Rome sous les pieds des plus exécrables tyrans.

Enfin, tandis que le système des Romains entretenait parmi eux deux classes d'ennemis si redoutables, il ne cessait de leur susciter au dehors des ennemis encore plus dangereux. Les Romains, dit Montesquieu, étaient dans une guerre éternelle et toujours violente; ils n'avaient pas le temps de respirer; il leur fallait faire un continuel effort; exposés aux plus affreuses vengeances s'ils étaient vaincus, ils s'étaient imposé la terrible obligation de toujours vaincre; ils ne pouvaient faire la paix que vainqueurs; ils étaient obligés à des prodiges de constance (1). On peut juger de la violence de leur situation par celle des lois qu'ils avaient rendues contre quiconque se dérobait au service militaire... Enfin, après avoir été constamment, pendant le long cours de leurs triomphes, sous l'oppression morale de périls toujours imminents, ils finirent par subir à leur tour autant de violences matérielles qu'ils en avaient fait souffrir à d'autres. Vainqueurs du monde civilisé, ils ne surent que le livrer au joug des barbares. Rien n'égala la dégradation, la honte, et le malheur de leurs derniers moments (2).

---

(1) *Causes de la grandeur et de la décadence des Romains*, *passim*.

(2) On peut lire dans beaucoup d'auteurs, et en particulier dans les philosophes chrétiens du quatrième siècle, d'énergiques peintures de cette immense destruction. Voir notamment les *Lettres de saint Jé-*

Voilà comment furent libres les Romains, *ces modèles*, suivant Rousseau, *de tous les peuples libres*. Nous voyons en nous résumant que le système de la guerre et de l'esclavage sur lequel ils avaient fondé leur subsistance s'opposait directement aux progrès de leur industrie et de leurs idées, qu'il tendait non moins fortement à la dépravation de leurs mœurs, qu'il les obligeait de se soumettre au régime social le plus dur et le plus arbitraire, qu'il leur suscitait au dedans et au dehors les ennemis les plus dangereux ; qu'enfin, après avoir rempli leur existence de trouble, de corruption et de violence, il finit par amener leur totale destruction (¹).

---

rôme dans la traduction de ses *Œuvres choisies*, par F. Grégoire et F. Z. Colombet.

(¹) Un des critiques que rencontra ce volume, lors de sa première publication, se récria fort contre cette explication du régime économique des Romains et des conséquences de ce régime. Il ne voyait, quant à lui, dans le long effort de ce peuple pour conquérir le monde, qu'une immense entreprise de philanthropie, qu'une vaste et noble tentative en faveur de la civilisation. La grande tâche qu'avait embrassée le génie romain était conforme au besoin le plus général de l'humanité ; elle était la condition nécessaire de tous les progrès ultérieurs, etc. De sorte que c'était pour assurer les progrès ultérieurs de la civilisation que les Romains avaient commencé par l'étouffer partout où elle avait pris naissance, qu'ils avaient détruit une multitude de petites républiques en Italie, qu'ils avaient renversé Carthage, qu'ils avaient subjugué la Grèce, qu'ils avaient massacré des millions d'hommes, qu'ils en avaient réduit un plus grand nombre encore en servitude. Il y avait au fond de tout cela, suivant le critique, une grande pensée de philanthropie. Les Romains étaient animés des sentiments généraux qui dominaient de leur temps, et la seule chose qui les distingue des autres peuples de cet âge, c'est d'avoir conçu plus virilement qu'aucun autre les passions qui régnaient alors. (*V.* le *Producteur*, t. II, p. 462 et suiv.)

On trouve une grande preuve de cette philanthropie qui présidait aux guerres des Romains dans l'expédient dont s'avisa l'honnête, le probe, le sévère Caton, pour faire décider cette troisième guerre punique qui amena la finale destruction de Carthage. Notre vieux censeur, qui connaissait son monde, au lieu de se perdre en vaines paroles,

Il me serait aisé, si je voulais insister sur le sujet que je traite, de montrer que l'esclavage avait été d'abord aussi funeste aux Grecs qu'il le fut ensuite aux Romains.

Les citoyens des villes grecques, pourvus par des esclaves des choses nécessaires à la vie, et affranchis à cet égard de tout travail et de tout soin, employaient leur temps à la guerre, à l'exercice des droits de cité, à la poursuite des magistratures, à des luttes d'ambition, à des querelles intestines; ou bien ils partageaient leurs loisirs entre les exercices de la gymnastique et l'étude des sciences qu'ils appelaient libérales, c'est-à-dire de la grammaire, de la rhétorique, de la philosophie, de la musique, et de quelques autres arts, qu'ils ne cultivaient que par forme de passe-temps et seulement pour leur plaisir.

Cette manière d'être, qui forma d'abord des guerriers, et plus tard des Rhéteurs, des sophistes, des poètes, des artistes, opposait d'insurmontables obstacles au vrai développement des peuples qui l'avaient adoptée. Elle était destructive de toute paix et de tout ordre; elle ne comportait le progrès ni de la population, ni de la richesse, ni des mœurs, ni des

---

imagina de lâcher au milieu du sénat une ample provision de superbes figues, qu'il avait apportées de la côte d'Afrique, et qu'il tenait cachées dans le pan de son manteau. « Et comme les sénateurs, observe Plutarque, s'esmerveilloient de voir de si belles, si grosses et si fresches figues : la terre qui les porte, leur dit Caton, n'est distante de Rome que de trois iournées de navigation. » Cette manière philanthropique de motiver le *delenda Carthago* par lequel le même honnête homme terminait tous ses discours, est tout-à-fait dans le goût de la morale de ces sauvages d'Afrique, qui, lorsqu'ils veulent faire la guerre à quelque peuple voisin, se répandent en éloges des richesses qu'il possède, et se décident d'après la valeur plus ou moins grande du butin qu'ils pourront faire chez lui. (*V.* le *Voyage du major Gordon-Laing dans le Timani*, *le Kouranko et le Soulimana*, p. 275 et suiv. de la traduction française.)

arts utiles, ni des connaissances véritables. Aussi les Grecs n'acquirent-ils jamais que d'une manière fort imparfaite ces éléments de force et de liberté. Ils consumaient leur vie en querelles ou en vaines disputes. Ils furent d'abord tout militaires, et puis, quand la guerre les eut enrichis, ils se livrèrent à de dangereux plaisirs et à de frivoles exercices, dans lesquels ils perdirent leur ancienne énergie guerrière, sans acquérir la force, l'instruction, la richesse, les bonnes habitudes morales que leur eût données la pratique de l'industrie. Voilà ce qui explique en partie leur chute et celle de la plupart des peuples de l'antiquité : c'est l'histoire de toutes les sociétés militaires (1).

Une circonstance empêche que l'esclavage ne soit aussi funeste en Amérique qu'il le fut en Europe dans l'antiquité; c'est la manière dont on s'y procure les esclaves. On les obtient par le commerce, et non par la guerre; ils sont achetés, et non pas conquis. Les Créoles ne sont pas, comme le furent les Grecs et les Romains, des peuples militaires, voués au brigandage et à la domination. Leur titre est celui de planteurs,

---

(1) Rien de si étrange que la faveur dont jouissent auprès des classes *industrieuses* de nos sociétés modernes ces fiers républicains de l'antiquité, dont le premier principe politique était qu'il fallait tenir dans l'esclavage tout homme livré à l'*industrie*. Ces classes ne feraient-elles pas mieux de se passionner pour les seigneurs féodaux du moyen-âge? La méprise, à mon avis, serait moins forte. Ces seigneurs, il est vrai, n'étaient pas d'aussi beaux parleurs que les nobles citoyens d'Athènes au temps de Périclès, ou de Rome à la fin de la république; mais ils n'étaient peut-être pas aussi ennemis des classes laborieuses; ils ne les tenaient pas aussi abaissées; ils ne méprisaient pas autant leurs travaux; je ne sais s'ils avaient au même degré les préjugés de la barbarie. Il y a dans la politique du citoyen Aristote et dans la république du philosophe Platon des principes que n'oserait pas avouer l'aristocrate le plus renforcé de nos monarchies les plus absolues.

de colons : ce sont des entrepreneurs d'industrie : seulement leurs ouvriers sont des esclaves achetés à des rois d'Afrique, qui font la guerre pour eux.

Cette manière de vivre est moins mauvaise que celle des anciens : il y a de moins la guerre extérieure et les discordes intestines que l'ambition devait continuellement susciter parmi des hommes à l'activité desquels il n'y avait, dans chaque État, qu'une seule carrière d'ouverte, celle du gouvernement. Cependant l'esclavage a encore, dans les parties de l'Amérique où il existe, des conséquences fort graves. Il est pour les habitants une cause d'inactivité, d'insouciance, d'incapacité ; il corrompt leur morale ; il compromet leur sûreté ; enfin il a ceci de particulier et de terrible, qu'on ne saurait trop comment le détruire, et que cette plaie honteuse de l'Amérique semble être à jamais incurable. L'abolition graduelle de l'esclavage eût été facile chez les anciens, où les maîtres avaient pour esclaves des hommes de leur couleur et de leur race. Mais que faire là où les esclaves sont d'une autre race et d'une autre couleur ? Les éloigner en les affranchissant ? cela, dans bien des cas, serait impraticable : il est tel pays de l'Amérique où ils forment la presque totalité de la classe ouvrière et le fond de la population. Les affranchir et les garder ? mais quel serait, au milieu d'un peuple de noirs délivrés des liens de la servitude, et devenus graduellement propriétaires et citoyens, le sort du petit nombre de blancs qui auraient été leurs maîtres, surtout si ces blancs craignaient de se dégrader non-seulement en s'alliant à eux, en tolérant le mélange des races, mais en ayant avec eux le moindre contact [1] ? On tournera longtemps dans les difficultés de cette situation déplorable avant de trouver un bon

---

[1] *V.* les *Notes de M. Jefferson sur la Virginie*, p. 212.

moyen d'en sortir. Elle fait le désespoir des hommes d'État les plus éclairés de l'Amérique septentrionale.

Je ne suivrai pas les effets de l'esclavage dans tous les pays où il a existé. Comme il ne s'est pas établi dans des circonstances semblables, et n'a pas été partout le même, on sent que ses résultats ont dû beaucoup varier. Mais l'esclavage a des effets généraux qui se reproduisent également partout : partout il a pour effet d'abrutir et de dépraver les populations qu'il fait vivre, de s'opposer aux progrès de leur industrie, de leurs habitudes privées, de leurs relations sociales, et de prévenir ainsi chez elles le développement des causes d'où nous savons que découle toute liberté.

« Dans un climat chaud, dit M. Jefferson, nul homme ne travaille s'il peut en contraindre un autre à travailler pour lui. » Cela est vrai dans tous les climats possibles. Partout où des hommes peuvent en contraindre d'autres à travailler pour eux, il est fort rare qu'ils s'instruisent, qu'ils deviennent industrieux, qu'ils se rendent capables de quelque chose d'utile. « L'inactivité de l'esprit, comme l'observe un économiste, est la conséquence de celle du corps : le fouet à la main, on est dispensé d'intelligence. »

J'ajoute qu'il n'est pas plus facile à ces hommes d'acquérir des mœurs que de l'industrie; ils sont dans une position qui tend directement à corrompre leur morale. Un maître peut abuser impunément des femmes qu'il tient en servitude : comment serait-il continent? Ce qu'il récolte ne lui a coûté aucun effort : comment en userait-il avec mesure? Il vit dans un état habituel d'oisiveté : comment n'aurait-il pas les vices qu'engendrent l'indolence et le désœuvrement ([1])?

([1]) « L'état moral et religieux des blancs (à la Jamaïque) est, comme

Enfin, s'il est difficile, dans une telle situation, de contracter de bonnes habitudes personnelles, il l'est peut-être plus encore de se former à de bonnes habitudes sociales. « Le commerce entre le maître et l'esclave, dit Jefferson, est un exercice continuel des plus violentes passions de la part de celui-là, et de la soumission la plus abjecte de la part de celui-ci. Nos enfants, qui ont ce spectacle sous les yeux, suivent bientôt l'exemple qu'on leur donne. Le chef de famille s'emporte contre son esclave : l'enfant l'observe; il imite dans les mouvements de son visage les traits du maître irrité, et prend bientôt le même air dans le cercle des jeunes esclaves qui l'entourent. Il apprend ainsi à lâcher la bride à ses plus dangereuses passions; et, élevé dans la pratique de l'injustice, exercé journellement à la tyrannie, il demeure pour ainsi dire

---

celui des noirs, aussi mauvais qu'on puisse l'imaginer. Presque tous les blancs attachés aux plantations vivent publiquement en concubinage avec des négresses ou des femmes de couleur : sous ce rapport, la corruption est générale. Au lieu d'être appelées aux saints devoirs de la maternité, les jeunes esclaves sont livrées, dès l'âge le plus tendre, et prostituées par leurs maîtres aux amis auxquels ils veulent se rendre agréables. Sur vingt blancs qui débarquent dans la colonie, il y en a dix-neuf dont le moral est ruiné avant qu'ils y aient fait un mois de séjour.... Parmi les esclaves, le mariage n'a point de lois; les femmes disent qu'elles ne sont pas assez folles pour s'en tenir à un seul homme. Aussi leurs engagements avec l'autre sexe ne sont-ils que temporaires et n'ont-ils à leurs yeux rien d'obligatoire.... Tout étranger qui vient rendre visite à un planteur et qui couche chez lui, est dans l'habitude, au moment d'aller au lit, de se faire amener une jeune négresse avec aussi peu de cérémonie qu'il demanderait une bougie; et lorsqu'il n'en demande pas on lui en propose, c'est une politesse d'usage. Ainsi des actes auxquels, dans toutes les sociétés civilisées, les libertins les plus déhontés ne se livrent qu'à l'ombre du mystère, se commettent au su de tout le monde, et sont de mode au sein même des plus honorables familles. » (*De l'état actuel de l'esclavage aux États-Unis et aux Antilles*, par Cooper. Cet ouvrage me manque, et je le cite d'après la *Rev. brit.*, t. VII, p. 129.)

marqué de leurs traits les plus odieux. L'homme placé dans de telles circonstances serait un prodige s'il conservait la bonté de son caractère et de sa morale (1). »

En somme, ignorance, incapacité, mollesse, faste, iniquité, violence, voilà ce que l'esclavage tend naturellement à donner aux populations qui en font leur ressource.

Et pourtant il est vrai de dire que, lorsque ce nouveau mode d'existence vint à s'établir parmi les hommes, on fut plus près de la liberté qu'on ne l'avait été aux époques antérieures, où l'usage le plus général était encore de massacrer les captifs. Les esclaves, *servi*, étaient, comme le mot l'indique, des hommes conservés, *servati*, et l'action de faire des serfs, qui nous paraît avec raison la chose du monde la plus sauvage, fut, dans l'origine, un acte d'humanité et un trait de civilisation (2).

La destination donnée aux esclaves rendit ce trait plus favorable encore à la liberté. A l'âge de la société que je décris,

---

(1) *Notes sur la Virginie*, p. 212. La cruauté des traitements qu'on a presque toujours fait subir aux hommes asservis tient à la nature particulière de cette espèce de serfs, beaucoup plus généreux et plus difficiles à dompter que les autres animaux voués à la servitude domestique. A la rigueur, un maître peut traiter humainement son cheval, son chien, son âne : il n'a pas à craindre que ces esclaves-là se concertent et se révoltent; mais il ne saurait être aussi tranquille sur la soumission des êtres semblables à lui qu'il tient dans l'asservissement : comme leur nature est plus noble, il sent qu'il a plus à faire pour les tenir sous le joug, et il les traite avec inhumanité précisément parce qu'ils sont des hommes. Il est tel propriétaire d'esclaves qui passerait avec raison pour un fou furieux, digne d'être à jamais interdit, s'il s'avisait de traiter ses bêtes comme il lui arrive de traiter ses gens.

(2) Servi *autem ex eo appellati sunt quod imperatores captivos vendere, ac per hoc* servare, *nec occidere solent*. Justiniani, *Institutiones*, lib. I, tit. 3, § 3.

l'homme de guerre ne conserva pas ses prisonniers pour les associer à ses brigandages ou pour en faire de simples gardeurs de troupeaux : il les conserva pour les appliquer à la culture du sol, à l'exercice des divers métiers et, peu à peu, à tous ces travaux d'où est sortie avec le temps la civilisation de l'espèce humaine.

A la vérité, ces hommes ne travaillaient pas pour eux; ils ne travaillaient que contraints; mais il valait encore mieux qu'ils fussent asservis que s'ils avaient été tués, et qu'on eût continué, comme auparavant, à se faire des guerres d'extermination. Au sein d'une telle barbarie, l'introduction de l'esclavage était une innovation heureuse, et l'usage de condamner les vaincus au travail fut, sans contredit, un grand acheminement à la liberté. L'essentiel était que, de manière, ou d'autre, l'industrie devînt la principale ressource.

Sans doute, il eût infiniment mieux valu qu'on cessât de toutes parts de se faire la guerre, et qu'au lieu de se consumer en efforts pour s'asservir les uns les autres, on s'assujétît soi-même au travail. Mais qui ne sent combien peu il était dans la nature de l'espèce humaine de faire tout-à-coup un si grand progrès! et combien un tel changement était loin encore d'être possible! C'était beaucoup que l'on cessât de massacrer les vaincus, et que l'on s'avisât de les réduire en servitude.

Je ne sais pas même, à vrai dire, s'il n'était pas indispensable de débuter par là. Outre qu'à un âge de la société où les passions étaient encore si ardentes, personne peut-être ne se fût condamné spontanément et de son plein gré aux travaux patients de la vie sédentaire, celui qui l'eût fait serait infailliblement, et au bout de très peu de temps, devenu la proie des peuples demeurés barbares. Il fallait donc, même avec l'intention de se civiliser, si l'on avait pu dès-lors se

préoccuper d'une telle pensée, que l'on se bornât à réserver pour les occupations utiles les ennemis qu'on avait vaincus, et que l'on continuât soi-même à demeurer propre à la guerre.

Sûrement, ce n'était pas avancer beaucoup; mais peut-être était-ce là tout ce qui se pouvait, et ce peu était déjà quelque chose de considérable. Non-seulement, par l'institution de l'esclavage, il y avait des hommes utilement occupés; mais ces hommes pouvaient travailler avec quelque sécurité sous la protection de leurs maîtres, qui, en les opprimant pour leur compte, étaient pourtant intéressés à les préserver de tout trouble étranger. En outre, par l'effet de cette protection et de la fixité des établissements, quelques accumulations devenaient possibles, et ceci préparait beaucoup d'autres progrès.

D'ailleurs, ces esclaves, qui d'abord ne travaillent que pour autrui, travailleront un jour pour eux. Ils sont faibles, ils deviendront forts : ils sont aux sources de la vie, de la lumière, de la richesse, de la puissance; il ne faut que leur inspirer le désir d'y puiser, et les maîtres eux-mêmes sentiront un jour le besoin de leur inspirer ce désir. Voulant stimuler leur activité, ils relâcheront un peu leurs chaînes; ils leur laisseront une part de la richesse qu'ils auront créée. Ceux-ci conserveront ces faibles produits; ils les accroîtront par le travail et par l'épargne, et quelque jour les fruits lentement accumulés de leur pécule étoufferont ceux de la violence et de l'usurpation. Esclaves dans l'antiquité, les hommes d'industrie ne seront plus que serfs tributaires dans le moyen-âge; puis ils deviendront les affranchis des communes, puis le tiers-état, puis la société tout entière.

C'est ici, c'est chez les peuples entretenus par des esclaves, c'est au sein même de l'esclavage que commence réellement la vie industrieuse, la seule, comme on le verra bientôt, où

les hommes puissent donner un grand essor à leurs facultés, acquérir de bonnes habitudes morales, prospérer sans se faire mutuellement de mal : la seule, par conséquent, où ils puissent devenir vraiment libres.

—

CHAPITRE V.

LIBERTÉ COMPATIBLE AVEC LE DEGRÉ DE CULTURE DES PEUPLES CHEZ QUI L'ESCLAVAGE DOMESTIQUE A ÉTÉ REMPLACÉ PAR LE SERVAGE.

Le monde, dans son adolescence, n'a pas connu d'état social plus avancé que celui dont je viens d'offrir le tableau. L'esclavage proprement dit, la servitude domestique, a été le régime économique de tous les peuples qu'on appelle anciens. Ce régime existait encore, en bonne partie du moins, dans les derniers temps de la domination romaine. Quoique l'esclavage eût subi, sous les empereurs, diverses altérations, il y avait toujours dans la société une classe nombreuse d'individus directement possédée par d'autres, attachée au service des personnes, dont les personnes disposaient comme de leur propriété, et qui était dans une dégradation profonde. Pour montrer quelle était encore cette dégradation au quatrième siècle de notre ère, sous le règne de l'empereur Constantin, il suffit de dire qu'un édit de ce prince prononçait la peine de mort contre la femme qui descendrait jusqu'à épouser son esclave, et condamnait celui-ci à être brûlé (1).

Il serait difficile de désigner l'époque où a commencé et celle où s'est trouvée accomplie l'abolition de la servitude domestique. Quand on considère la condition des classes asservies à l'époque où l'esclavage a existé sur la terre dans sa plus grande plénitude, au fort de la domination romaine,

(1) *Cod. théod.*, lib. 9, tit. 9, l. 1.

à la fin de la république et dans les premiers temps de l'empire, on trouve qu'alors les esclaves de toutes les classes, ceux qu'on employait à la culture des champs, ceux par qui l'on faisait exercer les métiers, ceux qui étaient immédiatement attachés au service des personnes, étaient pleinement possédés, et pouvaient être isolément vendus. Quand, au contraire, on considère les mêmes classes au moyen-âge, à l'époque du complet établissement du régime féodal, vers les onzième et douzième siècles, on n'aperçoit plus d'esclaves proprement dits. Les hommes qui exercent les arts et métiers, dans l'intérieur des villes, sont encore sujets à bien des violences, à bien des exactions; mais ils ne sont la propriété de personne. Ceux qu'on voit répandus dans les champs se trouvent comme enchaînés à la terre qu'ils cultivent; ils en font pour ainsi dire partie : ils peuvent être échangés, donnés, vendus avec elle; mais, s'il ne leur est pas permis de la quitter, on ne peut pas non plus les en distraire, et il y a quelques limites à la domination exercée sur eux. Enfin, il n'y a pour ainsi dire plus d'esclaves dans l'intérieur des maisons : les principales fonctions du service domestique sont remplies par des parents, des amis, et en général par des personnes de la condition des maîtres.

Comment s'est opérée cette transition du dur esclavage des anciens à la servitude adoucie du moyen-âge? c'est ce qu'il n'est pas aisé de déterminer. Il paraît que ce mouvement avait commencé sous l'empire romain; que, dans les derniers temps de cet empire, l'industrie était généralement sortie de la domesticité; qu'à la place d'artisans esclaves, travaillant dans l'intérieur des maisons pour le compte des maîtres, il s'était formé dans les villes des corps d'artisans libres travaillant pour le public et à leur profit; que cette révolution avait

été plutôt favorisée que contrariée par la chute de la domination romaine et l'invasion des peuples du Nord; qu'au milieu des désordres de cette invasion et du renversement de la fortune des anciens maîtres, les artisans des villes avaient pris un peu plus d'importance et d'activité; que, bien qu'exposés ensuite à beaucoup d'excès de la part des nouveaux dominateurs, ils n'étaient pourtant pas rentrés dans la servitude domestique; que les colons répandus dans les campagnes, et particulièrement exposés aux violences des barbares, avaient sans doute beaucoup souffert du fait matériel des invasions; mais que néanmoins leur condition, au lieu d'empirer, était peu à peu devenue meilleure; enfin que tout ce qui était échu d'esclaves proprement dits aux nouveaux dominateurs, ou tout ce qui s'en était fait dans le cours des invasions et des guerres, avait été envoyé par degrés à la culture du sol; et que les Gaulois ayant imité sur ce point les mœurs des Germains, il avait fini par ne plus rester du tout d'esclaves domestiques (1).

On s'est fort divisé sur les causes qui ont présidé à ce grand changement. Quelques-uns ont voulu en rapporter tout l'honneur au christianisme, d'autres aux progrès des lumières et de l'industrie, d'autres à la générosité des mœurs germaines, d'autres encore à la nécessité où l'on s'est trouvé de ménager ses esclaves lorsqu'il a fallu se contenter de ceux qu'on avait, et qu'il est devenu difficile de les remplacer par d'autres. Il est probable que toutes ces causes ont agi. Reste à savoir de quelle façon, et dans quelle mesure.

D'abord, je ne doute point qu'il ne faille placer, avec Gibbon, au nombre de celles qui avaient le plus contribué à

---

(1) *V.* le *Cours d'hist. mod. de M. Guizot*, 1828-1829, t. I, p. 71 à 73, et p. 80; et M. Montlosier, *de la Monarch. franc.*, t. I.

adoucir l'esclavage, dès le temps des Romains, la nécessité des circonstances nouvelles où ce peuple s'était trouvé placé lorsqu'il avait eu achevé ses conquêtes et réuni sous un même sceptre les principales nations de l'Europe, de l'Afrique et d'Asie (1). On sent aisément, en effet, que lorsque les sources étrangères de l'abondance des esclaves avaient commencé à se tarir, il n'avait plus été possible d'abuser de cette classe d'hommes comme on l'avait fait tant que les légions romaines avaient été employées à faire la traite, et qu'on avait vu les nations vaincues et réduites en servitude affluer de toutes parts sur les marchés de l'Italie. Telle avait été pour lors l'abondance des esclaves, qu'ils s'étaient donnés quelquefois pour presque rien. Plutarque nous apprend que, dans le camp de Lucullus, un esclave fut vendu 4 drachmes, environ 3 livres 10 sous (2). On conçoit que, dans les temps où les esclaves étaient à ce prix, il n'avait pu guère être question d'abolir ou simplement de modifier l'esclavage : moins la denrée était chère, et plus on avait dû s'endurcir dans l'habitude qu'on avait prise d'en user et d'en abuser. Mais on conçoit aussi que lorsque les Romains eurent tout vaincu, lorsqu'il n'y eut plus de nations à réduire en servitude, lorsqu'il fallut se contenter, par conséquent, des esclaves qu'on possédait, la nécessité de les conserver dut tout naturellement faire adopter à leur égard des habitudes moins cruelles. « L'existence d'un esclave, observe Gibbon, devint un objet plus précieux; et, quoique son bonheur tînt toujours au caractère et à la fortune de celui dont il dépendait, la crainte n'étouffa plus la voix de la pitié, et l'intérêt du maître lui dicta

---

(1) *Hist. de la déc. de l'emp. rom.*; trad. franç., édit. de M. Guizot, t. I, p. 80 et suiv.

(2) *Hommes illustres*, vie de Lucullus.

des sentiments plus humains. La vertu ou la politique de quelques souverains accéléra le progrès des mœurs; et, par les édits d'Adrien et des Antonins, la protection des lois s'étendit à la classe la plus nombreuse et la plus misérable de la société. Après bien des siècles, le droit de vie et de mort sur les esclaves fut enlevé aux particuliers, qui en avaient si souvent abusé; il fut réservé aux magistrats seuls. L'usage des prisons souterraines fut aboli; et dès qu'un esclave put se plaindre d'avoir été injustement maltraité, il obtint sa délivrance ou un maître moins cruel (1). » Cet adoucissement au sort des esclaves leur permit de faire quelques progrès; leur pécule se grossit; beaucoup acquirent les moyens de se racheter; le nombre des affranchissement se multiplia; et comme les affranchis ne devenaient pas en général membres de la cité, comme ils ne remplissaient point de fonctions publiques, force leur fut de continuer à se livrer aux travaux de l'industrie privée, et c'est ainsi probablement que se formèrent peu à peu ces corps d'artisans libres que les barbares trouvèrent établis dans les villes d'Italie et des Gaules, et dont l'origine remontait au monde romain. J'ajoute que ce besoin de traiter les esclaves moins durement, que les Romains avaient dû commencer à sentir à une certaine époque, dut également être éprouvé plus tard par les barbares, lorsque ceux-ci eurent enfin cessé leurs courses, qu'ils se furent décidément fixés, qu'il y eut partout des nations sédentaires, et que chacune de ces nations se trouva réduite, pour l'exécution de ses travaux, aux seuls esclaves qu'elle avait sous la main. Alors encore les hommes de travail devenant plus précieux et plus rares, il fallut commencer à les ménager, et l'esclavage dut nécessairement s'adoucir. Il arriva ce qui arriverait in-

(1) *Hist. de la décad. de l'emp. rom*, déjà citée, t. I, p. 85.

failliblement aujourd'hui dans les colonies si la traite y devenait décidément impossible, et qu'on se vît pour jamais réduit aux seuls esclaves qu'on possède en ce moment.... On céda à l'intérêt pressant qu'on avait de ménager une population indispensable, qu'il n'était plus possible de remplacer autrement que par les voies douces et lentes de la reproduction (1).

Je suis loin de prétendre, néanmoins, que ce motif ait agi à l'exclusion de tous autres, et, par exemple, que l'influence du christianisme sur l'abolition de l'esclavage ait été nulle. Quand on songe quels furent les premiers chrétiens, pour quelles classes de la société ils manifestaient le plus de sympathie, dans quelles classes d'abord ils cherchèrent à faire des prosélytes : quand on fait attention que la société chrétienne ne fut, dans les premiers temps, qu'une réunion de paysans, d'ouvriers, de mendiants, et surtout d'*esclaves*, on ne peut guère douter que le christianisme n'ait été, surtout à son origine, ennemi de l'esclavage. Si l'on ne peut induire cela d'aucun texte formel des Évangiles, on peut l'inférer de la nature même de la société chrétienne, toute composée de gens à qui l'esclavage devait naturellement être odieux. Plus tard, lorsqu'il entra dans cette association des personnes d'un autre ordre, lorsque le christianisme pénétra dans les rangs supérieurs de la société, il est probable qu'il se trouva, parmi ces nouveaux prosélytes, des hommes d'une nature généreuse

---

(1) Il faut recommander aux maîtres des hommes en servage, disait Charlemagne dans ses capitulaires, d'agir avec douceur et bonté avec leurs hommes, de ne point les condamner injustement, de ne pas les opprimer avec violence, de ne pas leur enlever injustement leurs petits biens, et de ne point exiger avec des traitemens durs et cruels les redevances qu'ils ont à percevoir sur eux. » (*Cap. Carol. Magn.*, lib. II, cap. 47; cités par l'Acad. des inscrip., t. 8, p. 485, de ses mém.)

qui partagèrent sur la servitude les sentiments des opprimés, et peut-être aussi des hommes d'une nature ambitieuse qui sentirent tout ce qu'on pouvait acquérir de force en sympathisant avec le grand nombre et en se montrant touché de l'infortune des classes asservies. Il est vrai que saint Pierre avait fait aux esclaves un mérite de l'obéissance, et leur avait recommandé d'être profondément soumis à leurs maîtres (1); mais il y a lieu de croire qu'on ne s'en tint pas toujours là; et qu'après avoir prêché la soumission aux esclaves, on exhorta, d'un autre côté, les maîtres à la modération. Je ne doute point qu'on ne puisse trouver dans les écrits des prédicateurs, des docteurs, des Pères de la foi, aux premiers siècles de l'Église, des choses très véhémentes contre la dureté des riches, contre l'oppression des puissances, contre l'injuste servitude où étaient retenus les malheureux et les pauvres. Or, il est juste de penser que cette masse de sentiments éprouvés et plus ou moins manifestés en faveur des esclaves, agissant dans le même sens que cet intérêt des maîtres, dont je parlais tout à l'heure, dut contribuer sensiblement à adoucir l'esclavage. L'histoire atteste ensuite qu'à l'époque où la domination romaine fut remplacée par celle des Barbares, les chefs de l'Église chrétienne surent profiter avec habileté et avec courage de l'ascendant que leurs lumières relatives, leur union, leur esprit de corps, et surtout leur caractère de prêtres, leur donnait sur l'esprit de ces peuples grossiers et profondément superstitieux, pour tâcher d'adoucir un peu la férocité de leurs mœurs et de mettre quelques bornes à leurs déprédations et à leurs violences.... Mais ce que l'histoire atteste aussi, c'est qu'ils ne furent ni moins habiles, ni moins ardents à se servir de ces moyens

(1) *B. Petri apost. epist. prima*, cap. II, v. 18.

pour fonder leur propre domination ; c'est qu'après avoir été auprès des races victorieuses les défenseurs officieux des populations vaincues, ils cherchent à se placer à côté des vainqueurs, même au-dessus d'eux, et qu'ils prennent une ample part à l'oppression exercée sur les masses. Il leur arrive bien encore de recommander le sort des plébéiens, des pauvres, des esclaves; quelquefois même d'excommunier les maîtres qui tuent leurs serfs sans jugement; mais ils sont loin de donner toujours l'exemple de l'humanité qu'ils prêchent. Sortis du fond de la population, ils ne se montrent pas plus qu'elle exempts des vices et de la grossièreté des temps. L'Église se ressent, comme tout alors, de la barbarie qui règne : elle condamne l'avarice des vainqueurs, et elle les surpasse en avarice; elle réprouve quelquefois l'esclavage, et nul plus qu'elle n'a de serfs; non contente de recevoir la dîme de tous les biens, elle réclame celle des esclaves; elle en reçoit en don; elle en achète avec des terres; elle fait établir que, si l'on tue un de ses esclaves, il lui en sera restitué deux; elle souffre que, par esprit de dévotion, on se livre à elle en servitude; elle favorise de tout son pouvoir la pratique de ces oblations immorales, qu'elle appelle des dévouements pieux; elle enseigne que devenir serf de l'Église, c'est se mettre au service de Dieu même; que la vraie noblesse, la vraie générosité, consistent à rechercher un tel servage; que la gloire en est d'autant plus grande que l'asservissement est plus complet; et telle est, à cet égard, la puissance de ses prédications et de ses maximes que, de l'aveu de ses écrivains, l'usage des *oblations* devient une des causes les plus actives de l'accroissement de la servitude [1]. Plus tard,

---

[1] *V.* les *Mém. de l'Acad. des inscrip.* t. VIII, p. 541, 564, 566, 567, 572, 583, et les documents originaux cités dans les notes. *V.* aussi l'*Introduct. à l'Hist. de Charles-Quint*, t. II, note xx.

lorsque les serfs des villes et des campagnes se soulèvent pour s'affranchir, elle est, de tous les pouvoirs existants, celui qui oppose à ce mouvement la résistance la plus opiniâtre. Elle se répand en malédictions, en imprécations contre l'établissement des communes; « *novum ac pessimum nomen*, s'écrit l'abbé Guibert, nouveauté détestable qui réduit les seigneurs à ne pouvoir rien exiger des gens taillables au-delà d'une rente annuelle une fois payée, et qui affranchit les serfs des levées d'argent qu'on avait coutume de faire sur eux. » Si quelques seigneurs ecclésiastiques se montrent favorables à cette innovation, c'est le très petit nombre : les papes, les évêques, les abbés, les plus saints personnages, un saint Bernard, par exemple, maudissent de concert les *exécrables communes;* on fulmine les plus terribles anathèmes contre les bourgeois qui entreprennent de s'affranchir; on dégage canoniquement leurs débiteurs de l'obligation de les payer; on voit des évêques se parjurer, ourdir les trames les plus noires pour reprendre aux habitants de leurs métropoles des libertés qu'ils leur ont chèrement vendues; lorsqu'on parvient momentanément à remettre ces malheureux sous le joug, on leur prêche la servitude au nom du ciel; l'obéissance que saint Pierre avait conseillée aux esclaves, en compatissant affectueusement à leur infortune, et en leur faisant aux yeux de Dieu un mérite de leur soumission, on la leur prescrit avec l'accent impérieux de l'orgueil et de l'injustice; un archevêque leur crie du haut de la chaire : « *Servi, subditi estote, in omni timore, dominis;* serfs, soyez soumis à vos seigneurs avec toute sorte de crainte; et si vous étiez tentés de vous prévaloir contre eux de leur avarice et de leur dureté, songez que l'apôtre vous commande d'obéir non-seulement à ceux qui sont bons et doux, mais à ceux qui sont fâcheux et rudes; songez que les canons frappent d'anathème quiconque,

sous prétexte de religion, encouragerait des serfs à désobéir à leurs seigneurs, et à plus forte raison à leur résister de vive force (1). » Cette invincible opposition de l'Église à l'abolition du servage se perpétue à travers les siècles; et, dernièrement encore, lorsque notre révolution éclata, il y avait en France des couvents qui possédaient des gens de main-morte; de sorte que les derniers serfs qu'il y ait eu parmi nous étaient une possession de l'Église. Ce n'est pas qu'il n'eût été possible d'entendre la religion plus humainement; et je ne nie point que, dans tout le cours du moyen-âge, il n'y eût eu beaucoup de personnes qui eussent regardé la servitude comme contraire aux préceptes de l'Évangile. Il paraît qu'il nous est resté, particulièrement des onzième et douzième siècles, un très grand nombre de chartes d'affranchissement accordées par des motifs religieux; mais la grossièreté de l'époque se reproduit jusque dans ces actes, qui paraissent dictés moins par un sentiment de commisération pour le malheur des classes asservies que par des motifs personnels, par la peur des peines éternelles, par l'espoir des récompenses célestes (2). C'est au sein des revers, dans les calamités publiques, à l'annonce de quelque grande catastrophe, aux approches de la mort qu'on se décide à ces actes de justice. Encore cherche-t-on souvent, dans ces tardives réparations, à composer avec le Ciel, à faire des réserves, à stipuler des termes, et, par exemple, à retenir la jouissance de ses serfs

---

(1) On peut consulter sur toute cette conduite du clergé, lors de l'affranchissement des communes, les *Lettres* de M. Augustin Thierry *sur l'Histoire de France*. *V.* notamment les pages 248 à 504 de la seconde édition.

(2) *Pro remedio, pro redemptione animæ*; *pro timore Dei omnipotentis*, etc. *V.* les formules d'affranch. citées par Roberts., *Introd. à l'Hist. de Charles-Quint*, t. II, note xx, et les sources originales où il puise.

jusqu'à sa mort, à n'être juste qu'à sa dernière heure, à ne s'exécuter que dans la personne de ses héritiers (1). Voilà comment la religion concourt alors à l'abolition de la servitude. Tout se ressent de l'esprit du temps : il n'y a pas dans les sentiments religieux plus de délicatesse et d'élévation que dans les autres.... On a dit souvent que le christianisme nous avait civilisés : peut-être ne serait-il pas moins juste et moins exact de dire que la civilisation a épuré notre christianisme. Si la lettre des Évangiles n'a pas changé, nous avons beaucoup changé dans notre manière d'entendre et d'appliquer la loi évangélique. Nos sentiments et nos principes religieux ont suivi la marche de tous nos sentiments et de tous nos principes : ils sont devenus plus purs et plus raisonnables à mesure que nous avons été plus cultivés. Les chrétiens d'aujourd'hui ne le sont pas à la manière de ceux du temps de la Ligue. Notre religion, qui souffre encore que nous trafiquions du sang et de la vie des Africains, deviendra peut-être moins inhumaine lorsque la dure expérience nous aura mieux fait comprendre tous les dangers de cette cruauté... (2). Mais, pour

---

(1) *Mem.*, déjà cités, *de l'Acad. des inscrip.*, t. VIII, p. 596.

(2) J'engage fort ceux de mes lecteurs qui voudraient mettre une juste mesure dans l'appréciation de ces grands faits, la *traite* et l'*esclavage*, à lire dans l'estimable ouvrage que M. Baude a publié il y a quelques années sur l'*Algérie* (t. II, p. 303 à 337), un chapitre excellent sur les nègres, où il examine l'esclavage comme moyen d'éducation. M. Baude, esprit calme et fin, plein de sagacité et de justesse, énonce là sur l'esclavage des noirs, au moins tel qu'il existe dans la société musulmane et tel qu'il pourrait exister ailleurs, des vues infiniment plus éclairées, si je ne me trompe, que celles qui ont généralement cours, et qui ne sont pas moins humaines. J'ai été heureux de trouver dans cette partie du travail de M. Baude quelques-unes des idées que j'avais publiées, il y a vingt ans, sur l'esclavage, considéré comme préparation à un état meilleur, et qui terminent mon précédent chapitre. Il faut être juste envers toutes les formes que la civilisation a revêtues dans le cours de

en revenir à la question de savoir quelle part d'influence la religion avait exercée sur l'état des classes asservies, à l'époque dont il s'agit dans ce chapitre, on peut voir par tout ce que je viens de dire que, soit aux premiers temps du christianisme, soit dans le moyen-âge, des motifs religieux plus ou moins purs avaient pu se joindre souvent, pour inspirer des mesures favorables aux esclaves, à l'intérêt évident qu'on avait de les ménager.

Je ne serais pas éloigné de croire que le caractère particulier des mœurs germaines n'eût pu contribuer aussi à l'adoucissement de l'esclavage, et notamment à l'abolition de la servitude domestique. Il paraît qu'une sorte d'orgueil, propre aux dominateurs du moyen-âge, et qu'on n'aperçoit point chez ceux de l'antiquité, ne leur permettait pas de se laisser approcher par des hommes de condition servile, et qu'ils ne consentaient à avoir auprès d'eux que des personnes de leur condition. Accepter le service de quelqu'un, l'introduire dans sa maison, dans sa famille, ce n'était pas l'humilier, l'avilir : c'était lui donner une marque de considération et de confiance. « L'effet de cette disposition, observe M. de Montlosier, fut de renvoyer peu à peu à la profession des métiers et à la culture des terres ces misérables que les Gaulois faisaient servir, ainsi que les Romains, dans l'intérieur des maisons. Les Francs, ajoute-t-il plus loin, n'admirent, en s'établissant dans les Gaules, aucun esclavage à leur service personnel. A mesure que les Gaulois ingénus devinrent Francs, et adoptèrent les mœurs franques, ils se défirent de même de leurs esclaves, et à la fin l'esclavage tomba et s'abolit. Il est constant, dit encore M. de Montlosier, que, vers le douzième

---

son développement, même envers les plus barbares, et savoir reconnaître la part de bien qu'elles ont fait.

et le treizième siècles, c'est-à-dire au temps où les mœurs franques ont été pleinement établies, on n'a plus vu en France d'esclaves. » Il y avait des serfs de la glèbe, il y avait des artisans dans la condition de sujets et taillables à merci; mais la servitude domestique avait complètement disparu. « Il est constant, poursuit M. de Montlosier, qu'à cette époque, aucun gentilhomme, baron, châtelain ou vavasseur, n'a admis ce qu'on appelle un esclave à son service. Il est constant qu'il n'y a eu d'autres serviteurs parmi les nobles que des parents ou des amis, et que, pour approcher, en général, un gentilhomme, il lui a fallu être gentilhomme comme lui. Le service personnel, le service qui faisait approcher habituellement de la personne du maître, qui mettait avec lui dans un commerce journalier, dans une familiarité intime, un tel service ne pouvait être confié qu'à ce qu'il y avait pour lui de plus noble et de plus cher. Ce fut, de la part d'une femme de qualité, une faveur de permettre à d'autres femmes de partager avec elle les soins domestiques; ce fut également une faveur, de la part d'un haut baron, de permettre à des enfants de ses parents et de ses amis de venir s'adjoindre aux enfants de la maison pour remplir à leur place, ou conjointement avec ceux-ci, les fonctions dont ils étaient chargés : les seigneurs envoyaient ainsi réciproquement les uns chez les autres leurs enfants pour soigner les chevaux, servir à table, remplir les offices de pages et de valets. Ces mœurs, concentrées d'abord dans un petit nombre de familles, se propagent insensiblement, envahissent tous les domaines, et descendent de la demeure des rois, où l'on avait pu les remarquer dès l'origine, jusqu'au château du plus petits eigneur. Telle est cette grande innovation, dont les progrès ont été lents, mais qui, du moment qu'elle se manifeste, présente tout-à-coup deux grands mouvements : le premier, qui porte tous

les anciens esclaves à la condition de serfs tributaires, et abolit ainsi le véritable esclavage; et le second, qui porte le lustre de la grandeur et de la noblesse à des fonctions que les autres peuples avaient affecté de flétrir, etc. (1). » J'adopte de cette explication ce qui va à la solution de la question qui m'occupe. Peu d'écrivains ont eu, au même degré que M. de Montlosier, le sentiment des mœurs féodales, et j'admets sans difficulté ce qu'il dit de cette singulière hauteur, ou, si l'on veut, de cette dignité personnelle, qui faisait qu'un gentilhomme se serait regardé comme souillé par l'approche habituelle d'un homme asservi, et qu'il lui fallait des fils de bonne maison pour panser ses chevaux, et pour le servir à table. Sans être d'avis, comme M. de Montlosier, que ce sentiment ait tout fait, j'admets sans difficulté qu'il a pu contribuer avec le reste à modifier la servitude, et notamment à ruiner l'antique usage d'avoir des esclaves pour son service personnel.

Enfin l'on ne saurait douter qu'à toutes les époques les classes asservies n'aient, par leurs efforts, par leur courage, par leur industrieuse et patiente activité, par leur économie constante, puissamment contribué à l'amélioration de leur état. « L'histoire est là pour attester, dit l'auteur des *Lettres sur l'Histoire de France*, que, dans le grand mouvement d'où sortirent les communes ou les républiques du moyen-âge, pensée et exécution, tout fut l'ouvrage des marchands et des artisans, qui formaient la population des villes (2). » Cela est vrai; et il est impossible de lire les documents si curieux et si instructifs que M. Thierry a réunis sur cette grande époque, sans demeurer convaincu que les fondateurs des com-

(1) *De la Monarchie française*, *etc.*; t. I, p. 23 et 141 à 146.
(2) *Lettres sur l'Hist. de France*, p. 236, deux. éd.

munes ne trouvèrent de véritable appui qu'en eux-mêmes, et furent plutôt desservis que secondés par le pouvoir royal, à qui l'on rapporte d'ordinaire tout l'honneur de leur affranchissement. Cependant il faut convenir que, si les esclaves avaient toujours été traités avec autant de dureté qu'ils l'avaient été chez les Romains, tant que la guerre avait offert le moyen de les remplacer, et permis d'être prodigue de leur existence; que si les maîtres, sous la domination romaine d'abord, et ensuite sous la domination barbare, n'avaient pas été amenés par diverses causes à sentir la nécessité de les épargner, de relâcher un peu leurs chaînes, de leur laisser une partie de leur temps et des fruits de leur travail; il eût été bien difficile qu'ils se trouvassent, aux douzième et treizième siècles, dans cet état de force qui leur permit d'entreprendre la révolution dont parle M. Thierry. Il ne serait donc pas possible de rapporter la situation où ils étaient alors à une seule cause. Les classes asservies avaient sans doute habilement profité, pour se relever de leur ancien état de dégradation, du peu de facilités qui leur avaient été offertes; mais on ne peut nier que leurs possesseurs, par superstition, par calcul, par humanité, par orgueil, par toute sorte de motifs, ne leur eussent fait des concessions, et accordé des facilités.

Au reste, sans insister plus longtemps sur les causes qui les avaient placées dans la demi-servitude où elles se trouvaient à l'époque dont il s'agit dans ce chapitre, occupons-nous à décrire cette situation, et à voir quel est le degré de liberté qu'elle comporte.

La société, au moyen-âge, offre un aspect tout-à-fait différent de celui qu'elle avait présenté dans les États de l'antiquité, notamment dans les républiques grecques. Tandis qu'en Grèce les dominateurs, les maîtres, les seigneurs, les

citoyens, les hommes libres, comme on voudra les appeler, vivaient tous ensemble dans de jolies villes élégamment ornées, les mêmes hommes, ou leurs analogues, dans l'occident de l'Europe, au moyen-âge, sont disséminés dans les campagnes, et vivent isolés dans de noirs châteaux, situés ordinairement dans des lieux élevés, surmontés de girouettes, entourés de fossés, flanqués de bastions et de tourelles, et au pied desquels se trouvent groupées, en plus ou moins grand nombre, les chaumières destinées à la population asservie.

Les premiers parlent une langue correcte, forte, sonore, harmonieuse; ils aiment à exercer leur esprit pour le moins autant qu'à faire agir et à fortifier leurs membres; ils cultivent la poésie, les lettres, la philosophie; ils se réunissent au Portique, dans les jardins de l'Académie; ils vont applaudir, au théâtre, les vers d'Eschyle et de Sophocle. Les autres emploient à monter à cheval, à chasser, à conduire des meutes, à dresser des faucons, à lancer des lévriers, le temps qu'ils ne passent pas à se battre; à part l'équitation et une gymnastique brutale, ils ne cultivent aucun art; la langue qu'ils parlent n'est encore qu'un jargon barbare; ils ne sont point capables de la lire, encore moins de l'écrire; le seul exercice intellectuel auquel ils se livrent, dans l'intérieur de leurs châteaux, est d'écouter parfois la lecture de quelque roman de chevalerie, ou les chants insipides de quelque ménestrel; ils entretiennent ordinairement auprès d'eux quelque être singulier, un nain difforme, ou fou facétieux, un poète, un barde, un trouvère, officier domestique dont la charge est de chasser l'ennui qui assiège leur demeure, charge difficile, et qui n'est jamais qu'incomplètement remplie. La vie des seigneurs ecclésiastiques diffère peu de celle des autres seigneurs. Les moines, les religieux, les hommes lettrés de l'époque, emploient leurs loisirs, quand les gens de guerre les laissent

tranquilles, à écrire, dans un latin corrompu, des chroniques remplies parfois de contes puérils, de détails insignifiants, ou bien à effacer des manuscrits grecs ou romains, pour copier à la place de fabuleuse légendes, etc.

Cette société du moyen-âge n'offre guère, sur celle de l'antiquité, qu'un seul avantage; mais cet avantage est grand : c'est que, chez elle, la classe asservie, le fond de la société, le peuple, est dans une meilleure condition. Sûrement l'aristocratie féodale n'est pas aussi instruite, aussi lettrée, aussi polie, que l'aristocratie grecque; mais sûrement aussi les serfs du moyen-âge ne sont pas aussi esclaves que les esclaves grecs. Tandis qu'en Grèce tout ce qu'il y a d'hommes qui cultivent la terre, qui exercent les métiers, qui font le service personnel, sont la pleine propriété des hommes libres, qui peuvent en user et en abuser à leur gré, toute cette partie de la société, dans le moyen-âge, au milieu des violences brutales et des pilleries de toute espèce auxquelles elle est encore en butte, se trouve pourtant à moitié sortie de la main des dominateurs. Or, il faut avouer que cette nouvelle manière d'être de la société lui permet de faire des progrès qui n'eussent pas été possibles dans le régime de la servitude pleine.

Toutefois, en faisant cet aveu, et avant de le justifier, je dois reconnaître les graves obstacles qui s'opposent encore ici aux progrès des facultés humaines.

Tout le monde sait comment étaient organisés les dominateurs du moyen-âge, et ce que c'était que le régime féodal. On sait aussi combien était faible le lien qui unissait, dans chaque État, les membres de la hiérarchie féodale, et à quels excès ils se livrèrent entre eux, surtout lorsqu'il n'y eut plus de hordes étrangères à repousser, et que les possesseurs dé-

finitifs du sol n'eurent plus à lutter que les uns contre les autres. On a beaucoup parlé de leurs guerres privées, de leurs meurtres, de leurs rapines, de leurs brigandages. Je veux qu'il y ait quelque exagération dans les récits que nous ont transmis de tous ces désordres les écrivains contemporains : on n'en peut nier néanmoins ni la gravité, ni l'étendue, ni la multiplicité, ni la reproduction continuelle : rien ne montre mieux quels ils devaient être que la nature des moyens qu'il fallut employer pour les réprimer.

De la fin du dixième siècle jusque vers le milieu du onzième, en moins de cinquante années, nous voyons, en France seulement, neuf ou dix conciles assemblés pour aviser aux moyens de faire cesser les guerres particulières. La religion épuise en vain contre ces brigandages tous ses moyens de terreur : elle excommunie; elle anathématise; elle a recours aux imprécations, aux *cris à Dieu*, aux formules de prières les plus effrayantes; il y a dans tous les couvents une cloche particulière, qui a reçu le nom de *cloche irritée*, CAMPANA IRATA, et qu'on ébranle à toute heure; les reliques des saints sont brisées; on déchire leurs images; on traîne leurs statues dans la boue; on jette à terre le crucifix et les Évangiles; on renverse et l'on éteint des cierges allumés.... (1).

Certes, pour que l'Église se livre à de telles démonstrations, il faut qu'il se passe quelque chose de grave; mais ce qui montre mieux quelle est l'ardeur qui pousse les dominateurs d'alors à la guerre et au pillage, c'est que ces moyens, qui auraient dû faire une profonde impression sur des esprits aussi ouverts aux terreurs superstitieuses, ne produisent presque aucun effet, et qu'on est réduit, ne pouvant faire mieux, à composer avec le crime. Un concile (le concile de

(1) *Hist. de Paris*, par Dulaure, t. I, p. 462 à 467, prem. éd.

Tulujes, en 1041) établit qu'il sera permis aux seigneurs féodaux de se faire la guerre pendant quatre jours de la semaine, à condition que, pendant les trois autres jours, qui appartiennent plus particulièrement à Dieu, ils feront trève à leurs ravages, et laisseront un peu respirer l'humanité. C'est ce qu'on appelle *la trève de Dieu* (1).

Veut-on une autre preuve des dévastations qui devaient alors se commettre? L'histoire nous apprend que, de la fin du dixième siècle au commencement du douzième, dans l'espace de cent douze ans, la famine, qui, dans les siècles précédents, avait déjà fait d'affreux ravages, reparut treize ou quatorze fois, presque toujours accompagnée de la peste, ou d'autres épidémies meurtrières, qu'elle dura cinquante-une années sur cent douze, à peu près une année sur deux, et qu'en de certaines années la rage de la faim fut telle, que les hommes furent plusieurs fois poussés à s'entretuer pour se manger les uns les autres (2).

Enfin, une dernière marque des désordres et de la désolation de ces temps, c'est cet aspect de tristesse profonde que présente alors la société, tristesse telle, que l'impression en est arrivée jusqu'à nous, à travers six siècles, telle, qu'il est encore impossible de prononcer le nom du moyen-âge sans réveiller des sentiments de terreur et de mélancolie, et dont on ne peut trouver l'explication que dans les calamités sans pareilles que les dominations de cette époque faisaient peser sur la société.

Le caractère de ces dominations n'était pas celui de ces despotismes réguliers, symétriques, fortement sanglés, dans lesquels tout tend sans déviation à une fin commune, et sous

---

(1) *Hist. de Paris*, t. I, p. 468.
(2) *Ibid.*, p. 470 et suiv.

lesquels rien ne bouge, ni ne peut bouger. Au contraire, ce qui caractérise la féodalité, c'est l'insubordination de tous ses membres, c'est, dans chacun d'eux, un orgueil individuel, une personnalité hautaine, qui font que nul ne veut reconnaître de supérieur. Mais à cette passion d'indépendance, dans laquelle on ne peut pas méconnaître une certaine noblesse, et qui est d'un si bon exemple pour les opprimés, il se mêle une telle ardeur pour la guerre, un tel goût pour la rapine, un tel amour de la vengeance, que toute sûreté est comme anéantie, que la société est plus troublée, et peut-être plus malheureuse, qu'elle ne le serait sous le despotisme le plus vigoureux, et que, malgré le mouvement et la vie dont elle est pleine, elle ne peut faire presque aucun progrès.

Il n'est resté que trop de preuves de cette extrême difficulté que la société a eue à se développer dans le long et ténébreux passage de la domination des Romains à celle des gouvernements qui existaient au douzième siècle. Un siècle après l'établissement des Barbares, toute trace de la civilisation romaine avait pour ainsi dire disparu, et, six ou sept siècles après, cette civilisation n'était encore remplacée par aucune autre. L'histoire nous offre quelques moyens de juger de l'état où se trouvaient encore, aux douzième et treizième siècles, les arts, les mœurs, les relations sociales. Peu de traits suffiront pour montrer combien tout cela était encore imparfait.

Pour les arts, on ne peut douter qu'ils ne fussent, en général, dans un état de grossièreté tout-à-fait barbare. Parlons d'abord de ceux qui avaient pour objet de pourvoir aux premiers besoins de la vie.

Les premiers progrès de l'agriculture et du jardinage sont d'une époque postérieure. Dans le nombre des fruits, des

légumes, des céréales, qui nous servent d'aliment, des arbustes et des fleurs qui décorent nos parterres, des plantes qui fournissent des matières utiles à la fabrication, il en est un grand nombre, même parmi les plus communes, dont l'introduction ne remonte pas au-delà du seizième ou du quinzième siècle (1). Suivant un ancien auteur, « on ne faisait quasi des jardins, à Paris, au commencement du siècle dix-septième, que pour *des choux*, *de la porée*, et quelques autres légumes (2). » Qu'en devait-il être trois ou quatre siècles plus tôt? On voit dans Dulaure les fruits qu'on mangeait à Paris au quatorzième siècle : j'ai occasion d'en parler ailleurs (3). On y voit aussi comment on y était logé à la même époque, et surtout dans les siècles immédiatement précédents. Les rues les plus sales des quartiers de la ville les plus mal habités ne donneraient aujourd'hui qu'une idée faible de la plupart de celles d'alors : étroites, tortueuses, non pavées, bordées seulement de misérables bicoques, hormis dans les endroits le long desquels régnait quelque édifice public, remplies d'ordures et d'immondices qui n'étaient jamais enlevées, c'étaient des cloaques infects, aussi hideux à voir que malsains à habiter (4). La première idée de les paver ne vint qu'à la fin du douzième siècle, en 1185. Ce fut le roi Philippe-Auguste qui eut l'idée de cette nouveauté singulière, un jour que, se trouvant à la fenêtre de son palais, dans la Cité, il se sentit plus incommodé que de coutume par les odeurs méphytiques que quelques charrettes faisaient arriver

---

(1) *V.* le *Mémorial de chronologie, d'histoire industrielle, etc.*, au mot *Végétaux*, prem. partie, éd. de 1829.

(2) *V.* le *Mémorial*, *ibid.*, p. 694.

(3) *V.* tom. II, liv. VIII, mon chap. sur l'*Agriculture*.

(4) Dul., *Hist. de Paris*, t. I, p. 432 de la prem. éd.

jusqu'à lui en remuant la boue (1). Mais cette idée ne reçut alors qu'un très faible commencement d'exécution; et, quatre siècles et demi plus tard, sous Louis XIII, il n'y avait encore de pavées que la moitié des rues. Une lettre de Philippe-Auguste peut donner quelque idée du luxe qu'offrait sa royale demeure : « Nous donnons, écrivait-il, à la Maison de-Dieu de Paris, située devant l'église de la bienheureuse Marie (à l'Hôtel-Dieu, près Notre-Dame), pour les pauvres qui s'y trouvent, *toute la paille de notre chambre et de notre maison de Paris*, OMNE STRAMEN DE CAMERA ET DOMO NOSTRA PARISIENSI, chaque fois que nous partirons de cette ville pour aller coucher ailleurs (2). » Ainsi, de la paille fraîche, de la litière, voilà, à la fin du douzième siècle, ce qui tiendrait lieu de pavés de marbre, de parquets, de tapis, à des rois de France. Qu'on juge par ce luxe des palais royaux de celui des habitations particulières, et par les maisons de la capitale de celles du reste du pays. Il y a peu de maisons qui aient des cheminées; on manque des meubles et des ustensiles les plus indispensables : par exemple, on n'a point encore inventé les fourchettes, et chacun mange avec ses doigts; on n'a pas non plus de serviettes, et l'on s'essuie avec la nappe (3). Je peux montrer d'un seul trait où devait en être l'éclairage intérieur des habitations : à un siècle de là, sous Charles V, on ne place pas encore de lumière sur la table, et nous lisons que, dans le palais du comte de Foix, le prince le plus magnifique de son temps, le souper n'est éclairé que par quelques chandelles de suif que des domestiques tiennent à la main (4). L'art de se vêtir n'est pas plus avancé que

(1) *Hist. de Paris*, t. II, p. 66 et 67.
(2) *Ibid.*, p. 107 et 205.
(3) *Ibid.*, p. 417.
(4) *V.* le *Mémorial*, etc., au mot *Chandelle*.

celui de se loger. Sans doute, les nobles seigneurs du douzième siècle ne sont pas aussi misérablement vêtus que l'avaient été, au sixième, ces Visigoths, établis dans le midi de la France, et que le poète Sidonius Apollinaris nous représente siégeant dans leur conseil général, ceints de leurs épées, vêtus d'habits de toile pour la plupart sales et gras, et chaussés de mauvaises guêtres de peau de cheval (1). Cependant, à juger des costumes du douzième siècle par cette veste de cuir que l'amoureux Pétrarque portait au quatorzième, et sur laquelle il écrivait ses vers, de peur de les oublier (2), on a quelque sujet de croire que l'art des ajustements n'avait pas fait encore de bien grands progrès : il faut songer qu'on n'avait point de chemises; que les plus grands seigneurs portaient la serge sur la peau; et que, fort en-deçà de ce temps, à la fin du quatorzième siècle, ou au commencement du quinzième, la femme de Charles VI, la reine Isabeau de Bavière, se fait accuser de prodigalité pour avoir voulu se donner deux chemises de lin. Les bas étaient faits de morceaux d'étoffes cousus ensemble. L'invention du tricot est d'une époque fort postérieure : le premier bas tricoté qu'on ait vu en France est du milieu du seizième siècle. Au onzième et au douzième, la plupart des ecclésiastiques n'ont encore que des sandales pour toute chaussure. Au quatorzième, les papes leur reprochent, comme un luxe intolérable, de porter des souliers (3). On sent assez qu'à l'époque que je décris, il ne faudrait pas parler de fabriques : tout ce qu'il y a d'objets d'industrie est fait à la main.

Si telle est l'imperfection des arts qui pourvoient aux be-

---

(1) Thierry, *Lett. sur l'Hist. de France*, p. 519 de la deux. édit.
(2) *V.* le *Mémorial* au mot *Fourrure*.
(3) *Id.* aux mots *Lin* et *chanvre*, *Bas*, *Costume*, *Chaussure*, etc.

soins physiques des hommes, ceux d'une nature plus relevée ne sont probablement pas plus avancés. J'ai dit un mot de la barbarie du langage; j'ai dit aussi que les hommes des classes les plus élevées ne savaient pas lire, et qu'on aurait fort embarrassé un grand seigneur en lui demandant d'écrire son nom. Il est resté de ces âges grossiers des actes dans lesquels on voit que des personnages du plus haut rang sont réduits à faire une croix, faute de savoir écrire, *signum crucis manu propriâ pro ignoratione litterarum.* Et cette ignorance n'est pas le partage exclusif des laïques : beaucoup d'ecclésiastiques n'entendent pas le bréviaire qu'ils sont obligés de réciter tous les jours; quelques-uns ne sont pas même en état de le lire. On voit figurer dans les conciles des ecclésiastiques en dignité, qui ne peuvent pas signer les délibérations auxquelles ils ont concouru. Il est prescrit de demander aux candidats qui se présentent pour recevoir la prêtrise s'ils savent lire les Épîtres et l'Évangile, et s'ils pourraient en expliquer, au moins littéralement, le sens, etc. (1).

Voici où en est en ce temps l'art de la médecine : comme cet art est exercé par les prêtres, et se trouve, en quelque sorte, dans le domaine de la religion, on procède à la guérison des maladies du corps comme à la cure de celles de l'âme, par des oraisons, par des actes religieux. La plupart des maladies ont dans le ciel un patron dont elles portent le nom, qui exerce tout pouvoir sur elles, et qu'on invoque lorsqu'on en est atteint. Quand les remèdes ordinaires sont inefficaces, on imagine de faire des processions; on sort nu-pieds des églises, portant les reliques les plus précieuses; et, arrivé devant le lit du malade, on les lui fait baiser, on les lui ap-

(1) *V.*, sur tous cela, l'Introduct. à l'*Hist. de Charles-Quint*, t. II, note x.

plique successivement sur toutes les parties du corps où il éprouve de la souffrance, et surtout sur celles où est le principal siège du mal : c'est là le dernier et le souverain remède, celui dont on attend les effets les plus décisifs (1). Je ne dois pas omettre de dire qu'après les objets saints, rien ne paraît doué d'une vertu plus curative que les objets de grande valeur, et, par exemple, que les diamants, que les perles. Telle est la foi qu'on a alors, et plus tard, dans ce remède, qu'en 1397, on voit deux moines s'engager, sous peine de mort, à guérir radicalement le roi Charles VI, au moyen d'une potion formée d'eau distillée sur des perles mises en poudre, et, ne pouvant y réussir, subir en effet le dernier supplice (2).

Des faits non moins extraordinaires que ceux que je viens de rapporter font voir où en est, à la même époque, l'art qui consiste à régler les actions des hommes, et ce qu'on est capable alors de mettre de raison dans la morale. La considération du bien et du mal que les actions tendent à produire n'entre pour rien dans le jugement qu'en portent les casuistes du temps. L'Église tonne contre l'usage de certains aliments, qui n'offrent absolument rien de malfaisant, et dont l'abus seul semblerait condamnable, ou bien contre l'emploi, tout aussi peu répréhensible, de certains ajustements. Il est permis de douter qu'elle eût jamais autant crié contre le vol, le meurtre, l'assassinat, qu'elle commence à le faire alors contre les souliers à la poulaine : les chroniques, les sermonaires se remplissent de torrents d'invectives contre cette chaus-

---

(1) *V.*, dans Dulaure, t. II, p. 112 de son *Hist. de Paris*, prem. éd., le détail de la procession qui fut faite et des cérémonies religieuses qui eurent lieu, en 1191, pour guérir le fils de Philipe-Auguste d'une dyssenterie contre laquelle la médecine ordinaire ne pouvait rien.

(2) *Mémorial de Chronologie*, etc., au mot *Médecine*.

sure, et les moralistes la prennent dans un tel guignon, qu'ils la disent *inventée en dérision de Dieu et de son Église*. D'autres fois, c'est contre l'usage d'un vêtement dont nous ne saurions aujourd'hui comment nous passer, contre l'usage des culottes, que l'Église entre dans une sainte fureur; et nous voyons alors Pierre, dit le Vénérable, prieur de Vézelay et abbé de Cluny, s'attirer les plus vives censures pour avoir permis à ses religieux de porter des hauts-de-chausses. D'autres fois encore, l'Église dirige la même sévérité judicieuse contre l'usage des perruques, des fourrures, des longues barbes, etc. (1). — Les actions qui passent alors pour les plus morales, ce ne sont pas celles qui sont les plus favorables à l'humanité, qui la conservent, qui l'honorent, qui l'élèvent : ce sont les austérités monacales, la pénitence, le jeûne, tout ce qui est fait dans un esprit de mortification. On voit des femmes pécheresses (les Recluses) renfermées, pour le reste de leur vie, dans des maisons dont elles ont fait murer la porte sur elles, et d'où elles ne communiquent plus avec le monde que par une fenêtre élevée, qui sert à leur faire parvenir les choses les plus indispensables à la vie (2). Vers le même temps, saint Bernard, abbé de Clairvaux, écrit à des moines italiens qu'il n'est expédient, ni à leur état, ni à leur salut, de chercher des remèdes *pour conserver la santé*. Il trouve *indécent à la profession religieuse* d'acheter des drogues, d'appeler des médecins, de prendre des breuvages de médecine. *Cela*, dit-il, *est contraire à la pureté*. « Nos saints pères, et bienheureux prédécesseurs, écrit un peu plus tard un autre abbé de Clairvaux, choisissaient des vallées humides et basses pour y bâtir des monastères, *afin que les religieux*,

(1) *V.*, sur tout cela, le *Mémorial* au mot *Costume*.
(2) *Hist. de Paris*, t. II, p. 24 de la prem. édit.

étant souvent malades, et ayant la mort devant les yeux, vécussent toujours dans la crainte du Seigneur [1]. » C'est tellement dans les pratiques de la vie dévote qu'on fait consister la morale, qu'on a voulu que le vice eût aussi son culte, qu'on lui a choisi des patrons dans le ciel, comme on en a donné à la misère et à la maladie; que l'impudicité se trouve placée sous l'invocation de sainte Madeleine [2], le vol sous le patronage de saint Nicolas, et que le plus vil coquin peut se flatter d'entrer en paradis par l'intercession du saint en qui il a foi, et qui est l'objet de sa dévotion particulière. Ajoutons, pour ce qui touche aux penchants vicieux, qu'il s'agit moins de s'en corriger que de racheter les crimes qu'ils ont fait commettre; et qu'on expie ses crimes, moins en prenant de nouvelles et meilleures habitudes, qu'en composant avec le Ciel, en lui payant rançon, en le traitant comme on traite les hommes. On cherche à apaiser Dieu par des présents, à corrompre quelque saint par des largesses, en lui votant un cierge, une lampe d'argent, une église, ou bien en faisant devant lui acte de soumission et de servilité. On appelle les saints, croyant beaucoup les flatter, monseigneur, monsieur, madame : on dit monsieur ou monseigneur saint Denis, monsieur saint Éloi, madame sainte Geneviève, etc. On appelle, par excellence, Dieu *le Seigneur*, et la Vierge *Notre-Dame*, n'imaginant pas qu'en effet on puisse trouver rien de plus propre à les toucher que ces qualifications féodales. Voilà où en est la morale considérée comme art, et par où l'on juge que les hommes se rendent agréables à l'auteur de toute vertu et de toute sainteté.

Je ne dis qu'un mot pour montrer où en était, en ces

---

(1) *V.* le *Mémorial* au mot *Médecine*.
(2) *Hist. de Paris*, t. II, p. 110.

temps, l'art de constater les faits et de discerner les vérités juridiques : on sait que tout se décidait par le combat, par l'épreuve du fer chaud ou de l'eau bouillante; que l'homme le plus adroit ou le plus vigoureux, celui qui avait la peau la plus dure ou la plus calleuse, était toujours celui qui avait le meilleur droit; et que cette forme inouïe de procédure recevait de la sagesse des hommes le nom de *jugement de Dieu.*

A cette extrême imperfection de tous les arts correspond, dans les mœurs, une licence qui n'est pas moins excessive. Il nous est resté de la corruption qu'elles offraient alors des témoignages irrécusables et nombreux. Ce qu'il y avait, dans leur caractère, de commun, de bas, d'ordurier, est demeuré longtemps empreint, à Paris et dans nos principales villes, jusque sur le nom d'une multitude de rues. Quelques rues de Paris, telles que les rues *Pavée d'Andouilles, Trop-va-qui-dure, Qui-mi-trouva-si-dure, du Puits-qui-parle, Bertrand-qui-dort, Brise-Miche, Taille-Pain, Jean-Pain-Mollet,* etc., ne portaient que des noms platement ridicules; mais beaucoup d'autres, telles que les rues *Merderais, Merderet, Merduriaux, Merderel, Orde-Rue,* rue *Breneuse, Trou-Punais, Fosse-aux-Chiens, Fosse-aux-Chieurs, Tire-Pet, du Pet, du Petit-Pet, du Gros-Pet, du Cul-du-Pet, du Pet-au-Diable,* en avaient de décidément grossiers; et enfin, il en existait un grand nombre, servant de repaire à la débauche, à qui la licence effrontée de ces temps avait donné hardiment des noms pris de l'ordre même d'actions qui s'y faisaient tous les jours, et tellement déshonnêtes, qu'on ne les trouverait plus aujourd'hui, même dans le vocabulaire des halles. Les seuls de ces noms qu'on puisse citer sans blesser toutes les bienséances, sont ceux des rues *Val-d'Amour, Pute-y-Muce, Putigneuse,* cul-de-sac *Putigneux;* mais le lecteur qui voudrait savoir

comment la grossière naïveté de nos âges barbares avait baptisé les rues *Transnonain*, *Tire-Boudin*, *Deux-Portes-Saint-Sauveur*, *du Pélican*, *Marie-Stuart*, etc., peut consulter les Fabliaux de Barbassan, dans l'édition qu'en a donnée M. Méon, ou le Dictionnaire des rues de Paris, de M. de la Tynna (1).

A ces preuves indirectes de la corruption des temps que je décris, rien ne serait si aisé que d'en ajouter de directes. Chacun peut lire dans le tableau moral que Dulaure trace de Paris, de Hugues Capet à Charles V, pendant le cours des onzième, douzième et treizième siècles, et pendant la première moitié du quatorzième, les témoignages que des prélats, des papes, des conciles, viennent rendre tour à tour de la dépravation morale de ces siècles. On peut y voir quelles infâmes bacchanales, aux onzième et douzième siècles, le clergé célébrait publiquement dans l'église Notre-Dame de Paris, ainsi que dans la plupart des églises cathédrales et collégiales du royaume, et ce que disait de ces odieuses orgies l'évêque de Paris Eudes de Sally, qui eut le premier, en 1198, la gloire de les blâmer et de les interdire. On y peut voir aussi à quelle dissolution et à quels désordres étaient livrés une multitude de couvents, et quelle peine on avait à les ramener à la règle. On y apprend encore que l'esprit superstitieux et les terreurs religieuses du temps n'empêchaient pas qu'on ne transformât en lieu de débauche les églises et les cimetières, et que le cimetière des Innoncents notamment ne devînt tous les soirs le théâtre des désordres les plus honteux. La prostitution, à cette époque, emportait si peu note d'infâmie, que la cour, dans ses voyages, était habituellement

(1) Cités par Dulaure, t. I, p. 432 et suiv. de son *Hist. de Paris*, prem. éd.

suivie par des filles de joie, et que ces filles portaient officiellement le titre de prostituées royales, *regiæ meretrices*. On pouvait faire, sans choquer les mœurs, des choses qui révolteraient maintenant la pudeur publique. Il n'était pas très rare, par exemple, que des hommes et des femmes fussent condamnés par jugement à être promenés nus dans les rues de Paris; et encore moins que des confesseurs, dans les églises, infligeassent la discipline à leurs pénitents et à leurs pénitentes dépouillés jusqu'à la ceinture. Des femmes de condition n'éprouvaient aucune répugnance à se faire rendre par leurs pages des services pour lesquels les moins délicates employent aujourd'hui le ministère d'une femme de chambre. Un poète de ce temps, qui ne pouvait écrire que pour la bonne compagnie, donne aux femmes les conseils les plus étranges : par exemple, de ne permettre à aucun homme, autre que leur mari, de les embrasser sur la bouche, ou de leur mettre la main dans le sein; de ne se découvrir ni la gorge, ni les jambes, ni le côté; de boire avec mesure; de ne point jurer, ni mentir, ni voler; d'user de modestie lorsqu'elles luttent avec des hommes, etc. (1).

Un trait particulier, rapporté par Dulaure (2), suffirait à lui seul pour montrer combien on était encore peu averti de l'indécence et de la grossièreté de certaines actions. Cet historien, parlant de l'église Sainte-Marie-l'Égyptienne, qui existait déjà du temps de saint Louis, dit que la patronne de cette église avait été peinte sur l'un des vitraux, dans un bateau, troussée jusqu'au genou devant le batelier, avec ces mots au-dessous de la peinture : *Comment la sainte offrit son corps au batelier pour son passage*. Il y a à ajouter que de nombreuses

(1) *Hist. de Paris*, t. II, p. 414 et suiv.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 167.

générations d'ecclésiastiques et de laïques passèrent devant cette image obscène sans paraître sentir ce qu'elle offrait de choquant, surtout à une telle place, et qu'elle ne disparut de l'église où elle se trouvait qu'après plus de quatre siècles, en 1667, où elle fut retirée de là par les soins du curé de Saint-Germains-l'Auxerrois.

J'ai à peine besoin de dire combien un ordre de choses qui avait si peu hâté le progrès des arts et des mœurs devait avoir été peu favorable, d'un autre côté, au perfectionnement des relations sociales. Les anciens noms des rues de Paris sont encore là pour rendre témoignage de l'esprit anti-social de ces temps, aussi bien que pour en révéler les habitudes grossières et licencieuses. Il suffit de dire que, dans une ville encore peu grande, qui était le siège du gouvernement, et où, par conséquent, la police devait être mieux faite qu'ailleurs, il se trouvait néanmoins une multitude de rues assez mal famées pour mériter les noms de *Maudestour*, *Mauconseil*, *Maldesirant*, *Maleparole*, *Malivaux*, *Mauvoisin*, *des Mauvais-Garcons*, *du Coup-de-Bâton*, *Tire-Chappe*, *Vide-Gousset*, *Coupe-Gorge*, *Coupe-Gueule*, etc., pour comprendre qu'il ne devait pas y avoir alors beaucoup plus de sûreté dans les relations, que de pureté dans les habitudes individuelles, ou d'habileté dans l'exercice des arts et métiers.

Au surplus, le détail des périls auxquels on était exposé, et des violences dont la société était pleine, se trouve partout, dans les récits des historiens, dans les monuments de la législation, dans les actes des conciles. Un écrivain de notre temps [1], parlant d'une époque fort antérieure à celle-là, fait la remarque que presque toute la partie pénale de la loi sali-

---

[1] M. Guizot, *Cours d'hist. mod.*, 1828-1829, t. I. p. 540 et 541.

que avait été dirigée contre des rapines ou des meurtres, et que, sur trois cent quarante-trois articles de droit criminel que cette loi renfermait, il y en avait cent cinquante qui se rapportaient à des cas de vol, et cent treize qui étaient relatifs à des attaques contre les personnes. Les mœurs qui avaient rendu toutes ces dispositions nécessaires sont encore loin d'être effacées au douzième siècle.

Au milieu du désordre extrême des volontés et des forces individuelles que la société continue à présenter à cette époque, il n'y a réellement de sûreté pour personne, pas même pour les dominateurs. Vainqueurs d'aujourd'hui, destinés à être battus demain, ils sont presque toujours sûrs d'expier un succès injuste par quelque revers funeste. Celui qui a dévasté les champs, enlevé les serfs et les bestiaux, incendié les habitations d'un seigneur voisin, est dans un danger imminent de voir exercer sur ses terres les mêmes déprédations et les mêmes ravages.

Si le plaisir de la victoire est grand, combien ne sont pas amers la honte et le malheur de la défaite! Malheur au vaincu, en effet; il n'a pas de quartier à attendre : il aura beau se coucher à terre, se rouler, pleurer, crier merci (1), le vainqueur, à moins qu'il n'ait une forte rançon à espérer, n'écoutera que sa vengeance; maître de son ennemi, il tâchera de soulever quelque pièce de son armure pour y introduire la pointe de son poignard, à peu près comme on fait pénétrer la lame d'un couteau entre les écailles d'une huître, et *il lui boutera la dague au corps* (2).

Le vaincu qui pourra racheter sa vie ne l'obtiendra qu'en se soumettant à des réparations avilissantes. Ce que le vain-

(1) *Hist. de Paris*, t. I, p. 460.
(2) Expression des Chroniques.

queur exigera le plus ordinairement, ce sera qu'il se transforme, pour quelques moments, en bête de somme, qu'il marche à quatre pattes devant lui, une selle sur le dos, et, dans cet équipage, qu'il vienne se mettre à ses pieds, et qu'il lui serve de monture. Il y a une multitude d'exemples de seigneurs féodaux qui ont infligé ce châtiment à leurs ennemis défaits. L'histoire cite, entre autres, celui de Foulques Néra, qui condamna son propre fils, le comte d'Angers, à parcourir ainsi harnaché, un espace de plusieurs milles, et à venir ensuite se prosterner devant lui, la selle sur le dos : « *Eh bien!* lui criait-il, monté sur son corps et le foulant aux pieds, *te voilà enfin vaincu* (1)!

Si les désordres de ce temps peuvent avoir de telles conséquences pour les hommes puissants, on sent à quelles extrémités ils doivent souvent réduire les personnes de condition inférieure. Tel est l'état de misère, d'oppression et de désespoir où tombent, au milieu de ces violences, une multitude d'hommes libres, que plusieurs se voient réduits à donner leur liberté pour assurer leur vie; et, de là, la pratique des *obnoxiations* (2).

Pour achever ces infortunés, le clergé s'efforce de leur persuader que leur malheur est le fruit de leurs crimes, de la dureté de leurs cœurs, de ce qu'ils ne font point de dons à l'Église : il prêche l'abstinence à des affamés; il demande l'aumône à des gens dépouillés de tout, et, quand il ne leur reste absolument rien, il leur persuade de se donner eux-mêmes : c'est de là que naît, en partie, la pratique des *oblations* (3).

---

(1) *Hist. de Paris*, t. I, p. 461.
(2) Introd. à l'*Hist. de Charles-Quint*, t. II, note IX.
(3) *Ibid.*

Une classe d'hommes est l'objet d'une persécution spéciale; ce sont les juifs : ils sont traités avec un degré d'injustice, de dureté, de mépris, d'inhumanité, qui passe toute croyance.

Et pourtant les classes asservies semblent encore plus à plaindre; c'est sur elles surtout que pèsent les maux causés par les guerres privées. Un seigneur jouit encore de quelque sûreté derrière les murailles de son château; mais rien ne protège le serf dans sa chaumière; et quand on ne peut arriver jusqu'au seigneur, on tue, on pille les colons, on met le feu à leurs villages, on les emmène pêle-mêle avec leurs bestiaux.

Il y a dans la position de ces malheureux quelque chose de particulièrement triste : s'ils défendent avec courage le château de leur seigneur, l'agresseur leur fait expier cette marque de dévouement; si leur résistance n'est pas assez ferme, c'est par leur seigneur qu'ils sont punis. L'oppression leur arrive ainsi de tous les côtés; et la victoire, qui ne peut manquer d'être favorable à l'une des parties belligérantes, est toujours funeste pour eux.

D'ailleurs, à combien d'exactions et de violences ne sont-ils pas habituellement exposés de la part de leur seigneur? Ils ne sont plus aussi pleinement possédés sans doute; mais ils sont encore soumis à une multitude de charges onéreuses et de devoirs humiliants. Ils doivent à leur seigneur la dîme, le champart, le cens, la taille, la corvée; le seigneur exerce sur eux des justices de toute sorte, de routes, de moutures, de rivières, de fours, de pressoirs, de monnaies, de foires; ils doivent défendre la nuit son château contre tout danger et contre tout bruit incommode; ils sont tenus, au besoin, de lui servir d'otages, d'aider à payer sa rançon s'il est pris, de contribuer pour la dot de sa fille; dans le même temps, ils

n'exercent qu'un pouvoir précaire sur leurs propres enfants; ils ne peuvent les marier qu'avec la permission du seigneur, et moyennant une redevance; ils ne peuvent non plus tester ou hériter sans permission; quiconque les blesse ou les tue doit une réparation au seigneur, mais cette réparation, pendant longtemps, ne s'était point étendue jusqu'à eux ou à leur famille, et ils sont encore au plus bas degré des compositions; ils sont considérés comme un appendice de la propriété immobilière à laquelle ils sont attachés; ils sont transmis avec elle : on donne un homme avec son fonds, *unum hortulanum cum terra sua*, *duos homines et mensuras suas*, *duos villanos*, etc. (1); non-seulement ils ne peuvent pas quitter la terre dont ils dépendent ainsi, mais ils le voudraient vainement; ils portent toujours quelque marque visible de leur servitude : à la différence des hommes libres qui laissent croître leurs cheveux, ils sont obligés de se faire raser la tête; quelquefois même ils portent autour du cou, comme certains animaux domestiques, un collier de cuivre attaché à demeure, et sur lequel est écrit leur nom et celui du maître à qui ils appartiennent (2).

Ainsi les arts, les mœurs, la justice sociale, toutes les choses d'où nous savons que résultent pour les hommes le pouvoir d'user de leurs forces avec puissance et facilité, ne pouvaient faire et n'avaient fait encore que de bien faibles progrès sous le régime économique du servage.

Et néanmoins, s'il est vrai que les siècles naissent les uns des autres, que le présent dérive du passé, que les idées, les

---

(1) *Hist. des expéditions maritimes des Normands*, t. II, pag. 247. Paris, 1826.

(2) Walter-Scott, roman d'*Ivanhoe*, t. I, ch. 1.

mœurs d'une époque ont ordinairement leur première raison dans les idées et les mœurs des époques antérieures, il faut bien que ce moyen-âge, d'où s'est si lentement et si laborieusement dégagée la civilisation moderne, non-seulement n'opposât pas d'insurmontables obstacles au développement de cette civilisation, mais qu'il en renfermât les germes, et même les germes un peu développés; car, malgré les cinq ou six siècles qui nous en séparent, on ne concevrait pas les progrès que nous avons faits, si nous n'avions eu déjà quelque avance.

Aussi, si nous voulons apprécier avec justice l'état que présente alors la société, serons-nous obligés de reconnaître que cet état, à beaucoup d'égards si violent et si désordonné, offrait pourtant, sous des rapports essentiels, moins d'obstacles à la liberté que celui qui a été décrit dans le précédent chapitre. Le fait est qu'il y a une distance énorme de l'état où se trouvent ici les classes asservies à l'état où elles se trouvaient sous le régime économique des anciens. Au fort des dominations grecques et de la domination romaine, l'esclave n'était, dans toute la rigueur du mot, qu'un animal domestique; animal d'une nature supérieure, si l'on veut, plus intelligent que l'âne, que le bœuf, que le cheval, mais dans la même condition que ces quadrupèdes; employé, comme eux, à tous les travaux de la maison; pouvant être, comme eux, impunément maltraité; traité, presque toujours, plus inhumainement que les bêtes mêmes, et cela précisément parce qu'il était homme, et plus sujet à oublier sa condition; enfin ne trouvant de protection nulle part, ni dans les idées, ni dans les mœurs, ni dans la religion, ni dans les lois qui gouvernaient ses maîtres. Au moyen-âge, c'est un peu différent. La population serve forme toujours le fond de la société, comme dans les temps antiques; mais elle est loin, nous l'avons déjà dit, d'appartenir au même degré. En fait,

la condition des artisans des villes, et même des serfs des campagnes, est assez différente de celle des anciens esclaves. Elle l'est aussi en droit : la religion et la morale ne sont plus aussi complètement indifférentes au sort des classes asservies; les lois ne gardent plus un silence aussi absolu sur les violences dont elles peuvent être l'objet; la loi des compositions protège, jusqu'à un certain point, le serf dans sa vie et dans ses membres; il a un commencement de propriété, comme un commencement de sûreté personnelle ; il n'est plus aussi complètement en dehors de la société; l'un des pouvoirs qui la gouvernent, le pouvoir spirituel, se recrute en grande partie dans la classe des artisans libres, et même dans la population serve; presque toute la milice cléricale sort des derniers rangs de la société; tandis que les esclaves, chez les anciens, ne pouvaient faire partie de l'armée, les artisans et les paysans, au moyen-âge, forment toute la population militaire des seigneurs; témoins de leur insubordination, acteurs dans toutes leurs querelles, il est impossible qu'ils ne prennent pas quelque chose de l'esprit d'indépendance qui les anime. Chaque seigneurie, au moyen-âge, est un petit État et un foyer d'activité politique. Cette activité locale, quoiqu'elle ne soit pas d'une excellente nature, ne laisse pas de produire quelques bons effets. Le seigneur, gouvernant, administrant pour son propre compte, a plus d'une raison pour ne pas le faire avec trop de démence et de tyrannie. Son premier intérêt est de ne pas détériorer son fief, de n'en pas faire fuir les habitants, de ne pas se mettre dans l'impuissance de résister au seigneur voisin avec qui il pourra avoir bientôt à mesurer ses forces. Il lui importe donc de protéger la population de la seigneurie, de faire qu'elle croisse en nombre, en richesse, en bien-être, en affection pour le seigneur. Aussi, s'il lui arrive de l'opprimer pour son propre

compte, a-t-il au moins grand soin de la défendre contre toute entreprise étrangère, et même contre tout trouble intérieur qui ne viendrait pas de lui et des siens. Les seigneurs se laissent fréquemment aller à de honteux brigandages; mais c'est un privilège de leur condition, et un privilège dont ils sont extrêmement jaloux. Ils ne souffrent pas que les hommes obscurs imitent ces sortes de prouesses, et mal prend aux volereaux de faire les voleurs. Il y a quelque police dans les seigneuries, si ce n'est contre les seigneurs mêmes : la population est responsable des désordres qui se commettent dans son sein; chacun est obligé d'accourir au cri d'une personne attaquée; si le voleur ou l'assassin prend la fuite, le cri poussé contre lui se propage de commune en commune, et il est rare que le coupable ne soit pas atteint. Aussi la clameur de *haro*, institution de ces temps, est-elle regardée comme la sauvegarde de la tranquillité publique (1). Enfin le seigneur, vivant plus ou moins isolé, au milieu des serfs de ses domaines (à la différence des maîtres d'esclaves de l'antiquité qui étaient réunis dans des villes), et pouvant craindre pour lui ou les siens les conséquences d'une conduite trop tyrannique, a bien aussi quelque intérêt à ne pas trop abuser de ce pouvoir de mal faire que lui donne son titre de seigneur, et à s'abstenir des excès que ne peuvent commettre impunément les habitants de la seigneurie. Il y a donc dans l'état des vaincus, des serfs, des sujets, amélioration évidente (2).

---

(1) *V.*, sur ce système de police, ce que dit l'auteur de l'*Hist. des expéd. marit. des Normands*, t. II, p. 132 et suiv., et les notes placées à la fin du vol.

(2) Peut-être est-ce à cet isolement des seigneurs au milieu de leurs serfs qu'il faudrait attribuer l'usage qu'ils avaient adopté de ne s'entourer que de personnes de leur condition, usage que M. de Montlosier, comme on l'a vu plus haut, attribue au caractère particulier des mœurs germaines.

Aussi la preuve que cet état ne leur rendait pas tout progrès impossible se montre-t-elle dans les progrès mêmes qu'ils avaient faits. On ne saurait douter, par exemple, qu'aux douzième et treizième siècles la France ne fût beaucoup plus peuplée qu'elle ne l'avait été du temps des Romains. Le nombre des villes s'était fort accru (1). Les villes anciennement existantes s'étaient agrandies (2). Paris, sous Philippe-Auguste, à la fin du douzième siècle, en était déjà à sa troisième enceinte, et couvrait un espace de terrain quatre ou cinq fois plus étendu que sous la domination romaine (3). Les autres villes, Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Tours, avaient pris aussi des accroissements. Il y avait eu, surtout dans le voisinage des villes, une multitude de terrains enclos. Des défrichements étendus avaient adouci le climat, facilité l'extension des cultures existantes, et préparé le sol à l'introduction de cultures nouvelles. On sentait le besoin, et l'on avait déjà les moyens de consacrer des sommes considérables à des objets d'intérêt commun. Il commençait à s'établir dans les villes des marchés clos sous le nom de halles. On fondait des établissements d'instruction et de charité. C'est à cette époque que s'élevèrent dans toute l'Europe ces églises cathédrales dont le nombre et la grandeur n'attestaient pas seulement la puissance du sentiment religieux qui animait les masses, mais aussi l'étendue des ressources dont elles pouvaient disposer. Ces monuments,

---

(1) *Hist. des Français des divers états, aux cinq derniers siècles*; XIVe siècle, t. I, p. 23, et t. II, p. 387, les notes.

(2) *Ibid.*, p. 20, 21 et 22. Quoique l'auteur parle du XIVe siècle, on sent que dans les siècles immédiatement précédents, les progrès ne devaient pas avoir été nuls.

(3) Dulaure, *Hist. de Paris*. Comparer la carte qui se trouve en tête du second volume à celle qui se trouve au commencement du premier. Voir aussi le texte.

dans lesquels l'architecture sarrazine avait succédé à l'architecture romane, annonçaient, en même temps, un progrès dans le goût et surtout un grand mouvement dans les imaginations. Imparfaits à quelques égards sous le rapport de l'art, ils étaient si remarquables sous le rapport du sentiment et de la pensée, qu'aujourd'hui même que le sentiment qui les avait inspirés a beaucoup perdu de son énergie, que l'architecture a changé de caractère, que le goût n'est plus le même, que tous les arts ont fait d'immenses progrès et qu'on est devenu particulièrement sensible à la perfection de leurs formes, les églises dites gothiques, où tant de formes sont incorrectes, ont conservé, au plus haut degré, le pouvoir de toucher et d'émouvoir. Ce n'est pas tout. A l'époque où s'élevaient ces immenses édifices, fruit d'une conception si forte et d'une imagination si hardie, les études devenaient plus actives; les écoles se multipliaient; saint Louis fondait l'université de Paris; on commençait, dans les ouvrages instructifs et amusants, à faire un usage plus fréquent de la langue vulgaire. En même temps on essayait de corriger la barbarie de l'ancienne procédure, de mettre un terme aux désordres des guerres privées et quelques bornes aux prétentions illimitées de l'église romaine. Certes, on ne saurait dire qu'un état social au sein duquel un tel mouvement était possible ne comportait aucune sorte de progrès.

Mais une chose où se montrent encore mieux les progrès qu'il permettait de faire, c'est la révolution que les classes asservies purent entreprendre pour s'affranchir à l'époque même du plus complet établissement de la domination féodale : révolution dans laquelle ces classes firent voir qu'elles étaient assez riches pour acheter leur liberté, assez courageuses pour la défendre après l'avoir acquise, souvent assez entreprenantes pour l'acquérir sans la payer, assez constantes

pour résister aux épreuves les plus décourageantes, assez hardies pour braver alternativement tous les pouvoirs du temps et quelquefois plusieurs de ces pouvoirs ensemble, assez habiles enfin pour savoir profiter de leurs dissensions et engager toujours quelqu'un dans leurs entreprises : révolution qui, ayant aboli le servage et fait perdre aux classes dominatrices la distinction si capitale de la liberté, poussa bientôt ces classes à chercher une nouvelle distinction dans le privilège et conduisit ainsi la société à la nouvelle manière d'être que je vais décrire dans le chapitre suivant.

—

CHAPITRE VI.

LIBERTÉ COMPATIBLE AVEC LE DEGRÉ DE CULTURE DES PEUPLES CHEZ QUI LE RÉGIME DU SERVAGE A ÉTÉ REMPLACÉ PAR CELUI DES PRIVILÈGES.

—

La crise qui prépara la société à l'établissement de ce nouveau mode d'existence, fut, comme je viens de le dire, celle-là même qui amena l'abolition du régime précédent. Cette crise commença avec le douzième siècle, et elle se prolongea pendant tout le cours de ce siècle et des deux siècles suivants. A l'origine de cet immense mouvement, les classes laborieuses étaient partout dans la demi-servitude qui vient d'être décrite. Cependant, eu égard à leur ancienne manière d'être, elles avaient sûrement fait de grands progrès. Elles étaient, comme on vient de le voir, infiniment plus puissantes qu'elles ne l'eussent jamais été dans les temps antiques; et, favorisées par quelques circonstances heureuses, elles se crurent assez fortes pour achever de sortir de leur ancien état de dépendance et d'abaissement. Les premières tentatives de délivrance eurent lieu en Italie. Elles furent ensuite imitées en France; puis en Allemagne, en Angleterre, en Suisse, en Espagne; peu à peu le même esprit d'affranchissement s'éveilla dans toute l'Europe occidentale; et l'on vit les hommes de travail faire partout des efforts plus ou moins énergiques et plus ou moins heureux pour se soustraire à la domination des gens de guerre.

On sait quel fut l'effet immédiat de cette vaste révolution. Elle partagea, en quelque sorte, les habitants de chaque pays

en autant d'agrégations d'hommes qu'il y avait de villes, de communautés, de professions qui entreprenaient de se délivrer ([1]).

Longtemps cette organisation fut purement défensive. Elle prit plus tard un caractère agressif : les hommes qui s'étaient ligués pour l'indépendance du travail finirent par en vouloir faire le monopole, et par imiter à leur manière l'esprit dominateur de ceux qui les avaient opprimés. Il n'y eut plus en quelque sorte d'esclaves ni de demi-esclaves : aucune classe n'était la propriété matérielle d'aucune autre; mais chacune, à l'exclusion de toutes, voulut s'emparer de quelque mode spécial d'activité, de quelque branche particulière de fonctions ou de travaux; et, avec le temps, on vit sortir de ce conflit de prétentions injustes un état de choses dans lequel la masse entière des individus se trouva partagée en un certain nombre de classes, d'ordres de corporations qui eurent tous leurs intérêts séparés, leurs lois particulières, leurs privilèges (*privatæ leges*), et dont chacun exerçait sur tout le reste quelque genre de tyrannie.

Je suis arrivé tout d'un coup au bout de cette grande révolution. Il serait hors de mon sujet d'en exposer ici le détail et la suite. Je n'ai besoin que d'en montrer les conséquences, et de bien faire connaître l'état social qui se manifesta lorsqu'elle fut pleinement accomplie.

D'abord les gens de guerre, en voyant les hommes d'industrie élevés à la condition d'hommes libres, s'étaient for-

---

([1]) Il faut reconnaître pourtant que les éléments de tout cela existaient d'avance. Il y avait eu notamment, dans beaucoup de villes, des corps d'arts et métiers dès le temps des Romains, et il paraît que ces communautés d'artisans n'avaient jamais été complètement abolies. Mais l'esprit de corps agit alors avec beaucoup plus de force qu'il ne l'avait jamais fait, et sur une échelle infiniment plus étendue.

més en état séparé sous le nom de *Noblesse*. Les gens d'église s'étaient isolés à leur tour sous le nom de *Clergé*. Les légistes, les officiers de justice, les savants, les artisans, tous les hommes voués aux professions dites libérales ou mercantiles, avaient formé un troisième état sous le nom de *Tiers*.

Chacune de ces grandes divisions s'était subdivisée ensuite en corporations nombreuses. La noblesse avait eu ses ordres militaires; le clergé, ses ordres religieux; le barreau, ses compagnies; la science, ses facultés; l'industrie, ses jurandes.

L'esprit général des trois ordres était une vive émulation de haine ou de dédain les uns pour les autres. Le même esprit avait pénétré dans l'intérieur des corporations. On avait partout affecté d'établir des hiérarchies factices : la science avait ses degrés comme la noblesse; l'industrie comme la science; et de même que, parmi les nobles, on s'était distingué par les grades d'écuyer et de chevalier, de même on avait voulu se distinguer, parmi les savants, par ceux de bachelier et de licencié, et parmi les artisans, par ceux de compagnon et de maître.

Enfin un esprit universel d'exclusion s'était emparé de toutes les classes, de toutes les agrégations. C'était à qui obtiendrait le plus de privilèges odieux, le plus d'injustes préférences. La noblesse avait le monopole du service public; le clergé, celui de l'enseignement et des doctrines; le tiers-état, celui des travaux industriels. Dans ce troisième ordre, les arts libéraux étaient devenus l'apanage d'un certain nombre de compagnies; divers corps de marchands avaient envahi le négoce; les arts mécaniques étaient tombés au pouvoir d'autant de communautés qu'on avait pu distinguer de genres différents de fabrication.

Les rois avaient favorisé, à prix d'argent, toutes ces usur-

pations iniques. Ils ne cessaient de vendre à des corps ou à des individus désignés ce qui était le droit naturel de chacun et de la masse. Ils vendaient la noblesse, c'est-à-dire l'aptitude au service public; ils vendaient le droit de rendre la justice; ils vendaient jusqu'au droit de travailler : le travail, que dans les âges précédents on renvoyait aux esclaves avec mépris, comme un châtiment et une servitude, était devenu, on ne sait par quelle transformation, une prérogative de la couronne, *un droit royal et domanial* (1), qu'on n'exerçait que par délégation du chef de l'État et moyennant finance. Nul ne pouvait, sans payer, gagner honnêtement sa vie; et quelques-uns, en payant, acquéraient le droit de faire seuls ce que naturellement tout le monde avait le droit de faire.

Enfin ce mouvement ne s'était pas arrêté à des individus, à des compagnies. Les villes avaient voulu avoir leurs privilèges comme les corporations; les provinces, comme les villes; les royaumes, comme les provinces. Il y avait des ports francs, qui avaient, à l'exclusion de tous autres, le droit de faire librement le commerce maritime. Certaines villes manufacturières étaient en possession de fabriquer seules de certains produits. Il existait des provinces à qui appartenait, par privilège exclusif, l'exploitation de certaines branches de commerce. Enfin il n'était pas de pays qui n'eût voulu avoir un accès libre sur tous les marchés étrangers, et qui cependant ne prétendît écarter de ses marchés toute concurrence étrangère. Depuis les plus petites communautés jusqu'aux plus vastes États, c'était une manie générale d'accaparement, un débordement universel de prétentions exclusives et iniques.

Dans ce nouveau mode d'existence, chacun donna le nom

---

(1) *Édit de Henry III*, de 1581.

de liberté aux privilèges dont il jouissait au détriment de tout le reste. Ainsi la noblesse appela ses libertés son droit exclusif aux faveurs de cour, son monopole des fonctions honorifiques et de la plupart des fonctions lucratives, ses exemptions d'impôt, ses banalités, ses droits de chasse, et une multitude d'autres droits plus ou moins oppressifs, qu'elle avait sauvés du naufrage de ses anciennes tyrannies. Les libertés du clergé, ce furent le droit d'imposer les croyances, le droit de lever la dîme, le droit de ne pas payer de taxes, le droit d'avoir des tribunaux particuliers; celles de chaque communauté d'artisans, le droit exclusif de fabriquer de certaines marchandises, et de faire la loi aux marchands; celles de chaque corps de marchands, le droit de vendre seul de certaines denrées, et de faire sur les consommateurs des profits illégitimes. Il n'y en avait presque point qui ne consistassent en injustices, en exactions, en violences.

Il semble qu'aucune véritable liberté ne devait pouvoir se concilier avec des libertés pareilles; et, en effet, nous verrons bientôt qu'elles opposaient encore de grands obstacles au développement de l'intelligence et de l'industrie; qu'elles étaient la source de désordres fort graves, et que, de toute manière, la liberté ne pouvait qu'en beaucoup souffrir. Cependant, comparées aux excès de l'âge précédent, elles lui étaient certainement favorables, et il n'est pas douteux qu'elle ne pût prendre plus d'extension sous le régime des privilèges, qu'elle ne l'avait fait sous celui de l'esclavage ou du servage proprement dits.

Par cela seul que, dans ce nouveau régime, une moitié de la population avait cessé d'être la propriété matérielle de l'autre, il est visible qu'il devait y avoir plus de liberté. D'abord l'industrie humaine y pouvait prendre plus d'essor : les

anciens dominateurs, ne fondant plus uniquement leur subsistance sur les produits de la guerre et le travail des hommes vaincus, devaient commencer à faire quelque usage de leurs facultés productives; et, d'un autre côté, les hommes anciennement asservis, travaillant maintenant pour eux-mêmes, devaient se livrer au travail avec plus de zèle, de suite et d'activité. Chacun, il est vrai, se trouvait encore comme emprisonné dans le cadre où le hasard l'avait fait naître; ce n'était qu'avec la plus grande peine qu'on pouvait abandonner l'état de ses parents pour embrasser celui auquel on se sentait plus particulièrement appelé. Mais du moins, chacun, dans la condition où il était né, pouvait, avec une certaine extension, user de ses forces pour son propre compte et commencer à acculumer les fruits de son travail. Pour reconnaître que cet ordre social ne rendait pas tout développement impossible, il suffit de faire attention que c'est au sein même de cet ordre qu'ont commencé à s'étendre, à s'élever, à prendre de l'importance, ces classes si diversement laborieuses, à qui les nations de notre âge sont redevables de presque tout ce qu'elles possèdent de lumières et de bien-être, et que la nature des choses appelle hautement à devenir les premières dans l'ordre politique, après l'avoir été longtemps dans toutes les autres branches de la civilisation [1].

---

[1] Rien n'oppose de plus grand obstacle au développement des classes laborieuses que le défaut de capacité politique : je ne dis pas le défaut d'ambition, la répugnance à chercher dans l'intrigue une fortune qu'on serait incapable d'acquérir par le travail; mais le défaut de zèle à s'occuper des affaires communes et d'aptitude à juger les opérations du gouvernement. Les hommes d'industrie ne savent que la moitié de leur métier tant qu'ils ne sont pas capables de considérer d'un point de vue général les intérêts de la société industrielle, tant qu'ils ne peuvent pas juger sainement de ce qui est favorable ou nuisible au progrès de ses divers travaux, tant qu'ils ne sont pas disposés à empêcher que les pouvoirs établis ne fassent rien qui lui soit con-

Il faut ajouter que ce mode d'existence, plus favorable que les précédents aux progrès de l'industrie et des lumières, l'était aussi aux progrès des mœurs. L'homme de guerre, ne comptant plus autant sur le pillage pour entretenir ou accroître sa fortune, devait sentir un peu davantage la nécessité de la dépenser avec discernement et modération. L'homme d'industrie, devenu plus maître de lui-même et des fruits de son travail, avait acquis un intérêt plus grand à se bien conduire. Sûr d'augmenter son bien-être par l'application, l'économie, l'ordre, la régularité, il était naturellement excité à contracter l'habitude de ces vertus. Ils devenait moins intempérant par cela même qu'il était moins misérable : il était moins excité à chercher dans la débauche un dédommagement à des privations qu'il n'éprouvait plus; ses goûts devenaient plus délicats, à mesure qu'il avait plus de quoi les satisfaire; et, croissant en instruction et en richesses, il devait croître nécessairement en bonnes mœurs.

Enfin, tandis que, dans ce régime, les hommes apprenaient à mieux user de leurs facultés à l'égard d'eux-mêmes, ils en faisaient aussi, des uns aux autres, un usage moins violent et moins agressif. Quelles que fussent les rivalités des corporations et des ordres, il ne pouvait pas, à beaucoup près, régner entre eux autant d'animosité qu'il y en avait eu précédemment entre les maîtres et les esclaves. Quelles que fussent les jalousies commerciales qui divisaient les nations, leurs haines mutuelles ne pouvaient pas avoir l'énergie de

---

traire. Cette capacité est tout-à-fait dans l'ordre de leurs professions; elle s'y lie de la manière la plus étroite; elle est une de celles qu'il leur importerait le plus d'avoir pour les exercer avec succès et avec fruit. Malheureusement, elle est longtemps une de celles qu'ils possèdent le moins; elle se développe la dernière; mais elle naît pourtant après les autres; elle en est la conséquence nécessaire et en devient le véhicule le plus puissant.

celles qui avaient existé entre des peuples acharnés à se piller et à s'asservir. Dans le nouvel ordre social, l'opposition des intérêts était visiblement moins forte : la guerre intestine et extérieure devait donc être moins ardente, et, par cela même ses conséquences ne pouvaient pas être aussi fatales à la liberté. D'une autre part, l'esprit de domination étant affaibli, l'organisation sociale n'avait pas besoin d'être aussi tendue; les gens de guerre pouvaient relâcher un peu les liens de l'ancienne discipline, et donner quelque liberté à leurs mouvements; les gens d'industrie en acquéraient, par cela seul, davantage; enfin, tandis que le pouvoir ne pesait plus sur ceux-ci avec la même intensité, leur ordre intervenait de plusieurs manières dans son action, et pouvait encore en tempérer l'exercice.

Il y avait donc, sous le régime du privilège, progrès incontestable vers la liberté. Les facultés humaines y prenaient plus de développement; les hommes s'y conduisaient mieux envers eux-mêmes; ils ne s'y faisaient pas mutuellement autant de mal. Il suffit, pour se convaincre de la justesse de ces remarques, de comparer les peuples de cet âge avec ceux de l'antiquité qu'on dit avoir été les plus libres. Y a-t-il le moindre doute, en effet, qu'on n'eût en France, avant la révolution et sous le régime des corporation et des ordres, infiniment plus de vraie liberté qu'on n'en posséda jamais à Sparte ou à Rome dans les plus beaux temps de ces républiques?

Nous ne voyons jamais, quand nous parlons des peuples anciens, que le petit nombre d'hommes qui formaient le corps politique, c'est-à-dire les citoyens, les dominateurs, les maîtres, et nous ne tenons aucun compte des esclaves. C'est se placer au point de vue le plus faux. La classe des esclaves est précisément celle que nous devrions considérer quand nous nous comparons aux anciens peuples, et que nous voulons

juger des progrès qu'a faits la société. Cette classe, en effet, était celle qui formait le fond de la population, celle qui nourrissait la société tout entière, celle qui répondait aux classes laborieuses de notre temps, et à ce que nous nommons aujourd'hui le peuple, la nation. Or, je demande si jamais elle fut aussi libre dans l'antiquité que l'était devenu, sous le régime des privilèges, le peuple de nos sociétés modernes? Non-seulement, du temps des privilèges, le peuple, parmi nous, était devenu infiniment plus libre que ne le furent jamais les classes laborieuses chez les anciens, mais il l'était même plus, à beaucoup d'égards, que ne l'avaient été dans l'antiquité les classes dominatrices. Il y avait indubitablement dans notre tiers-état, avant la révolution, plus de savoir, d'habileté, de richesse, de morale et de vrais éléments de liberté de toute espèce qu'il n'y en avait jamais eu à Rome, aux plus beaux temps de la république, dans le corps des citoyens, des dominateurs. Tout au plus peut être pourrait-on prétendre que, du côté de nos bourgeois la capacité politique était moins grande; que le tiers-état ne s'appartenait pas autant que s'était appartenu le peuple romain; qu'il ne décidait pas des intérêts de l'industrie au même degré que le citoyen romain avait décidé de ceux de la guerre. Encore serait-ce sujet à contestation; et, en tout cas, il serait vrai de dire que le tiers-état était en voie d'effacer cette dernière trace de la conquête et d'acquérir, même politiquement, autant de liberté que le peuple en avait jamais possédé dans les plus fameuses oligarchies des temps antiques.

Cependant, si le régime des privilèges était favorable à la liberté, ce n'était que par comparaison avec les régimes précédents; car, envisagé en lui-même, il lui opposait encore d'immenses obstacles.

On ne pouvait d'abord, sous ce nouvel état social, jouir que très incomplètement de la liberté qui résulte du progrès de nos facultés industrielles et productives. Il ne comportait pas le plein développement de ces facultés ; il le rendait au contraire impossible, et il retenait les arts et les sciences dans un véritable état d'imperfection, comparativement du moins à ce qu'ils peuvent devenir dans un ordre de choses plus naturel et plus raisonnable.

Le trait caractéristique de cet état, c'était que la profession de chacun était déterminée par sa naissance. On était ce qu'on était né ; on faisait ce qu'avaient fait les ancêtres. La chose eût été simple si elle eût été spontanée. Rien de plus naturel, en effet, que de voir un fils suivre la carrière de son père : c'est celle dont l'accès lui est le plus aisé, celle qui lui offre le plus de chances favorables. Mais il ne suit pas de là qu'il faille lui fermer les autres voies vers lesquelles pourrait l'entraîner son penchant, et c'est ce qui avait lieu dans l'ancien régime des privilèges. S'il n'était pas absolument impossible de changer d'état, c'était au moins fort difficile : la tendance la plus énergique des corporations était de repousser les étrangers de leur sein, et de réserver pour les leurs la place vacante.

L'emploi des forces humaines, dans cet état, se trouvait donc déterminé par une circonstance absolument étrangère à la véritable vocation des hommes. Tel était avocat, que la nature avait fait médecin ; tel autre maçon, qu'elle avait destiné à être statuaire. Ce n'était en quelque sorte que par hasard que l'on était à sa place. Une multitude de capacités se trouvaient détournées de leur véritable application. De là une immense déperdition de forces, et par conséquent un très grand retard mis aux progrès de l'humanité.

Tandis qu'une masse de forces considérable était mal em-

ployée, une masse encore plus grande peut-être se trouvait perdue faute d'emploi. C'était la suite toute naturelle de la tendance des corps à se réduire, à diminuer dans chaque carrière le nombre des compétiteurs. Il résultait de là qu'une multitude d'hommes, surtout dans les rangs inférieurs de la société, restaient toute leur vie sans profession, et languissaient dans un état misérable, où leurs facultés ne pouvaient prendre aucun essor. Il y avait donc encore, sous ce rapport, perte de talents, de capacités, de forces, d'où résultait visiblement un nouveau retard dans le développement des facultés et des moyens d'action de la société.

C'était peu de diminuer la masse des hommes actifs; c'était peu d'empêcher que les hommes occupés le fussent de la chose à laquelle ils auraient eu le plus d'aptitude; le système des corporations avait encore pour effet d'empêcher que dans l'état qu'on exerçait on fît tout ce qu'on eût été capable de faire. Je ne dirai pas qu'il détruisît entièrement l'émulation, mais qui pourrait nier qu'il ne l'amortît d'une manière sensible? S'il est vrai que, plus on a de rivaux dans une profession, plus il faut travailler, s'évertuer pour obtenir la préférence; il est clair qu'un système qui délivrait de beaucoup de concurrents dispensait, par cela même, de beaucoup d'efforts, et devait laisser beaucoup de forces inactives. C'était donc, de la part de ce système, une nouvelle manière de diminuer les travaux de toute espèce, et, par conséquent, de retarder les progrès de la culture et de la liberté.

Avant d'arriver à la maîtrise, dans toute profession, il fallait dépenser infructueusement un temps et des sommes considérables. Quand on y était parvenu, il fallait en dépenser encore davantage pour défendre contre toute usurpation le privilège qu'ont avait acquis. Enfin, comme tout privilège était une injustice criante, et qui ne pouvait se maintenir

d'elle-même, il fallait, pour en jouir sans trouble, avoir l'appui de l'autorité, et l'autorité faisait payer cher cet appui. C'était donc encore une masse considérable de capitaux, de temps, d'activité, qui était dérobée au travail utile, et dépensée, non-seulement sans fruit, mais d'une manière très préjudiciable au progrès des facultés et de la liberté.

J'ai dit que les privilèges affaiblissaient l'émulation; ce n'est point assez : sous un certain rapport, ils rendaient les progrès impossibles. Toute découverte relative à un art, faite hors de la communauté qui en avait le monopole, restait sans application : la communauté ne souffrait pas que l'inventeur en profitât à son préjudice ([1]); et toute découverte, faite dans le sein même d'une corporation, était également perdue : les membres à qui elle n'appartenait pas, sentant qu'elle ne pouvait que nuire au débit de leurs propres produits, la traitaient d'innovation dangereuse, et ne négligeaient rien pour la faire avorter ([2]). L'emploi de tout nouveau procédé se trouvait donc comme impossible. Dès lors, on n'avait plus aucun intérêt à rechercher les meilleurs; et, pendant des siècles, les sciences et les arts se traînaient péniblement dans la même ornière.

J'ai parlé des efforts qu'on faisait pour écarter la concurrence des hommes; on n'en faisait pas moins pour se débarrasser de celles des choses. Les communautés travaillaient, à l'envi l'une de l'autre, à repousser de leur territoire

---

([1]) *Voy.* les exemples que cite M. Say, dans son *Traité d'économie politique*, t. I, p. 246 et 247, 4e édit.

([2]) Les moyens, à une certaine époque, ne manquèrent pas. Colbert avait soumis la plupart des fabrications à des règles dont il était strictement défendu de s'écarter, et nul ouvrier ne pouvait, sous peine d'amende et de confiscation, se permettre de mieux faire qu'un autre. (*Ordonnance du mois d'août* 1669).

les marchandises des forains. Il en résultait que l'action de l'industrie voiturière, comme celle de la fabrication, se trouvait resserrée dans les bornes les plus étroites; que chacun vivait dans l'isolement; que partout on était réduit à sa propre expérience; qu'une découverte faite dans un lieu ne servait de rien au reste de l'humanité, et qu'un bon procédé, pour devenir général, avait besoin en quelque sorte d'être autant de fois inventé qu'il y avait de peuples qui s'entouraient de barrières, et qui, en repoussant les produits de l'étranger, s'ôtaient la ressource si précieuse et si commode de l'imitation.

Je ne finirais point si je voulais montrer de combien de manières le système des privilèges nuisait au développement de l'intelligence et de l'industrie. Les faits, à cet égard, en disent plus que tous les raisonnements; les faits montrent avec évidence que, partout où l'on a pu discuter et travailler sans contrainte, les sciences et les arts ont fait de rapides progrès; tandis qu'ils sont restés plus ou moins stationnaires partout où quelques hommes ont eu le monopole des doctrines et de l'industrie. Le gros de la population est fort ignorant en Espagne, où le clergé a eu depuis plusieurs siècles une juridiction illimitée sur les travaux de l'esprit; l'instruction est plus commune en France, où ces travaux ont joui d'une latitude plus grande; et beaucoup plus commune en Angleterre, où, depuis longtemps, ils ne sont sujets à aucun obstacle préventif. On a vu en Angleterre les villes qui avaient des corps de métiers croître d'une manière beaucoup moins prompte que celles qui n'en avaient pas, Yorck, Bristol, Cantorbéry, soumis au régime des corporations, ont perdu, observe M. Say, le rang qu'ils tenaient anciennement; et, sous le rapport des richesses et de la population, ils ne viennent plus que fort après les villes de Manchester, de

Birmingham et de Liverpool, qui n'étaient que des bourgades, il y a deux siècles, mais qui avaient l'avantage de ne point avoir de corps de métiers ([1]). A Londres, la ville du centre, où l'industrie est sujette aux règlements, a diminué de population, tandis que les faubourgs, où elle est libre, ont envahi la moitié du comté de Midlesex, et s'étendent chaque jour davantage ([2]). On sait qu'à Paris, sous l'ancien régime, l'industrie était incomparablement plus avancée dans la partie de la ville où elle n'était point gênée que dans celle où elle se trouvait sous le joug des maîtrises ([3]). Il n'y aurait enfin aucune exagération à dire que l'industrie, malgré les troubles et les guerres de la révolution, a fait incomparablement plus de progrès en France, dans les cinquante ans qui se sont écoulés depuis l'abolition des privilèges, qu'elle n'en avait fait, en plusieurs siècles, sous l'ancienne monarchie.

Si le régime des privilèges nuisait aux progrès des arts, il n'était pas moins contraire à celui des mœurs, et la liberté, sous ce rapport, en recevait encore de graves atteintes. Les mœurs sans doute avaient beaucoup gagné à l'abolition de l'esclavage; mais combien n'avaient-elles pas encore à souffrir des privilèges des ordres et des corporations? Sans rappeler tel de ces privilèges, qui, dans des temps reculés, avait

---

([1]) *Traité d'écon. polit.*, t. I, p. 245, 2e édit.

([2]) La population de la Cité, à Londres, n'est plus maintenant que les deux cinquièmes de ce qu'elle était au commencement du dix-huitième siècle (Ch. Dupin, *Voyage dans la Grande-Bretagne*, *force commerc.*, t. II, p. 3). M. Dupin attribue ce décroissement de population à des causes qui ont pu influer, mais qui n'ont pas agi seules. Il n'est pas douteux que les trente-deux compagnies exclusives de la ville du centre n'aient aussi contribué à la faire déserter. *V.* ce que dit à ce sujet un écrivain anglais cité par M. Say, t. I, p. 246, de son *Traité d'économie politique.*

([3]) M. Say, *ibid.*

fait, en certains cas, pour certains hommes, un droit du viol et de l'adultère, il en subsistait encore de fort corrupteurs. Tel était notamment le privilège des hautes classes de conserver la noblesse dans l'oisiveté, ou plutôt le privilège qui faisait, pour elles, de l'oisiveté une condition de la noblesse (1); tel, le privilège de ces aînés de famille, que leur titre dispensait, pour être riches, de toutes les qualités nécessaires pour acquérir une fortune, et que leur position particulière appelait trop souvent à dépenser follement et licencieusement celle qu'ils avaient; tel, le privilège de ces propriétaires de biens substitués, qui pouvaient s'abymer de dettes sans courir le risque de grever ces biens, et d'appauvrir ceux qui devaient en hériter; tel encore, le privilège de ces hommes de cour qui, visant à accroître leur fortune, pouvaient commencer par la dissiper, assurés qu'ils étaient de rattraper par des dons et des grâces encore plus de biens qu'ils n'en détruisaient par leurs profusions (2).

---

(1) Il n'y eut, longtemps, comme on le sait, d'exercices permis à la noblesse que les exercices propres à la domination. Elle ne pouvait, sans déroger, exercer aucune profession utile. Elle envisageait le service public comme un pouvoir, non comme un travail. Montesquieu, qui voit la raison de tout dans la forme du gouvernement, dit qu'elle ne faisait pas le commerce, parce que c'eût été contraire à l'*esprit de la monarchie*. Ce n'est pas cela. Elle ne faisait pas le commerce par la même raison que les Grecs, que les Romains, que les Germains ne l'avaient pas fait; par la même raison que les Turcs ne le font pas : parce qu'il n'est pas dans l'esprit des races militaires; parce qu'il répugne à ces races; parce qu'il affaiblit le penchant à la guerre et l'amour de la domination. La raison de ses mœurs à cet égard était dans son origine toute barbare. On sait que les Germains, au dire de César et de Tacite, avaient une telle peur de prendre le goût de l'agriculture et de perdre celui du brigandage, qu'ils faisaient tous les ans un nouveau partage du sol : c'était par un reste de cet esprit que la noblesse s'était toujours abstenue d'exercer aucun art.

(2) Montesquieu dit, en parlant de la noblesse : « Cette noblesse toute guerrière, qui pense qu'*en quelque degré de richesse que l'on soit*, il

Mais, outre que certains privilèges tendaient immédiatement à corrompre les mœurs, ils y tendaient tous d'une manière plus éloignée, en s'opposant, comme je l'ai dit, au développement du travail, de la richesse, des lumières. Tout ce qui met obstacle aux progrès de l'instruction nuit essentiellement à la morale, qui est le fruit du bon sens non moins que des bons sentiments; tout ce qui s'oppose aux progrès de la richesse nuit également aux bonnes mœurs, qui viennent à la suite de l'aisance, surtout de l'aisance bien acquise, au lieu que le dénuement et la misère marchent presque toujours escortés de la dépravation. La morale enfin est directement attaquée par tout ce qui gêne le travail, puisque l'oisiveté est mère du vice, et qu'à l'indigent qu'on empêche de travailler il ne reste que le vol ou la mendicité pour ressource.

Si l'on veut juger à quel point la morale souffrait du régime des privilèges, il n'y a qu'à considérer le nombre de personnes qu'il dispensait de toute honnête occupation dans les rangs élevés de la société, et le nombre encore plus grand de celles à qui il interdissait toute industrie dans les conditions inférieures; il n'y a qu'à regarder un peu tout ce qu'il faisait naître dans le monde de dissipateurs, d'intrigants, d'oisifs, de valets, de mendiants.

Ajoutez que ce système ne dépravait pas seulement les hommes des dernières et des premières classes, mais encore, bien qu'à un moindre degré, ceux de l'ordre intermédiaire des citoyens. Il y avait en effet dans leur prospérité quelque

---

*faut faire sa fortune; mais qu'*IL EST HONTEUX D'AUGMENTER SON BIEN, SI L'ON NE COMMENCE PAR LE DISSIPER, etc. » (*Esprit des lois*, l. 20, ch. 22). On sait d'où lui venaient ces belles maximes : elle n'aurait pas tenu si fort à honneur de commencer par se ruiner si elle n'avait eu, pour s'enrichir, que les moyens ordinaires.

chose de violent et d'illégitime; elle n'était pas seulement le fruit du travail, elle était aussi celui du monopole, et une partie de leurs profits venait toujours de ce qu'ils pouvaient réduire, d'autorité, le nombre de leurs concurrents. C'était même à écarter les rivaux, beaucoup plus qu'à les surpasser en mérite, qu'était dirigée leur activité, et leur esprit, dans ce système, était continuellement préoccupé d'idées injustes et tyranniques.

Enfin, tandis que le même régime pervertissait ainsi les mœurs, il troublait violemment la paix, il mettait de toutes parts les hommes aux prises, et c'était surtout par là qu'il était funeste à la liberté.

Je l'ai déjà dit, depuis les plus petites communautés jusqu'aux plus vastes États, il n'était pas une agrégation qui n'exerçât en dehors d'elle quelque genre de despotisme; mais il n'en était pas une, en revanche, qui ne souffrît une multitude d'oppressions. Si chacun faisait la loi, chacun, à son tour, la subissait. Tel ordre d'artisans demandait-il le monopole de tel genre de fabrication? tous élevaient des prétentions analogues; et pour vouloir accaparer une industrie, on se faisait interdire toutes les autres. Telle classe de marchands voulait-elle avoir le privilège de telle branche de commerce? toutes prétendaient rendre leur commerce privilégié; et, pour faire plus de bénéfices dans ses ventes, on s'exposait à être surfait dans tous ses achats : c'était comme une société de fripons dans laquelle tout le monde aurait été plus ou moins dupe. Repoussiez-vous les marchandises des forains? tous les forains repoussaient vos marchandises? Vous refusiez de souffrir la concurrence des étrangers? nul étranger ne voulait souffrir votre concurrence. Non-seulement, dans ce système, les hommes placés hors des corps qui avaient accaparé les

divers modes d'activité et d'industrie se trouvaient injustement dépouillés de l'usage innocent de leurs facultés; mais, entre les accapareurs même, il n'y avait que vengeances et que représailles, qu'injustices souffertes pour des injustices exercées : c'était un véritable état de guerre, et de guerre universelle.

A la vérité, cette guerre n'entraînait pas partout l'effusion du sang. Les petites corporations, au sein de chaque peuple, étaient ordinairement contenues par l'ascendant des grands corps entre les mains de qui résidait la puissance publique. Mais si les rivalités des basses corporations se manifestaient rarement par des meurtres, elles ne cessaient d'éclater en procès, et la violence mutuelle qu'elles se faisaient par leurs droits exclusifs était perpétuellement aggravée par des démêlés judiciaires. On a vu des communautés plaider, *durant des siècles entiers*, contre d'autres communautés; les tailleurs, par exemple, contre les fripiers, pour établir la ligne de démarcation entre un habit tout fait et un vieil habit; les cordonniers contre les savetiers, pour ôter à ceux-ci le droit de faire leurs souliers et ceux de leurs enfants et de leurs femmes (1). Les communautés de Paris, suivant un habile financier, dépensaient près d'un million tous les ans en frais de procédure (2).

Et ce n'était pas seulement ainsi que se combattaient les corps inférieurs. Chacun voulait avoir la grande corporation des gouvernants pour auxiliaire, et s'efforçait de la rendre complice de l'iniquité de ses prétentions. On allait effronté-

---

(1) M. Say, *Cours d'économie politique à l'Athénée ; Voy.* une brochure de M. Pillet-Will, intitulée : *Réponse à M. Levacher-Duplessis.*

(2) M. Vital-Roux, *Rapport sur les corps d'arts et métiers*, 1805, imprimé par ordre de la Chambre du commerce.

ment la supplier de prohiber telle industrie dont on redoutait la concurrence ; on ne demandait pas mieux que de recevoir d'elle des chaînes, que de lui payer des tributs, pourvu qu'elle daignât concéder de tyranniques privilèges. On s'épuisait en frais, en sollicitations, en prières, en adulations, et toutes ces bassesses, on les commettait pour obtenir le droit d'être injuste : *et omnia serviliter pro dominatione.*

« Lorsqu'on commença à fabriquer des cotonnades en France, dit M. Say, le commerce tout entier des villes d'Amiens, de Reims, de Beauvais, se mit en réclamation, et représenta l'industrie de ces villes comme détruite..... Ce fut bien pis quand la mode des toiles peintes vint à s'introduire : toutes les chambres de commerce se mirent en mouvement. De toutes parts il y eut des convocations, des délibérations, et beaucoup d'argent répandu. Rouen peignit à son tour la misère qui allait assiéger ses portes; les femmes, les vieillards, les enfants, dans la désolation; les terres les mieux cultivées du royaume restant en friche, et cette belle et riche province devenant un désert. La ville de Tours fit voir les députés de tout le royaume dans les gémissements, et prédit une commotion qui occasionnerait une convulsion dans le gouvernement politique. Lyon ne voulut pas se taire sur un projet qui répandait la terreur dans toutes les fabriques. Paris ne s'était jamais présenté au pied du trône, que le commerce arrosait de ses larmes, pour une affaire aussi importante. Amiens regarda la permission des toiles peintes comme le tombeau dans lequel toutes les manufactures du royaume devaient être anéanties. Son mémoire, délibéré au bureau des marchands des trois corps réunis, était ainsi terminé : « Au reste, il suffit, pour proscrire à jamais l'usage des toiles peintes, que tout le royaume frémît d'horreur quand il entend annon-

cer qu'elles vont être permises : *vox populi*, *vox Dei* (1). »

Ces réclamations, dans lesquelles la sottise le disputait à l'iniquité (2), ces demandes odieuses et sans cesse renouvelées de privilèges pour soi et d'interdictions pour les autres, n'étaient pas toujours écoutées; mais on sent quel ascendant elles devaient donner à l'autorité sur les professions qui les faisaient entendre; on sent combien il devait être aisé d'asservir, de rendre tributaire des corps qui demandaient sans cesse à faire échange de la liberté contre la domination : aussi, en leur accordant des droits abusifs, ne leur épargnait-on ni les charges, ni les règlements, ni les maîtres. Chaque corporation, déjà opprimée par les privilèges de ses rivales, encore opprimée par les procès qu'elle avait à soutenir pour la défense de ses privilèges particuliers, l'était d'une troisième, d'une quatrième, d'une cinquième manière par les taxes qu'on lui faisait payer, par les entraves auxquelles elle était soumise, par l'abus que ses membres en dignité faisaient d'un pouvoir déjà vexatoire de sa nature, enfin par la domination que le gouvernement exerçait sur elles en dominant les chefs qu'il lui avait donnés.

Si les privilèges des corps d'industrie et de commerce n'amenaient ordinairement que des procès, ceux des ordres supérieurs provoquaient des dissensions beaucoup plus graves.

---

(1) *Traité d'écon. pol.*, t. I, p. 181 et suiv., 4e édit.

(2) Ce qui constituait la sottise de ces réclamations, c'est qu'elles étaient directement contraires à l'intérêt de ceux-là même qui les formaient. En effet, l'introduction de toute industrie nouvelle crée une nouvelle main-d'œuvre, provoque un surcroît de richesse et de population, fait naître des consommateurs avec des moyens d'échange, et ouvre ainsi de nouveaux débouchés aux produits des industries déjà existantes. Le plus mauvais service qu'on eût pu rendre aux pétitionnaires, dans les cas cités par M. Say, c'eût été d'écouter leurs demandes. C'est ce que l'expérience ne tarda pas à faire voir.

Ce que ces ordres avaient à souffrir du système général des corporations n'était rien en comparaison de ce qu'ils en retiraient d'avantages. Leur part, dans cette distribution de tyrannies de toute espèce, était manifestement la meilleure. Ils recevaient bien, sans doute, quelque dommage des privilèges des ordres inférieurs; mais le tort que chaque communauté pouvait leur faire, à la faveur du monopole dont elle jouissait, était amplement compensé par tout ce qu'ils retiraient de l'ordre établi, en droits seigneuriaux, en immunités pécuniaires, en honneurs, en traitements, en pensions, en gratifications, en grâces de cour de toute espèce. Aussi, dans l'impuissance de rétablir leur ancienne domination, étaient-ils grandement partisans d'un système qui, confinant pour ainsi dire tous les citoyens des ordres inférieurs et secondaires dans l'exercice des professions privées, leur livrait par cela même le monopole du service public et de tout ce qu'il donnait de richesse et de lustre.

Mais plus les privilèges des ordres supérieurs étaient grands, et plus la jalousie qu'ils excitaient était violente. Le clergé, la noblesse, la judicature, étaient l'objet de l'universelle animadversion des corporations inférieures. Ces corporations, dans lesquelles on jouissait sans scrupule de droits extrêmement odieux, ne pouvaient souffrir qu'au-dessus d'elles on en eût de plus considérables et de plus odieux encore; et telle communauté d'artisans ou de marchands, telle compagnie de lettrés ou de légistes, qui auraient accaparé volontiers tout ce qu'il y avait au monde de procès, de savoir, d'industrie, de commerce, frémissaient d'indignation en voyant une classe d'hommes appelés nobles prétendre, de leurs côté, au monopole de certaines places, à l'exemption de certains impôts, etc. On sait assez, sans que je le dise, ce que les rivalités de la noblesse et du tiers-état

ont produit de troubles et de dissensions dans la plupart des contrées de l'Europe, et tout ce que ces ordres, dans leurs querelles, se sont mutuellement fait souffrir de violences et d'oppressions. Le régime sous lequel ils vivaient était donc pour chacun d'eux une source féconde de maux et de servitudes.

Ce régime, qu'on a présenté comme une source d'ordre, parce que les hommes y étaient arrangés avec une sorte de symétrie, n'avait donc tout au plus de l'ordre que les apparences, et recélait, en réalité, une profonde anarchie. Depuis la base du système jusqu'à son sommet, tout le monde y était en état d'hostilité; et c'est précisément dans ce qu'on représentait comme un principe de paix qu'était le germe de cette universelle discorde. C'est parce que d'avance la place de chacun y était arrêtée, que nul n'y était content de sa place; il divisait les hommes, parce qu'il les classait arbitrairement; il les excitait à se jalouser, parce que le bien-être y était le fruit de la faveur, infiniment plus que du mérite; il rendait, à tous les étages, les classes inférieures ennemies des rangs supérieurs, parce qu'il donnait partout aux supérieurs le moyen d'être injustes envers les subalternes.

Enfin, tandis que ce régime entretenait ainsi la division parmi tous les ordres de la société, entre la classe ouvrière et le corps des maîtres, entre les corporations et les corporations, entre les ordres inférieurs et les classes supérieures, il était surtout une cause de guerres de nation à nation. Personne n'ignore le rôle que les jalousies commerciales ont joué, depuis trois siècles, dans les guerres de l'Europe, et les maux horribles que les peuples de ce quartier du globe se sont faits pour s'exclure mutuellement des champs du commerce et de l'industrie, pour accaparer, chacun de leur côté, toute l'activité industrielle et commerciale. Il y a eu pour cela, on le

sait bien, des millions d'hommes égorgés, des fleuves de sang répandu.

Le système des ordres et des corporations, très préférable à celui du servage, était donc encore, sous beaucoup de rapports, excessivement contraire à la liberté. Il s'opposait au plein développement de l'industrie, de la richesse, des lumières; il entretenait de plusieurs manières la corruption dans les mœurs; il fomentait violemment la guerre civile et la guerre extérieure....

Hâtons-nous d'avancer vers un meilleur état.

—

CHAPITRE VII.

LIBERTÉ COMPATIBLE AVEC LE DEGRÉ DE CULTURE DES PEUPLES CHEZ QUI LES PRIVILÈGES DES ORDRES ET DES CORPORATIONS ONT ÉTÉ REMPLACÉS PAR UNE EXTENSION EXAGÉRÉE DES POUVOIRS DE L'AUTORITÉ CENTRALE.

Une grande révolution opérée en France en 1789 y détruisit, à peu près radicalement, l'état social que je viens de décrire. Toutes les distinctions d'ordres furent effacées, toutes les hiérarchies artificielles abolies, toutes les influences subreptices annulées, toutes les corporations oppressives dissoutes.

Il ne faudrait pourtant pas dire, comme on l'a fait si souvent, que l'on passa le niveau sur les têtes. Il ne fut certainement pas décidé que les hommes de six pieds n'en auraient que cinq, que la vertu serait abaissée au niveau du vice, que la sottise aurait sa place à côté du génie, que l'ignorance et le dénûment obtiendraient dans la société le même ascendant que la richesse et les lumières. Ce ne fut pas là, tant s'en faut, la pensée de la révolution. Loin de chercher à détruire les inégalités naturelles, elle voulut au contraire les mettre en relief, en ôtant les inégalités factices qui les empêchaient de se produire.

En un sens, c'étaient les hommes du régime précédent, c'étaient les apôtres du privilège qui avaient été de véritables niveleurs. Dans leurs classifications arbitraires et immuables, ils ne tenaient, pour ainsi dire, aucun compte des prééminences réelles, et ils voulaient que l'on fût grand ou petit, bon ou mauvais, habile ou sot par droit de naissance. Ce futt contre cette égalisation absurde et forcée que fut dirigée la

révolution. Loin de viser à tout niveler, elle brisa le niveau que des mains oppressives tenaient abaissé sur le grand nombre; et, sans prétendre assigner de rang à personne, elle voulut que chacun pût devenir tout ce que naturellement il pourrait être, et ne fût jamais dans le droit que ce qu'il serait dans la réalité.

Qu'un tel changement plaçât le pays dans une situation comparativement favorable à la liberté, c'est ce qu'il n'est certainement pas possible de mettre en doute. On conçoit, en effet, ce que devait offrir de facilités pour tous les développements, pour toutes les acquisitions, pour tous les travaux la destruction d'obstacles aussi graves et aussi compliqués que ceux qu'avait si longtemps opposés à l'activité humaine le régime qui venait d'être aboli. Il suffit d'avoir vu ce qu'étaient ces obstacles, ce qu'ils empêchaient de progrès, ce qu'ils entretenaient de corruption et d'abaissement dans les mœurs, ce qu'ils mettaient de trouble et d'hostilité dans les relations sociales, pour comprendre ce que le seul fait de leur destruction devait avoir, sous tous les rapports, d'avantageux pour la liberté. Mais, malheureusement, ces obstacles devaient être remplacés par d'autres d'une nature fort grave encore, et il était dans la nature des choses qu'au despotisme des corporations et des ordres succédât celui d'une autorité centrale dont les attributions et l'action seraient déplorablement exagérées.

Plusieurs causes très considérables se réunissaient pour pousser la révolution à ce résultat. Historiquement, tout tendait depuis longtemps parmi nous à l'agrandissement de l'autorité centrale. Il fallait d'ailleurs que cette autorité fût très concentrée et très énergique pour pouvoir briser les résistances que l'abolition du régime des privilèges était destinée à rencontrer. Il y avait, en outre, une raison puissante pour que

le pouvoir étendît démesurément ses attributions, dans cette circonstance, que l'autorité souveraine était passée dans les mains de la nation, et que c'était au nom de la souveraineté nationale que le régime des privilèges venait d'être aboli. En fait, cette souveraineté était victorieuse et triomphante. En principe, on lui attribuait une compétence illimitée. Il paraissait tout simple, dans les idées qui dominaient alors, d'immoler les indépendances individuelles à la puissance collective, et, comme la loi était censée l'expression de la volonté générale, rien n'était réputé tyrannique dès qu'on procédait par des lois. Enfin, il y avait dans les mœurs politiques une passion, parmi beaucoup d'autres, qui aurait suffi pour faire prendre à l'autorité centrale un développement exagéré : je veux parler de l'amour des places et de cette tendance, de plus en plus générale, qu'on avait depuis longtemps contractée de chercher l'illustration et la fortune dans le service public. Chacun, à l'imitation des classes à qui le monopole en avait été ravi, était disposé à l'envisager comme une ressource. Chacun voulait y puiser quelque chose de la richesse et du lustre qu'il avait toujours répandu sur ses possesseurs. Toutes les professions étaient déclarées libres; mais c'était vers celle-là de préférence que se dirigeait l'activité. La tendance des idées et des mœurs était d'en faire en quelque sorte un moyen général d'existence, une carrière immense ouverte à toutes les ambitions.... Or, c'était surtout cette tendance qui favorisait le développement de l'autorité centrale, et qui aurait suffi pour exagérer ses attributions, quand cette exagération n'aurait pas dû résulter inévitablement des autres causes que je viens d'énumérer.

Ce n'est pas qu'au moment où éclata la révolution, bien des éléments de la puissance publique, malgré les efforts heureux que la monarchie, depuis plusieurs siècles, n'avait

cessé de faire pour les ramener à un centre commun, ne fussent encore très abusivement disséminés, et que par conséquent il ne restât encore au pouvoir central de nombreuses et très légitimes conquêtes à faire. L'autorité n'avait guère moins à se plaindre que la société des anciennes usurpations des ordres privilégiés. Elle avait à débarrasser la puissance législative du contrôle exorbitant que prétendaient exercer sur elle les parlements; elle avait à supprimer les justices seigneuriales, et à faire sortir le pouvoir judiciaire du patrimoine des familles qui le possédaient comme une propriété; elle avait à revendiquer une multitude d'emplois et d'offices publics qu'on avait usurpé sur elle ou qu'elle avait abusivement aliénés; elle avait à dépouiller un nombre infini de localités et de territoires de pouvoirs irréguliers qui les soustrayaient, contre toute raison, à son action la plus légitime; elle avait à faire disparaître une multitude d'anomalies et de bigarrures des diverses branches du service public, à les rendre plus homogènes et plus uniformes, à les mieux distinguer les unes des autres, et tout à la fois à les mieux réunir toutes dans sa main. Enfin, en divisant plus nettement, en définissant mieux, en ramenant à l'unité, sans les confondre, tous les éléments de la souveraineté, tous les pouvoirs qui la constituent, les pouvoirs législatif, administratif, judiciaire, exécutif, elle avait à revendiquer des attributions, en partie envahies ou paralysées, qui lui étaient à la fois propres et nécessaires, et à se mettre ainsi complètement en mesure de remplir sa destination.

Si, dans l'immense mouvement de concentration qu'elle opéra, la révolution de 1789 avait su se renfermer dans ces limites; si elle s'était bornée à mettre l'autorité centrale en possession de tous les pouvoirs élémentaires qui la constituent réellement, et à lui donner les attributions dont elle avait besoin pour remplir sa véritable tâche, pour maintenir

l'ordre dans la société, pour réprimer dans toutes les agglomérations de citoyens, dans toutes les classes d'individus, dans tous les ordres de travaux et de transactions l'abus qu'on pourrait faire de ses forces, rien assurément n'eût été plus naturel et plus légitime. Mais là ne s'arrêta pas son action.

Tout n'était pas également vicieux dans le régime qu'il s'était agi de détruire. S'il existait beaucoup de privilèges iniques, il y en avait beaucoup aussi qui n'offraient rien de naturellement injuste, et qui n'étaient odieux que par leur caractère exclusif. Or, tous s'engloutirent également dans la nouvelle domination qui s'élevait sous l'invocation de la souveraineté du peuple, même ceux qui, pour devenir justes, n'auraient eu besoin que d'être généralisés. Les provinces et les villes vinrent, par l'organe de leurs députés, déposer aux pieds de l'Assemblée Nationale leurs franchises, leurs chartes, leurs capitulations (1), sans distinguer dans ces privilèges ce qu'il y avait de pouvoirs sociaux qui devaient faire retour à l'État, de ce qu'il y avait de pouvoirs locaux qui devaient leur rester, en se généralisant seulement davantage; et l'Assemblée, non contente de revendiquer pour l'État les pouvoirs régaliens qu'on avait usurpés sur lui ou qu'il avait perdus par sa faute, le mit en possession d'une multitude de droits qui naturellement ne lui appartenaient pas. Il fut déclaré qu'*une constitution nationale et la liberté publique étant plus avantageuses aux provinces que les privilèges dont elles jouissaient et dont le sacrifice était nécessaire à l'union intime des parties, toutes les libertés des provinces, principautés, pays, cantons, villes et communautés d'habitants étaient abolies sans retour, et demeuraient confondues dans le droit commun de la France* (2).

---

(1) Nuit du 4 août 1789. En voir le récit dans le *Moniteur*.

(2) Décret des 4, 6, 7, 8, 11 août, 3 novembre 1789, article 10.

Or, ce qu'on voulait dire par là, ce n'était pas que ces libertés devenaient le droit commun du pays, mais qu'elles seraient remplacées par ce droit commun; et l'avenir se chargea bientôt d'expliquer que ce qu'on entendait ici par droit commun, c'était la substitution, dans les termes les plus absolus, de la volonté générale aux volontés particulières, légitimes ou non légitimes, abusives ou non abusives. Dès ce moment, il n'y eut plus nulle part d'action purement locale pour des intérêts purement locaux. Toute administration véritablement locale disparut et fut remplacée par une administration générale, la même partout, exercée par l'État ou sous sa surveillance, et dans laquelle les localités, destituées de toute vie propre, ne figurèrent plus que comme des abstractions, comme des fractions du tout. Pour la gestion de leurs affaires les plus personnelles, comme pour l'exécution des lois générales de l'État, les municipalités furent subordonnées aux districts, les districts aux départements, les départements à l'autorité centrale. Aucune portion du territoire national ne fut dispensée de cette subordination. L'Assemblée Constituante la recommanda comme le moyen de maintenir partout *l'unité des principes, des formes et des méthodes*, et elle déclara que toute résistance qui tendrait à rompre cette unité (non-seulement l'unité du gouvernement, mais l'unité d'administration) *serait le plus grand des délits politiques* (1).

J'ai hâte d'ajouter que ce ne fut pas tout, et que là ne se borna pas le mouvement de concentration. La subordination au pouvoir central devint le droit commun des professions privées comme celui des communes et des provinces. Les occupations de toute espèce sortirent des mains des corporations

(1) Instruction de l'Assemblée Constituante des 12, 20 août 1790, concernant les fonctions des assemblées administratives.

qui les avaient accaparées, et furent déclarées libres; mais de la déclaration à l'établissement de la liberté, la distance était grande, et cette liberté ne pouvait avoir et n'eut en effet rien de réel. L'assujétissement du travail changea seulement de nature et de forme. L'Assemblée Constituante n'avait permis l'exercice des professions qu'à la condition de se soumettre aux *règlements de police qui seraient faits par l'autorité* (1); et l'autorité, après avoir laissé quelque temps flotter toutes choses dans le désordre, trouva bientôt dans la réserve que la loi avait faite, le moyen de s'attribuer sur l'exercice des professions une juridiction non moins étendue que sur l'administration des communes et des départements. Au lieu de se borner à exercer sur elles cette action indirecte et simplement réprimante que réclame impérieusement la maintien de l'ordre, mais qui lui suffit toujours quand elle est habilement et fermement exercée, et qui était seule compatible avec la liberté qu'on venait d'établir, elle les soumit peu à peu à une action directe et préventive, à une tutelle, à une régie. C'était la tendance ancienne, rendue plus énergique par l'esprit dominateur de la révolution. Il parut aussi simple de centraliser la direction de certaines professions particulières, qu'il l'avait été de centraliser l'administration de la justice ou la confection des lois. « *Citoyens*, disait Danton à la Convention Nationale, *vous devez donner une centralité à l'instruction publique, comme vous en avez donné une au gouvernement* (2) » Or, ce que Danton disait de l'enseignement, on était porté à le dire de beaucoup de choses, presque de toutes choses : c'était la disposition des esprits.

---

(1) Loi du 2-17 mars 1791, art. 7.

(2) Séance du 6 frimaire an II. Voir aussi ce que disaient sur ce sujet, dans la même séance et dans celles des 27 germinal an III et 7 brumaire an IV, les représentants Cambon, Barrère, Romme, etc.

Cette disposition, déjà si exagérée sous la Convention, se manifesta avec encore plus d'excès sous l'Empire. Ce fut alors surtout que la plupart des travaux que l'économie sociale embrasse furent successivement soumis à la direction matérielle de l'autorité. Il y eut des professions, le ministère ecclésiastique, l'enseignement, les travaux publics, le service des postes, celui des banques, la manipulation et la vente des tabacs, la fabrication des poudres, etc., que le pouvoir central retint sous sa main, et qu'il se réserva de faire exercer par des hommes choisis et rétribués par lui. Il y en eut d'autres, en plus grand nombre, celles de bouchers, de boulangers, de courtiers, d'agents de change, d'avoués, de notaires, d'huissiers-priseurs, en faveur desquelles il rétablit, en le modifiant, l'ancien régime des corporations, et dont il livra le monopole à un nombre limité d'individus. Il n'y en eut point, même dans le nombre de celles qui furent laissées à l'activité générale, qu'il ne soumît à des restrictions, à des gênes, à des mesures préventives, à des censures préalables, à des tutelles variées. Les règlements arbitraires qu'il n'avait faits anciennement que sauf les droits des privilégiés ou dans l'intérêt de leurs privilèges, il les faisait maintenant sans égard pour ces droits abolis, mais dans l'intérêt de son autorité et pour son propre compte. Ce qui avait été affaire de corps devint affaire de gouvernement ou d'administration. C'était la substitution d'un despotisme central à l'ancien despotisme disséminé des corporations et ordres.

Tel fut le régime qui sortit, sous l'influence des causes que j'ai énumérées, de l'abolition des privilèges.

Je reconnaîtrai sans difficulté que cette nouvelle manière d'être comportait une liberté plus réelle et plus étendue que celle qui a été décrite dans le chapitre précédent.

Il faut prendre garde d'abord qu'elle faisait entrer la nation en possession d'elle-même, et que c'est dans ce nouvel état que notre éducation politique a commencé.

Il faut considérer, en second lieu, que si elle faisait perdre à un certain nombre de provinces et de villes quelque chose de leur indépendance administrative, de leur personnalité, de leur activité propre, ce dommage n'était pas sans compensation. Il faisait partout, et surtout dans les parties du royaume qui avaient été anciennement soumises au régime des intendants, intervenir davantage les populations dans la formation des pouvoirs administratifs locaux. Il leur assurait à beaucoup d'égards le bienfait d'une bonne éducation administrative. Il les forçait, en quelque sorte, à contracter, dans la gestion de leurs affaires particulières, des habitudes uniformes d'ordre et de régularité. Il est vrai que cette éducation ne pouvait qu'être extrêmement lente, parce que les localités et les territoires qu'on y avait soumis, n'ayant plus d'existence propre, n'y pouvaient apporter qu'un faible intérêt; parce qu'ici la vie locale était détruite; parce qu'ailleurs elle n'était pas encore née; parce que d'ailleurs l'enseignement venait de loin et devait se faire souvent attendre. Mais si cet enseignement devait être lent, il ne pouvait, à ce qu'il semble, manquer d'être judicieux et sain, du moins à le considérer d'une manière abstraite; et l'on sent que des instructions émanées de pouvoirs supérieurs exercés, uniquement occupés à chercher, pour la gestion des intérêts locaux, les règles et les formules les plus simples et les plus sûres, ne pouvaient être sans fruit pour les pouvoirs inférieurs qui étaient obligés de s'y conformer. Aussi ne peut-on douter que la plupart des communes du royaume n'aient fait quelque profit à cette grande école, qu'elles n'y aient recueilli d'utiles notions, contracté de bonnes habitudes; et il est probable que

lorsqu'elles auront acquis, dans l'avenir, plus de latitude et d'indépendance pour la gestion de leurs biens propres et de leurs intérêts purement patrimoniaux, elles continueront volontairement à se conduire par les règles qui les ont gouvernées depuis un demi-siècle. Si donc ce système exagéré de centralisation, en subordonnant l'administration de leurs intérêts particuliers à une direction générale et uniforme, a pu nuire à l'activité d'un certain nombre, il a été, à beaucoup d'égards, favorable à l'instruction de toutes, et l'on peut admettre qu'il a heureusement secondé par là les progrès de leur liberté.

On ne peut nier, d'un autre côté, que le nouveau régime, malgré les règlements arbitraires auxquels il a soumis successivement la plupart des travaux et des professions, n'ait donné à toutes les professions et à tous les travaux une impulsion considérable, et favorisé à un haut degré, sous une multitude de rapports, les progrès de notre nation. Cela est naturellement résulté de l'élan que l'abolition des privilèges avait d'abord imprimé à tout; de la liberté qu'on avait proclamée, sinon établie; des obstacles qu'on avait détruits, et qui n'ont été remplacés que peu à peu, et par des obstacles infiniment moindres; car il n'est pas contestable que les nouveaux obstacles que le système a suscités ne soient moindres, en effet, que ceux qu'on avait abolis, et que l'activité générale n'ait été moins comprimée par les pouvoirs exagérés de l'autorité centrale qu'elle ne l'avait été précédemment par les privilèges des ordres et des corporations. L'administration n'a pas usé de ses pouvoirs aussi tyranniquement que les corporations usaient de leurs privilèges; elle ne s'est pas, comme elles, posée en antagoniste à l'entrée de toutes les professions, écartant la foule des compétiteurs, gardant pour les siens la place vacante. Comme elle n'avait pas, à beau-

coup d'égards, les mêmes motifs de jalousie, elle n'a pas mis la même ardeur à combattre la concurrence; elle l'a, au contraire, favorisée, au moins à l'intérieur; et ses restrictions, imaginées dans un intérêt d'ordre et de police, ont été bien moins opposées que l'ancien régime au libre exercice des professions et aux développements du travail. Le travail donc, sous l'influence du régime nouveau, a dû acquérir et déployer infiniment plus de puissance, et il ne faut qu'ouvrir les yeux, en effet, pour reconnaître, de quelque côté qu'on se tourne, que le pays a notablement gagné en activité, en industrie, en instruction, en lumières, en richesse, en toutes sortes de moyens d'action.

Si sa puissance et son bien-être se sont fort accrus, ses mœurs, d'une autre part, n'ont pas laissé de s'améliorer. Ceci reste vrai, malgré ce qu'ont pu faire éprouver, dans ces derniers temps, de détérioration aux habitudes nationales plusieurs causes très considérables, et notamment une révolution qui a changé subitement la situation d'une multitude de familles, et fait fermenter avec violence beaucoup de mauvaises passions. Il reste vrai, dis-je, malgré ces causes, que les mœurs privées de la nation se sont perfectionnées, non pas sans doute au même degré que son industrie, mais dans une certaine mesure. C'est un fait que ne contestent point les observateurs impartiaux. Il en est peu, au moins d'éclairés, dans ce qui reste de la génération qui a vu l'ancien régime, qui ne reconnaissent, en comparant les Français d'autrefois à ceux de notre temps, qu'ils sont aujourd'hui plus occupés, plus actifs, plus soigneux de leurs affaires, mieux réglés dans leurs dépenses, moins livrés à la dissipation, plus capables, en un mot, de faire, par rapport à eux-mêmes, un usage judicieux et bien ordonné de leurs facultés.

Enfin ce régime, qui a fomenté si activement l'industrie, et

qui n'a pas laissé de rectifier les habitudes individuelles, a été peut-être plus favorable encore aux progrès de la morale de relation. Sous une multitude de rapports, en effet, il a placé les hommes dans une situation où ils se sont fait réciproquement moins de violence, où, des uns aux autres, ils ont usé plus équitablement de leurs facultés. Il n'a plus été autant au pouvoir de quelques-uns d'empêcher que beaucoup d'autres ne pussent gagner honorablement leur vie. Un bien moindre nombre a pu élever la prétention de faire exclusivement ce qui ne nuisait à personne, et ce qui devait, par cela même, être permis à tous. Ce que ces changements ont fait tomber d'entraves; ce qu'ils ont fait cesser d'oppositions, de haines, de rivalités, de procès, de guerres intestines, et ce que, par cela même, ils ont mis de facilité et de liberté dans les actions individuelles et dans les relations sociales, ne saurait être que très difficilement et très imparfaitement apprécié.

Je pourrais, si je voulais insister, donner de la vérité de ces résultats des preuves de détail fort nombreuses. Mais d'abord les progrès de notre puissance industrielle sont si patents que nul ne songe à les contester; et quant à ceux de nos mœurs, sont-ils moins certains parce qu'il est plus aisé de les mettre en doute? Je ne me dissimule aucune des atteintes que la morale publique a reçues, dans ces derniers temps, des causes que tout à l'heure je rappelais. Je sais ce que nos révolutions successives, et la dernière en particulier, ont dû exciter parmi nous de passions cupides et faire fermenter de corruption; ce qu'une certaine littérature, symptôme et cause tout à la fois de l'animation déréglée des esprits, a pu produire de relâchement dans les mœurs domestiques, et donner à certains vices d'exaltation; ce que ces deux causes réunies ont introduit dans les dépenses privées d'exagération, de raffinement et de faste. Et néanmoins, je demeure convaincu

que les mœurs sont moins imparfaites aujourd'hui qu'elles ne l'étaient sous l'ancienne monarchie, et j'en aperçois des preuves certaines au milieu même de ces excès. Ce qu'on appelle la corruption électorale et parlementaire est un vice récent, qui paraît être l'objet d'une réprobation fort générale, et qui fait trop de dupes d'ailleurs pour ne pas être tôt ou tard réprimé. Le dérèglement de mœurs que feraient supposer de certaines productions littéraires est plus encore dans ces productions que dans la vie réelle, et le soin extrême avec lequel sont dissimulés de certains écarts est une délicatesse qu'on n'a pas toujours eue et qui dépose en faveur du temps présent. Les mœurs actuelles, un peu moins irrégulières en réalité, le sont moins surtout dans les apparences. L'affiche du libertinage ne serait plus de bon ton. Les liens de famille sont plus respectés; il ne paraît plus plaisant de porter le désordre dans un ménage; on rit moins des maris trompés; on méprise davantage les suborneurs : qui chercherait aujourd'hui à passer pour un homme à bonnes fortunes? D'une autre part, les dépenses, bien qu'empreintes d'une regrettable exagération, dans les classes nouvellement élevées surtout, sont pourtant en général plus sensées : elles tendent davantage à la satisfaction des besoins réels, et sont à la fois plus dirigées vers le luxe de commodité et d'agrément, et moins vers le luxe d'ostentation; elles sont aussi, je pense, mieux alignées, mieux réglées et dans un rapport plus exact avec les fortunes. Voilà pour ce qui est des habitudes privées. Quant à la morale de relation, les progrès sont encore moins contestables. Il se peut que les relations aient perdu quelque chose sous le rapport de l'urbanité, de l'agrément, de la délicatesse des formes; mais elles sont meilleures au fond, et si les dehors semblent moins gracieux, on se respecte en réalité davantage : les hommes de tous les rangs ont plus de valeur; surtout, on

méprise et on maltraite moins les classes inférieures. La révolution, qui a un peu abaissé les rangs élevés, a, par un mouvement contraire, un peu relevé les rangs inférieurs, et donné un commencement de dignité aux classes de la nation qui n'en avaient pas encore : de beaux Messieurs ne s'aviseraient pas aujourd'hui de distribuer des coups de canne à des cochers de fiacre, comme il était de bel air de le faire et comme on le faisait impunément à Paris avant la révolution de 1789. On ne vit plus, je sais, dans la même familiarité avec son valet de chambre; mais, si on ne le met pas dans le secret de ses faiblesses, on ne le traite pas non plus avec la même dureté. On a également cessé de faire des confidences à ses gens et de les battre : on est beaucoup plus, à tous égards, dans la mesure de la justice et des bienséances envers ses inférieurs. En même temps, il y a moins de distance entre toutes les classes. Personne, il y a 60 ans, n'eût osé prendre le costume d'un état supérieur au sien; un notaire, à Paris, n'était pas reçu dans les bonnes maisons; à peine un homme riche admettait-il son médecin à sa table; l'agent de change du trésor royal n'osait se permettre le carrosse et allait en voiture de place, bien qu'il fût riche à millions. Tout cela est bien changé. Nous sommes tous vêtus de la même manière. Nous recevons tous la même éducation : les fils du roi et ceux du riche marchand fréquentent les mêmes écoles et concourent pour le même prix. Aucune classe n'est tenue dans un état de dégradation systématique, et s'il reste encore de sottes gens, il est devenu vrai de dire qu'il n'y a pas de sot métier : on ne distingue plus les hommes que parce qu'ils ont de valeur naturelle ou acquise. Sans doute l'homme riche ne fait pas sa société du crocheteur, du porte-faix; mais ce n'est pas tant parce que leur travail lui semble méprisable, que parce que leurs esprits sont différents, parce qu'ils n'ont pas la

même éducation, les mêmes mœurs, le même langage. Il n'est pour ainsi dire pas de profession qui ne paraisse honorable, exercée par des hommes capables de l'honorer.

On ne saurait donc contester que, sous l'influence du nouvel état social qui a succédé à l'ancien régime des corporations et des ordres, la population de ce pays n'ait, d'une part, immensément accru ses pouvoirs productifs, et, d'un autre côté, perfectionné, dans une certaine mesure, ses habitudes privées et surtout ses relations sociales; qu'elle n'ait appris à faire de ses forces un usage infiniment plus étendu, à beaucoup d'égards mieux réglé, et, partant, qu'elle ne soit devenue infiniment plus puissante et plus libre.

Mais, tout en reconnaissant les progrès que la France a faits sous l'influence du système que je décris, il faut reconnaître aussi que ce régime, par l'extension absusive qu'il a conservée ou qu'il a fait prendre aux attributions administratives du gouvernement, oppose encore à nos progrès de nombreux et graves obstacles.

Ce qu'il a d'excessif, ce n'est assurément pas, je le répète, d'avoir ramené à l'unité, en les divisant et les définissant mieux, tous les éléments constitutifs de la puissance publique, et d'avoir voulu qu'il n'y eût dans l'État qu'une même législature, une même police, une même justice, une même force armée, un même système d'impôts. Ce n'est pas non plus d'avoir voulu que la puissance publique, ainsi généralisée, et rendue partout la même et partout présente, exerçât une surveillance assidue, réprimât toute injuste prétention, punît les actions malfaisantes, ordonnât la réparation des dommages causés, et gouvernât ainsi indirectement toutes choses. Non : l'excès a été de vouloir qu'elle gouvernât tout ou presque tout directement; qu'elle régît, dans l'acception propre

et positive du mot, presque toutes les forces placées en dehors de la sienne, toutes les agglomérations d'individus et tous les ordres de professions.

C'est par là seulement que le système est attaquable; mais, envisagé de ce côté, il donne lieu à d'irréfutables objections, et, théoriquement du moins, il n'est possible de défendre avec solidité, ni l'extension qu'il a reçue, ni même le principe sur lequel il se fonde. Il assigne, en effet, au gouvernement une multitude de rôles différents du sien; il complique et accroît démesurément sa tâche; il le fait sortir à tout propos de sa véritable spécialité, qui est d'empêcher par une bonne administration de la justice civile et pénale, que personne n'agisse d'une manière nuisible à autrui, et non de substituer son activité à celle de tout le monde, ou de régler arbitrairement toutes les activités.

Est-il (je ne parle ici, bien entendu, qu'en théorie et sous la réserve des questions de pratique, dont une multitude de circonstances peuvent modifier la solution), est-il dans la mission du pouvoir de substituer son action, toute politique et sociale, à l'action particulière et privée des départements, des communes, des associations, des individus? Lui appartient-il d'exercer pour son compte de certaines professions? Peut-il légitimement attribuer à certains individus le pouvoir exclusif d'en exercer d'autres? A-t-il le droit de gêner ceux qui réclament la faculté de les exercer toutes sans causer de dommage à qui que ce soit? Lui est-il permis d'interdire une multitude de choses naturellement innocentes, ou d'en ordonner une multitude d'autres que rien en principe ne prescrit? Il semble qu'il suffise de poser de telles questions pour les avoir résolues?

Mais, au lieu de discuter le régime en lui-même, jugeons-le par ses résultats. Il va sans dire encore une fois que cet

examen sera purement scientifique, et fait sans vues actuelles ni prochaines d'application. Le système a des racines trop multipliées et trop profondes dans les idées et les habitudes de la nation, pour que, de longtemps, on puisse se flatter de lui faire subir des altérations sensibles; et quand on pense à ce qu'ont exigé de temps, de soins, de préparations, les moindres réformes de ce genre, et, par exemple, à ce qu'il a fallu d'efforts pour arracher la presse au joug de la censure, et la faire passer de la tutelle administrative sous la juridiction des tribunaux, il faudrait avoir, en fait de réformes, l'esprit bien jeune et bien ouvert aux illusions, pour croire à la facilité d'ébranler le régime en lui-même et dans ses principes. Mais, quelque idée que nous ayons de sa force et de ses chances de durée, il ne sera pas superflu de dire ce qui nous semble de ses effets, et de la nécessité qu'on éprouvera tôt ou tard de lui faire subir des altérations considérables.

* *

Il est dans sa nature, disent ses apologistes, de produire un gouvernement plus fort, une nation plus forte, une civilisation plus développée, et surtout plus généralement et plus également développée; un ensemble plus complet et mieux systématisé de chemins, de routes, de canaux, de moyens de communication de toute espèce; plus d'unité dans tous les moyens d'échange, dans le langage, dans la monnaie, dans le système des poids et mesures; plus d'unité dans la manière de fabriquer, de se vêtir, de se loger, de faire une multitude de choses; plus d'unité dans la manière de sentir et de penser... En un mot, la prétention du système est de rendre le gouvernement mieux organisé pour la mission d'ordre et de paix qu'il a essentiellement à remplir, et, tout à la fois, plus favorable au développement des forces sociales, plus propre à donner à

ce développement de la rapidité, de l'ensemble et de l'unité.

Il ne faudra pas, je crois, beaucoup de pénétration pour découvrir qu'il ne réussit que bien imparfaitement à procurer ces résultats, et qu'à beaucoup d'égards il en produit d'inverses.

Certainement on ne peut pas nier que le système n'ait pour effet d'étendre beaucoup les attributions du gouvernement, d'augmenter infiniment le nombre de ses employés, d'exiger par cela même qu'on accroisse infiniment ses moyens de dépense; mais est-il également certain que par là il le fortifie? Est-ce le fortifier que de le rendre de plus en plus onéreux? Est-ce le fortifier que de l'armer d'une multitude de pouvoirs arbitraires? Est-ce le fortifier que d'accroître et de compliquer démesurément sa tâche, que d'appliquer une notable partie de son attention et de ses forces à l'accomplissement de devoirs qui ne sont pas les siens, à l'observation de formalités presque toujours oiseuses, et de le détourner de son objet véritablement essentiel?

L'objet essentiel du gouvernement est de concourir, pour sa part, au développement de nos facultés, en s'appliquant à en arrêter les tendances irrégulières et malfaisantes. « Laisser faire ce qui est bien, réprimer ce qui est mal, tel est, a-t-on judicieusement écrit, l'objet de tout régime qui n'agit pas dans des vues hostiles à la liberté. Partout où des actions innocentes sont punies, partout où des actions nuisibles à autrui sont tolérées, il y a également oppression [1]. » Eh bien! dans le système que nous examinons, le gouvernement soumet à des gênes infinies une multitude d'actions naturellement innocentes, et il réprime faiblement beaucoup d'actes nuisibles.

---

[1] M. Ch. Comte; *Censeur européen*, t. XII, p. 127.

Il perd doublement son objet de vue : il s'occupe trop de régler des faits innocents, sous prétexte qu'ils peuvent devenir nuisibles; et pas assez de réprimer les actes nuisibles, absorbé qu'il est par le soin de réglementer des faits innocents.

Le système, au lieu de simplifier la tâche du gouvernement, en accroît sensiblement les difficultés, et lui suscite des obstacles qu'il n'était pas naturellement destiné à rencontrer. Il le met en effet dans la nécessité de gêner, de froisser sans cesse ceux qu'il est chargé de protéger, et il arrive ainsi qu'au lieu de n'avoir affaire qu'aux hommes vicieux, aux gens violents ou de mauvaise foi, et seulement à raison de leurs injustes prétentions ou de leurs actes répréhensibles, il est, en quelque façon, aux prises avec tout le monde, et rencontre des adversaires partout.

Le système, d'ailleurs, ôte à l'action gouvernementale de son unité, de sa simplicité, et, par suite, de son énergie. La mission du gouvernement, de simple qu'elle serait dans un système purement répressif, devient double. Il ne s'agirait que d'empêcher le mal, en le réprimant à mesure qu'il se manifesterait : il s'agit de le rendre impossible, et l'action répressive de la justice est habituellement précédée de l'action préventive de l'administration. Il n'y a donc plus unité dans l'action de la puissance publique; car il s'agit de faire mouvoir pour le même objet, deux ordres de pouvoirs au lieu d'un. Il n'y a plus simplicité; car il n'est souvent pas aisé de reconnaître quelle est de l'autorité administrative ou de l'autorité judiciaire celle à qui l'on doit s'adresser. L'énergie, enfin, doit être moindre; car les deux autorités s'énervent l'une par l'autre, et usent une notable portion de leurs forces dans de perpétuels conflits (1).

(1) Dans l'espace de 5 ans, de 1835 à 1839, il est arrivé 141 fois qu'il y a eu doute sur la question de savoir à qui il fallait s'adresser de

Combien, d'ailleurs, cette double obligation, que le système impose au gouvernement de prévenir et de réprimer, n'accroît-elle pas matériellement sa tâche? Dans un système simplement répressif, une masse énorme de faits, sans échapper précisément à sa vigilance, pourraient ne pas exiger son intervention : il n'aurait point à s'occuper de ce qui ne causerait nul dommage; il pourrait concentrer son activité sur les actes malfaisants. Mais il n'en est point ainsi dans un système d'administration préventive; il ne suffit pas qu'il intervienne quand il y a des différents à vider, des délits à punir, des dommages à réparer : il faut qu'il intervienne dans tous les cas, qu'il accomplisse les mêmes formalités à l'égard de toutes les entreprises, qu'il censure également les bons et les mauvais projets. Sa tâche se trouve donc accrue de l'obligation de contrôler laborieusement une multitude d'actes qui, dans un système purement répressif, pourraient échapper impunément à son action, et il épuise une bonne partie de son temps et de ses forces dans ce contrôle sans nécessité.

Veut-on un exemple à l'appui de cette remarque? le voici : Sur 654 demandes d'autorisation pour des établissements insalubres de première classe, qui ont été adressées au gouvernement, de 1835 à 1839, et qui ont dû être communiquées au Conseil d'État, il est arrivé 65 fois seulement que le conseil ait dû donner des avis de rejet; il a admis sans difficulté 589 demandes. Il se trouve donc qu'on avait rempli inutilement 589 fois sur 654, les longues formalités relatives à ces sortes d'autorisations. Je trouverais les mêmes proportions dans beaucoup d'autres classes d'affaires. Et qu'on ne dise

---

l'autorité judiciaire ou de l'autorité administrative; c'est-à-dire que le Conseil d'État a eu à juger 141 conflits, 128 positifs et 13 négatifs; conflits qui n'ont pas occupé seulement le Conseil d'État, et qui, avant de lui arriver, avaient déjà donné lieu à de longues difficultés devant les juridictions inférieures.

pas qu'il eût été fait plus d'entreprises téméraires sans la nécessité de recourir à l'administration? Je réponds que la supposition raisonnable est qu'on en eût fait, au contraire, beaucoup moins. Et en effet ne tombe-t-il pas sous le sens que les entrepreneurs d'établissements de ce genre, n'étant plus soumis à la censure préalable de l'administration, et agissant à leurs périls et risques, auraient eu le plus grand intérêt à faire eux-mêmes, préalablement, un examen sévère de leurs projets, et à ne pas s'exposer à construire des ouvrages qu'ils pourraient ensuite se voir condamnés à démolir? Sans doute, ils n'eussent pas toujours réussi, quelques précautions qu'ils eussent prises, à se mettre à l'abri de procès; mais enfin l'autorité judiciaire, éclairée, comme l'autorité administrative, par des enquêtes et par les rapports des gens de l'art, n'aurait pu, comme elle, condamner que ce qui aurait véritablement nui; les propriétaires auraient appris à ne pas s'engager légèrement dans des poursuites mal fondées, comme les entrepreneurs d'industrie à ne pas créer sans examen des établissements incommodes ou dangereux pour le voisinage, et l'on se fût épargné le soin de ces procédures administratives préliminaires, auxquelles aujourd'hui sont indistinctement soumis tous les projets, et qui n'empêchent pas même toujours le recours à la justice contre les établissements autorisés par l'administration.

Mais le système ne nuit pas seulement au pouvoir en étendant beaucoup et très inutilement les devoirs de sa charge. Il a le tort plus grave de l'affaiblir, dans celle de ses fonctions qu'il aurait besoin d'exercer avec le plus de force et d'habileté, je veux dire dans l'administration de la justice, prise dans toute l'étendue et la plénitude de ce mot. Comment le gouvernement pourrait-il donner à ce grand objet l'attention qu'il réclame, distrait qu'il en est sans cesse par les soins in-

nombrables qu'il s'est imposés, par l'infinie diversité des attributions qu'il s'est faites? Gouverner, pour lui, ce n'est pas seulement remplir l'office, déjà si difficile, d'arbitre, de juge, de redresseur de torts, en laissant, d'ailleurs, toute latitude à l'activité sociale : c'est participer le plus possible à cette activité, se charger de toutes sortes de services, réglementer les travaux dont il veut bien ne pas se charger, veiller à l'exécution des règlements qu'il leur impose. Il use, dans l'accomplissement de ces devoirs, si différents de ses obligations véritables, une part tellement considérable de son activité, qu'il serait difficile qu'il lui en restât assez pour satisfaire convenablement à ses devoirs de juge. Et, en effet, rien n'est moins rare, là où il est le plus absorbé par de tels soins, que de voir passer impunis beaucoup d'excès qui devraient appeler les regards et la sévérité de la justice. C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, que dans le cours des plus mauvaises années qui se sont écoulées depuis la révolution de 1830, on a pu mettre sur la scène les drames les plus immoraux, étaler à tous les regards les gravures les plus obscènes, sans que la justice, qui aurait pu sévir à si bon droit, ait, que nous sachions, exercé à cet égard aucunes poursuites. Pourquoi cela? parce que le soin de prévenir ces écarts ayant été précédemment, comme il est redevenu depuis, une des charges de la police administrative, la justice a pu se croire dispensée d'agir; que d'ailleurs elle n'était pas accoutumée à faire sentir son action réprimante en telle matière; et il en est ainsi dans une multitude d'autres objets, qui se trouvent pareillement soumis à l'action préventive de l'administration. L'activité surabondante de celle-ci détend le ressort et endort la vigilance de celle-là : plus un pays se forme aux procédés de la police administrative, et plus il désapprend l'administration de la justice.

Nous ne pouvons donc raisonnablement admettre que ce régime ait pour effet de rendre le gouvernement plus véritablement propre à remplir la mission d'ordre qui lui est particulièrement confiée.

Le rend-il, d'un autre côté, plus favorable au développement actif et régulier de l'activité sociale?

Et d'abord favorise-t-il cette activité, lorsqu'il lui dérobe l'exercice d'un certain nombre de professions, et qu'il en attribue le monopole à un nombre plus ou moins restreint d'individus? Mais alors, pourquoi la révolution de 1789 aurait-elle aboli, précisément dans l'intérêt de cette activité, le régime des privilèges? Il faudrait admettre que ce régime était celui qui pouvait le mieux l'entretenir et la fomenter.

La sert-il mieux lorsqu'il réserve au gouvernement l'exercice d'autres professions, en plus ou moins grand nombre? Il est vrai qu'en passant dans les mains du pouvoir ces professions ne cessent pas d'offrir des débouchés à l'activité générale. Mais il tombe sous le sens que les débouchés qu'elles lui offrent sont infiniment plus limités, qu'elles occupent beaucoup moins de gens qu'elles ne feraient étant libres, et qu'elles doivent laisser en dehors de leurs cadres bien des hommes qui seraient très capables de les exercer avec honneur et avec fruit. Il est vrai aussi qu'une sorte de liberté peut s'allier à ce monopole, et que le pouvoir, en dehors des établissements créés par lui, peut tolérer la concurrence d'établissements analogues que chacun serait libre de fonder; mais on sait que cette liberté est toujours plus ou moins illusoire, et qu'il est à peu près impossible de faire une sérieuse concurrence à l'autorité, quand elle a bien centralisé dans ses mains un ordre quelconque de travaux. Et puis, que devient dans les travaux qu'elle a ainsi concentrés, cette ému-

lation si vive, si animée, si ardente, dont le principe est dans la liberté, et à qui il faut rapporter les rapides améliorations que reçoivent tous les arts livrés à l'activité universelle? Qu'est-ce qui remplace pour ces travaux les stimulations énergiques que reçoivent de la concurrence ceux que tout le monde peut exercer?

Enfin le régime que nous examinons sert-il mieux l'activité sociale, lorsqu'il soumet à des règlements préventifs tous les travaux dont il ne réserve pas l'exercice au gouvernement, ou dont il ne livre pas le monopole à un certain nombre de corporations? Mais il est patent, au contraire, que de tels règlements doivent ralentir cette activité de la manière la plus sensible. Ils obligent, en effet, la population à user une partie considérable de son temps et de ses forces en allées et venues, en sollicitations, en formalités dispendieuses et vaines; formalités qu'on a dû compliquer d'autant plus que l'arbitraire qui en faisait le fonds commandait plus de prudence, qu'il a fallu compenser par la multitude des précautions ce qui manquait au système en justice, et que, pour éviter qu'il ne devînt dangereux, on a dû se condamner à le rendre de plus en plus gênant. Si bien que l'administration de la police préventive est devenue peu à peu aussi compliquée que celle de la justice; qu'on a instruit les autorisations comme des procès; qu'on a fait passer les justiciables de l'administration, comme ceux des tribunaux, par toute une filière d'autorités et de procédures, et que, pour leur donner l'autorisation de faire l'acte le plus inoffensif et même le plus utile, on ne leur a demandé ni moins de temps, ni moins de formes que pour arriver, devant la justice, à la solution des procès les plus litigieux. Rien ne serait si aisé que de citer des preuves de cette complication des procédures administratives. Il peut y avoir jusqu'à dix-sept formalités à remplir pour l'établissement

d'une machine à vapeur. On a compté qu'il en fallait vingt-huit pour obtenir l'autorisation d'établir un batelet sur une rivière. Beaucoup d'autres exemples non moins extraordinaires seraient faciles à noter. Les exploitations de mines, les créations d'usines, les prises faites à des cours d'eau, la création de quelqu'un des nombreux établissements qu'on a désignés par les noms de dangereux, d'insalubres ou d'incommodes, un nombre infini d'autres objets, sont soumis à une série compliquée de formalités préalables ([1]). Il faut, pour tous ceux qui ont un peu d'importance et de gravité, mettre en jeu tous les ressorts de la machine administrative, le maire, le sous-préfet, le préfet, le conseil de préfecture, le conseil d'état, le ministre, le roi, et, dans ce trajet du maire au roi, une multitude de conseils et d'agents d'exécution collatéraux. Or, on conçoit ce que tout cela doit demander de temps, de soins, et combien d'ailleurs les lenteurs inséparables de l'accomplissement de ces formalités doivent être graduellement augmentées par la multiplicité des affaires et leur inévitable accroissement.

Au tort d'amortir ainsi l'activité des populations, le régime préventif ajoute celui de nuire aux progrès de leur intelligence. La conséquence est naturelle et pour ainsi dire forcée. Tous les genres d'activités se tiennent, et l'on conçoit aisément que ce qui diminue le mouvement des travaux et des affaires doit ralentir aussi celui des idées. Il y a d'ailleurs dans la tutelle sous laquelle ce régime retient les hommes à tant d'égards, et dans la censure préalable qu'il fait subir à la plupart de leurs projets, quelque chose qui nuit à la sagacité

([1]) Le seul emploi des machines à vapeur a donné lieu récemment à la publication de trois ordonnances contenant ensemble 229 articles. C'est tout un code, destiné à être encore amplifié par les instructions ministérielles.

de l'esprit, à la sûreté du jugement, et qui prévient l'expérience, qui ne va pas sans liberté et sans responsabilité.

La conséquence est que, chez un peuple ainsi conduit comme par la main, l'esprit d'entreprise doit demeurer relativement faible; et, pour s'en convaincre, il n'y a qu'à comparer cet esprit, tel qu'il existe chez nous, à ce qu'il est chez les nations qu'on a laissées davantage à leur libre arbitre, en Angleterre et aux États-Unis, par exemple. N'est-il pas malheureusement de notoriété, en effet, que notre nation, malgré la vivacité d'esprit et l'ardeur de caractère qui lui sont naturelles, se trouve à cet égard fort en arrière des deux peuples qui viennent d'être nommés, et qu'en fait de travaux de beaucoup d'espèces elle est infiniment moins expérimentée, moins sûre d'elle-même, et, par suite, moins entreprenante et moins hardie qu'ils ne le sont.

Un autre effet, qui se confond pour ainsi dire avec celui-là, c'est qu'à force de voir le gouvernement se mêler à toutes leurs affaires, les populations contractent la triste habitude de ne pouvoir se passer de lui pour rien, d'invoquer à tous propos son assistance, de n'oser rien entreprendre d'un peu considérable sans son concours, et de travailler ainsi elles-mêmes à entretenir l'état de faiblesse et d'inexpérience où il les retient.

Une autre conséquence des mêmes dispositions, c'est leur tendance à imposer au gouvernement une responsabilité sans bornes, et, à force de le voir se mêler directement de tout, à le rendre responsable de tout, à n'accuser que lui des maux qu'elles éprouvent, du mauvais succès de leurs spéculations, de l'encombrement des marchés, de l'inégalité des conditions, de l'infortune des classes les moins heureuses, et finalement à vouloir toujours lui demander compte du résultat de leur sottise ou de leur folie. Disposition d'esprit détes-

table et précisément contraire à celle qu'il faudrait leur inspirer; car qu'y aurait-il de plus désirable que de les accoutumer à voir les causes de leurs maux où elles sont véritablement, c'est-à-dire en elles-mêmes, et à leur inspirer le sentiment de leur propre responsabilité?

Tous ces effets du régime préventif sur l'intelligence et l'activité des populations ne sont pas, je crois, contestables.

Voulons-nous, après cela, considérer son influence sur les mœurs? Nous reconnaîtrons aisément combien, à divers égards, il leur est encore préjudiciable.

Par cela seul d'abord qu'il ralentit le développement des arts, il nuit au perfectionnement des habitudes. Il met obstacle, en effet, aux progrès de l'aisance, et il s'oppose ainsi à la formation de ces habitudes réglées et modérées que l'accroissement de l'aisance ne manque presque jamais de faire naître.

Quand donc il n'aurait pour effet que d'enrayer plus ou moins tous les travaux et de ralentir le progrès naturel de la richesse, il pourrait être justement considéré comme un obstacle au progrès des mœurs. Mais il va plus loin et tend directement à les corrompre. Il enseigne en effet de très mauvais moyens de s'enrichir. Né, en grande partie, ainsi que je l'ai fait remarquer au commencement de ce chapitre, des passions ambitieuses et cupides qui, de très ancienne date, poussaient les populations de ce pays à la recherche des offices publics, il contribue, par l'appât toujours plus grand qu'il offre à ces passions, à accroître de plus en plus leur activité. De là, parmi nous, à l'heure qu'il est, l'abandon presqu'universel des sentiments libéraux qui, à une date peu ancienne, poussaient encore les hommes éclairés à s'opposer à la création de pouvoirs abusifs et de charges inutiles; de là

de continuelles excitations au gouvernement à règlementer toutes choses, et à créer sans cesse de nouveaux emplois; de là la multiplication des candidatures, et l'addition à la classe déjà si nombreuse des surnuméraires d'une classe récemment créée d'aspirants au surnumérariat; de là l'extension désordonnée de tous les services, l'accroissement indéfini du personnel, et la nécessité d'agrandir, en les multipliant, les locaux destinés à la plupart des ministères; de là l'impossibilité permanente de faire la moindre économie au milieu du progrès de toutes les recettes, et la difficulté constatée de suffire aux dépenses avec des budgets annuels de quatorze cents millions; de là encore, de la part de ceux qui ne sont pas parties prenantes dans ce budget, la demande, à titre de compensations, de privilèges industriels, de droits protecteurs fructueux, d'entreprises et de concessions lucratives; de là finalement tout ce qu'on a désigné par le nom de corruptions parlementaires, électorales, et l'extension, avec la politesse de moins, à la nation presque entière de ce qu'on appelait autrefois les vices de la cour.

D'un autre côté, ce régime, en accroissant démesurément les pouvoirs et les ressources de l'administration, finit par lui donner les vices des dominations devenues trop puissantes, et la pousse à des dépenses de luxe tout-à-fait immodérées. Or, on conçoit ce que doivent avoir de moralement fâcheux de tels exemples. Après avoir paré l'idole, on ne peut souffrir d'être obscurci par son éclat; on lutte avec elle de faste; il s'établit une rivalité d'ostentation des premières classes aux dernières, et la dépense que chacun veut faire est d'autant plus grande que celle de l'administration est elle-même plus exagérée. On est guidé dans ses dépenses non par ce désir éclairé d'être mieux, c'est-à-dire plus sainement, plus commodément, plus confortablement qui naît des habitudes la-

borieuses et qui les encourage, mais par le désir de briller, d'en imposer aux yeux; on n'aspire pas à être mais à paraître, et bientôt il n'y a plus de bornes aux sacrifices que commande impérieusement la vanité.

Ce déréglement en amène d'autres, et il est bien difficile que les habitudes personnelles n'en soient pas affectées sous des rapports plus essentiels. L'excès des dépenses est presque toujours suivi de quelque relâchement dans les mœurs. Il n'est pas sans danger de vouloir satisfaire ses goûts avec trop de rafinement et de recherche. L'effet habituel de ces délicatesses et d'exciter les penchants voluptueux, et le luxe, ainsi qu'on l'a dit, engendre trop souvent la luxure. J'ai déjà parlé de la détérioration qu'ont subies jusqu'à un certain point, de nos jours, les mœurs domestiques. Quand je dirais que cette altération est en partie résultée de la brusque élévation des classes moyennes, de leur arrivée au pouvoir et des habitudes de faste qu'elles y ont trouvé établies et dont elles y ont puisé l'exemple, je ne dirais probablement rien que d'exact.

On ne peut donc nier que, sous plusieurs rapports, le système n'exerce sur les mœurs privées une fâcheuse influence.

J'ajoute qu'à divers égards il produit également de pernicieux effets sur les relations.

La première chose qui frappe, à ce nouveau point de vue, c'est sa tendance à altérer dans les populations le sentiment du bien et du mal, du juste et de l'injuste, et partant la saine intelligence de ce qui fait les bons rapports sociaux. C'est le résultat à peu près inévitable de ses prescriptions et de ses défenses, c'est-à-dire des choses moralement indifférentes qu'il prescrit et des choses naturellement innocentes qu'il prohibe. A la différence du régime répressif qui s'attaque directement et uniquement à ce qu'il y a de vicieux et de mal-

faisant dans les actions humaines, et qui contribue doublement, par ce qu'il défend et ce qu'il laisse faire, à développer les sentiments de justice qui doivent présider à toutes les relations, il introduit par milliers dans ses codes des restrictions à la liberté qui blessent la justice naturelle, qui excluent l'idée du droit, qui façonnent les populations à l'arbitraire, qui leur enseignent à le subir et à l'exercer, qui leur persuadent enfin qu'il n'est rien que la loi ne puisse entreprendre sous l'invocation bien ou mal fondée de l'intérêt public, et que tout ce qui est légal est légitime.

De là la déplorable facilité avec laquelle on peut faire accepter, à peu près surtout, aux peuples chez qui a longtemps régné cet arbitraire, les prescriptions et les défenses les moins motivées; et la sécurité d'esprit, la tranquillité de conscience avec lesquelles des esprits éminents et d'une haute libéralité se plient à ces restrictions et travaillent à y soumettre tout le monde.

De là les systèmes extravagants qui, s'autorisant des innombrables atteintes que cet arbitraire a déjà portées à la liberté, en sollicitent sans cesse de nouvelles et de plus étendues.

De là encore la hardiesse des factions, et, en voyant le pouvoir porter son action si loin, l'audace illimitée des expériences qu'elles se croient appelées à faire sur le corps social.

Certes, chez des peuples dont le régime préventif n'aurait pas faussé le sens et profondément altéré les idées morales, de telles licences ne seraient possibles ni au pouvoir, ni aux écrivains, ni aux factions. Ces peuples voudraient sans nul doute que leur législation prévît toutes les manières dont on peut faire abus de ses forces, tous les dommages qu'on peut causer, tous les crimes et délits qu'on peut commettre, et

qu'elle en assurât la répression et la réparation avec le plus grand soin; mais ils ne permettraient certainement à personne, sous prétexte de mieux assurer la liberté, de commencer par l'attaquer de mille manières.

Rien, au contraire, de plus habituel et de plus familier, là où le régime préventif domine sans conteste. Le pouvoir n'a là aux yeux de personne de limites le moins du monde déterminées. Il peut, au nom de ses bonnes intentions, régler arbitrairement toutes choses. Son autorité ne consiste pas seulement à empêcher les actions dommageables, mais à régler toutes les actions. Suffit qu'il tende intentionnellement à l'utilité commune; et, au nom de cette utilité, bien ou mal entendue, il n'est pas de pouvoirs abusifs qu'il ne puisse créer, pas de restrictions qu'il ne puisse mettre aux actions les plus naturelles, pas de privilèges criants qu'il ne puisse accorder. Or, on conçoit ce que par là il établit de situations fausses, ce qu'il lèse d'intérêts, ce qu'il suscite d'hostilités, ce qu'il met au fond de toutes les relations de perturbation et de trouble, ce qu'il prépare à l'avenir de difficultés et de périls.

Soit donc que le système objet de nos observations réserve au gouvernement l'exercice de certains travaux, soit qu'il en livre d'autres au monopole de certaines agrégations d'individus, soit qu'il les soumette tous à des restrictions préventives, il paraît certain qu'il ne réussit pas mieux par là à hâter les progrès de la société qu'à accroître l'énergie du gouvernement, et que loin d'accélérer, en le régularisant, le développement de l'activité sociale, il la ralentit, l'énerve, la corrompt et la trouble de beaucoup de façons.

Mais considérons, en terminant cette analyse, le sujet qui nous occupe sous un dernier aspect. Examinons en particulier cette proposition : que le système développe les forces so-

ciales d'une manière non-seulement plus régulière et plus rapide, mais aussi plus générale, et avec plus d'ensemble et d'unité.

« Dans la plupart des pays de l'Europe, observe un de nos écrivains les plus habiles (M. Cousin), les individus, les communes, les provinces, semblent se complaire à vivre d'une vie qui leur soit propre; en France, une généreuse sympathie, qui est l'esprit même de la société humaine, tend sans cesse à tout rapprocher, et à faire de la nation entière un seul homme qui grandit toujours. »

Je ne m'arrête pas à faire remarquer ce qu'il y a d'étrange, dans un pays où chacun suit en quelque sorte des voies isolées, où l'on ne rencontre pas deux personnes qui aient formulé, sur quelque sujet que ce soit, leurs idées de la même manière, où l'on a notamment si peu d'esprit d'association, grâce à l'énergique dissolvant appelé la centralisation administrative, à présenter précisément cette centralisation comme tendant à tout rapprocher et à faire de la nation entière un seul homme qui grandit toujours.

Mais prenons un moment cette contre-vérité pour la vérité même. Serait-il heureux, cela fût-il vrai, que l'autorité centrale, à force de tout attirer à elle, finît par ne faire qu'un homme de la nation? Est-il dans l'esprit de la société humaine de supprimer toute individualité, toute existence collective intermédiaire, et de ne laisser subsister qu'une grande existence générale dans laquelle tout vienne nécessairement s'abymer? Pas le moins du monde. L'individu, bien loin de là, est l'objet final de la société. Il ne s'agit pour elle, en dernier résultat, que de l'accroissement, de l'élévation, de l'amélioration des existences individuelles, et, loin qu'on doive sacrifier les individus à ces grandes abstractions qu'on appelle des sociétés, l'objet assigné à l'institution de toutes les unités

collectives est le bien même des individus. Il ne s'agit que d'eux, je le répète.

Et puis d'ailleurs, parvînt-on, en attirant tout à l'autorité centrale, à faire un seul homme de la nation, réussirait-on par là, comme on l'espère, à en faire un homme qui grandit toujours et placerait-on ainsi la société dans des conditions vraiment favorables à sa croissance? Assurément non. Il faut prendre garde, en effet, que s'il est des choses qui doivent être accomplies par la grande unité sociale ou nationale, il en est d'autres, en beaucoup plus grand nombre, qui doivent être faites par des unités collectives d'un ordre inférieur, par l'unité départementale, par l'unité communale, par l'unité des associations industrielles et commerciales, par les nombreuses unités de familles, et surtout par les unités isolées, par les innombrables unités individuelles. Il ne suffit pas qu'une grande nation, pour être vraiment *grande* et vraiment *une*, sache agir nationalement, il faut aussi, et avant tout, que les hommes dont elle se compose soient actifs, et expérimentés comme individus, comme familles, comme associations, comme communautés d'habitants, comme provinces. Plus ils ont acquis de valeur sous ces divers aspects, et plus ils en ont comme corps de nation. Non-seulement tous ces efforts isolés hâtent le développement de l'ensemble, mais leur libre concours est, sans nul doute, le meilleur moyen de donner à ce développement de l'unité et de l'uniformité.

Je ne nie sûrement pas que l'État ne puisse substituer assez aisément son activité à beaucoup d'autres, à celle des départements, des communes, des associations; qu'il ne pût entreprendre de faire à lui seul, par des systèmes généraux d'organisation, ce que font isolément des millions d'individus ou de sociétés industrielles; qu'il ne pût centraliser une multitude de travaux et de services, comme il a centralisé parmi

nous les travaux publics, l'enseignement, le service des postes; comme le gouvernement belge, voulait, dernièrement, centraliser sur ses chemins de fer le service du roulage. Ces arrangements et beaucoup d'arrangements analogues seraient possibles et même aisés, je n'en disconviens point.

Mais ce que je nie hardiment, c'est que ce fût là une bonne manière de mettre en valeur l'industrie et les forces d'une nation; c'est que ces arrangements, si aisés, pussent, en général, être faits avec profit pour elle. Le gouvernement aurait beau appliquer aux affaires des localités toute son activité administrative, cette activité centrale ne parviendrait pas à tenir lieu d'esprit local. Il aurait beau se substituer aux familles, il ne parviendrait pas à remplacer l'esprit de famille. Il aurait beau s'évertuer à la place des individus et des associations, ses efforts les plus habilement concertés et concentrés ne parviendraient pas à tenir lieu de l'activité universelle des associations et des individus. Le gouvernement d'ailleurs, alors même qu'il opère le mieux, agit mal s'il se met à la place des populations, s'il réduit pour elles les voies du travail, s'il entreprend ce qu'elles pourraient faire, ou ce qu'il est essentiel qu'elles apprennent à faire. Il a été dit, en faveur de l'administration qui a construit les chemins de fer de Belgique, qu'elle avait fait une affaire excellente; que les frais seraient bientôt couverts, et de beaux bénéfices assurés. A ce compte, il n'y aurait donc qu'à charger l'administration de tous les travaux qu'elle pourrait exécuter avec bénéfice? Qu'est-ce à dire pourtant? S'agit-il seulement d'obtenir que de certains travaux soient accomplis? C'est bien là un point important sans doute; mais ce n'est certainement pas l'objet unique, ni peut-être le plus essentiel : l'essentiel est aussi qu'ils soient exécutés par la population, et qu'elle trouve, autant que possible, à s'occuper, à se développer, à se former aux

grandes entreprises. Or, toutes les fois que le gouvernement centralise dans ses mains l'entreprise de certains travaux, il est indubitable qu'il diminue pour elle les moyens de travailler et de se former.

La disposition du gouvernement à se placer matériellement à la tête des travaux de la société a d'ailleurs bien d'autres résultats défavorables. Dans cette situation, il sera, tout à la fois par esprit de système et par sentiment d'équité, naturellement conduit à vouloir tout mener par des règles générales, à vouloir tout faire avancer du même pas, à appliquer à tout le même régime et les mêmes formules. Il donnera identiquement à toutes les communautés d'habitants la même organisation municipale, à toutes les municipalités les mêmes attributions. Il voudra qu'on ait partout les mêmes routes, les mêmes chemins, les mêmes écoles; qu'on érige également partout les mêmes établissements municipaux et départementaux; qu'il soit satisfait également partout aux mêmes besoins, encore bien qu'on n'ait pas partout les mêmes ressources; que là où manquent les ressources, il y soit pourvu au moyen de fonds levés ailleurs; que toutes les parties de la nation et du territoire soient solidaires les unes pour les autres; qu'elles se prêtent un mutuel appui; que les fortes soutiennent les faibles; que les riches assistent les pauvres; que les classes les moins heureuses de la population soient aidées par les communes, les communes par les circonscriptions d'un ordre plus élevé, ces circonscriptions et tout le reste par l'État, et que tout ainsi avance et se développe d'un mouvement uniforme.

Voilà qui est admirable par l'intention; mais l'effet répondra-t-il au but qu'un tel système veut atteindre? On peut faire une réponse négative sans la moindre témérité. Nul doute qu'il n'y ait bien des développements irréguliers au milieu de

cette régularité et de cette uniformité apparentes. Nul doute que cette prétention de tout hâter n'ait, dans une certaine mesure, pour effet inévitable de tout ralentir. Nul doute qu'on ne fausse, en les généralisant trop, beaucoup de choses d'ailleurs excellentes, et que les meilleurs travaux, exécutés systématiquement partout, ne doivent être, en beaucoup de lieux, des travaux faits hors de propos, hors de leur place, et qui entraînent une grande déperdition de forces et de capitaux. Nul doute enfin que, par cette méthode réputée savante, par cette organisation uniforme et centralisée des travaux, un peuple ne se développe d'une manière moins appropriée à la diversité de ses moyens et de ses besoins, et, par conséquent, d'une manière moins naturelle, moins sûre et moins rapide que par le régime beaucoup plus simple de la liberté.

Qui ne sent, avec un peu de réflexion, que, pour des localités et des populations différentes, on ne peut raisonnablement tailler toute chose sur un même patron, et que des arrangements uniformes, préparés pour les situations les plus diverses, doivent se trouver, dans bien des cas, mal assortis à la situation ? qu'il est, par exemple, assez malaisé que de chétives bourgades et de grandes cités s'accommodent également des mêmes institutions municipales ? que le même enseignement classique, quelque excellent qu'on le suppose, ne saurait convenir à tout le monde, et peut produire les déclassements les plus fâcheux ? qu'il est désirable et nécessaire, sans doute, d'améliorer les communications ; mais que la bonne règle serait de pratiquer ces améliorations entre les points où la nécessité en est la plus urgente, en les proportionnant, dans tous les cas, à l'activité des communications, et non de les faire sur un plan général conçu d'avance? qu'enfin un classement systématique et simultané d'un grand nombre de voies, exécutées sur des échantillons uniformes,

doit donner lieu, sur beaucoup de points, à des travaux sans nul rapport avec les besoins réels?

Qui ne voit également qu'en généralisant trop des choses d'ailleurs utiles, en voulant faire les mêmes dépenses partout, on s'expose à les faire en des lieux où elles ne seront que médiocrement fructueuses, et que tirer des capitaux des lieux où ils donnent un bon revenu pour les porter en des lieux où ils seront moins heureusement placés, c'est nuire aux premières de ces localités, sans servir véritablement les autres, et, en voulant accélérer uniformément les progrès, s'exposer à les ralentir partout? L'établissement si vanté de notre fonds commun et tout notre système d'encouragements et de secours, sont, je le crois, d'une utilité à beaucoup d'égards contestable. « Il est peu sensé, ai-je écrit ailleurs, de vouloir faire avancer du même pas toutes les parties d'un grand territoire, et d'y entreprendre toutes choses sur un plan universel. Les choses n'affectent pas, dans leur développement, cet esprit général et symétrique. Il ne faut qu'ouvrir les yeux pour le voir. Naturellement la civilisation tend à grandir d'abord sur quelques points, qui, par un heureux concours de circonstances, se trouvent les plus peuplés, les plus féconds, les plus actifs du territoire; et puis à se répandre, de proche en proche, jusque vers les régions les moins favorisées. Ce que la raison commande c'est donc de faire les choses, non partout à la fois, mais d'abord sur les points où elles sont le plus indiquées, le mieux préparées, et d'attendre, avant de pousser plus loin, que la nécessité en soit évidente. Vouloir tout faire marcher ensemble c'est inévitablement retarder tout (1). »

(1) *Esprit et méthodes comparés de l'Angleterre et de la France dans les entreprises de travaux publics, et en particulier des chemins de fer*, p. 10.

Et notez, je vous prie, que dans le système objet de nos investigations, l'inconvénient que je signale ici est tout-à-fait inévitable, et que l'État, qui agit d'une manière générale, ne peut réellement tenir compte de la diversité des situations. Comment pourrait-il refuser aux uns ce qu'il accorde à d'autres? Il agit au nom et avec les ressources de tous : la règle est qu'il doit traiter également tout le monde. Voyez ce qui se passe au sein des Chambres, pour les chemins de fer, et dans les conseils généraux pour les routes départementales et les chemins vicinaux de grande communication. « Nos institutions sont ainsi faites, a dit un ministre, que, pour faire voter un canal au midi, il faut présenter un canal au nord; que, pour obtenir un chemin pour tel canton, il faut proposer un chemin pour tel autre canton[1]. » C'est cela même; il n'était pas possible de mieux dire, et de signaler plus nettement le vice radical du système qui fait exécuter les travaux par l'administration. Ces travaux étant faits avec les ressources communes, chacun en veut avoir sa juste part : rien de si naturel et de si simple; c'est ainsi qu'on en use à Paris et dans les départements, dans les conseils généraux et dans les Chambres. D'où il suit que nos voies de communication, dont la forme est rarement calculée pour les besoins, sont classées en outre, non suivant l'utilité mais suivant les exigences. Tout cela naît du système et en est la suite forcée [2].

---

(1) M. Thiers, Chambre des Députés, séance du 12 avril 1841.

(2) Il va sans dire que ces exigences irréfléchies, contre lesquelles on a tant de peine à se défendre, seraient impossibles si les travaux étaient exécutés par des compagnies travaillant avec leurs seules ressources et livrées à leur propre responsabilité. Il faudrait bien reconnaître, en effet, que des compagnies placées dans une telle situation ne peuvent avoir de complaisance pour personne, et sont obligées, sous peine de ruine, de n'ouvrir les chemins que là où se trouvent réunies des circonstances suffisantes pour en rendre l'établissement fructueux.

Après cela, il n'y a guère que nous, remarquons-le, qui ayons, du moins à ce point, la manie de généraliser. Je ne crois pas qu'aucun autre peuple procède ainsi par des entreprises soudaines et universelles, et commence par vouloir tout faire partout à la fois. Je ne sache pas que l'Angleterre ait entrepris d'établir, dans le même moment, des écoles normales dans tous les comtés et des écoles primaires dans toutes les paroisses du Royaume-Uni. Ses douze cents lieues de canaux ne sont pas le produit d'un projet fait *à priori* et d'un plan général conçu d'avance. Ses hommes politiques n'ont pas eu, comme nous, l'idée de présenter d'un seul coup à la Chambre des communes un projet de onze cents lieues de chemins de fer. C'est un pays où l'on consent à faire les choses l'une après l'autre, au moment et au point où il y a profit et opportunité à les établir. On n'y généralise presque rien, pas même la police, ce qui doit être un grand sujet de surprise pour nous. Le gouvernement anglais, il n'y a pas longtemps, avait à s'occuper des moyens de réprimer les soulèvements que les chartistes provoquaient dans quelques villes manufacturières, et les déprédations qu'exerçaient dans les campagnes des bandes de malfaiteurs. A sa place, nous n'eussions certainement pas manqué d'établir dans toute l'étendue des trois royaumes un système de police générale et permanente, dût cet établissement se trouver inutile sur bien des points. Il n'a pas agi de la sorte. Il s'est contenté de donner aux juges de paix des comtés, réunis en session trimestrielle, la faculté de créer au besoin une police

---

L'effet naturel et nécessaire de l'abandon des travaux à l'industrie privée serait de réduire beaucoup les prétentions universelles, les rivalités locales, et de faire que les entreprises fussent plus sagement conçues et les chemins mieux placés.

soldée; il n'a autorisé la création de cette force que pour les cas et sur les points où la nécessité s'en ferait sentir, et, en se bornant à satisfaire ainsi strictement aux nécessités réelles de la situation, il a évité d'imposer à la nation la charge d'un établissement général et permanent. Je pourrais citer beaucoup d'autres exemples du discernement et de la retenue que la nation anglaise met ainsi dans ses créations, du soin qu'elle prend de les circonscrire, de ne les faire qu'en temps et lieux convenables, et l'on conçoit aisément combien cette attention qu'elle met à ne dépenser infructueusement aucune portion de ses forces, doit contribuer à les accroître et à en accélérer le progrès.

Rien ne semble donc moins favorable à l'avancement d'un pays, que d'y trop généraliser les créations et les dépenses, comme il arrive inévitablement de le faire lorsque le gouvernement se constitue le suprême directeur des travaux. Rien n'est plus propre à amortir l'activité générale, à prolonger l'état d'enfance des populations, à perpétuer leur inexpérience. Il ne peut y avoir, dans ce système, d'expérimenté et d'agissant que l'administration : l'activité générale se trouve réduite en quelque sorte aux proportions de l'activité administrative. Le système, il est vrai, met l'administration sur le piédestal; mais il laisse la population à terre. Et pourtant la chose essentielle, si l'on veut obtenir des résultats un peu considérables, n'est-elle pas, je le demande, d'éveiller l'activité des populations? et les gouvernements vraiment habiles ne sont-ce pas ceux qui savent mettre en jeu toutes les forces vives et fécondes de leur nation, plutôt que ceux qui visent à faire beaucoup par eux-mêmes?

Enfin, il ne faut pas même attendre de ce système l'effet qu'on se plaît le plus à lui attribuer, à savoir, cette unité et cette uniformité de la civilisation, qu'on le croit si éminem-

ment propre à produire. C'est de la concurrence, non de la concentration de toutes choses dans les mains du pouvoir, que l'on peut espérer ce résultat. C'est dans les luttes de la concurrence, non-seulement que se développent avec le plus d'énergie les forces individuelles et collectives d'une nation, mais aussi que s'accomplit avec le plus d'activité et d'ensemble le travail d'assimilation qui crée les nationalités. La liberté de la presse empêche-t-elle qu'il ne se forme parmi nous un esprit et des sentiments nationaux? L'uniformité forcée qu'on a tant de fois tenté d'établir a-t-elle jamais empêché qu'il ne se manifestât des diversités nombreuses? Les nations qui ont le plus de liberté ne sont pas seulement celles qui deviennent les plus actives et les plus puissantes, mais celles aussi qui acquièrent le plus d'unité. Plus, au contraire, l'administration d'un pays se centralise, plus elle devient homogène et compacte, et plus ses populations restent désunies. La France, où la direction de tant de choses est placée dans les mains de l'administration, est certainement un pays moins un, moins homogène, moins uniforme que l'Angleterre, où l'on ne rencontre nulle part ce que nous appelons en France l'administration, et où toutes choses sont livrées, en quelque sorte, à l'activité générale. Le caractère le plus saillant de l'Angleterre, pays de spontanéité et de libre arbitre, c'est l'*uniformité;* et, chose étrange! le plus remarquable trait de la civilisation française, où l'on prétend tout régir par les mêmes formules, c'est l'*inégalité* et la *diversité*. En France, il est tout-à-fait superflu de chercher une nation hors de la sphère administrative : hors de l'administration, on ne rencontre plus que des individus. En Angleterre, c'est surtout la nation qui est apparente. Les Anglais sont infiniment moins remarquables comme individus que comme corps de nation. Isolément, ils sont peut-être inférieurs à d'autres peuples;

mais, pris en masse, ils ont sur le plus grand nombre une incontestable supériorité. Il n'est pas de nation où l'on trouve plus d'intelligence collective, plus d'esprit d'association, plus d'idées et d'affections communes; où la nation fasse plus corps; où l'on remarque plus de cette *unité* qu'il s'agit d'obtenir et que notre système produit si peu; plus d'uniformité en toutes choses, dans le langage, dans les logements, dans les vêtements, dans tous les usages. La langue nationale est parlée d'une manière plus générale et plus uniforme; il y a moins de patois et de dialectes grossiers; les vêtements et les habitations se ressemblent davantage; on ne voit nulle part autant de choses faites en fabrique et taillées sur un même patron; il y a plus d'ensemble et d'unité dans le système des canaux et des routes; plus d'accord, en même temps que plus d'activité et d'énergie dans tous les mouvements. Si nous avons Paris, l'Angleterre possède Londres, et la capitale anglaise ne le cède assurément à la nôtre, ni en grosseur, ni en puissance attractive. Nulle nation ne gravite plus fortement vers son centre, et ne rayonne vers ses extrémités avec plus de véhémence et d'énergie. Nulle ne peut se porter sur un point donné de son territoire avec plus d'ensemble et de vitesse. Ses forces de toute nature sont, non-seulement plus développées, mais surtout plus généralement et plus également développées. Sa population enfin, qui a une force de cohésion si réelle, se possède néanmoins davantage, et c'est précisément parce que chacun y dispose plus pleinement de soi que tout y marche d'un mouvement plus rapide et plus uniforme.

Le régime, objet de nos observations, n'est donc pas plus favorable aux développements généraux de la société qu'aux progrès particuliers des unités dont elle se compose; et, bien que la liberté, ainsi que nous l'avons établi, y rencontre,

sous tous les rapports, moins d'obstacles que sous l'ancien régime des privilèges, il est impossible de ne pas reconnaître qu'il lui nuit encore à beaucoup d'égards. Il ôte sensiblement au pouvoir, nous en avons acquis l'assurauce, de l'unité, de la simplicité et de l'énergie qu'il aurait dans un état social où il se serait mieux approprié à sa vraie destination; il rend les populations infiniment moins actives, moins intelligentes et moins expérimentées qu'elles ne pourraient l'être; il oppose encore de sérieux obstacles au perfectionnement de leurs habitudes personnelles, et surtout à la bonté de leurs relations; il est loin finalement de racheter ces inconvénients de détail par la perfection de l'ensemble, et la principale de ses prétentions, celle d'imprimer à la société une impulsion uniforme est certainement celle qui peut être le plus légitimement contestée.

J'ai succinctement indiqué, au début de ce chapitre, comment s'était formé et développé ce système. Rien ne serait si facile que de montrer qu'il devait inévitablement s'établir. Il était dans les lois de la civilisation que la monarchie administrative succédât au régime des privilèges, comme ce régime avait succédé à celui du servage, et celui-ci à l'esclavage domestique : c'était une dernière transformation que la société devait subir, avant qu'il lui fût possible d'arriver à la liberté. Non-seulement cette transformation était inévitable, mais elle était nécessaire : il fallait que les pouvoirs abusifs qui s'étaient trouvés précédemment disséminés dans tant de mains, se concentrassent dans celles du gouvernement, avant que les pouvoirs du gouvernement lui-même pussent être convenablement limités. Mais ce que cette révolution leur a donné d'excessif n'est que transitoire, et ils seront inévitablement réduits à de plus justes proportions.

Il n'y a pas, dans la nature des choses, la moindre raison plausible pour que la société soit comme incorporée et personnifiée dans le gouvernement. Le gouvernement est dans la société, non la société dans le gouvernement. Le gouvernement, qui a sa place, et une grande et haute place, dans ce laboratoire immense qu'on appelle la société, n'y saurait tenir la place de tout, ni s'y mettre à la tête de tout. Il y a sa tâche à remplir, mais il n'est chargé ni d'y remplir, ni d'y régler toutes les tâches. Ce n'est pas un art qui ait pour mission de gouverner tous les arts. Il tombe sous le sens que, pour les gouverner, il aurait besoin de les connaître, de les connaître mieux que ceux-là même qui les pratiquent, et ne suffit-il pas de songer un moment à la prodigieuse diversité, à la complication infinie des mouvements auxquels ils se livrent, pour être forcé de reconnaître qu'il n'en peut avoir qu'une très légère, très superficielle, très vague et très imparfaite idée. Quelque important donc que soit son rôle, il est certain que son travail ne peut pas être de se placer, pour les conduire, à la tête de tous les travaux. C'est un art qui a sa spécialité comme tous les autres. La chose est évidente et doit être notée.

Une autre remarque à faire, c'est qu'à mesure que les choses avancent dans la société, la spécialité de tous les arts a besoin d'être mieux déterminée, plus circonscrite, et que cette observation s'applique au gouvernement comme à tout; que plus s'accroissent les affaires dont il s'occupe, et plus il est obligé, comme tous les arts, non-seulement de perfectionner ses procédés, mais aussi de fortifier son action en en déterminant mieux l'objet, en la circonscrivant davantage, en élaguant peu à peu ce qui l'embarrasse sans nécessité.

Autant il serait peu sensé de vouloir qu'un organe, dans la vie animale, fût chargé de faire ou de diriger les fonctions

de tous les autres, autant il l'est peu, dans l'économie sociale, de vouloir qu'un ordre de travailleurs soit chargé d'accomplir ou seulement de gouverner tous les travaux. Toutes les classes de travailleurs dans le corps social, comme tous les organes dans le corps humain, concourent à la vie commune; mais, de même que chaque organe dans le corps humain a sa fonction séparée, dont ne se mêle directement aucun autre, de même chaque classe de travailleurs dans la société a sa tâche spéciale, que la mission d'aucune autre ne peut être de diriger. Il n'est pas plus raisonnable d'assigner au gouvernement la charge de gouverner des travaux distincts du sien, qu'il ne le serait de charger le cerveau de présider aux fonctions de l'estomac, ou l'estomac de régler les mouvements du cœur ou de tout autre organe.

Ce qu'on a pu imaginer de plus spécieux pour justifier cette intervention du pouvoir dans l'exercice de la plupart des travaux ne présente assurément rien de bien solide.

Avant tout, on veut que cet arbitraire ait sa raison dans les lois mêmes qui ont fondé parmi nous la liberté de l'industrie. L'Assemblée Constituante, observe-t-on, en supprimant les anciens corps de métiers, et en proclamant le libre exercice de toutes les professions, n'a accordé cette liberté qu'à la charge de se conformer *aux règlements de police qui pourraient être faits* (1). Sans doute. Mais de quelle sorte de règlements a pu vouloir parler l'illustre assemblée? Évidemment de règlements compatibles avec la liberté qu'elle décrétait. Il va sans dire qu'elle n'entendait pas soustraire les professions privées au joug des corporations pour les faire tomber sous le joug de l'autorité. Elle était trop sérieuse et trop sincère pour songer seulement à déplacer une tyrannie.

---

(1) Loi des 2, 17 mars 1791, art. 7.

Les seuls règlements donc qu'elle put vouloir réserver à l'autorité le droit de faire, c'étaient des règlements destinés à réprimer les délits que pourraient commettre, les dommages que pourraient causer, ou même le danger que pourraient faire courir les personnes par qui seraient exercées les professions déclarées libres, et non des règlements qui ne permissent de les exercer qu'avec son autorisation ; car de tels règlements et la liberté sont choses naturellement incompatibles. Ne tombe-t-il pas sous le sens, en effet, qu'on n'est pas libre de faire ce qu'on ne peut faire qu'avec la permission d'autrui?

On prétend que le pouvoir doit gouverner directement et soumettre à des restrictions préventives toute action, tout établissement, toute industrie, qui exposeraient les particuliers ou le public à des dommages très difficiles à éviter et impossibles à réparer. C'est, nous dit-on, le principe dirigeant de la matière. Approuveriez-vous qu'on pût faire usage d'armes à feu dans l'intérieur des villes, sauf à poursuivre devant les tribunaux ceux qui auraient eu la maladresse de blesser ou de tuer quelqu'un? Permettriez-vous de placer au milieu des habitations une fabrique de poudre, ou tel atelier de produits chimiques des plus insalubres, sauf, après que la poudrière aurait sauté, ou que l'établissement pestilentiel aurait engendré une épidémie meurtrière, à traduire en justice les entrepreneurs? Tolérériez-vous, sauf punition lorsque quelque malheur serait arrivé, que des propriétaires de mines négligeassent dans la conduite de leurs travaux les précautions les plus indispensables pour protéger la vie des mineurs et ne pas compromettre la sûreté des habitations construites au-dessus de la mine?.....

Il y a une réponse simple et péremptoire à faire à ces observations : c'est qu'il ne peut être permis dans aucun système

de faire les actions qui viennent d'être énumérées, ou des actions quelconques du même genre. Le simple fait de se servir d'armes à feu dans la rue, de former au cœur d'une ville un établissement dangereux ou pestilentiel, de négliger toute précaution de sûreté dans la conduite des travaux d'une mine, de tels faits, dis-je, sont déjà par eux-mêmes des imprudences ou des incuries très répréhensibles, très punissables, qui devraient donner immédiatemont ouverture à des réparations civiles ou pénales, et qu'il faudrait avoir soin de poursuivre avant qu'elles eussent produit les résultats déplorables qui viennent d'être signalés. On ne peut donc pas dire qu'il y ait lieu d'organiser un régime préventif pour empêcher des actes que devraient déjà réprimer, dans tous les cas, l'administration de la justice la moins prévoyante.

On observe que le principe dirigeant de ces matières est qu'il faudrait soumettre à des règles préventives l'exercice de toute profession, la création de tout établissement, l'emploi de tout ustensile qui pourraient causer des maux difficiles à éviter et impossibles à réparer. Mais il faut prendre garde qu'il n'est pour ainsi dire pas un instrument, dans le nombre de ceux dont l'usage nous est le plus familier et le plus permis, au moyen duquel on ne puisse faire, sans qu'il soit possible de s'en garer, des maux tout à fait irréparables. Faudrait-il donc soumettre l'emploi des choses les plus usuelles à des règlements préventifs? Ne trouve-t-on pas suffisant de prévoir les maux qu'ils peuvent servir à faire, et d'en poursuivre la punition et la réparation? Serait-il plus difficile de prendre des sûretés du même genre contre les professions réputées dangereuses, de prévoir les dommages qu'elles peuvent causer, et de punir même les dangers auxquels elles exposent, lorsque ces dangers seraient assez graves pour être déjà un mal qui exigeât répression?

On raisonne toujours, quand on plaide la cause du régime préventif, comme si, les précautions abusives de ce régime une fois mises de côté, il n'y aurait plus rien à faire; et, en effet, il est presque toujours arrivé, quand on a consenti à supprimer sur quelques points les entraves que traîne après lui ce système, qu'on ne croyait plus avoir à s'inquiéter de rien. On laissait faire le mal, on laissait les abus s'accumuler; et puis, quand les inconvénients de ce nouvel état étaient devenus intolérables, on n'imaginait rien de mieux que de revenir aux anciennes précautions et de reprendre les mêmes lisières. Il est pourtant bien évident qu'on ne peut renoncer à gêner l'usage qu'à condition de le régler et de le modérer en punissant l'abus, et qu'à la cessation des devoirs factices du régime préventif commencent pour le gouvernement les obligations plus sérieuses du système de répression. Il est permis de soutenir que ce système offrirait, dans tous les cas, des préservatifs suffisamment efficaces; mais il tombe sous le sens que ce ne pourrait être qu'à la condition de s'inquiéter un peu de ce que pourraient faire les travailleurs affranchis, à la charge d'aller au-devant, non-seulement des dommages qu'ils pourraient causer, et des crimes et délits qu'ils pourraient commettre, mais aussi des négligences et des imprudences où ils pourraient tomber, et à la charge encore de réprimer avec intelligence, avec courage, avec persistance, les écarts où ils se laisseraient aller. Il est évident, en un mot, que toute liberté suppose une législation répressive éclairée et prévoyante, et une habile et ferme administration de la justice civile et pénale.

On objecte les difficultés qu'il y aurait à remplir de telles conditions, à préparer pour les arts soumis à des règlements préventifs une bonne législation répressive, à accoutumer les tribunaux, longtemps dispensés de ce soin, à faire avec

un zèle patient et éclairé l'application de ces nouvelles lois, à substituer en un mot l'action régulière de la justice à celle d'une police arbitraire; et, sans se préoccuper de ces difficultés outre mesure, il faut savoir en reconnaître la réalité. Mais la question est de savoir ce qui est bien, non ce qui est le plus commode. Le plus commode serait de se dispenser de tout soin, et de ne pas même exercer sur les arts la police préventive à laquelle on les a soumis. Mais niera-t-on qu'un bon système de répression, si l'on voulait se donner la peine de s'y préparer, ne fût infiniment préférable; et, bien qu'il ne fût pas toujours sans difficulté d'organiser ce mode de défense, et d'accoutumer les tribunaux à s'en servir, quelqu'un voudrait-il affirmer que ce fût chose impossible?

Il est vrai qu'alors même qu'on s'en servirait avec le plus de suite et d'intelligence, bien des écarts pourraient encore avoir lieu. Mais le régime préventif aurait-il donc la prétention de les rendre impossibles? N'arrive-t-il pas sans cesse, malgré les entraves gênantes dont il enveloppe tous les travaux, que des mineurs sont ensevelis dans les mines, que des poudrières font explosion, que des machines à vapeur éclatent? Ne voit-on pas fréquemment ces machines, parées, gréées, armées de toutes leurs défenses, sauter, sans respect pour les règlements, et, quelquefois, sous les yeux de la science même et à la barbe de leurs tuteurs les plus éminents? N'y a-t-il pas, d'un autre côté, assez d'exemples de médecins pourvus de diplômes qui commettent des bévues, de chirurgiens brevetés qui opèrent mal, de pharmaciens approuvés qui font des méprises, d'avocats licenciés qui donnent de mauvais conseils, de notaires privilégiés qui font banqueroute? Et si l'on peut dire, ce qui est pourtant très susceptible de contestation, que de tels accidents sont plus fréquents en pays de liberté que là où tout est subordonné aux

règles d'une police préventive, pourrait-on affirmer aussi que, dans les pays de liberté, la fréquence de ces accidents tient à l'absence de précautions préventives, et non à celle d'un système de répression habile et convenablement administré?

Les défenseurs du régime préventif ne prennent pas garde d'ailleurs aux flagrantes contradictions où ils tombent, et à l'impossibilité qu'il y a de concilier l'ensemble des restrictions qu'ils défendent avec les libertés déjà concédées. Si le principe dirigeant est qu'il faut soumettre à des mesures préventives l'usage de toute faculté dont le libre exercice peut causer des maux difficiles à éviter et impossibles à réparer, pourquoi en avoir affranchi aucune, et quelle est celle qui n'offre pas, dans une certaine mesure, les dangers signalés? Pourquoi avoir établi la liberté de la tribune, de la presse, du culte, d'un certain nombre de travaux? et, si l'on a cru celles-là possibles, pourquoi en avoir déclaré impraticables d'autres qui n'offrent pas plus d'inconvénient? Comment concilier la liberté de quelques-unes avec la servitude du plus grand nombre? Comment comprendre qu'on approuve l'application des règlements préventifs à une multitude d'objets presque indifférents, et qu'on ne veuille plus la supporter dans des objets où elle avait paru si longtemps indispensable? Quelle est l'industrie en apparence plus dangereuse que l'imprimerie? où en est-il qui puisse porter des coups plus inattendus, faire des blessures plus incurables, et comment admettre que le gouvernement a besoin de conserver la direction de quelqu'une quand il a pu abandonner la direction de celle-là?

On croit expliquer ces contradictions en observant que le système préventif ne doit s'appliquer ni à celles de nos facultés dont la libre activité est une condition essentielle du développement moral de notre nature, ni à celles dont le libre

exercice est une garantie de nos libertés publiques, ni à celles enfin dont l'inaction serait évidemment plus nuisible que l'activité n'en serait dangereuse. Mais ces subtiles distinctions, ces théories commodes expliquent-elles suffisamment la contradiction radicale que je signalais il n'y a qu'un instant, et serait-il bien difficile de désigner des facultés appartenant à l'une ou à l'autre des catégories dont la liberté est regardée comme nécessaire, et qui n'en sont pas moins assujéties?

On croit encore expliquer les contradictions signalées, en disant qu'elles ont leur raison dans la nature même des sciences morales, dans la diversité de leurs fondements, et qu'il ne faut pas vouloir décider par des considérations économiques ce qui doit l'être par des principes de politique ou de morale. Mais il n'y a nullement entre ces sciences le désaccord qu'on prétend y voir. Il n'est pas vrai qu'une chose économiquement inapprouvable puisse mériter d'être politiquement ou moralement approuvée. Autant vaudrait dire, dans un autre ordre de faits, qu'une même proposition peut être à la fois physiquement erronée et chimiquement exacte. Or, il n'en est assurément pas ainsi; et si, dans l'ordre des faits matériels, les principes qui gouvernent les sciences peuvent différer sans être pour cela contraires, on ne voit pas pourquoi ils se combattraient dans l'ordre des faits moraux. Lors donc qu'on s'avise de soutenir que la plupart de nos facultés doivent rester assujéties à côté du petit nombre de celles qu'on a déclarées libres, il ne faut pas qu'on croie justifier de telles contradictions en essayant d'en rendre la science complice.

La vraie raison de cet assujétissement du plus grand nombre de nos facultés, à côté de la liberté accordée à quelques-unes, est dans la situation de l'esprit public à leur sujet, et

dans l'état d'indifférence où il se trouve en ce qui les concerne, état qui permet d'invoquer contre elles toute sorte de mauvaises raisons. On est à cet égard dans la disposition d'esprit où l'on se trouvait à l'égard de la presse, avant son affranchissement, et qui a protégé si longtemps la censure. Mais, de même que l'esprit public s'est modifié à l'égard de la presse, il se modifiera tôt ou tard à l'égard des autres travaux, et le gouvernement sera conduit à faire pour tous, ce qu'il a fait pour quelques-uns, c'est-à-dire à relâcher peu à peu, et finalement à rompre tout-à-fait les liens par lesquels il en retient encore un si grand nombre sous sa tutelle.

Sûrement, en disant ce qui adviendra, je ne prétends pas exposer ce qui est actuellement réalisable : je prétends dire seulement ce qui pourra un jour le devenir, et ce qui est théoriquement hors de doute. Il ne faut pas croire en effet que les sciences morales et sociales soient uniquement, comme il est devenu de mode de le dire, des sciences d'application, et qui ne renferment de vrai que ce qui est immédiatement praticable. Autant vaudrait arguer de faux, en chimie et en physique, tout ce dont on n'est pas encore parvenu à tirer parti. Non, les sciences sociales ont, comme toutes, leurs vérités théoriques destinées à demeurer à l'état de théorie jusqu'au moment où l'on pourra en faire une application utile, et leurs vérités théoriques actuellement susceptibles d'être appliquées. Voilà ce qu'il faut dire, au lieu de sacrifier, ne fût-ce que partiellement, les principes de la science, et d'avoir toujours en poche, pour les besoins du moment, quelque nouvelle théorie. Ce sacrifice de la vérité scientifique, auquel les hommes d'État, et parmi eux des esprits du premier ordre, se sont montrés de tout temps si disposés, de peur qu'on ne les accusât de manquer de sagesse pratique ; ce sacrifice, dis-je, est à la fois humiliant et superflu. Je n'admets point

en effet qu'un publiciste qui se respecte se trouve jamais dans la nécessité pénible de faire faux bond à la théorie. Seulement, s'il a l'ambition très permise et très louable de se montrer habile praticien et homme capable d'affaires, il saura toujours distinguer entre les vérités théoriques celles qui sont actuellement applicables, et celles dont une sagesse intelligente commande d'ajourner l'application.

C'est surtout au gouvernement qu'il importe de savoir faire cette distinction essentielle, et, partant, ce sera surtout à lui qu'il appartiendra, dans tous les temps, de discerner, entre les choses qu'il retient sous sa tutelle, celles qu'il doit y garder encore, et celles qu'il peut utilement affranchir. S'il est un pouvoir qui lui soit propre, c'est celui de présider à ce mouvement des réformes, et de choisir, entre les choses qu'il gouverne, celles dont il doit retenir et celles dont il est à propos qu'il abandonne la direction. Non-seulement c'est là de ses attributions la plus incontestable, mais c'est celle qu'il doit conserver avec le plus de soin. Rien n'est en effet plus nécessaire que de trouver dans l'État un point fixe et résistant, au milieu de la prodigieuse mobilité de toutes choses. Le gouvernement ne doit pas trop résister sans doute; mais il ne doit pas non plus trop céder, et surtout il ne doit céder qu'en gouvernant toujours. Un gouvernement qui se laisse déborder par le mouvement des réformes, est un gouvernement inévitablement perdu. Ceci, vrai partout, le serait particulièrement en France, et, comme peu de pays au monde ont autant de fougue, peu de pays, à la suite d'une révolution surtout, ont autant besoin d'être fermement gouvernés. Qui ne sait qu'il faut ménager le vent aux têtes françaises?

On n'ignore point d'ailleurs qu'à beaucoup d'égards, et par exemple à l'égard des droits politiques, départementaux, municipaux, à l'égard des associations de toute espèce, à

l'égard des professions, la tutelle que le gouvernement exerce a quelque chose de naturellement indéfini. On sent très bien qu'il ne peut pas faire entrer tout le monde à la fois dans les collèges électoraux de tous les étages; qu'il ne peut pas donner aux communes et aux départements, pour la gestion des intérêts qui leur sont propres, des attributions d'abord illimitées; qu'il ne peut pas davantage affranchir à la fois toutes les associations et toutes les professions; qu'il ne saurait, en un mot, laisser les populations substituer leur activité à la sienne avant qu'elles y aient été lentement préparées, et, alors même que sur quelques points cette préparation serait suffisante, avant que des arrangements aient été pris pour substituer l'action fermement répressive du gouvernement à son action purement préventive.

Quel publiciste un peu sensé, par exemple, voudrait proposer aujourd'hui d'abaisser le cens nécessaire pour l'électorat politique, départemental ou communal? Qui voudrait risquer de demander de nouvelles attributions pour les départements et les communes après l'extension toute récente, et trop hâtive peut-être sur quelques points, que ces attributions ont reçue, et solliciter de nouvelles concessions du même genre avant que l'avenir en ait suffisamment réalisé les conditions? Qui ne trouverait le gouvernement peu judicieux si, dans l'état d'imperfection notoire où se trouve encore parmi nous l'esprit d'association, il consentait à se décharger tout-à-coup sur des compagnies particulières de l'exécution de tous les travaux publics? Enfin qui oserait inférer de ce que le gouvernement a récemment aboli la censure et supprimé d'autres restrictions à la liberté, qu'il doit subitement renoncer à toute mesure restrictive et abolir dans son ensemble tout le système préventif? Il n'est certainement pas de publiciste, pour peu qu'il fût jaloux de sa réputation

de praticien et d'homme d'affaires, qui osât mettre en avant de telles propositions.

Mais d'un autre côté, quel est l'homme éclairé qui, après l'extension qu'ont graduellement acquise tous les droits publics de ce pays, voudrait affirmer qu'ils ne recevront jamais aucune extension nouvelle, et que le gouvernement conservera toujours les attributions que lui a faites une concentration de pouvoirs évidemment exagérée? Certainement nul ne le pourrait sans témérité et sans imprudence. Celles qu'il gardera dans toute leur intégrité, ce sont celles qui lui sont vraiment propres, celles dont il a besoin pour maintenir l'ordre dans la société, pour y réprimer le dol, la fraude, l'injustice, la violence, pour y bien administrer la justice, en un mot. Plus la société deviendra active, et nombreuse, et puissante, et plus il aura besoin de ces attributions là, et plus il aura de soins à donner au maintien de l'ordre et à la bonne administration de la justice. Mais, plus il aura besoin de s'occuper de la bonne administration de la justice, et plus il devra laisser l'activité sociale prendre la place de la sienne dans les choses qui appartiennent naturellement à la société. On verra la puissance publique à la fois s'étendre et se simplifier; la population entrer davantage dans le gouvernement, et le gouvernement circonscrire davantage son activité, et laisser le champ plus libre à la population. L'extension donnée aux attributions communales et départementales en pourra provoquer dans l'avenir de plus étendues. L'introduction des compagnies particulières dans l'exécution des travaux publics, exigera que cette introduction devienne sérieuse, et qu'on laisse à l'esprit d'association les moyens de se former. Enfin, l'affranchissement de quelques professions, exigera que peu à peu on les affranchisse toutes.

Qui, par exemple, voudrait affirmer que les communes, en

partie affranchies, et qui ont déjà reçu divers pouvoirs, n'en devront jamais obtenir d'autres? qu'à mesure qu'elles deviendront plus expérimentées et plus fortes, elles ne devront pas acquérir plus d'ascendant sur la gestion des intérêts qui leur sont personnels; que, seules, entre les associations de toutes les formes, elles seront vouées à un état de minorité perpétuelle, et devront demeurer d'éternels enfants; que la nation pourra devenir majeure pour la gestion des plus grandes affaires politiques, et que les principaux habitants d'une commune ne devront jamais l'être pour l'administration de ses revenus patrimoniaux?

Qui voudrait affirmer également que les associations commerciales ne prendront jamais plus de part qu'elles ne l'ont fait jusqu'ici à l'exécution des grands travaux publics; que l'esprit d'association ne se développera jamais; que la législation lui sera toujours contraire; que tout demeurera combiné, dans les lois relatives aux compagnies, pour qu'elles ne puissent se former, et que leur intervention ne devienne jamais sérieuse? Qui ne sent que cela ne se peut pas? Qu'il est nécessaire de laisser l'activité sociale se substituer graduellement à l'activité administrative? Que cette substitution est désirable, qu'elle est possible, qu'elle ne peut pas manquer de s'effectuer un jour, et que tout ce qui la retarde est funeste? Que l'exécution par l'État, alors même qu'il opère le mieux, ne saurait tenir lieu de l'exécution par les compagnies; et qu'il ne s'agit pas seulement d'obtenir que de certains travaux soient accomplis, mais de faire que la population se forme, et que les voies de travail, s'aggrandissent devant elle, à mesure qu'elle devient plus capable de les parcourir avec honneur?

Enfin, quand l'État a été contraint d'abandonner à la libre activité des populations, l'exercice des facultés les plus élevées

et les plus délicates, et par exemple, la faculté de choisir sa croyance, de professer la religion de son choix, et même de n'en professer aucune; ou bien la faculté de tout penser, de tout dire et de tout publier, sur toutes sortes de matières; qui voudrait affirmer qu'il ne sera pas conduit à leur laisser un grand nombre de libertés moins dangereuses, et non moins nécessaires, et que le régime préventif lui paraîtra à jamais indispensable pour empêcher qu'on n'abuse de celles-ci, tandis que la législation ordinaire lui paraît suffisante pour réprimer l'abus, bien autrement redoutable, qu'il est possible de faire de celles-là?

Il se peut donc bien que tous les pouvoirs arbitraires qui se trouvaient disséminés dans la société, aient dû, après avoir subi, dans le cours des siècles, de nombreuses et graves altérations, se réunir enfin dans les mains du pouvoir central; mais il paraît indubitable qu'ils ne sont pas destinés à s'y perpétuer, ou plutôt, ce qui paraît indubitable, c'est que la Providence n'a voulu qu'ils y fussent accumulés, que pour être plus commodément et plus régulièrement abolis. Loin donc que tout tende à se concentrer de plus en plus dans les mains du gouvernement, il est certain, et très certain, qu'une partie des pouvoirs qu'il possède sont destinés à en sortir; que toute autorité arbitraire lui sera graduellement ravie; qu'il perdra peu à peu le droit de gêner aucune action naturellement innocente, et que sa tâche, au milieu du libre et plein mouvement de toutes les forces sociales, sera finalement réduite à son véritable objet, c'est-à-dire, à la répression des actes nuisibles, seule mission légitime qui puisse lui être assignée, et qui permette à la société de prendre tous les accroissements dont elle est susceptible.

—

CHAPITRE VIII.

LIBERTÉ COMPATIBLE AVEC LE DEGRÉ DE CULTURE DES PEUPLES CHEZ QUI L'AUTORITÉ CENTRALE, DÉPOUILLÉE DE TOUT CARACTÈRE DE DOMINATION INJUSTE, LAISSERAIT EN GÉNÉRAL LES TRAVAUX A LEUR IMPULSION SPONTANÉE, ET SE BORNERAIT A L'EXACTE RÉPRESSION DES ACTES NUISIBLES.

OU

RÉGIME INDUSTRIEL ET DEGRÉ DE LIBERTÉ QU'IL COMPORTE.

—

Ce qui dans l'avenir est inévitable, qu'il me soit permis maintenant de le supposer arrivé, et de raisonner dans ce chapitre comme si, en effet, le gouvernement avait été graduellement dépouillé de cette tutelle arbitraire qu'il exerce plus ou moins sur la plupart des arts, et comme si désormais son autorité devait se borner à réprimer l'usage abusif que peuvent faire de leurs facultés ceux qui les pratiquent.

Il y a dans cette supposition, je le sais parfaitement, une ellipse immense, et nul ne croira, après avoir lu ce qui vient d'être dit dans les dernières pages du précédent chapitre [1], et tout ce que ce livre contient d'ailleurs sur la manière dont se doivent opérer les réformes, que je ne considère pas assez à quel point il y a à tenir compte ici du temps, des efforts, des débats, des luttes longues et peut-être sanglantes qu'exigera ce grand changement. Nul ne fait plus largement que moi la part du temps, des soins et des efforts patients qu'il réclame; nul ne sait mieux qu'il n'est pas destiné à s'effectuer en bloc, à s'établir un jour tout d'une pièce, et qu'à l'exemple de tous

[1] *V.* ci-contre, p. 329 à 334.

les grands changements sociaux, il s'opérera sans suite, sans ensemble, par fractions, par lambeaux, et d'une manière à la fois lente, décousue, irrégulière, et toujours plus ou moins incomplète.

Mais nul aussi n'est plus profondément convaincu que le temps à la longue l'accomplira, au moins dans la mesure qui vient d'être dite. Non-seulement, avec ces restrictions et dans ces limites, il n'est pas impossible à réaliser, mais il est des plus réalisables, et toute l'histoire du passé nous montre avec une éclatante évidence que c'est l'état où nous tendons. Si, depuis l'origine de la société, il a été fait par le pouvoir des efforts persévérants pour contraindre les diverses classes de travailleurs à vivre par des moyens exempts, en général, d'injustice et de violence ([1]), il n'y a pas eu de la part de la société une tendance moins constante à régler, à contenir, à modérer l'action du pouvoir, à le réduire à son véritable objet, à le renfermer de plus en plus dans de justes limites. Quand la France, en 1789, lui donna la grande mission de dépouiller les ordres, les classes, les corporations, les communautés de tout ce qu'ils pouvaient avoir accaparé de pouvoirs abusifs, ce ne fut pas apparemment pour concentrer dans ses mains le privilège de l'injustice, pour lui réserver exclusivement le droit de faire ce qui devait être interdit à tous, et pour lui permettre de régler arbitrairement des travaux qu'il s'agissait précisément d'affranchir de toute injuste entrave. On put se tromper sur la nature et l'étendue de ses attributions, et lui donner ou lui laisser prendre, dans un intérêt non suffisamment éclairé d'ordre et de police, des pou-

---

([1]) Je parle ici en général et non d'une manière absolue; parce qu'il s'en faut, en effet, que les pouvoirs publics aient toujours réprimé les prétentions injustes. Il n'est arrivé et il n'arrive encore que trop souvent que de certaines classes sont induement favorisées.

voirs que légitimement il ne devait pas avoir, dont il n'avait nul besoin, et qui n'allaient pas ou qui allaient mal au but qu'il est naturellement chargé d'atteindre. Cette erreur a pu s'aggraver beaucoup depuis; elle est de nos jours extrêmement intense, et l'on n'a encore, il faut bien l'avouer, que des idées très incertaines et très mal assurées sur les véritables attributions de l'État. Il n'est guère de règlements arbitraires et injustes qu'on ne lui permette chaque jour de faire, dans un soi-disant intérêt public; mais c'est seulement, notons-le bien, dans un intérêt public mal compris qu'il lui est permis de faire de tels règlements, et non dans un intérêt qui lui soit personnel et propre; on ne lui reconnaît plus sur la société, et c'est là un progrès immense, aucun droit de possession, aucun pouvoir domanial; la tendance directe de la société, au contraire, est de le faire entrer dans son domaine, de lui enlever tout ce qu'il peut avoir retenu d'oppressif ou d'abusif, de lui imprimer de plus en plus le caractère d'un service, et finalement de l'amener, ainsi que tous les travaux que l'économie sociale embrasse, à l'état purement industriel. Mais tâchons de bien dire d'abord en quoi cet état consiste.

Le mot *industrie* est une traduction à peu près littérale du mot latin INDUSTRIA. Les étymologistes supposent que celui-ci avait dû être composé de deux autres, INDU pour INTUS, *dans*, et STRUO, *j'arrange, je dresse, je construis*. Ainsi l'on aurait dit INDUSTRIA de INTUS-STRUO, INSTUS-STRUERE, *construire dans*, action exercée dans les choses ou sur les choses pour arriver à une certaine fin.

Ce mot, d'après son étymologie, exprimerait donc à la fois l'idée d'action et celle d'action exercée avec intelligence, l'idée d'action appropriée à un certain but. Il est clair, en effet, que ces deux idées se trouvent également comprises

dans le verbe actif qui lui sert de base. STRUERE, *bâtir*, *construire*, ce n'est pas seulement agir, c'est agir avec dessein, c'est disposer les choses en vue d'un objet quelconque. Aussi paraît-il que les Romains se servaient également du mot *industria* pour désigner l'activité, les soins, l'application qu'on mettait à faire les choses, et pour exprimer la dextérité, l'adresse avec laquelle on les faisait. Dans le latin, un homme industrieux, *industrius*, c'est d'abord un homme actif, et en second lieu un homme habile. Le mot, en passant dans notre langue, n'a guère retenu que la dernière de ces deux acceptions : il implique bien toujours l'idée d'action, puisque nous ne pouvons montrer notre dextérité que dans nos actes; mais ce qu'il signifie plus particulièrement c'est l'intelligence avec laquelle nous agissons.

Le mot industrie ne réveillant, dans son acception primitive, que l'idée d'une certaine habileté, on a dû l'appliquer d'abord à toutes les actions faites avec art, exécutées avec adresse, de quelque espèce qu'elles fussent d'ailleurs, c'est-à-dire qu'elles fussent bonnes ou mauvaises, utiles ou pernicieuses, qu'elles eussent un caractère moral ou immoral. Ainsi l'on a dit une honnête industrie, et une industrie malhonnête; on a dit l'industrie d'un intrigant, d'un escroc, ainsi qu'on a dit l'industrie d'un artisan, d'un laboureur. Il semble même que d'abord on ait donné de préférence le nom d'industrie à des actions peu honorables; et quand on voulait dire d'un homme privé de fortune que tous les moyens lui étaient bons pour s'enrichir, pour se tirer d'affaire, on disait que cet homme *vivait d'industrie;* on appelait *chevaliers d'industrie*, *chevaliers de l'industrie*, les hommes distingués dans l'art de la fraude, les hommes féconds en expédients honteux.

Cependant, tout en étendant le mot industrie à la détestable habileté des fripons, on n'a pas laissé de s'en servir

aussi pour désigner l'art des hommes livrés à des travaux honnêtes et licites; mais, conformément à son sens étymologique, on ne l'a d'abord appliqué qu'aux travaux où se montraient plus particulièrement l'esprit d'invention et d'exécution, l'adresse à trouver et à faire, je veux dire aux arts mécaniques. Il est une multitude de personnes pour qui le mot industrie, honorablement entendu, n'exprime encore que le travail de la fabrication, et qui disent l'industrie pour désigner les manufactures, en les séparant de toutes les autres classes de travaux. D'autres comprennent sous ce mot la fabrication et le *commerce*, et en excluent seulement l'agriculture [1]. D'autres disent indistinctement les industries agricole, manufacturière, commerciale, qui ne consentiraient pas à qualifier d'industries les travaux scientifiques, littéraires, religieux, politiques. Peu de personnes encore, si je ne me trompe, étendent ce terme à tous les ordres d'actions qu'il est naturellement appelé à embrasser.

Heureusement, il est dans la destinée des mots de changer avec les sciences qui en font usage, et de prendre, à mesure qu'elles se perfectionnent, une acception mieux déterminée. C'est infailliblement ce qui arrivera au mot *industrie*, à proportion que se développera et se fixera tout à la fois la science de l'économie sociale. On vient de voir que, d'un côté, on avait étendu ce terme à beaucoup de mauvaises actions, tandis que, d'une autre part, on refusait de l'appliquer à plusieurs ordres de travaux utiles. Je ne doute pas qu'on ne finisse par l'étendre à tous les travaux utiles et par le retirer à toutes les actions malfaisantes. A vrai dire même,

---

[1] L'art que je désigne ici, conformément à l'usage, par le nom de *commerce*, est celui des transports. Cet art recevra ailleurs, et quand je m'occuperai de la nomenclature des divers industries, son appellation véritable. *V.* t. II, liv. VII, ch. 1 et 5.

dans le verbe actif qui lui sert de base. STRUERE, *bâtir*, *construire*, ce n'est pas seulement agir, c'est agir avec dessein, c'est disposer les choses en vue d'un objet quelconque. Aussi paraît-il que les Romains se servaient également du mot *industria* pour désigner l'activité, les soins, l'application qu'on mettait à faire les choses, et pour exprimer la dextérité, l'adresse avec laquelle on les faisait. Dans le latin, un homme industrieux, *industrius*, c'est d'abord un homme actif, et en second lieu un homme habile. Le mot, en passant dans notre langue, n'a guère retenu que la dernière de ces deux acceptions : il implique bien toujours l'idée d'action, puisque nous ne pouvons montrer notre dextérité que dans nos actes; mais ce qu'il signifie plus particulièrement c'est l'intelligence avec laquelle nous agissons.

Le mot industrie ne réveillant, dans son acception primitive, que l'idée d'une certaine habileté, on a dû l'appliquer d'abord à toutes les actions faites avec art, exécutées avec adresse, de quelque espèce qu'elles fussent d'ailleurs, c'est-à-dire qu'elles fussent bonnes ou mauvaises, utiles ou pernicieuses, qu'elles eussent un caractère moral ou immoral. Ainsi l'on a dit une honnête industrie, et une industrie malhonnête; on a dit l'industrie d'un intrigant, d'un escroc, ainsi qu'on a dit l'industrie d'un artisan, d'un laboureur. Il semble même que d'abord on ait donné de préférence le nom d'industrie à des actions peu honorables; et quand on voulait dire d'un homme privé de fortune que tous les moyens lui étaient bons pour s'enrichir, pour se tirer d'affaire, on disait que cet homme *vivait d'industrie;* on appelait *chevaliers d'industrie*, *chevaliers de l'industrie*, les hommes distingués dans l'art de la fraude, les hommes féconds en expédients honteux.

Cependant, tout en étendant le mot industrie à la détestable habileté des fripons, on n'a pas laissé de s'en servir

aussi pour désigner l'art des hommes livrés à des travaux honnêtes et licites; mais, conformément à son sens étymologique, on ne l'a d'abord appliqué qu'aux travaux où se montraient plus particulièrement l'esprit d'invention et d'exécution, l'adresse à trouver et à faire, je veux dire aux arts mécaniques. Il est une multitude de personnes pour qui le mot industrie, honorablement entendu, n'exprime encore que le travail de la fabrication, et qui disent l'industrie pour désigner les manufactures, en les séparant de toutes les autres classes de travaux. D'autres comprennent sous ce mot la fabrication et le *commerce*, et en excluent seulement l'agriculture [1]. D'autres disent indistinctement les industries agricole, manufacturière, commerciale, qui ne consentiraient pas à qualifier d'industries les travaux scientifiques, littéraires, religieux, politiques. Peu de personnes encore, si je ne me trompe, étendent ce terme à tous les ordres d'actions qu'il est naturellement appelé à embrasser.

Heureusement, il est dans la destinée des mots de changer avec les sciences qui en font usage, et de prendre, à mesure qu'elles se perfectionnent, une acception mieux déterminée. C'est infailliblement ce qui arrivera au mot *industrie*, à proportion que se développera et se fixera tout à la fois la science de l'économie sociale. On vient de voir que, d'un côté, on avait étendu ce terme à beaucoup de mauvaises actions, tandis que, d'une autre part, on refusait de l'appliquer à plusieurs ordres de travaux utiles. Je ne doute pas qu'on ne finisse par l'étendre à tous les travaux utiles et par le retirer à toutes les actions malfaisantes. A vrai dire même,

---

(1) L'art que je désigne ici, conformément à l'usage, par le nom de *commerce*, est celui des transports. Cet art recevra ailleurs, et quand je m'occuperai de la nomenclature des divers industries, son appellation véritable. *V.* t. II, liv. VII, ch. 1 et 5.

un homme vivant d'industrie n'est plus aujourd'hui un homme indifférent sur les moyens de subsister, et se faisant au besoin une ressource de la violence ou de la fraude, c'est un homme occupé à créer des utilités d'une espèce quelconque, et, au moyen de ces utilités, se procurant, par des échanges loyaux et libres, toutes les autres utilités dont il peut avoir besoin. Le mot industrie, employé seul, ne se prend plus désormais qu'en bonne part; et quand on dit d'une manière générale l'*industrie*, on entend universellement par là l'action des facultés humaines appliquées à quelque utile et honorable opération. Ce mot, qui ne réveillait originairement que des idées d'habileté, implique donc aujourd'hui et impliquera de plus en plus dans l'avenir des idées de morale, et comme il n'est pas possible finalement d'appeler du même nom ce qui fait le bien et ce qui fait le mal, les arts utiles et les arts funestes, les arts qui détruisent et ceux qui produisent; comme il n'y a de productifs, de féconds, de favorables à l'humanité que les arts honnêtes, il n'y aura en définitive que ceux là à qui se puisse donner le nom d'industrie.

Ainsi ce qu'il faut entendre par état industriel, ce n'est, cela va sans dire, ni un état où puissent figurer les arts pernicieux et malheureusement très divers et très multipliés encore des hommes qui fondent leur fortune sur la spoliation d'autrui; — ni un état où l'on n'exercerait que des arts mécaniques, car il n'en est pas un où la société pût se contenter de cet ordre de travaux; — ni même un état où fonctionneraient à la fois tous les arts qui agissent sur le monde matériel, car tous ces arts réunis ne suffiraient pas encore, et le développement des forces sociales impose à la société le devoir de travailler sur les hommes au moins aussi impérieusement que celui de travailler sur les choses; — mais c'est l'état où figureraient à la fois, à l'exclusion des arts nuisibles,

tous les arts véritablement utiles, ceux qui donnent de la valeur aux hommes comme ceux qui en donnent aux choses, tous ceux qui entrent dans l'économie de la société, tous ceux qui, par leur travail actuel ou par les fruits accumulés d'une industrie antérieure, contribuent, de quelque façon que ce soit, à accroître la masse des idées, des bons sentiments, des vertus, comme celle des utilités matérielles de toute espèce dont se compose la richesse, la puissance, la décoration, l'honneur, la gloire, la félicité du genre humain.

Il reste toutefois une difficulté à résoudre. A vrai dire, l'homme cultive les mêmes arts à peu près dans tous les temps. A quelque hauteur qu'on remonte dans l'histoire de la civilisation, on retrouve toujours, sous une forme plus ou moins déterminée, les divers ordres de travaux, les principaux genres d'organes ou d'appareils qui sont nécessaires au développement de la vie sociale. Ils existent en ébauche jusque dans les âges les plus rudes de la société. On en découvre les premiers élédiments même dans la vie errante des peuples chasseurs et pasteurs. L'anthropophage ne vit pas seulement de meurtre, le nomade seulement de rapine. L'un et l'autre commencent, sous tous les rapports essentiels, à donner une direction innocente et fructueuse à l'emploi de leurs facultés. Il y a quelques industries extractives, d'utiles déplacements d'hommes et de choses, un peu de fabrication, de faibles commencements d'agriculture, quelques essais informes d'art et de poésie, d'études et d'observations scientifiques, de morale et de religion, de gouvernement et de police. On aperçoit donc, jusque dans les modes d'existence les plus sauvages, le commencement de tous les arts dont l'ensemble forme le système industriel tout entier; et la seule chose qui distingue véritablement les sociétés civilisées des âges incultes, c'est qu'à mesure qu'on avance on retrouve les mêmes

travaux, non-seulement plus développés, plus habiles, plus exercés, plus puissants de toute manière, mais surtout plus dégagés de ce qui s'y mêlait d'abord d'habitudes violentes ou frauduleuses, plus réduits à l'état d'industrie, dans la pure et honorable acception du mot.

Suffit-il néanmoins de voir poindre, au début de la vie sociale, le germe de tous les arts dont se compose l'industrie humaine pour pouvoir donner à l'état social le plus informe le nom d'état industriel? Suffirait-il même, pour pouvoir appliquer ce nom à l'état actuel, d'y retrouver toutes ces industries fondamentales développées, étendues et plus ou moins rectifiées au point de vue moral, si d'ailleurs il n'en était pas une où l'on ne crût encore pouvoir légitimement accroître ses profits par quelque privilège, quelque monopole, quelque extorsion légalement ou illégalement autorisée, et dont l'exercice ne fût toujours plus ou moins empreint d'injustice? A la rigueur, le titre d'état industriel n'est applicable, je ne dirai pas qu'à l'état où toutes les professions sociales, depuis les plus infimes jusqu'aux plus élevées, sont, *en fait*, parfaitement pures de violence, car un tel état n'existe et probablement n'existera jamais nulle part; mais du moins qu'à l'état où elles sont telles *en droit;* où elles se sont *théoriquement* désistées de toute prétention injuste; où il est *constitutionnellement* établi qu'aucun homme ne peut rien exiger d'aucun autre à titre de dominateur, de maître, de privilégié, de monopoleur; où il est de principe que le prix que chacun obtient de ce qu'il fait ou de ce qu'il livre doit être tout entier le prix du produit livré ou du service rendu, et ne provenir pour aucune part, d'aucun droit exclusif, d'aucune protection excessive, et telle pour les uns qu'elle dégénère en oppression pour les autres; où l'on ne veut pas que le gouvernement ait un caractère différent de celui de tous les autres

travaux, ni qu'il puisse, plus que les autres, s'emparer de pouvoirs abusifs, exercer une autorité arbitraire; où il ne lui est foncièrement attribué d'autorité que contre les volontés malfaisantes manifestées par des actes offensifs, ni de moyens d'action que ceux dont il a besoin pour réprimer ces volontés et ces actes. De sorte que ce qu'il faut entendre par état industriel, ce n'est pas un état où figurent, à un degré plus ou moins avancé de développement, tous les arts qu'embrasse l'économie de la société; car il n'est pas, je le repète, d'état social si informe où il n'existe de tous ces arts quelque trace; mais l'état où leur tendance commune serait d'achever de se dégager de ce que le passé a pu mêler à leur exercice d'injuste et de violent, et de passer à l'état d'industrie pure; ou bien encore l'état industriel, ainsi que l'indique le titre de ce chapitre, est celui où le gouvernement ne se permettrait pas plus qu'il ne permettrait à personne d'accaparer ou de gêner aucune sorte de travaux, et où il réduirait sa tâche à leur procurer à tous, au sein de la plus grande liberté possible, la plus grande somme possible de sécurité.

Si, dans tout le cours de ce volume, la liberté m'a paru incompatible avec l'esprit de domination, il ne manque pas d'écrivains qui l'ont déclarée inconciliable avec l'esprit d'industrie. Dans les premiers âges de la société, on reprochait à l'industrie de ruiner la liberté en amortissant les passions guerrières, en portant les hommes à la paix, et c'est notamment le reproche que lui faisaient les politiques de l'antiquité, qui prétendaient justifier ainsi l'exclusion de la cité donnée à la plupart des classes livrées à des professions industrielles. Plus tard, on lui a fait le reproche opposé, et on l'a accusée de ruiner la liberté en poussant les hommes à la guerre. Nombre d'écrivains modernes ont représenté l'état

des hommes, sous l'influence de l'industrie, comme un état nécessaire d'hostilité. *Le malheur d'un état commercant*, a-t-on écrit sentencieusement, *est d'etre condamné à faire la guerre* (1). Montaigne consacre un chapitre de ses essais à prouver que, dans la société industrielle, *ce qui fait le prouffit de l'un fait le dommaige de l'aultre* (2). L'abbé Galiani, qui était un des écrivains les plus spirituels de son temps et l'un des plus versés dans les matières d'économie publique, écrivait formellement, il y a moins d'un siècle, qu'une fortune ne pouvait s'accroître sans que d'autres fortunes fussent diminuées (3). Rousseau ne croit pas que dans la société il puisse exister d'intérêt commun. Comme Montaigne, il pense que chacun trouve son compte dans le malheur d'autrui, et qu'il n'est pas de profit légitime, pour si considérable qu'il puisse être, qui ne soit surpassé par ceux qu'on peut faire illégitimement (4). Enfin, de nos jours encore, on voit des écrivains, reprenant ce vieux thème, soutenir que les diverses professions industrielles ont des intérêts nécessairement opposés, et qu'il n'est pas d'habileté qui pût réunir dans un même faisceau les classes nombreuses qui les exercent. « Établissez la liberté du commerce, vous aurez, observe-t-on, contenté l'armateur qui veut parcourir sans gêne la vaste étendue de la mer; vous plairez au consommateur qui veut acheter à bon marché de bonnes marchandises; mais comment ferez-vous partager leurs sentiments par ce fabricant qui fonde son débit sur l'exclusion des concurrences étrangères. Partout la liberté et le monopole sont en présence dans le monde industriel, comme l'égalité et le privilège dans le

(1) De Bonald, *Réflexions sur l'intérêt général de l'Europe*, p. 46.
(2) Liv. I, ch. 21 des *Essais*.
(3) *Lettres à madame de L'Épinay*.
(4) *Discours sur l'inég.* 5 notes, note 9.

monde politique. C'est donc uniquement par des illusions, par des fables, par des bruits mensongers qu'on prétendrait enrégimenter ces intérêts contraires sous un étendard commun. Pour se désunir ils n'ont qu'à se regarder (1). » Ainsi, premier point, l'inévitable effet de l'industrie est de diviser les hommes. — Ce n'est pas tout. Tandis qu'on lui reproche d'être un principe de discorde, on l'accuse encore d'être une source de dépravation. Elle n'est pas seulement coupable de troubler la paix, mais encore de corrompre les mœurs. On n'est, poursuit-on, préoccupé, sous son influence, que d'intérêts matériels, que d'idées de fortune et de bien-être : une ardeur immodérée pour le gain, un appétit toujours plus vif de jouissances sensuelles, un luxe de plus en plus excessif, des penchants chaque jour plus personnels et plus égoïstes, voilà, s'écrie-t-on, ce qu'elle produit. — La vie industrielle d'ailleurs n'est pas moins anti-poétique qu'anti-morale ; elle tue l'imagination et le goût; elle remplace partout l'idéal par une réalité grossière, et elle ne déprave pas moins les arts que les mœurs.—Elle a en outre le tort de faire négliger le côté philosophique et élevé des sciences, leur côté sublime et abstrait, pour concentrer exclusivement l'attention sur leur côté applicable et utile, et elle nuit en réalité à la culture de l'esprit, à l'étendue et à l'élévation des intelligences. — De sorte que la vie industrielle, à en croire ses détracteurs, aurait à la fois pour effet d'arrêter l'essor de nos facultés et d'en pervertir l'usage, tant à l'égard de nous-mêmes que dans nos rapports avec nos semblables; d'où il suivrait qu'un état social où l'on fonde son existence sur l'industrie, est préjudiciable de toute façon à l'exercice des forces humaines et par conséquent à la liberté du genre humain.

---

(1) *Journ. des Débats*, numéro du 9 décembre 1820, col. 4.

Ceux qui élèvent ces objections commettent une singulière inadvertance. Ils ne prennent pas garde qu'ils attribuent à l'esprit d'industrie des dispositions qui ne nous sont, il est vrai, que trop naturelles, mais qui, bien évidemment, sont nées en nous d'une toute autre source que le sentiment honnête qui nous pousse à purifier de plus en plus les arts que nous exerçons, à les dégager de tout mélange de violence, et à chercher la fortune et le bien-être uniquement dans le travail.

Ainsi l'on ne peut certainement pas contester que les nombreuses classes de travailleurs qui concourent au mouvement et à la vie de la société, n'aient élevé, dans tous les temps, beaucoup de prétentions injustes, qu'elles n'aient tendu toutes plus ou moins à s'enrichir en s'opprimant réciproquement, en visant à obtenir, au détriment les unes des autres, tels ou tels pouvoirs bien abusifs, telles ou telles prohibitions bien iniques. Mais, en bonne conscience, était-ce là de l'industrie, au moins dans la véritable acception, dans l'acception honorable du mot? Celui qui cherche à se procurer, par la sollicitation d'un privilège injuste, des bénéfices que naturellement il n'obtiendrait pas, fait-il un acte d'industrie? L'esprit d'accaparement et de monopole est-il de l'esprit d'industrie? L'odieux régime de préférences et d'exclusions que cet esprit enfante, et que nous avons précédemment décrit et apprécié [1], est-il le régime industriel? Assurément, non : extorquer n'est pas produire; accroître ses profits par des extorsions, quelque bien déguisées qu'elles puissent être, n'est pas les accroître par du travail. Loin que le mot industrie, sensément et honnêtement entendu, implique l'idée de ces procédés illégitimes, il est manifeste qu'il

---

[1] Chap. 6 de ce livre.

les exclut; et la vie des peuples industrieux sera d'autant plus industrielle que les arts divers qu'ils exercent auront été plus dégagés des artifices frauduleux ou violents que l'esprit de domination et de cupidité y mêle sans cesse, pour tâcher de les rendre plus lucratifs.

On ne peut nier davantage, je l'avoue sans difficulté, que les hommes livrés à la pratique d'un art, quel qu'il soit, ne jouissent souvent avec peu de modération du bien qu'il leur procure; qu'ils ne puissent être égoïstes, fastueux, sensuels; et il faut reconnaître qu'ils deviennent ordinairement tout cela avec d'autant plus d'excès que leur profession est moins pure, qu'il s'y mêle plus de pouvoirs abusifs, et que leurs gains sont rendus par là plus rapides. Mais est-il permis de dire que ces vices, malheureusement unis à l'humaine nature, sont fomentés en eux par leur industrie? Ne le seraient-ils pas plutôt par l'alliage impur que d'autres vices y mêlent? et parce que leur industrie se purifiera, parce qu'elle se dégagera de tout injuste pouvoir, et deviendra plus complètement industrielle, s'ensuit-il qu'elle sera plus propre à les pervertir?

J'accorde encore que les hommes livrés à la pratique d'une industrie quelconque peuvent n'avoir pas toujours le goût plus pur que les mœurs, et je pense qu'il en doit être surtout ainsi lorsque, par l'effet d'injustes faveurs, leur fortune, trop rapidement improvisée, leur permet de se procurer toute sorte de jouissances avant que leur goût ait eu le temps d'être épuré par l'éducation. Mais de ce qu'il leur arrive, dans cette situation surtout, de ne pas se montrer toujours bien délicats dans le choix de leurs plaisirs, et d'encourager sans beaucoup de discernement les arts et les artistes, s'ensuit-il que c'est la faute de leur industrie? N'est-ce pas plutôt celle des pouvoirs abusifs qui s'y trouvent mêlés, et qui ont eu,

en divers cas, le fâcheux effet d'accélérer beaucoup trop le progrès de leur fortune? Y a-t-il quelque raison de penser que leur goût deviendrait moins pur, parce que leur industrie serait plus pure, et croit-on qu'en perfectionnant en nous le sentiment du juste, nous perdions le sentiment du beau?

J'admets qu'il se puisse enfin que dans la vie industrielle on cultive les sciences avec moins de désintéressement que sous l'influence des régimes qu'on a appelés religieux ou militaires; mais comment oser dire qu'elles y sont cultivées avec moins d'activité, d'intelligence, d'étendue, de rectitude et même d'élévation?

Loin de convenir que la vie industrielle mérite les reproches qu'on lui a si souvent adressés, d'être antiscientifique, antipoétique, antimorale, antisociale, affirmons hardiment, certains que nous sommes d'être dans le vrai, que c'est, au contraire, sous l'influence de ce régime, et à mesure que les diverses professions deviennent plus pures de tout mélange d'injustice, à mesure qu'elles deviennent plus industrielles, que se perfectionnent davantage les beaux-arts, les sciences, les mœurs, les relations sociales, et que nos facultés de toute espèce prennent l'essor le plus poétiquement animé, le plus savamment dirigé, le plus moralement et socialement régulier dont elles soient susceptibles.

Que signifie, par exemple, de prétendre que la vie industrielle est contraire à la poésie? La société, disons-nous, devient d'autant plus industrielle que les arts divers qu'elle embrasse sont plus dégagés de tout mauvais moyen de s'enrichir. Qu'y a-t-il dans ce fait qui puisse nuire au sentiment poétique? et pourquoi ai-je déjà demandé, en obéissant mieux au sentiment du juste, aurions-nous l'âme moins ouverte au sentiment du beau? Pourquoi n'y aurait-il plus dans la société

ni imagination, ni passion, ni talent de peindre, parce que la violence et la fraude en seraient mieux bannies, et que, tous les arts demeurant d'ailleurs les mêmes, chacun d'eux seulement serait mieux purgé de ce que la barbarie des temps passés avait pu y mêler de pouvoirs injustes, et plus complètement réduit à ce qu'il renferme d'industriel?

Plus l'industrie humaine se purifie de tout ce que le passé y avait joint de moyens immoraux de s'enrichir, et plus nous sommes naturellement excités à tirer parti de tous les arts honnêtes qu'elle présente. Plus donc la vie devient industrielle, et plus les beaux-arts, comme tous les autres, doivent être cultivés avec ardeur.

Plus la vie devient industrielle, et plus nous tendons à nous faire une idée juste du véritable objet de tous les arts, de ceux qui agissent sur l'imagination et la passion comme de tous les autres. Plus donc la vie devient industrielle, et mieux les beaux-arts, comme tous les autres, doivent être compris, plus ils doivent être cultivés avec intelligence.

Plus la vie devient industrielle, et plus les arts spécialement désignés par le nom d'arts utiles ont besoin de l'assistance des beaux-arts. Plus donc la vie devient industrielle, et plus le concours des beaux-arts doit être généralement réclamé, plus doit s'étendre et s'agrandir leur domaine.

Plus la vie devient industrielle, et plus tous les arts qu'elle embrasse, activement et habilement dirigés, accroissent l'aisance universelle; plus, par conséquent, ils nous procurent les moyens de satisfaire notre passion naturelle pour les plaisirs de l'imagination et du goût. Plus donc la vie devient industrielle, et plus nous avons les moyens d'encourager les beaux-arts, d'entretenir et d'accroître leur activité, de la rendre élevée et féconde.

Plus la vie devient industrielle, et plus elle permet aux

beaux-arts de perfectionner leurs moyens d'action, de répandre à peu de frais, de propager, de généraliser les salutaires émotions qu'ils procurent : et n'est-ce pas encore là une manière puissante de les servir?

Plus enfin la vie devient industrielle, et plus il y a nécessité de cultiver les beaux-arts, dans l'intérêt même de l'industrie, et pour en prévenir la dégénération, pour lui conserver le mouvement et la vie, pour lui donner de plus en plus la pureté du goût, la correction et l'élégance des formes.

Où se manifeste au surplus, dans la vie industrielle, ce prosaïsme qu'on reproche tant à l'industrie, et où est la preuve que les intérêts qui la préoccupent détruisent dans les hommes le sentiment de la poésie? A quelle époque s'est-on montré plus sensible que de nos jours aux émotions que les beaux-arts procurent, et comment ne pas être frappé de la passion presque frénétique qu'inspirent partout, et notamment dans les pays où l'industrie est le plus avancée, les artistes d'un grand talent, ceux surtout dont l'art a plus particulièrement le pouvoir de parler à l'imagination et à la passion, les grands artistes dramatiques, les compositeurs et les chanteurs éminents, les chanteuses et les danseuses célèbres? Comment, par exemple, accuser le temps présent d'indifférence pour l'art et les artistes sous l'impression non encore affaiblie de l'accueil qu'ont reçu dans le monde civilisé les Talma, les Pasta les Malibran, les Taglioni, les Rubini, bien d'autres encore, et notamment en présence des ovations singulières qui étaient faites récemment à une danseuse et à une tragédienne célèbres dans les deux pays les plus industriels du monde, en Angleterre et aux États-Unis (1)? Et au surplus, où manquent

(1) Je n'ai pas besoin de dire qu'il s'agit ici de Mlles Rachel et Fanny

aujourd'hui aux grands artistes l'empressement animé des populations, les caresses, les distinctions, les fortunes rapides, les acclamations enthousiastes? Platon voulait qu'on bannît les poètes de sa république en les couvrant de fleurs : nous couvrons de fleurs les grands artistes et nous nous efforçons de les retenir. C'est à qui fera pour cela le plus de sacrifices, j'ai presque dit le plus de folies.

Certes le reproche qu'il est le moins permis de faire aux populations industrieuses de notre temps, c'est de manquer d'ardeur poétique, d'enthousiasme, d'exaltation. Il n'y a encore, hélas! que trop de poésie dans bien des âmes; il n'y a que trop de ces instincts violents, de ces sentiments primitifs et emportés de la nature humaine qui formaient la poésie des temps antiques. Qu'on en juge par les crimes privés et publics que font commettre chaque jour l'imagination et la passion surexcitées; par ces soulèvements, ces émeutes, ces meurtres, ces empoisonnements, ces assassinats sans nombre, par ces folles comédies, par ces tragédies cruelles dont la société nous offre incessamment le spectacle; qu'on en juge surtout par les suicides multipliés auxquels aboutissent tant de passions mal contenues, l'amour, l'émulation, l'ambition, le désir de la gloire. Celui-ci trouve les plaisirs de la vie trop au-dessous de ce qu'il avait rêvé; celui-là désespère d'acquérir jamais assez de gloire; cet autre ne peut survivre au regret qu'il éprouve de voir pâlir celle dont il brillait; ce quatrième, né avec une intelligence bornée dans une condition obscure, ne supporte pas l'idée de n'exercer que des fonctions proportionnées à la médiocrité de son intelligence

---

Essler. Tous les journaux ont retenti du bruit de leurs triomphes. *V.* notamment les *Débats* des 10 février et 21 juin 1841, et 25 août 1842.

et de sa condition. Je n'ai pas besoin de citer d'exemples : il y en a de notables et de récents dans tous les souvenirs (1).

Loin que les artistes de notre temps manquent d'imagination et de passion, ils en ont souvent plus qu'ils n'en peuvent conduire. Ce qui dépare le plus leurs œuvres, c'est peut-être une recherche exagérée de la vie et de l'expression. « Tous les anciens, a dit un écrivain moderne, distingué par la délicatesse et la sûreté du goût (2), tous les anciens avaient dans l'esprit beaucoup moins de mouvement que nous; ils auraient cru, s'ils en avaient montré autant, pêcher contre la bienséance. Aussi leurs livres et leurs statues offrent-ils de perpétuels modèles de modération. » C'est du temps de l'empire, notez, que l'auteur faisait ces remarques. Que n'eût-il pas dit de nos jours, et en comparant la fougue actuelle à la modération antique !

C'est au surplus un assez beau reproche à faire à l'art que de l'accuser de pêcher par excès d'animation, surtout s'il joignait toujours la correction du dessin et la pureté des formes à la chaleur naturelle du sentiment. Mais plus peut être fondé ce reproche qu'on lui adresse aujourd'hui de s'émouvoir outre mesure, et plus il est permis de trouver étrange celui

---

(1) J'ai sous les yeux, au moment ou j'écris ces lignes, une série d'extraits de journaux qui signalent des catastrophes de ce genre, et où se trouvent mentionnés notamment le suicide des deux amis Escousse et Lebas; celui de Nourrit; celui des deux jeunes frères, représentant de la librairie parisienne dans la Charente-Inférieure, qui se tuèrent ensemble, en 1838, sans alléguer d'autres motifs que *leur ennui de vivre;* celui de cet autre jeune homme, à peine âgé de 18 ans, qui se fit sauter le crâne vers le même temps, dans le département de Seine-et-Marne, parce qu'il avait, écrit-il, *le cœur blessé* de ne pouvoir, faute d'esprit, *lui qui avait tant d'ambition*, exercer qu'une profession secondaire ou subalterne, etc., etc.

(2) M. Joubert.

qu'on fait en même temps à la vie industrielle de détruire en nous le sentiment de la poésie.

Non-seulement il n'y a rien dans l'industrie d'antipoétique; mais qu'y a-t-il au fond de plus poétique que ses œuvres? et comment comparer avec quelque bonne foi la poésie de la vie inculte à celle de la vie civilisée? « Qu'elle est belle, s'écriait Buffon, cette nature cultivée! Que, par les soins de l'homme, elle est brillante et pompeusement parée? » — « Il y a, remarquait récemment un grand poète (1), plus de véritable poésie dans ce mouvement fiévreux du monde industriel qui rend le fer, l'eau, le feu, tous les éléments les serviteurs animés de l'homme, que dans l'inertie de l'ignorance et de la stérilité, et dans le repos contemplatif d'une nature inactive. » — Quelles sont les créations fantastiques de la féerie que l'industrie n'ait à peu près réalisées? et qu'imaginer de plus prodigieux que le pouvoir qu'elle possède d'évoquer les forces cachées de la nature et de les réduire à des fonctions serviles, d'en faire les esclaves à la fois les plus soumis, les plus ingénieux et les plus puissants? Si nous sommes blasés sur ces merveilles, songeons, pour tâcher de les sentir, à l'impression d'étonnement, à l'espèce de stupéfaction qu'elles produisent sur les hommes appartenant à des nations encore incultes qui les voient pour la première fois (2); ou bien rapprochons, pour les mieux apprécier, du temps où elles existent, celui où elles n'étaient pas encore créées, et, par exemple, comparons avec le Paris actuel ce Paris des siècles

(1) M. de Lamartine.

(2) Il y en a assez d'exemples. J'ai sous les yeux, au moment où j'écris ceci, celui des deux chefs arabes qu'Ab-del-Kader, en 1858, avait envoyé en députation à Paris, et qui ne trouvaient pas d'expressions assez énergiques pour montrer à quel point ils étaient frappés des merveilles qu'offait de toutes parts à leurs regards la capitale de la France.

passés, qu'on a jugé quelquefois si poétique. Qu'y avait-il de si poétique, je vous prie, dans les rues étroites, tortueuses, non pavées, non éclairées et toutes remplies de boue, d'immondices, d'impuretés, de meurtres, de cet ancien Paris? Et qui ne sent que le Paris actuel, avec ses monuments innombrables, ses quais, ses places, ses jardins somptueux, ses promenades à la fois majestueuses et riantes, ses rues comparativement droites, spacieuses, aérées, propres, éclairées avec tant de luxe et d'éclat, également sûres de nuit et de jour, parle à l'imagination d'une manière infiniment plus vive et surtout plus heureuse? Qui ne conviendra même sur-le-champ que le Paris du siècle de Louis XIV était à une distance énorme de la magnificence du Paris actuel? Quel était alors l'aspect extérieur de la ville? Quelle était en particulier la tenue intérieure des habitations? Jugez-en par ce que Mme de Maintenon nous en donne à connaître. Quoi de moins idéal et de moins poétique que le budget dressé par cette noble dame, et qu'on a quelquefois cité, des dépenses que faisait alors une grande maison? De temps en temps ainsi, des révélations nous sont faites, de vieux souvenirs nous sont rappelés, qui nous permettent de prendre le passé sur le fait et de juger combien il était vulgaire. Qu'y avait-il alors dans la vie commune qui répondît à toutes les aisances, les somptuosités, les élégances du temps actuel? Quel moyen d'éclairage avait-on qui approchât du gaz éblouissant que l'industrie a su faire jaillir du sein ténébreux de nos mines de houille? Quels étaient les coursiers qui auraient pu conduire le grand roi avec l'impétuosité, la précision, la sûreté de ces machines miraculeuses dont chacun dispose aujourd'hui, et qui entraînent non pas un homme, mais des populations entières avec une rapidité moyenne de dix lieues à l'heure?.....

Il y a dans la froideur de certains esprits pour ces prodiges

quelque chose de bien singulier; car enfin, si les premiers essais de tous les arts ont pu à bon droit enflammer l'imagination des poètes, pourquoi leurs derniers perfectionnements et leurs découvertes les plus merveilleuses devraient-elles nous laisser indiffents? Qu'y a-t-il, dans le soc informe qui valut l'immortalité au premier laboureur, de plus divin que le semoir de Fellemberg ou la charrue à la Dombasle? Pourquoi le méchant bateau qui porta si péniblement les Argonautes dans la Colchide est-il poétique? et pourquoi le navire à vapeur qui franchit en douze jours l'Atlantique ne le serait-il pas? Que trouve-t-on dans la navigation faible, embarrassée, impuissante que chante l'auteur de *l'Odyssée*, de plus merveilleux que dans nos rapides voyages de circumnavigation et dans nos excursions hardies à travers les glaces du pôle? Pourquoi faudrait-il s'attendrir devant les misérables barques à rames qui combattirent à Salamine et à Actium, et demeurer de glace devant nos magnifiques vaisseaux de guerre, parés, gréés, ornés de leurs pavillons et de leurs flammes, ombragés du nuage de leurs voilure et faisant feu de tous leurs canons à la fois? Il ne manque pour nous émouvoir, soyons-en sûrs, aux créations des arts contemporains, que l'illusion de la perspective; et si, par quelque catastrophe, heureusement impossible, elles venaient à disparaître de la surface du sol, les générations qui nous suivraient, et à qui en serait révélée l'histoire, n'auraient jamais assez d'attendrissement et de larmes pour en déplorer la destruction. « La nature inculte est hideuse et mourante, » a dit encore Buffon. Si elle nous émeut, c'est par l'impression d'horreur qu'elle nous inspire et à cause de l'attrait intime et profond qu'a pour nous la nature cultivée. Les œuvres de la création sont merveilleuses; mais qui ne sent ce qu'il y a de vraie poésie dans le travail humain continuant l'œuvre de la création divine, et

dans l'expansion toujours croissante de la vie? Plus l'industrie humaine s'anime, plus s'activent, s'éclairent, se fortifient et se rectifient les mouvements de tous les arts, et plus la vie devient véritablement poétique.

Que signifie de prétendre, d'un autre côté, que la vie industrielle nuit à la culture des sciences? Bien loin de là, ce genre de vie est le seul, je supplie de le remarquer, où les sciences soient convenablement cultivées et où elles ajoutent véritablement à notre puissance. Dans les pays et dans les temps de domination, l'étude n'est guère qu'une contemplation oiseuse, un vain amusement, un exercice frivole, destinés uniquement à satisfaire la curiosité ou la vanité. On apporte aux études l'esprit le moins propre à acquérir de véritables connaissances; on dédaigne d'un autre côté de faire de ses connaissances d'utiles applications; on tient que la science déroge sitôt qu'elle est bonne à quelque chose; le savant croirait la dégrader et se dégrader lui-même en la faisant servir à éclairer les procédés de l'art ([1]). L'artiste, de son côté, se soucie médiocrement des théories scientifiques. Il rend à la science tout le mépris dont le savant fait profession pour l'industrie, et tandis que l'industrie est exclue, comme roturière, du sein des compagnies savantes, la science à son tour est écartée des ateliers de l'industrie comme futile, vaine et bonne tout au plus pour les livres.

([1]) Les seules occupations que les anciens jugeassent dignes d'un homme libre étaient l'exercice du pouvoir et la vie contemplative, ou l'étude des sciences libérales; et l'étude des sciences ne passait pour libérale qu'autant qu'on s'abstenait de les appliquer et de les faire servir à quelque chose d'utile (Arist. *Polit.*, *passim*). Platon reprochait à deux mathématiciens de son temps d'avoir *corrompu la géométrie en l'appliquant à la mécanique. C'était*, disait-il, *en faire une science d'esclaves*. (Plutarque, *Vie de Marcell.*)

Il n'en va pas ainsi dans les pays livrés à l'industrie et organisés pour cette manière de vivre. On ne voit pas là ce triste et fatal divorce entre la science et l'art. L'art n'y est pas une routine, la science une vaine spéculation. Le savant travaille pour être utile à l'artiste; l'artiste met à profit les découvertes du savant. L'instruction scientifique se trouve plus ou moins unie dans tous les arts aux connaissances purement techniques. L'étude n'est pas un simple passe-temps destiné à charmer les loisirs d'un peuple de dominateurs régnant en paix sur un peuple de dociles esclaves : c'est le travail sérieux d'hommes vivant tous également des conquêtes qu'ils font sur la nature et cherchant avec ardeur à connaître ses lois pour les plier au service de l'humanité. Est-ce qu'on ne sent pas qu'une activité ainsi dirigée, des études ainsi faites, soutenues d'ailleurs par tout ce que peuvent leur donner de constance et d'énergie le désir de la fortune, l'amour de la gloire et l'universelle émulation, doivent imprimer aux travaux scientifiques une impulsion bien autrement sûre et puissante que les spéculations sans objet de dominateurs et d'oisifs livrés à la vie contemplative? L'homme est ici évidemment sur le chemin de toutes les recherches, de toutes les découvertes, de toutes les applications utiles.

Mais reprenons. On dit que, sous l'influence de la vie industrielle, l'étude des sciences s'altère, s'abaisse et s'affaiblit. Il faut dire au contraire que plus les hommes renoncent aux moyens vicieux de s'enrichir, plus leur activité se dégage de ce qu'elle avait d'abord renfermé d'injuste et de violent, plus elle devient vraiment industrielle, et plus l'étude des sciences s'anime et se rectifie, s'étend, s'agrandit et s'élève.

Plus la vie devient industrielle, et plus on est conduit, avons-nous observé, à faire ressource de tous les moyens légitimes de fortune qu'elle présente. La culture des sciences

est au nombre de ces moyens; elle est un des plus honorables. Plus donc la vie devient industrielle, et plus les sciences doivent être cultivées.

Plus la vie devient industrielle, et plus tous les arts qu'elle embrasse tendent à s'exercer avec habileté; plus par conséquent ils ont tous besoin du concours éclairé des sciences. Les sciences, dans le régime industriel, cultivées comme industrie spéciale, le sont donc encore comme auxiliaires obligées de toutes les industries.

Non-seulement, dans la vie industrielle, l'étude des sciences est d'une nécessité impérieuse pour toutes les industries, et doit par conséquent devenir beaucoup plus générale et plus active; mais elle doit encore être infiniment mieux dirigée, et elle doit être mieux dirigée par cela même qu'elle est plus nécessaire, parce qu'elle se lie d'une manière plus étroite à la pratique de tous les arts.

Qu'importe, dans les pays et dans les temps de domination, que les sciences s'épuisent en discussions vaines, qu'elles s'égarent dans de fausses voies? Comme elles n'ont qu'une très faible part d'influence à exercer sur la vie pratique, elles peuvent errer et divaguer presque impunément. Mais il n'en saurait être ainsi dans la vie industrielle. Il faut prendre garde, en effet, qu'elles ont ici pour mission expresse de diriger les travaux, et qu'on peut être au plus haut degré servi ou compromis par elles : il leur est donc beaucoup moins permis de se tromper. Elles prétendent enseigner comment se passent les choses, comment agit la nature, comment il est possible de plier ses lois au service de l'humanité : ne devient-il pas de plus en plus essentiel, par cela même, que ces lois leur soient exactement connues?

Et non-seulement la vie industrielle exige que les sciences entrent dans des voies plus sûres, mais elle a pour effet d'en

rectifier matériellement la direction, et elle produit cet heureux résultat par l'application continuelle qu'on y fait de leurs découvertes, et par le contrôle sévère que la pratique y fait incessamment subir à la théorie.

Voyez aussi combien, à mesure que la vie devient plus industrielle, le domaine des sciences s'étend et s'affermit en réalité? Voyez la masse d'observations justes et de découvertes heureuses qu'elles ont substituées aux innombrables erreurs que nous avait transmises le passé! Voyez surtout à quel point se perfectionne, à mesure que s'accroît le nombre des vérités applicables, le talent si précieux des applications! Les sciences appliquées sont une branche de science toute nouvelle, due particulièrement à l'influence du régime industriel, et destinée à recevoir les accroissements les plus heureux et les plus considérables. On leur reproche, il est vrai, de nuire aux études théoriques, à l'esprit de système et de généralisation; mais, si tel est leur effet, ce n'est certainement pas qu'elles affaiblissement en nous le goût des considérations élevées et des spéculations philosophiques : c'est qu'elles connaissent le danger de ce penchant; c'est qu'elles savent à qu'elles erreurs conduit l'impatience de conclure, le désir de simplifier et de généraliser, le besoin de rattacher les faits les plus divers à une loi unique. Elles peuvent avoir pour effet de prévenir la création précipitée de certaines théories, de diminuer beaucoup le nombre des productions destinées à expliquer le monde, l'univers, les lois générales de la nature; mais elles ne détruisent assurément pas le besoin le plus fondamental de l'esprit humain, celui où se manifeste avec le plus d'éclat sa force et tout à la fois sa faiblesse: le besoin de mettre dans ses connaissances de l'ordre, de l'ensemble et de l'unité. Il tombe au contraire sous le sens que plus elles accroissent la masse des observations parti-

culières, et plus elles doivent faire sentir le besoin de les rattacher à un petit nombre de principes qui en soient à la fois l'explication et le lien. Elles nous rendent seulement plus circonspects dans le choix de ces principes; elles perfectionnent ainsi, loin de l'altérer, l'esprit de système, et elles donnent plus de véritable élévation aux sciences, en même temps qu'elles impriment plus de rectitude à leur marche et qu'elles agrandissent sans cesse le champ de leurs observations.

Si la vie industrielle est favorable au progrès des arts et des sciences, elle ne l'est pas moins à celui des mœurs. Les vices reprochés aux nations industrieuses, l'avidité, le faste, la personnalité, vices malheureusement inhérents à la nature humaine, et qui travaillent plus ou moins le cœur de l'homme dans tous les états sociaux, sont loin assurément d'être particulièrement imputables à l'industrie.

On conçoit que ces vices soient surtout fomentés par certains régimes, nés de leur inspiration, et où tout semble préparé pour les exciter et les satisfaire. Il est par exemple bien naturel que l'ardeur du gain soit extrême là où l'on a livré à certaines classes le monopole de travaux ou de services excessivement lucratifs, où d'injustes faveurs permettent de réaliser en peu de temps des bénéfices énormes; et l'on comprend aisément que ces gains immodérés de quelques-uns enflamment la cupidité de tous; que bientôt on ne se contente plus de gagner; que chacun aspire à une fortune rapide; que peu à peu tous les moyens de fortune finissent par paraître trop lents. Il est également naturel que là où les profits sont immodérés, les dépenses deviennent exorbitantes; que les parvenus de l'industrie privilégiée montrent du penchant pour le faste, comme tous les parvenus; que leur

exemple soit imité, que la contagion gagne et que, de proche en proche, l'émulation du luxe se joigne à la passion désordonnée du gain. Enfin une chose très naturelle encore, c'est qu'une âpre personnalité soit le résultat de cette double tendance, et que là où l'ardeur du gain ferme le cœur à la justice, on ne soit pas très accessible aux sentiments bienveillants; que là où l'on donne tout au faste, il ne reste plus grand'chose à accorder aux sollicitations de la charité. On voit ainsi comment les vices reprochés à l'industrie, la cupidité, le faste, la sensualité, la dureté de cœur, sont précisément le résultat de tout système qui tend à accélérer démesurément, par l'emploi d'injustes moyens, le progrès de certaines fortunes.

Mais comment le régime industriel, qui ne serait en réalité que l'abandon de tous les mauvais moyens de s'enrichir, que le travail dégagé de tout impur alliage, pourrait-il être particulièrement favorable au développement de ces mauvais penchants? Qu'y aurait-il qui fomentât particulièrement l'ardeur du gain dans un régime dont une sévère concurrence serait la loi, et où la suppression de toute injuste faveur couperait court aux accumulations trop rapides? Comment un régime qui modérerait inévitablement les bénéfices pourrait-il être un encouragement donné aux penchants fastueux? Comment enfin un système où tout à la fois les acquisitions seraient plus justes et les dépenses moins excessives aurait-il pour effet de nous rendre moins humains?

Il est patent, en premier lieu, que l'effet de ce régime devrait être de tempérer cette ardeur de lucre immodérée que surexcite si violemment, dans nos systèmes corrupteurs de monopole et de protection indue, le spectacle de tant de fortunes improvisées. Ce que dit de l'Amérique M. de Sismondi n'infirme aucunement ma remarque. Son observation qu'il

n'est pas aux États-Unis un Américain qui ne se propose un progrès de fortune et un progrès rapide, que l'esprit calculateur est descendu jusque dans les enfants, qu'il soumet les propriétés territoriales à un constant agiotage, qu'il étouffe le goût des arts, des lettres, des sciences, et qu'il imprime au caractère américain une tache qu'il sera difficile d'effacer [1], cette observation, dis-je, si elle est fondée, s'applique à un peuple d'agioteurs plus qu'à une nation véritablement industrielle. Il est possible sans doute que des hommes industrieux se laissent trop emporter par l'amour du gain ; mais ce n'est la faute, à coup sûr, ni de leur industrie, ni surtout d'un régime qui aurait réduit leur industrie à ses seules forces, et supprimé tout injuste moyen de s'enrichir. On ne comprend pas en effet comment l'abandon des moyens de fortune inspirés par l'avidité pourrait avoir pour effet de nous rendre plus avides. Il tombe sous le sens que cet honorable sacrifice devrait au contraire nous disposer au désintéressement. Les soins donnés à l'acquisition de la fortune d'ailleurs n'excluent pas le goût des plaisirs attachés à la culture de l'intelligence : l'amour des sciences et de la poésie peut se trouver uni, jusque dans les derniers rangs de la société, aux soins que requiert le bien-être. « Les paysans d'Écosse, observe un écrivain anglais, ont embelli leur vie agreste de tous les charmes d'une civilisation perfectionnée. Un fermier écossais dépense la meilleure partie de son revenu modique pour que ses fils acquièrent ce qu'il estime le plus au monde, le savoir [2].» Ce n'est donc pas un effet de l'industrie de faire que nous ne soyons touchés que du plaisir d'accroître nos jouis-

---

(1) *Nouveaux principes d'Écon. pol.*, t. I, p. 457 de la deuxième édition.

(2) *Rev. Brit.*, t. XIV, p. 38 et 39 de la première série. *Vie de Robert-Burns.*

sances matérielles. Et d'ailleurs si dans le régime industriel, comme dans tous les modes d'existence, le premier besoin de l'homme est de se créer une fortune, il ne faut pas s'affliger de ce besoin outre mesure, surtout quand il est satisfait par d'honorables moyens; car la fortune, et surtout la fortune bien acquise, est ce qui nous conduit le plus rapidement à souhaiter des plaisirs d'un ordre plus élevé.

D'une autre part, il n'est pas moins manifeste que le régime industriel devrait avoir pour effet de mettre un frein aux dépenses désordonnées. Les dépenses tendraient à s'y modérer, par cela même qu'on n'y verrait pas se créer exceptionnellement tant de fortunes rapides, que le gain serait moins facile à quelques-uns, qu'il serait mieux réglé pour tous, et que, nul n'ayant à espérer d'injuste appui, l'industrie de chacun serait plus réduite à ses seules forces. L'homme s'instruit naturellement dans le travail à faire un emploi raisonnable de ses facultés. Comme il ne travaille que pour satisfaire ses besoins, il ne s'interdit aucune honnête jouissance; mais comme il ne se porte au travail que par un effort vertueux, comme il n'acquiert ordinairement sa fortune qu'avec beaucoup de peine et de lenteur, il doit être porté d'une manière presque instinctive à user avec modération des biens que lui donne l'industrie. Il en est de la fortune comme de toutes les forces : on en use d'autant plus raisonnablement qu'on a été mieux préparé à s'en servir; c'est un apprentissage à faire, et cet apprentissage ne se fait bien que lorsqu'on s'enrichit par degrés. Mais qui ne sent que dans un régime d'où tout privilège injuste aurait disparu et dont une sévère concurrence serait la loi, les acquisitions seraient inévitablement plus régulières et plus lentes, et que les dépenses par cela seul y devraient devenir plus sensées?

Sans doute le régime industriel, en nous intéressant à mo-

dérer nos dépenses, ne détruirait pas en nous le goût d'un bien-être progressif. Mais il ne serait pas même à souhaiter, prenons-y garde, qu'il produisît un tel effet; car il est dans la véritable vocation de l'homme de chercher à se placer de plus en plus dans une situation digne de la noblesse de sa nature; et les nouveaux besoins qu'il se fait, le goût d'un bien-être croissant, le désir d'une situation toujours meilleure, sont les plus pressants aiguillons de son industrie. A vrai dire, les dépenses qu'il faut blâmer, ce ne sont pas tant des dépenses considérables que des dépenses hors de proportion avec les ressources dont on dispose et celles que possède la société particulière au milieu de laquelle on vit. Je ne conteste point que celles-là ne soient moralement fort blâmables; car il n'est moralement permis ni d'excéder ses propres ressources, ni d'entraîner les autres, par son exemple, à dépenser au-delà de leurs moyens; mais la vie industrielle, qui, en retranchant les monopoles, limiterait naturellement les profits, sans trop amortir l'utile passion du bien-être, nous apprendrait pourtant à la modérer et à la régler.

En réalité, la vie industrielle, que tant d'écrivains aujourd'hui affectent de présenter comme une source de vices, est la mère nourricière des bonnes mœurs. Il serait bien possible que les hommes s'y montrassent moins rigides que ne le furent jadis certains peuples dominateurs : ils n'auraient certainement pas l'austérité des Spartiates et des Romains des premiers temps de la République ; mais s'ils ne donnaient pas dans le rigorisme qu'ont si souvent étalé des associations guerrières et monacales, peut-être ne seraient-ils pas sujets non plus à tomber dans les mêmes dérèglements; s'ils ne se privaient de rien, ils auraient pour principe de n'abuser de rien, et, se tenant également loin de l'abstinence et de la débauche, de la parcimonie et de la prodigalité, ils apporteraient

à la satisfaction de leurs besoins cette modération intelligente qui n'est que l'usage bien réglé de nos facultés par rapport à nous-mêmes, ou l'habitude d'user de tout en ne faisant excès de rien.

Je prie de remarquer que les sectes de stoïciens, que les moralistes ascétiques ne se sont guère montrés que dans les pays de domination et aux époques où il ne restait plus qu'à consommer dans le faste et la débauche les biens qu'on avait acquis par le brigandage. La morale deviendrait à la fois moins relâchée et moins absurdement sévère à mesure qu'on avancerait davantage vers le régime que j'appelle industriel. On ne verrait là ni des Néron qui se livrassent sans pudeur aux plus sales crapules, ni des Sénèque qui s'indignassent puérilement contre les hommes qui ont inventé de conserver la glace et de boire frais quand il fait chaud ([1]). On ne s'interdirait aucune satisfaction innocente, aucune de celles dont il ne peut résulter de mal ni pour les autres, ni pour soi, et l'on réserverait son indignation pour les vices qui énervent et dégradent les hommes, qui épuisent leurs ressources ou détruisent leurs facultés.

Enfin, tandis que le régime industriel tempérerait ainsi l'ardeur du gain et la passion désordonnée du luxe, il serait encore très favorable au développement des sentiments bienveillants. Qui ne sent que ce devrait être là une conséquence toute naturelle de l'abandon des mauvais moyens de s'enrichir? Il y a dans l'esprit de justice qui nous fait renoncer à des moyens de fortune illégitimes un sentiment d'égard pour les intérêts d'autrui qui est déjà un commencement de générosité : nous deviendrions naturellement plus humains en devenant plus justes. La vie industrielle d'ailleurs nous ren-

---

([1]) *Quest. Naturelles*, liv. IV, ch. 15.

drait plus compatissants et plus charitables par cela seul qu'elle nous inspirerait des goûts de dépense plus modérés. Il est impossible de ne pas être frappé du progrès que font les sentiments de bienveillance, et de l'espèce de solidarité qui s'établit entre toutes les classes, à mesure que nous avançons davantage vers l'état industriel, et que l'industrie tend à devenir à la fois plus pure, plus active et plus féconde. Quels sont en réalité les peuples plus charitables que les peuples industrieux? Où la charité reçoit-elle plus d'offrandes et dispose-t-elle de plus de secours? Voyez l'extension que prennent parmi nous les ressources de la charité à mesure que l'industrie accroît la richesse générale. Et si telles sont les largesses des nations industrieuses envers les classes souffrantes à une époque où il se mêle encore tant d'injustice et de violence à leur industrie, combien ne devront-elles pas se montrer plus généreuses encore à mesure que leur industrie se dégagera de ce triste alliage, et qu'elles approcheront davantage du régime industriel! Prenons garde d'ailleurs qu'elles auront bien moins besoin de charité à mesure qu'elles pratiqueront mieux la justice, et remarquons à quel point elles deviennent, en fait, généreuses quand elles sont justes. L'abandon fait par quelques-uns de moyens illégitimes de fortune est souvent un moyen de fortune pour beaucoup, quelquefois une source de prospérité pour tous, et l'on peut dire sans paradoxe que la justice est la plus féconde et la plus efficace des charités; peut-être est-elle la seule qui soit complètement salutaire.

Ainsi l'avidité, le luxe, l'égoïsme, la dureté de cœur, qu'on a tant reprochés à l'industrie, sont surtout, je le répète, des vices propres aux régimes où l'on s'enrichit par des moyens injustes; et loin que la vie industrielle eût pour effet de surexciter ces mauvais penchants, elle les réglerait et les tem-

pérerait sans nul doute. Elle n'affaiblirait pas en nous l'activité, l'émulation, le courage, l'esprit d'ordre et d'épargne, la passion de l'arrangement et des améliorations; elle imprimerait au contraire à ces mobiles un surcroît de stimulation et d'énergie; mais, en se purifiant de toute injustice, elle empêcherait que ces mobiles ne devinssent corrupteurs, que l'émulation ne dégénérât en avidité, le goût des améliorations en passion du faste, l'amour de l'ordre en avarice et en dureté, et elle conserverait à ces sentiments leur meilleur et leur plus favorable caractère.

Si telle est l'influence que la vie industrielle exercerait sur les mœurs, on va voir qu'elle n'agirait pas moins heureusement sur les relations sociales. « Partout, dit-on, *dans le régime industriel*, la liberté et le monopole sont en présence. » Que la liberté et le monopole soient en présence, ce n'est malheureusement que trop vrai, au moins sur bien des points encore. Mais s'il est vrai qu'ils sont en présence, est-il également vrai que ce soit *dans le régime industriel ?* Est-on dans le régime industriel là où l'on vit, à tant d'égards encore, sous le régime du monopole? Ceux qui visent à s'enrichir par des monopoles, travaillent-ils à s'enrichir seulement par leur industrie? La part de leurs profits qu'ils doivent aux monopoles dont ils jouissent, la doivent-ils aux efforts de l'industrie par eux exercée? Industrie et monopole, en un mot, est-ce une seule et même chose? Que signifie donc de prétendre que les hommes sont en présence *dans le monde industriel?* Affirmez tant qu'il vous plaira, et vous serez sûrs d'être dans le vrai, qu'ils sont aux prises *dans le monde du monopole;* mais ne dites pas qu'ils sont ainsi divisés *dans le monde industriel;* car ce monde-ci est assurément fort distinct de l'autre; et plus les hommes s'éloignent du régime

du monopole, plus ils se borneront à demander la fortune aux seuls efforts de leur industrie, moins certainement ils seront divisés.

Cette proposition est naturellement évidente. Elle est d'ailleurs clairement établie par les faits. Vous avez beau dire que les diverses classes de travailleurs ont des intérêts nécessairement contraires, que, pour se désunir, elles n'ont qu'à se regarder : c'était vrai sous le régime du privilège ; c'est vrai, sur les divers points où ce régime a prévalu ou est parvenu à se rétablir : ce n'est plus vrai sur les points où il a été aboli, et où désormais l'industrie agit seule, dégagée d'entraves comme de tout injuste appui. J'ai fait assez voir ailleurs [1] à quel point toutes les classes étaient divisées sous le règne des privilèges. Il n'est pas difficile de reconnaître à quel point elles le sont encore dans les choses où ce régime a continué de prévaloir : on voit assez avec quelle vivacité se soulèvent les anciennes corporations ou compagnies privilégiées qu'on a fait revivre, à la moindre apparence de danger qui peut menacer les droits exclusifs qu'on leur a rendus ; on voit suffisamment aussi avec quelle animosité les producteurs à qui on a livré le marché national, à l'exclusion de la concurrence qu'on appelle étrangère, combattent ceux qui voudraient faire arriver la concurrence étrangère sur le marché national ; on voit assez enfin l'ardeur des agressions et des représailles auxquelles se livre, d'État à État, l'esprit de monopole et d'accaparement : dans tous les ordres de travaux et dans toutes les sphères d'action où ce détestable esprit s'est maintenu, ce sont toujours les anciennes hostilités, toujours le même état de lutte. Mais regardez un peu ce qui se passe là où cet esprit a été finalement vaincu. Que sont devenues, je vous prie,

---

(1) Ch. 6 de ce livre.

les interminables querelles des anciens corps de métiers là où il n'y a plus de corps de métiers? Où se manifestent les vieilles et haineuses rivalités des ordres là où il n'existe plus d'ordres, et où nulle classe ne peut prétendre au monopole des fonctions élevées? Quelles jalousies voit-on surgir encore entre les villes ou les provinces, depuis qu'entre les villes et les provinces il n'existe plus de murs de séparation, et que le marché national est devenu commun à tous les nationaux? Ce qui divisait les provinces, les villes, les classes, les corporations, ce n'étaient donc pas les travaux auxquels elles se livraient, mais les privilèges iniques dont on les avait investies; et si, dans ces diverses sphères d'action, on est parvenu, en supprimant les privilèges, à faire tomber l'hostilité, à pacifier les relations, à rendre possible la vie commune, pourquoi, en étendant à d'autres points la même mesure, n'obtiendrait-on pas des effets pareils? Il n'y a aucune raison de supposer que cette réforme, si heureusement accomplie sur les points qui viennent d'être énumérés, ne serait pas applicable à des points analogues, ou y produirait des effets moins heureux. Dans les rapports de peuple à peuple, comme dans les relations intérieures de chaque État, ce n'est pas l'esprit d'industrie qui divise, c'est l'esprit de violence et d'usurpation; ce n'est pas le désir de prospérer par son industrie, c'est la prétention d'assurer ou d'accroître ses profits par des injustices. Ici, comme dans les rivalités intérieures, l'esprit qui règne c'est toujours l'ancien esprit exclusif des corporations privilégiées : seulement c'est cet esprit agissant sur un plan plus vaste, et divisant le monde et brouillant les affaires plus en grand. Or, de même qu'en brisant, dans l'intérieur de chaque pays, le lien d'iniquité qui tenait les membres des diverses corporations unis contre les corporations rivales, on a fait cesser les luttes misérables qui les divisaient, de même,

en supprimant, d'État à État, les monopoles qui tiennent les diverses industries nationales liguées contre les industries pareilles du dehors, on mettrait infailliblement un terme aux rivalités haineuses qui les divisent. A quelque point de vue qu'on se place, en effet, on voit que ces discordes sont toujours produites par les mêmes causes, c'est-à-dire par l'esprit d'exaction et de monopole, et non par l'esprit d'industrie. Sitôt que l'industrie agit seule, et partout où elle agit seule, la paix s'établit naturellement dans les relations.

On ne pourrait, avec quelque apparence de raison, accuser l'industrie de diviser les hommes, qu'autant que l'esprit d'accaparement qui les anime devrait être considéré comme une loi naturelle et nécessaire de son développement. Mais, encore bien que toutes les professions, tant dans l'intérieur de chaque pays que dans les relations de peuple à peuple, aient plus ou moins commencé par manifester ce mauvais esprit, on ne saurait raisonnablement prétendre que les mesures de restriction qu'il leur a inspirées aient été prises dans l'intérêt de l'industrie : cet intérêt a été le prétexte ; mais une avidité naïve et grossière, une cupidité inique et sordide, ont été le mobile réel ; et, à moins d'admettre qu'en abolissant les corporations on a fait tort à l'industrie, on a arrêté sa croissance, il n'est évidemment pas possible de dire que le monopole est dans sa nature et constitue la loi de son développement. Or, qui oserait soutenir qu'en détruisant les corporations on a nui aux arts qu'elles avaient accaparés, que l'intérêt de ces arts voulait qu'on les retînt sous le joug du monopole? et si le monopole n'est pas la loi de l'industrie dans l'intérieur de chaque pays, comment serait-il sa loi dans les relations de peuple à peuple, et sous quel point de vue est-il vrai de dire qu'elle est entre les hommes une cause de division ?

Encore une fois, ce n'est pas l'industrie qui divise, c'est l'esprit d'exclusion et d'accaparement. Il est impossible de ne pas voir à quel point les relations deviennent plus paisibles et plus faciles à mesure que cet esprit est mieux contenu, et que toutes les professions, depuis les plus infimes jusqu'aux plus élevées, sont graduellement contraintes à se dégager de ce que le passé y avait mêlé de pouvoirs abusifs.

Il est vrai qu'à mesure qu'elles perdent ces pouvoirs injustes, tous les travaux acquièrent plus de liberté, et tombent davantage sous la loi de la concurrence. Mais quelle est l'influence de cette loi sur les relations?

Je sais qu'on l'a souvent accusée d'être un principe de discorde. C'est à la concurrence, a-t-on dit, qu'il faut attribuer la rivalité des professions dans chaque pays et entre tous les pays, les coalitions qu'elles forment, et la guerre qu'elles se livrent. Véritablement, c'est là se moquer; car où est, je vous prie, le lien de ces ligues, si ce n'est dans les lois immorales qui les autorisent, et dans l'injuste appui qui leur est accordé? Qui ne voit que si elles se forment c'est précisément pour étouffer la concurrence; que si elles existent, c'est uniquement parce que la concurrence n'a pas été respectée? Respectez la concurrence, ne consentez pas à consacrer par un lien légal les prétentions exclusives et iniques, et les luttes cesseront tout naturellement.

La concurrence, une loyale et réelle concurrence, ne saurait être pour personne l'objet d'une plainte légitime, et ne peut jamais, par conséquent, devenir une juste cause de division. Il n'est pas vrai qu'on soit en état d'hostilité parce qu'on est en état de concurrence. Il n'y a dans la concurrence ni oppresseur ni opprimé. Celui qui exerce une autre industrie que moi ne me trouble point; au contraire, son travail encourage le mien, car il m'offre la perspective d'un moyen

d'échange, et la possibilité de satisfaire deux ordres de besoins en ne créant qu'une seule sorte de produits. Celui qui exerce la même industrie que moi ne se constitue pas mon ennemi parce qu'il devient mon émule. Il est dans son droit, ou je n'y suis pas; car il ne fait que ce que je fais, et ce qui est licite pour moi ne peut pas être illicite pour lui. Je ne saurais d'ailleurs prétendre avec vérité qu'il me fait obstacle: je puis me donner carrière aussi bien que lui; il y a même à dire que sa concurrence, loin de m'empêcher d'agir, me stimule à mieux faire; et si j'ai moins de succès que lui, je puis bien m'affliger de mon incapacité, mais non me plaindre assurément de son injustice : il n'y a réellement ni oppresseur ni opprimé entre nous.

A la vérité, je pourrais, jusqu'à un certain point, reprocher au concurrent qui vient s'établir à côté de moi d'aller sur mes brisées, d'imiter une industrie dont j'ai donné l'exemple, de profiter des débouchés que j'ai ouverts à cette industrie, et de la faveur publique que je lui ai plus ou moins conciliée. Mais si c'est moi qui ai débuté, c'est moi aussi qui suis le plus anciennement établi, le plus connu, le plus accrédité, le plus en possession de la confiance, et je trouve dans le fait de cette possession des avantages exactement proportionnés aux droits que la priorité me donne; de sorte qu'en réalité nos situations sont ce qu'elles doivent être, et que nul de nous n'a de juste plainte à former.

De deux choses l'une d'ailleurs : ou celui qui vient me faire concurrence a plus d'habileté que moi, ou il en a moins; s'il est moins habile, il n'aura pas assez de succès pour que sa concurrence ait le pouvoir de beaucoup me nuire; et s'il se montre plus habile, au contraire, quel droit aurais-je de me formaliser? N'est-ce pas à lui, par cela seul qu'il sert mieux le public, que doit aller naturellement la faveur publique?

Mon devoir, si je voulais éloigner la concurrence, était de donner assez de soin à mes travaux pour que personne ne pût avoir la pensée de me supplanter.

Mais que pourront vos soins les plus assidus et vos efforts les mieux dirigés, objecte-t-on, contre le procédé de rivaux qui, pour vous nuire et finir par rester seuls maîtres de la place, consentiront à offrir leur marchandise ou leurs services au-dessous du cours? Je réponds que cette sorte d'immoralité est trop chère et trop périlleuse pour pouvoir être fréquemment tentée, et l'expérience, en effet, ne prouve pas qu'elle devienne jamais bien commune. Elle ne peut guère avoir lieu que dans les cas rares où une industrie se trouve concentrée dans les mains de personnes assez peu nombreuses pour pouvoir aisément se concerter, et assez puissantes pour que la lutte avec elles ne puisse être longtemps soutenue. J'observe d'ailleurs que ces sortes de ligues, là où elles ont lieu, sortent des bornes d'une légitime concurrence, et appellent la juste répression des tribunaux.

J'en dis autant du vol des procédés, de l'usurpation des marques, de l'altération des produits et de tous les moyens frauduleux ou violents que la cupidité, la paresse, l'incapacité peuvent employer pour accroître leurs chances de gain et lutter contre la concurrence avec plus d'avantage. Il n'est pas douteux que l'industrie loyale ne puisse avoir beaucoup à souffrir de l'emploi de ces moyens, et qu'il ne fût très désirable de les voir devenir pour la police et les tribunaux l'objet d'une répression active, sévère, continue. Mais, évidemment, le mal ici vient de la fraude, non de la liberté du travail. Partant c'est contre la fraude qu'il faut sévir, non contre la libre concurrence; et les torrents d'invectives qu'on lance de nos jours contre la liberté, à propos des fraudes plus ou moins graves et plus ou moins multipliées qui peuvent se

mêler à l'activité industrielle, sont, on l'avouera, le fait d'une indignation singulièrement dirigée.

On observe que, sans fraudes, sans ligues coupables, et par le seul fait de l'avantage de leur position, de la puissance de leurs facultés et de l'accumulation de leurs capitaux, certains concurrents sont dans une situation telle qu'il est presque impossible de lutter avec eux. Il est vrai que, par la nature même des choses, il doit exister une extrême diversité dans les situations. Mais, outre que je ne puis raisonnablement me plaindre de l'avantage que mes rivaux doivent à leurs facultés naturelles ou légitimement acquises, il n'est pas vrai, en général, que leurs avantages me mettent dans l'impuissance de me soutenir; leurs succès, à beaucoup d'égards, me serviront loin de me nuire; nous avancerons sans doute d'un pas inégal, mais il y aura une progression commune et proportionnée, en tenant compte de la diversité des situations, à l'intelligence et à l'énergie des efforts que chacun de nous fera dans la sienne.

On observe enfin qu'un inévitable effet du régime sévère de la concurrence et de la pression qu'il exerce sur les concurrents est de les exciter tous à se placer dans une situation exceptionnelle, qui leur permette de s'enrichir avec moins d'efforts, et, par suite, de nous faire retomber dans la série de violences et de représailles que le monopole engendre et que le régime de la concurrence avait pour objet de faire cesser. Mais qu'importe que nous soyons tentés de sortir de ce régime tant qu'en effet il est respecté? et si nous en sortons, comment pourrions-nous lui reprocher des maux qui n'arrivent qu'alors précisément que nous commençons à nous en écarter? Dire que, pour échapper aux conséquences d'un état juste et pacifique, nous sommes tentés de recourir à des procédés violents, ce n'est assuré-

ment pas dire que cet état tend naturellement à nous diviser.

Et combien, en effet, ne s'en faut-il pas qu'il nous divise! Il ne faut qu'ouvrir les yeux pour voir à quel point il tend, au contraire, partout où il est fermement établi, à pacifier les relations. Il y a parmi nous des travaux en assez grand nombre qui lui sont à peu près abandonnés, où la liberté est presque entière, où des milliers d'établissements du même genre peuvent se former spontanément, et il ne semble pas que le pouvoir, qui n'a plus à se montrer parmi ces entreprises rivales que pour réprimer au besoin leurs conflits, ait à se donner pour cela beaucoup de peine. Il se peut bien que certaines cupidités ne trouvent pas suffisante la part qu'elles ont su se faire dans ce concours, et que dans leur dépit elles le qualifient d'anarchique; mais on conviendra que cette anarchie, qu'on veut bien tenir généralement pour féconde, est aussi passablement paisible, et ceux qui la signalent avec le plus d'aigreur comme une cause de trouble auraient sûrement grand'peine à dire où est le trouble qu'elle cause. Il y a dans les mêmes pays, dans les mêmes villes, dans les mêmes quartiers, dans les mêmes rues, et souvent dans le même emplacement, assez d'hommes qui exercent la même profession, et l'on ne voit pas qu'aucun d'eux soit tenté de chercher querelle aux autres, parce qu'ils se donnent la licence de faire la même chose que lui. Loin que cette commune liberté trouble l'ordre, elle est le principe même de la paix, et la paix s'établit d'une manière d'autant plus ferme que les pouvoirs publics, au milieu de ce concours de tous les travaux, savent mieux s'abstenir d'en accaparer aucun ou de permettre qu'on en accapare, et se borner à bien faire le leur, c'est-à-dire à maintenir parmi tous une police exacte, et, comme je l'ai dit, à faire régner, au sein de la plus grande liberté possible, la plus grande somme possible de sécurité.

Il n'y a dans ces principes, tenons-le pour certain, ni *illusion*, ni *fable*, ni *mensonge*.

Et remarquez que cette concurrence n'est pas un principe de paix seulement entre les individus, mais aussi entre les associations, entre les partis, entre les peuples, et qu'à quelque hauteur qu'on se place pour la considérer, on la voit agir de la même manière. C'est encore une observation qu'il est aisé de confirmer par les faits. Si, sous le régime de la concurrence, il n'y a plus de corporations privilégiées, il y a des associations libres; le nombre n'en est pas limité; il peut s'en établir pour toute sorte d'entreprises; il en existe quelquefois de fort nombreuses, dans un espace très circonscrit, et pour un seul genre de travaux : voit-on qu'elles soient en état d'hostilité parce qu'elles sont en état de concurrence ! La concurrence, là où elle est régulièrement et solidement établie, n'est pas un état d'hostilité même entre les partis politiques, entre les partis les plus animés à la poursuite du pouvoir : c'est un fait aisé à observer dans les pays anciennement libres, là où il n'est permis à personne et où personne n'oserait concevoir la pensée de mettre la force à la place du droit, où une concurrence régulière et parlementaire est la loi commune de tous les partis. Enfin, quoiqu'elle n'existe encore, de peuple à peuple, que sur un bien petit nombre de points, il y en a pourtant assez d'exemples pour qu'on puisse apercevoir déjà à quel point elle est propre à unir les nations. Il n'existe pas, si je ne me trompe, de lignes de douane entre les divers États de la confédération suisse : la lutte commerciale entre les divers cantons est-elle pour cela bien envenimée? Il n'y en a pas eu, vingt-cinq ans durant, entre la France et la Belgique; il n'y en a jamais eu entre les États de l'Union américaine; il n'y en a plus entre les États de l'Allemagne qu'embrasse l'union commerciale désignée par le nom

de Zollwerein : peut-on dire que sur ces divers points l'absence de barrières et la concurrence qui s'en est suivie ont été ou menacent de devenir une cause de collision? N'est-il pas certain, au contraire, que les rivalités de commerce ont cessé partout où sont tombés les murs de séparation, partout où la concurrence s'est établie?

En réalité, la concurrence, cet élément de discorde prétendu, est le lien véritable, le nœud fondamental de la société. Intérieurement et extérieurement, les populations ne tendront fortement à s'unir qu'à mesure que les prétentions exclusives qu'elles élèvent et les monopoles qui les séparent cesseront de les diviser, à mesure qu'elles pourront se mêler davantage, à mesure que le concours entre elles deviendra plus général et plus animé, à mesure que ce concours leur permettra d'acquérir plus d'industries, d'idées, d'affections, d'habitudes communes; et, s'il est vrai, comme on l'affirme, et comme tant d'indices le manifestent, qu'elles tendent à l'unité, une chose plus certaine encore c'est qu'elles ne sauraient arriver à l'unité que par la liberté, et qu'en effet c'est par là seulement qu'elles y arrivent.

Cette vérité, dont tant de faits déjà rendent témoignage, deviendra de plus en plus évidente à mesure que la concurrence acquerra plus de réalité et plus d'universalité. Les nations, formées intérieurement, et par l'effet d'une longue élaboration, d'éléments plus homogènes, deviendront en même temps entre elles infiniment moins opposées. N'ayant plus mutuellement les mêmes motifs de se craindre, ne tendant plus autant à s'isoler, elles ne graviteront plus aussi fortement vers leurs centres et ne se repousseront plus aussi violemment par leurs extrémités. Leurs frontières cesseront de se hérisser de forteresses; elles ne seront plus bordées d'une double ou triple ligne de douaniers et de soldats. Des

intérêts permanents continueront à tenir unis les membres d'une même agrégation, la communauté politique et civile, celle du langage, une plus grande conformité de mœurs, l'influence de villes capitales d'où l'on aura contracté, de temps immémorial, l'habitude de tirer ses idées, ses lois, ses modes, ses usages; mais ces intérêts continueront à distinguer les agrégations sans qu'il reste entre elles d'inimitiés. Il arrivera dans chaque pays que les habitants les plus rapprochés des frontières auront plus de communications avec des étrangers voisins qu'avec des compatriotes éloignés. Il s'opérera d'ailleurs une fusion continuelle des habitants de chaque pays avec ceux des autres. Chacun portera ses capitaux et son activité là où il apercevra plus de moyens de les faire fructifier. Par là, les mêmes arts seront cultivés avec un succès à peu près égal partout où ils pourront l'être; les mêmes idées circuleront dans tous les pays; les vieilles mœurs nationales, ces mœurs étroites et mesquines que la barbarie des âges passés avait décorées du nom de patriotisme, iront s'effaçant de plus en plus; les langues elles-mêmes se rapprocheront, s'emprunteront leurs vocabulaires, et finiront à la longue par se confondre dans quelque idiôme commun à tous les peuples cultivés [1]; l'uniformité de costume s'établira dans

---

[1] Il y a assez d'exemples de ces emprunts que les langues se font, à mesure que les populations se rapprochent. Il y en a aussi de leur tendance à se fondre dans un idiôme commun, lorsque deux populasions d'origine différente viennent à se mêler. La construction du chemin de fer de Paris à Rouen, pour laquelle ont dû se réunir sur divers points et en grand nombre des ouvriers anglais et français en a offert récemment un d'assez notable. « La meilleure harmonie règne dans les ateliers, écrivait-on, et, *de même que les Levantins sur les rives de la Méditerranée, les Anglais et les Français réunis ont improvisé une sorte de patois commun qui n'est plus du français et n'est pas encore de l'anglais, mais qui leur sert à se comprendre et à s'aider réciproquement.*

tous les climats en dépit des indications de la nature; les mêmes besoins, une civilisation semblable se développeront partout. Dans le même temps, une multitude de localités, acquérant plus d'importance, cesseront de sentir le besoin de rester aussi étroitement unies à leurs capitales; elles deviendront à leur tour des chefs-lieux; les centres d'activité iront se multipliant sans cesse, et finalement les plus vastes contrées finiront par ne représenter en quelque façon qu'un seul peuple, composé d'un nombre infini d'agrégations uniformes, agrégations entre lesquelles s'établiront, sans confusion et sans violence, les relations les plus compliquées et tout à la fois les plus faciles, les plus paisibles et les plus profitables.

On voit donc combien peu il y a de fondement dans ces plaintes banales qu'on adresse au régime industriel d'être dans les relations un ferment de discorde, dans les mœurs une source de corruption, une cause d'abaissement pour les sciences, un principe d'affaiblissement, d'altération, d'abâtardissement pour la poésie et les beaux-arts. Non-seulement, sous l'influence de ce régime on voit prendre un degré toujours plus grand d'extension, de rectitude, de puissance à tous les arts qui agissent sur le monde matériel; mais on observe le même progrès dans ceux qui épuisent leur activité sur l'homme, et ce n'est même que parce que l'homme est beaucoup mieux cultivé, parce qu'on donne infiniment plus de soins à ses facultés de toute espèce, à son imagination et à son intelligence, à ses habitudes particulières et à ses mœurs de relation, parce qu'il a tout à la fois plus d'émotions, de mouvement, de lumières, de justice et de moralité dans l'esprit, qu'il agit sur la nature avec plus de force, et qu'il exerce mieux toute sorte d'industries. A vrai dire,

les progrès de l'industrie humaine se composent de ceux que l'homme fait sous tous les rapports, et loin d'exclure des perfectionnements d'un ordre quelconque, elle les appelle également tous, et profite au même degré des uns et des autres.

De sorte qu'en somme, la vie industrielle est de tous les modes d'existence celui où les hommes usent de leurs forces avec plus de variété, d'élévation, de puissance, d'étendue; où ils s'en servent le mieux à l'égard d'eux-mêmes; où, dans leurs relations privées, publiques, nationales et internationales, ils se font réciproquement le moins de mal. D'où il faut conclure qu'il est celui où ils peuvent devenir le plus libres, et même le seul où ils puissent acquérir une véritable liberté.

CHAPITRE IX.

OBSTACLES QUI S'OPPOSENT ENCORE A LA LIBRRTÉ DANS LE RÉGIME INDUSTRIEL, OU BORNES INÉVITABLES QU'ELLE PARAIT RENCONTRER DANS LA NATURE DES CHOSES.

—

Cependant l'industrie a beau être favorable à la liberté, quand l'universalité des hommes vivrait ainsi par des moyens exempts de violence et d'injustice, il y aurait dans cette manière de vivre des bornes à la liberté du genre humain, parce qu'il y en a très probablement aux progrès dont l'espèce humaine est susceptible; et de plus, tous les hommes n'y seraient pas également libres, parce qu'il n'est pas possible qu'ils donnent tous le même degré de développement et de rectitude à leurs facultés.

Il faut, si nous voulons éviter les illusions et les mécomptes, nous bien inculquer dans l'esprit une chose : c'est qu'il n'est pas d'état social où tout le monde puisse jouir d'une même somme de liberté, parce qu'il n'en est point où tout le monde puisse posséder à un égal degré ce qui fait les hommes libres, à savoir : l'industrie, l'aisance, les lumières, l'activité, les bonnes habitudes privées et sociales.

Sans doute on ne verrait pas dans le régime industriel des inégalités comparables à celles qui se développent dans la plupart des systèmes que j'ai précédemment décrits. On n'y verrait pas surtout, au même degré, l'inégalité des fortunes, qui en entraîne tant d'autres après elle. Les différences que produisent à cet égard, sous de certaines dominations, les levées continuelles de taxes énormes; la distribution du pro-

duit de ces taxes à des classes favorisées; les marchés ruineux faits aux dépens du public avec des prêteurs, des traitants, des fournisseurs; les primes, les privilèges, les monopoles accordés, sous le nom de *protection*, à certaines classes de producteurs au détriment des autres; les obstacles de toute sorte, mis à l'activité laborieuse des classes les moins fortunées; les lois enfin destinées à retenir violemment dans un petit nombre de mains les fortunes qui y sont accumulées par tous ces brigandages; les criantes inégalités de richesse, dis-je, qu'engendrent tout ces excès de la domination, n'existeraient pas dans l'industrie. Il n'y aurait sûrement pas des profits de l'ouvrier le plus misérable à ceux de l'entrepreneur le plus opulent la même distance que, dans certaines dominations, des profits du chef des dominateurs à ceux du dernier de ses instruments, et, à plus forte raison, de la dernière de ses victimes.

Cependant, qu'un peuple tourne ses facultés vers l'exercice des arts violents, ou bien qu'il les applique à la culture des arts paisibles, il s'établira entre ses membres, il n'en faut pas douter, des inégalités fort grandes.

L'effet du régime industriel est de détruire les inégalités factices; mais c'est pour mieux faire ressortir les inégalités naturelles. Or ces inégalités, par leur seule influence, et sans que la violence y contribue en rien, auront la vertu d'en faire naître une multitude d'autres, et de produire ainsi de grandes différences dans le degré de liberté dont chacun pourra jouir.

Que des hommes s'associent sur le principe de l'égalité la plus parfaite; que, s'établissant ensemble dans un pays inoccupé, ils s'en partagent également le territoire; que les principes de leur association leur laissent à chacun la même latitude pour le travail; qu'ils aient tous la pleine disposition

de leur fortune; que, dans la transmission qui s'en fera à leurs successeurs, elle se partage avec autant d'intelligence que d'équité; qu'il n'existe entre eux, en un mot, d'autres différences que celles qu'on ne saurait effacer, celles que la nature a mises entre leurs organes, et cette seule inégalité suffira pour en produire dans tout le reste, dans la richesse, dans les lumières, dans la moralité, dans la liberté.

Je peux bien supposer, à la rigueur, que ces hommes auront, en commençant, les mêmes ressources matérielles; mais je ne peux pas admettre qu'ils seront tous également capables d'en tirer parti. Ils n'auront pas le même degré d'activité et d'intelligence, le même esprit d'ordre et d'économie : leur fortune commencera donc bientôt à devenir inégale. Ils n'auront pas le même nombre d'enfants; il pourra arriver que les moins laborieux et les moins aisés aient les familles les plus nombreuses : ce sera une nouvelle et très notable cause d'inégalité. Ces inégalités, peu sensibles à une première génération, le seront bien davantage à une seconde, à une troisième. Bientôt il existera des hommes qui, ne possédant plus un fonds suffisant pour les occuper et leur procurer les moyens de vivre, seront obligés de louer leurs services. Les causes qui auront fait naître cette classe d'ouvriers tendront naturellement à l'augmenter. Les ouvriers, en se multipliant, feront inévitablement baisser le prix de la main-d'œuvre. Cependant, quoique leurs ressources diminuent, ils continueront à pulluler; car un des malheurs inséparables de leur condition sera de manquer de la vertu dont ils auraient besoin pour user avec une certaine retenue des pouvoirs de mariage, pour ne pas jeter sur la place un trop grand nombre d'ouvriers, et ne pas travailler eux-mêmes à rendre leur condition toujours plus difficile et plus pénible. Enfin, dans ce mouvement de décadence, ils ne rencontreront pour ainsi

dire pas de point d'arrêt, et il est probable que, dans les derniers rangs surtout, ils se multiplieront assez pour que les derniers venus aient la plus grande peine à subsister et qu'il en périsse habituellement un certain nombre de misère.

Ceci sans doute arrivera plus tard dans l'état social que je me plais à supposer que dans un mode moins heureux d'existence; mais, dans le mode le plus heureux d'existence, cela finira toujours par arriver. L'absence de toute contrainte illégitime, la certitude de recueillir le fruit de son travail donneront probablement à la production, dans le régime industriel, une impulsion très vive, qui multipliera les ressources à mesure que s'accroîtra la population : mais il sera fort à craindre que la population ne croisse plus rapidement encore que les ressources; on verra prospérer un beaucoup plus grand nombre d'hommes : mais il y en aura à la fin dont les facultés manqueront d'emploi; et l'on aura eu beau faire, au commencement, un partage égal du territoire et des autres ressources, et laisser à chacun la libre et pleine disposition de ses facultés, la seule différence de ces facultés et de l'usage qui en sera fait amènera, avec le temps, et par un enchaînement inévitable, un état où la société sera composée d'un petit nombre de gens très riches, d'un très grand nombre qui le seront moins, et d'un plus grand nombre encore qui seront comparativement à plaindre, et parmi lesquels, sans aucun doute, il s'en trouvera de très misérables absolument parlant.

Non-seulement l'état social que j'ai supposé n'empêchera pas la misère de naître, mais ce serait en vain qu'en la secourant on s'y flatterait de l'extirper. Tous les sacrifices qu'on pourrait faire pour cela, en procurant d'abord le soulagement de quelques infortunes particulières, auraient pour résultat permanent d'étendre le mal qu'on viserait à effacer. Partout

où l'on a établi des modes réguliers d'assistance, partout où les pauvres ont pu compter sur des secours certains, on a vu croître le nombre des pauvres, cela n'a jamais manqué (1). On sait quelle populace de mendiants était habile autrefois à faire éclore autour des couvents la charité monacale. La taxe des pauvres avait élevé, dans l'espace de cent quinze ans, la population nécessiteuse de l'Angleterre du dixième au cinquième de sa population totale. Les fonds employés à secourir cette population, qui n'avaient été que de 1,720,316 livres sterl., en 1776, étaient montés, en 1801, à 4,078,891 livres; en 1818, à 7,879,801 livres; en 1833, à plus de 8,000,000 livres : il avait fallu les porter, en 57 années, de 33 millions de francs à plus de de 200 millions (2). La taxe s'était assez accrue pour grever le sol, dans de certains comtés d'une contribution de 25 francs par acre, pour absorber la portion la plus nette des revenus, pour mettre en beaucoup de cas les fermiers dans l'impossibilité de pourvoir convenablement à l'exploitation de leurs fermes. Et pourtant, quelque écrasante qu'elle fût devenue, elle était de plus en plus insuffisante, de plus en plus inférieure aux besoins, tant elle inspirait de sécurité à l'imprévoyance, au relâchement, au laisser-aller de la misère, et tant la population misérable s'était accrue! En France, l'institution des hôpitaux a produit les mêmes effets, dans une certaine mesure. Les revenus de ces établissements, qui n'étaient, en 1787, que de 18 à 20 millions, ont été de plus de 62 millions en 1840, et avec les recettes des bureaux de bienfaisance de plus de 75 millions.

---

(1) Malthus, *Essai sur le principe de la popul.*, liv. 3 et 4.

(2) *V.* l'Enquête et les autres documents parlementaires sur lesquels la loi des pauvres fut modifiée en Angleterre, en 1834. Ils sont cités *in extenso* par M. Buret, dans son ouvrage intitulé : *De la misère des classes laborieuses*, etc.

Les ressources des hôpitaux et des bureaux de bienfaisance vont sans cesse croissant. En vingt années, de 1816 à 1835, les dons et legs faits aux hospices ont été de près de 54 millions; ceux faits aux bureaux de bienfaisance de plus de 24: les revenus des hôpitaux, de 1833 à 1840, se sont élevés de 51 millions à 62, et les recettes des bureaux de bienfaisance de 10 millions à plus de 13 (1). Et néanmoins, malgré cet accroissement continu de ressources, la distance est toujours plus grande, du nombre des personnes secourues à celui des personnes à secourir. Il y a des preuves innombrables de cette tendance des secours systématiques à multiplier le nombre des malheureux. D'où l'on doit inférer, non assurément qu'il faut retirer aux pauvres les secours de la charité, même officielle, mais qu'il n'y a pas d'illusion à se faire sur les résultats de cette charité, et que si elle soulage momentanément bien des maux, elle contribue indubitablement à accroître le nombre des misérables.

Une seule chose serait vraiment propre à la diminuer : ce serait que les procréateurs de cette misère sussent mieux contenir la passion qui les pousse à la propager; ce serait que les classes pauvres fussent plus en état de régler le penchant qui porte l'homme à se reproduire. Or, j'ai déjà dit qu'un de leurs malheurs est d'être encore moins capables de cette réserve que les classes qui en auraient moins besoin. Cependant, s'il est un état où ils dussent en sentir la nécessité, ce serait sûrement celui dont je parle, et auquel nous supposons la société parvenue. Dans cet état, en effet, l'indigent, comme les autres hommes, ne pourrait compter, pour subvenir à ses besoins, que sur le légitime exercice de ses forces. Il ne serait soumis

(1) *V. la statistique de la France*, dixième partie, *Admin. publ.*, p. 230, 249, 252, 255, 400 et 401.

à aucune injuste rigueur; mais il ne jouirait non plus d'aucun privilège; nous admettons que les autres classes ne seraient pas obligées de contribuer pour le soutenir; que nul ne serait reçu à spéculer sur la charité publique; qu'il n'y aurait de secours que pour les infortunes non méritées; nous supposerons même que pour celles-ci ils ne seraient qu'un objet d'espérance, comme le demande un peu sévèrement Malthus: tout homme serait certain de subir la peine de sa paresse ou de son imprévoyance.... Eh bien! cette certitude n'empêcherait pas qu'il n'y eût des hommes paresseux, imprévoyants, et par suite des hommes malheureux, ou tout au moins des hommes très inégalement heureux.

Voilà une des vérités les plus essentielles que l'on puisse énoncer sur l'homme et la société. Cette vérité peut paraître triste; mais elle est malheureusement incontestable, et l'on ne pourrait la méconnaître sans de grands dangers. Lorsque Rousseau présente, d'une manière absolue, les inégalités sociales, et, par exemple, les inégalités de fortune, comme une chose de pure convention, comme l'effet d'un privilège accordé aux uns au détriment des autres, il donne des choses l'idée la plus fausse; il avance une proposition absurde et anarchique (1). Il est possible sans doute que l'inégalité des fortunes soit, jusqu'à un certain point, l'effet de la violence; il n'est

(1) « Je conçois dans l'espèce humaine, dit-il, deux sortes d'inégalités : l'une que j'appelle naturelle ou physique, parce qu'elle est établie par la nature, et qui consiste dans la différence des âges, de la santé...; l'autre qu'on peut appeler morale ou politique, parce qu'elle dépend *d'une sorte de convention*.... Celle-ci consiste dans *les différents privilèges* dont quelques-uns jouissent *au préjudice des autres*, comme d'être *plus riches*, etc. » (*Disc. sur l'inégalité*).

même que trop ordinaire qu'il en soit ainsi, et si l'on me demandait quelles causes ont produit les différences qui existent à cet égard dans le monde, je serais certainement obligé de reconnaître que la violence et l'iniquité y ont eu leur bonne part. Mais s'il est vrai que l'inégalité des fortunes puisse être l'effet de la violence, il n'est pas vrai qu'elle ne puisse être l'effet que de la violence; il est certain, au contraire, qu'elle résulte, à un haut degré, de la nature des hommes et des choses, et qu'il faudrait commettre d'horribles violences pour l'empêcher de s'établir, pour l'effacer quand elle est établie, et, si l'on parvenait un moment à l'effacer, pour empêcher que tout aussitôt elle ne tendît à se reproduire.

Si l'on ne peut éviter que les hommes soient inégalement riches, on ne peut pas éviter davantage qu'ils soient inégalement industrieux, éclairés, moraux. C'est d'abord la différence d'industrie, d'activité, de bonne conduite qui introduit l'inégalité dans les fortunes. Ensuite, l'inégalité de fortune et de bien-être est cause, jusqu'à un certain point, que tous les hommes ne peuvent pas posséder le même degré d'instruction, de capacité, de vertu. Il y a une action et une réaction continuelles de chacune de ces causes sur toutes les autres; les inégalités de toute sorte doivent ainsi nécessairement coexister; et de même que les fortunes, suivant l'expression d'un économiste ([1]), descendent, par des gradations insensibles, depuis la plus grande, qui est unique, jusqu'aux plus petites, qui sont les plus multipliées, de même le savoir, l'habileté, la vertu doivent aller en décroissant depuis les hommes les plus habiles, les plus savants, les plus vertueux,

---

([1]) J.-B. Say, *Tr. d'écon. pol.*, t. II, p. 11, 4e édit.

qui sont uniques chacun dans leur genre, jusqu'aux moins vertueux, aux moins savants et aux moins habiles, qui sont partout les plus nombreux.

Il faut ajouter que ces inégalités une fois établies tendent naturellement à se perpétuer; c'est-à-dire que la misère, l'ignorance et le vice sont des raisons très fortes pour rester pauvre, ignorant et vicieux, et qu'il est d'autant plus malaisé de parvenir à un certain degré d'instruction, de moralité et de bien-être, que, pour s'élever à cet état, on prend son essor de plus bas.

S'agit-il, par exemple, d'acquérir du bien? moins on en a et plus la chose est difficile. On ne peut commencer à s'enrichir que lorsqu'il devient possible d'économiser; et comment songer à faire des épargnes, lorsqu'on n'a pas même de quoi satisfaire les premiers besoins? Dans les sociétés les plus prospères, il y a toujours un certain nombre d'hommes dont les facultés manquent absolument d'emploi. Il y en a beaucoup d'autres qui, en travaillant avec excès, gagnent à peine de quoi vivre. Ceux-là même dont les profits commencent à excéder les besoins ordinaires ne se déterminent que difficilement à faire des économies; ils regardent, pour la plupart, comme impossible de s'élever à une meilleure condition; ils ont rarement dans l'intelligence et la volonté assez d'énergie pour concevoir la pensée et poursuivre la résolution d'arriver à une certaine aisance. Que de difficultés pour eux en effet dans une telle entreprise, et combien de désavantages dans leur situation! Le moindre accident peut renverser le frêle édifice de leur fortune naissante, et leur faire perdre en un instant le fruit de plusieurs années de fatigues et de privations. Un progrès dans l'industrie, l'introduction d'une machine, l'abandon d'une mode, vont rendre tout-à-coup

leurs bras inutiles et les laisser plus ou moins longtemps sans travail.

Joignez que l'ouvrier, ayant un marché moins étendu que l'entrepreneur, a toujours quelque désavantage dans les transactions qu'il fait avec lui. L'ouvrier ne travaille que pour l'entrepreneur, tandis que l'entrepreneur travaille pour le public. Un ouvrier en horlogerie, par exemple, ne peut offrir ses services qu'à des horlogers, tandis que l'horloger vend ses montres à tout le monde. On sent combien est meilleure la position de ce dernier. Il serait certainement plus facile aux horlogers de s'entendre pour réduire le salaire de leurs ouvriers qu'au public de se concerter pour faire baisser le prix des montres.

Arrive-t-il aux ouvriers de chercher à balancer le désavantage de leur situation, en se coalisant pour obtenir de meilleurs gages? Ces entreprises, criminelles lorsqu'ils emploient la violence pour les faire réussir, leur sont nuisibles, même alors qu'elles sont innocentes, si leur travail est au prix où la concurrence peut naturellement le faire monter. Les ouvriers auraient sujet de se plaindre s'ils ne pouvaient disposer de leur activité sans contrainte, louer leurs services au plus offrant, chercher la condition la meilleure; mais, si rien ne gêne l'emploi de leurs forces, si leur travail est au prix où peut le porter un libre marché, comme c'est le cas le plus ordinaire, ils ne peuvent évidemment, lorsque leurs salaires sont trop faibles, se plaindre d'autre chose que de leur nombre, qui est trop grand relativement à celui des entrepreneurs qui les emploient.

Ajoutez que, dans le temps où le marché de l'ouvrier est plus resserré, ses nécessités sont plus urgentes, et que ceci donne à l'entrepreneur un nouveau moyen de lui faire la loi. « Le maître et l'ouvrier, observe J.-B. Say, ont bien égale-

ment besoin l'un de l'autre, puisque l'un ne peut faire aucun profit sans le secours de l'autre; mais le besoin du maître est moins immédiat, moins pressant. Il est peu de maîtres qui ne pussent vivre plusieurs mois, plusieurs années même sans faire travailler un seul ouvrier; tandis qu'il est peu d'ouvriers qui pussent, sans être réduits aux dernières extrémités, passer plusieurs semaines sans ouvrage. Il est bien difficile que cette différence dans les situations n'influe pas sur le règlement du prix de la main-d'œuvre (1).

L'ouvrier devient-il, à son tour, chef d'entreprise? avec un fonds d'industrie inférieur au sien, le possesseur d'un grand capital aura sur lui des avantages considérables. Par lui-même, sans doute, un tel capital ne peut rien; mais il ajoute infiniment aux pouvoirs de l'homme industrieux qui le possède. Qui ne sait que plus un homme a de richesse, et plus il lui est aisé d'en amasser? L'entrepreneur riche peut travailler plus en grand, et introduire dans ses travaux une meilleure division; il lui est plus aisé de faire les avances qu'exige l'emploi des moyens d'exécution expéditifs et économiques; il peut acheter à meilleur marché, parce qu'il a la facilité de payer comptant; les ressources qu'il a devant lui lui permettent de profiter des bonnes occasions qui se présentent, et de faire à propos ses approvisionnements. Il a des moyens variés et puissants de réduire ses frais de production qui manquent au petit entrepreneur, et qui peuvent mettre celui-ci dans l'impossibilité de soutenir sa concurrence.

Dira-t-on que les petits entrepreneurs pourraient trouver dans la faculté de s'associer et d'unir leurs forces un moyen de diminuer le désavantage de leur position? Mais, outre qu'il est rarement facile de fondre plusieurs petites entreprises

(1) *Tr. d'écon. pol.*, t. II, p. 115, 4e édit.

en une grande, ne sait-on pas que celles dans lesquelles il y a unité de vues, d'intérêt, de volonté, ont un immense avantage sur celle où des intérêts différents peuvent introduire à chaque instant des vues et des volontés divergentes?

S'il s'agit d'acquérir de l'instruction, l'homme des derniers rangs de la société n'est pas dans une situation moins désavantageuse. Tout contribue à prévenir le développement de ses facultés : la nature de ses relations, la simplicité de ses besoins, la grossièreté et l'uniformité de ses travaux, le peu de loisir qu'ils lui laissent, la faiblesse des ressources qu'ils lui procurent. Aussi, quelque peine qu'il ait à s'enrichir, en a-t-il davantage encore à s'éclairer. Uniquement occupé du soin d'accroître ses moyens d'existence, il ne fait guère de progrès, même quand il est parvenu à un certain bien-être, que dans les idées relatives à son art; il reste étranger aux autres connaissances; il acquiert peu d'idées générales, et lorsqu'il est devenu riche, il s'écoule encore bien du temps avant qu'il ait pu mettre son esprit au niveau de sa fortune.

Enfin s'il est si difficile, en partant des derniers rangs de la société, de parvenir à la richesse et aux lumières, il ne l'est pas moins de s'élever à un haut degré de moralité. Les bonnes habitudes privées et sociales sont le fruit d'un certain bien-être dont le pauvre ne jouit pas, et d'une certaine éducation qu'il n'est guère en position de recevoir. Les privations qu'il endure rendent ses appétits plus véhéments, et sa raison encore inculte l'avertit moins du danger qu'il y a de les satisfaire avec excès : il est donc plus mal aisé qu'il se conduise bien à l'égard de lui-même. D'une autre part, il est plus aigri par la difficulté de vivre; toutes ses passions malfaisantes sont plus violemment excitées, et sa raison est moins forte pour les contenir : il est donc plus difficile aussi qu'il se conduise bien à l'égard des autres. Dans ses mœurs pri-

vées, il est plus sujet à l'intempérance, à l'ivrognerie, à l'incontinence; dans ses relations avec les autres individus, il est plus enclin au vol, au meurtre, à l'injure; dans ses rapports avec la société, il est plus disposé aux émeutes, aux rébellions, au pillage. Il est donc, sous tous les rapports, plus entraîné au mal, et, sous tous les rapports aussi, la réflexion l'avertit moins du danger qu'il y a de mal faire : double raison pour qu'il succombe plus aisément aux tentations et ait plus de peine à acquérir de bonnes habitudes morales.

Ainsi, dans l'état social le plus exempt de violence, il serait très difficile qu'il ne s'établît pas des inégalités dans les conditions; et lorsque ces inégalités sont une fois établies, il est encore plus mal aisé qu'elles s'effacent : on ne parvient qu'avec des peines extrêmes d'une condition inférieure à un état un peu élevé, et les familles tombées dans un certain abaissement sont exposées à y rester par cela seul qu'elles s'y trouvent. Je ne dis pas qu'il soit impossible de se relever de cet état; mais cela, dis-je, est très difficile, et le nombre des hommes qui en sortent est toujours petit en comparaison de ceux qui y restent. D'ailleurs, s'il y a continuellement des familles qui s'élèvent, il y en a toujours un certain nombre qui déclinent; s'il s'opère un mouvement constant d'ascension, il se fait aussi un mouvement constant, quoique moins étendu, de décadence; tandis que le travail et les bonnes mœurs tirent les uns de l'abjection, le vice et l'oisiveté y font tomber les autres; les mêmes degrés ne sont plus occupés par les mêmes personnes, mais il y a toujours des gradations, et la société continue à présenter le spectacle d'une agrégation d'individus très inégalement partagés du côté de la fortune, de la capacité, de l'instruction, des mœurs, de tout ce qui donne l'influence.

Toutes ces inégalités sont donc, dans un certain degré, des choses essentielles à notre nature; elles sont une loi de l'espèce humaine, elles sont aussi nécessaires dans l'ordre moral que les inégalités du sol dans l'ordre physique; il n'est pas plus étrange de voir des hommes inégaux dans la société que des arbres inégaux dans une forêt; ou bien de voir des hommes différents par la fortune, le savoir, la moralité, que des hommes différents par la figure, la taille, les proportions du corps, les facultés de l'ame.

En un mot, quoique le régime industriel tende à rendre dans la société le bien-être plus général et l'inégalité des conditions moins sensible, l'effet de ce régime n'est pas tant encore de faire disparaître l'inégalité d'entre les hommes que de les classer autrement. Il tend à faire que les plus industrieux, les plus intelligents, les plus actifs, les plus courageux, les mieux réglés, les plus prudents, soient aussi les plus heureux, les plus riches, les plus libres, et non à faire qu'ils soient tous également heureux, également riches, également libres, parce que cela ne se peut point.

Je vais plus loin, et, après avoir dit que cela n'est pas possible, j'ajouterai hardiment que cela n'est pas désirable. On pourrait souhaiter que les hommes fussent mieux classés, mais non pas, prenons-y garde, qu'ils fussent confondus. Il est sûrement bien affligeant que la sottise, la violence, la ruse, l'hypocrisie, aient encore parmi nous tant de moyens de conduire à la fortune et à la considération; mais non pas qu'il y ait des degrés dans la considération et dans la fortune. Les supériorités qui ne sont dues qu'à un usage plus intelligent et mieux réglé de nos facultés naturelles, loin d'être un mal, sont un véritable bien : elles sont la source de tout ce qui se fait de grand et d'utile; c'est dans la plus grande pros-

périté qui accompagne un plus grand effort qu'est le principe de notre développement; rendez toutes les conditions pareilles, et nul ne sera intéressé à mieux faire qu'un autre; réduisez tout à l'égalité, et vous aurez tout réduit à l'inaction; vous aurez détruit, parmi les hommes, tout principe d'activité, d'honnêteté, de vertu.

Enfin, le régime industriel est si loin d'exclure les inégalités sociales qu'il en implique au contraire l'existence, et que le développement de l'industrie serait tout uniment impossible, si les hommes étaient tous également heureux. L'action de l'industrie embrasse, par sa nature même, des ordres fort distincts de travaux : l'étude des lois de la nature, l'application de ces lois à des objets déterminés, l'exécution des ouvrages conçus. Il faut donc nécessairement à la société industrielle plusieurs classes distinctes de personnes : des savants, des ingénieurs, des entrepreneurs, des ouvriers. Or, rendez toutes les conditions égales, supposez un instant que tout le monde jouisse de la même éducation et de la même fortune, et la dernière de ces classes manquera; tout le monde, naturellement, voudra faire le travail du savant ou de l'entrepreneur; nul ne voudra s'abaisser au rôle de manœuvre; ou bien chacun sera obligé de remplir à la fois les fonctions de savant, d'entrepreneur et d'ouvrier, ce qui rendra tout progrès impossible.

Sans doute l'avantage de l'industrie ne suffirait pas pour légitimer le partage violent de la société en entrepreneurs et en ouvriers, en riches et en pauvres; mais prenez garde que ce n'est pas non plus ce que je dis : ce que je dis, c'est que ce partage est, jusqu'à un certain point, dans la nature des choses; c'est qu'il s'opère de lui-même; c'est qu'il s'opérerait quoi qu'on fît pour le prévenir, et qu'il est indispensable pour que l'industrie puisse accomplir librement ses fonc-

tions; à quoi j'ajoute que lorsqu'il n'est pas l'œuvre de la violence, lorsqu'il provient uniquement de la différence d'activité, de capacité, de bonne conduite, il n'y a rien que de conforme à la justice divine et humaine, et de favorable au bien des individus et de la société.

Au surplus, la question ici n'est pas précisément de savoir si le partage de la population en plusieurs classes est une chose utile; ce que je voulais surtout établir, c'est qu'il est jusqu'à un certain point une chose inévitable; c'est que, dans le régime industriel, les hommes sont autrement classés que sous l'empire de la force, mais qu'il y a toujours entre eux des gradations; c'est que les inégalités y sont moins sensibles, mais qu'elles y sont toujours très réelles, et que les hommes y sont encore fort inégalement riches, instruits, éclairés, vertueux, etc.

Ils y sont donc très inégalement libres, la conclusion est forcée. Il y a un très grand nombre de choses, impossibles aux hommes des conditions inférieures, qui sont faciles à des hommes de classes plus élevées et mieux élevées. Les premiers ne sont pas libres de satisfaire autant de besoins que les seconds, de se procurer autant de jouissances. Il y a une multitude de sentiments qu'ils ne sont pas susceptibles d'éprouver, de conceptions auxquelles leur esprit ne peut atteindre, de travaux et d'entreprises d'intérêt commun auxquels ils sont obligés de demeurer étrangers. Et dans l'état que je suppose, ce n'est pas la violence des institutions qui les prive de toutes ces libertés, c'est leur propre impuissance; ils sont tout ce qu'ils peuvent être; ils font tout ce qu'ils peuvent faire; les institutions étendraient indéfiniment leurs droits, qu'elle n'ôteraient rien à leur faiblesse, qu'elles n'ajouteraient rien à leur capacité. Ils sont moins libres, parce

qu'il ne leur est pas possible d'exercer une action aussi étendue; ils sont moins libres aussi, parce qu'ils ne sont pas capables d'agir d'une manière aussi bien entendue : leurs vices les rendent plus esclaves d'eux-mêmes; des inclinations malfaisantes les rendent plus esclaves des autres, les exposent à plus de vengeances particulières ou de châtiments publics. Autant, en un mot, il y a de différence entre la richesse, les lumières, la capacité, la moralité des classes et des individus, autant il y en a précisément entre leur liberté.

Je répète seulement que dans le régime industriel ces différences doivent être beaucoup moins sensibles que dans les états sociaux où elles sont favorisées par des institutions violentes. Il n'est pas douteux en effet qu'un régime qui laisse les choses à leur cours naturel, qui protège également tous les hommes dans l'usage inoffensif de leurs forces, qui réprime seulement les excès, qui proscrit tous les monopoles, tous les privilèges, qui défend les faibles contre la collusion des puissants, aussi bien que les puissants contre les complots des faibles, qui n'oppose enfin aucun obstacle au progrès et à la diffusion des richesses et des lumières, il n'est pas douteux, dis-je, qu'un tel régime ne doive faire que les lumières, les richesses, les bonnes habitudes privées et publiques ne se répandent avec moins d'inégalité, et que par suite les diverses classes d'hommes ne soient moins inégalement libres. Il y a moins de disproportion entre les classes les plus basses et les plus élevées: les premières sont moins misérables, les secondes ont des fortunes moins colossales. En même temps les rangs intermédiaires renferment un nombre beaucoup plus considérable de personnes aisées, instruites, morales et libres par conséquent. Il y a cela enfin que tout le monde est à sa place : nul obstacle ne contrarie dans son mouvement d'ascension celui qui a les moyens de

s'élever; nul appui factice ne retient dans une condition supérieure celui qui n'est pas en état de s'y maintenir; et tandis que l'espèce peut parvenir à toute la liberté dont elle est naturellement susceptible, chaque homme jouit, eu égard à la condition où il est né, de toute celle dont il est digne.

Je ne dois pas finir sans dire qu'il me fut adressé, de plusieurs côtés, lors de la première édition de ce volume, des réclamations très vives, très éloquentes, très philanthropiques, contre ces conclusions.

D'une part, on s'accordait à reconnaître avec moi qu'il devait rester encore, dans le dernier état social que je viens de décrire, de grandes inégalités; mais on ajoutait que ces inégalités tenaient aux vices même de ce système, au principe de la compétition universelle, à l'isolement des travaux, au morcellement de l'industrie, etc. — D'un autre côté, on niait la vérité même des résultats que j'énonce; on ne voulait point convenir que dans le régime industriel, tel que je le décris, il dût rester encore entre les hommes des inégalités aussi sensibles que je viens de le dire.

« Vous prouvez au mieux, m'écrivait l'un de ces honorables contradicteurs, que les peuples qui ont le plus de forces, et qui disposent le plus librement de leurs forces, sont ceux qui honorent le travail, qui créent le plus de richesses, qui acquièrent le plus d'instruction, qui perfectionnent le plus leurs habitudes morales. Mais, en définitive, vous avouez que le classement en entrepreneurs et en ouvriers, classement toujours tenu pour indéfectible, amènerait bon nombre des inconvénients du classement en maîtres et en esclaves, en privilégiés et non privilégiés, en gens à places et gens sans place. En effet, le régime industriel pourrait bien n'aboutir qu'à substituer à la féodalité militaire, nobi-

liaire, administrative, une pure féodalité mercantile. A coup sûr, si le sort des ouvriers de Manchester, Londres ou Rouen, est, absolument parlant, moins intolérable que celui des ilotes de Sparte, des esclaves des Romains, de ceux des Turcs ou de ceux de nos colons, nos ouvriers à la journée ou à la tâche, nos domestiques, toujours si nombreux, et dont vous n'indiquez pas les moyens de se passer, sont, relativement, à peu près aussi malheureux, quand, avec moins de sujétion sans doute, ils ont plus d'instruction et d'élévation d'âme. L'imagination, l'illusion, sont pour beaucoup, vous le savez, en affaires de bonheur et de malheur humain. Or, ces facultés, qui sont à peine éveillées chez le sauvage et chez l'esclave, sont excitées, dans nos sociétés perfectionnées, par une multitude de causes, par la lecture, par les spectacles, par notre luxe, par nos mœurs. Bref, on voit plus d'industrieux que d'esclaves ou de sauvages poussés par le désespoir à se donner la mort. »

La personne qui me faisait l'honneur de m'adresser ces remarques, pensait qu'il serait possible et même facile de remédier à ces maux, et de faire disparaître l'inégalité d'entre les hommes par quelques changements, assez simples suivant elle, dans le mécanisme social. Elle voulait bien, en conséquence, m'adresser, comme complément de sa pensée et des observations qu'on vient de lire, un ouvrage intitulé : *Des Vices de nos procédés industriels*, ou *Aperçus démontrant l'urgence d'introduire le procédé sociétaire* (1). L'auteur, M. J. Muiron, appartenait, dès cette époque, à une école alors fort inconnue, et qui n'a pas laissé de jeter depuis un certain éclat, celle de Charles Fourier, qu'on a désignée par le

(1) Volume in-8°, à Paris, chez madame Huzard, libraire, rue de l'Éperon.

nom d'*École phalanstérienne*. Il sera répondu, autant qu'il me paraisse essentiel de le faire dans le *postscriptum* qui termine ce volume, aux objections que cette école et les diverses sectes dites *socialistes* élèvent contre le régime industriel.

D'un autre côté, sans chercher à effacer les inégalités sociales par des artifices d'organisation, on niait tout uniment que, dans le régime industriel, ces inégalités demeurassent aussi sensibles, et fussent aussi durables que je le pense. On n'admettait point qu'il dût toujours y avoir au fond de la société une certaine masse de gens malheureux. « Ici, comme partout ailleurs, écrivait-on, la raison la plus sévère se trouve d'accord avec la bienveillance la plus expansive. Il est bien possible que tous les hommes, dans la vie industrielle, ne pussent pas devenir également heureux, également riches, également libres; mais il est très permis de croire que les moins heureux seraient pourtant dans une condition très supérieure à celle des classes que nous nommons maintenant misérables. Il est dans la nature de l'homme de tout améliorer, non-seulement en lui, mais autour de lui. Il commence par fixer le bien où il se trouve, puis il l'étend çà et là jusqu'à ce que tout s'en ressente. Nous voyons, de toutes parts, le travail mieux dirigé, les saines doctrines plus répandues, les richesses plus considérables et mieux distribuées. La civilisation ne concentre pas ses bienfaits sur une seule classe, elle les étend à toutes : il n'est pas de genre de perfectionnement dont les effets ne se fassent sentir jusque dans les derniers rangs de la société, etc. (1). »

Tâchons de nous entendre, répondis-je. Je ne prétends

(1) Les personnes qui ignorent combien, parmi nous, l'éducation de toutes les classes a fait de progrès, n'apprendront peut-être pas sans quelque surprise que ces excellentes observations m'étaient adressées par un simple notaire de province.

certainement pas qu'il soit impossible que le sort des classes inférieures devienne meilleur, que l'espérance de les voir sortir de leur état implique contradiction avec la nature des choses, que l'extinction de la mendicité soit un problème insoluble, que le pauvre soit enchaîné par des liens de fer à sa triste situation, qu'il soit condamné à des douleurs éternelles, à une misère indestructible. Je regarderais un tel arrêt non-seulement comme une erreur, mais presque comme un crime. Il n'y a que des dominateurs sans conscience et sans pitié qui puissent prêcher une certaine résignation aux misérables, et, par exemple, les exhorter à regarder leur misère comme un état définitif, comme un état dans lequel l'auteur des choses a voulu qu'ils naquissent et qu'ils mourussent, eux et toute leur postérité, jusqu'à la consommation des siècles. Aussi, grâce à Dieu, n'ai-je dit ni pensé rien de pareil.

Il y a pour les classes les plus malheureuses des moyens naturels et légitimes de s'élever à un meilleur état. Et il le faut bien; car comment expliquerait-on, sans cela, l'élévation de tant de familles qui se sont enrichies sans dépouiller personne? Ces moyens sont connus : c'est le travail, c'est la prévoyance, c'est une pratique constante de l'économie; ce serait surtout l'adoption, relativement au mariage, d'une morale plus sensée; ce serait une sévère attention de la part des familles ouvrières à ne pas trop multiplier le nombre des ouvriers; par suite, l'élévation du prix de la main-d'œuvre; par suite de cette élévation, le perfectionnement des machines; par suite de ce perfectionnement, l'extension d'une multitude de travaux; par suite de cette extension, une demande plus considérable d'ouvrage, des salaires plus élevés, l'application des forces de l'homme à des travaux moins rebutants et moins pénibles, etc. Je pourrais énumérer toute

une série de moyens propres à élever les classes malheureuses, et à éteindre graduellement la mendicité.

Mais, soit que ces moyens n'aient encore été que très imparfaitement analysés, soit qu'il fût fort difficile, alors même qu'on le voudrait, d'en faire descendre la connaissance dans les dernières classes de la société, soit qu'il fût plus difficile encore de déterminer ces classes à les mettre en pratique, il est certain que la destruction de la misère est la chose du monde la moins aisée; et la preuve, c'est qu'au milieu des progrès de la richesse sociale, le nombre des misérables s'est accru, absolument parlant. On sait l'extension que la pauvreté a prise en Irlande, en Angleterre, et même, quoiqu'à un moindre degré, dans notre pays. Il y a plus de gens riches, sans doute; mais il y a aussi plus de gens pauvres, et la population nécessiteuse a suivi une progression plus rapide encore peut-être que la population aisée. On n'a pas oublié ce fait, publié il y a moins de vingt ans, que dans le nombre des personnes qui meurent annuellement à Paris, il y en a plus des quatre cinquièmes qui ne laissent pas de quoi payer leurs funérailles, et qui sont inhumées aux frais de la ville ou des hôpitaux (1). En 1828, un voyageur intelligent, qui avait visité la fabrique de Lyon, observait que, quoique la production s'y fût prodigieusement accrue, la population ouvrière n'y était ni plus heureuse ni plus riche qu'autrefois. « Ces hommes précieux, disait-il, parlant des ouvriers en soie, sont

(1) Sur 23,599 personnes, terme moyen, décédées annuellement à Paris, pendant les trois années 1821, 1822 et 1823, il n'y en a eu, année moyenne, que 4,290 qui aient laissé de quoi pourvoir aux frais de leur inhumation; 12,663 autres, décédées à domicile, ont été enterrées aux frais de la ville, sur certificat d'indigence; le reste, plus misérable encore, est décédé dans les hôpitaux. (*Rech. stat. sur la ville de Paris*, pub. par le préfet de la Seine, tableaux 27, 37, 42 et 58. Paris, 1826).

presque tous vêtus de haillons. Entassés dans des habitations dégoûtantes, ils couchent pêle-mêle sur des grabats, et ne subsistent que d'une nourriture chétive [1]. »

On peut objecter, il est vrai, que tout ce qu'il existe aujourd'hui de misère s'est développé sous l'influence d'un ordre de choses très différent de celui que j'ai décrit dans mon dernier chapitre. J'ai moi-même reconnu ailleurs [2], que la misère actuellement existante avait eu en partie ses causes dans la manière dont les choses avaient commencé, dans le partage inégal qui s'était fait d'abord de la richesse, dans l'expropriation originaire des classes les plus nombreuses de la société, dans l'état de servitude où elles avaient été retenues durant des siècles et où elles se trouvaient encore en beaucoup de pays; ailleurs dans des contributions écrasantes, dans des obstacles de toute espèce mis aux progrès de leur aisance et de leur instruction, dans des lois qui les empêchaient de tirer de leur travail le meilleur parti possible, dans celles qui favorisaient, à leur détriment, des maîtres à qui leur position donnait déjà ant d'avantage sur elles, dans des préceptes religieux qui bannissaient toute prudence du mariage, dans des mesures politiques qui les provoquaient à la population, dans des institutions de charité qui les dispensaient de toute prévoyance, dans des maisons de jeu, des loteries et autres établissements corrupteurs qui les détournaient de l'épargne, et les excitaient directement à la débauche et à la dissipation, dans des systèmes de pénalité et des régimes correctionnels qui n'étaient propres qu'à achever de les corrompre, dans tout un ensemble de choses qu'on eût dit combiné pour les tenir dans un état permanent d'ignorance, de misère et de dégradation.....

---

(1) *V. la Rev. encycl.* cah. de nov. 1828, p. 512.
(2) Dans la *Rev. encycl.*, cah. de juin 1827, p. 617.

Mais l'état de ces classes ne tient pas seulement aux torts que peut avoir eus envers elles la partie supérieure de la société; il a aussi, il a surtout sa racine dans les vices qui leur sont propres; dans leur apathie, leur insouciance, leur imprévoyance, leur défaut d'économie; dans leur ignorance des causes qui font hausser ou baisser le prix du travail; dans l'abus que leur grossièreté les porte à faire du mariage; dans le nombre toujours croissant de concurrents qu'elles se suscitent à elles-mêmes, et qui font baisser les salaires à mesure que les progrès de l'industrie et la demande toujours plus grande de main-d'œuvre tendraient naturellement à les élever. Je suis fermement convaincu que leur détresse est leur propre ouvrage bien plus encore que celui des classes qu'on peut accuser de les avoir opprimées; et quand la société se serait établie originairement sur des bases plus équitables, quand les forts se seraient abstenus envers les faibles de tout esprit de domination, je ne doute point qu'il ne se fût développé au fond de la société une classe très nombreuse de misérables.

Au surplus, quelles que soient les causes qui ont produit toute cette population nécessiteuse, c'est maintenant un fait qu'elle existe, et la question n'est pas de savoir si le régime industriel pourrait l'empêcher de naître, mais si elle parviendrait, sous ce régime, à une bonne condition; la question est de savoir si, dans un ordre de choses où rien ne favoriserait sa paresse, et où rien non plus n'enchaînerait ou ne découragerait son activité, il serait en son pouvoir de se tirer du triste état où elle se trouve. J'ai dit que la théorie indiquait pour cela des moyens; mais j'ai ajouté, et je répète, que ces moyens sont, à l'application, d'une difficulté extrême. On a vu, dans le cours de ce chapitre, combien, avec la meilleure volonté, et par la seule force des choses, les hommes placés

au dernier degré de l'échelle sociale devaient avoir de peine à s'élever à un certain état d'aisance, d'instruction et de moralité. Une chose surtout contribue à les détourner des efforts que réclame une semblable tentative, c'est l'idée que ces efforts seraient vains; et il est sûr que beaucoup de causes peuvent contribuer à les rendre inutiles. A quoi servirait, par exemple, à une famille d'ouvriers qui voudrait se tirer de la misère de n'user du mariage qu'avec la plus grande circonspection, si, à côté d'elle, une multitude de misérables continuait à peupler sans mesure, et de la sorte tenait constamment la main-d'œuvre à vil prix? A quoi servirait même que tous les pauvres d'un pays missent dans leur conduite la même sagesse, si on n'en faisait autant dans les pays environnants? N'a-t-on pas vu, à plusieurs reprises, les classes ouvrières de certaines villes d'Angleterre menacées de perdre tout le fruit de leurs bonnes habitudes par l'apparition de ces bandes de pauvres affamés que l'Irlande jetait au milieu d'elles, et qui venaient offrir leur travail à peu près pour rien [1]? Dans une situation aussi décourageante que celle où se trouvent les hommes des dernières classes, il n'y a que les individus les plus heureusement doués qui puissent avoir assez d'énergie mentale pour concevoir la pensée et poursuivre la résolution de s'élever à un certain bien-être. Le reste perd souvent dans la misère jusqu'au désir de s'en tirer.

---

[1] Depuis que ceci a été écrit, j'ai dit et établi, je crois, avec quelque force, qu'il n'était pas de situation où les familles d'ouvriers n'eussent l'intérêt le plus sensible à limiter leur fécondité, à en proportionner les effets à l'espace ouvert devant elles. L'imprévoyance universelle n'est, pour celles qui sont prudentes, qu'une raison de plus de se régler sur ce point, qui forme, avec le travail et l'épargne, les seules conditions auxquelles les classes laborieuses puissent s'élever à une meilleure condition et s'y maintenir. *V.* l'ouvrage que j'ai publié sous ce titre : *Mémoire à consulter sur les principales questions que la révolution de juillet a fait naître*, p. 164 à 181.

N'a-t-on pas vu maintes fois des serfs regarder la liberté comme onéreuse, et demander comme une faveur qu'on les retînt en servitude? N'arrive-t-il pas tous les jours que des ouvriers refusent un supplément de salaire, à condition de faire un peu plus de travail? Est-il bien rare de les voir, alors même que leur tâche est des plus modérées, travailler un peu moins sitôt qu'ils peuvent gagner un peu davantage? Il ne faut pas croire que l'émulation, que l'activité, que le désir de conquérir par le travail une honnête aisance, soient des sentiments qu'il soit aisé de faire naître dans les derniers rangs de la société (1).

Concluons :

Un état d'égalité parfaite entre les hommes est une situation impossible.

Un état où l'on verrait croître à la fois le nombre des familles opulentes, celui des familles aisées, et surtout celui des familles misérables, est une situation non-seulement possible, mais réelle : c'est l'état où nous nous trouvons.

Un état où la misère se circonscrirait, où la population

---

(1) Il y a de ceci assez de preuves. Je pourrais citer tel établissement dont les propriétaires ont voulu vainement faire des sacrifices considérables pour améliorer le sort de leurs ouvriers. Dans la manufacture importante à laquelle je fais allusion, cinq cents ouvriers étaient employés à faire un certain ouvrage à raison de 65 centimes le pied carré. Chaque ouvrier en faisait environ deux pieds par jour, ce qui ne portait guère le prix de sa journée qu'à 1 fr. 30 centimes. Les propriétaires, par un mouvement spontané de générosité, se décidèrent à élever le prix de 65 à 80 centimes : c'était un sacrifice de cent cinquante francs par jour, et de quarante-cinq mille francs par an. La paresse et la mauvaise conduite des ouvriers rendit se sacrifice inutile : comme ils gagnaient un peu plus d'argent, ils exécutèrent un peu moins d'ouvrage, et le loisir que leur procurait ce supplément de salaire, ils l'employèrent à aller au cabaret. Leur besogne s'en ressentit ; en même temps qu'ils en firent moins, elle fut de moins bonne nature. Force fut aux propriétaires de remettre les choses sur l'ancien pied.

nécessiteuse s'accroîtrait moins, où l'aisance se répandrait davantage, est une situation réalisable, mais non encore réalisée : c'est l'état où nous devons tendre, c'est celui où l'on peut arriver sous le régime industriel, à mesure que toutes les classes de la société donneront une meilleure direction à l'emploi de leurs forces, à mesure surtout que les classes ouvrières seront mieux instruites des causes qui peuvent les faire descendre ou monter.

Enfin un état où, sans que les hommes fussent égaux, on ne verrait plus du tout de misérables, est une situation qui n'offre rien d'absolument impossible, rien de contradictoire avec la nature des choses, mais à laquelle il paraît singulièrement difficile d'atteindre, et que le publiciste le plus philanthrope ne peut apercevoir, lorsqu'il ne cherche pas à se tromper lui-même, que dans l'avenir le plus reculé.

—

CHAPITRE X.

POST-SCRIPTUM SUR LES OBJECTIONS QU'ON A SOULEVÉES, DANS CES DERNIERS TEMPS, CONTRE LE RÉGIME DE LA LIBRE CONCURRENCE.

—

Ces conclusions n'ont rien perdu de la justesse qu'elles me paraissaient avoir, il y a près de vingt ans, lorsque je publiais la première édition de ce volume, et je n'éprouve aucunement le besoin de les changer.

Toutefois, je ne saurais laisser sans réponse les graves accusations dont est devenu l'objet, dans ces derniers temps, le régime qu'elles résument, et les singuliers reproches qu'on a adressés à la liberté du travail [1].

On ne nie pas que le régime de la concurrence n'ait produit un immense développement de richesses : on nous trace, au contraire, de magnifiques tableaux des prodiges qu'a faits, sous l'influence de la liberté du travail, l'ardente émulation des travailleurs. Mais on affirme que le résultat de cette lutte a été de combler les mains qui étaient déjà pleines, et d'achever de vider celles qui étaient les moins pourvues. Il est arrivé, dit-on, que ceux qui avaient déjà beaucoup ont eu tout, et que les malheureux par qui toutes choses étaient produites ont été chaque jour plus près de ne jouir de rien. On a prétendu signaler, au milieu des prospérités sociales et de l'élévation progressive

[1] Le mot liberté est pris ici dans le sens restreint qu'on est dans l'usage de lui donner. Il s'agit seulement de la liberté qui résulte du progrès des bonnes relations entre l'État et les individus, de l'absence de tout obstacle illégitime mis par l'État à l'exercice de nos forces. C'est cette liberté qui est attaquée dans le procès fait à la concurrence.

des classes opulentes et aisées, la décadence accélérée des classes laborieuses. On a dit que plus la société devenait puissante et riche, et plus la misère de ces classes allait croissant; que le rapport des misérables à la population suivait régulièrement les progrès de l'industrie, et que, tandis que ce rapport n'était, par exemple, en Espagne et en Italie que de 1 à 30, en Turquie que de 1 à 41, en Russie que de 1 à 100, il était de 1 à 6 en Angleterre, en Belgique, et dans les départements du nord de la France les plus riches et les plus industrieux [1]. Finalement, on a fait de la situation des classes ouvrières, dans les pays les plus avancés, des tableaux hideux, où l'on semblait se complaire à étaler leur dégradation physique et morale, et où la civilisation était représentée comme ramenant, par une pente rapide, la partie la plus nombreuse de la population à toutes les horreurs de la vie sauvage.

Puis on a prétendu expliquer comment ces tristes résultats, comment cette opulence d'un côté et cette détresse de l'autre, comment ce partage inique et partial des fruits du travail, étaient l'effet naturel de la concurrence universelle; comment, sous l'oppression de la concurrence, les entrepreneurs, poussés par le besoin de vendre à baisser le prix de leurs produits, avaient été conduits forcément à réduire les salaires; comment, pour diminuer encore leurs frais, ils avaient dû remplacer les ouvriers par des machines; comment les ouvriers, à leur tour, supplantés par ces compétiteurs formidables, et devenus trop nombreux pour le travail à accomplir, avaient dû offrir leurs bras au rabais; comment enfin, sous le régime de la concurrence, l'industrie était devenue une guerre, une guerre de plus en plus acharnée, et comment les classes ouvrières, naturellement les plus faibles, avaient dû être vain-

---

[1] M. E. Buret, *De la misère des classes laborieuses*, etc.

cues, et étaient demeurées sur le champ de bataille nues, dépouillées, meurtries, exténuées (1).

Et comme c'était, croyait-on, la concurrence qui avait produit de si grands maux, on l'a qualifiée des noms les plus durs : on l'a traitée de régime *barbare et sauvage;* on l'a appelée l'*anarchie*, le *désordre*, le *mal de tous* (2); et, en même temps qu'on épuisait sur elle le vocabulaire des injures, on s'est évertué à chercher quelque régime moins désastreux qu'il fût possible de lui substituer. Je ne ne parle pas seulement ici des systèmes connus de Fourier, de Saint-Simon et d'Owen. Mais, dans des écrits moins excentriqnes, on a proposé de soustraire les classes laborieuses au danger de la concurrence, et d'empêcher que leur travail fût soumis au cours du marché. On a dit que leur travail étant leur seule ressource, on ne devait pas permettre qu'il fût mis au rabais. On a dit que tout homme vivant *avait le droit de vivre,* et que tous ceux qui avaient le droit de vivre *devaient en avoir les moyens*. On a dit que la société leur devait à tous, en quelque nombre qu'il leur plût de naître, du travail, et un travail assez fructueux pour qu'il pût suffire amplement aux besoins d'eux et de leurs familles. On a dit enfin que le moyen d'assurer leur sort, c'était de substituer l'*organisation* à l'anarchie, et l'*association* à la concurrence. *Association ! organisation !* voilà, a-t-on dit, les mots de l'énigme sociale ; voilà les paroles magiques qui doivent mettre fin au charme fatal sous lequel les classes pauvres vivent enchaînées. Et ce n'étaient pas là seulement les propos de quelques rêveurs solitaires ; c'étaient des mots que répétaient, avec la conviction qu'ils s'appliquaient

(1) Je n'ai pas besoin de dire où j'ai vu de telles accusations. Elles ont été partout, et dans des termes plus véhéments et plus passionnés encore que ceux dont je me sers.

(2) M. Buret, et beaucoup d'autres.

à quelque chose de réel, des esprits qui avaient la prétention d'être pratiques et sages. On trouve un peu partout aujourd'hui des injures adressées au régime de la concurrence, et des appels faits à l'organisation du travail et à l'association générale des travailleurs. Les idées confuses, la vague apparence de doctrine qui sont enveloppées dans ces mots, ont trouvé des organes dans les Chambres, dans les journaux accrédités de toutes les opinions, dans des chaires publiques et officielles, en France et à l'étranger; et tel est, si je suis bien informé, l'ascendant qu'elles auraient déjà acquis sur la jeunesse de nos grandes écoles, que les idées de liberté et de concurrence appliquées au travail y seraient devenues l'objet d'une espèce de réprobation et presque de haine.

De sorte qu'après avoir travaillé deux mille ans à l'émancipation du travail, dans l'intérêt même des classes laborieuses, on découvrirait aujourd'hui que l'humanité a fait fausse route; que cette liberté, dont l'acquisition a été l'objet de si longs, de si patients, de si douloureux efforts, est, en réalité, un présent funeste, dont l'unique effet est d'écraser ceux au profit de qui elle a été surtout désirée, de les appauvrir, de les déprimer, de les dégrader, de les faire déchoir de plus en plus; et telle serait l'évidence de ces tristes résultats, l'oppression née pour les faibles de la liberté du travail et de la concurrence qui s'en est suivie serait si patente et si cruelle, que la société, s'il n'y était mis ordre, aurait à redouter de la part des classes laborieuses des soulèvements plus dangereux et plus terribles que les anciennes guerres serviles, que les anciennes irruptions de barbares, et qu'il n'y aurait pas, ce semble, aujourd'hui de réforme plus urgente que la réforme de la liberté [1].

---

[1] Je dois dire pourtant qu'une sorte de raison et de pudeur em-

Voilà, assurément, des résultats bien inattendus et bien étranges; et si le genre humain avait pu se méprendre à ce point sur le but où devaient tendre ses efforts, il faudrait convenir que la lumière qui le conduit est une lueur bien trompeuse, et qu'il ne sait guère ni ce qu'il fait, ni où il va.

Voyons pourtant, avant d'élever de pareils doutes sur la sûreté de ses instincts et de sa raison, si l'on ne serait pas tombé ici dans des erreurs graves, et si ceux qui l'accusent de s'être si longtemps et si étrangement fourvoyé sont mieux inspirés que ne l'a été, depuis deux mille ans, l'humanité tout entière.

J'ai à faire sur les accusations dont le régime de la concurrence est devenu l'objet, plusieurs remarques.

La première, c'est que ce régime, bon ou mauvais, ruineux ou fécond, n'existe réellement pas encore; c'est qu'il n'est établi nulle part que par exception, et de la manière la plus incomplète du monde.

La seconde, c'est que le tableau qu'on nous trace de l'état social qu'on l'accuse d'avoir produit est infidèle, et qu'on n'y tient pas suffisamment compte de l'extension qu'a prise le bien-être universel, y compris celui des classes les moins heureuses.

La troisième, c'est que le mal éprouvé par ces classes, dans ce qu'il a de réel, n'est pas rapporté à ses véritables causes.

---

pêche qu'on n'attaque nominativement la *liberté*, et qu'on s'en prend seulement à la *concurrence*, que la liberté a précisément eu pour objet d'établir. L'Académie de Rheims a mis dernièrement au concours cette question singulière : « *Chercher par quels moyens on pourrait, sans nuire à la liberté, mettre des limites à la concurrence?* » Comme s'il était possible de limiter la concurrence sans restreindre par cela même la liberté! Comme si la liberté ne consistait pas précisément dans le droit attribué à chacun de concourir, et de faire ce que pouvait faire légitimement tout le monde!

La quatrième, c'est que les principaux moyens proposés pour y obvier ne seraient rien moins qu'expédients.

La cinquième enfin, c'est que les vrais remèdes, en tant qu'il est possible de remédier au mal par la législation, seraient précisément dans le régime qu'on accuse de l'avoir produit, c'est-à-dire dans un régime de plus en plus réel de liberté et de concurrence.

Je vais entrer dans quelques détails sur chacune de ces observations. Je les crois susceptibles d'être motivées avec quelque force et quelque justesse.

Je prie d'abord de considérer à quel point il doit sembler étrange de voir attribuer le malheur des classes laborieuses à l'exagération de la concurrence, dans l'état d'imperfection notoire où se trouvent encore la liberté du travail et celle des transactions. On parle de concurrence illimitée, universelle! Où en existe-t-il de pareille, en bonne foi? De fait, il n'y a pour rien de concurrence véritablement universelle. Est-il besoin de le prouver? Oublie-t-on qu'il n'est pas de pays civilisé où la masse entière des producteurs ne se défende par de doubles et triples lignes de douanes contre la concurrence des producteurs étrangers? Ne sait-on pas à quel point, même dans l'extérieur de chaque pays, la concurrence est encore loin d'être entière, et par combien de causes elle est plus ou moins limitée partout. Chez nous, pcr exemple, où elle est plus développée qu'en d'autres lieux, elle rencontre encore une multitude d'obstacles : il est, on le sait, en dehors des services véritablement publics, un certain nombre de professions dont la puissance publique a cru devoir se réserver plus ou moins exclusivement l'exercice; il en est un nombre plus considérable dont la législation a attribué le monopole à un nombre restreint d'individus; celles qui ont été abandonnées

à la concurrence sont assujéties à des formalités, à des restrictions, à des gênes sans nombre, qui en défendent l'approche à beaucoup de monde, et par conséquent, dans celles-ci même, la concurrence est loin encore d'être illimitée; enfin, il n'en est guère qui ne soient soumises à des taxes variées, nécessaires sans doute, mais assez onéreuses pour que bien des gens fussent hors d'état de les payer, et, partant, pour que les professions qui y sont assujéties leur soient interdites : d'où il suit que la concurrence, déjà bornée par tant de causes, l'est encore, et à un haut degré, par les impôts. Je n'énonce ici aucun de ces faits à titre de blâme; mais, en présence d'un tel état de choses, n'est-il pas singulier d'entendre parler de concurrence illimitée! universelle! et de voir attribuer à l'excès de liberté et de concurrence les maux plus ou moins réels que souffrent les classes inférieures de la société?

Ma seconde observation est que le tableau qu'on nous présente des progrès de la société, et de la manière dont la richesse s'y répartit à mesure qu'elle s'accroît, est *infidèle*. Quelque obstacle que puissent mettre à l'équitable distribution des produits, non pas assurément la liberté du travail et celle des transactions, mais les restrictions intéressées auxquelles l'une et l'autre sont demeurées soumises, il est impossible de tenir pour exact, même au milieu des nombreux monopoles qui subsistent encore, ce que l'on dit de la concentration toujours plus grande des fortunes, et du progrès, en sens inverse, de l'appauvrissement universel. On ne peut certainement pas dire, malgré ce qu'il peut y avoir d'irrégulier dans le partage des richesses nouvelles qui viennent s'ajouter chaque jour à la masse des richesses déjà crées, que le fait de l'accroissement des richesses soit plus saillant que

celui de leur diffusion. Comment ne pas être frappé de la masse des familles aisées que, même dans son état actuel, le travail ne cesse de produire? Comment ne pas tenir compte aussi du surcroît de bien-être qu'il procure aux classes de la société les plus nombreuses et les moins avancées? il est manifeste que le niveau de l'aisance ne s'est pas seulement élevé, il s'est prodigieusement étendu, et les biens que l'aisance donne sont descendus, par des gradations innombrables, jusque dans les rangs les plus infimes de la société.

Le moyen donc d'admettre cette proposition singulière, que « la misère publique est un grand fait social particulier aux temps modernes, et qui se manifeste de plus en plus à mesure que la civilisation se répand? (1) » Ce qui est particulier au temps actuel, si l'on veut, c'est l'agitation de toutes les classes; c'est leur inquiétude, leur impatience, leur impossibilité de s'arrêter à rien et de se contenter jamais; c'est le travail infernal que les factions exécutent sur les moins heureuses pour qu'elles deviennent de plus en plus mécontentes, à mesure que la société fait plus d'efforts pour qu'elles soient moins à plaindre en réalité. Mais, quoi qu'il en soit de cette misère morale, la vraie misère de ce temps-ci, il n'est assurément pas vrai que la misère matérielle s'accroisse, même dans les rangs inférieurs de la population.

Un respectable membre de l'Académie des sciences morales lui communiquait, il y a quelques années, une série d'actes officiels infiniment curieux sur la situation où se trouvaient les classes pauvres, à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième, dans deux importantes localités, à Paris et à Grenoble. L'Académie put juger par la mul-

(1) M. A. Blanqui, *Hist. de l'écon. pol.*, t. II, p. 276 de la prem. édit.

tiplicité et la gravité des mesures que l'administration de ces temps reculés avait été obligée de prendre contre le fléau de la mendicité et du paupérisme, à quel point ce fléau était alors intense et étendu; et il dût résulter pour elle de cette communication intéressante la sincère conviction que le mal est moindre aujourd'hui.

Ce mal avait dû diminuer vers la fin du règne de Louis XIV : un peu plus d'ordre était entré dans la société; le travail et les moyens de vivre avaient dû s'accroître, et néanmoins, voyez ce qu'écrivait Vauban en 1698, après avoir pendant quarante ans parcouru la France en tous sens, et avoir attentivement examiné la situation de ses peuples : « Il est certain que le mal (le mal de l'indigence) est poussé à l'excès, et que, si l'on n'y remédie, le menu peuple tombera dans une extrémité dont il ne se relèvera jamais. Les grands chemins de la campagne et les rues des villes et des bourgs sont pleins de mendiants que *la faim* et *la nudité* chassent de chez eux... Près de *la dixième partie* du peuple est *réduite à la mendicité et mendie effectivement*. Des neuf autres parties, il y en a *cinq* qui ne sont pas en état de faire l'aumône à celle-là, parce qu'eux-mêmes sont *très près d'être réduits à la même condition ;* et des quatre qui restent, *trois sont fort mal aisées*, etc. (1) » Peut-on, en bonne conscience, comparer la situation présente des 34 millions d'hommes que nourrit le sol de la France à l'état de dénûment où se trouvait alors une partie si considérable de ses 16 millions d'habitants? et, en rapprochant des prospérités actuelles le tableau de ces misères passées, tracé par un homme consciencieux et plein de

(1) *Projet d'une dime royale*. Je ne cite que les résultats les plus généraux extraits textuellement de la préface. *Voir* d'autres détails dans l'ouvrage même.

lumières, dira-t-on encore que la misère du grand nombre est un fait social qui se manifeste de plus en plus à mesure que la civilisation se répand ?

Ce qui se manifeste ouvertement, au contraire, c'est le progrès du bien-être matériel, non-seulement pour les classes élevées, mais aussi pour le grand nombre. Il ne faut, en vérité, qu'ouvrir les yeux pour le voir. Le fait, d'ailleurs, est établi par des documents officiels et irrécusables. D'après ces documents, il n'existerait guère moins de 11 millions de cotes foncières ([1]). On estime à 6 millions le nombre des propriétaires par qui ces cotes sont payées ; de sorte que, à quatre individus par famille, il n'y aurait pas moins de 24 millions d'individus, sur 34, qui participeraient à la propriété du sol. Ce nombre, d'ailleurs, tendrait sensiblement à s'accroître. Celui des entrepreneurs patentés, qui n'était que de 887 mille en 1817, se serait élevé à 1 million 416 mille de 1817 à 1840, et, en comptant quatre individus par famille, il permettrait de supposer que 5 millions 644 mille individus, près de 6 millions, sont intéressés comme chefs à des entreprises industrielles. En dehors des propriétaires et des entrepreneurs d'industrie, il faudrait compter, en outre, une masse considérable d'ouvriers possédant un mobilier et des épargnes ; et l'on voit que ce qui resterait après cela d'individus réduits à leurs seules forces corporelles, et vivant au jour la journée, n'est certes pas très considérable. Encore serait-il vrai de dire que le sort de ceux-ci est affecté de la manière la plus favorable par les progrès que tout le reste a faits. Les plus à plaindre participent, comme les plus heureux, aux bienfaits de la civilisation générale. Ils jouissent, comme tout le monde, de plus de liberté et de sécurité. L'immense

([1]) La *Statist. de la France* en porte le nombre à 10,896,682. *V.* t. I, p. 15.

extension donnée à tous les travaux leur permet de trouver plus facilement l'emploi de leurs forces. Ils circulent dans des rues plus propres, plus spacieuses, mieux aérées, mieux éclairées. Ils voyagent d'une manière tout à la fois plus commode, plus rapide et plus économique. Ils travaillent dans des ateliers plus sains. Ils exercent avec moins de danger les industries naturellement dangereuses. Ils profitent à l'égal des plus riches, de l'amélioration de tous les objets d'un usage public et commun. Il leur est en outre devenu plus aisé de se procurer des jouissances particulières : une multitude de produits ont assez baissé de valeur pour descendre au niveau des plus faibles moyens. En même temps d'ailleurs que le prix de beaucoup de choses a diminué, celui des salaires a crû, à beaucoup d'égards, d'une manière sensible. Il s'est élevé notamment dans les métiers à la main, et il en est bien peu où le prix des façons ne soit devenu graduellement plus considérable. On en pourrait citer des exemples nombreux et frappants. Même chose a eu lieu pour tous les emplois un peu relevés des fabriques. Les fabriques, en même temps, ont assez simplifié leurs travaux pour ouvrir des débouchés à l'activité, jusqu'alors inoccupée, des individus les plus faibles, des femmes, des enfants. De ce concours heureux de l'exhaussement et de la multiplication des salaires avec l'abaissement du prix d'un grand nombre de produits, a dû résulter évidemment beaucoup d'amélioration dans le sort des classes laborieuses. On peut juger de cette amélioration par l'importante masse des dépôts qu'elles ont déjà faits dans les caisses d'épargnes ([1]), et qui n'accusent que très faiblement celle des économies qu'elles ont réellement effectuées, et surtout celle des économies qu'elles au-

([1]) D'après les rapports officiels, la masse des dépôts effectués au 31 décembre 1842 n'était pas de moins de 320 millions, et au train dont

raient pu faire. On en peut juger aussi par la constante disposition que les ouvriers des champs, dont la condition est pourtant réputée heureuse, montrent à passer dans les fabriques. De ce que cette amélioration a fait naître des besoins et créé des habitudes qui empêchent déjà de la sentir; de ce qu'elle a transformé en nécessité pressante l'usage de beaucoup d'objets qui passaient jadis pour superflus, il n'en résulte certes pas qu'elle soit moins réelles. Elle est proclamée par tous les individus de la classe ouvrière qui sont assez âgés pour avoir vu le passé et pour pouvoir le comparer au présent. Ils avouent tous, observe M. Villermé, que leur classe est aujourd'hui mieux logée, mieux meublée, mieux vêtue. Le drap, dans les vêtements d'hiver, poursuit cet observateur impartial et judicieux, a partout remplacé la grosse toile. On rencontre bien moins qu'autrefois de pieds et de jambes nus, bien moins de sabots, bien plus de souliers. On pourrait aisément, dans beaucoup de villes, les jours de fête, confondre la classe ouvrière avec la classe bourgeoise, tant la mise de la première est recherchée. Pas moins de progrès dans la nourriture. L'alimentation est à la fois plus abondante, plus substantielle et plus variée. Le pain s'est amélioré à peu près partout. La viande, la soupe, le pain blanc, sont devenus, dans beaucoup de villes de fabrique, d'un usage infiniment plus commun qu'autrefois ([1]). Enfin la réalité de toutes ces améliorations se trahit par un fait qui en complète l'évidence : c'est que la vie moyenne

---

allaient les choses, il était permis de prévoir qu'avant douze ans les dépôts auraient atteint un milliard. L'augmentation, qui allait toujours croissant, avait été, en 1842, de 54 millions.

([1]) *V.* l'estimable ouvrage intitulé : *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers, etc.*, entrepris par ordre et sous les auspices de l'Académie des sciences morales et politiques. Paris, 1840, 2 volumes in-8°. Chez Renouard.

s'est notablement accrue : elle s'est élevée, en trente années, de trente-cinq ans à quarante.

L'Angleterre, malgré ce que nous croyons voir dans sa constitution civile et économique de fâcheux pour la masse de ses habitants, ne justifie pas mieux que la France la proposition extraordinaire que la misère du grand nombre croît avec la civilisation. Sa population, depuis cent cinquante ans, a triplé. Son agriculture produit annuellement une masse d'aliments trois fois plus considérable qu'à la fin du dix-septième siècle. Son industrie manufacturière, seulement dans les quarante dernières années qui viennent de s'écouler, a doublé la valeur et décuplé la quantité de ses produits. Quoique les entreprises de toute nature, commerciales, manufacturières, agricoles, soient infiniment plus concentrées en Angleterre qu'en France, il ne semble pas que la manière dont la nation anglaise a groupé ses forces pour agir soit en résultat plus défavorable que la nôtre au bien-être de l'ensemble de sa population. Si l'on peut s'en rapporter aux documents de sa statistique officielle, le niveau de ce bien-être, à tous les degrés de l'échelle sociale, serait supérieur en Grande-Bretagne à celui qui existe dans aucun autre pays. Il n'y a en effet, nulle part, rien à comparer à cette pyramide des fortunes anglaises qu'élevait Marshall, en 1821, avec des matériaux puisés dans les documents parlementaires. Au sommet d'une population de 14 millions d'âmes, il trouvait 19,415 individus, ou 3,883 familles, qui jouissaient d'un revenu de 1,875,000 à 2,500,000 francs. Immédiatement au-dessous de ce premier degré, 258,455 individus, ou 54,702 familles, jouissaient de 35,000 à 125,000 francs de rente. A l'étage immédiatement inférieur, 1,928,955 individus, ou 385,791 familles possédaient un revenu de 5,000 à 25,000 francs ; et, enfin, à l'assise la plus basse, au quatrième et

dernier rang, 10 millions d'individus, ou 2,500,000 familles possédaient un revenu de 1,200 à 2,500 francs. Or, il n'est pas de pays au monde où le revenu des familles soit aussi élevé, non-seulement dans les rangs supérieurs de la société, mais surtout dans ses couches inférieures. La réalité, dans le gros de la nation anglaise, d'un bien-être supérieur à celui des autres pays, est d'ailleurs confirmée par d'autres témoignages. La mortalité annuelle, d'après les documents officiels, y seraient moindre que dans les états du continent les plus avancés : d'un individu sur 30 en Italie, d'un sur 34 en Espagne, d'un sur 40 en Autriche et en France, et en Allemagne d'un sur 45, elle ne serait que d'un sur 52 en Angleterre, et d'un sur 59 en Écosse; ce qui serait assurément l'indice d'un bien-être relatif très élevé [1]. Ce bien-être se reconnaîtrait encore à d'autres signes, et, par exemple, à la quantité moyenne de viande consommée annuellement par chaque individu, et qui, depuis la révolution de 1688, se serait graduellement élevée de 74 livres à 162. Il se reconnaîtrait aussi à l'extrême importance des dépôts annuels opérés dans les caisses d'épargnes. Il se reconnaîtrait à ce qu'il s'élève annuellement de nouvelles familles aisées. Il se reconnaîtrait enfin à la nature même des besoins éprouvés par ce qu'on appelle les classes pauvres, et qui sont, ces besoins, d'un ordre sensiblement plus relevé qu'ailleurs. Ceci est vrai à ce point que, lorsqu'on remplaça, il y a quelques années, la taxe des pauvres par les maisons de travail, un grande partie de la misère disparut comme par enchantement; à ce point, que la simple substitution des dons en nature aux distributions faites en argent suffit, dans quelques paroisses de

---

[1] Je puise la plupart de ces faits dans l'excellent travail qu'a publié sous le titre de *Statistique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande*, M. Moreau de Jonnès, chef des travaux de la *Statistique de France*, au ministère du commerce.

Londres, pour faire baisser d'un tiers les demandes de secours [1]; à ce point, qu'il n'est pas sans exemple que le mendiant qui vous tend la main refuse dédaigneusement le billon et n'accepte l'aumône qu'en monnaie blanche. Tandis que le pauvre irlandais, observe M. Buret, n'a faim et soif que de pommes de terre et d'eau, le pauvre français que de pain d'eau et de légumes, le pauvre anglais a faim et soif de pain, de viande, de sucre, de thé et de bière. — Quel est ce gentilhomme ? demandait à son guide M. de Beaumont, dans l'un de ses derniers voyages en Angleterre, en voyant un monsieur en frac noir se promener nonchalamment, la canne sous le bras. — *A pauper*, c'est un pauvre, lui répondait-on, c'est un rentier de la paroisse. Or, malgré ce qu'il peut y avoir en Angleterre de misère véritable, de misère dégradée, de misère irlandaise, surtout dans les districts manufacturiers, comment admettre, en présence de ces faits sociaux, que la civilisation a travaillé, là plus que chez nous, à l'appauvrissement du grand nombre ?

On est donc tombé dans une double erreur de fait quand, d'une part, on a parlé de la concurrence comme d'un système qui était véritablement en possession de la société, et auquel il fallait attribuer la situation où la société se trouve ; et quand, d'un autre côté, on a représenté la société comme partagée en deux classes d'hommes, dont l'une allait se resserrant de plus en plus en accaparant tout, et dont l'autre croissait sans cesse en devenant de plus en plus misérable. Il est patent pour tous que ce n'est pas là une exacte représentation des choses. La vérité, sur ces deux points fondamentaux de l'économie sociale, est, d'une part, que la concurrence est loin, très loin encore d'être la loi de la société, et, d'un

---

[1] M. E. Buret, *De la misère des classes laborieuses en Angleterre et en France*. L'auteur parle d'après les documents officiels.

autre côté, que la richesse y est néanmoins infiniment mieux répartie qu'elle ne l'ait été à aucune époque antérieure ; que la population y est distribuée en une série de couches superposées, fort inégalement heureuses sans doute, mais dont la plus nombreuse jouit encore d'un certain bien-être, et où l'extrême misère ne forme heureusement qu'une faible minorité.

Mais enfin, admettons, si l'on veut, que chez la plupart des peuples de notre race, et en particulier chez quelques-uns, le travail jouit d'une très grande liberté d'action, d'où résulte une très vive concurrence, et que, chez ceux où la concurrence et l'activité du travail ont développé le plus de richesse, il existe un nombre immense de malheureux : quel rapport prétendra-on établir entre ces deux faits, et comment réussira-t-on à les faire découler l'un de l'autre ? Par quel procédé raisonnable arrivera-t-on à attribuer le malheur des classes laborieuses à la liberté du travail et à la concurrence qui s'en est naturellement suivie? Disons-le nettement : c'est surtout dans l'explication de la pauvreté qu'on se trompe. Si l'on exagère infiniment le mal, on a surtout le tort de le rapporter, dans ce qu'il a de réel, à des causes qui ne sont pas les véritables.

On fait remonter l'origine du paupérisme au moyen âge, à l'époque de l'affranchissement des serfs. C'est *l'affranchissement* des serfs, dit-on, qui a créé la classe indigente, il y a six siècles; et ce qui la maintient et l'accroît aujourd'hui, c'est *la concurrence*, c'est *la désorganisation de l'industrie*, c'est *la séparation du capital et du travail*, c'est *le défaut d'association entre ces deux forces*, c'est l'oppression exercée par *les capitaux*, par *les machines*, par *la séparation des occupations;* c'est, en un mot, tout le système industriel tel qu'il existe.

Les pauvres actuels, observe-t-on d'abord, descendent historiquement des serfs féodaux, comme ceux-ci descendaient historiquement des anciens esclaves; et le paupérisme a succédé au servage, comme le servage à l'esclavage domestique; la condition sociale des classes pauvres est la conséquence d'un état antérieur dont elles ont reçu le legs funeste de la pauvreté; le prolétariat, source de misère, nous vient du passé... — Et le patriciat, objet d'envie, répondrai-je, est issu du prolétariat. Nous sommes tous nés, ou presque tous, riches et pauvres, nobles et non nobles, des classes laborieuses autrefois asservies :

L'un a dételé le matin,
L'autre, l'après-dînée,

comme a dit un poète. Les positions élevées, tout en se modifiant, se sont maintenues; mais les noms propres des possesseurs de ces positions ont perpétuellement changé. C'est un des faits les mieux avérés de l'histoire. Partout ont disparu une multitude de noms historiques : les familles élevées, par une foule de causes, mais surtout par la peur de déchoir, et à force de limiter la fécondité de leurs mariages, se sont éteintes, et ont été remplacées par des familles nouvellement enrichies, nouvellement distinguées. Depuis cinquante ans, dit-on, une classe nouvelle s'est formée des débris de l'ancienne aristocratie, dont elle a recueilli les dépouilles... C'est là une explication misérable des progrès du tiers-état. Les classes moyennes ne sont pas une dégénérescence de l'aristocratie, mais un progrès, un légitime et glorieux progrès de la démocratie. C'est (qui ne le sait?) par le travail, par l'épargne, par une moralité vigilante et héréditaire, de génération en génération, qu'elles se sont élevées, des régions inférieures de la société, au rang éminent qu'elles occupent à cette heure. C'est donc très mal et très faussement expliquer

le malheur des classes les moins avancées que de le rattacher à une condition douloureuse que nous avons tous subie, et d'où est sortie la société tout entière. Nul doute, il est vrai, que les anciens serfs, lorsqu'ils furent affranchis, ne fussent encore fort à plaindre. Mais peut-on dire que ce qui reste aujourd'hui de misère est le résultat de la contrainte qui leur avait fait si longtemps à tous une nécessité du travail? Assurément non. Peut-on dire que cette misère est née de l'affranchissement qui fit cesser cette contrainte? Encore bien moins. On n'a jamais contesté que l'affranchissement n'eût placé les populations affranchies dans une situation plus favorable. Et d'ailleurs, quelque imparfait que fût encore cet état, quel que fût leur dénûment, quelles que fussent les violences auxquelles elles demeuraient exposées, c'est de là qu'elles sont parties pour s'élever à leur condition présente; et comment les classes malheureuses de nos jours pourraient-elles se faire un grief contre la société de ce point de départ, qui n'est certes pas le leur, et qui n'a pas mis obstacle à la légitime élévation de leurs devancières? Comment pourraient-elles se plaindre du passé, quand elles se voient, elles, entourées dans le présent de sûreté, de protection, de bienveillance, de secours, de débouchés innombrables ouverts à leur industrieuse activité, et de mille moyens de gagner, comme de conserver et d'accroître leurs épargnes?

Après avoir imputé leur misère à *l'affranchissement*, dans le passé, on en accuse la *concurrence* dans le présent. « La concurrence dans le travail, observe-t-on, est devenue pour les classes laborieuses un moyen de dépression aussi énergique que tous ceux qui ont pu exister dans les temps barbares [1]. » — Fort bien; mais comment cela, s'il vous plaît?

[1] M. Fletcher, cité par l'auteur de la *Misère des classes laborieuses*, t. II, p. 149.

La concurrence n'est qu'un résultat : elle est le résultat de la liberté du travail, chose juste, s'il en est une juste au monde. Dire que la concurrence est un moyen de dépression, c'est accuser de tyrannie la justice même, et s'il en est ainsi, quel moyen restera-t-il de s'entendre ? Si la liberté est un moyen de dépression ou d'oppression, qu'est ce qui pourra désormais être un moyen de liberté ? On objecte que de la liberté résulte la concurrence. Il est vrai ; mais la concurrence, même exagérée, loin d'empêcher d'agir, stimule à mieux faire ; et comment ce qui est un stimulant peut-il être, en même temps, un moyen de dépression ? La concurrence, dans ce pays, a agi, depuis cinquante ans, comme le stimulant le plus énergique ; elle a provoqué un énorme accroissement de richesse et de bien-être ; elle a fait naître 10 millions de population nouvelle, dans lesquels sans doute tout n'a pas également prospéré, mais où figurent, on le sait bien, un nombre immense de familles aisées et heureuses. Est-ce là ce qu'on appelle un moyen de dépression ? et croit-on qu'on eût dû attendre un pareil résultat de ceux employés dans les temps barbares ? La concurrence, il est vrai, a un tort : elle ne traite pas également bien tout le monde ; elle favorise surtout les hommes actifs, intelligents, avisés, prudents ; mais trouverait-on plus juste et plus raisonnable qu'elle favorisât les gens ineptes, indolents et déréglés ? Elle offre plus de chances de succès à ceux qui ont de l'avance, et qui depuis longtemps accumulent dans leurs mains des moyens d'action ; mais trouverait-on mieux qu'elle enrichît de préférence ceux qui n'ont jamais travaillé, et qui sont encore à faire les premiers efforts et les premières épargnes ? Enfin les arts dont elle excite le plus vivement la fécondité ne sont pourtant pas inépuisables ; il est certain qu'on arrive au bout de leurs moyens, et qu'il vient un moment où ils ne suffisent

plus à enrichir, ni même à nourrir convenablement tout ce qui se présente. Bien plus, il faut dire qu'à chaque moment donné, il n'y a qu'une certaine masse de produits qu'ils puissent faire avec chance de les placer, et partant qu'une certaine masse d'ouvriers à qui ils puissent offrir de l'ouvrage. Mais quelqu'un sait-il une manière de pratiquer l'industrie, où il ne soit pas possible de faire abus de ses pouvoirs? où ses opérations doivent devenir toujours plus profitables? où une population toujours plus nombreuse doive y trouver toujours plus de moyens de s'enrichir? Que ceux qui traitent de violent et d'insuffisant le régime de la concurrence, tâchent donc d'en imaginer un de plus juste et de plus fécond!

Mais, poursuit-on, ce n'est pas tant *la concurrence* elle-même qui fait le mal, que *l'état de désorganisation* où elle retient l'industrie. Qu'est-ce à dire encore? et que signifient ces mots de désorganisation de l'industrie, qu'on trouve aujourd'hui partout? Est-ce que, sous le régime de la concurrence, l'industrie est désorganisée? Est-ce que la concurrence, parce qu'elle exclut la confusion des entreprises, en exclut l'organisation? Est-ce que toutes les entreprises particulières ne sont pas, comme les établissements publics, plus ou moins bien organisées? Est-ce qu'une multitude ne le sont pas d'une manière admirable? Est-ce qu'aucune d'elles ignore qu'une bonne partie de sa puissance tient à la manière dont elle est constituée pour agir, et à l'ordre suivant lequel elle fonctionne? Elles peuvent toutes, observe-t-on, être individuellement bien organisées; mais c'est entre elles que règne la confusion et l'anarchie; elles demeurent distinctes, et c'est là qu'est le mal. Il est très vrai que les entreprises particulières, par cela même qu'elles sont particulières, ne se trouvent pas soumises à une commune direction. Mais est-il donc si fâcheux qu'elles demeurent distinctes et sépa-

rées? Est-il si fâcheux qu'il soit au pouvoir de chacun d'en créer de nouvelles? N'est-ce pas sous l'influence de cette liberté, non-seulement qu'elles se perfectionnent toutes, mais qu'elles se multiplient, que les voies du travail s'élargissent et que les classes laborieuses y trouvent toujours plus aisément de l'emploi? Il doit fréquemment arriver, il est vrai, qu'on abuse de cette facilité d'entreprendre; mais on ne le fait pas sans être puni tout le premier, et n'est-il pas heureux qu'un régime qui stimule avec tant d'énergie toutes nos forces, nous avertisse en même temps de la nécessité d'en modérer l'action? et peut-on imaginer quelque chose de plus favorable qu'une situation qui ne nous permet ni de nous engourdir, ni de nous exalter outre mesure, et où les mêmes causes nous servent à la fois d'aiguillon et de frein?

Le régime de la concurrence, dit-on encore, ne fait tant de victimes, et ne traite si mal les ouvriers notamment, que parce qu'*on n'y est pas associé*. Autre chimère. La concurrence n'exclut pas plus l'esprit d'association que l'esprit d'organisation. Elle exclut, il est vrai, la confusion de toutes les entreprises dans je ne sais quelle association universelle et confuse dont la formule n'a jamais pu être trouvée; mais elle n'exclut aucune forme équitable et praticable d'associations particulières, et, de fait, les populations s'y trouvent unies sous une multitude d'aspects. Il n'est pas vrai que les travaux y soient aussi morcelés qu'on se plaît à le dire. Il est un nombre infini de choses qui s'y font en commun; ou, pour mieux dire, il n'en est presque point qui n'y soient opérées de la sorte. Nul homme n'est assez riche pour avoir à lui seul des producteurs de tous les objets dont il a besoin. Les personnes les plus opulentes, pour la plupart des objets de leur vaste consommation, se pouvoient à des sources communes, et se trouvent associées, en quelque sorte, pour l'en-

tretien des ateliers ou magasins plus ou moins nombreux où elles font leurs provisions, avec toutes celles qui s'y approvisionnent comme elles. Toutes les pratiques d'un tailleur, d'un cordonnier, d'un ébéniste, d'un bijoutier, ont leur bijoutier, leur ébéniste, leur cordonnier et leur tailleur en commun, qu'elles commanditent en quelque sorte. La même chose a lieu pour tous les métiers. Il n'en est pas un qui ne soit exercé pour un nombre plus ou moins considérable de personnes, et avec les fonds des personnes qu'il sert; et la société, qu'on dit morcelée, est, par la force même des choses, un composé d'agrégations innombrables, pour qui et avec les fonds de qui s'exécutent tous les travaux. Elle renferme d'ailleurs bien d'autres associations que ces agrégations fortuites et perpétuellement changeantes d'individus accidentellement réunis pour faire aller les divers métiers. Rien n'empêche qu'on n'y associe, d'une manière positive et durable, ses talents et ses capitaux pour des entreprises de toutes les grandeurs, de toutes les dimensions, de tous les genres. Rien n'empêche que de petits capitalistes ne s'y coalisent pour pouvoir lutter contre les grands. Rien n'empêche même que de faibles individus n'y aient un intérêt dans les plus grandes entreprises, et, de fait, il en existe un grand nombre où le capital est divisé en actions ou en coupons d'actions assez faibles pour que les personnes les moins riches y puissent entrer; de sorte que, pour opérer le rapprochement du capital et du travail, il n'est nullement besoin, comme on voit, de bouleverser le monde. D'ailleurs, la séparation qu'on prétend signaler entre le capital et le travail n'existe réellement pas, et les ouvriers sont associés, de fait, à toutes les entreprises dans lesquelles ils travaillent. On trouve que la part qu'ils y reçoivent est faible ! Mais il faudrait prendre garde, une fois, que, n'y participant qu'en qualité d'ouvriers, on ne pourrait, sans une ini-

quité criante, réclamer peur eux, dans le produit qu'elles donnent, des parts afférentes au loyer des bâtiments, aux machines, au capital, à l'industrie de l'entrepreneur, la plus difficile et la plus périlleuse de toutes. Dira-t-on qu'entre ces divers agents le partage est fait sans équité? Eh bien! c'est précisément dans cette allégation qu'il y aurait folie et injustice. Combien, en effet, d'entreprises qui, dès l'abord, échouent! Combien où l'on ne parvient, qu'après beaucoup de pertes et d'efforts infructueux, à trouver le mot *bénéfice!* Combien où le bénéfice est si faible que l'industrie personnelle de l'entrepreneur n'est nullement rétribuée! Combien enfin, même dans celles qui réussissent, où l'entrepreneur ne tire de son capital qu'un très minime intérêt! Et pourtant, s'il est des avances qu'on puisse qualifier de prêts à la grosse aventure, et dont il fût légitime de tirer un intérêt élevé, ne sont-ce pas celles qu'on fait aux entreprises industrielles, ordinairement si chanceuses? Enfin, si les ouvriers ne sont pas associés d'une manière plus fructueuse aux entreprises auxquelles ils concourent, à qui la faute, sinon à eux-mêmes et à la concurrence insensée qu'ils se *font*? Si donc ils se trouvent à plaindre, ce n'est évidemment ni faute d'être associés, ni parce que les associations faites avec eux sont léonines.

Que dire, après cela, de l'oppression qu'on accuse *le capital* d'exercer sur eux? On a parlé du capital comme d'une sorte de monstre qui attire tout à lui, *quærens quem devoret*, et qui se montre d'autant plus avide qu'il devient plus volumineux. C'est un singulier reproche : un des faits les mieux avérés et les plus patents de l'économie politique, c'est que les capitaux, comme toutes les marchandises, s'avilissent à mesure qu'ils se multiplient, et que, plus ils s'accroissent, plus l'intérêt qu'on en retire diminue. Un autre effet de l'ac-

croissement des capitaux, c'est la multiplication toujours plus grande et plus accélérée des entreprises utiles. On avoue, et en parlant ainsi on reste probablement au-dessous de la vérité, que le travail, depuis cinquante ans, a décuplé : à quoi le doit-on, si ce n'est à l'accumulation des capitaux ? et comment un progrès, qui a eu pour effet d'ouvrir des voies dix fois plus larges à l'activité des classes laborieuses, peut-il, sensément, être signalé comme étant devenu pour les ouvriers une cause d'oppression ? on peut faire abus des capitaux, sans doute ; on peut les employer à des entreprises qui échouent, et qui, en tombant, laissent les ouvriers sans ouvrage. Si c'est en cela que consiste l'oppression, qui en est plus puni que les capitalistes ? Il y a perte pour eux d'une fortune acquise, et cessation de gain seulement pour les ouvriers.

On veut que les ouvriers soient opprimés surtout par les *machines*. On les signale comme leurs plus redoutables compétiteurs. Quelques faits pour toute réponse. En 1750, il n'y avait pas dans tout le comté de Lancastre 300,000 âmes de population. Vers cette époque, on commence à y faire à la fabrication des applications étendues de la mécanique : les grandes manufactures naissent, se multiplient, et cinquante ans plus tard, en 1801, la population excédait déja 672,000 âmes ; et trente ans après, en 1831, elle avait dépassé 1,336,000 âmes ; elle était presque quintuplée ; les machines avaient fait naître du travail, un travail fructueux, pour une population près de cinq fois plus nombreuse ([1]). N'est-ce pas là une singulière oppression ?... Mais citons un fait encore. Toutes les fabriques de coton réunies de la Grande-Bretagne

---

([1]) Ed. Baines's, *History, of the coton manufacture in Great Britain.*

n'occupaient pas 40,000 personnnes en 1760. C'est vers ce temps que sont inventées et rapidement perfectionnées les machines appliquées à cette industrie ; et quoiqu'elles centuplent plusieurs fois la puissance des mains qui les dirigent, elles font prendre un tel développement à cette branche de fabrication, elles font naître tant d'opérations collatérales, elles provoquent finalement l'emploi d'un nombre d'ouvriers tellement croissant, que l'industrie cotonnière finit par en occuper 5,100,000, au lieu de 40,000, *trente-sept fois plus* qu'elle n'en occupait avant leur création (¹). Ces faits sont notoires; et il serait aisé d'en citer d'analogues, sinon d'aussi frappants. Or, comment les expliquer, si les machines, qu'on accuse de disputer aux ouvriers le travail et la subsistance, n'avaient au contraire pour effet plus ou moins immédiat de multiplier énormément les occupations, d'élever par suite les salaires, et, par les nouveaux moyens d'existence qu'elles créent, d'attirer ou de faire naître un surcroît considérable de population ? Il est vrai que cet effet a des bornes, et que les emplois peuvent, à la fin, ne plus suffire à la multiplicité des travailleurs; mais est-ce la faute des machines, ou celle de l'abus extravagant qu'on a fait de leur pouvoir? ou celle de la rapidité trop grande avec laquelle la population s'est accrue? De ce que l'introduction des machines permet à l'industrie de s'étendre, s'ensuit-il donc qu'elle lui permet de s'étendre sans fin? De ce qu'elle lui offre les moyens d'entretenir une population beaucoup plus nombreuse, s'ensuit-il qu'elle lui permet d'entretenir une population illimitée? Est-ce qu'on s'imagine qu'il puisse exister un régime économique qui dispense ses agents de tout frein et de toute régle? qui per-

(¹) Ed. Baines's, *History, of the coton manufacture in Great Britain.*

mette aux entrepreneurs d'accroître la masse des produits, et aux classes laborieuses de multiplier le nombre des ouvriers sans jamais s'inquiéter de ce qui adviendra, et jusqu'à épuisement de la passion frénétique qui les pousse?

Enfin on s'en prend de l'état de souffrance de la partie la moins rétribuée des classes ouvrières à *la division du travail*, qui, à force de s'étendre, dit-on, et de simplifier les opérations de l'industrie, finit par ne demander que des ouvriers faibles, imparfaits, malhabiles, de moins en moins rétribués, et qui ne perfectionne la main-d'œuvre qu'en détériorant de plus en plus la population... Et on oublie non-seulement que c'est à la séparation des occupations que sont dus tous les progrès généraux de l'industrie; mais que ce n'est qu'à force de décomposer ses opérations qu'on parvient à en réduire quelques-unes de très importantes à des mouvements élémentaires assez simples pour pouvoir les faire exécuter par ces agents mécaniques, auxquels nous venons de voir que sont dus tant de progrès. Le premier effet de ces simplifications est, dit-on, de rendre inutiles tous les hommes de quelque valeur. Si l'observation était fondée, comment se ferait-il qu'appliquées à la fabrication du coton, elles aient rendu nécessaire, en Angleterre, une population d'ouvriers trente-sept fois plus considérable? Mais il n'est pas vrai que leur effet soit de rendre inutiles les bons ouvriers. Ce qui est vrai, c'est qu'elles en rendent une partie disponible pour beaucoup d'autres travaux plus difficiles ou plus élevés, et qu'en même temps elles créent des occupations assez simples pour qu'on puisse les confier à des agents qui jusque-là ne trouvaient à faire aucun emploi de leurs forces, à des enfants, à des femmes, et, en général, à la partie la plus faible de la population. Il est malheureux peut-être qu'il y ait des gens assez à plaindre pour se réduire

à des fonctions qui pourraient, à la rigueur, être accomplies par des machines; mais s'ils existent, est-ce la faute de la division du travail ? et du moment qu'ils existent, ne vaut-il pas mieux que cette ressource leur puisse être offerte, que s'ils demeuraient absolument inoccupés?

On voit ce qu'il y a d'insensé dans les explications qu'on prétend donner de ce que les classes laborieuses peuvent éprouver de malaise et de souffrance. Non-seulement *la liberté du travail*, *la concurrence*, *les machines*, *la séparation des occupations*, *l'accumulation des capitaux*, ne sont pas pour ces classes des causes de misère; mais par l'activité qu'elles impriment; mais par l'immense extension qu'elles donnent a tous les travaux, elles deviennent pour elles des instruments puissants de prospérité, des sources fécondes de bien-être. Ces sources, il est vrai, tout abondantes qu'elles sont, ont un tort : elles ne sont pas inépuisables; elles ne dispensent pas les populations qui y puisent de toute prévoyance et de toute modération. Mais n'est-ce pas le comble de l'extravagance et de l'ingratitude que de leur imputer, quand nous leur devons tant de biens, des maux qui ne sont l'œuvre, visiblement, que de notre passion et de notre sottise (1) ?

Ma quatrième remarque est qu'on propose, pour remé-

(1) Ceux qui disent que *la misère croît avec la civilisation* ne se piquent guère de se faire de la civilisation une idée un peu complète. Ils ne prennent pas garde que ce mot implique l'idée de *savoir vivre* au moins autant que celui de *savoir faire*, et qu'il n'est pas de vraie civilisation sans morale, sans bonnes habitudes contractées. En Angleterre, observe-t-on, les classes ouvrières sont actives, appliquées, patientes, énergiques, et souvent elles n'en sont pas moins pauvres. C'est possible; mais quel sujet y a-t-il de s'en étonner, si, comme les meilleurs enseignements le font connaître, ces classes, *sans rivales pour l'énergie et la vigueur avec lesquelles elles poursuivent leur*

dier aux maux signalés, des moyens qui ne seraient propres, s'ils étaient appliqués, qu'à les aggraver infiniment et à achever de les rendre incurables.

Au fond, de quoi s'agit-il? de dire quel est le régime qui offrirait les voies les plus larges à l'activité des classes laborieuses, et dans lequel les fruits du travail seraient le plus équitablement répartis. Et que propose-t-on pour cela de substituer au régime de la liberté et de la concurrence? l'*organisation du travail* et l'*association des travailleurs*. Mais enfin, quel est le mode d'organisation et d'association qu'on propose? C'est ici que commencent l'impuissance et la confusion. On s'épuise en tentatives, on multiplie les systèmes, et l'on ne parvient à formuler rien que de monstrueux.

Les sectateurs d'Owen, de Saint-Simon et de Fourier s'accordent en ce point, qu'ils proposent également tous de remplacer les travaux séparés par des entreprises faites en commun, et de substituer l'association à la concurrence; mais chacune des trois sectes a sa manière particulière de concevoir et de formuler le système de l'association.

Il s'agit pour Owen de tout ramener au régime de la communauté absolue : il propose de remplacer les grands centres manufacturiers par de petits centres multipliés, à la fois industriels et agricoles, d'où toute idée de supériorité sera bannie, où règnera l'égalité la plus complète, où l'on ne tiendra compte ni de l'intelligence, ni de la moralité, ni de la fortune ; où entreront sur le même pied l'indigent et le

---

travail de chaque jour, sont d'ailleurs *prodigues*, *imprévoyantes*, *incapables d'administrer sagement leur ménage et de resister à l'attrait des plaisirs grossiers?* (M. Buret et les autorités qu'il cite : *De la misère des classes laborieuses*, t. II, p. 398). A quoi sert de dire qu'elles sont actives si l'on est forcé d'ajouter qu'elles manquent absolument de prévoyance; et que signifie d'accuser *la civilisation*, quand la partie de la civilisation la plus essentielle fait absolument défaut?

millionnaire, l'homme stupide et l'homme de génie, l'homme vertueux et l'homme vicieux ; où ne figurera finalement que l'individu intrinsèque, et où nul ne sera compté que pour une unité.

Cette égalité, la seule équitable, aux yeux des owénistes, paraît, au contraire, le comble de l'iniquité aux saint-simoniens. Ils croient, eux, à l'inégalité naturelle des hommes, et cette inégalité, dont ils font la base de leur système, est pour eux la condition *sine quâ non* de tout ordre social. On connaît leur principe : « A chacun selon sa capacité ; à chaque capacité selon ses œuvres. » Ils admettent, comme les sectateurs d'Owen, que tous les biens, terres et capitaux, doivent être exploités en commun : mais ils constituent leur association d'une manière hiérarchique : ils veulent que la tâche de chacun soit l'expression de sa capacité, et sa richesse la mesure de ses œuvres. Enfin ce sont les chefs qui se chargent d'apprécier les œuvres et de classer les capacités : il suffit de l'amour qu'ils inspirent pour qu'on leur reconnaisse, sans difficulté, un tel pouvoir. Toutefois, les classifications qu'ils ont opérées ne se perpétuent pas ; les fortunes sont viagères ; ils n'admettent point l'hérédité, et, comme tout est venu des chefs, tout, à la mort de chacun, leur retourne.

Les sectateurs de Fourier, à leur tour, n'adoptent pas plus l'abolition de l'héritage des saint-simoniens, que la communauté et l'égalité des owénistes. Comme les uns et les autres, ils veulent le travail par association ; mais ils conservent à chaque associé sa propriété individuelle, et le droit perpétuel de la transmettre à ses héritiers avec les accroissements qu'elle a pu recevoir. Ils ne demandent la mise en commun que de l'habitation des hommes et de l'exploitation des choses. Mais ils tiennent violemment à cette communauté-là ;

elle est la base de leur système; ils ont en horreur les habitations particulières et les entreprises isolées, et ils font de ce qu'ils appellent *le régime morcelé* d'effroyables peintures. Ils demandent, en conséquence, la transformation des habitations privées en immenses hôtelleries générales, pouvant contenir de 1,800 à 2,000 âmes de population, et celle des propriétés et des entreprises particulières de cette population agglomérée en vastes exploitations collectives, dans lesquelles chaque associé prendra une part qui sera déterminée par les gérants élus de l'association, et qu'on proportionnera aux apports de chacun en capital, en talent, en travail.

On sait ce qui est advenu de ces systèmes. Le dernier n'est jamais parvenu à la moindre réalisation; les deux autres ont échoué dans le difficile et périlleux trajet de la théorie à la pratique; et tel est le discrédit où sont tombées ensemble les formes d'association proposées par les trois écoles, qu'on semble avoir cessé d'en poursuivre l'application.

Mais si les formules paraissent abandonnées, le principe qu'elles revêtent ne l'est pas. L'impuissance constatée des écoles dont nous venons d'indiquer les principaux traits, n'a découragé personne. On ne sait, on l'avoue, comment ce qu'on appelle l'*association* pourrait remédier aux maux très mal définis qu'on prétend guérir; mais n'importe; on n'en persiste pas moins à affirmer qu'elle le pourrait.

M. E. Buret, dans un remarquable travail sur les classes laborieuses que j'ai plusieurs fois cité, partage entièrement cette confiance. C'est lui qui voit dans l'association le *mot de l'énigme sociale*, la *parole magique* qui doit rompre enfin le charme sous lequel les classes pauvres vivent enchaînées. « Bien que jusqu'ici, observe-t-il, ce mot n'ait pas été nettement prononcé, il a suffi de le bégayer imparfaitement pour en entrevoir les bienfaisants effets. Que sera-ce, ajou-

tait M. Buret, lorsque nous saurons lire couramment cette puissante formule ! »

En attendant que la puissante formule ait été trouvée, et que nous ayons appris à la lire couramment, M. Buret prélude à l'établissement de l'association par des propositions remarquables.

Il voudrait que les maîtres fussent en quelque sorte responsables de l'existence des ouvriers attachés à leurs ateliers. Il voudrait aussi que les ouvriers fussent soustraits au danger de la concurrence, et que leurs salaires ne pussent jamais descendre au-dessous d'un certain taux. Il demanderait enfin qu'on les initiât à la propriété du capital et de la terre.

Du droit seul qu'ils ont *d'exister*, *résulte* pour eux, dit M. Buret, *le droit de participer aux produits et même à la propriété des instruments du travail. Les propriétaires du sol ne sont*, à ses yeux, *que comme les dépositaires d'une partie de la fortune publique.* Ils n'ont pas sur leur propriété un droit absolu. Au-dessus de leur droit se trouve celui de la communauté tout entière. *Au fond*, dit-il, *ce qu'on appelle la propriété du sol n'est qu'un usufruit.*

Si l'on ne peut dire de la propriété qu'elle est absolue, encore moins le peut-on dire de l'héritage. Le droit de succéder, poursuit M. Buret, ne doit pas profiter seulement à quelques individus, mais à toute la société. *La mort est une véritable expropriation pour cause d'utilité sociale.* La transmission de la propriété par testament devrait, en conséquence, être *supprimée* ou *très sévèrement restreinte.* La succession *ab intestat*, d'un autre côté, pourrait être limitée à la transmission en ligne directe, la seule qui soit nécessaire pour encourager la production ; et la communauté prendrait ainsi dans les successions, la place des collatéraux. Elle pourrait même, à bon droit, figurer dans les successions en ligne

directe. *Les enfants, qui représentent et continuent le propriétaire défunt, n'ont pas seuls droit, en effet, à son héritage. A côté de leur droit, au-dessus de leur droit, il y a celui de la société, qui ne ferait assurément qu'exercer la plus juste des reprises en s'adjugeant dans l'héritage une part égale à celle de chaque enfant.* Ce ne serait pas exagérer le droit de la société que de l'évaluer à une part d'enfant, dans toute succession qui dépasserait un certain chiffre. Cette reprise constituerait la prime d'assurance accordée au travail. Elle permettrait à la nation de mettre annuellement en vente 200,000 hectares de terre, et d'offrir à 50,000 familles le moyen de vivre indépendantes par le travail. Cette mesure, ajoute l'auteur, serait aussi favorable à la population industrielle qu'à la population agricole. Elle rendrait possible l'accession des classes laborieuses à la propriété parcellaire des grands instruments de la production manufacturière. La société, héritière pour sa part d'une manufacture, n'aurait rien de mieux à faire, poursuit-il, que de la céder par petites parcelles aux ouvriers en état de l'acquérir, et qui deviendraient ainsi, sous la garantie de l'État, actionnaires de l'industrie dont ils ne sont aujourd'hui que les salariés (1).

A côté de ces mesures préalables, imaginées pour rapprocher, comme disent les socialistes, le travail du capital, et arriver graduellement à l'*association*, on en a proposé d'autres pour parvenir à l'*organisation du travail*, et compléter ainsi la réforme de ce régime de concurrence et d'anarchie, signalé comme la cause de toutes les misères. On a recommandé, par exemple, d'imiter, dans l'organisation de l'industrie, les institutions militaires et la constitution générale des armées. On a fait remarquer tout le parti qu'il y aurait à tirer

(1) *Misère des classes laborieuses*, t. II, p. 331, 380 et suiv.

d'un mode d'action combiné d'une manière si savante. On a demandé ailleurs pourquoi toutes les industries ne seraient pas disciplinées comme le sont certaines professions, et par exemple les offices d'avoués, de notaires, d'agents de change, et plusieurs autres. On a demandé surtout pourquoi l'on n'appliquerait pas à l'industrie les formes d'organisation qu'on a adaptées, avec tant de succès et de fruit, à la magistrature, au clergé, à l'administration, à tous les services publics; et l'état d'inorganisation où elle demeure, à côté de cette organisation si compacte des services publics, est, pour les écrivains de l'école socialiste, l'objet d'un étonnement dont ils ne peuvent revenir.

M. Buret, que je citais tout-à-l'heure, voudrait qu'on donnât aux divers métiers, dans chaque commune, un syndicat élu par les ouvriers et les entrepreneurs, qui, à des époques convenues, fixerait le taux des salaires, présiderait aux engagements des ouvriers, et règlerait leurs difficultés avec les maîtres. Tous ces syndicats communaux, réunis, à de certains moments, au chef-lieu du canton, y éliraient un syndicat cantonnal, qui formerait, sous la présidence du juge de paix, un conseil de prud'hommes chargé de juger les affaires industrielles et tout ce qui serait relatif aux rapports des maîtres et des ouvriers, dans l'étendue du canton. Au chef-lieu du département, siègerait en permanence un bureau de l'agriculture et de l'industrie départementale. De plus, tous les ans, à un jour marqué, les conseils cantonnaux enverraient au chef-lieu du département un de leurs membres, et ces délégués réunis éliraient le deputé qui serait chargé d'aller représenter auprès du pouvoir central l'industrie départementale. Les mêmes conseils cantonnaux tiendraient registre du nombre et de la nature des établissesements industriels et agricoles du canton, ainsi que des

produits obtenus et du prix de revient de chaque espèce de produits, et ils adresseraient tous les trois mois ces documents au bureau départemental, qui, après en avoir dressé et publié le tableau, le transmettrait au conseil suprême de l'industrie nationale, qu'il informerait exactement du mouvement de la production dans le département. Le conseil suprême, à son tour, réunissant les documents venus de tous les départements, en dresserait des tableaux généraux et comparatifs, qu'on ferait arriver par la filière déjà parcourue, aux départements, aux cantons, aux communes, et qui porteraient partout la connaissance de la production nationale et des besoins des divers marchés ([1]).

C'est ainsi que l'auteur entend qu'on pourrait remédier à ce qu'il appelle l'anarchie industrielle et la désorganisation du travail. Je pourrais citer d'autres systèmes. Il serait aisé sans doute d'en trouver de plus étranges encore et de plus confus. Mais en voilà déjà un bon nombre, et nous finirions par nous perdre au milieu de ce chaos. Reprenons.

De quoi s'agissait-il? avons-nous dit : de chercher des arrangements sociaux qui fissent cesser les *luttes anarchiques* de la concurrence et le *partage inique* des fruits du travail. Et qu'a-t-il été trouvé, en fait d'organisation et de répartition, de plus régulier et de plus équitable que les arrangements naturels qui résultent de la liberté?

En fait d'organisation, on vient de le voir, le système de M. Buret, qui crée un immense appareil représentatif, uniquement pour recueillir des documents statistiques sur les mouvements de la production; opération utile sans doute, surtout si elle était habilement exécutée, mais qui n'exigeait sûrement pas la création d'une aussi vaste machine, et que fe-

---

(1) *Misère des classes laborieuses, etc.*, t. II, p. 427 à 435.

raient tout aussi bien les établissements administratifs déjà existants; qui d'ailleurs laisse subsister dans son entier le régime contre lequel on élève des réclamations si vives, et qu'il s'agissait précisément de réformer, le régime de la concurrence; qui n'a absolument rien à y substituer; qui ne l'attaque qu'en un point, et qui a tort sur le seul point où il l'attaque; qui tombe ouvertement dans la violence en prétendant régler arbitrairement le prix du travail; qui ne supprimerait pas à cet égard la liberté des transactions sans exciter les plus vives et les plus justes plaintes; qui, en la supprimant sur ce point, autoriserait à l'attaquer sur d'autres, et nous ramènerait directement aux lois générales du *maximum* et du *minimum*.

Ou bien la proposition d'étendre aux diverses industries les règlements relatifs aux professions redevenues des offices, ce qui ne serait que le rétablissement des anciennes corporations : système qui limiterait la concurrence, sans aucun doute, mais qui n'améliorerait assurément pas la condition des masses d'individus qu'il laisserait en dehors des métiers constitués, et qui, loin de faire cesser les rivalités et les luttes, exciterait des plaintes bien autrement motivées que le régime de la concurrence, et provoquerait des conflits bien autrement sérieux.

Ou bien encore la proposition d'appliquer aux industries particulières les formes propres à l'organisation des services publics : système qui limiterait encore plus la concurrence, mais qui aurait un caractère intolérable d'usurpation et de tyrannie; qui concentrerait dans les mains du pouvoir des arts dont la pratique appartient à tous; qui, en emprisonnant ces travaux dans des formes d'organisation générale, en ralentirait d'une manière sensible le développement et l'activité. Et, en effet, une organisation générale serait une

organisation plus simple, et, par cela même qu'elle serait plus simple, elle occuperait nécessairement moins de monde; et, comme elle devrait choisir les hommes les plus capables, elle laisserait précisément en dehors de ses cadres ceux qui auraient le plus besoin d'être secourus. Une organisation générale serait une organisation unique, et, comme elle n'aurait pas de rivalités à craindre, elle serait bientôt sans émulation, et sans vie. Il tombe sous le sens que, dans un tel mode d'organisation, les voies du travail ne seraient pas nombreuses, larges, pleines, animées au même degré qu'elles le sont dans un régime qui les livre à l'activité universelle. Que si, à cet égard, on pouvait douter, il n'y aurait, pour lever les doutes, qu'à mettre les industries soumises à des régies publiques, à une organisation générale, en présence de celles que chacun peut exercer en liberté, et à regarder un peu quelles sont les plus développées, les plus vives, les plus actives, celles qui occupent le plus de bras et qui offrent le plus indistinctement du travail à tout le monde? Le mode d'arrangement dont il s'agit ici, et qui a l'air de simplifier les choses, les compliquerait donc gravement, et en amenant, par une usurpation coupable, une situation où beaucoup plus de bras seraient inoccupés, il provoquerait des luttes, faciles à comprendre cette fois, et bien autrement sérieuses que celles de la liberté, qui, en réalité, ne fait injustice à personne.

Voilà ce qu'on a su imaginer, en fait d'organisations du travail, et par quels expédients on croit qu'il serait possible de remédier à ce qu'on appelle l'antagonisme, les conflits, les désordres de la concurrence.

Et qu'a-t-on trouvé, en fait de moyens propres à amener une répartition plus équitable des produits? On l'a vu encore: le socialisme d'Owen, qui ne tient compte à celui qui a fait les plus longs et les plus honorables efforts, ni de la for-

tune qu'il a amassée, ni de l'expérience qu'il a acquise, ni des habitudes vertueuses qu'il a su s'imposer; qui le fait descendre au niveau du dernier des hommes, et qui, sous prétexte de réprimer l'exploitation du pauvre par le riche, livre, en réalité, l'homme riche, laborieux, intelligent, à l'exploitation de celui qui n'a ni fortune, ni intelligence, ni courage. — Ou bien le système des saint-simoniens, qui ont la bonhomie d'attribuer à leurs chefs le droit de fixer la part purement viagère que chacun aura dans les richesses de la communauté, et qui trouvent cette répartition, arbitrée par les chefs, préférable à celle qui résulte pour chacun, dans le système industriel en vigueur, de la liberté du travail et de celle des échanges.— Ou bien encore le socialisme des sectateurs de Fourier, qui, après avoir fondu toutes les propriétés et toutes les entreprises particulières dans de vastes exploitations collectives, se trouvent, pour la fixation des parts et pour tous les achats qu'ils ont à faire, à la merci de la gérance élective de cette exploitation. — Ou bien enfin le système de M. Buret, qui, revenant à l'idée saint-simonienne de l'abolition de l'héritage, propose de prélever annuellement, sur les successions ouvertes des familles aisées, 200,000 hectares de propriétés foncières pour les vendre en détail aux classes à qui le régime actuel ne permet, dit-il, de rien gagner; qui veut, pour qu'elles gagnent, qu'on fixe arbitrairement le taux de leurs salaires; qui demande qu'elles soient mises à la charge des entrepreneurs, alors même qu'ils cessent de pouvoir les employer, et qui répare par ces mesures ouvertement iniques l'injustice qui ne leur est pas faite dans un régime réel de concurrence et de liberté.

C'est ainsi que les socialistes pourvoient à une répartition équitable; voilà par quels modes d'association ils redressent les erreurs et les injustices prétendues de la liberté : ils as-

socient les pauvres au bien-être des riches, en dépouillant ceux-ci au profit de ceux-là. C'est ce qu'il y a de plus clair dans leurs formules.

Il n'en pouvait être autrement, du reste; et puisqu'on s'est livré à des prédictions, on peut prédire sans la moindre témérité à ceux qui s'engagent dans de telles recherches, et qui croient pouvoir changer la condition des classes laborieuses par de simples artifices d'organisation ou d'association, qu'ils ne sortiront de là que par l'odieux ou le ridicule. Les classes laborieuses sont associées, dans le régime de la liberté, autant que légitimement elles peuvent l'être. Elles ont dans la production une part proportionnée à la seule avance qu'elles font, à la main-d'œuvre qu'elles fournissent. Cette part, quand rien ne gêne la liberté des transactions, est exactement représentée par le salaire. On voudrait qu'elle le fût autrement, on les associerait en réalité, on leur donrait, au lieu de salaire, une part dans les bénéfices, que leur position n'en serait pas sensiblement changée : elle pourrait être meilleure, mais elle pourrait être pire aussi : leur part cesserait d'être fixe, elle varierait, parce qu'elle serait aléatoire; mais, à moins d'injustice, elle ne pourrait jamais être que la part correspondant à la main-d'œuvre qu'elles auraient fournie. J'ajoute qu'il en serait ainsi, que les entreprises fussent particulières ou générales, collectives ou fractionnées, et que leur condition ne changerait pas tant qu'elles ne prendraient dans l'association que la part véritablement afférente à la main-d'œuvre.

C'est donc une illusion pure que de voir dans *l'association* un remède à venir pour ce qu'on appelle les abus de la concurrence. L'association, tant qu'elle demeurera un contrat libre, tant que personne n'y sera violenté, ne changera rien à la situation respective des parties contractantes; et ce mot,

auquel on veut attribuer un pouvoir *magique*, ne sera qu'un mot stérile et vain, pour l'objet qu'on se propose, tant que la ruse ou la force brutale n'en viendront pas altérer le sens.

C'est, au surplus, ce que l'Académie des sciences morales avait probablement cru démêler, lorsqu'elle a mis au concours, dans l'intérêt des classes les moins heureuses, le principe même de l'association. Elle n'avait pas demandé aux concurrents de chercher cette fameuse formule de l'association générale, qui doit avoir la puissance de briser le charme fatal sous lequel les classes pauvres sont enchaînées; elle avait dit simplement : « *Rechercher les applications pratiques les plus utiles qu'on pourrait faire du principe de l'association volontaire et privée au soulagement de la misère.* »

Je ne sais si les instincts et les calculs de l'intérêt particulier, toujours si alerte et si ardent, ont laissé beaucoup à faire, à cet égard, à la sagacité un peu paresseuse et un peu inexpérimentée de l'esprit philosophique; mais la recherche, ainsi restreinte, valait peut-être la peine d'être proposée. Quand elle n'aurait eu d'autre résultat que de conduire à la connaissance de ce qui est, que de montrer combien peu est réel ce morcellement, cet éparpillement des forces qu'on prétend signaler dans la société, combien il y a de choses qui se font en commun, avec quel bonheur s'allient les travaux isolés et les opérations collectives, avec quelle facilité s'introduit ce qu'on appelle le procédé sociétaire partout où il y a nécessité et opportunité de l'établir, combien peu sont nécessaires, pour cela, les vastes utopies qu'on propose; quand cette recherche n'aurait pas eu d'autre effet, dis-je, elle aurait fait assurément un grand bien.

Il faut dire pourtant que le résultat n'a pas répondu jusqu'ici aux espérances de l'Académie. Il n'est sorti d'un premier concours, auquel avaient pris part jusqu'à vingt-cinq

concurrents, aucun mémoire qui se recommandât à son attention par la justesse et la nouveauté des vues, aucun dans lequel on trouvât autre chose que des idées, ou dès longtemps connues, ou manifestement impraticables, et elle a été au moment de retirer la question [1]. Les divers organes de l'école socialiste eux-mêmes, un peu déconcertés de l'accueil fait à leurs premières utopies, n'osent pour ainsi dire plus en proposer de nouvelles. Le fond de leurs idées n'est pas changé; ils soutiennent bien toujours que la société est responsable du sort des classes qui souffrent, et qu'il dépendrait d'elle d'assurer leur bien-être par une habile organisation du travail; mais ils s'interdisent prudemment de nous faire connaître cette organisation qui pourrait fonder aujourd'hui pour demain la félicité universelle. On trouve dans leurs publications quotidiennes des phrases comme celles-ci : « La mission du gouvernement est d'*assurer le bien-être universel du peuple*..... Toutes les classes doivent s'unir pour rendre les ministres *responsables du bien-être du peuple*... Le gouvernement est *obligé d'assurer du travail aux classes ouvrières*..... Celui qui n'a que ses bras *a droit, souverainement droit, à un labeur justement rétribué*..... Le gouvernement *doit réglementer les choses de l'industrie de façon que l'ouvrier laborieux et probe soit sûr de trouver à gagner sa vie et celle de sa famille*..... » Leurs journaux sont remplis de billevesées de ce genre dans lesquelles les pouvoirs et les devoirs réels du gouvernement sont absolument méconnus. On y trouve encore que « les forces des travailleurs ne *sont pas dirigées, contrôlées, surveillées*, et que *c'est l'absence de toute organisation de travail qui perpétue* dans les ateliers cette effroyable perturbation qu'on

---

[1] *V.* dans le programme de la séance publique de 1843, le compte rendu de ce concours.

nomme la misère; qu'il n'est pas un homme sérieux qui ne prévoie que cette organisation aura lieu, etc. » Et quand on les somme de dire enfin quelle est cette organisation, quels seraient ces règlements qui auraient la puissance d'assurer du travail à tout ouvrier, et de conjurer toute misère, ils répondent qu'ils n'ont point à s'expliquer là-dessus; que ce soin ne saurait les regarder; que c'est au gouvernement de savoir ce qu'il faut faire; que s'ils parlaient on ne manquerait pas de crier à l'utopie, etc.; et certes, quand on songe à quelles folies, à quelles injustices, à quelles entreprises contre la liberté et la propriété leurs premiers essais en ce genre les avaient conduits, on conçoit qu'ils éprouvent quelque embarras et commencent à sentir le besoin de s'imposer un peu de réserve.

Ainsi les économistes, disons plutôt les poètes, les romanciers, qui nous ont entretenu avec tant d'émotion, depuis une douzaine d'années, de la situation du paupérisme, nous ont fait du mal une peinture beaucoup trop enluminée, et nous ont trompés tout à la fois sur la cause et sur le remède. Le mal était incontestablement moindre qu'ils ne l'ont dit, et, dans ce qu'il avait de réel, ils l'ont attribué à des causes qui n'étaient pas les véritables, et combattu par des moyens qui n'étaient ni justes, ni sensés. Les remèdès au mal, *en tant qu'il est possible d'y remédier par la législation*, sont précisément dans le régime que l'on nous dénonce comme la cause qui le produit, c'est-à-dire dans un régime réel de liberté et de concurrence; et l'on peut affirmer hardiment que plus ce régime se réalisera et plus on se trouvera dans une situation favorable tout à la fois au rapide développement des travaux et à l'équitable rémunération des travailleurs; que plus il se réalisera et plus l'activité des classes labo-

rieuses verra s'ouvrir de débouchés devant elle, et sera sûre d'obtenir de ses services le prix qu'ils vaudront véritablement.

Je crois ces deux propositions parfaitement incontestables.

Et d'abord, ne tombe-t-il pas sous le sens que moins il y aura de barrières entre les pays, entre les professions, entre ceux qui les exercent et ceux qui aspirent à les exercer; que moins il y aura de monopoles nationaux ou professionnels, particuliers ou généraux; que plus, en un mot, s'étendra le champ de la concurrence, et plus les entreprises utiles pourront se multiplier, et plus devra être demandé le travail des classes laborieuses? Les progrès de la liberté favoriseraient de deux manières l'extension des travaux : en donnant plus de facilité pour la multiplication des entreprises, et en stimulant d'une manière plus vive l'énergie des entrepreneurs. On ne conteste pas, au surplus, ces effets naturels de la concurrence. On convient, au contraire, qu'elle est l'excitant le plus actif qu'il soit possible d'appliquer à l'industrie, et qu'il faut lui attribuer en grande partie les merveilleux accroissements qu'elle a pris depuis un demi-siècle. On l'accuse seulement de donner lieu à un partage inique de ses produits.

Eh bien! s'il est vrai de dire qu'elle est le régime le plus propre à accélérer les développements du travail, on peut affirmer avec non moins de confiance qu'elle est aussi le plus favorable à l'équitable distribution de ses fruits. Et, en effet, n'est-il pas sensible que moins elle tolère de monopoles, et moins elle permet à certaines classes d'abuser de l'avantage que le monopole leur donnait sur d'autres? que plus elle laisse le champ du travail libre, et plus elle permet à chacun de choisir sa condition et de n'accepter que celle où ses services lui paraîtront suffisamment rémunérés? N'est-il pas sensible, en un mot, que l'effet d'un régime réel de li-

berté et de concurrence est de nous placer tous dans une situation où non-seulement rien ne gêne l'action de nos facultés, mais où rien ne trouble la spontanéité de nos transactions, où chacun peut tirer de ses forces et de ses ressources tout ce que légitimement elles peuvent donner? et, s'il en est ainsi, n'est-il pas démontré que le régime auquel on reproche de n'être bon qu'à stimuler le travail, sans s'inquiéter de la distribution de ses fruits, en même temps qu'il est si favorable à l'accroissement des richesses, est aussi le plus propre à faire qu'elles se partagent équitablement?

Sans doute, de ce qu'il serait celui où s'étendraient le plus les entreprises et où la main-d'œuvre serait la plus demandée, il ne s'ensuit pas qu'entrepreneurs et ouvriers y seraient également dispensés de prévoyance, et que désormais il n'y aurait plus de bornes à ce que les premiers pourraient créer de produits et les seconds offrir de bras et de travail avec chance de les placer avec avantage. Les limites du possible reculeraient, mais elles ne disparaîtraient pas. Il n'y aurait encore, à chaque moment donné, qu'une certaine masse de produits qu'on pût trouver à vendre, qu'une certaine quantité de travail qu'il fût possible de placer; quantité accrue, mais bornée encore, et qu'on ne pourrait pas excéder sans tomber dans tous les inconvénients dont on se plaint aujourd'hui.

Que si, par exemple, les entrepreneurs, au lieu de régler avec un peu d'intelligence et de fermeté les mouvements de leur industrie, de savoir limiter à propos leurs entreprises, et d'apprendre à se contenir, au milieu même de leurs succès et dans leurs plus grandes veines de bonheur, continuaient à produire, comme il leur arrive presque toujours, sans frein et sans règle, à abuser à qui mieux mieux des moments de prospérité, et à pousser les affaires, dans ces moments, avec

un emportement frénétique, il finirait inévitablement, quoique peut-être un peu plus tard, par arriver ce qui arrive, c'est-à-dire qu'on en viendrait encore à dépasser les besoins, à encombrer les marchés, et que force serait de s'interrompre; qu'il faudrait, comme aujourd'hui, attendre dans l'inaction que le trop-plein se fût écoulé, et que l'industrie continuerait à passer par les alternatives d'affaissement et d'activité qui sont depuis longtemps sa manière d'être habituelle; avec cette différence pourtant que, étant plus développée et travaillant sur une plus grande échelle, l'abus qu'elle ferait de ses forces, dans les moments de production effrénée, se ferait sentir avec plus d'intensité aux époques d'inaction forcée qui ne pourraient manquer de les suivre, et que les désastres résultant pour les chefs d'entreprise et pour leurs légions d'ouvriers de ces crises violentes et périodiques seraient plus graves et plus étendus.

Que si les ouvriers, à leur tour, au lieu de prévoir ces crises redoutables, et de se préparer, par un peu de prévoyance, de modération et de retenue, à les franchir sans trop de souffrance, ne songeaient qu'à se dédommager, aux époques d'activité lucrative, des privations endurées dans les temps de chômage, dépensaient régulièrement tous leurs profits, se multipliaient en même temps avec une fécondité bestiale, et craignaient encore moins de surcharger la place d'ouvriers que les chefs d'entreprises de l'encombrer de produits, il n'est pas douteux qu'ils ne contribuassent puissamment par cette conduite à augmenter la gravité des crises préparées par l'imprudence de leurs supérieurs.

Mais faudrait-il dire, comme on le fait sans cesse, que ces maux sont l'ouvrage de l'industrie, qu'ils sont l'effet naturel et nécessaire de ses progrès, de son activité croissante? Assurément non. Il est bien évident que l'industrie, qui n'est

qu'un moyen, ne peut pas être responsable de l'abus qu'on fait de ses forces. La liberté d'en user ne commande, certes, à personne d'en faire un mauvais emploi. Si la concurrence est un stimulant énergique, elle est aussi un frein puissant, et plus elle devient générale et active, plus elle fait de la prudence une nécessité. Quel est, en effet le régime où l'activité ait plus besoin d'être intelligente et circonspecte, où l'on soit plus averti de la nécessité de se maîtriser et de se modérer? Ce n'est pas, à coup sûr, parce que des milliers d'hommes se livrent à la même profession que moi, que je suis entraîné à produire outre mesure. Ce n'est pas parce que les ouvriers sont entourés de concurrents innombrables qu'ils sont poussés à se multiplier avec excès. Si donc les populations industrieuses tombent si souvent dans des situations critiques, il ne faut pas l'attribuer aux excitations de la concurrence, mais au mépris qu'elles font de ses avertissements les plus clairs. Les maux qu'elles endurent sont l'œuvre de la passion et de la sottise, et non celle du régime industriel dont elles méconnaissent les plus sages et les plus simples lois.

L'incroyable méprise où tombent nos faiseurs d'utopies consiste à supposer que le législateur pourrait placer les hommes dans une situation économique telle qu'elle les disdispensât de toute vertu, telle qu'elle fît le bonheur de tous sans imposer de devoirs à personne. Ne leur parlez pas d'activité, de patience, de courage, de prévoyance, d'économie, de contrainte morale. Tout cela, nécessaire peut-être dans un régime vicieux, ne l'est qu'à cause de ce régime, et ne le serait pas dans un état social plus habilement organisé. L'essentiel est de trouver cet état, d'inventer une organisation qui fonctionne comme d'elle-même, et fasse le bonheur des hommes par la seule vertu de l'institution.

Est-il besoin de faire remarquer ce qu'il y a d'insensé dans une telle poursuite ? On court après un état qui, non-seulement n'est pas possible, mais qui n'est pas même désirable ; car il serait le renversement de cette loi fondamentale de l'humanité et de la société, qui veut que la situation de chacun, en tenant compte de l'état où il est né, dépende surtout de sa conduite, et se proportionne à l'activité, à l'intelligence, à la moralité, à la persistance de ses efforts.

Sûrement le devoir du législateur est d'écarter, autant qu'il le peut, tout ce qui tend à rendre la pratique de ces devoirs plus difficile. Il ne saurait mettre assez de soin à réprimer, d'où qu'elles viennent, les prétentions injustes. Il doit à tous protection et sûreté. J'accorderai volontiers qu'il doit protection surtout aux classes les moins heureuses. Plus elles sont faibles, et plus elles ont besoin d'être défendues; plus elles sont dénuées, et moins elles peuvent supporter l'injustice. Il faut les mettre, autant que possible, à l'abri de toute exaction, de toute fraude, de toute oppression; éloigner d'elles tout ce qui tend à les corrompre; leur ouvrir à deux battants la porte de tous les travaux; empêcher qu'elles ne soient trompées dans leurs échanges; veiller avec une sollicitude paternelle à la conservation de leurs petits capitaux, si lentement et si péniblement amassés; leur rendre l'acquisition de la propriété aussi facile qu'il est légitimement possible....

Mais, plus on va au fond de cette question, et plus on acquiert l'assurance que, rigoureusement, les devoirs du législateur ne s'étendent pas plus loin, et qu'après avoir placé les populations dans une situation qui n'accorde à aucun ordre de citoyens d'injuste privilège sur aucun autre, qui les protège également tous, qui leur laisse, dans la mesure de la justice, la pleine disposition de leurs moyens d'action, il doit, autant qu'il le peut, éviter de rien faire qui trouble

le mouvement d'ascension et de décadence auquel ils sont naturellement livrés, et qui les empêche de se classer ainsi que le veut le jeu libre et régulier de leurs forces.

Il y a les meilleures raisons, à mesure surtout que la justice sociale devient plus exacte et plus complète, pour s'abstenir de déranger ce mouvement naturel des individus, des familles, des classes, et pour laisser, même aux plus faibles, autant que c'est humainement possible, le soin de leur avancement.

Plus l'état social s'améliore, et plus il est permis de tenir compte de la situation favorable où se trouvent les classes même les moins heureuses, comparativement aux générations qui les ont précédées, à celles surtout qui sont arrivées les premières; et quand celles-ci ont su se faire jour, malgré leur dénûment, à travers toutes sortes d'obstacles, comment craindre que celles qui leur succèdent aujourd'hui de si loin, au milieu de la protection, des sympathies et des facilités de toute espèce qui les entourent, ne parviennent à s'affranchir aussi des maux de leur situation? Il leur faut encore sûrement de l'activité, de la conduite, du courage; mais est-il désirable et serait-il juste qu'elles pussent s'élever sans aucun effort?

Il faut songer d'ailleurs à la véritable impossibilité qu'il y a de les avancer plus rapidement que ne le comporte la nature des choses, et de les transformer, au gré de leur impatience et de la nôtre, en classes riches et cultivées. Il faut songer qu'on ne parviendrait pas à les enrichir en leur donnant beaucoup; qu'on n'y parviendrait pas en leur partageant tout; que, pût-on leur donner spontanément la richesse matérielle, on ne leur donnerait pas du même coup la richesse intellectuelle et morale; qu'il n'y a rien au monde de plus impossible que d'improviser leur fortune et leur éducation; que leurs

progrès doivent être surtout leur propre ouvrage, et qu'on ne peut, pour ainsi dire, rien attendre pour elles que d'elles-mêmes, de leurs constants efforts, de leur activité patiente, de leurs lentes accumulations, du concours, en un mot, de toutes les vertus nécessaires à la transformation de leur existence.

On ne saurait, d'un autre côté, se préoccuper trop sérieusement du grave danger qu'il y a à vouloir accélérer leur avancement outre mesure. Ce que par là on parvient surtout à hâter démesurément, c'est le progrès de leurs prétentions, de leurs exigences, de leur ambition; et ce qui résulte de ce progrès, si déplorable quand il n'est pas réglé, c'est, au sein même du bien-être, un malaise profond, une inquiétude extrême, une irritation qu'on ne peut ni définir ni calmer; ce sont des désordres et des crimes de toute espèce. Il arrive ainsi que les pays les plus prospères sont en même temps les plus malheureux et les plus troublés. Rien ne serait si aisé que d'en citer des preuves. On en trouverait partout, et surtout chez les peuples les plus riches et les plus industrieux. Il a été remarqué chez nous, par exemple, que sur 21,941 crimes commis dans l'intervalle écoulé de 1828 à 1832, 1,230 seulement l'avaient été par des mendiants, gens sans aveu et autres individus véritablement indigents. Tout le reste, c'est-à-dire la presque totalité, avait été l'ouvrage de gens ayant les moyens de vivre, c'est-à-dire d'hommes dont les passions étaient excitées par des besoins d'un autre ordre, crées et non satisfaits; d'hommes qui s'étaient fait ou à qui l'on avait donné des goûts, des désirs, un esprit supérieurs à leur fortune. Cette situation morale est ce qu'on peut imaginer de plus fatal. Elle rend tout repos et toute satisfaction impossibles; elle empoisonne jusqu'à nos progrès; elle fait que les privations augmentent alors même

que l'indigence diminue, et qu'en étant de moins en moins dépourvu, on se sent toujours plus à plaindre. Elle est, en un mot, la principale cause de la misère de ce temps-ci, qui est surtout, ai-je dit, une misère morale, née de l'immodération des désirs, et du peu de soins qu'on a, dans les rangs inférieurs plus encore peut-être que dans les rangs élevés, de régler le progrès de ses besoins sur celui de ses ressources. On ne saurait donc, quand on presse avec tant de vivacité le mouvement des classes laborieuses vers un avenir meilleur, calculer avec trop de soin l'effet des excitations qu'on leur donne; et, pour peu qu'on ait pitié d'elles, on doit bien prendre garde, en voulant accélérer leurs progrès, de ne pas imprimer un mouvement déréglé à leurs passions.

Il y a d'ailleurs à l'avancement des familles des lois qu'il est impossible d'éluder, et auxquelles il faut, bon gré mal gré, qu'elles apprennent à se soumettre. Cet avancement, au début surtout, ne peut avoir lieu qu'avec une extrême lenteur. Il est soumis à des gradations inévitables, à de nombreuses oscillations, à des perturbations plus ou moins graves. Il ne saurait être le même pour toutes les familles d'ailleurs : ne partant pas toutes du même point, ne s'avançant pas par les mêmes voies, ne disposant pas des mêmes ressources et des mêmes forces, il est matériellement impossible qu'elles avancent du même pas; et l'inégalité, même sous le régime le plus libéral et le plus juste, est une loi de leur développement. Non-seulement cette inégalité est la compagne naturelle de leurs progrès; mais elle en est la condition nécessaire; elles n'avancent que parce que, à chaque génération, chacune d'elles peut partir du point où elle se trouve, et se promettre de faire un chemin proportionné à l'intelligence et à l'énergie de ses efforts. Vouloir les faire partir du même point et marcher d'un mouvement égal, ce

serait évidemment les arrêter toutes, et surtout celles qui, par la puissance de leurs facultés et des ressources accumulées dont elles disposent, sont les plus capables d'ouvrir et de frayer aux autres la voie.

Ajoutez que, dans la meilleure organisation sociale, la misère, comme l'inégalité, est, dans un certain degré, chose inévitable, et que, comme elle aussi, elle est un élément du progrès social. Vous dites qu'elle est incompatible avec la civilisation? je dis qu'elle en est inséparable. Vous trouvez qu'elle est un mal hideux? ajoutez qu'elle est un mal nécessaire. Plus l'humanité, dans son développement, avait à redouter l'effet de certains vices, et plus il était essentiel qu'ils fussent entourés de maux capables de l'en détourner. Il est bon qu'il y ait dans la société des lieux inférieurs où soient exposées à tomber les familles qui se conduisent mal, et d'où elles ne puissent se relever qu'à force de se bien conduire. La misère est ce redoutable enfer. C'est un abîme inévitable, placé à côté des fous, des dissipateurs, des débauchés, de toutes les espèces d'hommes vicieux, pour les contenir, s'il est possible, pour les recevoir et les châtier s'ils n'ont pas su se contenir. Il ne sera peut-être donné qu'à la misère et aux salutaires horreurs dont elle marche escortée, de nous conduire à l'intelligence et à la pratique des vertus les plus vraiment nécessaires aux progrès de notre espèce et à son développement régulier. Si elle ne dit rien aux natures complètement déchues, aux âmes tout à fait avilies, elle offre un salutaire spectacle à toute la partie demeurée saine des classes les moins heureuses; elle est faite pour les remplir d'un salutaire effroi; elle les exhorte aux vertus difficiles dont elles ont besoin pour arriver à une condition meilleure; elle leur rend possibles et même faciles la patience, la modération, le courage, l'économie, et cette autre contrainte, la plus néces-

saire de toutes, qu'elles ont à se faire pour limiter leur fécondité et ne pas appeler à la vie des générations plus nombreuses que ne leur permettent d'en élever l'espace demeuré libre autour d'elles et les ressources dont elles peuvent disposer.

Il y a quelque chose d'inexcusable dans le peu de soin que la nouvelle économie politique met à les instruire de ces lois naturelles du mouvement social, et des conditions auxquelles sont inévitablement subordonnés leur pénible affranchissement de la misère, et leur douloureuse rédemption de l'état imparfait où elles sont nées. On a le tort, tout à la fois de demander pour elles des choses insensées, et de n'attendre leur salut que de ce que la société fera pour elles; de croire à la possibilité de les relever pour ainsi dire sans leur concours. Non-seulement on oublie de leur dire qu'elles ont autant besoin de vertu personnelle que de justice sociale; mais on repousse avec dédain, comme inutiles et impuissantes, les vertus privées dont elles peuvent le moins se passer, et qui seraient les plus capables d'améliorer leur sort.

C'est ainsi, par exemple, que l'on conteste à leur sujet la puissance de l'épargne. Commencez, dit-on, par leur donner le moyen de faire des économies; reconstituez la société sur des bases plus justes ([1]). — Avait-on commencé par là pour les familles innombrables que le travail et l'épargne ont élevées? Se trouvaient-elles, à leur début, dans une situation meilleure? Étaient-elles moins dénuées? Vivaient-elles sous des lois plus libérales et plus douces? L'épargne a été possible à tous les âges de la société. Elle l'a été aux individus les plus malheureux, sous les régimes les plus violents et les plus injustes. Elle fut possible aux esclaves de l'antiquité; elle l'é-

([1]) M. Buret, *De la misère des classes laborieuses*, etc.

tait aux serfs du moyen-âge ; elle l'est aux esclaves de nos colonies, dont plusieurs milliers trouvent tous les ans dans leur pécule le moyen d'opérer leur rachat ; elle l'est, parmi nous, à des individus placés au plus bas de l'échelle sociale ; elle l'est aux mendiants de quelque énergie, lesquels parviennent souvent à accumuler des sommes considérables..... Et elle aurait cessé d'être possible aux ouvriers ! et elle le serait de moins en moins à mesure que les voies de travail s'étendraient davantage, que les monopoles disparaîtraient, que la liberté serait plus grande et la sûreté de tous plus complète ! Le moyen, s'il vous plaît, de comprendre ceci ?

On conteste également la nécessité et l'efficacité de la vertu désignée par le nom de contrainte morale. Les excès de population, observe-t-on, sont un effet de la misère, plutôt qu'ils n'en sont la cause. Donnez aux familles humaines des moyens réguliers d'existence, et vous n'aurez pas à craindre qu'elles se développent trop rapidement. Partout où la population a des ressources, elle a de la prévoyance, et elle ne s'accroît qu'avec mesure ; partout où elle est assez misérable et assez déchue pour désespérer de se relever, la prévoyance lui devient inutile, et elle s'accroît sans aucun frein. Voyez combien son accroissement est plus calme et plus régulier en Autriche qu'en Angleterre, en France qu'en Irlande, et en général dans les classes aisées que dans les classes pauvres.

D'accord. Je reconnais sans difficulté la justesse de cette remarque que les classes très misérables croissent ordinairement avec leur misère, et que c'est à l'extrême limite de dénûment que les êtres humains se pressent en plus grand nombre, comme pour se disputer le droit de souffrir (1).

(1) M. Buret, *De la misère des classes laborieuses, etc.*

J'admets ce que l'on dit des pauvres Irlandais, que, destitués de prévoyance, parce qu'ils sont privés d'espoir, ils pullulent au hasard, comme des plantes sauvages dans un champ abandonné. Mais de ce que l'extrême misère, en devenant une cause d'imprévoyance, pousse à un accroissement déréglé de population, s'ensuit-il que les accroissements déréglés de population ne sont pas une cause de misère? et en demeure-t-il moins vrai que, sur les points où la population est déjà trop nombreuse pour ce qu'il y a d'ouvrage à faire, elle aurait besoin de limiter sa fécondité?Qui pourrait le contester sans démence?

Commencez par rendre cette limitation possible, dit-on; donnez aux familles humaines des moyens réguliers d'existence, et leur accroissement se régularisera. La proposition est singulière! Donnez des moyens d'existence! comme si ces choses-là se donnaient! Comme si d'ailleurs il suffirait de donner des moyens de vivre réguliers pour créer des familles régulières! Comme si, enfin, les choses avaient pu commencer par là! Comme si chacun n'était pas parti du dénûment pour arriver à la possession du bien-être, et n'avait pas dû puiser en lui-même les vertus nécessaires pour l'acquérir et le conserver! Sans doute ces vertus, et celle notamment dont il s'agit ici, sont particulièrement difficiles aux classes encore très dénuées; mais le fait prouve qu'elles ne leur sont pas impossible; et ne tombe-t-il pas sous le sens qu'elles leur sont d'autant plus indispensables qu'elles sont encore moins avancées?

Elles ne leur sont pas impossibles; car, au milieu même des classes à qui on a donné le nom significatif de *prolétaires*, et qui sont celles de toutes où la population s'accroît le plus irrégulièrement, il y a toujours un certain nombre de familles dont l'accroissement est moins désordonné, et l'on ne conçoit pas trop pourquoi la réserve et la retenue qu'elles ont la

vertu de s'imposer ne seraient pas possibles à beaucoup d'autres. J'ajoute que cette contrainte leur est particulièrement nécessaire. Est-il besoin de le prouver? Et quand on loue les classes aisées de ne s'accroître qu'avec mesure, y a-t-il quelque bon sens à dire qu'il convient aux classes pauvres de ne s'imposer à cet égard aucun frein?

C'est quelque chose d'inouï que les écarts de raisonnement où l'on se jette, de propos délibéré, sur cette grave et délicate matière.

S'il arrive, sur quelques points, que la population croisse moins rapidement que la richesse, on n'hésite pas à signaler cet état de choses comme un fait économique infiniment heureux; et néanmoins on ne veut pas entendre dire que la population doit proportionner sa fécondité à l'étendue de ses ressources : le fait, excellent s'il est providentiel, serait qualifié d'immoral si l'on pouvait soupçonner qu'il est le résultat de la volonté de l'homme.

On n'a pas de termes assez forts pour blâmer en général une production outrée; on ne cesse de dire qu'il est insensé de trop accroître la masse des produits : et, dans le même temps, on ne voit rien que de très sensé à multiplier indéfiniment la masse des hommes. Le fait d'encombrer la place de marchandises est extravagant : celui de la surcharger d'ouvriers ne présente rien que de simple et de raisonnable.

On parle de la contrainte morale comme d'une vertu tout-à-fait convenable dans les classes riches et aisées; et quant à celles à qui elle serait plus particulièrement indispensable, on n'admet pas qu'elle puisse leur être recommandée.

Souhaiter que les pauvres gens sussent s'imposer à cet égard quelque réserve, c'est les traiter comme des abstractions, et oublier qu'ils sont des hommes comme les gens riches; et l'on perd de vue, en s'exprimant de la sorte, que les

gens riches sont des hommes aussi, et que cette réserve, qu'ils s'imposent, pourrait bien, peut-être, être pratiquée par ceux à qui leur situation la rend plus spécialement nécessaire. On ne prend pas garde d'ailleurs que s'il est interdit de prêcher cette vertu aux pauvres gens parce qu'ils sont hommes, il n'en est plus une qu'il soit permis de leur recommander.

Je n'exagère rien en disant qu'on est moins prévoyant, et qu'on s'en fait gloire, dans la multiplication des hommes que dans celle des plantes et des animaux. Personne ne croirait agir sensément s'il ne proportionnait le nombre de ses bestiaux à l'étendue de ses herbages; s'il voulait contraindre son champ à nourrir trois ou quatre fois plus d'arbres ou de céréales que, dans l'état où il se trouve, il n'est capable d'en porter. Mais on n'y regarde pas de si près quand il s'agit de l'accroissement des familles humaines, et l'on n'admet pas qu'à cet égard il faille tenir compte des ressources dont on dispose et de l'espace qu'on a devant soi.

On raisonne toujours comme s'il n'y avait pas de borne assignable au nombre des hommes. On ne prend pas garde qu'il n'y a, dans chaque pays, à chaque moment *donné*, qu'une certaine population possible; que chaque famille n'a devant elle qu'un espace déterminé et limité, et que chacune ne peut mener à bien qu'un très petit nombre d'hommes.

On se rassure en considérant les nécessités et les facilités de l'émigration. Le monde, observe-t-on, est vide d'hommes après six mille ans d'existence. Le beau malheur quand, sur quelques points privilégiés, il y aurait de grandes fabriques d'hommes pour peupler le globe désert! A merveille : croissez et multipliez, ouvriers de Londres et de Paris; l'espace ne manque pas sur les plateaux du Thibet et dans les pampas de l'Amérique méridionale. Reste à savoir seulement si les populations dont on provoque ainsi la naissance seront

bien heureuses d'être nées pour aller peupler les déserts de l'Amérique et de l'Asie.

On insiste sur les besoins de la colonisation. Comment, dit-on, se peuplerait le monde s'il ne naissait sur les points habités et cultivés que la population qui peut y vivre? N'est-ce pas grâce aux excédants de population que se sont formées, dans tous les temps de nouvelles colonies, et que l'espèce humaine s'est successivement répandue sur tous les points de la sphère terrestre aujourd'hui habités? Ne reste-t-il pas à peupler d'immenses et de féconds espaces? N'est-il pas heureux qu'il naisse sur les points du globe les plus actifs une population surabondante, que le défaut de place, d'air, d'aliments; que l'inquiétude, les privations, les souffrances poussent impérieusement à déserter la terre natale pour aller s'établir sur des points inoccupés ou non suffisamment occupés? et les familles qui créent la population vouée à cette destinée, n'obéissent-elles pas, sans le savoir, à une loi providentielle, et ne contribuent-elles pas d'une manière puissante aux progrès du genre humain? Ne sont-ce pas même les populations au sein desquelles pullulent le plus de ces misérables, déstinés en naissant à l'expatriation, qui servent le mieux les intérêts de la race humaine? — Non, répondrai-je; et, dans ce légitime intérêt de la colonisation que vous invoquez, rien ne serait si désirable que de voir se modérer et se régler le mouvement des naissances. Il n'est point d'œuvre, en effet, qui requière des natures plus fortes, plus intelligentes, plus énergiques que la colonisation, et ce n'est pas avec les populations de pacotille nées dans les grands centres industriels qu'on ira fonder au loin de nouveaux peuples. L'essentiel, d'ailleurs, n'est pas que le monde se peuple vite, mais qu'il se peuple bien; l'essentiel est qu'il se forme dans les pays à coloniser des noyaux de population respec-

tables, dignes de la confiance des autres hommes, et autour desquels on puisse aller se grouper avec sécurité : il n'y a de colonisation utile et désirable que celle-là, et celle-là on ne la formera pas avec des myriades d'êtres étiolés et corrompus qui naissent, dans notre imparfaite civilisation, de l'abus des forces génératrices, mais avec les races saines et vigoureuses qu'on trouve là seulement où la population a pris un développement régulier ([1]).

On dit encore que toute population, excessive ou non, est une richesse ; et, au même instant, on signale toute une série de fléaux, les épidémies, la peste, la famine, les révolutions, la guerre civile et extérieure, comme le correctif obligé et inévitable des excès de population. On n'a pas l'air de comprendre ce qu'il y a d'extravagant à qualifier de richesse un bien qui provoque de tels maux et exige de pareils remèdes.

Si la misère et la maladie amènent la destruction d'une population surabondante, on s'en réjouit presque comme d'un mal devenu nécessaire, et l'on n'a pas une parole de blâme

---

([1]) Le sens des observations auxquelles je me livre ici et des remarques du même genre qu'ont pu faire d'autres écrivains de l'école de Malthus, n'est pas, comme semble le penser M. Reybaud (*J. des écon.*, n. 2. p. 191 à 195), que la contrainte morale doit s'exercer à tort et à travers. Toutes les vertus ont besoin d'être intelligentes. Ce n'est même qu'à ce prix qu'elles peuvent demeurer des vertus. Mais de ce que le sentiment qui porte l'homme à se reproduire ne doit pas être arbitrairement réprimé, s'ensuit-il qu'on ne lui doit imposer aucune limite ? Tous nos sentiments, tous, sans exception, ont besoin d'être plus ou moins règlés : et, à la différence des autres, celui-ci, le plus impérieux de tous et celui dont les effets tirent le plus à conséquence, serait précisément le seul qu'aucune loi morale ne devrait restreindre ! La seule règle de l'homme ici serait d'obéir à ses instincts, de satisfaire brutalement ses appétits, et de s'en remettre pour les suites à la Providence!.. Je demande à M. Reybaud la permission de le renvoyer sur ce point à des réflexions que j'ai faites ailleurs (*Mémoire à consulter, etc.*, p. 176 et suiv.), et qui complèteront mes remarques actuelles.

pour le fait d'avoir appelé cette triste population à la vie. « Avez-vous des enfants? demandait-on en Angleterre à un ouvrier indigent.— Non; j'en ai eu deux; mais, grâce à Dieu, ils sont morts.— Vous êtes satisfait de la mort de vos enfants! — Oui; je suis débarrassé du fardeau de les nourrir, et eux, pauvres chères créatures, ils sont affranchis des misères de cette vie mortelle (1). » Or, voulez-vous savoir quel nom on donne à de tels sentiments? On appelle cela de l'intelligence et de la force morale. De sorte que l'intelligence et la force morale consistent, non pas à s'affliger d'avoir fait naître des enfants dans une condition misérable où ils ne pouvaient vivre que pour souffrir, mais à savoir se réjouir quand la mort est venue mettre fin à leur misère. Voilà qui est au mieux. Seulement, les choses étant ainsi, je ne sais plus que penser des paroles de cet autre indigent qui disait: *chaque jour de ma vie je demande pardon à mes enfants de les avoir fait naître si pauvres.* Le père malheureux qui éprouvait ce juste remords n'avait apparemment ni intelligence ni morale.

Mais on se lasserait à énumérer les balivernes qu'il a plu à quelques esprits de débiter sur ce grave sujet. S'il est une vérité naturellement évidente, c'est qu'un des premiers besoins des familles qui visent à s'élever à une condition meilleure est de régler dans leur sein le mouvement des naissances; de tenir compte, dans leur accroissement, des facilités et des difficultés de leur situation; de proportionner la production des hommes, comme celle des choses, à la demande qui en est faite et à la possibilité d'en trouver le placement et l'emploi. Ce que peut éprouver de souffrances, en Angleterre, la portion la plus à plaindre des classes laborieuses, dû en partie, comme ailleurs et plus qu'ailleurs peut-être, à

(1) *V.* l'ouvrage, déjà cité, ***De la misère des classes laborieuses.***

l'exagération des entreprises et aux vices de la législation, provient surtout de l'imperfection des mœurs de cette partie de la nation anglaise, de son penchant à l'ivrognerie notamment, et plus particulièrement encore du manque absolu de réflexion avec lequel elle pullule. Ce dernier fait n'est pas susceptible de la moindre contestation. Si, malgré des perfectionnements mécaniques et des développements de travaux qui ont permis à la plupart des industries d'employer infiniment plus de monde, et à telle d'entre elles, par exemple, d'occuper une masse *trente-sept fois* plus considérable d'ouvriers, il est pourtant arrivé que beaucoup d'ouvriers n'ont pu trouver d'ouvrage, et que la situation d'une partie de ceux qui en avaient s'est plus ou moins détériorée, c'est évidemment que la création des produits, tout exagérée, tout exorbitante qu'elle a été, a été moins effrénée encore que celle des hommes. Il y a eu abus, abus manifeste, abus monstrueux du principe de la population. C'est démontré par ce seul fait que l'ouvrage, en se décuplant, en se centuplant peut-être est pourtant demeuré au-dessous de la demande qu'en faisait une population toujours plus nombreuse d'ouvriers. C'est encore mieux établi par tout ce qu'on a publié d'informations sur la situation des classes ouvrières. Les commissaires enquêteurs, dans leurs visites aux familles malheureuses, rencontrent partout des légions d'enfants. M. Buret en a compté, à Liverpool, dans une seule rue, jusqu'à cent quarante, de l'âge de quatre à huit ans, vaguant dans la boue, nu pieds et à peine vêtus. Il nous fait visiter à Londres, dans l'affreux quartier de Bethnal-Green et de Shoreditch, les familles de plusieurs ouvriers dans la plus grande détresse, dont il loue l'intelligence et la moralité, et qui, tout intelligents et tout moraux qu'ils sont, n'en ont pas moins fait naître dans la boue et dans l'ordure où ils vivent des troupes de six

et huit enfants. On trouverait aisément, là et ailleurs, des familles de malheureux encore plus nombreuses. Rien n'est moins rare en Angleterre, et surtout en Irlande, que d'en voir de très pauvres qui ont donné naissance jusqu'à douze et à quinze enfants. Le fait d'une population excessive, surtout dans les classes inférieures de la société, est, là, le plus saillant des faits économiques : fait volontaire et désastreux, qui ne tient pas nécessairement, quoi qu'on en dise, à la situation de ces classes, puisqu'il est loin d'être universel parmi elles ; mais qui, bien certainement, est la principale cause de cette situation et des maux affreux dont elle est pleine.

Combien donc n'est-il pas déraisonnable de contester la nécessité, en certains lieux du moins, de la seule vertu qui fût capable de le modifier ? L'école socialiste ne veut pas entendre parler de cette sorte de contrainte. Elle ne connaît, elle, que le principe : *Tout homme vivant a le droit de vivre.* Sûrement, tout homme vivant a le droit de vivre; il a le droit de vivre cent ans, il a le droit de vivre mille ans, s'il peut. Mais de ce qu'il a le droit de devenir centenaire, s'ensuit-il que la société est obligée de lui garantir cent ans de vie ? De ce que tout homme vivant a le droit de vivre, s'ensuit-il que les autres sont obligés de le nourrir? Et quand la communauté voudrait se charger de nourrir tout ce qui a le droit de vivre, s'ensuit-il aussi qu'elle le pourrait? Y a-t-il un système qui ait la vertu de faire exister tout ce qui pourrait avoir envie de naître ? Les socialistes ne croient pas aux excès de population, je le sais. L'école de Fourrier n'a pas même prévu qu'elle dût s'accroître; et, après avoir logé tous les humains dans de magnifiques palais, contenant de 1,800 à 2,000 âmes de population, ni plus ni moins, elle ne dit pas ce qu'elle compte faire des surcroîts de population qui chaque jour pourront survenir. Mais nous est-il permis, à nous, écono-

mistes de la vieille école, qui, à défaut de génie, sommes tenus d'avoir un peu de bon sens, nous est-il permis de commettre de telles inadvertances? et s'il est vrai, non-seulement que la population croît, mais que sur divers points, et surtout dans de certaines classes, elle croît souvent d'une manière infiniment trop rapide, de manière à rendre vaines toutes les corrections qu'on pourrait faire subir à la législation, toutes les extensions nouvelles qu'a pu recevoir l'industrie, avons-nous rien de mieux à faire que d'avertir les classes qui tombent dans cet excès, des maux qui en résultent pour elles, et de l'indispensable besoin qu'elles auraient de faire, à cet égard, de leurs forces un usage plus intelligent et mieux réglé?

La pratique de cette vertu, observe-t-on, est difficile. La pratique de celle-là et de toutes; qui le pourrait nier? Le travail est difficile aux paresseux, l'épargne au dissipateur, la continence au voluptueux. Toute vertu est d'une pratique difficile, et c'est même pour cela qu'elle est une vertu. Elle est difficile même pour l'homme vertueux, à plus forte raison pour l'homme faible, à plus forte raison pour le vicieux; et, comme il y a naturellement dans la société beaucoup d'hommes vicieux et faibles, ce serait certes une grande folie d'attendre qu'on s'y conduira, tout à l'heure, comme s'il n'y avait que des gens vertueux et forts. Espérer qu'on ne verra plus bientôt de gens vicieux dans la société! autant espérer qu'on ne verra plus dans la forêt ni ronces, ni broussailles; qu'il n'y poussera que des arbres sains, à tige droite et vigoureuse, et assez heureusement espacés pour se soutenir et se stimuler les uns les autres, sans se faire réciproquement aucun tort. Encore cet espoir serait-il comparativement raisonnable; car, enfin, le cultivateur, maître de son bois, peut en régler à son gré la culture, écarter les arbres contrefaits, extirper les plantes parasites, remplacer par de plus

robustes les sujets faibles et étiolés, pratiquer des éclaircies là où la semence a été répandue trop épaisse. Mais le législateur n'a pas les mêmes pouvoirs dans la société. Tout ce qui vit a le droit de vivre. Placé au milieu des hommes, son devoir est de les protéger tous, en réprimant du mieux qu'il peut les entreprises des uns sur les autres, mais en respectant d'ailleurs leur libre arbitre, et en laissant, à beaucoup d'égards, au vice et à l'inconduite le soin d'élaguer ce qu'il peut y avoir parmi eux de plus imparfait et de plus vicieux. C'est un travail d'épuration qui ne s'accomplit qu'avec une excessive lenteur et qui demande le concours des siècles. Aussi s'en écoulera-t-il un bon nombre, sans doute, avant que les hommes aient suffisamment appris, non-seulement à mettre dans leurs rapports une justice exacte, mais encore à faire, par rapport à eux-mêmes, un usage intelligent et raisonnable de leurs facultés.

Mais ai-je dit que ces progrès fussent faciles? Non; j'ai dit qu'ils étaient possibles et nécessaires, et qu'il n'y avait pas d'artifices d'organisation sociale qui pussent en tenir lieu. La tâche que nous avons devant nous est simple et claire. Nous n'avons qu'à poursuivre cette œuvre de l'affranchissement du travail et des échanges, qui a été commencée il y a vingt siècles et qui est si loin encore d'être achevée; et, en même temps, à tâcher de faire acquérir aux populations laborieuses les habitudes de prudence qu'exigent de plus en plus, à mesure que la société devient plus nombreuse et plus active, la pratique éclairée de l'industrie et le développement régulier des familles. Les novateurs qui sont venus, depuis quelques années, jeter au travers de ce grand et ancien travail leur projets subversifs de rénovation sociale, poursuivent une œuvre de ténèbres, et qui ne conduirait qu'à la confusion et au chaos. On le voit assez déjà par le trouble qu'ils ont mis

dans les plus saines intelligences. Des esprits qui ne manquent certes ni de sagacité ni de force nous viennent signaler avec un puéril effroi je ne sais qu'elles analogies qu'ils aperçoivent, disent-ils, entre l'époque actuelle et celle de la chute de l'empire romain. On croit la civilisation menacée de nouvelles irruptions de barbares, qui devraient s'élancer, non pas cette fois des régions polaires, mais des rangs inférieurs de la société. On rappelle enfin, comme susceptibles d'être prochainement adressées à ces futurs envahisseurs, les paroles qui allaient réveiller les barbares des bords du Danube, à l'époque où Tertullien faisait remarquer les prétendus progrès de la société romaine : « *Levez-vous, races opprimées*, etc. » (1) Ce sont là de singuliers rapprochements et un plus singulier langage. Où sont aujourd'hui, en bonne conscience, les hommes qu'on peut assimiler aux malheureux que Rome immolait dans les cirques et qu'elle faisait si cruellement servir à ses spectacles? L'histoire de la civilisation, depuis la chute de l'empire romain, n'est, à proprement parler, que l'histoire de l'avancement des classes laborieuses. Leur progrès a été constant. Jamais il n'a été fait d'efforts plus bienveillants, plus étendus, plus universels qu'aujourd'hui pour leur venir en aide. Et c'est là le temps qu'on pourrait choisir pour leur dire : « *Levez-vous, opprimés !...* »

Il est vrai que ces efforts faits en leur faveur peuvent ne pas être tous aussi éclairés qu'ils sont sincères. Ils ne s'attaquent pas assez peut-être aux principales difficultés. Ils en ont jusqu'ici laissé subsister un bon nombre ; et il y aura fort à faire, il faut l'avouer, avant que les populations aient été placées dans des rapports parfaitement naturels, avant qu'on

(1) M. Buret, *de la misère des classes laborieuses, etc.*,

ait suffisamment réduit les monopoles, les règlements arbitrairement restrictifs, les tarifs de douanes compliqués, les innombrables dispositions législatives qui gênent de tant de manières encore la liberté du travail et celle des transactions. Ces mesures, calculées partout, soi-disant, dans l'intérêt de la société, y jettent, en réalité, les perturbations les plus graves et nuisent également à sa prospérité et à son repos. Passe donc qu'on travaille à leur faire subir des altérations successives, et qu'on s'efforce de placer les populations dans des rapports toujours plus exacts de justice et de liberté. Mais le reste, à vrai dire, les regarde. C'est à elles, dans quelque état qu'elles se trouvent, à tâcher de faire de leurs forces un usage assez actif et assez avisé pour arriver à une condition meilleure. Ce serait véritablement les servir que de leur imposer, à mesure qu'ils jouissent d'une liberté et d'une sécurité plus entières, une plus grande responsabilité. Non-seulement il ne faut pas leur accorder cette initiation violente à la propriété qui est sollicitée pour elles; non-seulement il n'est pas permis de les enrichir par des spoliations, ni de les favoriser par aucune sorte d'injustices; mais c'est réellement leur nuire que de leur accorder des secours abusifs, que d'alimenter leur paresse, que d'inspirer de la sécurité à leur imprévoyance, que d'éveiller prématurément leur sensibilité, que de ne pas laisser le progrès de leur éducation se subordonner naturellement à celui de leur fortune; et ce peut être pour de bons esprits le sujet d'un doute sincère, que de savoir si la part de leurs maux qui est justement imputable à la société, et les dangers dont elles la menacent, ne sont pas autant venus de l'assistance peu judicieuse qu'elle leur a accordée que de la justice insuffisante qu'elle leur a rendue.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE ANALYTIQUE.

DES LIVRES ET DES CHAPITRES CONTENUS DANS CE VOLUME.

—

PRÉFACE.

L'objet et l'économie de l'ouvrage sommairement expliqués, VII. — Son objet est l'étude de la société industrielle, VIII. — Il donne de son origine, de ses développements, des travaux qu'elle embrasse et de leurs moyens d'action, une idée plus exacte et plus complète qu'on ne l'avait encore fait, *ibid.* — Il traite, non de quelque art que ce soit en particulier, mais des conditions de puissance qui sont communes à tous les arts : c'est là sa spécialité, IX.— Tel paraît être aussi l'objet de l'économie politique : explications à ce sujet, *ibid.* — Tel est du moins l'objet de ce livre, XI. — Si un tel travail est prématuré, *ibid.* — Bien qu'il s'occupe de l'ensemble des travaux qu'embrasse l'économie de la société, il n'a rien de commun avec les utopies des écoles socialistes, XII. — Il est très ouvertement dirigé contre les tendances prétendues organisatrices de ce temps-ci, XIII. — Il est très entier dans ses principes; mais, en respectant constamment les vérités de théorie, il tient compte partout des nécessités de la pratique, *ibid.* — Besoin qu'a la liberté de mesurer ses réformes et de règler ses mouvements, *ibid.* — J'aurais voulu que ce livre sur la liberté pût être dédié au suprême gardien de l'ordre, *ibid.* — Rôle essentiel que remplit le pouvoir dans le mouvement de progression de la société, XIV. — Jamais du reste la liberté n'a dû inspirer moins d'effroi : tendances du temps présent; son dédain pour les théories, *ibid.* — Ces circonstances ne m'ont pas rebuté : j'ai dû compter sur la vitalité et l'intérêt extrême de mon sujet, XV. — Quelques mots sur le style de l'ouvrage, XVI.

INTRODUCTION.

ORIGINE, OBJET ET PLAN DE CE LIVRE. — MÉTHODE QUE L'AUTEUR A SUIVIE.

Origine de l'ouvrage, 1. — Filiation des idées de l'auteur sur la liberté, 2. — Comment nous acquérons le libre usage de nos forces, 6. — Erreurs où l'on tombe à ce sujet, *ibid.* — Direction différente donnée par l'auteur à ses études : il porte ses regards sur les populations et s'occupe de leurs progrès de toute espèce, 9. — Tous sont favorables à la liberté, 11. — Tous sont liés entre eux et cantribuent à l'extension les uns des autres, *ibid.* — Direction donnée par l'auteur

à ses recherches. Plan de son livre, 14. — Que veut-il prouver? Rien : il se borne à montrer comment de certaines choses se passent, 16. — Il considère, non ce qu'est la liberté sous le rapport du droit, mais comment elle s'établit en fait, 17.—Avantages de cette méthode et combien elle est favorable au progrès de la science, 18. — Combien aussi elle peut influer utilement sur la conduite des populations, 19.—Puissance des bonnes definitions : elles sont aussi possibles dans les sciences morales que dans les sciences physiques, malgré la différence naturelle des deux ordres d'idées, 20.

LIVRE I.

CE QUE L'AUTEUR ENTEND PAR LE MOT LIBERTÉ.

L'homme a des besoins et des facultés, 23. — On a cherché si le mobile de ses facultés étaient en lui-même, ou hors de lui : ce n'est pas l'objet de ma recherche, *ibid.* — L'homme ne peut être libre que dans la sphère ouverte à son activité, 26. — Dans cette sphère même sa liberté est bornée par son ignorance et son inexpérience, 27 ; — par ses vices, *ibid.*; — par ses injustices, 28. — Ce n'est pas assez de s'abstenir de l'injustice, il faut aussi ne pas la tolérer, 30.— La société a quelquefois besoin de se défendre contre son gouvernement, et d'autres fois elle a plus besoin encore de défendre son gouvernement contre les attaques des factions, *ibid.* — L'homme est d'autant plus libre qu'il est moins ignorant, 32 ; — d'autant plus qu'il est moins vicieux, 33 ; — d'autant plus qu'il est moins injuste, *ibid.* — La mesure de la liberté, c'est la civilisation, 34. — Examen de quelques définitions de la liberté, *ibid.*

LIVRE II.

INFLUENCE DE LA RACE SUR LA LIBERTÉ.

Les hommes sont d'autant plus libres qu'ils sont plus cultivés ; mais toutes les races sont-elles susceptibles du même degré de culture? 44. — Distinction des races, *ibid.* — Signalement des plus caractérisées et des plus distantes, 45. — Division des peuples d'après la race, 46. — Nouveaux traits caractéristiques des principales races, 47.— Fixité de ces caractères; ils sont indépendants du climat, du sol, des aliments, 47.— Ils paraissent provenir de cette tendance des espèces à la variation qui est commune à toutes les espèces vivantes, surtout dans l'état de domesticité : exemples, 50.— Influence de ces différences, 52. — Toutes les variétés sont susceptibles de culture, mais pas toutes au même degré, 53 ; — ni au physique, *ibid.* ; — ni au moral, 55. — La supériorité de culture paraît coïncider généralement avec celle d'organisation, 56.— Cette vérité développée, 57.— Quelles inductions on peut tirer de ces remarques, 63.— Objections élevées contre la prééminence attribuée à la race européenne, 65.— Ces objections réfutées, *ibid.*— Conséquences pratiques à tirer de la diversité des races, 72.— Le premier intérêt de chacune serait de réunir en elle les perfections qui peuvent se trouver réparties entre toutes, 74. — La culture d'un peuple, en effet, dépend, avant tout, du degré de perfection et d'énergie native de ses facultés : l'avantage d'une bonne situation géographique ne vient qu'en seconde ligne, 75.

LIVRE III.

INFLUENCE DES CIRCONSTANCES EXTÉRIEURES SUR LA LIBERTÉ.

Je n'avais pas donné assez d'attention à ce sujet dans la première édition de ce volume, 77. — Nécessité sur ce point, non de rectifier mes idées, mais de les étendre, 78.— Influence exagérée que certains écrivains ont attribuée aux causes externes, *ibid.*— Remarques sur les idées de Cabanis à ce sujet, 81.—Il est difficile d'accorder, avec Ch. Comte, tout aux causes extérieures et rien aux facultés naturelles, 82. — Les peuples les mieux situés devraient donc être universellement les plus civilisés? pense-t-on qu'il en soit ainsi? 83.— Les avantages physiques n'ont pas décidé du degré de culture, 86.— Les progrès n'ont pas plus dépendu de l'élévation de la température et de la fécondité du sol, que de divers autres avantages de situation, 87.— La vie morale ne suit pas rigoureusement les mêmes lois que la vie végétative; elle ne va pas en se dégradant du centre du globe aux régions polaires, 88.— L'espèce humaine ne s'est pas développée de préférence sous la zône torride, *ibid.*; — ni même dans la partie chaude de la zône tempérée, 90. — Ses progrès les plus grands se sont faits plus au nord, et l'influence de la race a prévalu sur celle des lieux, *ibid.*— L'homme a su forcer le climat à s'adoucir, 91. — La civilisation, née dans les climats les plus chauds et les plus fertiles, n'a pas fait là ses plus grands progrès, 92. — L'industrie de l'homme, pourvu que les obstacles ne soient pas insurmontables, est plus stimulée par la difficulté que par la facilité de de vivre, 94. — Nous sommes influencés par tout ce qui entre dans la constitution physique du pays que nous habitons, 97.— Ces causes influent à la fois sur la direction de nos travaux, 98;—sur leurs progrès, 99; — sur le progrès des mœurs comme sur celui des arts, 100.— Leur influence néanmoins peut être modifiée par beaucoup de causes : par celle de la race, 103; — par celle des progrès déjà faits : à mesure que la civilisation avance, l'influence des causes favorables augmente, et celle des causes adverses diminue, *ibid.* — Les mêmes causes, suivant les circonstances, influent d'une manière tantôt favorable, tantôt contraire, 102. — L'important est de bien connaître sa situation et de savoir tirer parti de tous les avantages qu'elle présente, 103.— A égalité proportionnelle de talents et d'activité néanmoins, le peuple, placé dans les conditions les plus favorables, sera indubitablement celui qui fera le plus de progrès, 105. — Après l'avantage d'être doué de facultés droites, fortes, actives, ardentes, perfectibles, le premier besoin pour un peuple est donc de se trouver géographiquement bien placé.

LIVRE IV.

INFLUENCE DE LA CULTURE SUR LA LIBERTÉ.

CHAPITRE I.

Observations générales sur l'influence de la culture.

L'influence d'une bonne situation et d'une organisation plus heureuse peut être singulièrement modifiée par celle de la culture, 107. — L'influence de la culture est plus sensible encore que

celle de la race et des lieux, 108. — L'homme est d'autant plus libre qu'il est plus cultivé, plus civilisé, 109.— Cette vérité contredite; procès fait à la civilisation, 110.— On croit que les peuples, à la différence des individus, ont d'autant moins de sagesse qu'ils ont plus vécu, *ibid.*— Auteurs anciens et modernes qui ont accusé la civilisation de faire dégénérer les hommes, 111.— Examen de ce reproche : Qu'est-ce que la civilisation? 114.— Ce mot ne renferme pas seulement des idées d'art, de science, de richesse : il implique plus directement encore des idées de morale, 115. — Il n'est pas vrai que les arts corrompent les mœurs, 116. — Ils nuisent à la guerre, non aux vertus guerrières, 117. — A quel point ils perfectionnent le courage militaire, *ibid.*; — et le courage civil, 119. — La richesse ne corrompt pas plus que les arts qui la produisent. Ce qui corrompt, c'est la manière de s'enrichir, non la richesse, 119. — La richesse est un des moyens les plus efficaces de réformer les mœurs, 120. — Il n'est pas vrai que des peuples aient péri par excès de culture, 122. Si certains peuples ont péri, ç'a été non par excès, mais par défaut de civilisation, 122. — Ç'a été surtout parce que de leur temps la barbarie était en majorité, 123. — Changement du monde : belle figure que feraient aujourd'hui, devant la civilisation armée, les bandes à demi nues d'un Alaric ou d'un Attila : où seraient les barbares assez puissants pour la détruire, *ibid.* — Appréciation du danger que peuvent lui faire courir les classes dénuées, 124, *en note.* — Combien peu nous méritons le reproche d'être trop civilisés, 124. — Les désordres sociaux viennent d'un défaut de culture, 125. — La liberté d'un peuple n'est pas toujours égale à sa civilisation, 126 :— état de connexion où sont entr'eux tous les peuples, et comment l'état de chacun est modifié par celui de tous, *ibid.* — Tout peuple est d'autant plus libre néanmoins qu'il est plus cultivé, 127. — Voir si l'état des faits confirme cette remarque, 128.

CHAPITRE II.

Liberté compatible avec le degré de culture des peuples sauvages.

Si la liberté est en raison de la civilisation, les sauvages doivent être les moins libres de tous les peuples, car ils sont les moins civilisés, 129. —Idées contraires des philosophes du dernier siècle, *ibid.*—Réfutation de ces idées, 131.— Combien la vie sauvage est peu favorable au développement des forces physiques, 133. —Combien elle est contraire aux progrès de l'intelligence, 141; — et à ceux des mœurs, 144; — et à ceux de la sociabilité : état violent des relations dans la vie sauvage, 146.— A aucun autre âge de la civilisation, en résumé, l'homme ne fait de ses forces un usage aussi borné, aussi stérile, aussi déréglé, aussi violent, aussi dommageable, et partant, à aucun autre âge, il ne jouit d'aussi peu de liberté, 151.— Eléments de liberté qu'on rencontre dans la vie sauvage; commencements d'industrie, de morale privée, de justice sociale, 151.—Voir ce que deviennent ces germes dans les âges subséquents de la société, 153.

CHAPITRE III.

Liberté compatible avec le degré de culture des peuples nomades.

Divers écrivains ont fait de la liberté l'attribut de la vie nomade, comme d'autres en avaient fait l'attribut de la vie sauvage, 154. — Ré-

futation de leurs idées, 156.— Les peuples nomades jouissent d'un peu plus de liberté que les peuples sauvages, 159.— Leur esprit ne se meut pas dans un cercle aussi étroit; ils peuvent faire un usage un peu plus étendu de leurs facultés naturelles, *ibid.*— Ils savent en faire, à l'égard d'eux-mêmes, un usage un peu mieux réglé, 160.— Ils commencent à mettre quelque calcul dans leurs relations avec les autres hommes : ils ne massacrent pas tous leurs prisonniers, ils en asservissent un certain nombre; c'est un progrès vers la liberté, un esclave est plus libre qu'un homme mort, *ibid.*— Sous tous les rapports, ils usent un peu mieux de leurs forces : ils sont donc un peu plus libres sous tous les rapports, 161.— Combien peu néanmoins ces progrès sont sensibles, *ibid.*— Imperfection de leur industrie, *ibid.*— Imperfection de leurs mœurs, 163; — de leurs relations sociales, 167.— Sophisme singulier de Fergusson sur la sécurité que procure l'état de guerre, 169. — Le principe des violences et de la brutalité des peuples pasteurs est dans leur genre de vie, 171.— Ce mode d'existence rend raison de leurs guerres continuelles, 172;—et de toutes les imperfections de l'homme à cet âge de la société, 173.— On y retrouve toutefois les germes de liberté aperçus dans la vie sauvage, et on les y retrouve plus développés à tous égards, 174.— Ce que deviennent ces progrès chez les peuples sédentaires, et d'abord chez les peuples entretenus par des esclaves.

CHAPITRE IV.

Liberté compatible avec le degré de culture des peuples sédentaires qui se font entretenir par des esclaves.

L'homme se nourrit d'abord de fruits et d'animaux sauvages; puis de la chair des animaux qu'il a subjugués; puis des productions du sol qu'il fait cultiver par son esclave, 176.—C'est à tort que l'on nomme agricoles les peuples sédentaires qui font travailler leurs terres par leurs esclaves : on devrait donner à tous les peuples des premiers âges de la civilisation des noms pris de la guerre plutôt que des noms empruntés à l'industrie, *ibid.*— Les premiers peuples sédentaires paraissent avoir tous eu des esclaves pour exécuter leurs travaux : l'industrie est née dans l'esclavage, 178.—L'explication donnée par Ch. Comte de l'origine de l'esclavage combattue, *ibid.*, *en note.*—Peu de gens doutent que les peuples entretenus par des esclaves ne puissent être des peuples libres. Qui n'a entendu parler de la liberté des Grecs et des Romains, 179.— Ces peuples en effet ont joui de plus de liberté que les peuples sans établissements fixes des précédents âges de la société, 181.— On ne peut cependant admettre qu'avec beaucoup de restrictions ce qu'on dit de leur culture, de celle des Romains notamment, celui de tous les peuples qui a fondé le plus énergiquement son existence sur l'esclavage, 183.— C'était avec l'industrie et les capitaux des nations vaincues que ce peuple exécutait la plupart de ses ouvrages; tous les arts, même les arts libéraux, exercés chez lui par des esclaves, *ibid.*— Son industrie à lui, c'était la guerre; ses œuvres, c'étaient des pillages et des massacres, 184.— Combien n'a-t-il pas retardé les progrès de l'espèce humaine : sans lui la civilisation eût été bien plus en mesure de se défendre lorsque commencèrent les irruptions des barbares, *ibid.*— Combien chez lui, pendant longtemps l'industrie fut grossière : état de la ville jusqu'au règne d'Auguste, et même de Né-

rou, 185.— Combien les arts et les mœurs sont plus perfectionnés parmi nous qu'ils ne le furent jamais à Rome, *ibid.*— L'obstacle était dans le genre de vie que les Romains avaient adopté, 188.— Ce genre de vie demandait une guerre perpétuelle, *ibid.*— Tableau de leur organisation, *ibid.*— Très fortement constitués pour la domination, ils en devaient être d'autant moins libres, 192. — Ils avaient besoin, pour être propres à la guerre, de rester grossiers, brutaux, superstitieux, 195. — Effets que la guerre et l'esclavage exerçaient sur l'industrie et la population, 194.—Effet qu'ils avaient sur les mœurs; explication des habitudes rigides que montrent quelquefois les peuples pillards, et ce que deviennent ces habitudes lorsque le pillage les a enrichis, 196 *et la note.*— Effets que la guerre et l'esclavage avaient sur les relations sociales des Romains : situation violente où ils se trouvaient ; tout ce qu'ils avaient à souffrir et à craindre, 198.— Dernier résultat de leur régime, 203 *et la note.* — Explication singulière donnée par un critique de la politique des Romains ; réfutée, 204 *en note.* — Effets que le même régime avait eus chez les Grecs, 205.— Combien est singulière la faveur dont jouissent, auprès des populations industrieuses de nos sociétés modernes, les républicains de l'antiquité, 206 *en note.*— En quoi l'esclavage diffère dans nos colonies de ce qu'il était chez les anciens, et combien les effets en sont encore désastreux, 208.— Et néanmoins, le régime économique de l'esclavage, lorsqu'il commença à s'établir, fut un véritable progrès : les esclaves, *servi*, étaient des hommes conservés, *servati*. Cette combinaison était la seule qui rendît le travail possible, et c'est dans l'esclavage que la société industrielle est véritablement née, 210.

CHAPITRE V.

Liberté compatible avec le degré de culture des peuples chez qui la servitude domestique a été remplacée par le servage.

Au IVme siècle de l'ère chrétienne, sous Constantin, on condamne encore à mort la femme qui s'est abaissée jusqu'à épouser son esclave, 214. — Difficulté de dire quand a commencé et quand s'est trouvée accomplie l'abolition de la servitude domestique ; encore entière à la fin de la république et dans les premiers temps de l'Empire, la servitude de la glèbe l'a remplacée partout au XIIe siècle, 215. — Transition du premier au second de ces états expliquée, *ibid.* — Combien la société au moyen-âge offre un aspect différent de celui qu'elle avait présenté dans les Etats de l'antiquité, 228. — Cette société n'a guère sur celle des temps anciens qu'un seul avantage, c'est que la classe asservie s'y trouve dans une meilleure condition, 230. — Du reste elle est encore pleine de violences et de désordres, *ibid* ; — et oppose encore les plus graves obstacles aux progrès des arts, 233, — des mœurs, 241, — des relations sociales, 244.— Et pourtant il fallait bien que cet état renfermât les germes de la civilisation présente, puisqu'elle en est sortie, et qu'il ne rendit pas les progrès impossibles, puisque cinq ou six siècles ont suffi pour conduire les choses au point où elles sont, 248. — Détail des moyens d'avancement qu'il offrait, 249, — et des résultats que ces moyens avaient déjà produits aux XIIe et XIIIe siècles, 252.

CHAPITRE VI.

Liberté compatible avec le degré de culture des peuples chez qui le régime du servage a été remplacé par celui des priviléges.

Comment s'opéra la transition du régime du servage à celui des priviléges, 255. — Etat social qui se manifesta lorsque cette révolution fut accomplie, 256. — Chacun, dans cet état, appela *libertés* les *priviléges* dont il avait été mis en possession au détriment de tout le monde, 258.—Quelle liberté était compatible avec des libertés pareilles, 259. — Ce régime écononomique pourtant était hautement préférable à celui du servage, *ibid.*; — l'industrie humaine y pouvait prendre plus d'essor, *ibid.*; — les mœurs y devaient devenir meilleurs, 261; — et les relations sociales aussi, *ibid.* — Il y avait donc dans ce régime progrès incontestable vers la liberté, 262. — Nous avions plus de vraie liberté en France avant la révolution qu'on n'en posséda jamais à Sparte ou à Rome, dans les plus beaux temps de ces républiques, *ibid.* — Cependant cet état, comme les précédents, n'était bon que par comparaison avec ceux qui l'avaient précédé; car, en lui-même, il opposait encore à la liberté d'immenses obstacles, 264. — Effets qu'il avait relativement à l'industrie, 264; — relativement aux mœurs, 268; — relativement aux relations sociales, 271. — Avançons vers un état meilleur.

CHAPITRE VII.

Liberté compatible avec le degré de culture des peuples chez qui les priviléges des ordres et des corporations ont été remplacés par une extension exagérée des pouvoirs de l'autorité centrale.

La révolution de 1789 détruisit parmi nous le régime des priviléges, 278. — Véritable caractère qu'eut cette grande destruction, *ibid.* — A quel point elle était favorable au développement des forces sociales, 279. — Malheureusement de nouveaux obstacles devaient succéder aux obstacles détruits, et au régime des corporations et des ordres se substituer bientôt celui d'une autorité centrale dont les attributions et l'action seraient déplorablement exagérées, *ibid*, 279.—Causes considérables qui poussaient à ce résultat, *ibid.* — Ce n'est pas que le pouvoir central n'eût à faire encore sur le régime détruit de nombreuses et légitimes conquêtes, 180. — Mais il ne s'en tint pas là; exagérations qui suivirent, et régime qui sortit enfin, sous l'influence des causes indiquées, de l'abolition des priviléges, 291. — Ce régime néanmoins avait une supériorité relative incontestable, 285. — Influence qu'il ne pouvait manquer d'avoir sur l'éducation politique et administrative de la nation, 286. — Impulsion vigoureuse qu'il imprima à tous les travaux, 287. — Effets heureux qu'il a eus sur les mœurs, 288, — et sur les relations, *ibid.* — Ces faits généraux confirmés par des preuves de détail nombreuses, 289. — Et pourtant, quelque supérieur qu'il fût à l'ancien régime, quels grands obstacles il opposait encore à nos progrès! 292. — Son tort n'est pas d'avoir ramené à l'unité tous les éléments de la puissance publique, mais d'avoir méconnu et singulièrement exagéré ses attributions, *ibid.* — Conséquences de ce fait, 294. — S'il est vrai qu'on ait rendu ainsi le gouvernement plus propre à sa mission, 295. — S'il est vrai qu'on

ait rendu plus actif et plus régulier le développement des forces sociales, 300. — Effet qui a été produit sur l'activité des populations, *ibid.* — Sur leur intelligence, 302 ; — sur leurs mœurs, 304 ; — sur leurs relations, 306. — S'il est vrai qu'on ait donné ainsi plus d'unité, d'ensemble et d'universalité à leur culture : cette prétention, qui est la principale du système, soigneusement appréciée, 308. — Effets du système, résumés, 319.—Ce système, au surplus, devait inévitablement succéder à celui des privilèges, 320. — Il était d'ailleurs nécessaire et pourquoi, *ibid.* — Il n'est enfin que transitoire, *ibid.*; — et pourquoi, 321. — Réfutation successive des arguments les plus *spécieux* qu'on a imaginés pour le défendre, 322. — Graves altérations qu'a subies, sur divers points, la tutelle exhorbitante qu'il exerce sur tout, 328. — Ces heureuses réformes ne peuvent manquer de s'étendre, 329. — Comment il y faut procéder, *ibid.* — La tutelle toutefois n'en subira pas moins des réductions graduelles, 332. — Régime auquel ce mouvement nous conduit, 334.

CHAPITRE VIII.

Liberté compatible avec le degré de culture des peuples chez qui l'autorité centrale, dépouillée de tout caractère de domination injuste, laisserait en général les travaux à leur impulsion spontanée et se bornerait à l'exacte répression des actes nuisibles ; — ou régime industriel et degré de liberté qu'il comporte.

L'auteur raisonne dans ce chapitre comme si ce régime était arrivé, 335. — C'est une immense ellipse, *ibid.*; — mais ce n'est qu'une question de temps, 336 ; — et le temps nous pousse au régime que j'appelle industriel, 337. — Explication du mot industrie ; le régime industriel défini et caractérisé, *ibid.* — Reproches qu'on a faits à ce régime, 343. — Méprises singulières où l'on est tombé, 346. — S'il est vrai que la vie industrielle est antipoétique, 348 ; — antiscientifique, 356 ; — antimorale, 360 ; — antisociale, 367. — Combien donc ont peu de fondement les plaintes dont elle a été l'objet, 373. — Elle est au contraire, et au plus haut degré, poétique, savante, morale et sociale, *ibid.* — Elle est, en somme, le régime où les forces humaines s'exercent avec le plus de variété, d'élévation, de puissance, d'étendue; où les hommes en usent le mieux à l'égard d'eux-mêmes, où, dans leurs relations privées, publiques, nationales, universelles, ils montrent le plus de justice, et par suite, s'entravent le moins : elle est ainsi, sous tous les rapports, celle où ils sont le plus libres, 380.

CHAPITRE IX.

Obstacles qui s'opposent encore à la liberté dans le régime industriel, ou bornes inévitables qu'elle paraît rencontrer dans la nature des choses.

Tous les hommes ne sauraient donner un égal degré de développement et de rectitude à leurs facultés, tous par conséquent ne sauraient être également libres, 381. — Les inégalités, moins sensibles dans ce régime, y sont pourtant inévitables, *ibid.* — Il a moins pour effet de détruire les inégalités que de classer les hommes autrement : il fait mieux ressortir les inégalités naturelles, et rend par cela même plus

inévitables les gradations, 382. — Il n'y a nul moyen de les prévenir, *ibid.*; — ni d'empêcher qu'il ne se forme une classe pauvre, 384. — L'inégalité dans les richesses est donc un fait inévitable, 387.—Absurde de supposer, avec Rousseau, qu'elle est de pure convention, *ibid.* — Cette inégalité en entraîne une multitude d'autres, 388. — Ces inégalités, une fois établies, tendent naturellement à se perpétuer, 389. — Combien il est difficile à un homme des conditions inférieures de s'enrichir, *ibid.*; — de s'instruire, 392; — de perfectionner ses mœurs, *ibid.* — D'ailleurs s'il y a continuellement des familles nouvelles qui s'élèvent, il y en a toujours qui déclinent, et les gradations se perpétuent, 393.—Il y aurait un grand mal à détruire celles qui ne résultent que d'un usage plus ou moins intelligent et bien réglé de nos facultés naturelles, 394. — La diversité des tâches enfin est une nécessité, et il est tout simple que les plus pénibles soient remplies par les classes les moins avancées, 395. — Si tous les hommes dans ce régime ne peuvent être également riches, instruits, éclairés, moraux, ils ne peuvent être également libres, 396. — Seulement la distance entre les rangs est moins grande et tous les hommes sont mieux classés, 397. — Objections élevées de divers côtés contre ces conclusions. Réponses, 398.

CHAPITRE X.

POST-SCRIPTUM *sur les objections qu'on a soulevées dans ces derniers temps contre le régime de la concurrence.*

L'inégalité entre toutes les classes et l'extrême misère de quelques-unes ne tiennent pas à la nature des choses, observe-t-on, mais au principe même du régime industriel, à la liberté du travail et au système de concurrence universelle qui en résulte, 408. — Ce système, qui a produit un immense développement de richesses, ruine, dit-on, les classes laborieuses, *ibid.*—Explication donnée de ce phénomène, 409.— Énumération des réponses que provoquent cette explication et le système qu'elle appuie, 412. — Combien il s'en faut que le régime de la concurrence soit encore établi, 413. — Le tableau des misères qu'on lui attribue n'est pas fidèle, 414. — Ces misères, dans ce qu'elles ont de réel ne sont pas rapportées à leurs véritables causes, 423. — Les remèdes que proposent les écoles socialistes, au lieu de les guérir, achèveraient de les rendre incurables, 434. — Analyse succincte des principaux systèmes de ces écoles, 435. — Appréciation de leurs effets, 441. — Le vrai remède est dans le régime même que les écoles socialistes présentent comme la cause du mal, dans la concurrence, 448. — Ce régime est ce qu'on peut imaginer de plus favorable au rapide développement des travaux et à l'équitable rémunération des travailleurs 449. — Il ne dispense pas de toute prévoyance sans doute, 450; — mais les maux de l'imprévoyance ne sont pas imputables à la liberté, 451. — Quelle erreur de croire qu'il soit au pouvoir du législateur de placer les hommes dans une stiuation qui fasse le bonheur de tous sans imposer de devoirs à personne! 452.—Le législateur doit s'abstenir de rien faire qui trouble le mouvement d'ascension et de décadence auquel les familles sont livrées, 453. — Injustice, impossibilité, danger qu'il y a de vouloir improviser leur fortune et leur éducation, 454. — L'avancement des familles est soumis à des lois qu'on ne saurait éluder, 456. — D'ailleurs, outre que la misère, dans un certain

degré est inévitable, elle offre de salutaires avertissements, 457.—Tort inexcusable qu'ont les écoles socialistes de laisser ignorer tout cela aux classes qui souffrent et de repousser comme inutiles ou impuissantes les vertus dont elles peuvent le moins se passer, 458. — La puissance de l'épargne contestée, *ibid.*; — et la nécessité de la contrainte morale; suite de réflexions à ce sujet, 459. — Nécessité toujours plus impérieuse imposée aux familles de connaître et de pratiquer les lois auxquelles est soumis leur developpement régulier, 469. — Les projets de rénovation sociale que substituent à ces simples devoirs les écoles novatrices sont des œuvres de ténèbres et qui ne conduiraient qu'à la confusion et au cahos.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME PREMIER.

Ch. Duriez, imp. à Senlis.

3 2044 011 566 684

THE BORROWER WILL BE CHARGED THE COST OF OVERDUE NOTIFICATION IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW.

CANCELLED
MAR 1 0 '77

WIDENER
BOOK DUE
SEP 1 0 1991
CANCELLED
MAR 1 8 1991

STALL-STUDY
CHARGE